

BIBLIOTECA

Inu.A. 31.461

~~329 B~~



RPR

r. 80360

BIBLIOTECA  
CENTRALA A  
UNIVERSITAȚII  
DIN  
BUCUREȘTI

HISTOIRE  
DE LA  
RÉVOLUTION D'ANGLETERRE

V



TROISIÈME PARTIE

LE

PROTECTORAT DE RICHARD CROMWELL

ET

LE RÉTABLISSEMENT DES STUART

(1658—1660)

I

9953

1956

Inu. A. 31.461

S 221737

HISTOIRE DU PROTECTORAT

II. 80350

DE

RICHARD CROMWELL

ET DU RÉTABLISSEMENT



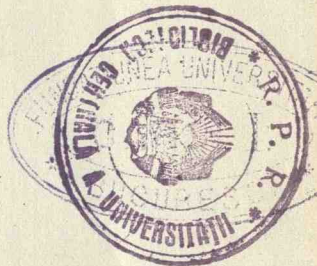
DES STUART

(1658—1660)

PAR M. GUIZOT

Deuxième Édition.

I



73707

PARIS

DIDIER ET C<sup>e</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS.

35, QUAI DES AUGUSTINS.

1856

Réserve de tous droits de propriété et de traduction.

Biblioteca Centrală Universitară

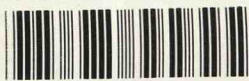
BUCUREȘTI

Cota 80356.....

Inventar 43707.....

RC171/20

B.C.U. Bucuresti



C73707

## PRÉFACE



En publiant aujourd'hui l'*Histoire du Protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuart*, qui forme la troisième partie de mon *Histoire de la Révolution d'Angleterre*, je n'aurais rien à dire si je ne tenais à donner, sur les *Documents historiques* qui y sont joints, une courte explication.

Ces documents sont nombreux. J'en ai recueilli et j'aurais pu en publier beaucoup d'autres, qui n'auraient pas manqué d'intérêt. Voici par quel motif j'ai publié ceux qui accompagnent ces volumes, et ceux-là seulement.

Quand on a étudié avec soin, dans les récits et

les monuments nationaux, un grand drame historique, il reste un témoin important à interroger, le public qui y a assisté sans y être engagé. Ce public, ce sont les gouvernements et les peuples à la fois étrangers et voisins, spectateurs curieux, mais sans passion ni intérêt suprême, des événements qui se passent près d'eux mais hors de chez eux, sous leurs yeux mais non par leurs mains ; liés de trop près aux acteurs pour être indifférents au spectacle, et assez séparés pour l'observer avec liberté d'esprit et impartialité. C'est surtout dans les correspondances des agents diplomatiques qu'est déposé ce témoignage : ils ont pour mission essentielle de bien regarder et d'être bien instruits ; ils ont dit sans gêne tout ce qu'ils ont vu, appris et pensé. Leurs relations sont le complément indispensable et le meilleur contrôle des documents nationaux. Pour tout ce qui s'est passé en Europe depuis trois siècles, nulle histoire n'est définitive tant qu'elle n'a pas subi cette épreuve et puisé à cette source.

Pendant la République et sous Cromwell, la France et l'Espagne se disputaient, à Londres,

l'alliance de l'Angleterre. J'ai publié, dans les volumes précédents, les lettres de leurs deux ambassadeurs à cette époque, M. de Bordeaux et don Alonzo de Cardeñas. Sous Cromwell et pendant l'anarchie républicaine qui précéda le retour des Stuart, la France seule était présente à Londres; l'Espagne, en guerre avec l'Angleterre, n'y avait plus de représentant. Je publie aujourd'hui la correspondance de M. de Bordeaux avec le cardinal Mazarin et le comte de Brienne durant cet intervalle. J'y joins huit lettres adressées par Mazarin à Bordeaux, au moment de la mort de Cromwell, et où l'intimité du cardinal avec Cromwell est vivement empreinte. Aux approches de la restauration des Stuart, je trouve, dans les correspondances espagnoles entre Bruxelles et Madrid, quelques pièces où se manifestent clairement la situation et la pensée de la cour d'Espagne dans ses relations avec l'Angleterre et son roi. Je les joins aux dépêches de Bordeaux et de Mazarin. Je mets ainsi, pendant toute cette période et presque jour par jour, les rapports des agents diplomatiques français et espagnols en face



des récits anglais. J'ai renfermé dans ces limites les documents historiques que je publie. C'est assez, je crois, pour compléter et éclaircir l'histoire. Je ne pense pas que ce soit trop.

Si Hume, dans le siècle dernier, et M. Villemain dans le nôtre, avaient eu ces documents à leur disposition, je n'aurais probablement jamais entrepris l'œuvre dont, à travers tant de vicissitudes publiques et privées, je poursuis, depuis trente ans, l'accomplissement.

En joignant à cette *Histoire* et aux *Documents* qui l'accompagnent mon *Étude* sur toute la vie de Monk, et mes *Études biographiques* sur ses principaux contemporains, Hollis, Ludlow, Lilburne, Fairfax, etc., on aura, je pense, sur la période révolutionnaire, de l'avènement de Charles I<sup>er</sup> au rétablissement de Charles II, des notions précises et complètes.

HISTOIRE  
DE  
RICHARD CROMWELL  
ET DU  
RÉTABLISSMENT DES STUART

---

LIVRE I

Avènement de Richard Cromwell au Protectorat.— Attitude, envers lui, des puissances du continent. — Premiers symptômes de discorde entre l'armée et le Protecteur.— Réserve de Monk.— Inquiétudes des partisans de Richard. — Convocation d'un Parlement.— Elections.— Conduite des royalistes.— Ouverture du Parlement.— État des partis.— Débats sur la reconnaissance de Richard;— sur les deux Chambres;— sur les affaires étrangères;— sur les finances;— sur les actes arbitraires d'Olivier Cromwell et de ses agents.— Le Parlement se brouille avec l'armée.— Perplexité de Richard.— Le Conseil général des officiers lui impose, malgré sa résistance, la dissolution du Parlement.

---

Quand les révolutions penchent vers leur déclin, c'est un triste mais grand enseignement que le spectacle des mécomptes et des angoisses de leurs chefs longtemps puissants et triomphants, mais enfin arrivés au jour où, par un juste retour de leurs fautes, leur empire s'évanouit sans que leur obstination soit éclairée ou vaincue : divisés entre eux comme des complices devenus des rivaux, détestés comme des oppresseurs, décriés comme des rêveurs, frappés à la fois d'impuissance et d'une amère surprise, s'indignant contre leur pays qu'ils accu-

sent de lâcheté et d'ingratitude, et se débattant sous la main de Dieu sans comprendre ses coups. Tel fut, après la mort de Cromwell, le sort de tous les partis qui, depuis celle de Charles I<sup>er</sup>, se disputaient le gouvernement de l'Angleterre, telle que la révolution l'avait faite, républicains ou partisans du Protecteur, parlementaires ou soldats, fanatiques ou politiques, sincères ou corrompus.

Au premier moment, Cromwell à peine expiré, sous l'impression de cette grande mort et des périls qu'elle leur préparait, toute dissidence fut suspendue ; ils prirent une résolution prompte et unanime. Cromwell avait-il, comme l'acte constitutionnel du Protectorat lui en donnait le droit, désigné son successeur ? On pouvait en discuter. Sa famille et ses plus intimes conseillers déclaraient que, dans la nuit qui avait précédé sa mort, en présence de quatre ou cinq d'entre eux, il avait nommé son fils aîné Richard ; mais aucun acte authentique et signé du Protecteur ne confirmait cette déclaration. C'était d'ailleurs un bruit accrédité que, plus d'un an auparavant, par un écrit resté secret, il avait fait un autre choix, son gendre Fleetwood, disait-on. Cherché pendant la maladie de Cromwell, et par son ordre même, ce papier n'avait pas été trouvé ; mais il pouvait se retrouver ; et quel danger qu'un conflit de prétendants-Protecteurs en face du prétendant-Roi ! Deux des hommes les plus dévoués à la famille et les plus considérables dans le parti, Thurloe et Fiennes, se rendirent sur-le-champ auprès des principaux chefs de l'armée, entre autres de Desborough et de Fleetwood lui-

même, et traitant sans détour avec eux de la situation, ils leur demandèrent si, même dans le cas où l'écrit antérieur dont on parlait serait découvert, ils s'engageaient à reconnaître et à respecter la dernière volonté de Cromwell en faveur de son fils Richard. Fleetwood et Desborough prirent sans hésiter cet engagement ; le Conseil privé fut immédiatement convoqué ; admis dans son sein, trois témoins des derniers moments du Protecteur, le chapelain Goodwin et les deux majors généraux Whalley et Goffe, attestèrent sous serment qu'il avait désigné Richard pour son successeur. Desborough se leva et adjura les assistants de déclarer, devant Dieu, s'ils avaient sur le cœur quelque doute ou quelque mécontentement. Tous donnèrent leur pleine adhésion. Le Conseil en corps porta aussitôt à Richard ses félicitations avec ses condoléances. Strickland, Skippon et quelques autres membres se rendirent dans la Cité pour préparer, au pouvoir nouveau, un favorable accueil ; un article officiel, partout répandu, annonça la mort du Protecteur en ajoutant : « Nous tenterions d'exprimer, « dans cette triste circonstance, la douleur qui remplit « le cœur de son noble fils et successeur si des paroles « pouvaient y suffire ; mais tout ce que nous pourrions « dire serait trop au-dessous des mérites de ce très-« excellent prince. » Dès le lendemain, 4 septembre, devant Whitehall, à Westminster et sur les principales places de la Cité, en présence du Conseil privé, du lord maire, des aldermen, et d'un grand nombre d'officiers et de citoyens, le nouveau Protecteur fut solennellement

proclamé. Cette cérémonie terminée, le lord maire, en grand cortège, vint à Whitehall le féliciter et lui remettre son épée, que Richard lui rendit aussitôt. Le chapelain Goodwin invoqua, sur la personne de Son Altesse, sur son gouvernement, sur ses forces de terre et de mer et sur tout le peuple, les bénédictions de Dieu. Richard prêta le serment prescrit par l'acte constitutionnel, et, passant avec le Conseil dans une autre salle, il signa immédiatement une proclamation qui maintenait dans leurs emplois, jusqu'à nouvel ordre, tous les fonctionnaires, civils ou militaires, institués par son père. Le Conseil privé se retira ; les officiers de l'armée arrivèrent en foule pour rendre au Protecteur leurs hommages. Toutes les formalités étaient remplies ; aucun obstacle ne s'était rencontré, aucun dissentiment n'avait paru ; tout le pouvoir de Cromwell passa en quelques heures dans les mains de son fils, de l'aveu, exprès ou tacite, de tous les partis de la révolution <sup>1</sup>.

Richard lui-même ne fut pour ses amis, dans cette crise de son avènement, ni une force ni un embarras. Il désirait peu le rang suprême, mais il ne s'en défendait point. Tant que son père ne l'avait pas appelé auprès de lui pour l'associer à sa grandeur, il avait vécu dans son manoir de Hursley, en gentilhomme de campagne oisif, joyeux et un peu licencieux, grand amateur de chevaux et de chasses, lié avec les gentilshommes des environs,

<sup>1</sup> Baker, *Chronicle*, p. 692 ; — Heath, *Chronicle*, p. 737 ; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 223, 228, 230 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 372, 373, 376, 377, 378, 382, 384 ; — Whitelocke, p. 675.

presque tous Cavaliers, enclin à leurs sentiments en partageant leurs plaisirs, et buvant quelquefois avec eux à la santé de « leur seigneur, » qu'ils n'osaient nommer ouvertement le roi. Aussi le regardait-on, dans le parti, comme à demi royaliste, non sans quelque espoir que, si un jour le pouvoir lui arrivait, il s'en servirait pour rendre la couronne à son légitime possesseur. On rappelait, à l'appui de cette attente, qu'au moment de l'exécution de Charles I<sup>er</sup> le jeune Richard, saisi d'horreur, s'était jeté, disait-on, aux pieds de son père pour le détourner d'un tel attentat. Même lorsqu'il fut venu prendre sa place à la cour de Whitehall, Richard resta ce qu'il avait été dans son comté, adonné à ses goûts, insouciant des affaires, vivant bien avec les Cavaliers et leur prêtant quelquefois, dans leurs épreuves, un appui sincère quoique peu efficace. Mais c'était le bon vouloir d'un compagnon de plaisir, non le fruit d'aucune intention politique, ni d'un désintéressement sérieux. L'égoïsme se rencontre aussi dans la faiblesse indolente et douce. Esprit dégagé, incertain et timide, sans conviction comme sans passion religieuse ou politique, Richard jouissait complaisamment, bien que sans y compter, de la fortune que lui avait faite son père, et n'était guère plus disposé à la sacrifier que capable de la conquérir. Il paraît même que, du vivant de Cromwell et dans les salons de Whitehall, il se préoccupait déjà de ce que serait un jour son gouvernement à lui, après tant d'orages ; « une médiocrité dorée, disait-il, un juste milieu entre la tête dans les nues et la queue dans la boue. » Quand il fut seul

et appelé à décider lui-même de sa destinée, il n'en décida pas plus qu'il n'avait fait auparavant; il s'y laissa aller, sans résistance comme sans confiance, et les conseillers de son père firent de Richard un Protecteur, comme Cromwell en avait fait un conseiller privé<sup>1</sup>.

Cet avènement si facile causa sur le continent, dans les conseils des rois et à la petite cour exilée de Charles II, une vive surprise. La mort de Cromwell les avait un moment saisis de stupeur : c'est surtout pour les grands hommes qu'on s'étonne, comme dit Bossuet, « de ce que « ce mortel est mort » ; l'orgueil humain ne veut pas croire que tant de puissance et d'éclat soit si fragile et si court. Mais, dans l'étonnement, la satisfaction avait éclaté : Mazarin, à la première nouvelle, se hâta d'aller faire à la reine Henriette-Marie une visite pour la féliciter d'un événement qu'il regardait, disait-il, comme le présage assuré du rétablissement du roi son fils. En Hollande, où le peuple, orangiste et jaloux de l'Angleterre, était resté favorable aux Stuart, la joie se manifesta bruyamment; on dansait dans les rues d'Amsterdam en criant : « Le diable est mort ! » Parmi les conseillers et les serviteurs de Charles II, l'émotion était bien plus vive encore : « Deux ou trois personnes sont arrivées ici « depuis qu'il est mort vendredi dernier, écrivait de « Bréda Hyde au marquis d'Ormond; sir Robert Stone a « vu le cadavre... Certainement il y aura bientôt de « grands changements; je ne puis croire que tous se

<sup>1</sup> Noble, *Memoirs of the Protectoral house of Cromwell*, t. I, p. 158-196;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 406.

« soumettent au gouvernement de ce jeune fat. »—« A  
 « coup sûr, mandait d'Amsterdam Colepepper à Hyde,  
 « il se trouvera là des hommes importants qui seront  
 « blessés que la partialité de Cromwell ait élevé ce jeune  
 « homme au-dessus d'eux, qui ont porté la chaleur du  
 « jour;... celui auquel je pense surtout, le seul capable  
 « de rétablir le roi, c'est Monk; ni ses principes, ni ses  
 « affections ne l'y rendent tout à fait opposé... Vous savez  
 « que c'est un homme d'humeur taciturne, qui s'estime  
 « assez lui-même et se croit, par ses talents et sa réputa-  
 « tion militaires, bien plus fait pour la charge de Protec-  
 « teur et le titre d'Altesse que M. Richard Cromwell qui  
 « ne s'entend qu'à soigner ses champs et ses chevaux. »  
 Les royalistes d'Angleterre échauffaient, par leurs let-  
 tres, cette confiance des exilés : « Tous les cœurs, presque  
 « morts naguère, se sont merveilleusement ranimés,  
 « écrivait à Hyde Howard retenu en prison..... Au nom  
 « de Dieu, Mylord, vous qui voulez le bonheur de ce bon  
 « roi et le bien de ce pauvre royaume ensanglanté, ne  
 « laissez pas perdre, en hésitations et en délais, la fortune  
 « d'un si heureux moment. » Des amis plus défiants  
 essayaient de tenir Charles et sa mère un peu en garde  
 contre les apparences : « J'ai une extrême joie, mandait le  
 « cardinal de Retz à Ormond, des dispositions que M. le  
 « cardinal Mazarin fait paraître pour le service de Sa Ma-  
 « jesté.... Je prendrai toutefois la liberté de supplier très-  
 « humblement Sa Majesté de prendre garde qu'il n'y ait  
 « là de l'artifice..... et de recevoir ses avances d'une ma-  
 « nière qui lui donne lieu de croire que le roi est très-



« disposé à oublier le passé pourvu que l'on lui donne quelque chose d'effectif et de présent. » Mais tout en attaquant, auprès de Charles, un ennemi détesté, le cardinal de Retz confirmait le roi et persistait fermement lui-même dans ses espérances : « On dit ici, ajoutait-il, que le fils de Cromwell a été proclamé son successeur. Pour ce qui est de moi, je ne puis croire que Dieu n'accomplisse son ouvrage<sup>1</sup>. »

Mais chaque jour les messagers, les lettres, les voyageurs apportaient d'Angleterre des nouvelles bien propres à abattre cette confiance ; Richard s'établissait dans le pouvoir aussi facilement qu'il s'y était élevé ; à Exeter, à Hull, à Newcastle, dans toutes les villes d'Angleterre, et même sur le sol français, à Dunkerque comme à Londres, il était proclamé au milieu des acclamations ou de l'insouciance publiques ; à Oxford seulement, des étudiants avaient insulté, mais sans conséquence, le maire et les aldermen chargés de la cérémonie. Des adresses d'adhésion, passionnément enthousiastes ou serviles, lui arrivaient de toutes parts ; les hommes les plus considérables et les plus prudents, Whitelocke par exemple, se croyaient tenus de lui présenter en personne celles de leurs comtés ; les Églises française, hollandaise, italienne, établies à Londres, se faisaient un devoir d'unir leurs hommages à ceux des villes et des corporations anglaises ; les officiers généraux se concertaient chez Fleetwood pour que les trois armées d'Angleterre, d'É-

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 407, 409, 412, 415 ;—Carte, *Ormond's Letters*, t. II, p. 143, 144.

cosse et d'Irlande exprimassent dans les mêmes termes leur dévouement ; ils y réussissaient sans peine, et les officiers de la flotte se joignaient à eux sans hésiter. Ce succès si général et si incontesté, et qui étonnait les partisans mêmes de Richard, modifia promptement les impressions et l'attitude des puissances du continent : peu de jours après qu'il eut été proclamé, Richard envoya son maître des cérémonies, sir Olivier Fleming, annoncer aux ministres étrangers à Londres la mort de son père et son élévation au pouvoir. La cour de France prit le deuil ; Bordeaux eut ordre de faire parvenir au nouveau Protecteur les assurances les plus amicales ; et même à Paris, Mazarin affecta de désapprouver la joie qu'inspirait à la cour la mort de Cromwell. Cardenas fit arriver, de Bruxelles à Londres, des paroles d'accommodement. A La Haye, Jean de Witt qui, depuis la paix de 1654, avait vécu en bons rapports avec Cromwell, et qui redoutait surtout en Europe le triomphe de l'Espagne, en Hollande celui des orangistes, témoigna hautement sa satisfaction de ce qui se passait si tranquillement en Angleterre, et fit donner à Richard, par le résident anglais Downing, le conseil d'agir sur-le-champ en prince, en communiquant lui-même, par des lettres personnelles, à tous les souverains étrangers, la mort de son père et son propre avènement. Richard suivit ce conseil, et il eut bientôt à recevoir, en audience officielle, tous les ministres étrangers qui vinrent, avec plus ou moins d'empressement, lui présenter leurs nouvelles lettres de créance et les compliments de leurs maîtres. La reine Henriette-Marie, dans

sa douloureuse expérience, avait prévu cette prompte adhésion de l'Europe au nouveau régime de l'Angleterre, car dès le 18 septembre, peu de jours après avoir appris la mort de Cromwell, elle écrivait à M<sup>me</sup> de Motteville : « En vérité, j'ai songé que vous recevriez de la joie  
 « de la mort de ce scélérat ; et je vous dirai que je ne  
 « sais si c'est que mon cœur est si enveloppé de mélan-  
 « colie qu'il est incapable d'en recevoir, ou que je ne vois  
 « pas encore de grands avantages qui nous en peuvent  
 « arriver ; mais je n'en ai pas senti une fort grande,  
 « et la plus grande que j'aie est de voir celle de tous mes  
 « amis. » La joie même de ses amis manqua bientôt à la reine ; les nouvelles soit d'Angleterre, soit des cours du continent, jetèrent les royalistes anglais dans un découragement profond ; les plus fermes esprits se laissaient eux-mêmes gagner par le doute : « Nous n'avons pas  
 « encore trouvé, à la mort de Cromwell, l'avantage que  
 « nous en espérions raisonnablement, écrivait Hyde à  
 « Howard ; nous sommes au contraire en pire situation  
 « et moins comptés, car le grand calme qui a régné de-  
 « puis lors en Angleterre fait croire aux gens que la  
 « nation est unie et que le roi a bien peu d'amis... J'es-  
 « père pourtant que ce jeune homme n'hériterait pas de  
 « la fortune de son père, et qu'il surviendra quelque  
 « confusion qui nous ouvrira une porte<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Parl. hist.*, t. XXI, p. 228, 232, 233 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 390 ; — Milton, *Prose-Works*, t. VI, p. 418. — Whitelocke, p. 675, 676 ; — *Cromwelliana*, p. 178 ; — *Bordeaux à Mazarin*, 15 et 29 octobre 1658 ; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 415, 416, 422 ; — Oldmixon, *Hist. of the*

Si Hyde eût pu lire dans l'âme ou dans les lettres des fils mêmes de Cromwell et de leurs plus dévoués partisans, il eût gardé plus de confiance : au milieu de cette adhésion si générale et si empressée, ils étaient remplis d'inquiétude et déjà convaincus que leur succès était superficiel et trompeur, et leur péril imminent. Trois d'entre eux surtout, éclairés soit par leur propre et pressant intérêt, soit par leur habile expérience, Henri Cromwell à Dublin, lord Faulconbridge et Thurloe à Londres, ne se faisaient aucune illusion. Dès le 7 septembre, par le même messenger qui portait à Henri Cromwell des détails sur la mort de son père, Thurloe lui disait : « Je dois informer Votre Excellence qu'il y a  
 « de secrets murmures dans l'armée ; on parle comme si  
 « Son Altesse votre frère ne devait pas en être le géné-  
 « ral ; on semble considérer l'armée comme une puis-  
 « sance séparée du Protecteur, et qu'il ne saurait com-  
 « mander..... Je ne sais où cela en viendra ; mais cette  
 « idée seule est bien dangereuse. » Huit jours après <sup>1</sup>, lord Faulconbridge écrivait à son beau-frère : « Tout ici  
 « a l'air calme, mais quelque chose se brasse sous main ;  
 « il y a une cabale de grands personnages étroitement  
 « unis, et décidés, j'en ai peur, à gouverner eux-mêmes  
 « ou à mettre tout en feu. » Ces avertissements trouvaient Henri Cromwell tout prêt à y ajouter foi : naturelle-

*Stuarts*, p. 428 ; — *Burton, Diary*, t. III, p. VIII ; — *Mémoires de M<sup>me</sup> de Motteville*, t. V, p. 294 ; édit. d'Amsterdam, 1739 (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> I).

<sup>1</sup> Le 14 septembre 1658.

ment agité, méfiant et triste, dès qu'il avait su son père en danger et avant de connaître sa mort, il avait presque désespéré de l'avenir : « Si le gouvernement n'est pas « réglé du vivant de Son Altesse, écrivait-il à Thurloe<sup>1</sup>, « qui nous défendra des ambitieux ? Et quand elle dé- « clarerait elle-même son successeur, où est l'homme « assez sage, assez courageux, assez habile, et surtout « assez renommé, chez nous et au dehors, pour nous « maintenir en paix ? Je ne connais personne qui égale « mon père, et pourtant lui-même ne suffirait pas à « une telle tâche s'il n'était en intime communion avec « Dieu. » Cromwell mort, Henri se hâta de faire proclamer à Dublin son frère Richard, et lui écrivit aussitôt après<sup>2</sup> : « Je n'ai point perdu de temps ; j'ai « fait, comme c'était mon devoir, tout ce qui a dépendu « de moi pour rendre ici l'avènement de Votre Altesse « facile et pour établir son pouvoir..... Maintenant je de- « mande humblement pardon à Votre Altesse de ce que « je vais lui dire ; à moins que ses ordres formels ne fassent « violence à ma volonté, et ne me condamnent à mon « tombeau, je ne puis porter plus longtemps le fardeau « dont notre père m'avait chargé ; je ne saurais vivre « toujours dans le feu ; » et il conjurait Richard de l'autoriser à se rendre à Londres, pour qu'il pût s'entretenir à cœur ouvert, avec lui, et des motifs de son désir de retraite et de leurs périls communs : « Car je ne « doute pas, ajoute-t-il dans une lettre postérieure<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Le 8 septembre 1658.    <sup>2</sup> Le 18 septembre 1658.— <sup>3</sup> Le 20 octobre 1658.

« qu'à moins qu'elles ne soient portées par un messenger  
 « bien à l'abri de la surprise ou de la corruption, toutes  
 « les lettres adressées soit à Votre Altesse, soit à moi, si  
 « on soupçonne qu'elles traitent d'affaires, ne soient ou-  
 « vertes par quelqu'un de nos ennemis<sup>1</sup>. »

Les fils de Cromwell avaient raison d'être inquiets : le corps de leur père était encore exposé sur son lit de parade, et déjà l'impression qu'avait causée sa mort et l'assentiment unanime qu'elle avait valu à son successeur n'étaient plus qu'une vaine apparence. L'ascendant personnel d'un grand homme ne se révèle jamais avec plus d'éclat que lorsqu'il a disparu, et les innombrables prétentions qui surgissent dans le vide qu'il laisse donnent la mesure de la place que seul il pouvait remplir. Républicains et Cavaliers, généraux, officiers et soldats, sectaires mystiques et libres penseurs, orateurs de Parlement et de régiment, tous les partis que Cromwell comprimait, les mécontents qui tremblaient et les ambitieux qui s'inclinaient devant lui, les patriotes fiers et les rêveurs chimériques qu'il avait offensés, tous ces hommes si divers que, de gré ou de force, par séduction ou par contrainte, il réduisait également au silence et à l'inaction, recommencèrent, au bout de quelques jours, à espérer, à s'agiter, d'abord avec quelque réserve et peu de bruit, bientôt avec présomption et presque publiquement. Sous prétexte de prières communes, les officiers se réunissaient tous les vendredis à Wallingford-

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 376, 377, 383, 384, 386, 400, 406. 452.

House, chez Fleetwood, que sa qualité de lieutenant général de l'armée en rendait le centre naturel, et que sa faiblesse vaniteuse, sa duperie pieuse et les passions de sa femme livraient aux factions militaires ou populaires. Les plus ardents entre les mécontents avaient de petites conférences secrètes chez Desborough, soldat rude, orgueilleux et obstiné, qui se vantait d'avoir empêché Cromwell de se faire roi, et supportait avec déplaisir le protectorat de Richard, bien qu'il l'eût hautement accepté et fait accepter. Toutes les questions du jour étaient débattues, tous les mécontentements exhalés, tous les desseins insinués dans ces réunions; et l'esprit de sédition se répandait de là dans le gros de l'armée, où les anabaptistes, les quakers, les millénaires, tous les enthousiastes subalternes que Cromwell lui-même n'avait pu dompter, reprenaient en même temps leurs turbulentes prédications<sup>1</sup>.

Seul entre les généraux importants, Monk, mettant son éloignement à profit, se tenait et tenait son armée en dehors de ces menées : il avait pour agent à Londres son beau-frère, le docteur Thomas Clargis, intrigant actif et adroit, qui savait servir son patron sans le compromettre. Aussitôt après son avènement, Richard Cromwell envoya Clargis en Écosse pour s'assurer l'adhésion du général. Monk, bien informé par ce messager de l'état réel des esprits dans le Conseil et dans l'armée

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 385, 386, 406, 413, 450, 511; — Baker, *Chronicle*, p. 693, 695;—Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 428.

d'Angleterre, lui laissa entrevoir son peu de goût pour ces brouillons et pour un régime si incertain, et le renvoya sur-le-champ à Londres, porteur d'un écrit où, d'un ton respectueux mais plein d'autorité froide et comme indifférente, il donnait à Richard, sur son gouvernement et ses rapports avec l'armée, les plus judicieux conseils, l'engageant surtout à écarter du commandement, par une nouvelle organisation des régiments, les esprits insolents et inquiets : « Son Altesse, » disait-il<sup>1</sup>, « trouvera peut-être cet avis téméraire et peu sûr à exécuter ; mais vous pouvez lui affirmer qu'il n'y a pas, « dans l'armée, un officier qui, s'il est mis hors d'emploi, « entraîne avec lui deux hommes. » On peut douter que Monk crût Richard capable d'agir comme il le lui conseillait ; mais il était, à coup sûr, moins préoccupé de l'efficacité de ses conseils que du soin de prendre lui-même une position isolée et presque indépendante envers un pouvoir auquel il ne voulait ni s'opposer, ni s'associer<sup>2</sup>.

Aucune opposition n'avait encore éclaté ; les démonstrations autour du Protecteur étaient toujours empressées et dévouées ; les adresses arrivaient encore des comtés un peu éloignés ; mais déjà naissaient et circulaient ces bruits qui révèlent la disposition peu bienveillante et peu confiante du public envers le pouvoir. On disait partout que le Protecteur était dangereusement

<sup>1</sup> Le 15 septembre 1658.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 386, 387, 388 ;— Baker, *Chronicle*, p. 693.



malade, que son frère Henri l'était aussi, ou même qu'il venait de mourir subitement; on parlait de conflits entre l'armée et les bourgeois de la Cité. Le plus intime et le plus habile des conseillers de Richard, Thurloe, était réellement atteint d'une fièvre grave, et hors d'état de vaquer aux affaires. Les royalistes, encore timides, et qui recevaient de Charles II l'ordre de se tenir dans un complet repos, se donnaient du moins la satisfaction de répandre et de commenter ces mauvaises nouvelles; les indifférents se montraient prompts à les accueillir; les serviteurs mêmes du pouvoir tenaient un langage ou prenaient des précautions qui trahissaient leur peu de foi dans sa force et dans sa durée. Proclamé d'une voix unanime et partout reconnu, et encore partout obéi sans résistance, le nouveau Protecteur chancelait déjà, visiblement très-faible et très-menacé<sup>1</sup>.

Le premier coup ne se fit pas attendre longtemps. Après quelques pourparlers où l'humeur et les prétentions des mécontents s'étaient seulement laissé entrevoir, deux ou trois cents officiers, conduits par Fleetwood, ou plutôt conduisant Fleetwood à leur tête, présentèrent, le 14 octobre, à Richard une pétition où, « pour relever, disaient-ils, la bonne vieille cause qui « sommeillait depuis longtemps, » ils demandaient que l'armée eût désormais un commandant en chef autre que le Protecteur lui-même, et qui eût combattu avec elle

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 384, 385, 402, 408, 412, 423; Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 415, 421;—*Bordeaux à Mazarin*, 26 et 30 septembre, 10 octobre 1658 (*Documents historiques*, n° II).

13707  
dans les jours d'épreuve ; qu'à ce commandant appartint le droit de nommer aux emplois vacants, et que nul officier ne pût être écarté sans le jugement d'une cour martiale. C'était enlever l'armée au Protecteur et mettre le Protecteur à la merci de l'armée. Richard fit bonne contenance ; Thurloe avait préparé sa réponse : « Vous « savez, » dit-il aux officiers, « dans quelles conjonctures je suis arrivé au gouvernement ; vous connaissez « les difficultés contre lesquelles mon père avait eu à « lutter ; personne, à coup sûr, ne croit que sa mort les « ait diminuées ;..... vous savez qu'à mon avènement, « j'ai reçu de toute l'armée une adresse où vous m'avez « promis la même affection, la même fidélité que vous « avez portées à mon père..... C'est un grand désavan- « tage pour moi d'avoir si peu vécu au milieu de vous et « de vous être si peu connu... Je ne prends, je vous « assure, aucun plaisir à gouverner... Dieu, et la nation « aussi, auraient pu choisir, pour cette tâche, un autre « que moi ; on peut dire que ce n'est ni pour ma sa- « gesse, ni pour mes talents, ni pour mon expérience, « ni pour ma sainteté que Dieu m'a préféré à d'autres ; « il y a, parmi vous, bien des personnes qui me surpassent dans toutes ces choses ; mais Dieu a fait ce qui « lui a plu, et la nation a marché dans la même voie. « Puisque j'ai reçu cette mission, je mettrai ma conscience à la remplir ; c'est ce que je ne pourrais faire « si je renonçais à quelques parties du pouvoir qui « m'a été confié, fût-ce pour en charger de meilleurs « que moi. » Richard établit sans peine, d'une part que

les demandes qu'on lui adressait le mettraient en effet hors d'état de suffire au gouvernement du pays et d'en pouvoir répondre, d'autre part qu'elles étaient formellement contraires aux dispositions de la *Pétition et avis* du Parlement de 1656, acte sur lequel tout le régime du Protectorat était fondé : « La *Pétition et avis* est la règle  
 « de mon gouvernement; avec la grâce de Dieu, je m'y  
 « tiendrai..... Nos ennemis nous entourent et poursui-  
 « vent sans relâche leur travail qui est de nous désunir;  
 « que le nôtre soit de rester unis..... Il y a une chose qui  
 « me trouble beaucoup, c'est que la solde de l'armée soit  
 « si arriérée; j'aurais voulu pouvoir vous renvoyer à vos  
 « corps avec quelque certitude à porter à vos camarades;  
 « nous n'avons, moi et le Conseil, rien tant à cœur que de  
 « vous faire payer vos arrérages et de mieux assurer  
 « votre avenir; j'espère que vous ressentirez bientôt les  
 « effets de notre sollicitude; je ne prendrai aise ni repos  
 « tant que je ne vous verrai pas solidement satisfaits<sup>1</sup>. »

Les officiers se retirèrent sans insister : sur les uns, le langage modéré et modeste de Richard avait agi; pour les autres, c'était assez d'avoir éclaté; ils se promettaient de revenir à la charge autant qu'il le faudrait pour réussir. Richard et ses amis ne se firent, sur la gravité de cette attaque, aucune illusion : « J'espérais un peu », écrivit Henri Cromwell à son frère<sup>2</sup>, « qu'on pourrait la  
 « prévenir en tenant tous les officiers à leurs postes res-

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 447, 452;—*Bordeaux à Mazarin*, 3 et 24 octobre 1658 (*Documents historiques*, n° III).

<sup>2</sup> Le 20 octobre 1658.

« pectifs ; je croyais que des hommes que mon père avait  
« tirés du néant ne l'oublieraient pas si vite, et ne tra-  
« vaileraient pas à ruiner sa famille avant qu'il fût lui-  
« même dans son tombeau. Mais pourquoi dis-je que  
« j'espérais cela ? Ne sais-je pas que l'ambition et la soif  
« du pouvoir ne s'arrêtent devant rien ? Au point où en  
« sont les choses, le flot, j'en ai peur, est trop fort pour  
« que vous puissiez jeter quelque part une ancre ; il faut  
« se contenter d'aller à la dérive et d'attendre le re-  
« flux..... Je pense quelquefois à un Parlement ; mais  
« je doute que les hommes sages veuillent s'embarquer  
« dans de tels hasards au milieu d'un état de choses si  
« troublé ; et le voulussent-ils, pourrait-on empêcher  
« l'armée de violenter les élections ? <sup>1</sup> »

Henri Cromwell n'était pas le seul ni le premier qui pensât à un Parlement ; c'était, de l'aveu de tous, l'unique moyen de se procurer, pour le gouvernement et pour l'armée, l'argent dont on ne pouvait se passer ; car l'idée des taxes révolutionnaires et du régime des majors généraux ne venait plus à l'esprit de personne ; avec son génie, Cromwell avait aussi emporté au tombeau la tyrannie. Mais un Parlement semblait un remède plus périlleux que le mal n'était encore pressant ; Richard, en arrivant au pouvoir, avait trouvé sans doute quelques ressources, car il augmenta momentanément la solde de ces troupes à qui on ne payait pas leurs arrérages ; le bruit courait même que Cromwell avait laissé à sa famille de grandes richesses ; bruit bientôt démenti par les em-

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 453, 454.

barras où tomba Richard et dont un Parlement pouvait seul le délivrer. Mais il redoutait par-dessus tout, et ses conseillers avec lui, de se trouver en face des républicains, des presbytériens royalistes, des Cavaliers déguisés en presbytériens ou en républicains, de tous ces ennemis acharnés de son père qui ne manqueraient pas de se coaliser contre lui, au nom des droits et des lois du pays. Sans se flatter qu'on pût longtemps échapper à la nécessité d'un Parlement, on résolut de l'ajourner et de tenter, pour faire face aux dépenses urgentes, des expédients moins hasardeux. Lord Faulconbridge, depuis son ambassade auprès de Louis XIV pendant le siège de Dunkerque, était resté en rapports bienveillants avec Mazarin qui, à la mort du Protecteur, lui avait fait donner, par Bordeaux, les assurances les plus amicales. Il fut chargé de demander confidentiellement au ministre de France si le roi serait disposé à faire au Protecteur une avance de cinquante mille livres sterling : « Bien que la  
« somme ne me parût pas si difficile à rassembler »,  
écrivit Bordeaux à Mazarin, « et que je jugeasse de  
« l'intérêt de S. M. de faire un effort dans la présente  
« conjoncture pour engager le nouveau Protecteur à  
« suivre les sentiments de son père, je me suis néan-  
« moins bien abstenu de rien promettre, ni de donner  
« qu'une espérance très-générale que S. M. se porterait  
« à tout ce qui serait en son pouvoir..... Il ne me fallait  
« pas consulter mon père pour reconnaître la difficulté  
« qu'il y a de tirer de l'argent du roi ; je ne l'éprouve  
« que trop moi-même, et elle m'oblige encore à deman-

« der à Votre Éminence le paiement qu'elle me fait  
« espérer depuis six mois, et sans lequel mes lettres de  
« change seront protestées, ne sachant autres fonds pour  
« les acquitter. » Dans quelque embarras qu'il laissât  
son propre ministre, Mazarin, si sa politique l'eût exigé,  
eût trouvé et donné les 50,000 livres sterling qu'on lui  
demandait; il avait offert bien davantage à Cromwell:  
mais il ne portait à son successeur ni la même confiance,  
ni la même crainte; il voulait vivre en bons termes avec  
lui et voir venir sa destinée, sans lui prêter un secours  
efficace et qui contribuât à l'affermir si, par lui-même,  
il n'en était pas capable. Bordeaux eut ordre d'éluder la  
demande en parlant des grandes nécessités où se trouvait  
le roi; et quand Lockhart, toujours ambassadeur d'An-  
gleterre en France, revint à Paris et renouvela lui-  
même le désir que lord Faulconbridge avait expri-  
mé, Mazarin persista à s'y refuser. Mais en même  
temps il entrevit là, pour s'assurer à Londres de bon-  
nes informations et quelque influence, une occa-  
sion qu'il se garda bien de laisser échapper: « J'ai  
« témoigné au sieur de Faulconbridge, » lui écrivait  
Bordeaux le 3 octobre 1658, « l'estime que Votre Émi-  
« nence en faisait et l'amitié dont elle l'honorait; il reçut  
« ces civilités avec toutes les marques de reconnaissance  
« qui s'en pouvaient attendre, et me professa un vérita-  
« ble zèle pour son service et un attachement aux inté-  
« rêts de la France. Je l'exhortai à persévérer dans ces  
« sentiments, lui laissant entendre que ses services ne  
« seraient pas rendus à une cour ingrate. Si l'on désire

« s'en prévaloir, il faut user de gratifications, les Anglais  
 « n'étant pas aisés à engager par de simples promesses,  
 « et ledit sieur étant d'humeur à profiter de la conjonc-  
 « ture, de crainte que le temps ne change. Si Votre Émi-  
 « nence juge à propos de l'attacher dans le service du  
 « roi et d'en faire la dépense, je pourrai faire une propo-  
 « sition plus précise, et apparemment elle ne sera pas  
 « rejetée, ni l'argent mal employé. » Quatre semaines  
 plus tard, Bordeaux reprenait : « J'ai fait pressentir ledit  
 « mylord Faulconbridge sur le présent que Votre Émi-  
 « nence a pensé de lui faire; il le recevra et s'engagera  
 « à servir. Quelques pierreries pour sa femme seraient  
 « plus propres que de l'argent. Il s'était attendu à deux  
 « barbes, la mortalité s'étant mise dans les écuries de  
 « M. le Protecteur; ce présent serait bien venu. » Et  
 enfin, quatre jours après : « Je ferai espérer à mylord  
 « Faulconbridge la gratification que Votre Éminence  
 « juge à propos de faire à sa femme; à moins que M. le  
 « Protecteur ne succombe, ce sera une dépense fort  
 « bien employée; je croirais que le présent ne doit pas  
 « être au-dessous de mille pistoles. » Ainsi, trois mois  
 après la mort de Cromwell, pendant que son fils, héritier  
 apparent de son pouvoir, demandait sans succès à Mazarin  
 un secours qui l'aidât à se maintenir, son gendre et sa  
 fille recevaient les présents secrets du cardinal en pro-  
 mettant de le bien servir. La décadence va vite quand  
 la grandeur chancelante n'est pas soutenue par la vertu <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Bordeaux à Mazarin*, 15 et 29 septembre, 3, 10, 24 et 31 octobre 1658 (*Documents historiques*, n° IV).

Aux embarras intérieurs de Richard une grave complication extérieure vint s'ajouter. Le roi de Suède, Charles-Gustave X, était en guerre, d'une part avec le roi de Pologne, Jean-Casimir V, soutenu par l'empereur Léopold I<sup>er</sup> et par plusieurs princes allemands, de l'autre avec le roi de Danemark, Frédéric III, soutenu par les Hollandais. Ce n'était point là une simple guerre locale dans le nord-est de l'Europe; la Suède rêvait encore la prépondérance protestante que Gustave-Adolphe lui avait, un moment, conquise en Allemagne avec tant d'éclat, et la maison d'Autriche n'avait pas encore renoncé à la domination catholique qu'avait exercée en Europe Charles-Quint. Les croyances religieuses, quoique pacifiées, et les ambitions de suprématie continentale, quoique déjouées par le traité de Westphalie, influaient encore puissamment sur les plans et la conduite des souverains. Des questions nouvelles, il est vrai, s'élevaient et amenaient des combinaisons différentes; tranquilles sur leur indépendance et sur leur foi, les États protestants se divisaient; les Hollandais et l'électeur de Brandebourg s'unissaient à la maison d'Autriche contre le roi de Suède; la domination sur les passages du Sund et dans la mer Baltique, disputée entre la Suède et le Danemark, était aussi, pour l'Angleterre et la Hollande, un sujet de vive préoccupation et d'ardente rivalité; mais à travers ces complications inattendues et changeantes, les grands intérêts qui, depuis la dernière moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, avaient divisé l'Europe prévalaient encore dans les grands



esprits ; et Cromwell et Mazarin, en s'alliant entre eux et avec la Suède contre l'Autriche et l'Espagne, continuaient hardiment la politique de Henri IV et d'Élisabeth. Les bases de cette politique, la question du protectorat protestant et celle de l'équilibre européen, étaient au fond de la guerre de la Suède contre la Pologne et le Danemark. Aussi Mazarin ordonna-t-il à Bordeaux de pousser vivement le gouvernement anglais à soutenir les Suédois. Cromwell, à coup sûr, s'il eût vécu, n'eût pas attendu de telles instances, et le roi de Suède, qui lui avait été constamment fidèle, eût trouvé en lui un ami efficace. Charles-Gustave réclama l'appui du nouveau Protecteur. Les conseillers de Cromwell, restés ceux de son fils, étaient profondément imbus de sa politique ; Thurloe surtout, esprit judicieux et pénétrant, en comprenait, mieux que personne, les motifs et les conditions. Mais Thurloe était en même temps craintif et subalterne, excellent serviteur d'un maître puissant, mais hors d'état de s'en passer. Richard et son Conseil hésitèrent ; comme leur propre sentiment, la faveur publique, en Angleterre, était pour la Suède ; mais ils prévoyaient que, leur résolution une fois prise, une forte opposition, ou sincère ou factieuse, éclaterait. Ils négocièrent, tantôt essayant de détourner les Hollandais de leur alliance avec le Danemark, tantôt leur offrant de s'unir dans une médiation commune, et demandant à Mazarin d'abord des subsides, puis un traité de garantie pour le cas où l'Angleterre, en agissant en faveur de la Suède, se trouverait entraînée dans une guerre avec la

Hollande. Bordeaux s'étonnait de trouver Thurloe si froid et si méfiant : « Savez-vous pourquoi ? » lui dit un jour lord Faulconbridge ; « c'est que Lockhart écrit depuis « peu que votre cardinal lui a paru tout autre qu'il « n'était durant la vie du défunt Protecteur ; on est « fort piqué ici de votre refus des 50,000 livres sterling, « cette somme n'étant pas si considérable qu'elle ne pût « être trouvée si les dispositions du passé n'étaient pas « changées. » Bordeaux protestait et donnait des assurances, mais sans convaincre. Richard et son Conseil parurent enfin se décider ; on annonça à Bordeaux qu'une flotte anglaise irait dans la Baltique pour tenter une médiation, et, s'il le fallait absolument, pour soutenir les Suédois. La flotte mit à la voile, rentra peu de jours après, contrariée par les vents, puis reprit la mer, mais lentement et comme pour se montrer plutôt que pour agir. Évidemment le gouvernement anglais hésitait toujours, n'osant ni se refuser à une politique qu'il jugeait bonne, ni s'y engager, manquant de hardiesse, d'autorité et d'argent<sup>1</sup>.

Rien ne décrie plus le pouvoir que l'hésitation, car elle passe pour incapacité ou pour impuissance. Richard avait la conscience de sa faiblesse, et cherchait, en toute occasion, à se décharger, sur le Conseil privé, de la respon-

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 391, 418, 428, 430, 433, 440, 465, 467, 495, 496, 505, 511, 512, 516, 520, 522, 532, 535, 543, 545, 553 ; — Baker, *Chronicle*, 694 ; — Whitelocke, 675 ; — *Bordeaux à Mazarin et à Brienne*, 31 octobre, 11, 18 et 27 novembre, 2, 9, 16 et 23 décembre 1658 (*Documents historiques*, n° V).

sabilité du gouvernement : « C'est maintenant dans le  
« Conseil que toutes les résolutions se prennent, » écri-  
vait Bordeaux à Mazarin<sup>1</sup>, et quelques jours plus tard<sup>2</sup> :  
« Je ne saurais concevoir comment il est attendu que  
« j'aie des nouvelles certaines des délibérations d'ici,  
« sans que le roi fasse fonds pour quelques pensionnai-  
« res; lorsque le défunt Protecteur vivait, comme il  
« agissait de son chef, cette dépense a été épargnée avec  
« moins d'inconvénients; maintenant que l'autorité est  
« partagée et que le Conseil y a grande part, il est néces-  
« saire d'en user autrement, pour peu que cet État soit  
« considéré. » Soit que les pratiques que Bordeaux indi-  
quait à Mazarin eussent réussi dans le Conseil, soit par  
le seul effet de ses dissensions intérieures et de son active  
participation au pouvoir, ce corps, composé des vétérans  
de la révolution, fut bientôt aussi attaqué que le Protec-  
teur lui-même. On y comptait des Cromwelliens, quel-  
ques républicains que Cromwell avait tenus là assoupis,  
et les principaux des chefs mécontents de l'armée.  
Richard, à qui cette réunion ne pouvait inspirer con-  
fiance, traitait de ses affaires et prenait ses résolutions  
dans un petit comité intime, faisant effort ensuite pour  
que le Conseil adoptât ce qui avait été ainsi décidé.  
Thurloe, Saint-John, lord Broghill, William Pierrepoint  
et lord Faulconbridge étaient les meneurs de cette cabale  
de palais, comme on disait, qui ne tarda pas à être, dans

<sup>1</sup> Le 11 novembre 1658 (*Documents historiques*, n° VI).

<sup>2</sup> Le 2 décembre 1658 (*Documents historiques*, n° VII).

le Conseil même, l'objet de vives attaques. Thurloe et lord Faulconbridge surtout, qui passaient pour les plus actifs et les plus influents, devinrent le point de mire de toutes les colères. Le bruit courut que le Protecteur voulait faire entrer lord Faulconbridge et lord Broghill dans le Conseil dont ils n'étaient pas membres; Desborough y dénonça violemment le premier, l'accusant d'avoir formé le dessein de l'enlever, lui et Fleetwood, pour les emprisonner au château de Windsor, et déclarant que, si lord Faulconbridge entrait au Conseil, il n'y remettrait jamais les pieds. Thurloe, de son côté, peu accoutumé à être ainsi détesté et poursuivi pour son propre compte, prit l'alarme et témoigna le désir de se retirer des affaires : « Vous avez été informé, » écrivait-il à Henri Cromwell<sup>1</sup>, « des agitations qui ont eu lieu  
« dans quelques portions de l'armée;..... le feu a de  
« nouveau éclaté, et naguère, dans une réunion des  
« principaux officiers et de quelques membres du Con-  
« seil, il a été dit que Son Altesse se laissait conduire par  
« les avis de M. le contrôleur et les miens, et qu'elle ne  
« voulait rien faire sans nous. Instruit de ce propos, et  
« voyant qu'on répand dans l'armée que je suis un très-  
« mauvais conseiller, j'ai demandé à Son Altesse la  
« permission de me retirer, dans l'espoir que ce serait  
« un moyen de pacifier les choses; et vraiment, Mylord,  
« dans le poste que j'occupe, et engagé comme je l'ai  
« été, du vivant de votre père, dans toutes sortes d'affai-  
« res, je ne vois pas comment je pourrais encore être

<sup>1</sup> Le 2 novembre 1658.

« utile, soit à Dieu, soit à la nation. » Thurloe ne se retira point; mais ces méfiances réciproques, ces jalousies ardentes, ces scènes de violence faisaient perdre au Conseil toute autorité, et portaient la désorganisation au cœur même du gouvernement : « Aussi il se remarque, » écrivait Bordeaux à Mazarin<sup>1</sup>, « que quelques-uns des « ministres du Conseil, qui étaient fort zélés pour l'inté-  
« rêt du Protecteur, s'en détachent, craignant de suc-  
« comber avec lui<sup>2</sup>. »

Un pouvoir à ce point troublé et chancelant cherche partout un appui, quelque péril qu'il y doive rencontrer. Les besoins d'argent devenaient chaque jour plus pressants. Une sédition éclata dans la garnison de Dunkerque, qui n'était pas payée; Lockhart réussit à la réprimer : « Mais, Mylord, » écrivait-il à Thurloe<sup>3</sup>, « si je ne reçois  
« d'Angleterre une forte somme, je serai hors d'état de  
« maintenir ici les affaires..... J'ai dans cette place, outre  
« la garnison, cinq cents blessés et malades des troupes  
« qui sont en campagne avec M. de Turenne; ils n'ont  
« absolument rien pour subsister, sinon ce que je leur  
« fournis aux dépens de la garnison. J'ai déjà importuné  
« plusieurs fois Votre Seigneurie pour qu'elle me fit  
« envoyer des lits et des capotes; je la supplie de s'en  
« occuper le plus tôt possible; le temps devient très-  
« froid; les pauvres soldats qui sont à Mardyke et  
« au fort Olivier n'ont rien pour se couvrir, ni pour se

<sup>1</sup> Le 18 novembre 1658 (*Documents historiques*, n° VIII).

<sup>2</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 421.

<sup>3</sup> Le 8 novembre 1658.

« coucher ; à peine quelques planches. J'espère que  
 « Votre Seigneurie voudra bien croire et assurer Son  
 « Altesse que, si j'avais au monde un moyen d'y pourvoir,  
 « je ne viendrais pas, dans un moment si inopportun,  
 « quand Son Altesse est déjà en proie à tant d'embarras,  
 « l'importuner de la sorte. » Les difficultés de famille  
 se joignaient aux embarras d'argent : Henri Cromwell,  
 très-inquiet des informations qui lui arrivaient à Dublin,  
 insistait fortement pour venir à Londres, plus préoccupé  
 de sa propre anxiété que des méfiances et des complica-  
 tions que son arrivée y devait susciter. Thurloe et lord  
 Faulconbridge lui-même s'efforçaient, bien qu'un peu  
 timidement, de le détourner de ce dessein : « Je suis  
 « sûr, » lui écrivait Thurloe<sup>1</sup>, « que votre présence à  
 « la tête d'une bonne armée en Irlande a beaucoup  
 « contribué à notre salut ici, et rend bien plus difficile  
 « l'exécution des mauvais desseins..... Du reste, c'est à  
 « vous-même à décider..... Comment tout ceci finira,  
 « je n'en sais rien. Les obsèques de feu Son Altesse auront  
 « lieu dans huit jours. Quand nous aurons traversé ce  
 « jour-là, nous commencerons à nous occuper des affai-  
 « res, si les troubles ne commencent pas auparavant.  
 « Alors reviendra la question de la convocation d'un  
 « Parlement <sup>2</sup>. »

Thurloe avait raison de regarder les obsèques de Cromwell comme un jour d'épreuve ; les factions excellent à exploiter les pompes populaires, et peu leur importe

<sup>1</sup> Le 16 novembre 1658.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 466, 510.

qu'elles soient de fête ou de deuil. La magnificence déployée dans celle-ci fut une arme de plus aux mains des mécontents; la dépense s'éleva, dit-on, à 60,000 livres sterling, contraste choquant avec la détresse de l'armée et la pénurie du pouvoir. Les républicains en exprimaient hautement leur blâme; des pamphlets, répandus dans les rues et sur les pas du cortège, dénonçaient au peuple cette criante prodigalité; le bruit courut même que les soldats irrités avaient formé le projet d'enlever à son passage le corps du grand Protecteur, et de le retenir en gage du payement de leur solde arriérée. Rien de semblable ne fut tenté; malgré un assez grand désordre, aucun trouble sérieux n'éclata, et Cromwell descendit sans insulte dans les tombeaux des rois. Mais la fermentation allait toujours s'aggravant; aux conciliabules des officiers mécontents s'étaient ajoutés ceux des meneurs républicains réunis à Charing-Cross, dans la maison de sir Henri Vane; les menées renaissantes des Cavaliers leur fournissaient des sujets d'alarme pour l'avenir et d'accusation contre le pouvoir; en Angleterre pourtant, aucun mouvement royaliste ne paraissait encore; mais on parlait beaucoup de l'activité des Stuart sur le continent, de leurs allées et venues à Bruxelles, à La Haye, à Amsterdam, à Paris. Richard ne pouvait rester plus longtemps isolé en butte à tant d'attaques, inactif et silencieux au milieu de ce bruit. En fait d'argent, un Parlement était indispensable; et parmi les partisans du Protecteur, beaucoup, dans leur inquiétude, en espéraient, pour son gouvernement, quelque appui. Que ne

l'avait-on convoqué plus tôt, au moment même de la mort de Cromwell? On eût trouvé les mécontents bien moins déclarés et le public bien plus maniable; c'était là, entre autres, le sentiment de lord Broghill. Le Conseil se réunit le 29 novembre, et la convocation y fut décidée; les *writs*, pour ordonner les élections, furent publiés quinze jours après, et le Parlement appelé pour le 27 janvier suivant. « Je n'ennuierai pas Votre Excellence de l'exposé  
« de nos motifs, » écrivit Thurloe à Henri Cromwell<sup>1</sup>;  
« nous aurons de grandes luttes à soutenir; les républi-  
« cains se réunissent tous les jours et discutent quelle  
« république ils doivent préférer, car ils tiennent pour  
« certain qu'ils n'ont qu'à choisir et à prendre. Ils se  
« flattent qu'une partie de l'armée marchera avec eux.  
« J'espère qu'ils se trompent. Cependant, je dois le dire,  
« je n'aime pas l'aspect des choses, et mes craintes sur-  
« passent mes espérances<sup>2</sup>. »

La crainte se trahit dans la résolution même qu'on adoptait: on n'osa faire faire les élections selon le nouveau système électoral préparé par le Long Parlement, et deux fois mis en pratique par Cromwell; ainsi accomplies dans les comtés seuls et par un mode uniforme, elles parurent trop indépendantes; on revint aux traditions de la monarchie, dans l'espoir d'exercer, sur les choix d'un grand nombre de bourgs, une influence

<sup>1</sup> Le 30 novembre 1658.

<sup>2</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 502, 528, 541, 558-573;—*Cromwelliana*, p. 179-181;—Evelyn, *Memoirs*, t. I, p. 304;—*Bordeaux à Mazarin et à Brienne*, 27 novembre 1658 (*Documents historiques*, n° IX).



décisive. Et, comme il n'y avait, pour l'Écosse et l'Irlande, récemment incorporées à l'Angleterre, point de droits traditionnels à invoquer, on en profita pour attribuer, à chacun de ces deux pays, trente députés dont l'élection fut réglée de telle sorte que l'autorité militaire qui les gouvernait en disposât presque absolument. Quant à l'*autre chambre*, Richard la maintint telle que l'avait formée son père; mais il adressa à chacun de ses membres des lettres de convocation semblables à celles que le roi envoyait autrefois aux pairs du royaume. Ainsi, aucun principe légal et conséquent ne présida à la formation du Parlement; on fit appel tour à tour aux anciens et aux nouveaux exemples, à la monarchie et à la révolution, à la tradition et à l'arbitraire, prenant plaisir, tantôt à relever quelque ombre des vieilles institutions nationales, tantôt à étaler, contre leurs partisans, les rudesses de Cromwell, et cherchant partout avec anxiété une force que des artifices incohérents ne donnent jamais au pouvoir <sup>1</sup>.

La lutte électorale fut ardente et désordonnée, quoique sans violences tyranniques ni populaires. Les chefs républicains, réunis chez Vane, avaient résolu de se présenter aux électeurs et de siéger, même au prix du serment de fidélité au Protecteur, dans le prochain Parlement, gardant en même temps leur foi cachée à ce Long Parlement que Cromwell avait pu expulser, mais non dissou-

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 409;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 541, 550;—Echard, *History of England*, t. II, p. 384;—*Bordeaux à Mazarin*, 23 décembre 1658 (*Documents historiques*, n° X).

dre, et qui restait toujours, à leurs yeux, le gouvernement légitime du pays. Tous les partis ont, de tous temps, ces réserves mentales au service de leur passion et de leur impuissance. Richard et son Conseil combattirent avec acharnement ces adversaires, les plus redoutés de tous : il ne servit de rien à Vane d'avoir la majorité à Hull et à Bristol ; les magistrats qui présidaient aux élections déclarèrent qu'elle appartenait à d'autres candidats ; et, sans la fermeté de l'un de ses amis qui le fit élire par un petit bourg du Hampshire, Vane n'eût point pris place dans le Parlement. On fit le colonel Hutchinson sheriff de son comté pour l'empêcher d'être élu à Nottingham. Haslerig, Nevil, Scott, Bradshaw, Ludlow rencontrèrent la même résistance, mais ils en triomphèrent partout ; le gouvernement ne put écarter aucun de ses plus considérables ennemis. Il réussit mieux à faire élire en grand nombre ses partisans : Thurloe, vrai premier ministre du Protecteur, aussi bien pour le dedans que pour le dehors, était partout à la tête de ce travail ; l'un de ses agents, M. Howard, catholique et frère du comte d'Arundel, se vanta, probablement avec quelque fanfaronnade, d'avoir, sur la seule recommandation du secrétaire d'État, fait envoyer vingt-quatre membres au Parlement. Monk priaient Thurloe de lui indiquer à quelles villes d'Angleterre appartenaient trois candidats qu'on lui avait demandé de faire élire en Écosse, et que les électeurs écossais hésitaient à nommer sans connaître au moins leur origine. L'Université de Cambridge et les trois bourgs de Wisbeck, Huntington et Tewkesbury se

disputèrent l'élection de Thurloe lui-même : « Nous ne « savons, » lui écrivaient les bourgeois de Tewkesbury <sup>1</sup>, « par quelles expressions vous témoigner notre reconnaissance de l'honneur que vous faites à cette pauvre « corporation en consentant à siéger pour elle dans le « prochain Parlement; nous vous conjurons d'accepter « notre bien sincère assurance que la personne quelconque que vous désignerez pour vous être associée aura « nos voix dans la seconde élection. » Thurloe opta pour l'Université de Cambridge, qu'il tenait à honneur de représenter; il prévoyait que les débats seraient orageux et difficiles; et il faisait dire par Clargis à Henri Cromwell <sup>2</sup>, en lui donnant des instructions pour les élections d'Irlande : « Jamais il n'a été plus nécessaire de choisir « des hommes honnêtes et capables; si, parmi eux, vous « pouviez nous faire envoyer cinq ou six bons orateurs « et argumentateurs, ce serait un grand bien pour le « service de Son Altesse <sup>3</sup>. »

Au milieu d'un tel mouvement, les royalistes ne demeureraient point indifférents et inactifs; les turbulents se promettaient une anarchie prochaine et se préparaient à se lever en armes; les crédules et quelques intrigants se flattaient que Richard, poussé à bout, soit par l'armée, soit par les républicains, se déciderait enfin à rappeler

<sup>1</sup> Le 17 décembre 1658.

<sup>2</sup> Le 8 décembre 1658.

<sup>3</sup> Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 411, 412;—Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 428;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 176;—Mistriss Hutchinson, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 269;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 289;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 555, 559, 565, 572, 574, 585, 642.

lui-même le roi, et ils s'agitaient aux entours, ou dans l'intérieur même de Whitehall, pour incliner en ce sens le Protecteur et s'en faire un mérite à Bruxelles ou à Paris. Les hommes tranquilles et fatigués, les gentils-hommes retirés dans leurs terres étaient l'objet des avances du gouvernement, qui avait besoin, contre les républicains, de leur influence électorale, et ils ne se refusaient point à l'exercer, soit pour leur propre compte, soit au profit de candidats modérés qui devaient former un parti neutre décidé, en tout cas, à défendre l'ordre, à rétablir, n'importe sous quel nom, les éléments de la monarchie, et prêt à profiter des événements. Charles et ses conseillers, loin de se plaindre de cette conduite, la prescrivaient eux-mêmes à leurs partisans par des instructions positives <sup>1</sup> : « Ce qui convient  
« le mieux à notre service dans les conjonctures actuel-  
« les, c'est que, parmi les personnes qui nous sont atta-  
« chées, toutes celles qui pourront se faire élire entrent  
« et siègent dans la prochaine assemblée du Parlement ;  
« ainsi, non-seulement nous vous permettons, mais nous  
« vous demandons de vous conduire de telle sorte que,  
« sans manifestation inopportune de votre affection pour  
« nous, vous secondiez les desseins et les événements  
« qui, avec la grâce de Dieu, pourront nous rétablir  
« enfin dans nos droits, et rendre au royaume la paix et  
« le bonheur dont il est depuis si longtemps privé. Et  
« que ceci vous soit notre autorisation et notre garantie

<sup>1</sup> 26 janvier 1659.

« pour tout ce que vous ferez en ce sens. » Les royalistes n'obéissaient pas tous à cette impulsion : par probité, par fierté, par crainte des propos amers que, malgré les intentions du roi, ces défections apparentes faisaient tenir dans la petite cour exilée, beaucoup se refusèrent à prendre au Parlement, et même aux élections, une part active : « J'ai fait ce que j'ai pu, » écrivait à Hyde un de ses plus intimes correspondants <sup>1</sup>, « pour décider nos « amis à suivre, quant à l'entrée dans la Chambre, vos « dernières instructions ; mais vous ne sauriez imaginer « à quel point beaucoup d'entre eux sont inintelligents « et entêtés contre leur plus pressant intérêt. J'ose dire « que, si le parti du roi avait été actif, il aurait pu gou- « verner le Parlement. » Les Cavaliers furent loin d'exercer tant de puissance ; ils n'entrèrent dans le Parlement qu'en petit nombre, et ils n'y entrèrent qu'en se déguisant ; mais ils y firent entrer beaucoup d'hommes nouveaux, étrangers à la guerre civile, monarchiques au fond quoique simplement amis de l'ordre en apparence, sans résolution préméditée en faveur du roi, mais libres de tout engagement et de tout penchant, soit pour la république, soit pour le Protecteur <sup>2</sup>.

A tout prendre, et malgré un certain nombre d'élections irrégulières et contestées, l'assemblée fut librement élue et composée d'hommes la plupart indépendants ; parmi ses 564 membres, on comptait environ 50 répu-

<sup>1</sup> Le 13 février 1659.

<sup>2</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 424, 434 ; — *Bordeaux à Mazarin*, 2 janvier 1659.

blicains décidés, 100 à 140 membres flottants entre le Protecteur et la république, 72 jurisconsultes, 100 officiers ou employés du gouvernement, et 200 personnes d'opinion neutre ou cachée. A ce résultat des élections, le Protecteur et ses conseillers ne se montrèrent ni confiants, ni découragés : « Nos ennemis dans le Parlement « sont nombreux et hardis outre mesure, » écrivait lord Faulconbridge à Henri Cromwell <sup>1</sup>, « mais contre-balan- « cés plus qu'au double par le parti modéré ; en sorte « que, si les résultats sont lents et difficiles à obtenir, « nous ne voyons pas, quant à présent, grand sujet de « crainte. » Thurloe, en général peu porté à l'espérance, se montrait encore moins alarmé, et s'animait même à l'approche de la lutte, comme un vieux partisan à la fois soucieux et aguerri : « Il y a, dans la Chambre des Com- « munes, » disait-il <sup>2</sup>, « un tel mélange que personne ne peut « savoir de quel côté penchera la majorité..... Ce sera « une scène très-agitée ; mais je me persuade que Dieu « bénira le courage et les résolutions fortes, et que les « découragements mélancoliques lui déplaisent. Je puis « dire par expérience que, dans tout le cours de ma vie, « je n'ai jamais sainement jugé des choses quand j'avais « l'esprit triste et abattu ; toutes les mesures que j'ai « prises étant dans cette disposition, je les ai désapprou- « vées et regrettées plus tard ; aussi ai-je décidé en moi- « même que je ne ferais rien et ne m'arrêterais à au- « cune résolution tant que je me sentirais mélancolique,

<sup>1</sup> Le 15 février 1659. <sup>2</sup> Le 4 janvier 1659.

« ayant toujours éprouvé qu'alors mes idées étaient  
 « fausses. Notre cause est toujours ce qu'elle a été, et  
 « aussi bonne qu'elle ait jamais été, et nos ennemis sont  
 « d'anciens vaincus. Si nous croyons fermement que  
 « Dieu est avec nous, il sera avec nous ; et alors, qui sera  
 « contre nous ? <sup>1</sup> »

Le 27 janvier 1659, Richard, suivi d'un pompeux cortège, arriva par la Tamise au Parlement, s'arrêta quelques minutes dans la salle de la Chambre des Lords et se rendit de là à l'église de Westminster, le major général Desborough portant devant lui l'épée. Les deux Chambres l'y attendaient, éparses et confondues. Après le sermon prêché par Th. Goodwin, comme l'assistance se levait, un quaker, debout près de la chaire, prit brusquement la parole et se répandit en incohérentes exhortations. Richard s'arrêta, l'écouta jusqu'au bout, et retourna à la Chambre des Lords où, par son ordre, l'huissier à la verge noire alla inviter les membres de la Chambre des Communes à se rendre. Plusieurs d'entre eux, ayant suivi le cortège, étaient déjà là, debout et à la barre, selon l'ancien usage de la monarchie ; mais cent soixante environ s'étaient réunis dans leur propre salle, et quand l'huissier vint les avertir, à peine dix ou douze répondirent à l'appel du Protecteur : « J'ai voulu voir, » dit Haslerig, « dans quel rang nous serions placés ; j'ai vu

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 576, 588, 594, 612 ;— Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 440 ;— *Parl. hist.*, t. XXI, p. 245-262 ;— *Bordeaux à Mazarin*, 16 et 30 janvier 1659 (*Documents historiques*, n° XI).

« où étaient les Lords; j'ai demandé où seraient les Com-  
« munes; on m'a dit :—à la barre,— là où sont les do-  
« mestiques et les valets de pied. » Plus de cent cinquante  
membres restèrent dans la Chambre des Communes tan-  
dis que, dans celle des Lords, Richard, un moment debout  
et tête nue, puis assis et couvert, ouvrait la session du  
Parlement. Son discours fut bref et simple, mais d'un ton  
royal : « Bien peu d'entre vous, je pense, s'attendaient,  
« il y a quelques mois, à voir cette grande assemblée  
« réunie en ce jour, dans ce lieu, et en paix.... La paix  
« a été l'un des bienfaits du gouvernement de mon  
« père.... Il est mort plein de jours, qu'il a tous consu-  
« més dans un grand et rude travail; mais ses yeux ne  
« s'étaient point obscurcis, ni sa force abattue, comme  
« on l'a dit de Moïse; il vous a servis jusqu'au dernier  
« moment.... Il est allé à son repos et nous avons suc-  
« cédé à ses fatigues.... Il est non-seulement dans le  
« devoir de ma charge, mais dans mes principes, de gou-  
« verner ces nations par l'avis de mes deux Chambres  
« du Parlement.... Si, par la bonté de Dieu, nous som-  
« mes aujourd'hui en paix, ce n'est pas que nous n'ayons  
« pas d'ennemis. Nous en avons, au dedans et au dehors,  
« qui mettraient bientôt fin à notre paix si cela était ou  
« venait jamais en leur pouvoir. Il sera de votre sagesse  
« d'assurer notre paix contre ceux qui, vous le savez,  
« sont et seront toujours nos implacables ennemis. Je  
« puis vous assurer que les armées d'Angleterre, d'É-  
« cosse et d'Irlande sont fidèles à l'intérêt de ces na-  
« tions.... Si ce n'étaient pas les meilleures armées du



« monde, vous auriez entendu parler de graves désor-  
 « dres, à raison de l'immense arriéré de solde qui leur  
 « est dû.... Ceci étant une question d'argent, je la re-  
 « commande spécialement à la Chambre des Communes.  
 « Vous avez, vous le savez, une guerre avec l'Espagne,  
 « entreprise de l'avis du Parlement. L'Espagne est un  
 « ancien et puissant ennemi ; il sera nécessaire, pour  
 « l'honneur et la sûreté de ces nations, de poursuivre  
 « vigoureusement cette guerre.... Je remets au garde  
 « du sceau, mylord Fiennes, le soin de vous dire beau-  
 « coup d'autres choses.... Mylords, et vous, Messieurs  
 « de la Chambre des Communes, je vous recommande  
 « de maintenir, entre vous et dans vos débats, ce bon  
 « vouloir et cette union qui feront de vous l'exemple de  
 « la nation ; elle vous a envoyés ici en paix, et en priant  
 « Dieu que l'esprit de sagesse et de paix soit avec  
 « vous ; ce sera aussi ma prière pour vous ; faisons tous  
 « ensemble nos efforts pour que ceci soit un heureux  
 « Parlement <sup>1</sup>. »

Le garde du sceau, Fiennes, débuta en vrai courti-  
 san : « Quand le sage, » dit-il, « propose cette question  
 « — Que peut faire l'homme qui vient après le roi ? — il  
 « y répond ainsi lui-même : — refaire ce qui a déjà été  
 « fait. — A la même question posée aujourd'hui — Que  
 « peut dire celui qui parle après Son Altesse ? — il con-  
 « vient de faire la même réponse : — redire ce qui a

<sup>1</sup> *Parl. hist.*, t. XXI, p. 265-269 ; — Burton, *Diary*, t. III, p. 8, 2, 7-11, 35 ; — *Bordeaux à Mazarin*, 6 février 1658 (*Documents historiques*, n° XII).

« déjà été dit. » Son discours ne fut en effet qu'un long commentaire de celui du Protecteur, commentaire emphatique et embarrassé, où la pensée et le plan de conduite du gouvernement se laissaient pourtant entrevoir : « Feu Son Altesse, vous le savez, et le monde entier le « sait, était un homme de guerre ; cependant il est mort « en paix, et il a laissé ces nations en paix au dedans et « victorieuses au dehors.... Il a fait plus ; il a laissé ces « trois nations en paix entre elles et ne formant plus « qu'une seule nation.... Aussi Son Altesse aujourd'hui « en pouvoir s'est-elle tenue pour obligée de les unir « toutes les trois dans ce Parlement.... De même que « tous les Parlements, à l'avenir, devront être des Par- « lements de ces trois nations unies en une seule répu- « blique, de même, d'après l'*humble Pétition et avis* « adoptée par le dernier Parlement, la constitution du « pouvoir suprême consiste aujourd'hui en un seul chef « de l'État et deux Chambres du Parlement ; constitu- « tion si bien réglée que rien ne s'y trouve qui n'y « doive prendre place et que rien de ce qui est essen- « tiel n'y manque ; il n'est plus besoin d'aucun nouveau « travail de constitution ; nous n'entendrons plus aucun « bruit de marteau ni de hache, encore moins de lance « ou d'épée.... Que reste-t-il à faire sinon que Son « Altesse et les deux Chambres du Parlement amènent « à la perfection ce grand ouvrage en en maintenant « ensemble toutes les parties et en exécutant les « lois ? » Que le gouvernement du Protectorat fût pris comme fondé, et ses bases respectées comme celles d'une

ancienne monarchie, toute la politique de Richard et de son Conseil étaient là : « Nous sommes ici tous décidés à « adhérer fermement à la *Pétition et avis*, » écrivait Thurloe à Henri Cromwell<sup>1</sup>; « si ce fondement, c'est-à-dire un seul chef de l'État et deux Chambres du Parlement, est une fois admis, j'espère que nous nous entendrons sur tout le reste<sup>2</sup>. »

Les premiers actes, les premières paroles de la Chambre des Communes firent voir que l'œuvre était loin d'être aussi avancée. Tous les membres furent appelés à prêter serment « d'être fidèles au lord Protecteur et de « ne rien tenter ni méditer contre sa personne et son « autorité légale, comme de défendre et maintenir les « droits et les libertés du peuple. » Dès le premier jour, plus de quatre cents membres avaient déjà prêté ce serment et siégeaient dans la Chambre : quelques républicains sévères, Ludlow entre autres, s'étaient abstenus et ne se présentaient point ; un des commissaires chargés d'administrer le serment, sir Walter St-John, rencontrant Ludlow dans Westminster-Hall, lui demanda pourquoi il ne venait pas à la Chambre, et sur sa réponse : « Venez me trouver demain dans le vestibule, » lui dit-il, « je vous ferai entrer avec moi, et on croira « que vous avez prêté serment. » Moins scrupuleux sur une fraude silencieuse que sur une promesse publique, Ludlow accepta et alla s'asseoir dans un coin écarté de

<sup>1</sup> Le 14 décembre 1658.

<sup>2</sup> *Parl. hist.*, t. XXI, p. 269-281 :—Burton, *Diary*, t. III, p. 3 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 562.

la salle. Pendant deux ou trois jours, personne ne le remarqua ou ne se plaignit ; mais le 5 février, un membre du parti de la cour, comme on disait déjà, signala le fait et somma Ludlow de prêter serment : « N'inter-  
« rompons pas nos délibérations pour une telle misère », dit Haslerig ; « ce débat amènera de l'irritation ; je ne  
« veux pas, moi, mettre en question les membres d'É-  
« cosse et d'Irlande, qui n'ont pourtant nul droit de sié-  
« ger ici ; je vous en conjure, laissons cela. » L'avis de Haslerig fut appuyé ; d'autres réclamèrent : « Nous  
« sommes ici en vertu de la *Pétition et avis* qui prescrit  
« le serment ; quatre cents membres l'ont prêté ; pour-  
« quoi deux ou trois le refuseraient-ils ? Qu'il leur soit  
« interdit de siéger jusqu'à ce qu'ils l'aient prêté. A quoi  
« nous tiendrons-nous si les fondements mêmes sont  
« ébranlés ? » La discussion continua ; on s'éleva contre les serments en général, « qui n'étaient que des pièges  
« pour les honnêtes gens. » Le colonel Eyre déclara qu'élu vers la fin du Long Parlement, il avait refusé le serment, par scrupule, qu'on en avait rendu compte à la Chambre, et qu'elle l'avait admis sans lui rien demander. Divers incidents survinrent qui détournèrent l'attention ou fournirent au laisser-aller un prétexte ; et Ludlow, et probablement quelques autres avec lui, continuèrent de siéger sans avoir juré fidélité au Protecteur<sup>1</sup>.

Le jour même de l'ouverture de la session, la Cham-

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 593 ;— *Burton, Diary*, t. III, p. 3, 71 ;— *Ludlow, Mémoires*, t. II, p. 413-417 ;— *Bordeaux à Mazarin*, 20 février 1659 (*Documents historiques*, n° XIII).

bre avait élu pour son orateur Benjamin Chute, homme modéré et accepté de tous les partis. Deux jours après son installation, il hésita dans un acte qu'il avait à faire en sa nouvelle qualité, et il soumit à la Chambre ses doutes sur l'étendue de son pouvoir : « Je n'aime pas, » s'écria Haslerig, « à entendre dire qu'il manque quelque chose à cette Chambre; je ne connais point de code de lois que vous ayez à consulter. Monsieur l'orateur, vous êtes maintenant le plus grand personnage de l'Angleterre... excepté ce qui doit être excepté; je m'oubliais presque. J'ai raison pourtant; je dis que je vous regarde comme le plus grand personnage de l'Angleterre, vous, l'orateur du Parlement d'Angleterre, ou des Communes, comme il vous plaira de dire; je ne veux offenser personne... Ordonnez simplement qu'on vous apporte le registre dont vous avez besoin; c'est là ce qui vous convient <sup>1</sup>. »

Évidemment il était urgent de ne pas laisser oisive une chambre où fermentaient des dispositions à ce point ombrageuses et hautaines : une attaque était près d'éclater contre la présence des députés d'Écosse et d'Irlande élus, disait-on, sans l'aveu d'aucune loi et qui n'avaient nul droit de siéger dans un Parlement anglais. Le gouvernement résolut de jeter sur-le-champ dans l'assemblée la question fondamentale qui devait mesurer les forces des partis et décider de l'avenir. Le 1<sup>er</sup> février, Thurloe se leva : « Il a plu à Dieu de mettre un

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 594; — Whitelocke, p. 676; — Burton, *Diary*, t. III, p. 4, 18.

« terme aux jours de Son Altesse. On s'attendait à de  
 « tristes suites de ce coup. Dieu nous a accordé le bien-  
 « fait d'un fils de Son Altesse, qui a pour lui les cœurs  
 « du peuple, témoignage de son indubitable droit de  
 « succession. On ne peut voir là que la main de Dieu  
 « qui abat ainsi la famille du feu roi. Dieu élève le pou-  
 « voir du sein de la poussière ; c'est sa royale prérogative.  
 « Il convient à cette Chambre de répondre à cette grâce  
 « en reconnaissant, dans Son Altesse aujourd'hui en  
 « fonctions, le successeur indubitable... J'entends dire  
 « qu'on prépare au loin de grands efforts pour semer,  
 « parmi nous, des troubles et des dissensions. Pour les  
 « prévenir, montrons à la nation que nous sommes tous  
 « d'accord sur le fondement de son gouvernement. C'est  
 « dans ce but que je propose un bill pour la reconnais-  
 « sance du Protecteur <sup>1</sup>. »

Surpris de cet appel soudain au combat décisif, les opposants, républicains et autres, ne songèrent d'abord qu'à l'é luder : « Ceci n'est pas proposé opportunément, » dit Haslerig ; « nous avons beaucoup de choses à consi-  
 « dérer, le comité des griefs, les affaires de la religion...  
 « Nous avons eu un Parlement glorieux pour abattre ;  
 « j'espère que celui-ci sera glorieux pour fonder ;..  
 « mais examinons un peu d'abord ce qui a été fait de-  
 « puis notre éloignement. Celui qui a quitté cette terre

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 596 ;—Burton, *Diary*, t. III, p. 25-32, 71 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 603 ;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 281 ;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 417 ;—White-locke, p. 676 ;—*Bordeaux à Mazarin*, 10 février 1659 (*Documents historiques*, n° XIV).

« nous avait promis des comptes. Les soldats de notre  
 « armée sont nos enfants ; nous sommes tenus de pour-  
 « voir à ce qui les touche. Nous avons un prince qui est  
 « notre prince, *princeps*, le principal entre nous. J'ho-  
 « nore sa personne. Je n'en dirai pas davantage. Ne  
 « nous occupons pas d'un bill de cette importance  
 « avant le jour de jeûne et de prières solennelles que  
 « nous avons ordonné. Nous n'avons jamais rien abattu  
 « sans adresser d'abord à Dieu nos prières ; n'essayons  
 « pas de fonder sans prier. » Un débat s'engagea sur  
 ces observations, mais court et contenu. Comme Thur-  
 loe le proposait, la première lecture du bill eut lieu  
 immédiatement. L'avocat général Prideaux demanda la  
 seconde et la discussion au fond pour le lendemain. Les  
 opposants réclamèrent modestement quelques jours. Ils  
 les obtinrent sans peine, et le débat fut fixé au lundi  
 suivant, 7 février <sup>1</sup>.

Si les hommes n'étaient gouvernés que par des inté-  
 rêts personnels, éphémères comme eux-mêmes, ceux  
 qui se trouvaient réunis dans ce Parlement auraient  
 eu peu de peine à s'entendre, et le débat qui s'ou-  
 vrait entre eux eût été court, car le régime qui en  
 était l'objet avait de quoi satisfaire, pour tous, à de si  
 petits et égoïstes désirs. Ils avaient un gouvernement  
 issu de la révolution qu'ils avaient faite, fermement  
 résolu de la maintenir, et maintenu lui-même par une  
 armée forte et glorieuse. Ce gouvernement, partout

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 26-32.

obéi au dedans et reconnu au dehors, était conforme, dans ses traits essentiels, à leurs idées communes et pratiques : un chef unique et deux Chambres, non-seulement les hommes modérés et sans système, mais la plupart des républicains eux-mêmes, éclairés ou résignés, acceptaient ces bases de la constitution que l'*humble Pétition et avis* avait établie : « Si l'on croit qu'un chef unique vaut mieux, » déclarait Haslerig, « je me soumettrai à la majorité.—Ne retournons pas au gouvernement du Long Parlement, disait Henri Nevil ; c'était une oligarchie détestée de tous ceux qui aiment une république ; nous, républicains, nous sommes pour un chef unique, un sénat et une assemblée populaire. »—Selon le capitaine Baynes, « l'ancienne constitution, un roi, des Lords et des Communes, ne peut plus convenir à cette nation, telle qu'elle est aujourd'hui ; les anciens lords, par leurs grandes propriétés, balançaient le pouvoir du roi ; maintenant la propriété appartient en général au peuple ; le gouvernement doit donc être là. Mais il faut une balance ; si vous pouvez avoir une Chambre des Lords pour en faire l'office, prenez-la ; sinon, ayez un sénat élu par le peuple. »—Je n'entends pas une seule voix s'élever contre un chef unique, disait M. Reynolds, et contre le chef unique actuel, il n'y a pas une seule objection. » Richard, en effet, n'était personnellement l'objet d'aucun ressentiment, d'aucune antipathie : « Je l'avouerai, » disait Haslerig, « j'aime la personne du lord Protecteur ; je n'ai jamais vu ni entendu citer, en



« lui, ni mensonge, ni fraude ; je lui souhaite, à lui et à  
« sa postérité, santé, fortune, honneur, sûreté, plus qu'à  
« aucun homme dans cette nation. »—« Je ne voudrais  
« pas, » s'écriait Scott, « mettre en péril un cheveu de  
« la tête de Son Altesse.... Il est encore à la porte ; mais  
« si vous voulez un chef unique, je l'aime mieux, lui,  
« qu'aucun autre homme vivant.»—« Je n'ai jamais vu le  
« lord Protecteur que deux fois, » disait M. Edgar ; « je  
« n'ai jamais reçu de lui la moindre faveur, et j'espère  
« que je ne mériterai jamais son mécontentement ; la  
« douceur de sa voix et de son langage m'a gagné le  
« cœur ; je trouve le peuple satisfait de son gouverne-  
« ment. » Ce gouvernement n'avait d'ailleurs aucun  
dessein, aucun désir de tyrannie ; Richard était naturel-  
lement modéré, patient, équitable, et ses conseillers,  
comme lui, ne demandaient pas mieux que de gouver-  
ner de concert avec le Parlement et selon les lois. Pour  
tous les hommes qui n'avaient pas voué leur cœur à  
l'ancienne race royale ou à la république pure, rien  
n'était en apparence si naturel et si facile que de s'ac-  
commoder du régime établi et de vivre tranquilles, d'un  
commun accord, sous le nouveau Protecteur<sup>1</sup>.

Mais tous les partis, et, dans les divers partis, la  
plupart des hommes importants qui avaient pris part  
à la révolution, soit pour la servir, soit pour la com-  
battre, avaient et conservaient dans leur âme ce qu'il  
n'est pas si aisé de satisfaire, des principes et des

<sup>1</sup> Burton. *Diary*, t. III, p. 105, 134, 147-148, 211, 104, 112, 124.

passions. Il leur fallait ces satisfactions morales que le pouvoir, même sage et doux, ne saurait donner à ceux dont il offense, par son existence seule, les convictions et les sentiments.

Les républicains soutenaient la pleine souveraineté du peuple et sa toute-puissance. Selon eux, tous les pouvoirs devaient émaner du peuple et ressortir à lui; nul n'était légitime si le peuple ne l'avait créé et n'en restait maître. Et la Chambre des Communes, élue par le peuple, le représentait seule, et était, en son nom, le gouvernement souverain, soit directement, par les pouvoirs qu'elle exerçait elle-même, soit indirectement, par sa suprématie déclarée sur les dépositaires des pouvoirs qu'elle n'exerçait pas.

Les Cromwelliens, par expérience et instinct politique plutôt que par un principe clairement compris et défini, ne pensaient pas que le peuple suffît à faire le gouvernement tout entier, ni qu'il eût le droit de le défaire et de le refaire à son gré. A leur avis, pour le maintien et le bon ordre de la société, il fallait au gouvernement quelque base subsistant par elle-même, reconnue du peuple, mais antérieure et, dans une certaine mesure, supérieure à sa mobile volonté. Dans l'origine la conquête, plus tard l'hérédité monarchique et la prépondérance des grands propriétaires du sol avaient créé, dans le gouvernement de l'Angleterre, ces pouvoirs indépendants et immuables en droit, dont la société ne pouvait se passer. Par le cours des choses, la propriété territoriale avait, en partie, changé de

mains; par ses propres fautes, l'hérédité monarchique avait succombé; mais Dieu avait suscité Cromwell, et lui avait donné le pouvoir avec la victoire. Vainqueur et maître en fait, Cromwell entouré de ses compagnons de guerre, et traitant avec une Chambre élue par le peuple, avait fondé, pour son successeur comme pour lui-même, le Protectorat et sa constitution. C'était là ce pouvoir antérieur et indépendant, né des événements, non de la volonté du peuple, et que le peuple ne pouvait détruire à sa fantaisie, pas plus qu'il ne l'avait créé. On ne pouvait mettre en question ce grand fait, accompli sur les ruines de l'ancienne monarchie et au nom de la nécessité, par le génie d'un grand homme soutenu de Dieu; on n'avait qu'à le reconnaître.

Issus l'un et l'autre de la révolution, et seuls libres sous sa loi, les deux partis républicain et Cromwellien exprimaient seuls tout haut leurs idées; mais à côté d'eux, puissant, quoique proscrit, le parti royaliste gardait aussi les siennes. Il pouvait, pour servir sa cause, se prêter aux plus menteuses alliances; mais il persistait dans sa foi politique, et repoussant également et la république érigée par les Communes au nom de la souveraineté du peuple, et la monarchie fabriquée par les régicides au nom de la nécessité, il ne reconnaissait de pouvoir légitime que celui de Charles Stuart, héritier du trône, gouvernant avec les deux Chambres du Parlement, selon les lois traditionnelles du pays.

Avec leurs principes, ces partis conservaient leurs passions. La forte domination de Cromwell les avait

comprimés; mais elle avait été trop courte pour les user. Rendus à eux-mêmes et remis en présence, ils se retrouvaient avec ces rancunes, ces méfiances, ces colères dont les luttes religieuses ou politiques avaient rempli leurs cœurs; et si quelquefois, par patriotisme ou par prudence, ils essayaient de s'en taire, plus souvent ils s'y laissaient emporter, ou même, ils mettaient, à les témoigner comme à les ressentir, leur devoir et leur honneur.

Animés de tels sentiments et attachés à des maximes si contraires, ces hommes ne pouvaient s'accorder, ni fonder ensemble un gouvernement, quelque intérêt qu'ils y eussent d'ailleurs : le débat suscité par la proposition de Thurloe ne tarda pas à le prouver. Le jour où il s'ouvrit, au début de la séance, personne ne prenait la parole; tous semblaient frappés d'une anxiété immobile; Haslerig s'agitait à sa place; on le provoqua à parler, en lui en supposant le dessein; sa vanité surmonta son hésitation : « Je ne m'étonne pas de ce « silence dans une si grave affaire, » dit-il; « je me « sens bien faible; » et il se lança aussitôt, avec sa pétulance accoutumée, dans un discours qui dura trois heures, reprenant toute l'histoire de son pays, la conquête normande, la grande charte, la fondation des deux chambres, le despotisme des rois, celui de Charles I<sup>er</sup> en particulier, sa lutte avec le Long Parlement, son procès et sa mort, la république proclamée, le Long Parlement chassé par Cromwell. Ici il s'arrêta : « J'ai « rais prononcé, » dit-il, « sur ceux qui commirent cet

« acte horrible , la sentence la plus sévère qui ait  
« jamais été portée contre des hommes, et j'en aurais,  
« de grand cœur, été moi-même l'exécuteur. Je leur  
« pardonne maintenant, et à ceux qui sont morts, et à  
« ceux qui vivent..... Mais certainement tout le sang  
« anglais n'a pas été répandu en vain. Ce fut l'œuvre  
« glorieuse de notre Sauveur de mourir sur la croix  
« pour notre salut spirituel; ce fut aussi une œuvre  
« glorieuse, pour notre salut civil, de mettre fin au  
« roi et aux Lords. Originellement le droit, sans nul  
« doute, réside dans le peuple; quand le pouvoir tombe,  
« indubitablement le droit revient au peuple. En 1653,  
« notre général considéra le pouvoir comme dévolu  
« tout entier à lui, et à lui seul; énorme erreur! le  
« pouvoir était au peuple. » Haslerig discuta le gouver-  
nement de Cromwell, l'établissement du Protectorat, la  
*Pétition et avis*: « Et ce serait là, » dit-il, « toute la  
« loi pour nous, le fondement de tout! Ce serait là tout  
« le fruit que nous recueillerions de tant de sang versé,  
« de tant de trésors prodigués! Pardonnez-moi; il faut  
« que je vous dise toute ma pensée; le Parlement qui a  
« fait cet acte était un Parlement asservi, un Parlement  
« imparfait, un Parlement mutilé, car beaucoup d'entre  
« nous en avaient été chassés. Nous sommes aujour-  
« d'hui les plus libres, les plus avérés, les plus incon-  
« testables représentants du peuple qui se soient réunis  
« depuis la ruine des trois états du royaume, le roi, les  
« Lords et les Communes..... Nous pouvons faire tout ce  
« qui sera pour le bien du peuple; nous avons pou-

« voir sur les bourses et sur les personnes ; nous pouvons  
 « abolir toutes les lois, ou une partie des lois, et en faire  
 « de nouvelles. Je vous dirai ce que nous ne pouvons  
 « pas faire ; nous ne pouvons pas instituer un pouvoir  
 « égal au peuple, quel que soit ce pouvoir, un chef  
 « unique ou une autre chambre. Dieu est le roi de  
 « cette grande île. C'est Dieu qui a fait l'œuvre ; nous  
 « n'avions, au commencement, aucun dessein d'abolir  
 « le roi, les Lords et les Communes. Ne relevons pas ce  
 « que Dieu a abattu ; ne plantons pas ce que Dieu a  
 « déraciné..... Examinons sérieusement ce que nous  
 « avons à faire aujourd'hui, comme représentants du  
 « peuple..... et quelque fondement que nous posions,  
 « que ce fondement vienne de nous et du peuple que  
 « nous représentons<sup>1</sup>. »

Haslerig n'exprimait pas ses sentiments à lui seul ; les principaux meneurs républicains, chacun selon la nuance de sa conduite passée et de sa situation, reproduisirent ou commentèrent son discours ; Scott, plus violemment encore ; Ludlow, en quelques paroles fermes et sèches ; Packer, avec l'effusion d'un vieux soldat de Cromwell, plein de repentir d'avoir été séduit et entraîné par son général. « Il était impossible  
 « de laisser vivre le roi Charles, » dit Scott ; « nous en  
 « vîmes là comme à notre dernier refuge.... Nous ne  
 « l'avons pas assassiné, ni tué dans un coin ; ce que nous  
 « avons fait, nous l'avons fait à la face de Dieu et des

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 601 ;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 283 ;—Burton, *Diary*, t. III, p. 87-105.

« hommes.... Pour moi, je serai content si l'on met sur  
« mon tombeau que j'ai été l'un des juges du roi. »  
Vane seul s'empessa de répudier, comme il en avait  
le droit, cette solidarité sanglante : « J'ai cherché, »  
dit-il, « avec une extrême anxiété, et dans toute  
« la clarté de mon jugement, ce qu'il y avait à faire  
« quant au procès du roi ; j'ai été six semaines absent  
« de mon siège dans cette enceinte ; j'ai horreur du  
« sang. Mais enfin, comme tout pouvoir réside origi-  
« nairement dans le peuple, je suis entré, après cela,  
« dans les affaires. » Et sa conscience ainsi satisfaite en  
se distinguant des régicides, il fut, comme républi-  
cain, plus sincère et plus hardi qu'aucun autre :  
« Quand le Long Parlement a été dissous, dit-il,  
« vous avez perdu votre possession, mais non pas  
« votre droit ; l'office de premier magistrat a été  
« pris alors sans aucune loi.... C'est de cet office qu'il  
« s'agit maintenant sous le nom de Protecteur ; de droit,  
« l'office réside en vous, et c'est à vous qu'appartient  
« l'honneur de le donner ou de ne le pas donner, selon  
« ce qui vous conviendra.... Point de reconnaissance  
« soudaine et précipitée ; placez votre premier magistrat  
« sur une base si solide que vous puissiez le maintenir  
« contre l'ancien système. Si vous revenez à l'ancienne  
« forme de gouvernement, vous ne serez pas loin de  
« l'ancienne famille.... Il serait dangereux de recon-  
« naître un titre comme existant par lui-même et ne  
« venant pas de vous, car il n'y a nulle obligation  
« d'obéir à un pouvoir que vous n'avez pas confé-

« ré'..... Passe encore pour Olivier Cromwell. Il avait  
 « violé son serment de fidélité au Parlement, son devoir  
 « envers le public , le respect qu'il devait au grand  
 « corps de qui il tenait son autorité; il avait usurpé le  
 « gouvernement. Mais son mérite était si extraordinaire  
 « que nos jugements et nos cœurs en pouvaient être  
 « aveuglés. Il s'était frayé le chemin à l'empire par les  
 « actions les plus illustres; il avait à ses ordres une  
 « armée qui avait fait de lui un conquérant , et un  
 « peuple qui avait fait de lui son général. Mais Richard  
 « Cromwell , son fils , qu'est-il? Quels sont ses titres?  
 « Nous avons vu qu'il porte au côté une épée; mais  
 « l'a-t-il jamais tirée? Et ce qui importe encore plus  
 « aujourd'hui, est-il propre à obtenir l'obéissance d'une  
 « grande nation , lui qui n'a jamais pu se faire obéir par  
 « un laquais? Et c'est cet homme que nous devons recon-  
 « naître comme notre roi, sous le nom de Protecteur!  
 « un homme sans naissance , sans courage, sans con-  
 « duite! Pour moi, je le déclare, jamais on ne dira que,  
 « d'un tel homme, j'ai fait mon maître<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 107-113, 145, 159.

<sup>2</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 171-180, 227;—Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 430-431;—*Biographia britannica*, t. VI, p. 3913;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 177-187, 199-200;—*Bordeaux à Mazarin*, 20 février 1659 (*Documents historiques*, n° XV).—M. Forster a fait, de la dernière partie du discours de Vane, un discours séparé qu'il a placé deux mois et demi plus tard, au moment où Richard se laissa contraindre par l'armée à dissoudre le Parlement. Mais Oldmixon, et la plupart des historiens qui font mention de ce discours de Vane, le placent tout entier dans le débat relatif à la reconnaissance de Richard comme Protecteur. Les dernières phrases du discours même l'in-



Cette franchise rude et hautaine demeura sans réponse et sans écho; les Cromwelliens s'en indignaient, mais avec trouble; la plupart des républicains la trouvaient inopportune; les hommes modérés et sans engagements de parti demandaient qu'on en finît promptement du débat, alarmés de voir les périls de la situation aggravés par tant de passion. Quelques royalistes essayèrent, à la faveur d'une discussion si libre, de laisser entrevoir leurs vrais sentiments : « Ce qu'a été le Long Parlement, je « dois m'en taire, pour des raisons d'État, » disait le colonel Gorges; « je ne ferai non plus aucune réflexion sur « le lord Protecteur; qu'ils restent l'un et l'autre en « paix dans leur tombeau; j'espère qu'ils n'en sortiront « jamais. »—« Je suis pour la constitution sous laquelle « nous avons si longtemps vécu, » disait M. Stephens; « relevons l'ancien édifice. » Mais ce n'était pas aux amis suspects de la royauté déchue qu'il appartenait de combattre efficacement les doctrines et les prétentions républicaines; les Cromwelliens déclarés et les membres nouveaux, partisans de l'autorité, convenaient mieux à cette lutte, et ils ne s'y épargnèrent point : « Il est trop tard, » dit le major Beake, « pour prétendre « que tout le pouvoir réside dans cette Chambre; « regardez à votre constitution : il peut y avoir bien

diquent positivement; et le témoignage de Bordeaux, qui en rend compte à Mazarin le lendemain même du jour où le discours fut prononcé, ne laisse aucun doute à cet égard. Si Burton, dans son *Diary*, ne cite rien de cette dernière partie du discours de Vane, c'est probablement qu'il fut effrayé de sa violence contre le Protecteur et n'osa pas en reproduire les termes.

« des choses à discuter dans la *Pétition et avis*, mais  
« non pas les fondements ; vous ne pouvez toucher aux  
« deux colonnes du temple de Salomon ; cela n'ap-  
« partient pas au peuple ; je regarde comme très-con-  
« testable que tout pouvoir soit dans le peuple. » —  
« Moïse, » reprit un membre inconnu, « n'avait pas été  
« choisi par le peuple ; comment l'auraient-ils choisi,  
« eux qui voulaient à peine le reconnaître ?... Est-ce que  
« le peuple choisit Samuel ou Saül ? Nos rois étaient  
« rois avant que le Parlement les eût déclarés tels....  
« C'est quand toute règle légale a été abolie que les  
« novateurs en sont venus à une prétendue règle de  
« nature , et que , pour s'approprier le gouverne-  
« ment , ils ont dit que tout pouvoir résidait dans  
« le peuple.... C'est la main de la Providence qui  
« a élevé le Protecteur ; il était Protecteur avant que  
« nous vinssions ici. » — « Nous l'avons déjà reconnu, »  
dit M. Starkie, « en nous réunissant dans cette enceinte  
« et en prêtant serment à la porte. » — « Par quelle auto-  
« rité siégeons-nous ici ? » demandait M. Manley ; « s'il  
« faut des fondements nouveaux, il en faut pour nous  
« comme pour Son Altesse, et nous sommes en question  
« aussi bien qu'Elle. » — « Il n'y a qu'une question, »  
s'écriait M. Steward ; « c'est de savoir si nous ferons tous  
« ensemble ce que nous avons fait chacun séparément,  
« avant d'entrer ici. » Un avocat obscur, M. Freeman,  
alla plus loin : « Son Altesse, » dit-il , « aurait pu nous  
« forcer à faire ce que nous devons faire ; elle aurait pu  
« amener une armée à votre barre. » Le héros de la

guerre civile, le général en chef de l'armée du Long Parlement, Fairfax, qui siégeait silencieusement dans cette Chambre, se leva avec indignation, et demanda que le membre qui venait de se rasseoir fût appelé lui-même à la barre, pour avoir parlé d'y faire venir une armée. Les conseillers du Protecteur, en désapprouvant M. Freeman, réclamèrent pour lui le droit de s'expliquer. Il s'expliqua sans faiblesse : « Il y a, » dit-il, « des exemples  
« d'un tel emploi de la force. Je ne veux point justifier  
« ce qui est illégal. Je désire que nous soyons gouvernés  
« par les lois. Je demande que Son Altesse soit reconnue  
« avec les honneurs qui lui sont dus, et de telle sorte  
« que les Communes ne puissent plus chasser les Cou-  
« ronnes, ni les Couronnes les Communes<sup>1</sup>. »

Pendant sept jours ce débat continua sans avancer, de plus en plus acharné. Le discours de Haslerig avait rempli toute une séance : « Les Hollandais, » dit Maynard, « vous donneront volontiers 2,000 liv. st. par jour pour que vous marchiez toujours de  
« ce pas, car ils auront ainsi le temps de faire, dans  
« la Baltique, leurs affaires. » Le 14 février enfin, après divers incidents élevés par les républicains pour retarder une résolution qu'ils prévoyaient contraire à leurs vues, la Chambre vota « qu'elle reconnaissait et  
« déclarait S. A. Richard lord Protecteur et premier  
« magistrat d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et de  
« tous les territoires qui en dépendent; » mais en même

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 157, 158, 114, 222-223, 115, 117, 131, 140.

temps que le mot *reconnaître* fut admis, celui d'*indubitable* fut écarté, et la Chambre déclara en outre que le bill contiendrait « des clauses additionnelles, destinées à  
« limiter le pouvoir du premier magistrat et à garantir  
« les droits et privilèges du Parlement, ainsi que les  
« droits et libertés du peuple, et qu'aucune disposition  
« de ce bill ne serait en vigueur ni obligatoire pour  
« personne jusqu'à ce que le bill tout entier eût été  
« adopté<sup>1</sup>. »

Thurloe seul vota contre cet amendement, proposé à l'improviste et adopté sans contestation. Ce judicieux raisonneur ne voulait pas admettre qu'au moment même où la Chambre reconnaissait le Protecteur comme un pouvoir préexistant par lui-même, en droit et en fait, elle fît ce pouvoir en suspens et subordonné aux limites qu'elle jugerait à propos de lui assigner<sup>2</sup>.

Prise dans son ensemble, la décision était sans doute une victoire pour le gouvernement du Protecteur ; mais une de ces victoires qui, dans les Chambres comme dans les camps, coûtent plus cher qu'elles ne valent, et présagent les grands revers. Ce long combat, terminé par un succès incomplet, avait exhumé tous les souvenirs de discorde, renflammé toutes les passions, profondément divisé les partisans de la révolution, et remis la République aux prises avec le Protectorat, sous les yeux des

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 603 ;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 283-284 ;—Burton, *Diary*, t. III, p. 117, 256-287 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 609.

<sup>2</sup> *Parl. hist.*, t. XXI, p. 289.

royalistes ardemment immobiles et attentifs : « La dis-  
« sension est telle dans Westminster, » écrivait à Hyde  
son correspondant John Barwick, « qu'elle finira proba-  
« blement par la confusion ; un parti croit que le Pro-  
« tectorat ne peut pas tenir ; l'autre, que la République  
« ne peut pas se relever ; et les indifférents espèrent que  
« l'un et l'autre auront raison. Il est aisé de prévoir et  
« de prédire le dénouement<sup>1</sup>. »

Quand on en vint à la seconde des questions fonda-  
mentales dont le Parlement avait à s'occuper, à la ques-  
tion des deux Chambres, le mal devint bien plus grave  
encore et le péril plus apparent. Le bill pour la recon-  
naissance du Protecteur avait été proposé à l'autre  
Chambre, que Richard et ses conseillers appelaient tou-  
jours la Chambre des Lords, en même temps qu'à la  
Chambre des Communes ; et elle en avait, le jour même,  
ordonné la première et la seconde lecture ; mais elle en  
était restée là, timide au fond et n'osant faire acte de  
puissance tant qu'elle était elle-même en question. Les  
républicains désiraient que cette situation se prolongeât,  
car elle laissait les Communes presque souveraines en  
enlevant au Protecteur l'appui que l'autre Chambre  
définitivement constituée eût pu lui prêter. Aussi, quand  
ce débat s'ouvrit, Haslerig et Vane demandèrent-ils qu'il  
fût ajourné, et qu'on s'occupât d'abord de régler complé-  
tement la situation du Protecteur en fixant les limites de  
son pouvoir ; ils insistèrent surtout pour que la Chambre

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 615.

statuât sur les questions du commandement de la force armée et du *veto* législatif, les plus importantes de toutes, disaient-ils, pour déterminer la nature du gouvernement : « Je ne sais pas, » dit Haslerig, « lequel est le « plus grand d'un Protecteur ou d'un Roi ; j'espère que « nous l'apprendrons dans ce débat ; c'était autrefois une « maxime légale que le roi ne peut mal faire... ; si cette « maxime est encore vraie, et si le Protecteur n'est pas « plus grand que le roi, je serai sûr alors qu'il ne peut « pas avoir le *veto* législatif, car, s'il l'avait, il pourrait « faire beaucoup de mal. »—« Je souhaite, » dit M. Trevor, « que nous réglions l'état du premier magistrat de « telle sorte qu'il ne puisse faire aucun mal ; mais « alors, il sera fort douteux qu'il puisse faire aucun « bien. »—« Traitons loyalement les uns avec les autres, » dit M. Swinfen ; « nous n'avons pas examiné la « question de savoir si nous voulions une république ; « discutons-la ouvertement, et n'essayons pas de nous « entraîner par des votes indirects. » Vane et Haslerig n'hésitèrent point : « Tout le pouvoir législatif et suprême est ici, » dirent-ils ; « vous seuls avez droit de « lier le peuple ; et c'est précisément à cause de cela « que vous devez statuer, et statuer à vous seuls, sur le « commandement de la force armée et sur le *veto*, avant « de vous occuper de l'autre Chambre. » Leur prétention fut vivement repoussée : « Je ne veux pas, » dit sir John Lenthall, « monter si haut que de voter un roi ; « mais je ne veux pas non plus descendre si bas que de « croire et de déclarer que tout le pouvoir réside dans

« cette Chambre ; que d'extravagances n'a-t-on pas com-  
 « mises dans cette supposition ! »—« Dire que nous avons  
 « tout le pouvoir, » s'écria M. Manley, « qu'est-ce donc  
 « sinon la république ? <sup>1</sup> »

Ce mot détesté suffisait pour décider les incertains : la Chambre repoussa la proposition de Haslerig et vota, à 217 voix contre 86, que, laissant de côté tout autre objet, elle s'occuperait sans délai de la constitution du Parlement en deux Chambres <sup>2</sup>.

Il semblait que, dans ce débat, la première question : « Y aura-t-il deux Chambres ? » ne dût pas même être élevée : l'acte constitutionnel du Protectorat l'avait tranchée ; la seconde Chambre existait ; et les chefs républicains avaient eux-mêmes déclaré qu'ils regardaient un Sénat comme nécessaire. Mais les hommes, même les politiques, sont gouvernés, plus qu'on ne le croit communément, par leur pensée intime et générale ; et quand ils ont fait, même sincèrement, une concession à la pensée contraire, ils ont grand'peine à la maintenir tant qu'ils conservent le pouvoir de la rétracter. Au fond, les républicains ne croyaient qu'à une Chambre élective, unique et souveraine, et confiant à un Conseil d'État, mobile et responsable, le pouvoir exécutif. C'était là, à leurs yeux, le droit naturel et le seul gouvernement légi-

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 604 ;—*Journals of the house of C.*, t. VII, p. 605 ;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 290 ;—Burton, *Diary*, t. III, p. 316-345.

<sup>2</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 605 ;—Burton, *Diary*, t. III, p. 345.

time. Ils concédaient aux préjugés publics l'institution d'un chef unique à la tête du gouvernement, mais à condition que, par son origine et par les limites de son pouvoir, il serait la création de la Chambre élective et demeurerait sa créature. Sur la question des deux Chambres, leur disposition était la même : quoiqu'ils eussent, par bon sens pratique, combattu les démagogues et les niveleurs, ils étaient, en principe, aussi peu aristocratiques que monarchiques, et une autre Chambre, indépendante et forte, leur était aussi odieuse qu'un roi héréditaire. Ils mirent la Chambre des Lords de Cromwell en question comme ils avaient mis en question le Protecteur. On proposait de voter que « le Parlement *était* composé de deux Chambres ; » Vane demanda qu'on dit : « Le Parlement *sera* composé de deux Chambres. » La Chambre ne céda point à la demande de Vane, et vota, selon la première proposition, que « le Parlement *était* composé de deux Chambres ; » mais aussitôt, par une faiblesse que les assemblées timides et inconséquentes prennent pour de l'impartialité, elle vota « qu'elle discuterait les limites qu'il convenait d'assigner aux pouvoirs de l'autre Chambre. » C'était ouvrir le débat au moment même où l'on prétendait le fermer : tous les opposants s'y précipitèrent par cette voie ; on discuta la constitution de l'autre Chambre comme si elle n'existait pas, sa formation, ses attributions, ses rapports avec la Chambre des Communes et le Protecteur. Les uns demandèrent qu'elle fût élue par le peuple, et seulement à vie ; les autres, que la Chambre des Communes et le Pro-



protecteur se présentassent mutuellement des candidats parmi lesquels, et chacun par moitié, ils en choisiraient les membres. Presque tous, de quelque façon que cette Chambre fût choisie, lui refusaient absolument l'hérédité. Ses pouvoirs ne furent pas moins débattus que le mode de sa nomination ; on lui contesta le droit de rejeter les lois adoptées par les Communes, car c'était, dit-on, donner indirectement, au Protecteur qui la nommait, le *veto* législatif. Au fond, tous les efforts des républicains tendaient à n'avoir qu'une seconde Chambre élective, complètement subordonnée à celle des Communes ; et la Chambre des Lords de Cromwell, celle que la *Pétition et avis* avait instituée, et qui, à cette heure même, siégeait dans l'enceinte de Westminster, tombait pièce à pièce dans ce débat. Les Cromwelliens inquiets essayèrent d'arrêter les coups : « Nous n'avons pas reçu, de ceux  
« qui nous ont envoyés ici, la mission de nous mêler de  
« la constitution, » dit M. Drake ; « il a plu à Dieu de  
« ramener le gouvernement du pays à un chef unique  
« et à deux Chambres du Parlement, comme il était  
« jadis ; c'est notre devoir de regarder en avant, non pas  
« en arrière, et d'agir en fondateurs, non en destructeurs. »—« Je ne discuterai pas l'autorité de la *Pétition et avis*, » dit M. Starkey ; « je la regarde comme  
« l'arche qui nous a sauvés dans le déluge de l'anarchie.... Je trouve une autre Chambre embarquée avec  
« nous dans cette arche.... Je ne sais lequel des deux est  
« le frère aîné.... Nous venons d'un même père ; nous  
« sommes des jumeaux ; ne nous détruisons pas mu-

« tuellement. » Mais ces appels à la modération, ces hommages à l'acte constitutionnel du Protectorat soulevaient des tempêtes : « Vous pouvez changer la *Pétition et avis*, » disait Haslerig, « partout où vous trouverez des inconvénients.... S'il y a un pouvoir auquel nous ne puissions pas toucher, il ne nous reste qu'à lui ôter notre chapeau. »—« Cette *Pétition et avis*, » s'écriait M. Hobart, « si le pape Alexandre, César Borgia et Macchiavel s'étaient concertés, ils n'auraient pu fonder une plus absolue tyrannie<sup>1</sup>. »

Ces colères démesurées et imprévoyantes, le travail caché des royalistes, surtout les instincts et l'impulsion du pays lui-même amenèrent promptement dans ce débat un fait auquel ni les républicains, ni les Cromwelliens ne s'attendaient guère, l'éloge et le regret hautement exprimés de l'ancienne Chambre des Pairs, des anciens barons, de l'élément aristocratique dans l'ancienne constitution nationale : « Les anciens barons ont été le boulevard et les défenseurs des libertés publiques; que de batailles ils ont livrées pour la grande Charte! Combien de fois ils se sont engagés pour le Parlement contre le roi! » Je suis charmé, dit M. Higgons, « de voir qu'on peut plaider pour notre ancienne constitution; la Chambre des Lords existait longtemps avant qu'il y eût une Chambre des Communes..... Si Dieu, dans sa providence, a laissé tomber la noblesse, Dieu n'approuve pas tou-

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 605-608; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 290-293; — Burton, *Diary*, t. III, p. 347-348.

« jours ce qu'il permet; aucun bon chrétien ne peut  
 « arguer au nom de l'événement seul; parce que  
 « Constantinople a été enlevée aux chrétiens, en faut-  
 « conclure qu'ils ne doivent pas essayer de la reprendre?  
 « .... Si on mettait la question aux voix dans le pays,  
 « cinq cents personnes contre une seraient pour la  
 « Chambre des Lords.... Nous n'avons fait que chanceler  
 « et déchoir depuis qu'elle n'est plus. » On ne s'en tint  
 pas à ces souvenirs et à ces regrets; on en vint promptement à leurs conséquences pratiques : « Les anciens  
 « lords, » dit Mr Drake, « ont encore un droit; il som-  
 « meille, mais un jour ou l'autre, il se réveillera. »  
 « —J'ai toujours été contre l'abolition de la Chambre des  
 « Lords, » dit M. Stephens; « ce fut un coup de surprise.  
 « — Nous oublions trop, » dit M. Terrill, « que de nos  
 « jours, quand les Parlements étaient tombés dans le décri  
 « et que personne n'osait en prononcer le nom, ce furent  
 « des lords, douze au moins, encore vivants, qui eurent  
 « le courage d'aller trouver le roi au milieu de son  
 « armée, leur pétition dans une main et leur vie dans  
 « l'autre, et de lui demander la convocation d'un  
 « Parlement. — Je proposerai, » dit sir Richard Tem-  
 ple, « ce qui n'a pas encore été dit; sans nul doute, il y  
 « a là, devant vous, un droit, le droit des anciens pairs;  
 « révoquez l'acte qui les a abolis; rappelez-les dans leur  
 « Chambre; vous pouvez le faire par une adresse au Pro-  
 « tecteur; ils ont des terres pour soutenir leur rang <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 356, 361, 363, 349, 357, 515; t. IV, p. 40.

A ce langage, parmi les vieux membres du Long Parlement et les vieux soldats de Cromwell, beaucoup frémissaient de surprise et de colère : « Si la loi qui a aboli  
« les lords n'est pas valable, » s'écriait le major général Kelsey, « celle qui a aboli le roi ne l'est pas non plus,  
« et Charles Stuart est roi de droit aujourd'hui, aussi  
« bien que les pairs sont pairs de droit. »—« Si les anciens  
« lords n'ont pas été légitimement supprimés, » dit M. Scott, « je n'ai pas le droit de siéger ici en vertu du  
« *writ* du pouvoir qui m'y a appelé. »—« Je n'entends  
« personne faire immédiatement la motion de rappeler  
« Charles Stuart, » dit l'avocat général Prideaux ; « mais  
« peu importe, il est au fond de ceci ; si vous ramenez  
« les uns, je sais bien qui ramènera l'autre<sup>1</sup>. »

Républicains ou Cromwelliens, les vrais meneurs des partis étaient plus réservés, et observaient en silence cette explosion de réaction aristocratique, se flattant, les uns et les autres, qu'ils en tireraient parti contre leurs adversaires. Les républicains espéraient que la Chambre des Lords de Cromwell périrait dans cette comparaison avec les anciens barons, et qu'il leur serait facile alors de s'en défaire ou de la refondre à leur gré. Le Protecteur et ses conseillers se promettaient au contraire de raffermir leur aristocratie née d'hier en l'amalgamant avec celle que les siècles avaient faite, et au lieu de repousser le retour des anciens pairs dans leur Chambre, ils se montraient disposés à les accueillir : « La *Pétition*

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 407, 526 ; t. IV, p. 34.

« *et avis* », dit Thurloe, « n'exclut point les anciens pairs ; plusieurs ont déjà été appelés ; d'autres pourront l'être. » Cette perspective devint l'objet d'une proposition formelle, et les Cromwelliens demandèrent à la Chambre de déclarer, d'une part, « qu'elle traiterait avec les personnes actuellement siégeant dans l'autre Chambre, comme avec une Chambre du Parlement, » de l'autre, « qu'elle n'entendait point dépouiller de leur droit d'être dûment convoqués à cette Chambre les anciens pairs qui avaient été fidèles au Parlement <sup>1</sup>. »

Quand ils virent la question ainsi posée, la colère des républicains fut au comble ; ce double vote, s'il était adopté, était pour eux une double défaite, car il consacrait à la fois le pouvoir de leurs récents et le retour de leurs anciens ennemis. Leur passion s'exhala en attaques violentes et personnelles contre les hommes dont Cromwell avait composé sa Chambre des Lords : « Cette Chambre est pleine d'hommes d'épée et de juges, de soldats et de salariés.—Vous les payez pour jouer le rôle de la balance des pouvoirs.—Vouloir faire de ces gens-là des lords, c'est vouloir que douze sous soient pris pour vingt schellings ; quel bien peuvent vous faire des pairs qui ont besoin d'emprunter douze deniers pour acheter un ruban bleu qui fasse reconnaître leurs seigneuries?—Ce n'est là qu'une caricature de la Chambre des Lords ; un singe est la plus ridicule caricature du monde, car il ressemble à un homme et n'en est

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 605-608 ;—Burton, *Diary*, t. III, p. 509-594 ; t. IV, p. 1-86.

« pas un. — Ces hommes, dit M. Hungerford, ont violé  
« tous les privilèges de notre Chambre et se sont rendus  
« coupables envers elle des plus grands crimes. — Je  
« vous conjure, disait Ludlow, de ne jamais traiter avec  
« eux ; ce sont les auteurs de tous les attentats contre  
« les libertés du peuple. — Ce sont vos serviteurs,  
« s'écriait Scott ; il ne convient pas d'en faire vos maî-  
« tres. » Haslerig, selon sa coutume, fut le plus em-  
porté dans son éloquence : « Pensez donc à ce que sont  
« ces gens-là, » dit-il ; « ils vous ont pris votre argent  
« pour se maintenir sur pied, eux et leurs troupes ; ils  
« ont établi des droits de douane à perpétuité ; ils ont  
« donné, à perpétuité, 1,300,000 livres sterl. par an  
« au Protecteur. Le roi n'aurait pas eu besoin d'argent  
« s'il avait eu 1,300,000 livres sterl. pour nourrir ses  
« courtisans affamés. Est-ce que les grands lords en  
« avaient jamais fait autant quand on les a chassés  
« d'ici?... J'honore les anciens lords ;... je voudrais, de  
« toute mon âme, qu'ils fussent ici, à la place de ces  
« hommes qui ont deux épées dans leurs mains et deux  
« cordes à leur arc, qui ont brisé les Parlements, jeté  
« votre orateur à bas de son fauteuil, et qui vous coupent  
« la bourse en attendant qu'ils vous coupent la gorge....  
« Oh ! que ne donnerais-je pas pour être ramené où  
« nous étions jadis ! Notre condition est bien pire que si  
« nos ennemis l'avaient emporté<sup>1</sup>. »

A ces rudes attaques, les Cromwelliens n'avaient

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. IV, p. 10 278.

qu'une réponse : les services que les officiers membres de la nouvelle Chambre des Lords avaient rendus à la bonne vieille cause, et le danger du retour de Charles Stuart. Ils la reproduisaient incessamment : « Est-ce donc un crime  
« d'être un homme de l'armée?—Ce qui rend les hommes  
« qu'on attaque bons pour siéger dans la Chambre des  
« Lords, c'est précisément qu'ils sont des soldats ; quelle  
« fidélité a été mise à une plus rude épreuve ? Ils ont  
« supporté le froid et le chaud, la sécheresse et la pluie,  
« l'eau et le feu. — Ce sont les meilleurs officiers de la  
« meilleure armée du monde ; leurs épées sont faites du  
« même métal que la massue d'Hercule. — Un honnête  
« savetier, parmi eux, vaut mieux que cent anciens  
« lords. — Du même coup qui renversera cette autre  
« Chambre, vous renverserez le Protecteur actuel ; son  
« prédécesseur pouvait rester en selle, quelque mouve-  
« ment qu'on fit autour de lui ; il n'en serait pas de  
« même aujourd'hui. » Mais ces arguments étaient de  
peu d'effet ; la fortune et la tyrannie des majors généraux avaient décrié leurs anciens services , et parmi les gens qu'on menaçait du retour de Charles Stuart, beaucoup ne s'en inquiétaient guère plus. Les chefs républicains étaient d'ailleurs des orateurs plus éloquents et des meneurs du Parlement plus exercés que leurs adversaires ; ils gagnaient du terrain à la prolongation des débats ; ils étaient battus au vote, mais souvent à quelques voix seulement de majorité. A la fois irrités de leurs défaites et enhardis par leurs progrès, ils tentèrent enfin le coup qu'ils méditaient , sans

oser le risquer, depuis l'ouverture de la session ; ils attaquèrent, comme radicalement illégales et nulles, les élections des soixante membres écossais et irlandais, presque tous Cromwelliens, qui siégeaient dans la Chambre. « Ceux-là n'avaient, dirent les républicains, aucun droit d'y entrer, car aucune loi ne les y avait appelés ; aucune n'avait réglé le mode de leur élection ; un pouvoir arbitraire et illégal y avait seul présidé ; un Parlement anglais ne pouvait les recevoir dans ses rangs, ni les admettre à faire des lois pour l'Angleterre. » La probité internationale et le droit public repoussaient cette prétention ; l'Écosse et l'Irlande, incorporées à l'Angleterre, devaient avoir des représentants dans le Parlement qui gouvernait les trois pays devenus un seul État ; on le leur avait promis ; et si leurs députés actuels avaient été élus selon des formes arbitraires et sous l'influence du gouvernement, ils siégeaient depuis six semaines dans la Chambre ; ils avaient pris part à toutes ses délibérations ; il y avait là un principe d'équité et un fait accompli contre lequel ni les susceptibilités légales, ni les passions de parti ne devaient prévaloir. Après onze jours d'un débat aussi confus qu'acharné, les républicains essuyèrent un échec complet ; la Chambre décida que les membres écossais et irlandais continueraient de siéger dans son sein pendant la durée de ce Parlement ; et cinq jours après, le 28 mars 1659, la question des deux Chambres, discutée pendant vingt-trois séances, reçut également sa solution définitive ; les Communes votèrent, à 198 voix contre 125, « que, pendant la durée du Parlement



« actuel, elles traiteraient avec les personnes actuelle-  
 « ment siégeant dans l'autre Chambre, comme avec une  
 « Chambre du Parlement; n'entendant nullement par-là  
 « dépouiller de leur droit d'être dûment convoqués,  
 « comme membres de cette Chambre, les anciens pairs  
 « qui avaient été fidèles au Parlement<sup>1</sup>. »

C'était, pour Richard et ses conseillers, une grande victoire : le défilé périlleux était franchi; dans une Chambre des Communes librement élue, après un libre et solennel débat, le gouvernement protectoral était reconnu dans ses deux bases essentielles et contestées, le Protecteur et la nouvelle Chambre des Lords; la succession appartenait au fils de Cromwell et le privilège aristocratique à ses compagnons d'armes et de politique; la révolution avait son roi et ses barons. Malgré les dangers qui pesaient encore sur le pouvoir, malgré la modestie de Richard et la prudence de Thurloe, une joie orgueilleuse perçait dans l'attitude des vainqueurs. Les opposants, républicains ou royalistes, étaient tristes et découragés. Les républicains avaient essayé de s'entendre avec les mécontents de l'armée et de concerter leurs coups; Lambert, qui siégeait à la fois dans la Chambre des Communes et dans le petit Conseil des officiers, s'était fait le meneur de cette intrigue; il avait été convenu que les officiers présenteraient à la Chambre une pétition exprimant leurs griefs contre le gouvernement

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 621;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 296-297;—*Burton, Diary*, t. IV, p. 1-294;—*Bordeaux à Mazarin*, 6 et 13 mars 1659 (*Documents historiques*, n° XVI).

du Protecteur; mais Richard, informé du projet, se rendit en personne chez Fleetwood, au moment où les officiers mécontents s'y trouvaient réunis, et là, avec une fermeté inattendue, il leur déclara qu'il ne souffrirait pas de telles menées, ruine de la cause commune, et que, s'ils persistaient dans leur dessein, il se porterait, envers eux, aux mesures les plus fortes, sûr que l'appui du gros de l'armée, comme de la majorité de la Chambre, ne lui manquerait pas. Intimidés ou gagnés, les officiers s'arrêtèrent; la pétition ne fut pas présentée; Fleetwood et Desborough se montrèrent satisfaits et ralliés au Protecteur. Le travail hostile des royalistes n'avait pas mieux réussi que celui des républicains; dans la Chambre, malgré quelques velléités de concert entre les meneurs des deux partis, les intérêts contraires et les vieilles passions prévalaient; plusieurs Cavaliers, à ce titre seul, avaient été ardemment signalés, déclarés inadmissibles et expulsés, sans qu'aucun de leurs secrets amis républicains osât les soutenir; en dehors de la Chambre, diverses propositions d'alliance, faites par des niveleurs aux agents de Charles II, n'avaient abouti qu'à des conversations et à des correspondances vaines. Après les deux votes sur la reconnaissance de Richard et sur les relations des deux Chambres, il fut clair que, si le gouvernement était faible et mal uni, les oppositions l'étaient encore davantage, et qu'on s'était trop tôt flatté de brouiller le Protecteur soit avec l'armée, soit avec le Parlement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 426, 430-432, 440-442, 449;

Mais ne pouvait-on pas brouiller à mort, entre eux, le Parlement et l'armée, et mettre le Protecteur dans la nécessité de choisir, à tout risque, entre ces deux appuis? Ce fut à cette perspective et dans ce dessein que les opposants reprirent l'espérance et recommencèrent avec ardeur leurs efforts.

Le 7 mars, vers minuit, pendant que la Chambre discutait encore la question de savoir si elle traiterait avec la nouvelle Chambre des Lords, un membre assez obscur, M. Knightley, sortit pour rentrer chez lui. Il reparut peu de moments après dans la salle, l'air troublé et irrité; questionné par ses voisins : « Je retournais chez « moi, » dit-il, « avec la permission de la Chambre; un « homme s'est approché de moi et m'a dit :—Si le vote « de la Chambre est négatif sur la question dont elle « s'occupe, vous serez dissous demain.—Les soldats « m'ont arrêté; je leur ai dit que j'étais membre du « Parlement et j'ai vu, à leur mine, qu'ils nous regardent déjà bien de travers. Leur officier m'a parlé rudement sur l'affaire. Il se nomme Shafto. A ce mot que « j'étais membre du Parlement, ils m'ont traité encore « avec plus d'humeur. » La Chambre émue leva sa séance, et l'un de ses membres les plus royalistes, M. Mordaunt, en rendant compte, le lendemain, au chancelier Hyde de cet incident, ajoutait : « J'espère que « cette après-midi on fera dans la Chambre la motion de

—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 647;—Ludlow, *Mémoires* dans ma *Collection*, t. II, p. 419;—Whitelocke, p. 676;—*Journals of the house of C.*, t. VII, p. 602;—Burton, *Diary*, t. III. 233-252;—*Bordeaux à Mazarin*, 24 et 27 février 1659 (*Documents histor.*, n° XVII).

« s'ajourner à la semaine prochaine et de se réunir  
 « désormais dans quelque salle de la Cité où les mem-  
 « bres soient à l'abri de telles insolences. J'ai chauffé  
 « M. Knightley de mon mieux, et comme il est naturel-  
 « lement colère, je me flatte que nous tirerons de ceci  
 « quelque avantage<sup>1</sup>. »

Quelques jours après, Hyde écrivait, de Bréda, à Mor-  
 daunt et à un autre de ses intimes correspondants :  
 « Le roi ne saurait donner à ses amis, sur la conduite à  
 « tenir dans le Parlement, d'autre instruction que le  
 « conseil général de s'allier aujourd'hui avec tel parti,  
 « demain avec tel autre, selon ce qui pourra jeter le  
 « plus de confusion dans les affaires, et de prêter tou-  
 « jours appui au parti le plus faible. Il est étrange qu'on  
 « n'ait pas encore attaqué Thurloe et les hommes qui ont  
 « soutenu la tyrannie de Cromwell... C'est, ce me semble,  
 « la façon la plus populaire d'embarrasser et d'irriter le  
 « Protecteur actuel que de poursuivre ardemment les  
 « criminels qu'il est obligé de protéger.... Il y a aussi  
 « une chose dont nos amis doivent prendre grand soin,  
 « c'est de faire tout ce qui dépendra d'eux pour amener  
 « une guerre avec la Hollande, car l'honneur et le com-  
 « merce de la nation y sont grandement intéressés<sup>2</sup>. »

Ce qu'avait pressenti M. Knightley éclata ; ce que, du  
 sein de l'exil, le chancelier Hyde conseillait aux amis du  
 roi, l'opposition tout entière, républicaine ou royaliste,

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. IV, p. 75; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 433.

<sup>2</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 436, 454.

en fit sa tactique et son habitude. La lutte entre le Parlement et l'armée devint la passion des partis et le fait dominant de la situation. Pour les royalistes, la politique et la haine se confondaient; chez les républicains, la haine étouffa toute politique; les uns et les autres ne se préoccupèrent plus que du désir de nuire à un régime détesté, et des justices à exercer sur les serviteurs de Cromwell et de sa tyrannie : les périls attirés par-là sur Richard et son gouvernement étaient, aux yeux des royalistes, autant de victoires, et les républicains oublièrent leurs propres périls dans la satisfaction de punir et de perdre leurs ennemis.

Dès l'ouverture du Parlement, ils s'étaient saisis de deux questions sur lesquelles leur hostilité rétrospective pouvait plus aisément et plus efficacement se déployer : le 3 février, sur la motion de Haslerig, la Chambre décida que tous les faits et tous les documents relatifs à l'état de l'armée et de la marine, ainsi qu'aux dépenses et aux recettes publiques, seraient communiqués à des comités qui lui en feraient leur rapport; et le 17 février, à la demande de Scott et de Vane, elle ordonna que, le lundi suivant, 21, il lui serait rendu compte de l'état des affaires de la république dans la Baltique et de ses relations avec les rois de Suède et de Danemark. Ainsi les affaires étrangères et les finances, la politique extérieure et l'administration intérieure de Cromwell étaient soumises à un débat solennel<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 599, 605;—Burton, *Diary*, t. III, p. 55-65, 313-316.

Quant aux affaires étrangères, Richard était resté et voulait rester fidèle à la politique de son père. Vivre en paix avec les États protestants et les maintenir en paix les uns avec les autres, en jouant le rôle de protecteur des protestants faibles et de médiateur entre les protestants divisés; entretenir la division et la guerre entre les deux grandes puissances catholiques, la France et l'Espagne, dont l'union eût mis le protestantisme et l'Angleterre en péril, tel était le caractère essentiel de cette politique que Cromwell avait conçue et pratiquée, malgré la résistance des préjugés autant qu'avec l'appui des passions de son pays. La paix qu'il conclut, en 1654, avec les Provinces-Unies, souleva, de la part des républicains qui rêvaient l'incorporation des deux républiques, les plus violents reproches; la rupture avec l'Espagne infligea au commerce anglais des pertes et des souffrances considérables; l'alliance avec la France choquait des préventions invétérées et suscitait des méfiances profondes, même chez un grand nombre de partisans du Protecteur. Sans les méconnaître, Cromwell passa outre à ces obstacles, car il était de ceux qui savent que la meilleure politique a ses vices, et qui acceptent sans hésiter les charges que leurs propres résolutions leur imposent. Non-seulement la politique extérieure de Cromwell réussit; non-seulement elle valut à l'Angleterre un grand accroissement de puissance en Europe, et à lui-même de la sécurité et de l'éclat; mais elle avait conquis à tel point la conviction de ses conseillers, et poussé dans leur esprit de telles racines que, leur maître

mort et malgré les clameurs de ses ennemis, ils persévèrent obstinément et partout dans les mêmes voies. Les complications que fit naître, dans le nord de l'Europe, la guerre entre le Danemark et la Suède, ne les en détournèrent point; ils ne s'appliquèrent, de ce côté, qu'à rester en paix avec la Hollande en se portant médiateurs armés entre les États protestants engagés dans la querelle. Au midi, ils persistèrent dans la rupture avec l'Espagne et dans l'alliance française; le corps de troupes que Cromwell avait envoyé en France, comme auxiliaire de Louis XIV contre Philippe IV, continua de servir dans l'armée de Turenne; et en octobre 1658, Morgan, qui le commandait, contribua si vaillamment à la prise d'Ypres que Turenne lui en attribua publiquement l'honneur, et que Richard Cromwell le créa chevalier pour lui en témoigner sa satisfaction. La cour de Madrid faisait à Londres de fréquentes ouvertures d'accommodement. Mazarin, qui négociait la paix des Pyrénées et qui craignait que l'Angleterre ne s'arrangeât avec l'Espagne séparément et avant lui, écrivait coup sur coup à Bordeaux pour qu'il pressât le Protecteur de s'expliquer, et surtout de ne rien conclure isolément. Thurloe ne s'expliquait point sur les chances de l'avenir; mais il déclarait le Protecteur décidé à ne point traiter avec l'Espagne à l'insu de la France, et il tenait parole. Il alla plus loin : quand Mazarin, près de conclure avec la cour de Madrid, engagea Richard à prendre la même résolution et à faire aussi la paix, Thurloe s'étonna et témoigna un vif regret de l'alliance de guerre qui avait

uni les cours de Paris et de Whitehall : « Il ne savait , »  
 « me dit-il, à quoi attribuer notre grand empressement ;  
 « jamais, selon lui, accommodement ne fut plus à con-  
 « tre-temps, puisqu'il donnerait à l'Espagne le moyen  
 « de rétablir sa grande puissance.... tandis qu'avec la  
 « continuation d'une guerre de quelques années, elle  
 « serait réduite à un tel état que ses voisins n'auraient  
 « plus sujet de prendre jalousie de sa grandeur. » Crom-  
 well lui-même n'aurait pas montré un plus ferme atta-  
 chement à ses desseins<sup>1</sup>.

Quand le débat s'éleva dans le Parlement<sup>2</sup>, ce fut pré-  
 cisément cette fidélité de Richard et de ses conseillers  
 à la politique extérieure de son père qui devint leur  
 embarras et leur danger. Leurs adversaires non plus  
 n'avaient pas changé. Les républicains croyaient encore  
 qu'ils avaient été près d'atteindre à l'incorporation de la  
 Hollande avec l'Angleterre, et ils ne pardonnaient pas à  
 Cromwell la paix qui leur avait fait manquer cette con-  
 quête : « Si la coalition avec la Hollande, qui était déjà  
 « bien avancée, avait été bien poursuivie, » disait Vane,  
 « cet État serait devenu tout à fait nôtre. »—« S'il avait  
 « plu à Dieu et à Son Altesse, » affirmait Scott, « de lais-  
 « ser vivre un peu plus longtemps le petit pouvoir de  
 « notre Parlement, nous aurions amené les Hollandais

<sup>1</sup> Baker, *Chronicle*, p. 693; — Whitelocke, p. 675; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 762; t. VII, p. 591;—Carte, *Ormond's Letters*, t. II, p. 157-173;—*Bordeaux à Mazarin*, 2 janvier, 3 et 13 février, 6, 7, 10, 13, 17 et 31 mars, 10, 12, 21 et 24 avril 1659 (*Documents historiques*, n° XVIII).

<sup>2</sup> Les 17, 21, 23 et 24 février 1659.



« à ne faire qu'un avec nous ;... c'était l'affaire de quatre  
« ou cinq mois ; nous n'avons jamais eu meilleure chance  
« pour devenir les maîtres du monde. »—« J'ai honte, »  
s'écriait Nevil, « de vous rappeler à quelles conditions  
« la paix avec la Hollande fut faite ; elle n'avait d'autre  
« objet que d'établir sur nous le gouvernement qui pré-  
« valut en effet, et l'Angleterre fut conquise, au lieu de  
« conquérir la Hollande. » La rupture avec l'Espagne et  
l'alliance avec la France n'étaient ni mieux comprises,  
ni traitées avec plus de faveur : les triomphes de Blake  
dans la Méditerranée, l'extension qu'y avait prise le com-  
merce et l'autorité qu'y avait acquise le nom anglais, la  
conquête de la Jamaïque malgré l'échec de Saint-Dom-  
ingue, la possession de Dunkerque, l'influence exercée  
par Cromwell au profit des protestants du continent, la  
sécurité qu'il leur avait value en entretenant, entre la  
France et l'Espagne, la désunion et la guerre, tous ces  
résultats de sa politique, si évidemment favorables à la  
puissance de l'Angleterre, disparaissaient devant les  
plaintes des négociants intéressés au commerce d'Es-  
pagne, ou devant les rancunes jalouses contre les Hollan-  
dais, ou devant l'antipathie qu'inspiraient le nom et les  
maximes du gouvernement de Mazarin. A ces intraita-  
bles souvenirs de parti, dans l'appréciation des rapports  
extérieurs de l'État, venaient se joindre les prétentions  
également intraitables que ramenaient les questions  
d'organisation intérieure et constitutionnelle : contraints  
de revenir au principe monarchique, les républicains  
n'en acceptaient nulle part, en fait, la nécessité et les

conséquences ; à côté du Protecteur, ils voulaient toujours la Chambre des Communes seule investie, non-seulement de la souveraineté, mais même du gouvernement ; en discutant les affaires étrangères, ils réclamèrent avec passion, pour elle, le droit de paix et de guerre, la disposition de la force armée, le choix ou du moins l'approbation des généraux et du Conseil d'État associé au Protecteur : « Je pense, » dit Scott dès l'ouverture du débat, « que ce n'est pas votre intention de laisser le « droit de faire la paix ou la guerre entre les mains du « premier magistrat ; » et quelques jours plus tard : « On objecte que vous n'êtes pas un corps propre à traiter de telles affaires ; mais un temps a été, et pas loin « de nous, où deux royaumes ont été conquis et les Hollandais presque conquis par les soins d'un Parlement « et d'une vingtaine de conseillers. »—« N'abandonnez « pas, » disait Vane, « la confirmation, sinon le choix, « des commandements sur mer, car c'est votre droit.... « Gardez-vous aussi de reconnaître qu'il y a un Conseil « d'État dont vous ne savez pas même les noms, et de « les confirmer ainsi en bloc. » Ce fut, dans le cours de cette discussion, leur constant effort de retenir entre leurs mains la décision directe de toutes les questions qu'ils agitaient : « Ceci serait tout simplement, » dit le procureur général sir William Ellis, « jeter bas le premier magistrat et l'autre Chambre, c'est-à-dire nous « remettre en république aussi complètement que nous « l'avions jamais été<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. III, 389-390, 313, 473, 441-442, 492.

Beaucoup de Cromwelliens, partisans ou créatures du Protecteur, prirent part à ce débat : Thurloe seul le porta et le soutint à la hauteur naturelle du sujet, avec cette fermeté simple et cette précision d'idées et de langage qui révèlent à la fois un homme convaincu et un homme expérimenté, mais aussi avec une froideur triste où perçait son peu de confiance dans la force et l'avenir du pouvoir qu'il servait. Laissant de côté les questions d'organisation constitutionnelle qui devaient prendre place ailleurs, il exposa, dès le début de la discussion, l'état des faits au nord de l'Europe et dans la Baltique, la situation, les dispositions et les actes déjà accomplis des puissances qui s'y trouvaient engagées, leurs nouveaux préparatifs, les rapports de l'Angleterre avec chacune d'elles et les points sur lesquels ses intérêts pouvaient être affectés : exposition sans réticence, sans ornement, sans polémique, telle qu'il eût pu la faire dans un Conseil de gouvernement et pour éclairer sa délibération : « Dans cet état des affaires, » dit-il en finissant, « et afin de pourvoir aux événements qui peuvent sur-  
« gir, Son Altesse a cru devoir faire préparer une flotte ;  
« son intention n'est point d'épouser, dans cette que-  
« relle, l'une ou l'autre cause, juste ou injuste, ni de  
« nous mêler d'une guerre dans laquelle nous ne sommes  
« point intéressés, mais de veiller à notre commerce et  
« à l'intérêt général de cette nation. L'équipement de la  
« flotte est très-avancé, mais il n'y a aucun engagement.

« Son Altesse a jugé convenable et nécessaire que cette  
« Chambre fût informée de toutes choses, afin qu'elle  
« puisse donner tels conseils qu'elle trouvera bons<sup>1</sup>. »

Dans le cours de la discussion, Thurloe intervint rarement, et uniquement pour rectifier quelques faits ou répondre à quelques questions. Mais le dernier jour, soit pour influencer sur le vote, soit pour venger l'honneur de son ancien maître, il reprit la parole, et toujours simplement, brièvement, mais d'un ton ferme et un peu dédaigneux, il parcourut les diverses questions soulevées dans le débat, la paix avec la Hollande, la guerre avec l'Espagne, l'intérêt protestant en Europe, maintint sur tous ces points la politique de Cromwell, affirma que jamais les affaires n'avaient été conduites plus utilement ni plus glorieusement pour la nation anglaise, et répondant à l'orateur qui venait de parler sur la guerre de la Baltique : « Cette question, » dit-il, « vous a déjà coûté  
« beaucoup de temps; je ne vous en ferai pas perdre  
« davantage. Je n'ai point la prétention de vous donner,  
« à ce sujet, aucun conseil; je n'ai voulu que vous bien  
« instruire des faits. L'honorable membre vient de vous  
« dire que, dans sa conviction, il y avait quelque enga-  
« gement secret pour faire les affaires de la Suède. Il  
« n'y a point de charité à parler ni à penser ainsi. Je  
« vous ai dit qu'il n'y avait point d'engagement du tout.  
« Vous avez eu un exposé honnête, juste et vrai de cette  
« affaire; il n'y a ni plus ni moins que ce que je vous

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 315-376-385.

« ai dit. C'est à votre sagesse à prendre les résolutions  
« que vous jugerez convenables<sup>1</sup>. »

La Chambre repoussa la prétention des républicains qui voulaient faire renvoyer l'affaire à un comité « chargé  
« d'aviser aux moyens de la conduire selon l'intérêt  
« public. » On vota au contraire<sup>2</sup>, à 176 voix contre 98,  
« qu'on s'en remettrait à Son Altesse le lord Protecteur  
« pour l'exécution du vote de la Chambre concernant  
« l'équipement et la mise en mer d'une flotte considé-  
« rable, armée pour la sûreté de cette République et la  
« conservation de son commerce ; réservant d'ailleurs  
« les droits de cette Chambre sur la force armée et sur  
« les questions de paix et de guerre. » C'était, pour le  
moment et quant à la question spéciale dont il s'agissait,  
ce que demandait le gouvernement du Protecteur : mais malgré ce succès, il sortit ébranlé et inquiet de ce débat ; il avait vu se dresser de nouveau contre lui tous les ennemis que Cromwell tenait comprimés, et il ne se sentait ni assez de force ni assez de confiance en lui-même pour surmonter longtemps le flot qui recommençait à l'assaillir<sup>3</sup>.

Le débat sur les finances lui fut encore plus fâcheux, car l'attaque porta principalement sur ce qui faisait la sécurité du Protecteur, sur la dotation annuelle et fixe de 1,300,000 livres sterl. instituée par la *Pétition et avis*<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 481.

<sup>2</sup> Le 24 février 1659.

<sup>3</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 607;—Burton, *Diary*, t. III, p. 450-493;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 626.

<sup>4</sup> Art. VII;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 135.

pour l'entretien des forces de terre et de mer et pour les frais ordinaires du gouvernement civil. Cette dotation, qui ne pouvait être modifiée que du consentement des trois pouvoirs, ne suffisait point à toutes les dépenses publiques, qui s'élevaient, en 1659, à 2,201,540 livres sterl.; mais par sa permanence, elle assurait au gouvernement du Protecteur une certaine mesure d'indépendance, et du temps pour attendre les subsides ultérieurs dont il avait besoin. Cromwell avait regardé cette disposition de la *Pétition et avis* comme l'une de ses plus utiles conquêtes au profit du pouvoir; mais c'était précisément une de celles que les républicains contestaient le plus ardemment, car ils ne croyaient la souveraineté populaire satisfaite et les libertés publiques garanties que si le gouvernement, dans ses besoins matériels comme dans son principe, était, tout entier et à toute heure, à la merci de leurs suffrages. « Les 1,300,000  
« livres fixes nous perdront, » disait Vane; « si jamais  
« quelqu'un de nous a pensé autrement, c'était une fai-  
« blesse; la bénédiction de Dieu ne peut aller avec une  
« telle institution. »—« Si le roi et nos ennemis l'avaient  
« emporté, » s'écriait Haslerig, « je crois en conscience  
« que nous n'aurions pas eu 1,300,000 livres ainsi im-  
« posées sur nous à tout jamais. »—« Je ne voterai pour  
« l'autre Chambre, » disait l'avocat Dendy, « que si cet  
« article de la *Pétition et avis* est changé; » et comme ni le Protecteur ni l'autre Chambre n'étaient disposés à y renoncer, c'était là, dans le débat sur les finances, un obstacle presque insurmontable à tout accord. Les em-

barras financiers étaient d'ailleurs extrêmes ; le rapport détaillé et consciencieux que fit à la Chambre son comité constata que, dans les chances les plus favorables, les recettes de l'année 1659 étaient de 80,623 livres sterl. au-dessous des dépenses. Un grand nombre d'abus furent en même temps signalés ; il y avait, sur le prix du bail des fermiers de l'excise, un arriéré considérable ; mandés et interrogés devant la Chambre, ils se plainquirent à leur tour que beaucoup de contribuables ne payaient pas. Des membres du Parlement étaient compromis dans ces griefs. Thurloe lui-même, qui se vantait, avec un peu de faste, de n'avoir jamais rien eu à voir dans les questions d'argent, fut soupçonné d'avoir promis aux fermiers de la taxe sur la bière que, moyennant une allocation annuelle de mille livres sterl., il les mettrait à l'abri de toute poursuite. La Chambre faisait, pour arrêter ces désordres, de sérieux et honnêtes efforts ; tantôt elle prenait des mesures pour assurer la rentrée des taxes, et pourvoir, en partie du moins, au payement des arrérages de l'armée ; tantôt, par des propositions destinées à modifier les conditions et la durée de certains impôts, elle essayait de ressaisir la plénitude du pouvoir financier et de faire rentrer le gouvernement sous son joug absolu. Mais ces tentatives, mal conçues et bientôt abandonnées, servaient plus à afficher le mal qu'à le guérir, et à décrier qu'à redresser le pouvoir. Commencées le 3 février, peu de jours après l'ouverture du Parlement, les discussions de finances se prolongèrent, de mois en mois, jusqu'au 20 avril, veille de sa

chute, et occupèrent seize séances sans arriver à aucun résultat efficace et définitif<sup>1</sup>.

Malgré la gravité de ces débats, si les partis n'avaient été aux prises que dans de telles occasions et sur des questions ainsi officielles et prévues, les événements auraient pu ne se développer qu'avec lenteur ; le gouvernement, bien qu'il s'y usât, ne succombait point dans ces luttes ; et l'opposition, quels que fussent ses emportements ou ses desseins, finissait toujours par se soumettre aux décisions du Parlement. Mais à travers les grandes discussions constitutionnelles ou législatives, vinrent se jeter des incidents, inattendus ou habilement suscités, dans lesquels les partis, donnant à leurs passions un bien plus libre cours et se portant des coups bien plus rudes, se précipitèrent à l'envi vers le dénouement qui se laissait entrevoir.

Les républicains, avec plus d'obstination que de sagacité, voulurent reprendre un moyen d'action qui, jadis, leur avait beaucoup réussi, les pétitions populaires. Les 9 et 15 février et le 16 avril, des groupes nombreux, la plupart niveleurs, anabaptistes et quakers, se présentèrent devant la Chambre des Communes, porteurs d'adresses dans lesquelles, à propos des questions à l'ordre du jour, ils exprimaient des principes, des griefs et des vœux hautement républicains, regardant la Chambre

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 599, 604-605, 613, 621, 622, 623, 627-631, 632-634, 636-639, 640-641, 643 ; — Burton, *Diary*, t. III, p. 55-65, 307-313 ; t. IV, p. 139-148, 294-300, 309-318, 318-327, 361-368, 380-389, 389-439, 439-448, 464-468 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 623 ; — *Pictorial history of England*. t. III, p. 523-526.



comme seule souveraine, ne supposant pas même l'existence d'une autre Chambre, et ne prononçant pas le nom du Protecteur. L'appui ne leur manqua point dans l'intérieur de la salle : « Je demande qu'ils soient admis, » dit Nevil ; « ce sont d'honnêtes figures, d'anciens amis. » — « Je suis charmé, » ajouta le capitaine Baynes, « de voir le peuple reprendre en affection ses représentants. » Haslerig, Lambert, Scott, Ludlow voulaient qu'on leur adressât des remerciements ; mais la majorité ne s'y prêta point ; elle se montra même ferme et rude : « Parce que trois ou quatre personnes attendent à la porte, » dit M. Disbrowe, « suspendrons-nous les affaires dont nous sommes occupés ? » — « Il y a de la tyrannie dans la liberté comme ailleurs, » dit M. Swinfen ; « je n'ai nulle envie d'encourager cette liberté qui ne nous laisse, à nous, point de liberté. » Le 9 février, au lieu d'admettre les pétitionnaires, on chargea trois membres d'aller leur dire que la Chambre lirait leur adresse quand elle aurait terminé sa délibération. Le 15, la proposition de leur voter des remerciements fut rejetée par une majorité de cent voix. Le 16 avril, la Chambre leur fit répondre « qu'elle avait lu leur adresse, qu'elle leur témoignait son mécontentement des outrages qui s'y trouvaient contre les magistrats et les ministres de la religion, et qu'elle leur ordonnait de retourner chez eux, de vaquer à leurs affaires, et de se soumettre aux lois et aux autorités de leur pays. » Le temps n'était plus où la multitude, par sympathie ou par menace, régnait dans le Parlement,

et ses démonstrations étaient une arme usée, qui inquiétait sans intimider<sup>1</sup>.

Mais autant les pétitions étaient décriées quand elles visaient au rétablissement de la république, autant elles étaient accueillies quand elles portaient sur des actes d'iniquité et de tyrannie de Cromwell ou de ses serviteurs. Les républicains, impuissants à se relever eux-mêmes à l'aide de cette arme, s'en saisissaient alors avec ardeur pour en frapper leurs ennemis. Quand le Parlement s'ouvrit, des prisonniers d'État avaient été et restaient encore arbitrairement détenus, par ordre de Cromwell; on en comptait vingt-cinq à la Tour de Londres, et quelques autres dispersés dans les places fortes ou dans les îles anglaises de la Manche. Le 2 février, le gouverneur de la Tour, le colonel Barkstead, informa Thurloe que plusieurs d'entre eux s'étaient empressés de demander, soit aux cours de justice, soit au Parlement, leur mise en liberté, et il lui témoigna quelque inquiétude des poursuites auxquelles il pourrait, à ce sujet, être lui-même exposé. Dès le lendemain, en effet, la Chambre des Communes ordonna que le gouverneur de l'île de Jersey, le capitaine Richard Yardley, eût à amener à sa barre l'ancien major général Overton, mis en prison, sous sa garde, en janvier 1655; et le 23 février, Barkstead eut aussi ordre de comparaître devant le comité des griefs, avec son prisonnier,

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 601, 604, 640; — *Burton, Diary*, t. III, p. 152-155, 288-296; t. IV, p. 440-445; — *Thurloe, State-Papers*, t. VII, p. 617-618; — *Bordeaux à Mazarin*, 27 février 1659 (*Documents historiques*, n° XIX).

John Portman, ancien secrétaire de l'amiral Blake, détenu à la Tour depuis plus d'un an<sup>1</sup>.

Barkstead, soldat brave et dévoué à son général, mais embarrassé et craintif quand il avait affaire au pouvoir civil, aurait bien voulu se dispenser de paraître devant le comité, et n'envoya d'abord que l'ordre d'emprisonnement qu'il avait reçu de Cromwell et qui lui enjoignait « d'arrêter le major général Harrison, MM. Feak, Rogers, *Portman*, Carew et autres chefs des hommes de la cinquième monarchie. » Mais le comité exigea qu'il vînt en personne. Il était membre de la nouvelle Chambre des Lords. On refusa de l'appeler lord Barkstead : « Il ne convient pas, » dit M. Terrill, « qu'un lord de « l'autre Chambre soit geôlier. » Trois jours après, le comité fit à la Chambre son rapport, déclarant que « l'emprisonnement de M. John Portman par le lieutenant de la Tour avait été et était injuste et illégal, et « qu'il devait être immédiatement mis en liberté, sans « aucune charge ni redevance à acquitter. « Les Cromwelliens firent des objections : « *Portman*, » dirent-ils, « quand il avait été arrêté, était sur la liste des hommes « de la cinquième monarchie qui se préparaient à se « lever en armes; le Protecteur avait agi dans l'intérêt « de la paix publique; on ne pouvait blâmer sa vigi- « lance; son ordre avait été rendu à cinq heures du

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 598, 605-606; — *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 597, 607; — Burton, *Diary*, t. III, p. 45, 448; — *Bordeaux à Mazarin*, 13 mars 1659 (*Documents historiques*, n° XX).

« matin ; à coup sûr, s'il n'eût pas eu de bonnes raisons, il  
 « n'aurait pas rompu ainsi son sommeil. » Vane et Nevil  
 eurent peu de peine à réfuter ces arguments au nom de  
 la loi. La Chambre adopta la proposition de son comité ;  
 et Barkstead, de plus en plus alarmé, écrivit à Thur-  
 loe<sup>1</sup> : « Je prévois que je serai remis en scène par plu-  
 « sieurs autres des prisonniers placés sous ma garde....  
 « Je prie humblement Votre Honneur de vouloir bien se  
 « souvenir que je n'ai fait qu'obéir strictement, et que  
 « je ne dois pas être livré à la malice des mécontents<sup>2</sup>. »

L'affaire du major général Overton eut encore plus  
 d'éclat. Quand la Chambre décida<sup>3</sup> que le gouverneur  
 de Jersey recevrait l'ordre de le lui amener, le colonel  
 Alured demanda qu'on lui envoyât une frégate, car il ne  
 pouvait venir sans danger, à cause des pirates : « C'est  
 « triompher avant la victoire, » dit Trevor.—« Le ma-  
 « jor général Overton est un habile homme de guerre, »  
 reprit M. Nevil ; « les Espagnols pourraient le faire pri-  
 « sonnier et en tirer bon parti ; je désire qu'on envoie  
 « une bonne et forte frégate ; » et la frégate fut en effet  
 votée. Dès qu'on sut Overton arrivé à Londres<sup>4</sup>, on de-  
 manda qu'il vînt à la barre : « Il est si faible, » dit Vane,  
 « après ses quatre années d'emprisonnement, qu'il peut  
 « à peine marcher ; ayez la bonté de ne le mander  
 « que lundi. » Overton se rendit, le 16 mars, au Parle-

<sup>1</sup> Le 24 février 1659.

<sup>2</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 448, 494-498 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 623.

<sup>3</sup> Le 3 février 1659.

<sup>4</sup> Le 11 mars 1659.

ment; quatre ou cinq cents personnes à cheval et une foule nombreuse portant des branches de laurier lui avaient fait cortège; son attitude devant la Chambre fut modeste et douce : « C'est une grande grâce de Dieu  
« qu'après plus de trois années de prison, venues à la  
« suite de quatorze années passées à votre service, je  
« sois amené à la barre de cette honorable Chambre.  
« Comme j'ai été, pendant quatre ans, dans une condi-  
« tion très-douloureuse, je désire rester en repos....  
« J'aurais mieux aimé être mis en pièces par des che-  
« vaux sauvages que de souffrir un tourment si rude;  
« c'eût été l'affaire d'un moment... J'espère que je n'ai  
« rien fait de contraire à mes premiers engagements et  
« à la cause pour laquelle j'ai combattu. Vous êtes mes  
« juges : je remets humblement, moi et mon sort, entre  
« vos mains. Je n'entreprendrai pas de me justifier; tout  
« mon vœu, c'est d'être traité, bien ou mal, selon ce  
« que j'ai fait; » et il se retira de la salle. « Je ne con-  
« naissais pas l'homme, » dit M. Broughton; « je ne l'a-  
« vais jamais vu. J'avais beaucoup entendu parler de sa  
« vertu. On n'aperçoit point de motif à son emprison-  
« nement; ne lui faites pas attendre une heure ce qui  
« lui est dû depuis tant d'années, sa liberté. » Pourtant  
un débat sérieux s'engagea : « Prenez garde, » dit Whal-  
ley; « le major général Overton n'a pas été arrêté pour  
« des faits civils, mais comme militaire; vous paralyse-  
« rez tous vos officiers si vous les exposez à être pour-  
« suivis pour de tels actes; ne découragez pas votre  
« armée; si vous aviez encore la guerre, ce serait très-

« dangereux. » — « L'opinion était très-montée en Écosse  
« contre le major général Overton, » dit le beau-frère  
de Monk, le docteur Clargis; « et on disait que c'était,  
« de la part de Son Altesse, une grande indulgence de ne  
« pas le traduire devant un Conseil de guerre. » Thur-  
loe prit la parole : « Je vous engage à tout entendre et à  
« bien réfléchir avant de décider : cette affaire-ci a com-  
« mencé en temps de guerre et dans des circonstances  
« critiques. On découvrait chaque jour des complots. De  
« grands efforts étaient tentés pour engager une partie  
« de l'armée contre le gouvernement. Les hommes de  
« guerre, en temps de guerre, s'inquiètent plus du fond  
« que de la forme. » — « Je propose, » dit le major  
Ashton, « que le major général Overton soit mis en li-  
« berté; mais pour l'honneur de l'homme qui vous a con-  
« duits à la conquête de vos libertés à vous, et qui n'est  
« plus, je demande que vous ne le censuriez pas expres-  
« sément en qualifiant son ordre d'illégal et d'injuste. »  
Haslerig se récria : « Jamais, » dit-il, « depuis que le roi  
« Guillaume a conquis cette île, il n'y a eu un ordre de  
« détention si illégal; un ordre donné par le Protecteur  
« seul, sans aucune raison exprimée! S'il était vivant,  
« je parlerais; mais il est mort, je n'en dirai pas davan-  
« tage.... Le major général Overton n'était plus alors un  
« militaire, mais un homme du peuple anglais. J'ai re-  
« marqué qu'il avait été emprisonné sous le nom de  
« Robert Overton; relâchez-le sous le même nom. » On  
était sur le point de prononcer; un incident s'éleva qui  
embarrassa un moment la Chambre, et Haslerig lui-

même ; en même temps qu'Overton, Cromwell avait fait arrêter et conduire aussi à Jersey, où il était encore détenu, sir Thomas Armstrong, royaliste, fort compromis dans les troubles d'Irlande : « Que votre ordre de mise « en liberté ne soit pas général, » dit M. Weaver ; « qu'il « ne s'applique qu'au major général Overton ; Arm- « strong est un homme dangereux. » Plusieurs membres réclamèrent : « Je demande qu'on fasse justice égale, » dit le colonel Morley.—« Si l'ordre est illégal pour l'un, » ajouta M. Trevor, « il l'est aussi pour l'autre. »—« Il y a « encore plus de raison de déclarer l'ordre illégal pour « les autres détenus, » dit le jeune lord Falkland, digne héritier du nom qu'il portait, « car le major général « Overton aurait pu être mis en prison par son général, « comme officier inférieur. » La Chambre hésitait ; les chefs républicains se montraient divisés : « Débarrassez- « vous de cette affaire, » dit Vane, le plus conséquent et le plus généreux d'entre eux ; « déclarez le mandat in- « juste et illégal, et qu'Armstrong soit relâché. »—« Je « ne voudrais pas, » reprit Haslerig, « que vous missiez « en liberté, sans y regarder, des rebelles irlandais.... « L'affaire du major général Overton vous est seule sou- « mise ; c'est à lui seul que vous êtes appelé à faire jus- « tice. — J'ai à vous présenter aussi, au nom de votre « comité, mon rapport sur sir Thomas Armstrong, » dit le colonel Terrill ; « mais j'admets qu'on peut voter isolé- « ment sur le major général Overton. » Cet expédient fut adopté ; la Chambre ordonna, en qualifiant le mandat d'injuste et illégal, la mise en liberté immédiate d'Over-

ton ; puis le colonel Terrill fit son rapport sur sir Thomas Armstrong ; mais la peur haineuse de Haslerig l'emporta sur l'équité de Vane ; la Chambre ne prononça point, et Armstrong resta en prison<sup>1</sup>.

C'était un acte d'hostilité bien ardente que d'attaquer ainsi le gouvernement d'un homme que son fils remplaçait à la tête de l'État, et dont les compagnons formaient, presque seuls, l'une des deux Chambres, étaient nombreux dans l'autre, et dirigeaient les Conseils du pouvoir. Cependant ces attaques ne s'adressaient encore qu'à Cromwell mort, et ses conseillers ou ses officiers, en se faisant honneur de le défendre, pouvaient laisser tomber sur lui le poids des actes dont ils n'avaient été que les instruments. Mais on en vint bientôt à les attaquer eux-mêmes, pour leurs propres actes, et bien plus violemment qu'on n'attaquait Cromwell, car, du fond de son tombeau, un grand homme se protège encore lui-même, et impose à ses ennemis une certaine mesure de justice et d'égards.

Le 25 mars, le comité des griefs fit à la Chambre son rapport sur deux pétitions, l'une de soixante-douze personnes, l'autre d'un individu isolé, Rowland Thomas, se plaignant tous d'avoir été, en 1655 et 1656, après l'insurrection de Salisbury, arbitrairement transportés et vendus comme esclaves à la Barbade « au taux de 1,550 livres pesant de sucre, plus ou moins, selon leurs

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 614 ; — Burton, *Diary*, t. III, p. 45-48 ; t. IV, p. 120, 150-161 ; — *Bordeaux à Mazarin*, 20 mars 1659 (*Documents historiques*, n° XXI).



facultés de travail; on n'avait épargné ni les vieillards, ni les ecclésiastiques, ni les officiers, ni les *gentlemen*; ils avaient été employés soit au moulin, soit au fourneau, soit aux travaux de la terre, n'ayant que des patates à manger et de l'eau à boire, outre le pain et les larmes de leur douleur; puis, achetés et vendus de planteur en planteur, saisis comme des bestiaux pour les dettes de leurs maîtres, fouettés au poteau comme des vagabonds, selon le bon plaisir de leurs maîtres, couchés dans des étables pires que celles des cochons en Angleterre, et bien d'autres souffrances au delà de tout ce que peuvent dire ou imaginer des chrétiens. » Plusieurs membres de la Chambre étaient désignés comme les auteurs de ces actes odieux. C'était à Thurloe personnellement que Rowland Thomas imputait son expatriation violente et sa servitude<sup>1</sup>.

La Chambre fut vivement émue; les membres inculpés plus encore peut-être que leurs adversaires, car les pétitions étaient, dirent-ils, imprévues pour eux, le comité ayant fait son rapport tout à coup et sans les avoir entendus. Ils contestèrent, faiblement, quelques-uns des faits. Ils se récrièrent surtout contre la façon dont l'affaire arrivait à la Chambre : « Ceci, » dit Maynard, « est une grossière violation des privilèges du Parlement; nous ne sommes pas, dans les comités, juges les uns des autres; aucun comité ne doit prononcer sur l'un de vos membres sans votre autorisation. Cette

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 619-620; — Burton, *Diary*, t. IV, p. 253-258.

« pétition est très-irrégulièrement introduite ; le président du comité aurait dû l'écartier. Je ne dis rien du fond ; c'est évidemment une pétition de Cavaliers. » Plusieurs membres partagèrent l'opinion de Maynard ; l'orateur même de la Chambre se joignit à lui : « Aucun comité, » dit-il, ne peut recevoir une pétition contre un membre de cette Chambre sans une violation de privilège. » Haslerig et Nevil contestèrent cette doctrine et appuyèrent les pétitions, mais avec quelque embarras ; la Chambre ne se montrait pas favorable ; la personne des pétitionnaires décriait leur plainte. Thurloe, saisissant cette impression, prit avec hauteur la parole : « Je m'entends nommer dans cette pétition, » dit-il ; « je suis de l'avis de ceux qui pensent qu'elle est introduite contre vos règles fondamentales ; c'est une pétition de Cavaliers contre vos membres.... Ma surprise est extrême qu'une telle pétition soit présentée ici ; je n'étais certes jamais attendu à voir un tel jour pendant que nous avons une armée sur pied et que notre cause est debout.... Encourager des plaintes de ce genre, pour d'anciens griefs, c'est jeter parmi vous la discorde. Ceci n'est qu'une machination du parti du roi. Pendant que vous écoutez ici ses doléances, il se prépare à prendre les armes contre vous. Le drôle qui se réfugie ainsi sous vos ailes en fera mieux les affaires de son maître. Je demande que vous ordonniez son arrestation, et qu'il ne soit pas libre de mettre en feu cette Chambre et le pays<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. IV. p. 258-261 ; — Clarendon, *State Papers*, t. III, p. 447.

Thurloe avait dépassé la mesure ; l'arrogance du pouvoir, se confiant dans sa force pour couvrir ses méfaits, irrite les cœurs généreux ; Vane se leva : « Je ne regarde  
 « pas ceci, » dit-il, « comme une affaire de Cavaliers ; il  
 « s'agit de la liberté du peuple d'Angleterre.... Je suis  
 « charmé d'entendre professer tant d'attachement à la  
 « vieille cause, charmé que nous ayons un sentiment si  
 « vif et un tel dégoût de la tyrannie du feu roi.... Mais  
 « de même que je me réjouis de vous voir ardents à  
 « décourager les Cavaliers, de même je voudrais vous  
 « voir indignés contre ceux qui marchent sur les traces  
 « de Charles Stuart, quels qu'ils soient.... Ce que je  
 « déteste dans les Cavaliers, c'est leur cause. Ne nous  
 « laissons pas égarer à ce point qu'on puisse un jour  
 « infliger à nos meilleurs citoyens le traitement qu'on  
 « destine aujourd'hui aux plus mauvais.... N'ayons pas  
 « de nouveaux comme d'anciens Cavaliers, et détestons  
 « leurs pratiques chez leurs imitateurs comme chez  
 « eux-mêmes<sup>1</sup>. »

De part et d'autre, le branle était donné et la passion allumée : Cromwelliens et opposants irritèrent à l'envi ce débat, se rejetant les uns aux autres leurs souvenirs et leurs alarmes, leurs vérités et leurs colères : « Ce  
 « Parlement ne siègerait pas maintenant ici, » dit le major général Kelsey, « nous n'aurions pas été préservés  
 « d'un nouveau déluge de sang, si feu Son Altesse et le  
 « Conseil s'étaient toujours gouvernés d'après les strictes

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. IV, p. 262-263.

« maximes de la loi.... Vous précipiterez cette nation  
« dans un incendie que vous ne pourrez plus éteindre.  
« Il y a aussi la pétition de Lady.... et d'autres encore.  
« La prochaine pétition sera, je pense, de Charles Stuart.  
« Je ne sais point de loi qui le bannisse si la force n'a  
« pas fait loi depuis 1648. Je demande qu'on s'assure de  
« ces gens qui sont à notre porte et qu'on repousse  
« leurs pétitions. »—« Si vous ne le faites pas, » ajouta  
le major Knight, « dussiez-vous siéger toute l'année,  
« vous n'aurez pas le temps d'entendre toutes les péti-  
« tions des Cavaliers ; que ferez-vous de celles des Écos-  
« sais pris à Dunbar et à Worcester ? Beaucoup d'entre  
« eux aussi ont été envoyés à la Barbade ; admettez-  
« vous leurs réclamations ? »—« Je suis contre les Cava-  
« liers autant que nul autre dans cette enceinte, »  
s'écria M. Boscawen, « et personne ne soutiendra plus  
« énergiquement que moi la vieille cause ; mais c'est  
« la cause de saint Paul qui se débat devant vous : « Est-  
« il permis de fouetter un citoyen romain sans qu'il  
« soit condamné ? » Nous sommes de misérables esclaves  
« si cette liberté ne nous est pas assurée. »—« J'espère, »  
dit sir John Lenthall, « que nos guerres n'ont pas eu cet  
« effet de faire des hommes une marchandise. »—« Nous  
« n'avons pas même eu de guerre depuis sept ans, »  
reprit Haslerig ; « une petite insurrection, il est vrai,  
« que quelques personnes ont payée de leur vie ; mais  
« ces hommes-ci nient qu'ils aient jamais été condamnés  
« ou seulement accusés, ou trouvés en armes ; quel-  
« ques-uns même avaient été mis hors de cause. Et ils

« ont été vendus en esclavage, comme des animaux ! Je  
« pouvais à peine m'empêcher de pleurer en entendant  
« leur pétition... Nos ancêtres nous ont laissés des hom-  
« mes libres ; si nous n'avons combattu que pour livrer  
« nos fils à l'esclavage, nous sommes les plus misérables  
« des mortels. »—« J'approuve la tendresse de cœur de  
« l'honorable gentilhomme, » dit sir George Booth ;  
« mais il pourrait se rappeler que, sous le Long Parle-  
« ment, deux ou trois mille protestants ont été aussi  
« envoyés à la Barbade. » A ce poignant souvenir, le  
républicain ne répondit point. Dure condition que d'a-  
voir à baisser la tête sous les mêmes coups dont on  
accablait ses ennemis<sup>1</sup>.

La Chambre se sépara sans rien ordonner. Cinq jours  
après<sup>2</sup>, Thurloe releva lui-même la question ; et à force  
d'insistance, après être entré, sur le compte du pétition-  
naire Rowland Thomas, dans de longs détails qui mon-  
traient en lui un conspirateur acharné au profit de  
Charles Stuart, il obtint que la Chambre donnât à son  
orateur l'ordre de le faire arrêter. Mais on ne le trouva  
point à la porte du Parlement, où il s'était, plusieurs  
fois, hardiment présenté, et tout indique qu'on ne le  
chercha guère ailleurs. Les Cromwelliens essayèrent,  
mais en vain, de faire prendre à la Chambre, contre  
leurs ennemis, des résolutions plus rigoureuses ; elle  
était lasse et triste de tout ce qu'elle avait entendu, et  
pressée de mettre fin à ce débat dont il ne resta rien

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. IV, p. 263-273.

<sup>2</sup> Le 30 mars 1659.

qu'un redoublement de haine entre les partis et de décri pour le pouvoir, et un pas de plus vers la rupture entre l'armée et le Parlement<sup>1</sup>.

Douze jours à peine écoulés<sup>2</sup>, un nouvel incident vint combler la mesure. L'un des plus dévoués et des plus rudes soldats de Cromwell, le major général Butler, avait commis, l'année précédente, dans le comté de Northampton, des actes brutalement illégaux; sans y chercher, à ce qu'il paraît, aucun profit personnel, mais par violence naturelle ou par un grossier enivrement du pouvoir, ne tenant nul compte des droits privés, ni des autorités civiles, et prenant plaisir, en servant son maître, à braver les lois et ses ennemis. Cromwell mort, des pétitions arrivèrent contre les dérèglements tyranniques de Butler, et le comité des griefs, avant d'en faire à la Chambre son rapport, fit appeler le major général pour entendre ses explications. Butler, loin de s'excuser, maintint arrogamment ses actes : « Il avait  
« agi, » dit-il, « en vertu d'une lettre de feu Son Altesse ;  
« il n'avait fait que son devoir, et il le referait s'il avait  
« à recommencer. » Quand le comité fit son rapport, une vive clameur s'éleva dans la Chambre; plusieurs membres demandèrent que Butler fût rayé de la liste des juges de paix du comté, et déclaré incapable de tout emploi civil et militaire : « Il faut plus que cela, » dit le colonel White; « je demande que des poursuites soient

<sup>1</sup> Burton, *Diary*, t. IV, p. 301-308; — *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 622.

<sup>2</sup> Le 12 avril 1659.

« intentées contre le major général Butler, aussi sévères  
 « que le comporte la nature de ses offenses. Celles de  
 « lord Strafford n'étaient pas si graves; le major géné-  
 « ral a dit insolemment qu'il ne disputerait jamais, quel  
 « que ordre qu'il plût au premier magistrat de lui don-  
 « ner. Il s'était déjà tyranniquement conduit il y a  
 « quatre ans, à l'occasion de la taxe du dixième sur le  
 « revenu, et il en avait été excusé, par grande faveur.  
 « C'est abuser de votre indulgence que de retomber  
 « dans les mêmes excès. » Les officiers essayèrent de  
 défendre leur camarade : « Un soldat, » dit Morgan,  
 « ne peut contester les ordres de ses supérieurs. Je me  
 « prononce contre le régime des majors généraux et du  
 « pouvoir arbitraire; j'espère que nous ne reverrons  
 « jamais de telles choses; mais il faut tenir compte des  
 « temps; rien de ce qui a été fait depuis 1642 n'est mis  
 « en question; regardons en avant et point en arrière.»  
 —« Si vous frappez le major général Butler, » dit Kelsey,  
 « ce sera frapper feu Son Altesse, qui avait sur lui la  
 « plus grande autorité. » La Chambre courroucée écou-  
 tait à peine les défenseurs de Butler : « On dit qu'il a  
 « agi en vertu du pouvoir militaire, » reprit le colonel  
 White; « en ce cas, le pouvoir militaire a commis un  
 « vol sur le pouvoir civil. »—« On se plaint, » dit lord  
 Falkland, « qu'il y a des Cavaliers dans la ville; je vou-  
 « drais qu'il n'y en eût point parmi nous, et point de  
 « ces gens qui, par leur conduite, poussent nos amis à  
 « devenir des Cavaliers. » La Chambre, sans contes-  
 tation, qualifia d'injustes et illégaux les actes sur les-

quels portaient les pétitions, et en ordonna le redressement immédiat. Puis, elle enjoignit que Butler fût rayé de la liste des juges de paix. L'opposition ne se tint pas pour satisfaite ; elle insista pour qu'il fût déclaré incapable de tout commandement militaire : « C'est son « pain , » dirent ses compagnons ; « entendez-le au « moins, avant de prononcer contre lui cette sentence.» Thurloe, qui portait à Butler un vif intérêt, se crut obligé d'intervenir : « Il s'agit d'un officier de grand « mérite, » dit-il ; « je ne puis me taire. Dépouiller le « major général Butler de tout emploi, c'est, sauf la « mort, la peine la plus dure que vous puissiez lui infliger. Il a agi d'après les ordres de Son Altesse, par zèle « pour votre sûreté à tous, à l'occasion d'une insurrection imminente, sans aucun profit pour lui-même. Il « vous a servis fidèlement, honnêtement et vaillamment. Je demande qu'on l'entende avant de le condamner. »—« La perte de ses emplois n'est point la « peine la plus grave après la peine de mort, » s'écria M. Charlton ; « il y a bien pis ; c'est d'envoyer quelqu'un « à la Barbade. » Le débat se prolongea avec tâtonnement en même temps qu'avec passion ; la Chambre voulait arriver à un acte de justice exemplaire dont elle sentait le péril ; elle ordonna enfin « qu'un comité serait « chargé de dresser un acte d'accusation contre le major « général Butler, et de rechercher comment on devait « procéder judiciairement contre lui et contre tous « autres semblables délinquants ; » et le comité, au nombre de cinquante-six membres, fut immédiatement



désigné et investi de tous les pouvoirs nécessaires pour une complète et sévère instruction<sup>1</sup>.

De toutes les mesures que la Chambre pouvait adopter dans cette occasion, celle-là était peut-être la plus périlleuse, car c'était une menace plutôt qu'un coup, et une menace suspendue sur la tête, non pas du major général Butler seul, mais de tous les officiers qui avaient servi Cromwell et sa tyrannie. La réaction contre ce régime devenait de plus en plus passionnée; la lutte entre la Chambre des Communes et l'armée était flagrante. Les presbytériens, puissants dans la Chambre, lui firent prendre des résolutions qui réveillèrent encore d'autres animosités. Elle ordonna la stricte exécution des actes qui interdisaient l'usage de la liturgie et tout le culte de l'Église anglicane; elle chargea deux de ses membres de chercher des moyens efficaces pour supprimer toute réunion des papistes, des quakers, des anti-trinitaires, des juifs. Les libres penseurs n'étaient pas plus ménagés que les sectaires; le républicain Nevil avait tenu, disait-on, en matière de foi, quelques propos peu orthodoxes ou peu respectueux; on l'accusait entre autres d'avoir dit « que la lecture de Cicéron le touchait plus que celle de la Bible; » il fut dénoncé dans la Chambre des Communes<sup>2</sup> comme suspect d'impiété et d'athéisme, et ses amis eurent grand'peine à obtenir<sup>3</sup> qu'on laissât tomber cette accusation. On voulut avoir un jour

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 636-637; — Burton, *Diary*, t. IV, p. 403-412; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 454; — *Bordeaux à Mazarin*, 24 avril 1659 (*Documents historiques*, n° XXII).

<sup>2</sup> Le 16 février 1659. — <sup>3</sup> Le 26 février 1659.

de jeûne et de prières publiques dans tout le pays pour demander pardon à Dieu des schismes, des hérésies, des blasphèmes qui s'élevaient de toutes parts, et de la mollesse du pouvoir civil à les réprimer; la déclaration qui l'ordonnait fut l'objet d'un vif et long débat<sup>1</sup> où reparurent les dissentiments, les prétentions et les alarmes de toutes les Églises et de toutes les sectes que Cromwell avait contraintes au silence ou à la tolérance. La fermentation religieuse se joignait de nouveau à la fermentation politique, et la liberté de conscience se sentait en péril comme la révolution: « Toutes les querelles « s'échauffent parmi nos ennemis, » écrivait Mordaunt à Hyde<sup>2</sup>; « rien ne peut rétablir leurs affaires, sinon « quelque folle tentative de notre part. Il y a quelques « téméraires qui voudraient se lancer dans l'action; « mais trois royaumes sont trop précieux pour qu'on se « hasarde si légèrement<sup>3</sup>. »

Comme Mordaunt, Thurloe aussi croyait que les conspirations et les insurrections des Cavaliers pouvaient seules sauver le gouvernement du Protecteur; et comme il n'avait pas plus de scrupules que d'illusions, il faisait tous ses efforts, non-seulement pour y faire croire, mais pour les provoquer: « Il veut absolument un complot, » écrivait à Hyde l'un de ses amis<sup>4</sup>; « il remue ciel et

<sup>1</sup> Les 30 mars, 2, 4 et 5 avril 1659.

<sup>2</sup> Le 14 avril 1659.

<sup>3</sup> Burton, *Diary*, t. III, p. 403, 296, 501; t. IV, p. 300, 328-349, — *Journals of the h. of C.*, t. VII. p. 622-625; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 450, 454.

<sup>4</sup> Le 13 avril 1659.

« terre pour y parvenir ; il affirme qu'il y a un grand  
 « projet, que beaucoup d'officiers du roi sont arrivés  
 « pour y concourir, qu'il y en a au moins deux cents à  
 « Londres ; il demande qu'on bannisse de la ville tous  
 « les royalistes. Je conviens que, par malheur, trop de  
 « royalistes sont venus ici dans les derniers temps ; leur  
 « détresse en est, je le sais, la cause ; ils cherchent du  
 « pain ; mais, quand ils sont à boire, leur langue fait  
 « beaucoup de mal. C'est le sentiment de tout le parti  
 « du roi, mylord, qu'il faut se tenir tranquilles ; per-  
 « sonne ne doute que nous n'ayions bientôt une occasion  
 « bonne à saisir pour les affaires de Sa Majesté. » Les  
 royalistes se tenaient tranquilles en effet, en attendant  
 l'occasion, et Thurloe ne trouvait pas matière au com-  
 plot dont il avait besoin<sup>1</sup>.

Au milieu de cette fermentation et de cette immobi-  
 lité également hostiles, la perplexité de Richard était  
 extrême. Sociable et facile, détestant l'effort et le com-  
 bat, il voulait vivre en rapports agréables, ou du moins  
 en paix, avec tous ceux à qui il avait affaire, et il s'ap-  
 pliquait à les attirer ou à les retenir auprès de lui en  
 entrant dans leurs sentiments et en se prêtant à leurs  
 conseils. Son esprit modéré et l'urbanité de son caractère  
 lui avaient valu, de la part de quelques-uns des anciens  
 et meilleurs amis de son père, notamment de Pierre-  
 point et de Saint-John, un zèle affectueux pour son ser-  
 vice : « Vous ne le croirez peut-être pas, » écrivait l'un

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 456-457; — *Bordeaux à Ma-  
 zarin*, 28 avril 1659 (*Documents historiques*, n° XXIII).

des plus intimes correspondants de Hyde<sup>1</sup>, « mais réellement ils lui sont plus attachés qu'au défunt Protecteur, dont le tempérament s'accordait mal avec leurs prudents ménagements, et qui, sur quelque inspiration soudaine dont ils ne pouvaient se rendre compte, les précipitait tout à coup dans des hasards dont l'idée seule les faisait trembler, et que leur épargne la modération du jeune prince, aujourd'hui Protecteur. » Tel qu'il se montrait avec les amis de son père, tel était aussi Richard avec ses propres compagnons; par ses goûts aristocratiques, par ses relations de jeunesse, par les bons offices qu'il leur rendait souvent, il avait continué de vivre dans une bienveillance presque familière avec beaucoup de Cavaliers; à ce point qu'ils étaient toujours persuadés qu'au fond de son âme il désirait le rétablissement du roi, et qu'il y concourrait volontiers si ses intimes conseillers, Thurloe et Saint-John surtout, pouvaient être amenés à y consentir. On écrivait sans cesse à Charles II et à Hyde pour leur faire partager cette confiance, et les presser d'encourager, par quelques voies indirectes, des dispositions si favorables. Ni le roi ni Hyde n'ajoutaient foi à ces rapports, et ils avaient raison, car, au même moment, Henri Cromwell écrivait à Thurloe<sup>2</sup>: « Selon moi, il n'y a pas d'extrémité qui ne soit plus acceptable que le retour de Charles Stuart. Tous les autres revers sont temporaires et peuvent être réparés; celui-là, non. Je sais que c'est aussi votre

<sup>1</sup> Le 18 mars 1659.

<sup>2</sup> Le 21 mars 1659.

« avis. » Richard ne pensait pas autrement ; mais soit laisser-aller, soit calcul, il entretenait les royalistes dans leurs illusions, s'en promettant quelque appui dans les difficultés de son gouvernement, et peut-être aussi quelque adoucissement aux conséquences d'une chute qu'il était de plus en plus enclin à prévoir<sup>1</sup>.

Avec les républicains, sa situation n'était ni plus franche ni plus simple : ils lui étaient antipathiques, et il n'avait à attendre d'eux que des ennuis, des humiliations et des combats. C'était toujours, entre eux et lui, une rivalité cachée, une lutte sourde pour la souveraineté. Richard avait, contre eux, dans le Parlement, une majorité à peu près assurée ; mais, même vaincus, ils demeureraient rudes, arrogants et susceptibles, et il était contraint de subir en silence leurs prétentions et leurs coups, pourvu que les prétentions restassent à peu près stériles et que les coups ne lui fussent pas mortels. Le 5 avril, au moment où la Chambre des Communes venait de voter la déclaration qui ordonnait un jour de jeûne et de prières publiques, Haslerig interpella brusquement l'orateur : « J'ai entendu dire, » lui dit-il, « que depuis  
« que vous êtes orateur de cette Chambre, vous êtes allé  
« à la cour, ce que vous n'auriez pas dû faire ; vous êtes  
« le plus grand personnage de l'Angleterre.... Toute la  
« Chambre doit vous suivre quand vous allez là. » Une surprise tumultueuse s'éleva : « Ce gentilhomme sort de

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 440-442, 444, 445, 452, 454, —Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 635 ; — Noble, *Memoirs of the Protectoral house of Cromwell*, t. I, p. 159.

« table, » dit M. Swinfen; « c'est probablement là qu'il  
 « a entendu ce rapport. Monsieur l'orateur, c'est vous  
 « harceler de questions inconvenantes pour l'honneur de  
 « la Chambre; ne répondez pas. Je n'ai jamais été à la  
 « cour; je ne connais pas le Protecteur; mais je sais que  
 « vous pouvez y aller sans manquer aux privilèges de  
 « la Chambre. » Un débat s'engagea sur cette question;  
 on soutint et on nia tour à tour, en alléguant des précédents,  
 que l'orateur fût dans l'usage d'aller à la cour :  
 « En 1654, » dit M. Bulkeley, « sous feu Son Altesse, il  
 « y est allé plus d'une fois. Je suppose que les personnes  
 « qui vont le moins à la cour iraient plus souvent si les  
 « portes leur en étaient ouvertes. La séparation engen-  
 « dre l'hostilité. J'ai été envoyé ici pour rapprocher la  
 « cour et le pays. » Nevil et Vane essayèrent de soutenir,  
 ou du moins d'excuser Haslerig. L'orateur voulait s'ex-  
 pliquer; on ne le souffrit pas, et l'incident tomba sans  
 autre suite. Mais la Chambre, qui repoussait les brutalités  
 de Haslerig, n'en empêchait pas l'explosion, et Richard  
 n'inspirait ni assez de respect ni assez de crainte  
 pour la prévenir<sup>1</sup>.

Dans l'armée, il avait, il pouvait du moins se croire  
 un parti. Parmi les troupes d'Angleterre, huit régi-  
 ments, quelques-uns commandés par des chefs intelli-  
 gents et hardis, Whalley, Howard, Ingoldsby, Faulcon-  
 bridge, se montraient dévoués à son service. L'armée  
 d'Irlande, sous les ordres de son frère Henri, ne lui don-

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 625-626;—*Parl. hist.*, t. XXI  
 p. 319;—Burton, *Diary*, t. IV, p. 334-350.

nait point d'inquiétude. Monk tenait d'une main ferme celle d'Écosse, et n'hésitait pas à en répondre : « J'ap-  
« prends avec chagrin, » écrivait-il à Thurloe<sup>1</sup>, « que  
« deux de mes officiers qui sont à Londres, le colonel  
« Ashfield et le lieutenant-colonel de mon propre régi-  
« ment, font de la faction et vous tracassent. S'ils étaient  
« ici, ils auraient bien peu d'importance, pas plus que les  
« deux premiers officiers venus. Je voudrais que Son Al-  
« tesse leur enjoignît de retourner à leurs commande-  
« ments. Quant à ce qu'ils disent que les troupes d'Écosse  
« partagent leurs opinions, je vous assure qu'ils se trom-  
« pent fort ; il n'y a point de troupes plus tranquilles  
« que celles-ci, et elles seront satisfaites de tout ce  
« qu'ordonneront Son Altesse et le Parlement. » Lock-  
hart témoignait, dans les corps qui formaient la gar-  
nison de Dunkerque, la même confiance. Richard prenait lui-même des soins assidus pour plaire aux  
soldats ; il passait des revues ; il se montrait préoccupé  
de leur bien-être et de leur solde arriérée. Thurloe  
faisait, à la Chambre des Communes<sup>2</sup>, de continuels  
efforts pour en procurer le payement. Enfin, Mazarin  
chargeait Bordeaux de dire au Protecteur que, s'il avait  
besoin d'appui, celui de la France ne lui manquerait pas.  
Mais toutes ces forces, tous ces témoignages rassuraient  
peu Richard, et il avait raison. Étranger toute sa vie à  
l'armée, il n'avait sur elle aucune influence, ni pour elle  
aucun attrait ; par ses opinions, par ses relations, par ses

<sup>1</sup> Le 22 mars 1659.

<sup>2</sup> Entre autres, le 9 avril 1659.

mœurs, il lui était même suspect ; les vieux soldats ne voyaient pas en lui un compagnon ; son titre et son pouvoir déplaisaient aux républicains ; les puritains austères le trouvaient peu croyant et licencieux ; tous lui reprochaient son goût et ses faveurs pour les Cavaliers. Richard accréditait quelquefois lui-même ces accusations en s'en défendant avec une légèreté dédaigneuse ; il fit venir un jour à Whitehall un sous-officier qui s'était exprimé avec amertume à ce sujet, et lui demandant raison de ses plaintes : « Est-ce qu'on voudrait, » lui dit-il, « que je ne donnasse d'avancement qu'à des saints ? » « J'ai ici Dick Ingoldsby, qui ne sait ni prier ni prêcher, » et pourtant je me ferais bien plus à lui qu'à vous tous. » Les grands mécontents de l'armée, les meneurs ambitieux des réunions de Wallingford-House, Desborough, Fleetwood, Lambert, Kelsey, Sydenham, exploitaient, dans les régiments, ces impressions populaires. Ils étaient, de plus, malgré leurs méfiances et leurs animosités mutuelles, entrés en relation secrète avec quelques-uns des chefs républicains de la Chambre des Communes, Ludlow, Scott, même Haslerig et Vane ; leurs intérêts révolutionnaires les rapprochaient en dépit de leurs luttes politiques ; et dans leur égale haine pour Charles Stuart, ils s'étaient promis, tout en se combattant sur le régime constitutionnel, de concerter au besoin leur action contre l'ennemi commun. Desborough était toujours, de tous, le plus rude et le plus acharné ; à la faveur des liens de famille, il assiégeait tour à tour le Protecteur de ses menaces et de ses offres, tantôt lui



déclarant que l'armée l'abandonnerait s'il continuait de ménager à ce point le Parlement et les Cavaliers, tantôt lui promettant, contre les prétentions de la Chambre des Communes, le ferme appui de la nouvelle Chambre des Lords, pourvu qu'il abolît, envers et contre tous, ce titre de *lords* qui offusquait la fierté démocratique de ce brutal soldat. On dit qu'il avait poussé ses menées jusques dans le petit corps d'élite qui formait la garde de Richard, et qu'à l'intérieur même du palais, il était mieux informé et plus puissant que le Protecteur<sup>1</sup>.

Situation impossible et qui marchait rapidement vers une catastrophe. Cromwell avait pu, bien qu'à grand-peine, caresser et malmener tour à tour la révolution qu'il avait faite et l'armée qu'il avait conduite à la victoire : quelque humeur qu'elles ressentissent contre lui, l'une et l'autre, dans leurs périls, pouvaient se confier et se confiaient en effet en lui. Parlementaires ou soldats, les révolutionnaires l'acceptaient tous en définitive pour arbitre, car ils l'avaient tous eu pour maître. Mais ni pour le parti qui avait renversé la royauté, ni pour celui qui avait soutenu la tyrannie, Richard n'était rien : l'ombre d'un grand nom peut suffire pour s'élever au pouvoir, non pour l'exercer ; Richard rencontrait, dans le Parlement et dans l'armée, une opposition forte et jalouse qui s'attaquait, avec passion, bien moins aux

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 466, 495, 411, 638, 566 ; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 444 ; — Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 428 ; — Burnet, *Histoire de mon temps*, *ibidem* t. I, p. 179 ; — *Bordeaux à Mazarin*, 7 et 31 mars 1659.

actes de son gouvernement qu'au régime même dont il était l'héritier. Et quand, à l'aide des alarmes du moment et des serviteurs de son père, il avait triomphé de ses ennemis, c'était pour lui une victoire inutile, car cette armée et ce Parlement, au sein desquels il avait obtenu la majorité, se faisaient, l'un à l'autre, une guerre mortelle; et placé entre eux comme un modérateur impuissant, il voyait infailliblement approcher le jour où il tomberait victime des coups que se portaient mutuellement ces deux grands corps, car il ne pouvait ni les concilier, ni choisir entre eux sans péril.

Vers la fin du mois de mars, Fleetwood et Desborough allèrent trouver le Protecteur, lui représentèrent, comme des amis à la fois inquiets et offensés, l'extrême agitation qui régnait dans l'armée point payée, et irritée des attaques auxquelles ses chefs étaient en butte et des airs de triomphe des Cavaliers; et à force d'insistance, ils obtinrent de lui la convocation d'un Conseil général des officiers, appelés à s'entendre, entre eux et avec le Protecteur, sur les moyens de mettre un terme à la détresse des troupes et d'assurer, à la cause commune, les garanties dont elle avait besoin<sup>1</sup>.

En apprenant cette concession inattendue et faite à leur insu, les conseillers intimes de Richard, lord Broghill entre autres, se récrièrent et lui en signalèrent tout le péril; mais il était trop tard; dès les premiers jours

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 425-434; — Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 432; — Morrice, *Memoirs of Roger Boyle, Earl of Orrery*, c. V. p. 27; Londres, 1742.

d'avril, plus de cinq cents officiers, réunis à Wallingford-House, après de solennelles prières prononcées par le docteur Owen, entrèrent en délibération. Les principaux officiers attachés au Protecteur, lord Howard qui commandait sa garde, lord Faulconbridge et lord Broghill lui-même s'étaient rendus à la réunion. Desborough fit un long discours, célébrant les anciennes victoires de l'armée et les grâces que Dieu lui avait faites, déplorant ses souffrances, s'élevant contre les faux frères, les enfants de Bélial qui l'avaient trahie, proclamant que la bonne vieille cause était menacée, et demandant enfin que, pour la sauver, pour écarter de l'armée les traîtres, tout officier fût tenu de déclarer, sous serment, qu'il regardait la condamnation et l'exécution du feu roi Charles Stuart comme juste et légitime. De bruyants témoignages accueillirent cette proposition. Lord Howard et lord Faulconbridge sortirent à l'instant, soit de colère, soit pour aller instruire le Protecteur. Lord Broghill resta et repoussa hautement la demande de Desborough : « Il était, » dit-il, « opposé à tout serment exigé « de l'armée ; c'était un commencement de servitude ; « si l'armée s'imposait elle-même un serment, d'autres « pouvoirs viendraient bientôt lui en imposer de nou- « veaux. Quoi de plus injuste d'ailleurs que de préten- « dre faire proclamer la légitimité d'un jugement par « des hommes qui n'ont point assisté au procès, qui « n'ont entendu ni les témoignages ni les débats ? Si « vous voulez un serment pour épurer l'armée, moi « aussi j'en ai un à vous proposer ; que tout officier soit

« tenu de jurer qu'il défendra le gouvernement tel qu'il  
« est maintenant établi, sous le Protecteur et le Parle-  
« ment. Je répète que je suis contre tout serment et  
« pour la liberté de l'armée; mais celui-là du moins est  
« raisonnable et conforme à vos intérêts. Si donc il vous  
« en faut un, je propose celui-là, et si vous ne l'adoptez  
« pas, je le proposerai demain dans le Parlement, où j'ai  
« la confiance qu'il sera adopté<sup>1</sup>. »

Lord Broghill avait frappé juste; beaucoup d'officiers partageaient sa répugnance pour les serments; beaucoup d'autres, bien que républicains, étaient peu empressés de s'associer aux régicides. Whalley et Goffe, entre qui lord Broghill était assis, appuyèrent ses objections; Desborough lui-même s'aperçut que sa proposition tombait en défaveur, et la retira. D'autres motions succédèrent à celle-là, moins choquantes, quoique dangereuses pour le Protecteur. On reproduisit le vœu que le commandement militaire fût séparé du pouvoir civil, et remis aux mains d'hommes éprouvés dans la guerre, et en qui l'armée pût avoir pleine confiance. On s'arrêta, en attendant, à l'adoption d'une « humble représentation du Conseil général des officiers au lord Protecteur; » et le 6 avril, dans l'un des grands salons de Whitehall, elle fut solennellement présentée à Richard, qui la reçut sans aucune marque de déplaisir, et s'entretint affectueusement avec les officiers qui la lui

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 425-434; — Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 432; Morrice, *Memoirs of Roger, Earl of Orrery*, c. V, p. 27-28.

apportaient : « anciens amis de son père, et fidèles ser-  
 « viteurs des intérêts de la nation, pour la défense des-  
 « quels il était décidé à vivre et à mourir avec eux. »—  
 « La satisfaction a été complète de part et d'autre dans  
 « cette entrevue, » dit le soir le journal de la cour, « et  
 « elle a démontré que le gouvernement actuel serait  
 « vigoureusement maintenu, à la grande terreur et  
 « confusion de l'ennemi commun<sup>1</sup>. »

Dans les situations très-critiques, il n'y a point de mensonge que les hommes ne soient prêts à accueillir dès qu'ils en reçoivent quelque soulagement à leurs alarmes. *L'humble représentation* des officiers contenait au fond tout ce que Desborough voulait obtenir par le serment qu'il avait proposé à l'honneur des régicides, car elle demandait que la bonne vieille cause fût justifiée et maintenue dans tous les actes accomplis pour sa défense, et que pleine sécurité fût garantie à tous ses défenseurs; mais elle était convenable envers le Protecteur comme envers le Parlement, et elle s'exprimait en termes généraux et diffus qui voilaient ce qu'ils étaient chargés de faire entendre. A Westminster comme à Whitehall, on essaya de s'y résigner. Le surlendemain du jour où elle avait été présentée, Richard la transmit, avec une lettre de sa main, à la Chambre des Communes qui parut la recevoir avec quelque indifférence, comme un fait déjà connu, et qui se flatta peut-

<sup>1</sup> Whitelocke, p. 677;—Burton, *Diary*, t. IV, p. 361;—Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 432.

être un moment que ce serait là une manifestation vaine qu'elle pourrait laisser passer sans combat. Mais cette illusion, si quelques esprits l'avaient accueillie, se dissipa bientôt; *l'humble représentation* fut sur-le-champ imprimée et partout répandue; un grand nombre de sous-officiers et de soldats, entre autres ceux du régiment de feu le colonel Pride, l'appuyèrent par des pétitions plus explicites et adressées à Fleetwood comme général en chef de l'armée : « Nous qui avons, sous  
« votre commandement, trempé nos mains dans le sang  
« pour cette querelle, » lui disaient-ils, « nous serions  
« épouvantés du compte que nous aurions à rendre au  
« grand et terrible jour du Seigneur si, par notre  
« silence, ces nations venaient à perdre leurs libertés,  
« et retombaient sous le joug de cette famille que Dieu  
« a si manifestement condamnée par tant d'actes de sa  
« providence, presque pareils à des miracles. » Ils se déclaraient prêts à risquer, comme jadis, leur vie pour la bonne vieille cause, « soit contre le vieux parti Cava-  
« lier, soit contre tout autre parti qui tenterait de nous  
« ramener vers la même servitude. » Des pétitions de quakers et d'autres sectaires se joignirent à celles-là. Deux aldermen et quelques officiers des milices de la Cité réussirent, bien qu'avec peine, à faire exprimer, en leur nom, des sentiments analogues. Le Conseil général des officiers continuait de se rassembler et d'appeler, sur ses démarches, les bénédictions de Dieu. Des prédicateurs populaires, et, parmi eux, quelques-uns des chapelains favoris de Cromwell, présidaient à ces

pieuses solennités. C'était, autour du Protecteur et de la Chambre, pour les dominer par l'entraînement ou par la crainte, un mouvement limité quant au nombre, et péniblement fomenté, mais sérieux et ardent, comme de gens prêts à se jeter dans des résolutions extrêmes pour échapper à un extrême péril<sup>1</sup>.

La Chambre ne pouvait s'y méprendre, et après dix jours d'un silence plus patient que prudent, elle se résolut à repousser fermement de telles attaques. Elle se réunit le 18 avril, nombreuse et animée. On vota que nul membre ne pourrait sortir sans en obtenir la permission. « Vous avez longtemps parlé de trois états, » dit lord Falkland; « il y en a un quatrième qui, si l'on « n'y prend garde, nous mettra tous à la porte. » Sir Robert Pye proposa que, pendant la session, aucun Conseil général d'officiers ne pût se réunir autrement que de l'aveu et sous l'autorité de Son Altesse le lord Protecteur et des deux Chambres du Parlement. Un vif sentiment d'approbation se manifesta. Mais à la grande surprise des hommes peu versés dans l'intelligence des brusques revirements et des menées sourdes des partis, les chefs républicains, d'ordinaire si susceptibles pour les privilèges et le pouvoir du Parlement, Haslerig,

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 631-632; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 339-345; — Whitelocke, p. 677; — Burton, *Diary*, t. IV, p. 369-379, 388; — Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XVI, c. 6, 7; *State-Papers*, t. III, p. 451; — Heath, *Chronicle*, p. 753, verso; — Baker, *Chronicle*, p. 697; — Harris, *Life of Charles the II*, p. 203; — Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 432; — Echard, *Hist. of England*, t. II, p. 837; — *Bordeaux à Mazarin*, 17, 24 et 28 avril 1659 (*Documents historiques*, n° XXIV).

Scott, Ludlow, Vane lui-même élevèrent des objections : « Prenez garde, » dirent-ils, « à ne pas vous aliéner tout « à fait les affections de l'armée ; — N'allez pas ôter « l'épine du pied d'un autre pour la remettre dans votre « propre pied ; — Il n'est jamais politique de témoigner « tant de méfiance à ceux à qui l'on est dans la nécessité « de se fier. » Scott parla plus clairement : « Disperser « vos officiers, » dit-il, « c'est réunir les Cavaliers. » Le secret de l'opposition des chefs républicains était là ; effrayés du mouvement ascendant des royalistes, leurs alarmes révolutionnaires l'emportaient sur leur zèle pour l'indépendance du Parlement, et ils étaient entrés en intelligence secrète avec les chefs militaires, préférant les chances de ce joug à celles du retour de Charles Stuart. Mais la Chambre ne partageait ni leurs antipathies, ni leurs terreurs ; composée en majorité de presbytériens plus ou moins favorables au roi, et d'hommes nouveaux étrangers aux intérêts personnels des vieux partis, elle défendait son honneur et ses droits sans s'inquiéter des suites de sa résistance. Elle vota d'abord l'interdiction au Conseil général des officiers de se réunir sans l'autorisation du Protecteur et des deux Chambres du Parlement ; puis, la déclaration que nul ne pourrait avoir un commandement dans l'armée ou dans la flotte s'il ne prenait l'engagement de ne jamais troubler la liberté des réunions des deux Chambres et de leurs débats ; et elle ordonna que ces deux votes fussent immédiatement communiqués à l'autre Chambre pour demander son concours. Sa dignité, sinon sa sûreté,



ainsi mise à couvert, la Chambre se préoccupa de pourvoir aux intérêts dont le mécontentement ou les inquiétudes avaient, en apparence du moins, amené cette crise : elle décida que, dès le lendemain, elle prendrait en considération les moyens d'acquitter les arrérages dûs aux forces de terre et de mer. Des malveillants, Cavaliers ou autres, étaient, disait-on, arrivés depuis quelque temps en grand nombre à Londres ou aux environs ; un comité de vingt-neuf membres eut mission de rechercher et de proposer des mesures efficaces pour mettre Son Altesse, le Parlement et la nation à l'abri de leurs desseins. D'anciens serviteurs de la république s'étaient montrés inquiets pour leur propre sécurité ; trois jurisconsultes furent chargés de préparer un bill pour les couvrir, en tous cas, contre toute poursuite. Toutes ces mesures furent votées rapidement et dans la même séance. La Chambre voulait, en se défendant elle-même contre leurs attaques, enlever tout prétexte aux accusations et aux plaintes de ses ennemis<sup>1</sup>.

Quand ces résolutions furent connues à Whitehall, les conseillers du Protecteur essayèrent de lui inspirer la même fermeté que la Chambre venait de déployer : « Tenez bon avec le Parlement, » lui dit lord Broghill, « et dissolvez le Conseil général des officiers.—Comment m'y prendre ? » demanda Richard. — « Si vous m'y autorisez, je vous préparerai un petit discours ; vous irez demain au Conseil des officiers, et, après y avoir

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 641-642 ;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 348 ;—Burton, *Diary*, t. IV, p. 448-463 ;—Whitelocke, p. 677.

« siégé quelques moments, vous vous levez et vous  
 « prononcerez votre décision. » Richard consentit, et le  
 lendemain, vers dix heures, il alla en effet prendre  
 solennellement séance à Wallingford-House, au milieu  
 des officiers, les uns contents, les autres inquiets de sa  
 présence. Pendant une heure, il écouta attentivement  
 leurs débats, et se levant tout à coup : « Messieurs, »  
 dit-il, « j'accepte avec reconnaissance vos services ; j'ai  
 « examiné vos griefs, et je pense que le meilleur moyen  
 « de les redresser, c'est d'en délibérer avec le Parle-  
 « ment maintenant en session, dont plusieurs d'entre  
 « vous sont membres, et qui vous fera justice. J'annule  
 « donc les ordres que j'avais donnés pour vous réunir ;  
 « je dissous ce Conseil, et je vous invite tous à retourner  
 « à vos divers commandements<sup>1</sup>. »

Surpris autant qu'irrités, les mécontents eux-mêmes  
 n'osèrent résister en face au Protecteur, et se retirèrent ;  
 mais peu après, se rencontrant avec lord Broghill dans  
 la Chambre des Lords où ils venaient délibérer sur les  
 résolutions que la Chambre des Communes leur avait  
 transmises, plusieurs d'entre eux, les yeux fixés sur lui,  
 dénoncèrent avec amertume l'affront qu'ils avaient  
 reçu, et demandèrent qu'une adresse fût présentée au  
 Protecteur afin de savoir qui lui avait conseillé de dis-  
 soudre ainsi le Conseil de guerre sans avoir préalable-  
 ment instruit de son dessein le Parlement tout entier, et

<sup>1</sup> Morrice, *Memoirs of Roger, Earl of Orrery*, c. V, p. 28-29 ;  
 — Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 432-434 ; — Neal, *Hist. of the  
 Puritans*, t. IV, p. 192.

obtenu son assentiment : « Puisqu'on propose une telle  
 « adresse, » dit lord Broghill, « j'en propose à mon  
 « tour une autre ; il faut qu'on sache aussi qui a con-  
 « seillé au Protecteur de réunir un Conseil de guerre  
 « sans la connaissance et l'aveu préalable du Parle-  
 « ment ; on verra lequel de ces deux conseils est le plus  
 « coupable. » La franchise hardie impose aux plus em-  
 portés ; l'embarras fit échouer la colère ; l'une et l'autre  
 propositions demeurèrent sans résultat. Peu s'en fallut  
 que la Chambre n'écartât aussi brusquement, et sans les  
 discuter, les résolutions des Communes ; à la majorité  
 d'une seule voix, elle décida qu'elle les prendrait en  
 considération et leur transmettrait sa réponse par ses  
 propres messagers. Les Communes en attendant pre-  
 naient des résolutions nouvelles qui attribuaient au Pro-  
 tecteur, de concert avec les Chambres, le commande-  
 ment de la force armée, et l'autorisaient à casser et à  
 remplacer tout officier qui refuserait de lui obéir. La  
 situation devenait d'heure en heure plus tendue ; de  
 part et d'autre, on se précipitait vers l'événement,  
 moins par impatience de l'atteindre que par impossibi-  
 lité d'y échapper <sup>1</sup>.

Malgré les défenses du Protecteur et de la Chambre  
 des Communes, le Conseil général des officiers conti-  
 nuait de se réunir à Wallingford-House, ralliant ses

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 642 ; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 349 ; — Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*. t. II, p. 437-438 ; — Morrice, *Memoirs of Roger, Earl of Orrery*, c. V, p. 29. — *Bordeaux à Mazarin*, 1<sup>er</sup> mai 1659 (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> XXV).

forces et préparant ses coups. Le docteur Owen s'y rendait toujours pour le service des prières, avant les délibérations. Un autre ancien chapelain de Cromwell, le docteur Manton, plus modéré qu'Owen, arrivant un jour un peu tard et quand la réunion était déjà formée, entendit de la porte ces paroles : « Il faut qu'il tombe, et il tombera ; » et reconnaissant la voix d'Owen qui demandait la chute du Protecteur, Manton se retira sans entrer, ne voulant pas s'associer à tant d'animosité<sup>1</sup>.

A Whitehall, d'autre part, les officiers dévoués à Richard, lord Faulconbridge, lord Howard, Whalley, lord Broghill, Goffe, Ingoldsby, se réunissaient autour de lui et l'exhortaient à prévenir ses ennemis : « Il est « temps de penser à vous, » lui dit Howard ; « ce n'est « plus seulement de l'empire, c'est de votre personne « et de votre vie qu'il s'agit ; vous êtes le fils de Crom- « well ; soyez vraiment son fils ; ne vous laissez pas « écraser. Il faut ici une main hardie soutenue par « une bonne tête ; Lambert, Desborough, Fleetwood, « Vane, sont les meneurs de tout ceci ; je vous en débar- « rasserai ; avouez-moi seulement, et pour votre hon- « neur, prêtez à mon zèle l'appui de votre nom. Ma tête « répondra des conséquences. » Ingoldsby joignit ses instances à celles de Howard, et offrit de se charger personnellement de Lambert qu'on regardait comme le plus dangereux. Richard était en proie à une perplexité douloureuse : « Je n'ai jamais fait, je ne veux faire de

<sup>1</sup> Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 191, — *Reliquiæ Baxterianæ*, L. I, part. 1, p. 101.

« mal à personne, » dit-il ; « je ne ferai pas verser une goutte de sang pour conserver une grandeur qui m'est un fardeau. » Howard insista vivement : « Croyez-vous que votre modération réparera le tort de l'élevation de votre famille ? Votre père a fait mourir violemment le feu roi et tenu ses fils dans l'exil. La pitié n'est pas de saison dans des affaires comme les vôtres ; laissez là ces faiblesses et agissez ; nous perdons ici le temps à délibérer. » Richard persista : « N'en parlons plus ; ma résolution est prise ; je vous remercie de votre amitié, mais les conseils violents ne me vont pas. » Howard sortit de Whitehall, et, quitte envers les deux Cromwell qu'il avait loyalement servis, il ne pensa plus, comme lord Broghill, qu'à préparer le retour de Charles Stuart<sup>1</sup>.

On fit des efforts pour engager Richard lui-même dans ce dessein ; beaucoup de Cavaliers se flattaient toujours qu'il finirait par s'y prêter. L'amiral Montague, qui commandait la flotte de la Baltique, était, assure-t-on, disposé et prêt à agir. Le ministre de Danemark à Londres, qui avait sans doute des instructions de son maître, offrit son entremise pour lui faire parvenir des avis et des ordres. Richard s'y refusa : il était honnête presque autant que faible, et bien que royaliste par goût, il répugnait à trahir la cause de son nom, comme à tenter, pour sa propre cause, de rudes combats<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Noble, *Memoirs of the Protectoral house*, t. I, p. 330-331 ; — Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 433-435 ; — Baker, *Chronicle*, p. 697-698 ; — Heath, *Chronicle*, p. 744 ; — Whitelocke, p. 677.

<sup>2</sup> Heath, *Chronicle*, p. 744.

Prévoyant l'extrémité à laquelle il serait bientôt réduit, il avait fait sonder Monk en Écosse, offrant de lui assurer vingt mille livres sterling de rente s'il voulait prendre parti pour lui et le soutenir contre ses ennemis. Mais Monk, plus clairvoyant que pressé, se contenta de répondre : « Que le Protecteur garde cet argent ; « il lui sera plus utile que mon adhésion<sup>1</sup>. »

Quoique repoussés et sans effet, ces hardis conseils, ces propositions de coups de main, ces avances des Cavaliers au Protecteur inquiétèrent les officiers. Soit incertitude sur les dispositions d'une partie de l'armée, soit scrupule à maltraiter publiquement le fils de leur maître, ils auraient voulu obtenir de lui, sans violence, la dissolution de la Chambre des Communes, véritable objet de leurs colères et de leurs craintes. Il paraît même que, le 20 avril, ils étaient encore en pourparler avec Thurloe à ce sujet, et c'était l'opinion commune que Richard céderait : « Je ne laisse pas d'être persuadé « qu'il s'accommodera aux désirs des chefs, » écrivait ce même jour Bordeaux à Mazarin, « et préférera ce parti « à celui de se remettre entre les mains du Parlement, « composé de gens peu solides qui l'abandonneraient « dans le besoin, et dont quelques-uns ne sont de son « côté qu'autant qu'ils croient que leur dessein de rap- « peler le roi le leur permet. Les plus éclairés d'ici sont « dans ce même sentiment. » Mais Richard, comme les âmes faibles, aimait mieux ne céder qu'à la violence,

<sup>1</sup> *Journal manuscrit de l'amiral Montague, cité dans Harris, Life of Charles the Second, p. 194.*

pour s'affranchir de la responsabilité. Ne réussissant pas à l'entraîner, les officiers résolurent de presser, à tout prix, le dénouement. Le bruit de leur détermination vint à Whitehall; on crut même avoir, pour la nuit suivante, quelque attaque à redouter sur le palais. Richard fit dire à Fleetwood de venir le trouver. Le messenger revint sans réponse. Richard ordonna à quelques hommes de sa garde d'aller chercher le lieutenant-général. Ils s'excusèrent. Fleetwood cependant se rendait au palais de Saint-James où s'étaient déjà réunis beaucoup d'officiers. Ils publièrent sur-le-champ un ordre du jour qui appelait toute l'armée à ce rendez-vous. De Whitehall partit aussitôt un contre-ordre qui convoquait l'armée auprès du Protecteur. Le colonel Goffe transmit cet ordre à son régiment; mais le major l'avait déjà conduit à Saint-James. Des six escadrons du colonel Ingoldsby, un seul le suivit à Whitehall. Abandonné aussi de ses soldats, Whalley au désespoir les conjura de faire feu sur lui; ils s'éloignèrent. Le régiment du colonel Hacker était en bataille près de Cheapside; le Protecteur le manda au palais; Hacker répondit qu'il avait ordre du lieutenant-général de garder le poste qu'il occupait. Plusieurs des gardes mêmes de Richard le quittèrent, et ceux qui restaient déclarèrent qu'ils ne résisteraient pas aux ordres qui leur viendraient du quartier-général. Au milieu de cette désertion universelle, vers midi, Desborough arriva à Whitehall; et avec sa rudesse accoutumée, il déclara à Richard que, s'il voulait dissoudre le Parlement, les officiers prendraient soin de lui et de ses intérêts; sinon,

ils feraient la dissolution sans lui, et le laisseraient se tirer d'affaire comme il pourrait. Richard hésitait encore, du moins en apparence ; il réunit ses plus affidés ; Whitelocke, presque seul, parla contre la dissolution ; plutôt, à coup sûr, pour y rester hautement étranger, que dans l'espoir qu'on pût l'éviter. Richard céda enfin, obtenant, pour toute grâce, d'être dispensé d'aller en personne signifier à la Chambre son arrêt. Dans la soirée, pendant qu'il faisait préparer l'acte qui le prononçait, quelques compagnies de soldats entrèrent dans la cour de Whitehall, « et s'y comportèrent, » dit Bordeaux, « assez licencieusement. » Vers deux heures après minuit, Thurloe porta à Fleetwood et à Desborough l'ordonnance de dissolution que le commissaire garde du sceau, Fiennes, était chargé de notifier au Parlement<sup>1</sup>.

Le lendemain, 22 avril, la Chambre des Communes se réunit de bonne heure, très-nombreuse et vivement préoccupée, quoique peu de membres sussent déjà le coup qui leur était préparé. Ils délibéraient sur des questions insignifiantes quand l'huissier à la verge noire vint les inviter, par ordre du Protecteur, à se rendre à la Chambre des Lords, sans leur dire que Fiennes les y attendait. Quelques membres sortirent aussitôt ; mais l'immense majorité, immobile sur ses bancs, vota sur-le-champ que ceux qui venaient de sortir seraient

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 657, 659-661, 662 ; — Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 431-442 ; — Whitelocke, p. 677 ; — Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xvi, c. 9-10 ; — Burton, *Diary*, t. IV, p. 469-481 ; — *Bordeaux à Mazarin*, 1<sup>er</sup> et 5 mai 1659 (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> XXVI).



tenus de rentrer, que nul ne pourrait s'éloigner sans la permission de la Chambre, que la porte de la salle serait fermée, et que tous les étrangers recevraient l'ordre d'évacuer le vestibule qui la précédait. Ces mesures prescrites, un violent tumulte, sans débat, s'éleva dans l'assemblée; une foule de membres, la plupart par passion sincère, quelques-uns pour couvrir leur connivence dans l'attentat, mirent en avant les motions les plus énergiques : on demanda que quiconque entraverait, par la force, la Chambre ou quelqu'un de ses membres, fût déclaré traître; que tout acte, tout vote adoptés par un nombre quelconque de membres de la Chambre, quand d'autres membres de la Chambre en seraient violemment éloignés, fussent essentiellement nuls; et d'autres propositions, parfaitement naturelles et légitimes en droit, mais que cependant la Chambre, dans un juste sentiment de son impuissance comme de sa dignité, ne convertit pas en résolutions positives. Sommées une seconde fois, par l'huissier, de se rendre à la barre de la Chambre des Lords, les Communes n'en tinrent pas plus de compte, et accompagnant en corps leur orateur jusqu'à son carrosse, en présence des soldats postés à la porte du Parlement, elles s'ajournèrent au lundi suivant, 25 avril, à huit heures du matin, pour reprendre leurs travaux<sup>1</sup>.

Dès le soir, l'ordonnance de dissolution fut publiée;

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 644; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 349-358; — *Burton, Diary*, t. IV, p. 482-486; — *Somers's Tracts*, t. VI, p. 519.

des cadenas furent apposés sur les portes de la Chambre des Communes, et des gardes placés dans la cour des requêtes avec ordre d'interdire l'entrée à quiconque se présenterait. Comme si Dieu, pour les punir de leurs discordes, eût voulu briser, à la même heure et du même coup, les images du pouvoir et de la liberté, la monarchie tentée par Cromwell et le seul Parlement librement élu depuis la mort de Charles I<sup>er</sup> tombèrent ensemble, et le fantôme de la république, évoqué par l'armée, vint se replacer entre l'Angleterre et la royauté<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 442 :—Burton, *Diary*, t. IV, p. 482 ;—Whitelocke, p. 677.

## LIVRE II

L'armée rappelle le Long Parlement. — Difficultés qu'il rencontre. — Ce qu'il fait pour les surmonter. — Son administration intérieure. — Sa politique extérieure. — Ses premiers succès. — Ses dissensions intestines. — État du parti royaliste. — Ses nouveaux éléments. — Dispositions de Charles II. — Hyde, son principal conseiller. — Menées des partisans du duc d'York. — Complot royaliste. — Trahison de Willis. — Insurrection de Booth. — Il est défait par Lambert. — Charles II à Fontarabie. — Menées de Lambert et de l'armée contre le Parlement. — La querelle éclate. — Le Parlement destitue Lambert. — Lambert chasse le Parlement.

---

La république, quand elle est, chez un peuple, le résultat naturel et vrai de son état social, de ses idées et de ses mœurs, est un gouvernement digne de sympathie et de respect, qui a ses vices théoriques et pratiques, comme tous les établissements humains, mais qui honore et sert l'humanité, car il la provoque à déployer ses grandes forces morales, et il peut la porter à un très-haut degré d'activité et de vertu, de prospérité et de gloire. Mais la république intempestive et factice, étrangère à l'histoire et aux mœurs nationales, introduite et soutenue par l'orgueil d'esprit et l'égoïsme de faction, est un gouvernement détestable en soi, car il est plein de mensonge et de violence, et qui a de plus cette conséquence déplorable qu'il décrie, dans l'esprit des peuples, les principes du

droit politique et les garanties de la liberté, par le tyrannique usage ou l'hypocrite violation qu'il en fait.

Les auteurs de la crise qui venait d'éclater se souciaient peu de la république ; ils avaient fortement adhéré et participé à la tyrannie de Cromwell. Depuis que son fils lui avait succédé, ils frémissaient des progrès visibles de l'opinion royaliste ; ils subissaient avec humeur et jalousie le nouvel entourage, les conseillers et les courtisans favoris de Richard, ces jeunes nobles élégants et suspects, ces politiques de Parlement ou de tribunal. Ils avaient été accoutumés à voir, dans leur maître, à la fois leur compagnon et leur supérieur ; l'un et l'autre avaient disparu ; ils ne ressentaient pour Richard aucun respect, à sa cour aucune satisfaction, pour leur propre avenir aucune sécurité. Ces sentiments décidèrent de leur résolution ; ils se mirent en garde contre des ennemis détestés, écartèrent des rivaux impertinents et firent passer sous leur joug un prétendu Protecteur<sup>1</sup>.

Mais le lendemain, après le premier élan de la passion satisfaite, leur embarras fut extrême ; tout gouvernement avait disparu. Parmi les conseillers efficaces de Richard, les uns, comme lord Broghill, lord Howard et lord Faulconbridge, partirent sur-le-champ pour leurs terres, pressés de rentrer activement, quoique sans bruit, dans les rangs royalistes ; les autres, Pierrepont, Saint-John, Thurloe se mirent à l'écart, attentifs à ne

<sup>1</sup> *Bordeaux à Mazarin*, 19 mai 1659 (*Documents historiques*, n° XXVII.)

plus avoir à répondre d'un pouvoir qu'ils ne possédaient plus. « Je pars pour l'Irlande, » écrivait lord Broghill à Thurloe<sup>1</sup>; « j'ai passé deux fois chez vous hier, et plusieurs fois auparavant, sans vous rencontrer; je puis vous le dire sans compliment : ce n'est pas un de mes moindres chagrins que de quitter cette ville sans prendre vos ordres et sans vous offrir mes humbles remerciements de toutes vos faveurs. » Thurloe s'empresait pareillement de mander à Lockhart<sup>2</sup>, alors à Paris : « Son Altesse est maintenant exclue de toute participation aux affaires du gouvernement et doit vivre en simple gentilhomme.... Vous aurez besoin de pouvoirs nouveaux pour continuer à traiter avec la cour où vous résidez. Je voudrais vous savoir dans votre gouvernement de Dunkerque; là vous échapperiez mieux aux inconvénients que peut entraîner ce changement si grand et si inattendu. » Richard habitait encore Whitehall, traité encore de Protecteur; la justice continuait de se rendre en son nom; trois semaines même après l'explosion de la crise, Downing signait encore à la Haye, comme représentant du Protecteur, une convention entre l'Angleterre, la France et les Provinces-Unies, pour obliger les rois de Suède et de Danemark à faire la paix<sup>3</sup>. Mais ce n'était là que des apparences vaines, ménagées pour dissimuler l'anarchie; en

<sup>1</sup> Le 29 avril 1659.

<sup>2</sup> Le 5 mai 1659.

<sup>3</sup> Le 21 mai 1659; — Dumont, *Corps diplomatique du droit des Gens*, t. VI, part. II, p. 252).

fait, Richard n'était plus rien; il attendait avec anxiété dans son palais ce qu'on déciderait de son sort; et l'alarme était telle autour de lui, que ses serviteurs se hâtaient de faire transporter dans la Cité leurs effets précieux, craignant le pillage du palais. Évidemment personne à Whitehall ne se croyait plus chargé ni capable d'exercer ce pouvoir actif dont, à aucun moment, la société ne saurait se passer<sup>1</sup>.

L'armée et ses chefs ne le possédaient guère plus eux-mêmes, tant ils étaient divisés entre eux et incertains dans leurs conseils. Plusieurs des généraux, Fleetwood et Desborough surtout, auraient désiré maintenir Richard au Protectorat, pour gouverner sous son nom, à la faveur de la parenté. Le lendemain même de la dissolution du Parlement, Fleetwood alla à Whitehall pour s'en entretenir avec lui; et « fort mal reçu d'abord, dit Bordeaux, il ne laissa pas d'entrer après en particulier chez M. le Protecteur, où ils demeurèrent quelque temps. » Mais la plupart des officiers et des sous-officiers voulaient le rétablissement de la république; les anabaptistes, les partisans de la cinquième monarchie, tous les sectaires mystiques, puissants parmi les soldats, étaient encore plus ardents contre le Protecteur. Ces diverses fractions de l'armée avaient chacune leurs réunions officielles, leurs pourparlers secrets, leurs agents,

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 665-657;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 461, 459;—*Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 654;—Noble, *Memoirs of the Protectoral house*, t. I, p. 165; Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 443.

leurs prédicateurs, leurs pamphlets. Lambert, aussi actif dans l'intrigue pour saisir le pouvoir qu'inhabile à l'exercer, les courtisait et les exploitait toutes au profit de son ambition et de sa vanité. Une mesure de réaction, dont les généraux ne purent se dispenser, accrut encore leurs embarras : ils dépouillèrent de leurs régiments Whalley, Goffe, Ingoldsby, tous les officiers qui avaient soutenu Richard jusqu'au bout, et en donnèrent le commandement aux colonels Okey, Saunders et autres disgraciés de Cromwell, fanatiques indomptables que leurs souffrances et leur constance rendaient populaires. Tant de dissensions et de tiraillements aggravaient d'heure en heure l'anarchie, dans l'armée comme dans le pays ; les soldats quittaient leur corps, les uns pour prêcher, les autres pour se livrer à toutes sortes d'actes d'avidité ou d'insolence, hardiment indociles à des chefs trop attentifs à les ménager pour les commander fermement ; et la responsabilité de cet état plein d'alarmes sociales pesait sur les auteurs de la chute du Parlement et du Protecteur. On redemande le gouvernement à ceux qui l'ont détruit<sup>1</sup>.

Pour se décharger de ce fardeau, les officiers n'avaient qu'une ressource : ces vieux chefs républicains, longtemps leurs ennemis, et que naguère leur antipathie commune pour les royalistes et pour la cour de Richard

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 442, 456, 446 ; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 369 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 666 ; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 459, 461-462 ; — *Bordeaux à Mazarin*, 5 et 12 mai 1659 (*Documents historiques*, n° XXVIII).

venait de rendre leurs secrets alliés. Ils entrèrent avec eux en négociation pour le rétablissement d'un pouvoir, du pouvoir de ce Long Parlement que, six ans auparavant, Cromwell avait si brutalement chassé. Que restait-il de cette assemblée? Trouverait-on dans ses débris de quoi refaire un gouvernement? On ne le savait pas bien: le chapelain Owen demanda à Ludlow des renseignements sur les noms des membres qui avaient continué d'y siéger après la mort du roi, et Ludlow lui donna une liste d'environ cent soixante membres, encore vivants, dit-il. Ludlow promettait plus qu'il ne pouvait tenir; quand le Long Parlement fut effectivement rappelé, ils eurent grand'peine, ses amis et lui, à retrouver quatre-vingt-dix membres qui voulussent y reprendre leur place. Quelques-uns même des plus fermes républicains, entre autres le colonel Hutchinson, n'y consentirent qu'en hésitant et avec répugnance. Mais la promesse suffisait à la négociation. Des conférences s'ouvrirent chez sir Henri Vane entre les principaux chefs de l'armée, Lambert en tête, et quatre républicains éprouvés, Vane, Haslerig, Salloway et Ludlow. De part et d'autre, on eut l'air de faire ses conditions: les officiers demandèrent d'abord un acte d'amnistie qui les mît à couvert, eux et leurs camarades, pour tout ce qu'ils avaient fait sous le gouvernement de Cromwell; puis, quelque part dans le pouvoir et un revenu convenable pour Richard à qui ils avaient promis de prendre soin de lui; le maintien, dans la constitution de la république, d'un sénat nommé par le gouvernement à côté de la Chambre élue par le



peuple ; enfin, dans la législation civile et ecclésiastique, toutes les réformes depuis si longtemps désirées. Les républicains promirent l'amnistie et les réformes ; sur la situation de Richard et sur le sénat, ils élevèrent des objections ; on discuta. Les rôles étaient changés : pressés de sortir de l'anarchie qu'ils avaient faite, les chefs militaires, maîtres la veille, étaient maintenant presque à la merci des chefs parlementaires dont ils demandaient avec inquiétude le concours. Ni de l'une ni de l'autre part les difficultés n'étaient sérieuses ; on se sépara sans avoir tout réglé, mais bien décidés à se retrouver d'accord. Peu de jours après, dans une nouvelle entrevue, les officiers déclarèrent, au nom du Conseil général de l'armée, qu'il était urgent que le Long Parlement fût rétabli ; et, sans discuter davantage, on convint qu'on se réunirait chez l'ancien orateur de la Chambre, William Lenthall, pour l'inviter à reprendre ses fonctions<sup>1</sup>.

Le 6 mai, en effet, seize parlementaires et autant d'officiers se rendirent chez Lenthall : les officiers, au nom de Fleetwood et du Conseil général de l'armée, étaient porteurs d'une déclaration officielle de leur résolution et de ses motifs : « A travers de longues vicissitudes de dangers, de délivrances et de défections, » disaient-ils, « les grands intérêts de cette république ont

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 446-453 ;— Mistriss Hutchinson, *Mémoires*, *ibid.*, t. II, p. 274-275 ;— Baker, *Chronicle*, p. 699 ;— *Bordeaux à Mazarin*, 12, 15 et 26 mai 1659 (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> XXIX).

« été amenés au triste état dans lequel ils sont aujourd'hui ; nous y avons nous-mêmes contribué en nous écartant plus d'une fois des voies droites et légitimes ; et quoique bien des essais aient été tentés pour guérir ces maux et rétablir ces nations en paix et en prospérité, ils sont tous restés inefficaces.... Dans nos réflexions, nous avons reconnu que le Long Parlement, composé des membres qui ont continué d'y siéger jusqu'au 20 avril 1653, avait toujours fermement soutenu la bonne vieille cause, et que, par une faveur spéciale, Dieu, présent au milieu d'eux, les avait soutenus dans cette œuvre. D'accord avec les vœux d'une foule de gens de bien, nous avons jugé de notre devoir d'inviter les membres susdits du Long Parlement à reprendre l'exercice de leurs fonctions ; et nous serons prêts, dans les nôtres, à leur donner, comme il convient, notre plus énergique appui pour qu'ils siègent en sûreté. » Lambert et ses compagnons remirent à Lenthall cette pièce qu'ils venaient, en même temps, de publier<sup>1</sup>.

Mais un embarras imprévu survint : Lenthall refusa son concours. Il était vieux, dit-il, infirme et hors d'état de rester assidu à une longue séance. Les assistants ne s'y trompèrent pas : Lenthall voulait conserver, dans la nouvelle Chambre des Lords, ce qu'il appelait déjà sa pairie ; en intelligence secrète avec Richard Cromwell, il lui avait promis de s'employer pour faire échouer le

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 644 ; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 367.

retour du Long Parlement : il était peu enclin à courir de nouveaux hasards. Les républicains le pressèrent vivement ; ils lui demandaient d'écrire, selon le droit de sa charge, à tous les anciens membres, présents à Londres ou dans les environs, pour les engager à se rendre, le lendemain même, au Parlement, dans la salle de la Chambre des Lords, et à aller de là, dès qu'ils seraient en nombre, reprendre leurs sièges à la Chambre des Communes. Lenthall persista dans son refus, alléguant de plus, pour ce jour-là, un motif pieux : il se préparait à participer à la sainte cène. Vane et ses collègues irrités lui déclarèrent qu'ils se passeraient de lui, et expédièrent eux-mêmes de tous côtés des messagers pour convoquer les membres dont Ludlow avait dressé la liste. Le lendemain matin, 7 mai, trente seulement s'étaient présentés ; il en fallait au moins quarante ; on les attendait, on les cherchait impatiemment ; on sut que deux des survivants, lord Munson et Henri Martyn étaient dans Londres, en prison pour dettes ; on les en fit sur-le-champ sortir, et ils se joignirent à leurs collègues. Lenthall, qui se tenait informé du nombre des arrivants, s'aperçut qu'il tarderait peu à être complet, et ne voulut pas qu'on se passât de lui ; il arriva à son tour. Quarante-deux membres enfin étaient présents : ils se mirent en marche, leur orateur en tête, et passant entre deux haies d'officiers rangés dans les salles qu'ils traversaient, ils rentrèrent solennellement, vers midi, dans la Chambre des Communes. Les officiers généraux s'étaient placés près de la porte même de leur salle, et les félicitaient à

leur passage, promettant de vivre et de mourir avec eux<sup>1</sup>.

Ils avaient à peine repris possession du pouvoir et publié une déclaration pour l'annoncer au pays, qu'ils eurent à faire acte de tyrannie, en repoussant par la force d'autres membres du Long Parlement, leurs anciens collègues, qui voulaient aussi y rentrer. Dès que les presbytériens, violemment exclus en 1648 de la Chambre des Communes, apprirent qu'elle était ouverte, ils résolurent d'y réclamer leurs sièges, et le 7 mai, au moment même où les quarante-deux républicains se rendaient dans leur salle entre deux haies d'officiers, quatorze presbytériens, parvenus, non sans peine, jusque dans le vestibule, se présentèrent à la porte, se disant membres du Long Parlement et en droit d'entrer. Les officiers les repoussèrent, niant leur droit puisqu'ils n'avaient pas siégé depuis 1648. De vives contestations s'élevèrent à ce sujet dans le vestibule et les corridors; les exclus de 1648 interpellaient ceux de 1653, et leur demandaient de quel droit ils prétendaient les chasser une seconde fois de la Chambre où ils rentraient eux-mêmes en soutenant que nul n'avait eu le droit de les en chasser. Sir George Booth et Prynne surtout se firent remarquer par la rudesse de leurs apostrophes. L'entrée ne leur demeura pas moins interdite. Mais le surlendemain, 9 mai, au nom de tous ceux qui se trouvaient dans

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 451-453;—Whitelocke, p. 679,—*Somers's Tracts*, t. VI, p. 520;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 370-376;—Echard, *Hist. of England*, t. II, p. 841.

cette situation (ils étaient deux cent treize), ils écrivirent à l'orateur pour revendiquer officiellement leur privilège; et quelques-uns, soit persévérance, soit curiosité, revinrent en personne aux environs de la Chambre. Informés, on ne sait par qui, que la porte était en ce moment ouverte et sans gardes, trois d'entre eux, Prynne, Annesley et Hungerford entrèrent dans la salle et n'y trouvèrent que dix ou douze membres républicains qui les saluèrent courtoisement. Hungerford et Annesley ressortirent à l'instant pour aller avertir et faire entrer aussi leurs amis; mais quand Annesley voulut rentrer, l'officier de garde était à son poste et lui barra le passage : « Êtes-vous donc, » lui demanda Annesley, « un comité chargé de prononcer sur le droit des membres qui sont à la porte?—Non; mais j'ai reçu de mes supérieurs l'ordre de ne laisser entrer aucun de ceux qui n'ont pas siégé dans le Parlement jusqu'en avril 1653. » Annesley insista; l'officier, un peu troublé, lui dit que, s'il promettait de ne pas rester à la séance et de ressortir bientôt, il pourrait entrer et parler à qui il voudrait. Annesley le promit, entra, et revint en effet peu après, disant à l'officier : « J'ai tenu ma parole; je souhaite que vous et vos soldats vous en fassiez tous les jours autant. » Mais Prynne était resté dans la salle, tranquillement assis à sa place et décidé à ne sortir que par force. Les membres républicains allaient et venaient avec embarras, ne sachant que résoudre. Haslerig arriva. Prynne alla à lui, se félicitant de le revoir dans cette salle : « Vous n'avez rien à faire ici, » lui dit Haslerig;

« vous en avez été exclu.—J'ai autant de droit que vous-  
« même, ou tout autre, à siéger dans l'ancien Parlement  
« rétabli, » lui répondit Prynne, « car j'ai écrit, agi et  
« souffert, plus que vous et plus que personne, pour la  
« défense de ses droits. » Vane intervint et traita Prynne  
avec hauteur : « Comment pouvez-vous être ici ? Je vous  
« engage, en ami, à vous retirer tranquillement ; sans  
« quoi, on prendra quelque moyen de vous faire repen-  
« tir de votre présomption. » Prynne maintint son droit  
plus rudement encore : « Vos paroles menaçantes, » dit-il  
à Vane, « sont bien peu d'accord avec la déclaration que  
« vous venez de publier, et qu'on m'a remise à la porte ;  
« vous voulez, dites-vous, maintenir et garantir les  
« libertés de tous, libertés d'homme et libertés de chré-  
« tien ; si vous les violez envers moi qui, comme An-  
« glais, comme chrétien et comme membre de ce Par-  
« lement, ai tant souffert pour les défendre, ce sera d'un  
« triste augure pour votre nouvelle république, et vous  
« ne lui gagnerez guère l'amour du peuple. » Tant de  
fermeté déconcertait les plus hautains ; ils passèrent dans  
une pièce voisine pour chercher entre eux quelque  
moyen de se débarrasser de cet hôte indomptable. En  
rentrant dans la salle, ils le trouvèrent toujours immo-  
bile à sa place. Répugnant à un acte de violence maté-  
rielle, ils prirent le parti de lever la séance et de s'ajour-  
ner au soir. Prynne sortit le dernier de la salle, et revint  
après le dîner ; mais, comme il s'y attendait bien, il  
trouva toutes les avenues strictement gardées ; un vote  
de la Chambre était partout affiché qui renouvelait l'ex-

clusion déjà prononcée contre tout membre resté étranger, depuis 1648, aux séances du Long Parlement; et il ne resta plus à Prynne lui-même qu'à protester avec éclat, en publiant un long récit de la nouvelle violence que ses amis et lui venaient de subir : « Pire et plus  
« oppressive guerre contre le Parlement, » dit-il, « que  
« ne lui en ont jamais fait le roi décapité et les Cava-  
« liers<sup>1</sup>. »

Mais c'était là une de ces violences faciles que des vainqueurs commettent impunément contre d'anciens vaincus, et qui ne retombent sur leurs auteurs que plus tard, quand le malheur les frappe à leur tour. Les chefs républicains, qui tentaient leur propre restauration, étaient, dès leurs premiers pas, en présence de rivaux plus redoutables et de plus graves périls.

Malgré leur défaite, au premier rang étaient les fils de Cromwell. On se débat toujours pour ne pas tomber du rang suprême, même quand on n'ose et ne sait pas s'y maintenir. Richard, presque prisonnier et indolent dans Whitehall, ne laissait pas d'y garder des perspectives et des vellétés de Protecteur. Le Parlement chargea Haslerig de lui porter l'ordre d'en sortir. Richard reçut, avec une hauteur pleine de dédain, et le message et le messenger. Il prêtait l'oreille aux instances des Cavaliers, en secret assidus autour de lui. Ils le pressaient d'écrire à son frère Henri, à Lockhart et à Montague qui com-

<sup>1</sup> *Parl. hist.*, t. XXI, p. 372, 384-398;—Mistriss Hutchinson, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 278;—*Somers's Tracts*, t. VI, p. 521-524;—*Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 647.

mandaient, l'un la garnison de Dunkerque, l'autre la flotte dans la Baltique, et de les décider, en se décidant lui-même pour le roi, à diriger leurs vaisseaux et leurs soldats vers Portsmouth, où le colonel Norton était prêt à les recevoir. Richard promit d'écrire, pourvu qu'on lui assurât vingt mille livres sterling de revenu et une grande terre. Il fut même, dit-on, sur le point de s'embarquer pour se rendre sur la flotte et la mettre lui-même à la disposition du roi. Il recevait en même temps de Mazarin des offres de service positives et explicites : « Pour  
« répondre à la lettre que Votre Éminence m'a fait l'hon-  
« neur de m'écrire, le 21 du courant, que le roi verrait  
« avec regret l'établissement d'une république en Angle-  
« terre, » écrivait Bordeaux au cardinal, « j'ai cru ne  
« pouvoir mieux m'adresser qu'au sieur Thurloe, et  
« ayant hier ménagé une entrevue avec lui à la cam-  
« pagne, je l'assurai que le roi n'épargnerait ni argent  
« ni troupes pour rétablir M. le Protecteur, s'il y avait  
« jour à réussir ; que ses amis pouvaient prendre des  
« mesures sur ce fondement, et qu'aussitôt que je serais  
« informé de leurs desseins, je les ferais savoir avec tout  
« le secret et toute la circonspection nécessaires. » Toutes  
ces propositions demeuraient à la fois stériles et toujours  
pendantes ; Thurloe demandait du temps pour entretenir  
le Protecteur des offres de Mazarin, mais sans les repous-  
ser ; Richard refusait de signer les lettres qu'on avait  
préparées sur la foi de sa promesse ; mais à peine avait-il  
refusé qu'il déplorait lui-même sa pusillanimité, et s'of-  
frait à prendre, pour le service du roi, de nouveaux



engagements. Il y avait là, contre la république renaissante, un foyer permanent, quoique peu efficace, d'espérances hostiles et de complots<sup>1</sup>.

Henri Cromwell, à Dublin, était bien plus en mesure que son frère, à Londres, de défendre, contre la république, sa famille et le Protectorat. Il avait gouverné l'Irlande et son armée avec prudence et douceur; il était bien vu des hommes considérables du pays et populaire dans tous les rangs. Quand le Parlement de Richard fut dissous, Ingoldsby et sir Charles Coote se rendirent en toute hâte en Irlande pour bien informer le lord lieutenant de ce qui se passait et l'engager à résister. Par une insouciance ou un abattement étrange, pendant plus d'un mois Richard n'écrivit point à son frère et le laissa sans instructions. Henri s'en plaignit avec plus de tristesse que d'amertume : « Je rends grâce à Dieu, » dit-il, « de ce qu'au moins notre père chéri est mort au sein de la gloire qu'il avait conquise; » et quoique profondément troublé, il prit des mesures de résistance, ou du moins d'attente. Il réunit les officiers de l'armée d'Irlande, et ne pouvant les décider à promettre de soutenir le Protecteur envers et contre tous, il les renvoya à leurs corps, en les exhortant à ne se prêter à aucune innovation, quelque spécieuses qu'en fussent les apparences. Puis il fit venir à Dublin les troupes sur lesquelles il comptait le plus, s'assura des dispositions des principaux gouverneurs

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 469, 474-475, 477, 478;—Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 468;—*Bordeaux à Mazarin*, 12, 26 et 29 mai et 2 juin 1659 (*Documents historiques*, n° XXX).

de provinces, et envoya à Monk, en Écosse, un officier pour savoir quelle conduite il se proposait de tenir dans cette crise, et se concerter avec lui. Il accueillait en même temps les ouvertures des royalistes, se mettait, par son beau-frère Faulconbridge, en rapport avec le roi lui-même, et semblait si près de lever l'étendard royal que, sur cette perspective, la cité de Dublin n'hésita point à manifester ses dispositions; on commença à lever, dans les contrées du nord de l'île, un corps d'armée pour appuyer le mouvement, et à Bruxelles Charles se crut sur le point de recevoir l'Irlande des mains de Henri Cromwell, décidé à ne la point remettre au Parlement<sup>1</sup>.

Sur l'Écosse, les républicains n'étaient guère plus tranquilles : Haslerig avait, il est vrai, conservé avec Monk de bons rapports; Fleetwood donna connaissance au Parlement<sup>2</sup> d'une lettre qu'il venait d'en recevoir et qui indiquait de bonnes dispositions. Mais Monk avait aussi écrit à Thurloe<sup>3</sup> pour lui témoigner son intérêt au moment d'une si forte crise. On citait de lui quelques paroles sur les égards dus aux fils de Cromwell, qui avait rendu de si grands services à la nation. Sa taciturne impartialité inquiétait et rassurait tour à tour. De

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 470-471, 500, 501, 516, 589;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 674;—Ludlow, *Mémoires*, dans sa *Collection*, t. II, p. 469;—Noble, *Memoirs of the Protectoral house*, t. I, p. 208-210;—Leland, *Hist. of Ireland*, t. III, p. 401-402;—*Bordeaux à Mazarin*, 26 et 29 mai 1659 (*Documents historiques*, n° XXXI).

<sup>2</sup> Le 9 mai 1659.

<sup>3</sup> Le 3 mai 1659.

tout temps d'ailleurs on lui avait soupçonné des penchans royalistes; et tout récemment l'empressement que lord Howard et lord Faulconbridge, en quittant Londres, avaient mis à se rapprocher de lui, avait aggravé ces soupçons<sup>1</sup>.

Quoique bien moins importants que Monk, Lockhart sur le continent et Montague dans la Baltique pouvaient être dangereux. Parent de Cromwell par sa femme, Lockhart était habile et courageux, en intimité avec Mazarin, bien placé dans l'esprit de Louis XIV lui-même, estimé et aimé des régiments anglais en garnison à Dunkerque qu'il avait glorieusement commandés, et quelquefois soutenus de sa bourse. Il avait été longtemps royaliste, et Charles II qui, en Écosse, avait fait la faute de le maltraiter, cherchait avec empressement quelque occasion de le ramener à lui. L'amiral Montague était, pour le Parlement républicain, un serviteur encore plus douteux : « Il a été tout dévoué au vieux Noll, son « compatriote, » écrivait au roi lui-même<sup>2</sup> un de ses amis chargé de le sonder; « et à cause de Cromwell, il « aime toute la famille; mais il déteste parfaitement les « hommes qui gouvernent aujourd'hui, et la dernière « crise l'a profondément mécontenté. » La seule flotte que l'Angleterre eût alors en mer était sous les ordres de Montague, et sinon tous, du moins la plupart de

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 647;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 667;—Whitelocke, p. 678, 680.—Ludlow, *Mémoires*, dans *ma Collection*, t. II, p. 443.

<sup>2</sup> Le 15 juin 1659.

ses officiers et de leurs équipages se montraient disposés à le suivre dans ses résolutions<sup>1</sup>.

Le parti royaliste ne s'empressait point à profiter, pour faire explosion, de ces éléments de défection dans le camp ennemi. Point d'insurrection prématurée, ne rien tenter sans l'aveu formel et même sans la présence du roi, attendre les fautes et le décri du vieux pouvoir qui essayait de se relever, tel était l'avis du comité dirigeant à Londres, et la pente naturelle du parti lui-même, las de tant de douloureux et vains efforts. Mais sous le voile de cette inertie générale, l'activité renaissait dans le parti avec l'espérance; un grand nombre de royalistes, ou plus jeunes, ou ranimés par un long repos, ou récemment convertis, reprenaient leurs visites de campagne, leurs entrevues secrètes, formaient des plans, entraient en correspondance avec Charles ou ses conseillers, lui transmettaient des informations, lui demandaient des instructions, lui recrutaient des partisans. Les assurances de dévouement et les offres de service arrivaient à Bruxelles de toutes parts. Lord Falkland, le général Venables, M. Popham, M. Howe, sir George Booth, une foule de gentilshommes importants dans leurs comtés se déclaraient prêts à agir. Des messagers dévoués allaient et venaient sans cesse d'Angleterre en Flandre, en Hollande, en France. Plus intelligent et plus entreprenant qu'aucun autre, le jeune frère du comte de Peterborough, John Mordaunt, en-

<sup>1</sup> Noble, *Memoirs of the Protectoral house*, t. II, p. 233-273; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 488.

hardi par le péril auquel il avait échappé devant la Haute Cour de Cromwell, était à la tête de tous les desseins, de toutes les démarches. Indépendamment de l'ancien comité chargé de ses affaires, Charles avait donné, à quelques-uns de ses plus zélés serviteurs, des pouvoirs pour traiter, en son nom, avec tous ceux de ses anciens adversaires qu'ils pourraient espérer de gagner, les régicides seuls exceptés. Par son active et habile correspondance, Hyde, investi alors de toute la confiance de son jeune maître, entretenait et dirigeait ce mouvement. Tout se préparait pour un soulèvement général dès que la discorde, prévue de tous, éclaterait entre les débris du Long Parlement et l'armée qui venait de le rétablir<sup>1</sup>.

Les royalistes pouvaient se flatter qu'ils n'auraient pas à attendre longtemps. Le 13 mai, huit jours à peine après que le Parlement fut rentré dans sa salle, dix-huit officiers, des plus considérables, Lambert à leur tête, se présentèrent à la porte, demandant à lui remettre, au nom de l'armée, une humble pétition. C'était le résumé, en quinze articles respectueusement, mais péremptoirement rédigés, de leurs idées et de leurs vœux, soit sur le gouvernement en général, soit sur les questions et les intérêts du moment. Ils réclamaient entre autres : 1<sup>o</sup> un acte d'amnistie qui mît à couvert de toute inquiétude tous ceux qui, à travers les vicissitudes du temps, avaient agi, commandé ou obéi, en quelque circon-

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xvi, c. 22-27;—*State-Papers*, t. III, p. 459-490, *passim*.

stance et de quelque façon que ce fût, depuis le 19 avril 1653, jour de l'expulsion du Long Parlement par Cromwell ; 2<sup>o</sup> la reconnaissance et l'acquittement de toutes les dettes contractées, depuis la même époque, pour le service de la République ; 3<sup>o</sup> une épuration sévère qui écartât de toute fonction publique quiconque n'avait pas donné des preuves d'attachement et de fidélité à la bonne vieille cause ; 4<sup>o</sup> le maintien d'un Sénat, composé d'hommes éprouvés, à côté de l'assemblée représentative élue par le peuple ; 5<sup>o</sup> le paiement de toutes les dettes contractées soit par Son Altesse le dernier Protecteur, soit par son père, depuis le 15 décembre 1653, date de l'établissement du Protectorat ; une dotation perpétuelle de 10,000 livres sterling de revenu, avec une habitation convenable, pour Richard Cromwell et ses descendants ; plus, aussi pour lui, 10,000 livres sterling de pension viagère, et 8,000 livres pour sa respectable mère ; « afin  
« qu'il passe à la postérité un témoignage de la haute  
« estime dans laquelle cette nation tient les bons services  
« qu'elle a reçus de son père, notre illustre général. » Et pour faire acte de puissance, en même temps que pour donner à leurs principes et à leurs prétentions une sanction efficace, les officiers déclaraient en terminant :  
« Nous reconnaissons et nous proclamons le lord Charles  
« Fleetwood, maintenant lieutenant-général de l'armée,  
« comme général en chef de toutes les forces de terre de  
« cette République. » Ils imposaient ainsi, au Long Parlement restauré, les mêmes conditions que les meneurs de cette assemblée, dans leurs conférences préalables, et

Richard Cromwell lui-même, au début de son Protectorat, avaient refusé d'accepter<sup>1</sup>.

Contre tant d'ennemis et de périls, déclarés ou cachés, les chefs républicains étaient une poignée d'hommes déjà vieilliss et usés sous le faix de la vie publique, reportés à la tête de l'État par une combinaison révolutionnaire, non par leur propre force, et qui n'avaient, dans le pays, ni l'autorité de l'habitude, ni l'attrait de la nouveauté. Mais ils étaient courageux et sincères, profondément convaincus de la bonté de leur cause, passionnément dévoués à son service et irrévocablement compromis dans ses destinées. Rétablir et maintenir la République était, pour eux, un acte de devoir, une affaire d'honneur et une question de vie ou de mort. Ils rentrèrent dans le pouvoir comme dans leur droit, aveuglément fiers et confiants, et ils l'exercèrent, dans leur court passage, avec une fidélité et une vigueur qui honorent les hommes, même au sein des revers mérités.

Deux idées présidèrent à leur politique : l'une, concentrer dans la Chambre tous les pouvoirs et tenir incessamment sous sa main toutes les affaires de l'État, extérieures ou intérieures, militaires ou civiles; l'autre, établir, entre la Chambre et le parti républicain épars dans le pays, des rapports fréquents et visibles, de telle sorte que, se sentant étroitement unis, ils ne cessassent pas un seul jour de se soutenir et de s'animer mutuelle-

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 651; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 399-405; — Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 463; — Baker, *Chronicle*, p. 703.

ment. Le gouvernement tout entier aux mains du pouvoir unique élu par le peuple, et l'intimité du peuple avec le pouvoir émané de lui, c'était là, pour eux, la République.

Tous les régimes qui les avaient précédés avaient été accueillis, à leur avènement, par des adresses et des députations de leurs partisans; les républicains du Long Parlement rétabli firent, des députations et des adresses, un moyen habituel de gouvernement; non-seulement à leur rentrée dans Westminster, mais tant qu'ils y siégèrent, plusieurs fois par mois ou même par semaine, leurs amis vinrent des divers points du territoire, au nom des comtés, villes, bourgs, églises, sectes, corporations permanentes ou réunions transitoires, leur apporter leur adhésion, leurs vœux, leurs craintes, leurs espérances, leurs conseils. Dans l'espace de cinq mois, les registres du Parlement font mention de trente-sept démarches de ce genre, toujours accueillies avec reconnaissance. C'est un gouvernement énergique, mais inquiet, qui veut, à chaque instant, se retremper dans son parti; c'est un parti ardent, mais faible, qui passe des revues et serre ses rangs pour soutenir son gouvernement en péril<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Des adresses vinrent au Long Parlement rétabli, les 9, 10, 12, 13, 26 et 28 mai, de Londres, de Southwark, des comtés de Hertford, de Buckingham et du Hampshire, de Colchester et des anabaptistes d'Aylesbury;—les 1<sup>er</sup>, 14, 15, 16, 21, 22, 24, 27 et 30 juin, des comtés d'Oxford, Somerset, Devon, Wiltshire, Hampshire, Dorset, Bedford, Sussex, Hertford, Middlesex et Norfolk, des villes de Newcastle sur la Tyne et Hull, d'Irlande, des ecclésiastiques du comté de Sussex;—les 6, 19, 21 et 27 juillet, des



En même temps qu'il s'appliquait à rallier et à tenir en haleine ses forces dans le pays, le Parlement mit tous ses soins à organiser et à exercer efficacement son pouvoir. Strictement fidèle aux principes républicains, il ne voulut pas plus de la monarchie dans le détail des affaires qu'au sommet de l'État ; son gouvernement fut partout collectif et délibérant : dans Westminster, des comités placés à la tête des divers services publics ; hors de Westminster, des commissaires chargés de représenter ensemble le Parlement et de faire exécuter ses ordres ; tel fut son principal et presque unique moyen d'action. Un comité de sûreté, composé d'abord de sept, puis de onze membres, reçut, dès le premier jour, les attributions les plus étendues et les plus arbitraires de politique, d'administration et de police, vrai pouvoir exécutif provisoire, sous l'autorité du Parlement ; un Conseil d'État, qui comptait trente et un membres, vingt et un choisis dans le sein et dix en dehors de la Chambre, prit un peu plus tard la place du comité de sûreté, et devint le pouvoir exécutif permanent et général. La composition, les instructions et le serment de ce Conseil élevèrent et surtout firent pressentir de graves embar-

comtés de Northampton et de Suffolk, des villes de Worcester et d'Édimbourg, des officiers des régiments qui servaient sur le continent et de la garnison de Dunkerque ;—le 6 août, du comté de Chester ;—les 9 et 24 septembre, des ecclésiastiques républicains du comté de Leicester et des shériffs et aldermen de la Cité ;—le 7 octobre, du comté de Warwick (*Journals of the house of Commons*, t. VII, p. 647, 648, 649-650, 651, 665-666, 671, 672, 683, 686, 687, 690, 691-692, 693, 694, 695, 698, 706, 723, 726, 735, 736, 750, 776, 785, 793).

ras. En y appelant les principaux chefs de l'armée, Lambert, Desborough, Berry, Sydenham, le Parlement eut soin d'y assurer, aux républicains civils et éprouvés, une forte majorité. Le serment contient un engagement positif « contre tout gouvernement d'un seul. » Mécontents et ne voulant pas se lier absolument dans l'avenir, plusieurs des officiers, Fleetwood et Sydenham entre autres, refusèrent de le prêter; ils étaient, dirent-ils, opposés à tout serment. Le Parlement n'insista point, et sur leur simple assurance de fidélité générale, ils furent autorisés à siéger. Mécontents encore, car ils n'étaient pas les maîtres, ils ne vinrent siéger que rarement, attentifs à se séparer du Conseil, tantôt par leur absence, tantôt par des propos pleins d'humeur. Outre ces officiers, le Parlement républicain avait, dans son Conseil d'État, des ennemis cachés : l'un des membres choisis en dehors de la Chambre, sir Horatio Townsend, grand propriétaire du comté de Norfolk, était en relation avec le roi proscrit, et lui fit demander s'il devait ou non accepter. Charles l'y autorisa formellement. A peine publiée, la liste du Conseil d'État fut accueillie, dans les conversations et dans les pamphlets, avec une impitoyable ironie; on plaçait, à côté des noms, les plus insultants commentaires : « Le colonel Thompson, tête de  
 « bois, comme sa jambe;—Wallop, gentilhomme muet  
 « du Hampshire, criblé de dettes, bon conseiller de la  
 « République s'il peut lui apprendre à payer les siennes;  
 « —Desborough, paysan de village, pas plus d'esprit  
 « que de peur;—Berry, le pire des majors généraux,

« excepté Butler ; — Josiah Barners , le bouffon de la « pièce , » etc. — La République subissait, à son tour, les mépris et les affronts qu'elle avait prodigués à la royauté<sup>1</sup>.

Institué même avant le Conseil d'État<sup>2</sup> le comité des finances eut, de toutes les tâches, la plus rude. Le déficit, déjà grand sous Cromwell, croissait chaque jour, et les moyens violents pour le combler n'étaient plus de saison. Le Parlement voulut du moins le bien connaître ; il adjoignit au comité Vane, le plus capable de ses chefs, et demanda rapport sur rapport. On lui en fit quatre en trois mois, donnant avec détail l'état des dettes arriérées, des recettes et des dépenses courantes. Avec quelques variations, le déficit s'élevait toujours à environ 1,500,000 livres sterling. Le 8 juin, le rapporteur dit positivement : « Argent en caisse, point. » Quinze jours après, Haslerig déclara que le Conseil d'État n'avait pas même de quoi pourvoir aux frais de voyage des quatre plénipotentiaires qu'on envoyait dans la Baltique pour y rétablir la paix, et ils furent obligés d'attendre quinze jours les 2,000 livres sterling dont ils avaient besoin. La Chambre vota, sur l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, une taxe directe de 50,000 livres sterling par mois, vraie taxe sur le revenu, assise très-arbitrairement. Cinq

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 646, 656, 665, 666, 671, 650, 652, 653, 655, 656, 658, 659, 664 ; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 380 ; — Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 453-455, 459, 460 ; — Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 470-471, 481 ; — *Somers's Tracts*, t. VI, p. 524.

<sup>2</sup> Le 9 mai 1659.

semaines après, Vane vint annoncer que, malgré ce vote, le déficit serait encore de 722,534 livres sterling. On eut recours à toutes sortes de ressources et de rigueurs. Les contributions indirectes, accise et douanes, furent toutes maintenues, quelques-unes même aggravées, et un comité spécial eut mission de recouvrer sévèrement l'arriéré. On réduisit la plupart des traitements. On retrancha, aux commissaires du grand sceau, les droits éventuels que leur valait leur charge et qui furent alloués au trésor public. On demanda à tous les officiers ministériels des cours de justice, à titre de prêt, l'avance d'une année des profits présumés de leurs offices. On rechercha minutieusement ce que pouvaient devoir encore les délinquants. Quand la Chambre eut reconnu que les 50,000 livres sterling mensuelles d'impôt direct qu'elle avait votées ne suffisaient pas, elle en vota 100,000. Elle était probe et courageuse; elle voulait résolûment payer les dettes de l'État, pourvoir aux services publics, et surtout ôter à l'armée tout motif de plainte et de sédition. Mais tant d'efforts n'atteignaient pas le but; le mauvais vouloir des classes élevées, les désordres locaux, les tiraillements et les lenteurs de toute administration collective rendaient les votes de la Chambre peu efficaces; elle n'avait ni la tyrannie des gouvernements révolutionnaires, ni l'autorité des gouvernements réguliers. Les taxes directes rentraient mal; les fermiers des taxes indirectes demandaient à résilier leurs baux. On se mit en quête des plus modiques ressources : on fit faire l'inventaire des tableaux, meubles

et tapisseries de la couronne qui ornaient encore Whitehall, et Bordeaux reçut de nouveau, de Mazarin, l'ordre de faire, pour lui, quelques achats dans ces débris des palais des rois. Le Parlement décréta la mise en vente des palais même, de Hamptoncourt, de Somerset-House, de Whitehall. Mais parmi les républicains eux-mêmes, cette mesure choquait des traditions de respect ou des intérêts de dignité; directes ou détournées, des objections s'élevèrent : Henri Martyn fit excepter, de la vente de Somerset-House, la chapelle où les réfugiés français célébraient leur culte; Ludlow demanda que la vente de Hamptoncourt fût suspendue : « Je trouvais, » dit-il, ce « lieu très-convenable pour la retraite des hommes em-  
« ployés dans les affaires politiques et qui venaient à être  
« malades dans la saison d'été. Mon bon ami, sir Henri  
« Vane, me blâma beaucoup de ceci, comme d'une chose  
« contraire aux intérêts d'une République; « de telles  
« résidences, » me dit-il, « sont au nombre des tenta-  
« tions qui séduisent les ambitieux et excitent le plus  
« vivement leur appétit du trône. » Pour moi, non-seule-  
« ment je n'avais, dans cette affaire, aucun mauvais  
« dessein, mais je pensais que la tentation du pouvoir  
« souverain serait bien plus forte pour porter les ambi-  
« tieux à conquérir le sceptre par l'épée, et que, le  
« sceptre une fois conquis, ils sauraient bien s'en servir  
« pour obliger le peuple à combler le vide des palais. » La fantaisie conservatrice de Ludlow l'emporta sur les subtiles alarmes de Vane; ni Hamptoncourt, ni Whitehall ne furent vendus; et le Parlement chercha ailleurs,

sans plus de succès, des moyens de combler le déficit et de dégoûter les ambitieux<sup>1</sup>.

Dans d'autres questions moins insolubles, son activité fut plus efficace. Passionnément préoccupé des intérêts et des périls de la République, il employa toute sa vigilance à mettre partout le pouvoir aux mains de ses amis. Loin de s'appliquer, comme Cromwell, à rallier et à prendre à son service les hommes importants des partis divers, la Chambre fut rigide et exclusive. Le surlendemain même de la rentrée du Parlement<sup>2</sup>, on déclara en principe que tout dépositaire de l'autorité, tout serviteur de l'État devait avoir donné, à la cause de la République, des preuves de fidélité et de dévouement. Les membres du comité de sûreté et du Conseil d'État chargés de faire à la Chambre des propositions pour les emplois eurent ordre de se concerter avec les représentants de chaque comté, de chaque ville, afin de s'assurer que les shériffs, les juges de paix, tous les magistrats et employés locaux seraient bien réellement animés des sentiments qu'on leur voulait. Et pour se mettre en garde contre le mensonge ou la légèreté des recommandations, on décréta que nul ne serait nommé à un emploi le jour même où il avait été proposé, et que les patrons de tout candidat seraient tenus de remettre au clerk de la Chambre la

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 647, 648, 655-656, 660, 663, 666, 669, 671, 675, 684, 689, 691, 692, 697, 702, 705, 708, 737-738, 762, 771, 777, 782, 783, 788;—Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 483-484, — *Bordeaux à Mazarin*, 17 juillet et 18 août 1659 (*Documents historiques*, n° XXXII).

<sup>2</sup> Le 9 mai 1659.

présentation signée de leur main, en déclarant qu'ils lui croyaient toutes les qualités exigées par le Parlement. Les commissaires du grand sceau, les juges, tous les officiers judiciaires eurent un nouveau serment à prêter et de nouvelles lettres patentes à recevoir. Certaines corporations municipales, qui laissèrent paraître des sentiments antirépublicains, furent dissoutes et perdirent leurs chartes. La Chambre tenta même, en ce genre, un acte de pouvoir arbitraire insolite et choquant : le lord maire de la cité de Londres, John Ireton, ferme républicain, touchait au terme de ses fonctions ; la Chambre vota qu'il les continuerait ; et les vives pétitions du Conseil commun, représenté par ses shériffs et ses aldermen, ne parvinrent qu'avec peine à faire révoquer cet ordre et rendre à la Cité son droit d'élection. Les commissaires chargés de l'administration de la marine, et que Vane présidait, se méfiaient de l'amiral Montague, mais n'osaient le rappeler ; ils ordonnèrent<sup>1</sup> la formation d'une flotte supplémentaire de six frégates, et en donnèrent le commandement à Lawson, le plus républicain des marins. Dans l'état des affaires au dehors, rien n'indiquait que cette charge nouvelle fût nécessaire ; les commissaires ne pouvaient être taxés de mauvaises pratiques, ni de prodigalité ; en entrant en fonctions, ils avaient fait voter par la Chambre qu'ils ne recevraient point de traitement ; mais devant le besoin de sûreté de la République et du Parlement lui-même, toute autre

<sup>1</sup> Le 26 mai 1659.

considération disparaissait. On organisa, pour la Chambre<sup>1</sup>, une garde spéciale, dont le commandement fut donné au colonel Alured, républicain ardent, disgracié sous Cromwell ; Haslerig proposait de fixer cette troupe à cent vingt hommes, mais la Chambre la maintint à cent soixante, comme avait été la garde d'élite de Cromwell ; et huit jours après sa formation, la solde de ce corps, qui était de trois schellings par jour et par homme, fut augmentée d'un demi-schelling. Dans toutes les résolutions, dans tous les actes du Parlement, percevait le même caractère ; on sentait partout un triste mélange de confiance dans sa cause et d'inquiétude sur sa destinée, de courage dévoué et de secrète peur<sup>2</sup>.

Il avait, envers les auteurs de son rétablissement, de pesantes dettes à acquitter. Il leur avait promis un acte d'amnistie pour tout ce qui s'était fait sous la tyrannie, et comme disaient les républicains aussi bien que les royalistes, pendant l'usurpation de Cromwell. Il devait aussi constituer définitivement le gouvernement républicain, organiser le système électoral, réformer les lois civiles et criminelles, assurer en même temps la liberté des consciences et la prédication régulière de la foi chrétienne, accomplir l'union ébauchée de l'Écosse avec l'Angleterre, régler enfin l'époque à laquelle il déposerait lui-même son pouvoir et céderait la place à ses successeurs.

<sup>1</sup> Le 9 juillet 1659.

<sup>2</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 646, 648, 687, 693, 773, 787, 794, 665, 666, 716 ; — Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 474.



De ces promesses, une seule reçut sans délai son accomplissement : le Parlement vota, le 6 juin 1659, que sa durée ne se prolongerait pas au delà du 7 mai 1660. Au milieu de catastrophes si brusques et si fréquentes, c'était presque un acte d'orgueil et de force que de s'arrogé ainsi un an de vie pour réformer l'État<sup>1</sup>.

Sur toutes les autres questions qu'il s'était engagé à résoudre, sur l'amnistie, sur la constitution future de la République, sur l'union de l'Angleterre et de l'Écosse, sur la réforme des lois, le Parlement délibérait incessamment sans jamais aboutir. Tantôt il rencontrait dans les rivalités nationales, dans les intérêts des juriconsultes, dans les passions des sectes, des obstacles qu'il était trop faible pour surmonter, ou qu'il acceptait volontiers pour s'épargner les embarras de la décision; tantôt c'était lui-même qui traînait en longueur, trouvant plus d'avantage à laisser les questions indécises, ou espérant que le temps lui apporterait des facilités pour les décider à son gré. Quand on traitait de l'organisation du gouvernement républicain, la diversité des avis et la multiplicité des propositions rendaient l'ajournement aisé et naturel : hors du Parlement encore plus que dans son sein, surtout dans le club de la *Rota* et à l'exemple de Harrington, son fondateur, des esprits curieux et ingénieux se livraient au plaisir des inventions politiques; et quand ils les avaient débattues entre eux, Henri Nevil se chargeait de les proposer au Parlement

<sup>1</sup> *Journals of the house of Commons*, t. VII, p. 673.

comme le sûr moyen de fonder la République. Une assemblée unique et souveraine, avec toutes sortes de ressorts collatéraux pour lui servir d'instruments ou de contre-poids, deux assemblées chargées, l'une de proposer et de discuter sans voter, l'autre de voter sans discuter, les Éphores de Lacédémone, les Parlements annuels ou triennaux, les élections partielles ou intégrales, le scrutin secret, toutes ces combinaisons, depuis lors si souvent inventées de nouveau, et bien d'autres absolument oubliées, apparurent en 1659 dans le Parlement républicain d'Angleterre, mais sans y amener aucun résultat, ni même aucun débat sérieux. Les révolutions les plus hardies à innover décrivent bientôt les nouveautés, et les patrons de la République chancelante avaient autre chose à faire que de débattre ou d'essayer des systèmes.

La discussion était plus grave quand il s'agissait de l'amnistie : il y avait là des intérêts puissants qui insistaient pour qu'elle fût donnée pleinement et sans retard, et des passions honnêtes qui répugnaient à la donner brusquement et sans distinction. Le Parlement, qui l'avait promise, trouvait bon de laisser inquiets ceux qui en avaient besoin ; on inséra, dans le bill d'abord proposé<sup>1</sup>, quelques réserves menaçantes ; on exceptait de l'amnistie ceux qui, sous l'usurpation de Cromwell, avaient reçu un salaire exorbitant, ou un double salaire, ou acquis de grands biens par de mauvais moyens. Des

<sup>1</sup> Le 23 mai 1659.

hommes considérables, Saint-John, Thurloe, Lambert, craignirent qu'à tort ou à raison, on ne se servît contre eux de ces paroles; ils agirent vivement et avec succès pour les faire supprimer. Mais la discussion restait toujours amère, et le bill se faisait attendre. Il passa enfin<sup>1</sup>, mais avec des termes encore ambigus et qui excitèrent, parmi les intéressés, une vive humeur. Lambert manifesta hautement la sienne : « Le Parlement, dit-il à Ludlow, « ne nous donne aucune garantie pour ce que « nous avons fait et nous rend responsables de ce que « nous avons reçu. » Ludlow expliquait et défendait le bill; Haslerig survint et soutint que l'amnistie était aussi complète, aussi efficace qu'on le pouvait souhaiter : « Elle « ne signifie rien, » dit Lambert, « et nous laisse à la « merci de tout. » — « Vous n'êtes, » dit Haslerig, « qu'à « la merci du Parlement, qui est de vos bons amis. » — « Je ne vois pas, » répliqua Lambert, « pourquoi le « Parlement ne serait pas à notre merci, aussi bien que « nous à la sienne<sup>2</sup>. »

C'était là vraiment la question, et devant celle-là toutes les autres étaient oiseuses ou mensongères. L'armée qui, par bon sens et respect extérieur du droit, n'osait prétendre à régner en son propre nom, n'en voulait pas moins dominer au nom de ses victoires, et pour la sûreté,

<sup>1</sup> Le 12 juillet 1659.

<sup>2</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 662, 663, 669, 671, 688, 692, 694, 695, 697, 699, 705, 707, 712, 714, 715 ;— Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 452 ;— Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 480 ;— *Bordeaux à Mazarin*, 10 juillet 1659 (*Documents historiques*, n° XXXIII).

soit de ses intérêts propres, soit de la cause qu'elle avait fait triompher. Le Long Parlement voulait la réalité, non l'apparence du pouvoir, sur l'armée comme sur le peuple, au nom de la souveraineté et des libertés de ce peuple dont il se proclamait le seul représentant. Dans ce conflit, les chefs du Parlement se conduisirent, dès leurs premiers pas, avec une fermeté franche et conséquente ; à peine rétablis, le 13 mai, quelques moments avant que Lambert ne vînt présenter la pétition où les officiers, de leur seule autorité, reconnaissaient Fleetwood comme général en chef de toutes les forces de terre de la République, la Chambre décréta que sept commissaires, désignés par elle pour un an, dirigeraient les affaires de l'armée, nommeraient tous les officiers et soumettraient leurs choix à son approbation ; que son orateur signerait les commissions de ces officiers qui viendraient les recevoir de sa main, et que Fleetwood, qu'elle nomma général en chef, tiendrait aussi sa commission du Parlement, pour la présente session seulement et révocable à volonté. Quelques-uns des républicains les plus sincères, Vane et Ludlow entre autres, trouvaient ces mesures un peu hautaines ; ils auraient souhaité, dans les formes du moins, plus d'égards pour l'armée, et qu'on passât sous silence, sans les réprouver expressément comme sans les approuver, quelques-unes de ses prétentions. Mais Haslerig, Nevil et Sidney firent prévaloir la politique hardie ; et quand elle fut mise en pratique, le succès parut leur donner raison. Les officiers généraux se montrèrent d'abord

très-mécontents ; dans un petit conseil tenu chez Desborough, Lambert et lui s'en expliquèrent avec amertume : « Il paraît qu'on se méfie de nous, » dit Lambert, « et que le Parlement se dispose à nous retirer nos « emplois ; ce n'est pas là ce qu'il nous promettait la « veille de son rétablissement. » — « Je tiens la commis- « sion que j'ai déjà pour aussi bonne que celle que je « pourrais recevoir du Parlement, » dit Desborough ; « je n'en veux point d'autre. » Mais le Parlement maintint ses votes ; ceux de ses membres qui n'en avaient pas été d'avis en appuyèrent loyalement l'exécution ; les sept commissaires désignés firent leurs choix d'officiers pour chaque régiment ; le colonel Hacker et les siens vinrent les premiers<sup>1</sup>, en séance de la Chambre, recevoir leurs commissions de la main de l'orateur. Ludlow en fit autant le lendemain. Fleetwood lui-même se présenta de bonne grâce, et l'orateur lui remit, avec des expressions de pleine confiance, son brevet de général en chef. Tous les titres des officiers de l'armée furent ainsi renouvelés. On en usa de même pour la flotte. La Chambre, satisfaite, se montra, à son tour, plus complaisante ; elle avait repoussé, comme quartier maître général de l'armée, la nomination du major général Butler, le pire de tous, disait-on, et que le dernier Parlement avait si violemment attaqué ; elle se décida à l'accueillir. Elle donna à Lambert le commandement de deux régiments, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie. Elle prenait en même

<sup>1</sup> Le 8 juin 1659.

temps une mesure dont elle se promettait de grands avantages : partout, à Londres d'abord, puis dans les comtés, elle rétablissait la milice<sup>1</sup>, contre-poids respectable, pensait-on, en face de l'armée, et force utile, au besoin, contre les Cavaliers. La Chambre désignait les commissaires chargés de l'organiser et en nommait elle-même les officiers. Toute la force publique était ainsi soumise et dépendante. Haslerig se tint, et le Parlement avec lui, pour décidément vainqueur<sup>2</sup>.

En même temps qu'ils déployaient, au dedans, cette fermeté persévérante, les républicains pratiquaient, au dehors, une politique prudente et modeste. Plus de prétention à l'incorporation des Provinces-Unies avec l'Angleterre ; plus de flottes parcourant les mers, arrogantes et agressives ; la paix était partout leur désir et le but de leurs efforts : « Le sieur Vane, dans sa dernière visite, « ne m'en fit point mystère, » écrivait Bordeaux au comte de Brienne<sup>3</sup> ; « il me confirma que ce régime ne « songeait qu'à bien vivre avec tous les États voisins et « qu'à assurer le dedans, persuadé qu'il ne peut être « considéré au dehors tant que son autorité ne sera pas « bien affermie. » Mais pour rester fidèles à la politique pacifique, les chefs républicains avaient, dans leur situation et leurs préjugés personnels, bien des obstacles à surmonter. Ils se méfiaient grandement, non sans raison,

<sup>1</sup> Le 23 mai 1659.

<sup>2</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 651, 662, 663-664, 670, 674, 675-676, 679-680, 704, 710 ; — Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 463-468.

<sup>3</sup> Le 31 juillet 1659.

et de la cour de France et de l'ambassadeur d'Angleterre en France, Lockhart, qu'ils croyaient, non sans raison aussi, dévoué aux Cromwell et trop intime avec Mazarin. Ils le mandèrent à Londres, et Lockhart se hâta d'en informer lui-même le cardinal : « Ayant reçu, » lui écrivait-il de Dunkerque<sup>1</sup>, « l'ordre de bâiller le serment de fidélité aux magistrats de cette ville, et après  
« de me transporter en Angleterre pour rendre compte,  
« à messieurs du Conseil d'État, de la condition de cette  
« place et des troupes sous ma charge, j'ai fait l'un et  
« suis près de m'embarquer pour rendre compte de  
« l'autre. Il y en a qui m'ont dissuadé le voyage ; mais  
« je crois que j'entends assez mes mesures en cette  
« affaire : je me trouve obligé d'éprouver le médiocre  
« ou le pire qui me peut arriver. Dieu en donnera tel  
« succès qu'il jugera à propos, et je suis résolu de ne  
« montrer rien de crainte, aimant mieux périr en  
« homme de quelque peu de cœur que de vivre en l'es-  
« time de lâche. Je conjure en toute sincère humilité  
« Votre Éminence de croire que, soit que ma fortune  
« m'oblige ou me soit *unfavorable*, je n'oublierai  
« jamais les obligations que j'ai de vivre et de mourir  
« dans la dernière fidélité à Votre Éminence. » Arrivé à Londres, Lockhart s'expliqua sans détour avec les chefs du Parlement sur ses sentiments et sa situation. Ils le comprirent et, avec une confiance intelligente, ils le renvoyèrent à son poste<sup>2</sup>, convaincus que nul n'y servirait

<sup>1</sup> Le 5 juin 1659.

<sup>2</sup> Le 13 juin 1659.

aussi bien l'Angleterre et la paix. Envers l'ambassadeur de France, à Londres, leur conduite ne fut pas moins judicieuse ; ils n'ignoraient probablement pas que Mazazin, préférant le Protectorat à la République, avait chargé Bordeaux d'offrir à Richard Cromwell l'appui de la France ; mais ils savaient aussi que Bordeaux, pour conserver son ambassade, avait à cœur le maintien des bons rapports entre les deux États. Ils le traitèrent avec égard, s'appliquant à le convaincre que, dans le même but, ils étaient disposés eux-mêmes à de grands sacrifices. « Quelques ministres de cet État, » écrivit-il à Mazarin<sup>1</sup>, « ont laissé entendre que ce n'était pas leur avantage de « conserver des conquêtes au delà de la mer, que Dun- « kerque était à charge et ne servait qu'à entretenir de « la mésintelligence avec l'Espagne ; qu'ainsi, s'ils en « étaient crus, elle n'empêcherait pas la paix. » Bien instruit de la politique du cardinal, quels que pussent être les désirs de sa cour, Bordeaux résuma, pour lui, la situation en ces termes : « Il faut que la République sub- « siste ou que le Roi rentre ; » il savait bien que Mazarin se résignerait à la République plutôt que de risquer la guerre pour faire rentrer le Roi. Les chefs du Parlement et Bordeaux eurent raison : tout en ménageant Charles II, Mazarin se décida à reconnaître la République ; Bordeaux reçut de nouvelles lettres de créance. Le Parlement n'en jugea pas les termes convenables pour lui et refusa l'audience ; Bordeaux discuta ; Mazarin

<sup>1</sup> Le 7 août 1659.



attendit ; mais aucun événement ne survint qui le dispensât de céder ; des lettres de créance, telles que le Parlement les demandait, furent enfin envoyées à Bordeaux ; il eut son audience solennelle<sup>1</sup> ; et bien que la méfiance comme la malveillance mutuelles subsistassent toujours, la paix fut cependant assurée entre la cour de France et le Parlement républicain<sup>2</sup>.

Avec la Hollande, la situation était plus simple, car à Londres, loin de conserver, de ce côté, aucune vue ambitieuse, on voulait que les deux Républiques vécussent désormais, non-seulement en paix, mais en bonne amitié, et les Hollandais étaient dans la même disposition. Cependant les affaires de la Baltique pouvaient encore les diviser ; l'Angleterre avait, jusques-là, soutenu la Suède, et la Hollande restait fidèle à la cause du Danemark. C'était encore un ministre de Cromwell, Downing, qui résidait à La Haye, et le Parlement ne s'y fiait guère. On mit son rappel en délibération ; les républicains ardents voulaient envoyer là l'un d'entre eux, le colonel Rich ; mais les politiques prévalurent et firent maintenir Downing à son poste. On résolut en même temps d'éteindre, à tout prix, cette question de la Baltique qui troublait la paix du Nord, le commerce anglais et l'harmonie des États protestants. Quatre plénipotentiaires, Algernon Sidney à leur tête, eurent ordre de se rendre

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> septembre 1659.

<sup>2</sup> *Bordeaux à Mazarin*, 12 et 26 mai, 2 et 3 juin, 7, 29 et 31 juillet, 7, 18, 28 et 31 août, 1<sup>er</sup> septembre 1659 (*Documents historiques*, n<sup>o</sup> XXXIV) ; -- *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 693, 757, 766 ; -- Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 476.

sur la flotte de l'amiral Montague et d'accomplir, de concert avec des plénipotentiaires hollandais, cette œuvre de pacification. Après d'assez longs pourparlers, les plénipotentiaires des deux Républiques convinrent entre eux d'un projet de traité qu'ils présentèrent aux deux rois, en qualité de médiateurs. Le roi de Suède le repoussa hautainement; il dit aux commissaires anglais : « Je  
« vous accepte comme médiateurs tant que vous aurez  
« pour moi l'attitude de bons amis, mais non comme  
« arbitres; » et se tournant vers les commissaires hollandais : « Pour vous, je vous refuse comme médiateurs,  
« puisque vous êtes mes ennemis; » puis, s'adressant à tous ensemble : « Messieurs, » leur dit-il, « vous faites  
« des traités sur vos flottes, et moi je prends mes résolu-  
« tions sur mon épée; je m'étonne en vérité que deux  
« Républiques prétendent ainsi imposer des conditions  
« à des têtes couronnées. »—« Sire, » lui dit Sidney qui avait porté la parole au nom de tous, « l'amitié de l'An-  
« gleterre est à ce prix. » Rien ne fut conclu et la guerre entre les deux rois continua; mais il fut clair que l'Angleterre avait changé de politique, et que le neveu de Gustave-Adolphe ne pouvait plus compter sur elle :  
« Encore que le général Montague se soit bien séparé  
« d'avec le roi de Suède, et que tant lui que les officiers  
« de la flotte aient été chargés de chaînes d'or, écrivit  
« Bordeaux à Brienne<sup>1</sup>, le Parlement n'en paraît pas  
« plus enclin à embrasser les intérêts de ce prince, et

<sup>1</sup> Le 6 octobre 1659.

« ses libéralités répareront avec peine le mauvais effet  
 « de son emportement. Les ennemis même de ce régime  
 « louent la fierté avec laquelle le colonel Sidney lui a  
 « répondu ; et si ce mécontentement public ne porte pas  
 « le Parlement à suivre les inclinations des Provinces-  
 « Unies , au moins leur sera-t-il laissé toute liberté  
 « d'assister le Danemark, suivant la résolution qu'elles  
 « en ont prise. » A La Haye, on espérait encore davan-  
 tage : « J'entrevois d'après le langage de M. Downing,  
 « écrivait Jean de Witt à son ambassadeur à Londres,  
 « Nieuport<sup>1</sup>, qu'en Angleterre on est résolu à pousser  
 « vigoureusement l'affaire contre la Suède si Sa Majesté  
 « continue à refuser de faire la paix aux conditions pro-  
 « posées..... J'espère que Dieu donnera à tout ceci une  
 « bonne issue<sup>2</sup>. »

Restait la guerre avec l'Espagne que les républicains n'avaient jamais approuvée et qu'ils étaient, moins que jamais, disposés à soutenir. La France et l'Espagne ne se combattaient plus ; une suspension d'armes et les préliminaires de la paix avaient été signés ; le mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse était convenu ; Mazarin et don Louis de Haro, réunis dans l'île des Faisans, « moins pour conférer, » disaient-ils eux-mêmes,

<sup>1</sup> Le 12 septembre 1659.

<sup>2</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 652, 659, 663, 667, 670, 676, 688, 689, 692, 694, 695, 699, 701, 745-746, 767, 779, 785 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 676, 724, 727, 732-733, 736, 881 ; — Baker, *Chronicle*, p. 705 ;—Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 470-471, 504 ; — *Bordeaux à Mazarin et à Brienne*, 8 mai, 16 juin, 1<sup>er</sup>, 27 et 29 septembre, 6 octobre 1659 (*Documents historiques*, n° XXXV).

« que pour estreindre entre les deux couronnes une « sincère et parfaite amitié, » achevaient de négocier le traité des Pyrénées. Une vive inquiétude s'empara du Parlement ; la France et l'Espagne réconciliées ne s'uniraient-elles pas pour faire la guerre à la République et rétablir Charles Stuart ? Le bruit courait que ce prince se rendait en personne aux Pyrénées pour mettre promptement à profit la paix des deux cours et solliciter leur appui. Lockhart, de retour à Paris, reçut ordre de présenter au roi ses nouvelles lettres de créance et de partir sans délai pour Saint-Jean de Luz, afin d'observer de près les négociations et de veiller aux intérêts de la République. Il avait pour instruction la paix avec l'Espagne, soit une paix séparée pour l'Angleterre, soit l'Angleterre comprise dans la paix entre l'Espagne et la France. Il partit en effet avec un nombreux équipage, des secrétaires, des pages, des laquais, des carrosses, des chevaux, en ambassadeur décidé à tenir là son rang avec éclat, et à assurer sa fortune sous la République par cette intimité avec Mazarin qu'il avait formée au service de Cromwell. Arrivé le 1<sup>er</sup> août à Saint-Jean de Luz : « J'attends ma suite dans trois ou quatre jours, écrit-il à Vane<sup>1</sup>, en attendant je ne suis pas oisif ; j'ai de tous côtés mes petits émissaires, et outre les informations que je reçois ainsi, je fais insinuer, aux alentours de don Louis de Haro, par de sûrs et convenables moyens, qu'on peut avoir la paix avec l'Angleterre à

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> août 1659.

« des termes très-raisonnables. » Le principal moyen de Lockhart était en effet convenable et sûr ; c'était Mazarin lui-même qui lui servait d'intermédiaire auprès de don Louis : « L'ambassadeur Lockhart, écrivait le « cardinal à M. Le Tellier <sup>1</sup>, m'a prié de savoir de don « Louis s'il le pouvait voir en exécution des ordres qu'il « avait de ses supérieurs, pour lui dire que leur inten- « tion était de vivre en paix avec tous, et qu'il était muni « du pouvoir de la conclure avec Son Excellence, en cas « qu'Elle en eût aussi le pouvoir du Roi d'Espagne. J'ai « dit tout cela à don Louis qui m'a dit que l'ambassa- « deur pouvait aller demain à Andaye, et qu'envoyant « son maître de chambre demander audience pour le « jour suivant, il la lui donnerait à l'heure qu'il pour- « rait désirer ; et sur ce que je lui dis qu'il fallait « prendre garde qu'il n'arrivât du désordre, à cause « qu'il y avait des Écossais et des Irlandais dans Fonta- « rabe, don Louis m'a prié d'assurer l'ambassadeur « qu'il pouvait se reposer sur sa parole<sup>2</sup>. »

Ce n'était point là, comme sous Cromwell, une politique grande et forte, cherchant l'affermissement au dedans par l'autorité et l'éclat au dehors ; mais c'était une conduite sensée, tenue par un gouvernement inquiet avec vigilance, qui, sentant sa condition précaire et

<sup>1</sup> Le 30 août 1659.

<sup>2</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 705 ;—Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 476 ;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 528, 538, 541 ;—*Lettres du cardinal Mazarin sur les Négociations du Traité des Pyrénées* (Amsterdam, 1694), t. I, p. 152) ;—*Bordeaux à Brienne*, 17 juillet 1659 (*Documents historiques*, n° XXXVI).

préoccupé surtout de sa sûreté, s'appliquait à supprimer toutes les affaires, toutes les questions qu'il n'était pas absolument obligé d'affronter, et ne demandait qu'à vivre en paix avec ses voisins, pour vivre et durer chez lui, malgré ses ennemis.

Cette fermeté au dedans, cette prudence intelligente au dehors, ne demeurèrent point sans effet, et le Parlement vit disparaître quelques-uns des embarras et des périls qui l'avaient assailli à son retour.

Les deux fils de Cromwell se soumirent pleinement. Les procédés furent durs envers Richard qui mettait, il est vrai, à rester à Whitehall, une obstination nécessaire peut-être à sa sûreté, mais peu digne pour lui-même et déplaisante pour ses vainqueurs. La Chambre lui fit reporter, par Saint-John et Pickering, l'ordre d'en sortir. Ils lui demandèrent en même temps un état de ses dettes et la signature d'un acte de soumission. Richard leur remit un état des dettes qu'il avait trouvées à la mort de son père, et qui s'élevaient à 29,640 livres sterl.; il y joignit l'état de sa fortune, qui ne lui laissait, toutes charges payées, qu'un revenu annuel de 1,299 livres sterl., sur lequel il avait encore à payer, pour ses dettes propres, un capital de 3,000 livres sterl. « Vos commissaires, » écrivit-il au Parlement, « ont été chargés de me deman-  
« der jusqu'à quel point je donne mon adhésion au  
« gouvernement actuel de cette République : ma con-  
« duite passée a manifesté, je pense, ma soumission à la  
« volonté de Dieu, et aussi combien j'estime la paix de  
« mon pays au-dessus de mes propres intérêts.... Comp-

« tant, comme tout autre homme , sur la protection du  
« gouvernement actuel, je me tiens pour obligé de vivre  
« tranquille sous ses lois, et de faire tout ce qui dépendra  
« de moi pour que les personnes sur qui je puis avoir  
« quelque influence en fassent autant. » La Chambre se  
déclara satisfaite<sup>1</sup>, renvoya l'état des dettes à l'examen  
de son comité des finances , chargea un comité spécial  
de lui proposer, « pour Richard Cromwell, fils aîné de  
« feu le lord général Cromwell, » un établissement con-  
venable , et lui alloua en attendant une somme de  
2,000 livres sterl. , en l'invitant de nouveau à quitter  
Whitehall. Richard y restait toujours, soit faiblesse  
d'âme à se séparer des derniers restes de sa grandeur,  
ou n'ayant que son ancien palais pour asile contre les  
créanciers qui venaient incessamment réclamer de lui,  
non-seulement le paiement de ses dettes, mais aussi ce  
qui restait encore dû sur les frais des obsèques de son  
père. Au bout de six semaines<sup>2</sup>, sur le rapport de Has-  
lerig, la Chambre reprit la question, renvoya à un co-  
mité spécial l'examen de ce qu'il y avait encore à payer  
pour les obsèques de Cromwell, en le mettant à la charge  
de la République, affranchit Richard, pendant six mois,  
de toute arrestation pour dettes , et lui enjoignit, sous  
cette garantie , de quitter Whitehall dans six jours. Ri-  
chard en sortit cette fois. Comme on emportait ses meu-  
bles personnels, il recommanda spécialement à ses gens  
deux vieilles malles placées dans sa chambre ; un de ses

<sup>1</sup> Le 25 mai 1659.

<sup>2</sup> Le 4 juillet 1659.

amis lui demanda ce qu'elles contenaient pour qu'il en prît tant de soin : « Rien de moins, » dit Richard, « que les vies et les fortunes de tout le bon peuple d'Angleterre. » Les deux caisses étaient pleines des adresses qui, à son avènement, lui étaient venues de toutes parts, mettant à sa disposition les fortunes et les vies de toute la nation, dont son gouvernement faisait, disaient-elles, le salut. Par le conseil de Fleetwood, Richard, en quittant Whitehall, se retira à Hamptoncourt, pour attendre là que le Parlement eût définitivement réglé son sort. Peu de jours après, le 16 juillet, la Chambre décréta que la République se chargeait des dettes de la succession du lord général Cromwell, et que son fils aîné, Richard, était libéré et affranchi de toute poursuite à cet égard. Elle lui alloua de plus, y compris la valeur de sa fortune personnelle, un revenu annuel de 10,000 livres sterl., dont 5,000 en terres et transmissibles à ses héritiers ; et sur la foi de ces votes, Richard dut quitter Hamptoncourt, aussi bien que Whitehall<sup>1</sup>.

La retraite de Henri Cromwell fut moins disputée, sinon moins amère, et il y garda plus de dignité. Rappelé en Angleterre, le 7 juin, par le Parlement qui avait décidé que l'Irlande serait gouvernée par cinq commissaires, il renonça aussitôt, soit impuissance, soit de son plein gré, à toute machination royaliste, ne fit aucune

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 655, 664, 704, 715, 720 ;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 418, 430 ;—Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 468 ;—Noble, *Memoirs of the Protectoral house*, t. I, p. 165-168, 179, 325-337 ;—*Bordeaux à Mazarin*, 2 juin, 7 juillet 1659 (*Documents historiques*, n° XXXVII).



résistance à sir Hardress Waller qui vint prendre possession du château de Dublin , et envoya, le 15 juin, au Parlement, son acte de soumission : « J'adhère », écrivit-il <sup>1</sup>, « au gouvernement actuel, quoique je ne puisse  
« lui promettre le dévouement que d'autres peuvent  
« honnêtement lui porter. Je crois que, dans votre ad-  
« ministration passée, Dieu a été souvent et qu'il pourra  
« être encore avec vous. J'espère que les hommes hono-  
« rables qui viennent de reconnaître qu'ils avaient eu  
« tort, en 1653, d'interrompre vos séances, auront, de  
« leur faute, un sentiment assez vif pour ne la plus com-  
« mettre..... Pour mon compte, j'avais bonne opinion,  
« avant qu'il fût renversé, du système de gouvernement  
« auquel vous retournez maintenant. Cependant je  
« ne puis nier que la libre adhésion donnée par tant  
« d'hommes dignes, sages et consciencieux, au dernier  
« gouvernement qui plaçait le pouvoir aux mains d'un  
« seul homme, ne m'ait fait approuver aussi cette forme  
« d'administration publique. Mon père, en qui vous n'a-  
« vez pas cessé, j'espère, de voir un puissant instrument  
« de la liberté comme de la grandeur de ces nations, et  
« après lui, mon frère, ont été établis chefs de ce gouver-  
« nement ; et le monde a vu, dans le retour à une autre  
« forme, un affront à mes parents les plus proches.  
« Aussi, je reconnais ma faiblesse, je ne puis digérer  
« soudainement de telles choses, et je ne suis point  
« propre à vous servir dans la construction de l'édifice

<sup>1</sup> Le 15 juin 1659.

« que vous voulez élever sur une base nouvelle. Mais de  
 « même que je ne puis me prêter à rien qui retranche  
 « quelque chose au mérite et à la gloire de mon père ,  
 « de même je rends grâce au Seigneur qui m'a préservé  
 « de succomber à une tentation dont j'ai été souvent  
 « assailli, à la tentation de désertier la cause pour laquelle  
 « mon père a vécu et est mort. » Moins de trois semaines  
 après cet acte de soumission honnête et fière, Henri  
 Cromwell revint à Londres, et Fleetwood, en annonçant  
 son arrivée <sup>1</sup>, dit qu'il était prêt à rendre compte à la  
 Chambre de son administration en Irlande. La Chambre,  
 pour toute réponse, vota « que le Conseil d'État était  
 « chargé d'entendre, sur les affaires d'Irlande, le colonel  
 « Henri Cromwell, qui serait libre ensuite de se retirer à  
 « la campagne, dans le lieu qui lui conviendrait, pour  
 « vaquer à ses propres affaires <sup>2</sup>. »

Les royalistes, qui avaient placé dans Henri Cromwell  
 l'une de leurs espérances, ne voulaient pas croire qu'il  
 eût ainsi renoncé à tout : « Nous n'ajoutons point foi ici  
 « à ce qu'on nous dit de la soumission de Henri Crom-  
 « well, écrivait Hyde à Édouard Villiers <sup>3</sup>; le roi regarde  
 « lord Broghill comme la personne qui peut le mieux le  
 « servir dans cette circonstance;..... il vous prie donc de  
 « passer promptement en Irlande et de lui promettre  
 « tout ce qu'il pourra désirer s'il entreprend de per-

<sup>1</sup> Le 4 juillet 1659.

<sup>2</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 705;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 683-685, 686;—*Bordeaux à Mazarin*, 26 juin, 17 juillet 1659 (*Documents historiques*, n° XXXVIII).

<sup>3</sup> Le 20 juin 1659.

« suader à Henri Cromwell qu'il obtiendra du roi tout ce  
« qu'il croira devoir proposer. » Quand il fallut se rendre à l'évidence et reconnaître que Henri Cromwell s'était soumis, les royalistes s'en vengèrent en parlant de lui et des siens avec insulte : « Richard Cromwell est  
« retiré dans le Hampshire, écrivait-on à Hyde<sup>1</sup>, n'ayant  
« dans sa bourse point d'argent et hors de sa bourse  
« point d'amis; Henri est chez son beau-père, dans le  
« comté de Cambridge; Claypole, qui est réellement  
« très-pauvre, se cache à cause de ses dettes, et fait  
« dire qu'il est en France; la fortune de la vieille femme  
« est fort au-dessous de ce qu'on croyait, et Faulcon-  
« bridge n'est pas du tout fier de l'alliance. » Une telle chute des Cromwell et un tel mécompte des royalistes étaient une double victoire pour le Parlement<sup>2</sup>.

Il eut un autre succès plus important; Monk se prononça en sa faveur. Méprisant l'anarchie en vieux soldat, et la redoutant pour sa propre fortune comme pour son pays, Monk se ralliait toujours, sans s'y dévouer, au pouvoir qui, pour le moment, lui paraissait le plus capable de gouverner. Après l'expulsion du Long Parlement, il avait soutenu et servi Cromwell; quand Richard Cromwell fut renversé, il se décida, par les mêmes motifs et dans les mêmes limites, à soutenir le Long Parlement rappelé. Beaucoup d'officiers d'ailleurs, dans son armée, étaient républicains et en relation intime avec ceux de l'armée d'Angleterre; il n'eût pas été sûr pour lui de

<sup>1</sup> Le 16 juillet 1659.

<sup>2</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 501, 528.

s'opposer à leur vœu. De concert avec eux, il écrivit au Parlement<sup>1</sup>, se félicitant de le voir revenu au pouvoir, « car votre présence, » dit-il, « était devenue si nécessaire que, si vous aviez tardé un peu plus longtemps, nous aurions bien pu n'avoir plus qu'à demander ce qu'était l'Angleterre. » Il leur recommandait cependant, avec une sérieuse insistance, « le dernier Protecteur, Richard Cromwell, et sa famille, et sa mère, Son Altesse douairière, afin qu'il leur soit assuré un sort et des dignités en harmonie avec les grands services passés que cette famille a rendus à ces nations. » Et après avoir rappelé au Parlement les espérances religieuses et civiles de la bonne vieille cause, il finissait en disant : « Puisque vous servez l'intérêt de Dieu et de son peuple, vous pouvez compter, en toute confiance, que nous soutiendrons et défendrons votre autorité contre l'opposition de tout pouvoir arbitraire, quel qu'il soit. » A la réception de cette lettre, la joie du Parlement fut vive ; il la fit sur-le-champ publier et répandre avec profusion, et le Conseil d'État eut ordre de préparer une réponse où la Chambre, par l'organe de son Orateur, témoignait à Monk sa confiance avec sa satisfaction. Au bout de quelques semaines, le bon accord fut sur le point d'être troublé : la Chambre, malgré ses démonstrations, aurait bien voulu restreindre l'influence de Monk sur l'armée d'Écosse, et s'y faire un parti contre lui ; elle tenta de traiter cette armée comme celle d'Angleterre,

<sup>1</sup> Le 12 mai 1659.

et d'en soumettre les officiers à une épuration. Elle en révoqua quelques-uns et les remplaça par des républicains ardents, démocrates fanatiques ou sectaires mystiques. Mais ceux-là même connaissaient Monk et avaient peu de goût à entrer dans son armée contre son gré ; ils firent acte de déférence en le prévenant, avant de partir pour l'Écosse, qu'ils venaient d'être nommés dans tel ou tel de ses régiments. Monk écrivit sur-le-champ à l'Orateur<sup>1</sup> : « Il entendait dire que la Chambre avait l'intention de déplacer plusieurs de ses officiers : elle ne « connaissait certainement, par elle-même, ni leur per- « sonne, ni leurs qualités ou leurs défauts ; elle en « jugeait sur des renseignements que d'autres lui four- « nissaient ; il se croyait lui, le général, aussi digne « d'être cru que personne ; il assurait la Chambre que « les officiers qu'on lui avait dénoncés étaient des « hommes honnêtes et fermes, et il répondait de leur « fidélité comme de leur bonne conduite. » La Chambre prit peur et revint sur ses pas ; les deux régiments de cavalerie et d'infanterie dont Monk était lui-même colonel furent exceptés de tout changement sans son aveu formel ; dans les autres corps, la plupart des officiers récemment nommés ne se rendirent pas à leurs postes et les officiers révoqués y restèrent. Par sa résistance efficace, quoique sans bruit, Monk grandit en Angleterre comme en Écosse, et dans le Parlement comme dans son armée ; ses rivaux eux-mêmes, Fleetwood et Lambert, lui écri-

<sup>1</sup> Le 2 juin 1659.

vaient fréquemment, soit pour le consulter, soit uniquement pour se maintenir en bons termes avec lui. La Chambre, en s'en méfiant, le ménageait comme un appui nécessaire, et il la servait sans lui appartenir<sup>1</sup>.

Les plus intimes conseillers de Cromwell, Saint-John et Thurloe, ne furent pas plus intraitables que ses fils : « Expliquez-moi, je vous prie, demandait le chancelier Hyde à M. Broderick<sup>2</sup>, comment il se fait que Saint-John conserve son crédit auprès des gens qui sont maintenant en pouvoir, civils ou militaires ; est-ce que Thurloe passera par la même porte ? Je ne comprends pas que lui, qui est encore en danger d'être excepté de l'amnistie, soit en même temps employé dans les plus grands secrets du gouvernement, car j'ai des raisons de croire qu'il se mêle autant que jamais des affaires étrangères. » Les soupçons de Hyde étaient fondés ; les chefs républicains, tout en laissant Thurloe en crainte que la réaction contre les serviteurs de l'usurpateur ne vînt le frapper, avaient recours à lui pour les affaires étrangères, et il continuait en effet de les diriger, s'en entretenant habituellement avec Vane et Scott, écrivant pour eux des dépêches, mettant à leur service ses relations secrètes au dehors, à Paris, à Bruxelles, à Madrid, gardant seulement cette réserve qu'il ne leur

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 658, 670, 677, 680 ; — *Parl. hist.*, t. XXI, p. 414, 426 ; — Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 669 ; — Baker, *Chronicle*, p. 705 ; — Gumble, *Monk's Life*, p. 98-102 ; — Monk, *Étude historique*, p. 65 ; — *Bordeaux à Mazarin*, 26 juin 1659 (*Documents historiques*, n° XXXIX).

<sup>2</sup> Le 4 juin 1659.

nommait point les agents de qui il recevait ses informations. Pour Saint-John, il n'avait, dans la stabilité de la République, aucune confiance ; il prévoyait le retour de Charles II, et prenait, pour les siens comme pour lui-même, des précautions dans cette attente : « Vendez  
« deux manoirs, disait-il à son gendre ; faites passer  
« 10,000 livres sterling sur le continent, et pour le reste  
« de votre fortune, courez la chance d'une amnistie  
« générale, car c'est ce qui arrivera si le roi prévaut. »  
En attendant, Saint-John vivait en bons rapports avec les chefs républicains, leur donnait d'utiles avis, leur venait en aide dans leurs embarras quand il en trouvait l'occasion. A peu près tous les Cromwelliens, parents, ministres, généraux, serviteurs éclatants ou obscurs du grand Protecteur, étaient ou soumis à l'autorité, ou ralliés à la cause, ou passés sans bruit au service de ce Long Parlement mutilé que Cromwell avait chassé et qui venait de chasser son fils<sup>1</sup>.

C'était là, pour la République, des succès réels et obtenus par la fidélité de ses chefs à leur cause, et par leur activité intelligente dans l'exercice du pouvoir. Mais ces mérites et ces succès étaient vains. Les républicains restaient toujours une coterie isolée et antipathique à l'Angleterre, qui ne croyait ni à leur droit, ni à leur avenir, et ne voulait pas de leur domination. Ils avaient contre

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 476, 482, 528, 532 ;— *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 636, 677 ;— *Parl. hist.*, t. XXI, p. 412 ;— Thurloe, *State-Papers*. t. VII, p. 670, 694 :— *Bordeaux à Brienne*. 10 juillet 1659 (*Documents historiques*, n° XL).

eux les forces hautes et régulières de tout gouvernement, les traditions nationales et les supériorités sociales de leur patrie. Les grands seigneurs et la plupart des gentilshommes de comté leur demeuraient ou ardemment hostiles, ou complètement étrangers. Le peuple des campagnes gardait ses souvenirs monarchiques et son attachement aux propriétaires du sol qu'il habitait. Dans les villes, la haute bourgeoisie était, en majorité, presbytérienne, fidèle à la monarchie limitée, et pleine de colère comme de regret d'avoir été emportée si loin de son premier dessein. Plus que jamais la République était un régime factice, soutenu par une minorité subalterne. Le plus éminent de ses chefs, Vane lui-même, lui gardait un dévouement sans espérance : « Le Roi, » disait-il, « reprendra, un jour ou l'autre, la couronne ; la nation « est dégoûtée de tout autre gouvernement <sup>1</sup>. »

La discorde se glisse promptement au sein des partis qui tombent ; et à la veille d'un commun naufrage, les hommes engagés dans la même cause se jalourent et se querellent, comme s'ils avaient à se partager l'empire du monde. Ces républicains, si isolés au milieu du pays, étaient, entre eux, en proie à toutes sortes de divisions et de tiraillements. Les parlementaires rigides traitaient de traîtres ceux qui réclamaient plus de ménagements pour l'armée. Les oligarques s'efforçaient de retenir aux mains du vieux Parlement le pouvoir que les démocrates confiants voulaient remettre à des Parlements

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 527;—*Bordeaux à Mazarin*, 7 août 1659 (*Documents historiques*, n° XLI)



nouveaux et annuels. Les libres penseurs se défendaient à grand'peine contre l'intolérance des Puritains fanatiques. Les émules de l'antiquité grecque ou romaine luttèrent contre les sectaires mystiques qui réclamaient les juges d'Israël ou le règne des saints. Parmi ces fractions de partis et de sectes, les rapprochements et les ruptures variaient de jour en jour : c'était tantôt entre Haslerig et Vane, tantôt entre Vane et Nevil, ou bien entre Ludlow et Sidney que fermentait la dissension ; les coteries se séparaient ; les amours-propres s'irritaient ; nul ne voulait céder et nul ne parvenait à dominer : « Le chaos  
« est l'ordre même en comparaison de notre gouverne-  
« ment, » écrivait le major Wood<sup>1</sup> ; « les partis y sont  
« comme autant d'îles flottantes qui tantôt se joignent  
« et semblent former un continent, tantôt se séparent  
« emportées par un coup de mer, sans qu'on puisse  
« même entrevoir où elles seront demain. Fleetwood,  
« Lambert et Desborough sont très-peu comptés par les  
« soldats, qui savent leur force et veulent monter à leur  
« tour. Le Parlement s'attend tous les jours à être dis-  
« sous, et mardi dernier il discutait la question de savoir  
« s'il ne se déclarerait pas permanent à vie. Environ  
« cinq mille partisans de la cinquième monarchie se  
« sont réunis, il y a trois jours, à Horsham, dans le  
« comté de Sussex, et ils ont délibéré pendant huit heures  
« avant de se disperser. Deux ou trois mille d'entre eux  
« sont bien pourvus d'armes, et ont des officiers dési-

<sup>1</sup> Les 3 juin et 25 septembre 1659.

« gnés pour chaque millier et centaine..... Bien des per-  
 « sonnes croient que le pouvoir tombera entre leurs  
 « mains, ce qui excite de vives alarmes, surtout parmi  
 « les possesseurs de grandes fortunes qui les ont sauvées  
 « jusqu'ici en s'accommodant au parti dominant , mais  
 « qui sont persuadés qu'ils n'en jouiraient pas long-  
 « temps sous la domination de ces gens-là <sup>1</sup>. »

C'était précisément chez ces gens-là que Vane, déses-  
 pérant de sa cause, cherchait encore une force pour la  
 défendre. A la fois politique et mystique, homme de parti  
 clairvoyant et théologien rêveur, il ne se faisait point  
 d'illusion sur les périls de la République et était toujours  
 prêt à se lancer, pour la sauver, dans des combinaisons  
 où son imagination pieusement chimérique lui rendait  
 quelque espérance : « Le peuple est fou, » disait-il ;  
 « s'il était livré à lui-même, il rétablirait le Roi.... Il y  
 « a deux appuis pour notre gouvernement : la religion  
 « et la liberté ; c'est du premier surtout qu'il faut nous  
 « préoccuper ; c'est aux saints, aux voyants d'Israël que  
 « doit appartenir la prépondérance. Il faut qu'ils soient  
 « peu nombreux..... le fardeau est trop grand pour un  
 « seul homme sujet à la tentation ; il en faut peu, bien  
 « peu. » Il réduisait alors à trois , au lieu de trente,  
 le Conseil suprême auquel il entendait remettre, non-  
 seulement le pouvoir exécutif, mais le *veto* sur les réso-  
 lutions du Parlement ; et c'était avec les Anabaptistes,

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 479, 569 ; 484, 493, 511, 531 ;  
 —Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 703 ;—Ludlow, *Mémoires*, dans  
 sa *Collection*, t. II, p. 464, 483, 512-513 ; — Mistriss Hutchinson,  
*Mémoires, ibid.*, t. II, p. 289

les Millénaires, les hommes de la cinquième monarchie qu'il s'alliait, pour assurer leur dévouement à la République, et à lui-même un parti, en la plaçant sous leur drapeau. Cette conduite, qu'il prêchait assidûment dans les réunions pieuses, valut bientôt à Vane, dans les rangs inférieurs de l'armée et du peuple, une faveur dont s'inquiétèrent les autres meneurs républicains, Haslerig, Nevil, Sidney, plus politiques que dévots; ils résolurent d'éloigner Vane en le faisant nommer ministre en Hollande. Ses amis réussirent à détourner ce coup; il ne fut pas nommé; mais des deux parts, la méfiance et l'animosité restèrent profondes; ils se reprochaient mutuellement, les uns de ne pas voir les périls de la République, les autres de se jeter dans des alliances qui perdraient la République, loin de la sauver<sup>1</sup>.

Pendant que, dans leur Parlement et leur Conseil d'État, les républicains se livraient à ces dissensions intestines, deux orages s'amassaient au dehors, près de fondre sur la République et le Parlement.

Depuis la mort de Cromwell, le parti royaliste semblait immobile : les vieux Cavaliers, fatigués et ruinés, étaient, pour la plupart, peu enclins à se relancer dans les hasards des conspirations et de la guerre; parmi leurs chefs, les plus respectés, le marquis de Hertford, le comte de Southampton, bien que toujours fidèles,

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 505-506;—*Reliquiæ Baxterianæ*, l. I, part. 1, p. 74-76, 101;—*The Life and death of sir Henry Vane* (London, 1662) *passim*;—*Biographia Britannica*, art. VANE, t. VI, p. 3989-3998;—*Bordeaux à Brienne*, 10 et 17 juillet 1659 (*Documents historiques*, n° XLII).

vivaient retirés dans leurs terres, ne voyant à tenter rien de sérieux ni d'un succès probable, et se bornant à transmettre, de temps en temps, à Charles II les assurances de leur dévouement et un peu d'argent. Le petit comité, chargé à Londres des affaires du roi, loin de pousser aux entreprises hardies, les déconseillait au contraire, et ne recommandait que la prudence et l'attente : « Si vous pouviez paraître ici avec une force un peu « considérable, écrivait M. Ashton à Hyde<sup>1</sup>, beaucoup « de gens se joindraient à vous; mais que vos anciens « serviteurs recommencent d'eux-mêmes quelque chose, « outre que cela est très-improbable, rien ne serait plus « nuisible à vos affaires, car vos ennemis ne désirent « rien tant qu'un incident pareil, qui mettrait un terme « à leurs discordes et les rallierait entre eux pour agir « contre nous. » Charles et ses conseillers dans l'exil avaient eux-mêmes adopté cette politique expectante : « Nous pensons tout à fait comme vous que nos amis « doivent se tenir tranquilles jusqu'à ce qu'une bonne « occasion vienne à s'offrir, écrivait Hyde<sup>2</sup>, et nous « faisons tout ce que nous pouvons pour leur persuader « que c'est bien là l'avis et l'ordre du roi. » Lorsque, malgré ses instructions, quelques Cavaliers impatients machinaient quelque complot, le traître que, deux ou trois ans auparavant, Cromwell avait acheté dans le comité royaliste, sir Richard Willis, toujours vendu aux mêmes conditions de modération discrète, continuait

<sup>1</sup> Le 15 juillet 1659.

<sup>2</sup> Le 10 mai 1659.

à informer Thurloe, et par lui les chefs républicains, de ce qui se tramait autour d'eux, et faisait ainsi échouer sans bruit des desseins conçus avec doute et mollement entamés<sup>1</sup>.

Mais des éléments nouveaux, moins usés et plus hardis, étaient entrés et entraient chaque jour dans le parti royaliste : des Presbytériens préoccupés du désir de réparer leurs torts envers la monarchie, et de traiter avec elle en la rétablissant ; des Cromwelliens convertis qui avaient, en changeant de maître, leur fortune à conserver ou à refaire ; des hommes jeunes, étrangers aux anciennes luttes, pressés de jouer un rôle dans leur patrie, et embrassant librement la cause royale pour en finir avec ces révolutions qui recommençaient et ces gouvernements qui tombaient toujours. Ceux-là se plaignaient amèrement de l'inertie des vieux royalistes : « C'est le plus mou et le plus indifférent des partis, » disait Mordaunt.....<sup>2</sup> ; « j'essaye tristement de lutter contre ce flot de bassesse qui nous envahit, et de secouer cette fatale léthargie..... Ils ont attendu d'abord la révolte de Monk ; celle-là manquant, ils ont attendu la révolte de Lockhart ; celle-ci fait défaut ; ils espèrent que l'amiral Montague fera de l'opposition. » En même temps qu'ils jugeaient si sévèrement leur propre parti, ces nouveaux royalistes, exempts de préventions et de rancunes personnelles, accueillaient dans leurs rangs tous

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 481, 525, 468.

<sup>2</sup> Les 2 mai, 6 et 17 juin 1659.

les alliés qui se montraient disposés à servir leur cause ; ils recommandaient de grands ménagements pour le système ecclésiastique des Presbytériens ; ils assuraient que les Cromwelliens, « maintenant que leur veau d'or « était tombé, n'abandonneraient point leurs principes « monarchiques. » Avec le roi lui-même, ils portaient, dans leur attitude et dans leur langage, une indépendance et une franchise étrangères aux habitudes de cour : « Les plus réservés des hommes prudents conviennent « enfin qu'il est grand temps que nous nous préparions, » lui écrivait Mordaunt<sup>1</sup>, « et quoique personne ne s'a- « venture à vous conseiller, pour son propre compte, « de courir les risques que vous courrez réellement en « venant ici, cependant, Sire, nous vous demandons « la permission de vous dire que c'est notre avis unanime qu'aucune démonstration sérieuse ne peut être « faite pour votre rétablissement si vous n'y hasardez « votre personne. » En toute circonstance, ils donnaient au roi des conseils de hardiesse pour lui-même et de facilité libérale envers d'anciens ennemis<sup>2</sup>.

Charles accueillait de bonne grâce ces conseils, sans inspirer pourtant pleine confiance qu'il voulût ou qu'il sût les suivre. Les hommes qui les lui adressaient étaient de bons Anglais et des protestants sincères, attachés à leurs institutions nationales et à leur foi. Se méfiant et de la politique et de la religion du continent, ils dési-

<sup>1</sup> Le 16 juin 1659.

<sup>2</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 460, 482, 491, 526, 488, 472, 492, 493, 509 ; — *Bordeaux à Mazarin*, 16 juin et 17 juillet 1659 (*Documents historiques*, n° XLIII).

raient ardemment que leur roi fût rétabli sur son trône « uniquement, » disaient-ils, « par des mains anglaises ; » ils se préoccupaient de savoir si Charles était un vrai et ferme protestant. La reine-mère et ses entours, le duc d'York et ses affidés leur causaient de vives inquiétudes ; la profession publique ou la préférence avouée de la foi catholique et des maximes de la monarchie absolue prévalaient dans ce petit cercle d'exilés devenus presque étrangers aux traditions politiques comme aux croyances religieuses de l'Angleterre. Quoique Charles vécût habituellement à Bruxelles, on redoutait sur lui l'influence de sa mère, et son propre goût pour la cour de France, qu'il ne visitait jamais sans se montrer charmé et entraîné par ses mœurs faciles et ses élégants plaisirs. Il avait été, et il était encore question, pour lui, de plusieurs mariages français, M<sup>lle</sup> de Montpensier, M<sup>lle</sup> de Longueville, M<sup>me</sup> de Châtillon, la nièce de Mazarin, Hortense Mancini : combinaisons, les unes de politique, les autres de pure fantaisie, quelques-unes peu dignes du roi, toutes déplaisantes aux royalistes anglais. On commençait aussi à mal parler de la vie privée de Charles, déjà libertin, joueur, incrédule ; et les plus dévoués à sa cause demandaient qu'on leur donnât, sur sa religion et son caractère, une sécurité qu'au fond de l'âme ils n'avaient pas<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 507, 541, 512-513, 521, 535 ; — *Mémoires de Mad<sup>lle</sup> de Montpensier*, t. II, p. 1, 6, 12, 53, 58-67, 73-75, 143-147, 149-157, 233, 248-250, 319 ; t. III, p. 7, 48, 51, 183, 239, 279, 360, 434, 436, 451, 528 (*Collection Petitot*).

Heureusement pour lui, Charles, d'un esprit naturellement juste et clairvoyant, plaçait alors toute sa confiance dans les conseillers auxquels, en se séparant de lui, l'avait remis le roi son père, dans Hyde surtout, habile, honnête, religieux, laborieux, aussi fidèle dans l'exil aux lois et à la foi de la patrie qu'il avait quittée qu'aux intérêts du maître qu'il avait suivi. Charles était sûr qu'entre les mains de Hyde, ses relations avec son parti en Angleterre seraient cultivées avec assiduité et dignité, que ni son honneur personnel dans la mauvaise fortune, ni les droits futurs de sa couronne ne seraient jamais compromis, qu'on ne lui ferait jamais parler qu'un langage prudent et noble qui le présenterait sous un jour favorable à sa nation comme à l'Europe; et il savait gré à son chancelier de bien faire ainsi ses tristes et languissantes affaires en lui en épargnant le soin. Hyde s'y adonnait avec passion et vertu, écrivant sans relâche, plein de sagacité dans l'appréciation de ce qu'il convenait de dire à ses divers correspondants; constamment appliqué à soutenir, à rallier, à diriger les royalistes; ne négligeant aucune occasion, ni aucun moyen d'acquérir au roi de nouveaux amis; très-réservé pourtant dans ses démarches et ses promesses en ce genre, par fierté de parti et par prévoyance de gouvernement, ne voulant pas engager son maître au delà de ce qu'il lui serait, un jour, possible ou utile d'accomplir. Anglican zélé, les Presbytériens et les Catholiques lui étaient presque également suspects et antipathiques; la crainte que, soit à eux, soit aux étrangers, la cause royale n'eût



de trop grandes obligations, le préoccupait sans cesse ; et lorsque les royalistes d'Angleterre lui demandaient jusqu'à quel point ils pouvaient compter sur le roi : « Il est », leur répondait-il<sup>1</sup>, « le plus Anglais et le plus protestant de tous ; et vous devriez bien faire en sorte de commencer vous-mêmes l'œuvre de son rétablissement, afin que personne n'en puisse prendre avantage contre l'intérêt protestant et l'intérêt anglais, que le roi a à cœur plus que nul autre homme dans son royaume<sup>2</sup>. »

Charles prenait probablement quelque soin pour inspirer, à Hyde lui-même, cette confiance peu méritée ; et, de son côté, au lieu d'y regarder de très-près, Hyde se prêtait sans doute volontiers à la ressentir. Une circonstance particulière aida puissamment le chancelier à la répandre parmi les royalistes. Quoique le duc d'York fût encore profession extérieure de la religion anglicane, les catholiques savaient qu'il leur appartenait, et commençaient à lui témoigner un dévouement spécial, fondant sur lui tout leur espoir de recouvrer en Angleterre, non-seulement la liberté, mais la domination. Un travail secret fut dès lors entamé pour faire au prince Jacques, aux dépens du roi son frère, un renom et un parti. Le père Talbot, jésuite, était le principal agent de ces menées, ourdies et suivies dans l'intérêt d'une puissance étrangère autant que dans celui des catholiques

<sup>1</sup> Le 20 juin 1659.

<sup>2</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 49c. — Burnet, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 191-192, dans ma *Collection*.

anglais. Les jésuites, à cette époque, avec plus ou moins de conséquence et de discrétion, servaient partout la cour d'Espagne contre la cour de France. Le père Talbot, allant et venant sans cesse de Madrid à Bruxelles et de Bruxelles à Londres, s'employait avec ardeur, non-seulement à célébrer le duc d'York, mais à combattre l'influence de Mazarin, et à rétablir, entre l'Angleterre et l'Espagne, d'abord la paix, puis l'alliance; mêlant ainsi, à la cause religieuse des catholiques, une intrigue pour la couronne d'Angleterre, et une question de prépondérance européenne. Pour marcher à son but, il s'abouchait pêle-mêle avec des royalistes mécontents, des brouillons niveleurs, et même avec quelques chefs du Parlement républicain. Déplorable confusion de principes et d'intérêts, qui a beaucoup contribué à perdre les Stuart, et à prolonger, contre les catholiques, l'animosité méfiante du peuple anglais. Sur le continent comme en Angleterre, cette intrigue fut démêlée presque aussitôt que nouée : « Il ne m'est pas confirmé que personne ait  
« été envoyé d'ici en Flandre pour traiter de la paix, » mandait Bordeaux à Mazarin <sup>1</sup>; « mais le père jésuite est  
« toujours ici; et ceux de sa compagnie l'ayant voulu  
« renvoyer delà la mer, sur la plainte qu'a faite le roi  
« d'Écosse de ses négociations, il a fait voir des ordres  
« supérieurs, d'où il se reconnaît que son voyage n'est  
« pas sans commission. Aussi a-t-il eu quelque confé-  
« férence avec le sieur Scott, qui fait la fonction de  
« secrétaire d'État. » Quelques jours auparavant, l'un

<sup>1</sup> Le 5 juin 1650.

des plus fidèles royalistes écrivait à Charles lui-même<sup>1</sup> :  
« J'ai reçu, des personnes au nom desquelles j'ai déjà  
« parlé à Votre Majesté, l'ordre de lui exprimer leur  
« juste ressentiment du tort que lui font les agents du  
« duc d'York, et de déclarer fermement à Votre Majesté  
« que, tout en honorant Son Altesse Royale comme le  
« meilleur de vos sujets, elles se croiraient coupables de  
« trahison si elles donnaient le moindre appui à ces  
« gens-là. » L'intrigue n'en continua pas moins ; le duc  
de Buckingham s'y mêla : « Il fait tout ce qu'il peut, »  
écrivait-on à Hyde<sup>2</sup>, « pour donner meilleure opinion du  
« duc d'York que du roi. » Mais Hyde, en fidèle et habile  
conseiller, faisait tourner au profit du roi ces efforts  
pour lui nuire : « Je ne doute pas, » écrivait-il à  
Mordaunt<sup>3</sup>, en lui parlant des négociations ouvertes à  
Saint-Jean-de-Luz pour la paix des Pyrénées, « que les  
« papistes ne se remuent très-activement, et qu'ils n'es-  
« pèrent obtenir là de grands avantages ; si le père Tal-  
« bot est parti de Londres, comme le disent quelques  
« lettres, il est probablement allé là pour entraver le  
« traité de tout son pouvoir. Je voudrais que quelques-  
« uns de ceux à qui l'on a voulu donner, sur le compte  
« du roi, les plus fâcheuses impressions, eussent été  
« cachés derrière les tapisseries, et qu'ils eussent en-  
« tendu avec quelle ardeur il a pris les résolutions qu'il  
« vous a exprimées ;... ils le regarderaient certainement

<sup>1</sup> Le 7 mai 1659.

<sup>2</sup> Le 15 juillet 1659.

<sup>3</sup> Le 3 juillet 1659.

« comme le meilleur Anglais et le meilleur protestant de  
 « la nation; et tous ceux qui désirent voir l'Angleterre  
 « heureuse mettraient, je l'espère, de côté toute autre  
 « pensée que de le rétablir sur son trône, ce qui termi-  
 « nerait bientôt tous les différends<sup>1</sup>. »

Signalées et combattues par la vigilance de Hyde, les menées des partisans du duc d'York n'eurent d'autre effet que d'établir, dès cette époque, entre les deux frères, une distinction profonde, d'attacher à Charles II, malgré leurs doutes, la masse des royalistes anglais, et d'exciter leur zèle en faveur de ce prince, seule garantie de l'intérêt national et protestant. Ils hésitaient cependant beaucoup à se soulever et à tenter de nouveau, contre la république, le sort des armes : « Les hommes les  
 « plus sages, » écrivait-on à Hyde<sup>2</sup>, « sont très-réservés  
 « dans leur jugement sur ce qui convient le mieux aux  
 « intérêts du roi. Si son parti peut faire une manifesta-  
 « tion sérieuse, on espère que nos ennemis se dispute-  
 « ront à qui fera le premier sa paix; si le mouvement  
 « est faible, on craint qu'il ne serve qu'à les rallier  
 « entre eux; si nous restons immobiles, on imagine  
 « qu'ils se ruineront eux-mêmes par leurs discordes. »  
 Mais ces discordes de plus en plus vives et apparentes, les séditions qui grondaient dans les régiments même tenus en garnison à Londres comme les plus sûrs, les promesses de service des officiers disgraciés, en-

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 462, 481, 512, 525, 552;—  
*Bordeaux à Mazarin*, 5 juin 1659 (*Documents historiques*, n° XLIV).

<sup>2</sup> Le 21 juin 1659.

tre autres du colonel Ingoldsby, la détresse financière du Parlement, les mécontentements qu'il excitait dans le pays, et dans son parti même, par ses efforts désespérés pour se procurer de l'argent, l'impuissance et le discrédit du gouvernement républicain, malgré l'énergie et le renom d'habileté de ses chefs, toutes ces causes donnaient, de jour en jour, aux royalistes ardents, aux hommes jeunes, aux Presbytériens convertis et pressés de le prouver, un ascendant auquel les indécis et les timides ne purent résister. Une insurrection générale fut résolue : surtout dans les comtés de l'Est, du Sud, du centre et de l'Ouest, on s'y prépara avec ardeur ; presque tous les chefs du parti, anciens et nouveaux, Cavaliers ou Presbytériens, les lords Willoughby, Northampton, Byron, Manchester, Maynard, Oxford, Chesterfield, Falkland, sir William Waller, sir George Booth, MM. Popham, Howe, Boscawen, Stanhope, un grand nombre de gentilshommes influents promirent de s'y associer ; les places de Bristol, Gloucester, Shrewsbury, Lynn devaient être ou livrées, ou facilement occupées ; à Londres même, dans la Cité, et sous la direction du major général Brown, on comptait sur un mouvement simultané. L'explosion fut fixée aux derniers jours de juillet ; et Mordaunt lui-même se rendit à Bruxelles pour mettre le roi au courant de tout ce qui se préparait, et se concerter avec lui sur le mode, le lieu et le moment de son apparition en Angleterre, au milieu de son parti<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 686 ;—Clarendon, *Hist. of the*

Depuis quelque temps déjà, Charles s'était mis, avec un abandon plein de hardiesse et de bonne grâce, à la disposition de ses amis : « Dès que vous serez, » leur écrivait-il le 16 mai, « en possession de quelque place « où vous puissiez vous défendre, ou bien réunis en « corps pour combattre l'ennemi, au premier avis que « vous m'en donnerez, je ferai toute la diligence imagi- « nable pour me transporter au milieu de vous avec les « forces que j'ai ici, et qui seront bien au moins de « 2,000 hommes....—Je ne suis pas mauvais ménager « du peu d'argent que j'ai<sup>1</sup>, et qui est moins que ne « l'imaginent mes amis, » disait-il à Mordaunt un mois plus tard ; « mais je trouve très-simple et j'approuve « que les personnes qui, pour me mettre en état de faire « une entreprise, veulent bien me fournir la grosse « somme de vingt mille livres sterling, désirent être « sûres qu'elle ne sera pas employée à autre chose. Je « serai donc fort aise qu'en m'envoyant cet argent, elles « envoient aussi, ou qu'elles choisissent ici, quelqu'un « qui sera chargé de le déboursier, selon mes directions, « dans l'unique but de nous procurer des vaisseaux, des « armes et tout ce qui doit servir à notre dessein. » Et quinze jours après<sup>2</sup> : « J'ai lieu d'espérer qu'à la conclu- « sion du traité qui se négocie en ce moment, aux Pyrénées, entre la France et l'Espagne, je recevrai de là

*Rebell.*, l. xvi, c. 22-27, 32; *State-Papers*, t. III, p. 489, 490, 492, 509, 513, 516, 524;—Baker, *Chronicle*, p. 705;—*Bordeaux à Mazarin*, 31 juillet, 7 août 1659 (*Documents historiques*, n° XLV).

<sup>1</sup> Le 20 juin 1659.

<sup>2</sup> Le 4 juillet 1659.

« un appui efficace ; pour mener à bien ces dispositions  
« favorables, je me proposais de me rendre moi-même  
« en poste sur cette frontière, auprès des deux minis-  
« tres, dans l'espoir de couper court, par ma présence,  
« à beaucoup de difficultés de forme qui retardent  
« leurs décisions ;... mais d'après ce que vous me man-  
« dez des préparatifs qu'ont faits et des résolutions  
« qu'ont prises mes amis, puisqu'il a plu à Dieu de leur  
« inspirer ce courage qu'ils sont prêts à se lever en  
« armes dès que moi, ou mon frère, nous paraîtrons au  
« milieu d'eux, je regarde cela comme l'aurore de la  
« miséricorde de Dieu envers nous tous ; il veut guérir  
« la blessure par les mêmes mains qui l'ont faite, et  
« que la nation anglaise mette elle-même un terme  
« aux maux qu'elle s'est elle-même attirés, au lieu  
« d'avoir obligation de son salut à des princes étrangers  
« qui ne rendent guère de tels services sans y chercher  
« leur propre profit.... J'ai donc résolu que moi, ou l'un  
« de mes frères, ou deux d'entre nous, nous serons avec  
« vous dès que vous nous appellerez. Envoyez-nous  
« seulement quelqu'un qui nous dise de votre part  
« quelle est la voie la plus sûre, sur quel point nous  
« devons nous rendre, qui viendra à notre rencontre...  
« Et si quelque accident nous arrive en route, j'ai la  
« confiance que vous n'en poursuivrez pas moins vos  
« résolutions avec la même vigueur et le même accord.»  
Charles faisait offrir en même temps à l'amiral Mon-  
tague, s'il voulait se déclarer pour lui, « de se rendre  
« immédiatement à son bord et de faire voile avec lui

« vers l'Angleterre, se tenant pour assuré qu'ils s'emparaient aisément d'un bon port, et qu'ils réduiraient par la force, sans secours étranger, ceux qui ne vou draient pas rentrer d'eux-mêmes dans le devoir<sup>1</sup>. »

Mais le Parlement était sur ses gardes; le traître Willis continuait à informer Thurloe de ce qui se tramait parmi les royalistes; Thurloe en instruisait à son tour Vane et Scott, et l'intempérance étourdie des royalistes eux-mêmes achevait l'œuvre de la trahison : « Ils ont fait une division des provinces d'Angleterre, » écrivait Bordeaux à Mazarin<sup>2</sup>, « et ces derniers jours chacun s'est retiré dans celle où il doit servir, avec si peu de discrétion que beaucoup d'entre eux ont pris congé publiquement de leurs amis devant que de s'en aller à leur rendez-vous. »—« C'est une grande surprise pour moi, » disait Hyde<sup>3</sup>, « et une grande preuve de la bonté de Dieu pour nous, qu'après tant de bruits d'insurrection et tant de personnes nommées, nos amis soient encore en liberté; cela ne provient, je suppose, d'aucune clémence dans les maîtres actuels du pouvoir, mais de leurs dissensions et de leur manque de confiance en eux-mêmes. » Devant le danger évident, le gouvernement n'hésita plus; des mesures fortes furent coup sur coup adoptées; on pressa l'organisation de la milice; six régiments en furent formés dans la Cité, et le major général Skippon qui, depuis le

<sup>1</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 472, 498, 514, 515.

<sup>2</sup> Le 7 août 1659.

<sup>3</sup> Le 19 juin 1659.



début de la guerre civile, n'avait pas cessé d'avoir la confiance du parti républicain, reçut de nouveau le commandement de toutes les forces réunies à Londres ou dans les environs. Les trois régiments qui avaient servi en France, sous Turenne, furent rappelés. Les précautions civiles se joignirent aux mesures militaires. On prescrivit à tous les membres de la Chambre de se rendre exactement tous les jours, dès huit heures du matin, à ses séances ; là même, il y avait des suspects, et on voulait les avoir sous la main. Plusieurs bills furent votés pour punir les faux bruits, pour exercer, soit dans les auberges, soit à l'entrée et à la sortie du territoire, une police rigoureuse, pour récompenser ceux qui arrêteraient les personnes suspectes, pour interdire les courses de chevaux, les combats d'ours et de coqs, tous les rassemblements et les divertissements populaires. On ne se borna point à ces précautions générales : le Conseil d'État fit arrêter plusieurs des royalistes considérables, et le Parlement l'en approuva en lui donnant, par un acte spécial, le pouvoir de les détenir arbitrairement pendant quinze jours. Ce n'était pas assez pour étouffer tout complot ; les jeunes conspirateurs, les propriétaires qui vivaient et agissaient dans leurs domaines, les esprits ardents et fiers bravaient ces rigueurs : « Sir Henri Vane me fait surveiller de très-  
« près et partout, » écrivait Mordaunt<sup>1</sup> ; « mais Dieu me  
« protégera, et je ne resterai pas oisif ; ils le verront

<sup>1</sup> Le 7 juillet 1659.

bien. » Le major Harley, mandé d'abord devant le Parlement, puis au Conseil d'État, pour menées séditieuses, répondit à ceux qui l'interrogeaient sur le complot royaliste : « Le Parlement a d'autres ennemis auxquels il « ferait bien de songer ; il y a, dans l'armée, des officiers « qui se préparent à le dissoudre. »—« Nommez-les, » lui demanda Fleetwood avec colère. — « Votre seigneurie « est à la tête de la conspiration, » répondit Harley qui fut aussitôt envoyé en prison. Mais les royalistes n'étaient pas tous aussi hardis, ni aussi obstinés ; parmi les grands seigneurs surtout, plusieurs s'intimidaient et se montraient disposés à saisir tout prétexte de se tenir à l'écart. Willis, bien informé de cet état intérieur du parti, en profita pour servir les républicains qui le payaient, en tirant d'un pas hasardeux quelques-uns au moins des royalistes qu'il trahissait. Il soutint et fit prévaloir, dans le petit comité où il siégeait toujours, l'opinion qu'en présence des découvertes qu'avait faites et des mesures qu'avait prises le pouvoir, l'insurrection devait être ajournée. Avec plus ou moins d'empressement, les lords Oxford, Bruce, Northampton, Faulconbridge, Willoughby, se rendirent à ce conseil ; et Willis, se hâtant d'en donner avis à Bruxelles, conjura le Roi de s'abstenir de toute démarche prématurée et d'inutiles périls<sup>1</sup>.

Charles savait la trahison de Willis ; le secrétaire in-

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 705, 707, 715, 716, 717, 720, 721, 723, 725, 728, 729, 730-731; — Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XVI, c. 28-33; *State-Papers*, t. III, p. 516, 519, 524, 531-534; — *Mémoires de Jacques II*, t. II, p. 4, dans ma *Collection*; — *Bordeaux à Mazarin*, 29 juillet et 7 août 1659 (*Documents historiques*, n° XLVI).

time de Thurloe, Samuel Morland, l'en avait naguère fait instruire, probablement à l'instigation de Thurloe lui-même, et en lui en envoyant les preuves certaines. Au milieu des crises et des ténèbres révolutionnaires, c'est le soin des hommes à la fois importants, habiles et subalternes de rendre des services à toutes les causes et de se ménager des protecteurs dans tous les camps. Charles, convaincu après avoir longtemps douté, s'empressa de transmettre à ses amis à Londres la révélation qu'il venait de recevoir, et ne tenant, pour lui-même, aucun compte des conseils de Willis, il quitta Bruxelles pour se rendre à Calais<sup>1</sup>, donnant à son frère, le duc d'York, l'ordre d'aller de son côté à Boulogne, et décidés l'un et l'autre à passer en Angleterre dès qu'ils apprendraient que l'insurrection avait éclaté. Charles partit secrètement avec son médecin, le docteur Quartermaine, pour unique compagnon, et en humeur facile et gaie, quoique sans grande confiance dans le succès. Au moment de son départ, Condé, encore en exil et s'ennuyant à Bruxelles, lui avait offert de se mettre en personne à son service, ou de lui donner du moins quelques troupes avec le comte de Marsin pour les commander. Charles rencontra Marsin dans le premier village où il passa la nuit; il n'y avait qu'un lit dans leur misérable auberge: le roi contraignit Marsin à le prendre, et coucha sur une botte de paille; arrivé à Calais, où le duc d'York vint le trouver, ils apprirent aussitôt que l'insurrection générale avait manqué, que, sur les avis de

<sup>1</sup> Au commencement d'août 1659.

Willis, ou par leur propre mollesse, ou paralysés par les mesures du Parlement, la plupart des chefs royalistes étaient restés immobiles, et que personne n'osait plus engager les princes à passer en Angleterre. Une chance pourtant subsistait encore ; dans le comté de Chester, un simple gentilhomme presbytérien, sir George Booth, plus hardi que ses associés, ou averti trop tard qu'ils ajournaient leur dessein, avait levé l'étendard royal et engagé la lutte contre la république. On ne savait pas bien quelles étaient ses forces, mais on espérait que son exemple ranimerait les courages : « Je ne crois pas possible, » disait Hyde <sup>1</sup>, « que nos amis restent partout « inertes et souffrent que toutes les forces ennemies « soient dirigées contre sir George Booth ; il serait déplorable que le parti sur lequel le roi comptait plus « que sur tout autre ne mît pas un seul homme en « mouvement, au milieu de circonstances si propices. » Charles résolut de ne pas renoncer à son plan, et laissant le duc d'York à Boulogne, avec des instructions sur la conduite à tenir en Angleterre quand le moment d'y passer arriverait, il quitta Calais pour errer sur les côtes de Normandie et de Bretagne, en attendant des nouvelles de sir George Booth et les moyens d'aller le rejoindre. Il était à peine parti lorsqu'une lettre lui vint de la reine sa mère, l'informant que Turenne, alors à Amiens, désirait s'entretenir avec lui. En l'absence du roi, le duc d'York se rendit à Amiens. Turenne, royaliste en Angleterre comme en France, lui proposa de mettre à leur

<sup>1</sup> Le 5 septembre 1659.

disposition son propre régiment d'infanterie, fort de douze cents hommes, les gendarmes écossais, six pièces de campagne, des armes, des munitions de guerre et des vivres pour cinq mille hommes pendant deux mois, et des bâtiments pour les transporter sur l'autre rive de la Manche. Il était de plus, lui dit-il, prêt à engager son crédit et sa propre vaisselle pour lui procurer la somme nécessaire à cette expédition. Était-ce complètement à l'insu de Mazarin, alors éloigné, qu'au même moment où Condé, près de rentrer en France, offrait aux Stuart ses services, Turenne jetait ainsi dans leur cause son nom et sa fortune ? Malgré l'assurance formelle qu'il en donna lui-même au duc d'York, on peut en douter. Quoi qu'il en fût, les préparatifs commencèrent sur-le-champ ; le gouverneur de Boulogne eut ordre de fournir au prince les moyens de transport ; les premières troupes promises arrivèrent sur la côte ; et le duc de Bouillon, neveu de Turenne, était près de s'embarquer avec le duc d'York quand on reçut la nouvelle que sir George Booth avait été battu par Lambert, que ses amis étaient dispersés ou pris, et que l'insurrection royaliste, anéantie d'un seul coup dans le seul lieu où elle eût été tentée, n'offrait plus, au roi et à ses alliés, aucun point d'appui <sup>1</sup>.

Seul entre les conjurés, Booth avait tenu sa parole et

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xvi, c. 35-46 ; *State-Papers*, t. III, p. 541, 542, 543, 538, 561 ; — *Mémoires de Jacques II*, dans ma *Collection*, t. II, p. 5-15 ; — Baker, *Chronicle*, p. 705-709 ; — *Carte, Ormond's Letters*, t. II, p. 297.

pris les armes, le 1<sup>er</sup> août, dans le comté de Chester. Il avait, peu de jours auparavant, conçu quelques doutes sur le concours des grands chefs royalistes, et un peu de trouble avait percé dans son attitude et ses discours. Mais, le jour venu, il leva sans hésiter son drapeau et entra en campagne. Malgré un violent orage et des torrents de pluie, un grand nombre de voisins et d'amis se réunirent à lui à Warrington, où le colonel Whitley, envoyé par Mordaunt, lui remit une lettre du roi qui se montrait prêt à passer la mer et à venir prendre sa part de leurs dangers. Booth publia aussitôt une proclamation prudente, où le nom du roi n'était pas prononcé : « Nous  
« ne nous armons, » disait-il, « que pour nous défendre  
« nous-mêmes et tous ceux qui voudront, avec nous,  
« revendiquer la liberté du Parlement contre toute vio-  
« lence, ainsi que les lois, les libertés et les propriétés  
« des honnêtes gens de cette nation qui gémissent main-  
« tenant sous des mesures et des taxes illégales, arbi-  
« traires, insupportables, et inconnues à nos ancêtres. »  
Au premier moment, le succès fut prompt et facile : des comtés voisins et des frontières du pays de Galles, les volontaires accouraient ; plusieurs villes fournirent de l'argent pour acheter des munitions et des armes. Le comte de Derby, sir Thomas Middleton, le colonel Egerton prirent parti activement. Middleton, vieillard de quatre-vingts ans, parut à Wrexham, un jour de marché, à la tête d'une troupe de Cavaliers, et brandissant son épée au-dessus de sa tête, il fit proclamer roi Charles Stuart. Dans Liverpool, le colonel Ireland se prononça pour les

insurgés. Un membre même du Parlement, M. Peter Brooke, se joignit à eux. Ils occupèrent sans combat la ville de Chester, dont le gouverneur se maintint pourtant dans la citadelle, avec 200 hommes de garnison. Ils se flattaient qu'au même moment Massey s'emparait de Gloucester. Tout délaissé qu'il était par les chefs de son parti, sir George Booth se trouva, en peu de jours, à la tête de quatre ou cinq mille hommes et maître de l'une des principales villes de l'ouest <sup>1</sup>.

Vivement troublé, quoiqu'il tînt d'avance les fils du complot et le vît avorter presque partout, le Parlement prit sur-le-champ les mesures les plus énergiques. Les arrestations se multiplièrent; le nombre en devint si grand qu'on fut obligé de louer une partie des bâtiments de l'ancien palais archiépiscopal de Lambeth, pour y enfermer les prisonniers. Mordaunt fut sommé <sup>2</sup> de comparaître devant le Parlement, sous peine d'être tenu pour coupable, de son propre aveu, et de voir ses biens confisqués s'il ne se rendait pas à cette injonction. Whitelocke, qui se trouvait en ce moment président du Conseil d'État, eut ordre de rédiger une proclamation qui déclarait traîtres sir George Booth et tous ses adhérents <sup>3</sup>, et pour compromettre encore plus le prudent jurisconsulte, sous prétexte de l'honorer, on le nomma, le len-

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XVI, c. 37-40;—*Journals of the house of C.*, t. VII, p. 749;—Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 486; Baker, *Chronicle*, p. 706;—Whitelocke, p. 681-682;—*Bordeaux à Mazarin*, 14, 18 et 25 août 1659 (*Documents historiques* n° XLVII).

<sup>2</sup> Les 28 juillet et 8 septembre 1659.

<sup>3</sup> Le 9 août 1659.

demain même, gouverneur du château de Windsor. Deux bills furent votés, l'un, pour séquestrer les biens des délinquants en comprenant, sous ce nom, quiconque avait, depuis 1649, prêté appui à Charles Stuart; l'autre, pour faire passer les terres des insurgés à ceux de leurs fermiers ou de leurs héritiers qui les abandonneraient pour s'engager au service du Parlement<sup>1</sup>. Des amendes de cent et de vingt livres sterl. frappèrent les membres absents de la Chambre<sup>2</sup>. Les mesures de guerre ne furent pas moins actives que les rigueurs civiles. Le Parlement fit saisir à Londres et dans les environs tous les chevaux<sup>3</sup>; on vota la formation de quatorze nouveaux régiments<sup>4</sup>; des corps de milice furent, sur plusieurs points, mis en activité, à la charge des comtés où ils étaient levés et employés<sup>5</sup>. Mais en quelles mains remettre le commandement de toutes ces forces? A qui se confier parmi ces chefs de l'armée, rivaux déclarés ou secrets du Parlement? Lambert, devenu le plus populaire, passait aussi pour le plus habile et le plus heureux. Le Conseil d'État, politique et hardi malgré ses préventions, proposa de le nommer. Le colonel Hutchinson s'y opposa vivement, rappelant toutes les défections et toutes les ambitions de Lambert. Pendant que le Parlement en délibérait, quelques royalistes, à la faveur d'anciennes relations et d'offres magnifiques, essayèrent de gagner

<sup>1</sup> Les 8, 22, 25 et 27 août 1659.

<sup>2</sup> Les 8 août et 30 septembre 1659.

<sup>3</sup> Le 30 juillet 1659.

<sup>4</sup> Le 5 août 1659.

<sup>5</sup> Les 2, 7, 9, 11, 15, 16, 18, 20 août, 1, 3, 14 et 29 septembre 1659.



mistriss Lambert à la cause du roi, pour qu'à son tour elle y gagnât son mari. Instruit par elle de ces ouvertures, Lambert se fit honneur de son refus auprès de Vane, et par Vane auprès de Haslerig avec qui il était brouillé. Ils décidèrent la Chambre à se confier à lui. Il vint, avec les plus chaudes protestations de fidélité et de zèle, recevoir sa commission des mains de l'Orateur : et en lui répondant, l'Orateur « qui voulait, » dit mistriss Hutchinson, « faire valoir la confiance que la Chambre lui témoignait, se méprit dans ses paroles, de telle sorte qu'il « sembla prédire, de sa part, une nouvelle perfidie. » Prêt à oublier sa foi selon le besoin de sa fortune, plutôt que perfide avec préméditation, Lambert partit de Londres, le 6 août, à la tête de cinq ou six mille hommes, et arriva à marches forcées dans le comté de Chester, où sir George Booth se promenait encore, attendant que l'insurrection éclatât aussi ailleurs, et tenant, avec ses amis, des conseils de plus en plus indécis. Pour gagner du temps, sans savoir ce qu'il en ferait, il essaya d'entrer en pourparler avec Lambert qui n'en voulut accepter aucun. Surpris d'abord à Winnington, puis à Namptwich, et privés d'une partie de leurs forces et de leurs munitions qu'ils avaient laissées dans Chester, les royalistes furent défaits, presque sans combat ; une poignée de braves, le lieutenant-colonel Morgan à leur tête, se firent tuer pour protéger une retraite qui devint une fuite. Chester et Liverpool rentrèrent au pouvoir du Parlement. Le comte de Derby et sir George Booth lui-même, qui essayaient de se sauver déguisés l'un en domestique,

l'autre en femme, furent reconnus et pris ; sir Thomas Middleton capitula dans son château de Chirk où il s'était réfugié ; et quinze jours à peine écoulés depuis son départ de Londres, Lambert put écrire au Parlement<sup>1</sup> : « S'il y  
« a encore, dans ces contrées-ci, quelque affaire qui  
« exige ma présence et mes services, je vous prie de me  
« donner promptement vos ordres ; ils seront exécutés  
« avec empressement<sup>2</sup>. »

La victoire sur les royalistes était complète ; ils étaient battus, trahis, désunis, emprisonnés ; l'inertie de la plupart de leurs chefs avait causé la défaite de Booth ; la défaite de Booth paralysa le zèle de ceux qui voulaient se compromettre avec lui. Averti de l'insurrection qui se préparait, et déjà en relation secrète avec le roi, l'amiral Montague avait subitement quitté la Baltique, avec la plus grande partie de sa flotte, pour venir à l'entrée de la Tamise, prêt à se déclarer pour Charles et à le soutenir dans un débarquement. Les commissaires du Parlement, Sidney en tête, s'étaient vainement opposés à ce départ de l'amiral et n'avaient pu que protester avec éclat. Mais en arrivant sur les côtes d'Angleterre, Montague trouva Booth vaincu, et plus d'insurrection ni de

<sup>1</sup> Le 21 août 1659.

<sup>2</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 736, 774, 754, 751, 765, 768, 769, 789-790, 742, 749, 746, 750, 752, 755-756, 758-760, 762, 765, 772-774, 779-780, 789 ;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 443-446 ;—*Carte, Ormond's Letters*, t. II, p. 194 ;—*Clarendon, Hist. of the Rebellion*, l. xvi, c. 41-42 ; *State-Papers*, t. III, p. 552-559 ;—*Ludlow, Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 490-500 ;—*Baker, Chronicle*, p. 705-709 ;—*London illustrated*, t. I, p. 286 ;—*Bordeaux à Mazarin*, 7, 11, 14, 18 et 25 août, 4 septembre 1659 (*Documents historiques*, n° XLVIII).

débarquement royaliste à soutenir. Il prit hardiment son parti, se rendit sur-le-champ à Londres, se présenta au Conseil d'État, et affirma qu'il n'était venu que pour faire des vivres, qui manquaient absolument à ses vaisseaux. Sans ajouter foi à cette apologie, le Parlement, peu porté à faire grand bruit d'une défection avortée, laissa tomber ses soupçons. Au milieu de leur victoire, les chefs républicains sentaient leur péril et ne voulaient pas l'aggraver. L'abattement des vaincus et le séquestre de leurs biens étaient, pour eux, les fruits importants du succès. On évaluait à plus de trois millions de livres sterl. la valeur des domaines qu'on avait à saisir; il y avait là de quoi défrayer quelque temps la république et récompenser les serviteurs fidèles. On distribua sur-le-champ, aux soldats de Lambert, 3,000 livres sterl. sur la valeur des terres de sir Thomas Middleton. Quant aux personnes, on les arrêtait, on les retenait en prison, on entamait contre elles des poursuites, mais sans y apporter ni urgence, ni violence. Accusé, à bon droit, de complicité dans l'insurrection, sir Antoine Ashley-Cooper, sur le rapport de Nevil, fut déclaré innocent<sup>1</sup>. Chargés d'interroger sir George Booth, et plusieurs autres qui avaient été amenés avec lui à la Tour, Vane et Haslerig y procédèrent avec égards. On publiait librement des pamphlets pour recommander aux vainqueurs la modération envers les vaincus; on les engageait à ménager le sentiment national et les chances de l'avenir. Eux-mêmes, à leur tour,

<sup>1</sup> Le 14 septembre 1659.

soit par politique, soit par respect pour leurs propres maximes, ils faisaient souvent acte de justice libérale et courtoise : « J'ai été amené deux fois devant le Conseil « d'État, » écrivait sir John Greenville à Hyde <sup>1</sup>; « là, après « avoir répondu à beaucoup de questions frivoles, je me « suis plaint des mauvais traitements que j'avais soufferts « sous le vieux Cromwell qui m'avait fait emprisonner, « contrairement aux articles de la capitulation par la- « quelle je m'étais soumis, et qui avait reçu l'approbation « du Parlement. Je me suis aperçu que mes paroles sur « Cromwell leur plaisaient et servaient mieux ma cause » que n'eût pu faire le meilleur avocat. J'ai insisté sur « mon innocence, et réclamé ma liberté aux termes des- « dits articles. Sir Henri Vane m'a dit alors que je ver- « rais qu'il y avait de la différence entre le gouverne- « ment d'un État libre et le pouvoir d'un seul; le Conseil « d'État, a-t-il ajouté, conservait, sur moi, de grands « soupçons; mais ne trouvant contre moi point de preu- « ves réelles, ils se décidaient à me mettre en liberté, « car ils ne voulaient ni détenir, ni condamner personne « sur de simples soupçons, et j'ai été ainsi congédié. » La longue lutte et ses vicissitudes avaient amorti l'âpreté des passions, et rendu, à la générosité comme à la prudence, quelque empire <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le 19 août 1659.

<sup>2</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 768, 778, 785, 786;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 731;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 452;—Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xvi, c. 153-158; *State-Papers*, t. III, p. 550, 543;—*Somers's Tracts*, t. VI, p. 530-533;—*Bordeaux à Mazarin*, 4, 11 et 29 septembre 1659 (*Documents historiques*, n° XLIX).

Pendant que ses amis subissaient ainsi, sans rigueurs cruelles, les conséquences de leur défaite, Charles errait le long des côtes de la Bretagne, attendant qu'un avis lui vînt pour aller les joindre. Ce fut à Saint-Malo, ou, selon d'autres, à La Rochelle qu'il apprit le désastre de Booth et la vanité du grand complot si longtemps médité : « Ne comptez plus sur aucun soulèvement, » écrivait-on à Hyde<sup>1</sup>; « nos espérances maintenant ne peuvent venir « que du dehors; et elles sont bien faibles quand nous « voyons comment les Espagnols vous traitent, que les « Français vous trahissent et que les Hollandais se sont « déjà prononcés contre vous. » Charles reprit aussitôt le dessein que l'attente d'un succès des royalistes en Angleterre lui avait seule fait suspendre; il partit pour aller chercher, aux Pyrénées, auprès des deux ministres qui négociaient la réconciliation des deux couronnes, quelque espoir de recouvrer la sienne. Il ne pouvait se promettre beaucoup de cette tentative, car Mazarin, qui en craignait pour lui-même quelque embarras, avait vivement conseillé à la reine sa mère de l'en détourner, et lui avait même, après quelque hésitation, fait refuser tout passe-port. Mais Charles, triste des nouvelles de Londres, ennuyé du séjour de Bruxelles et curieux de contrées et de scènes nouvelles, ne tint compte ni du conseil, ni du refus, et prit sa route *incognito* à travers la France, choisissant les voies les plus longues, s'arrêtant çà et là pour son plaisir, et plus occupé des incidents du voyage que pressé d'en atteindre le terme. En approchant de

<sup>1</sup> Le 26 août 1659.

Toulouse, il apprit que la cour de France était là, et ne voulant pas y aller lui-même, de peur d'y essayer quelque mésaventure, peut-être même d'être arrêté, il y envoya l'un de ses trois compagnons, le marquis d'Ormond, pour s'enquérir du point où en était le traité, et il convint avec lui d'un lieu, sur la route de Fontarabie, où ils devaient se retrouver. Ormond s'acquitta discrètement de sa commission, apprit que le traité était conclu, et se hâta de rejoindre son maître. Le roi n'était pas au lieu convenu. Ormond l'y attendit tout un jour, et se rendit à Fontarabie, présumant qu'il retrouverait là le roi. Charles n'était pas non plus à Fontarabie. Don Louis de Haro, à qui il s'était fait annoncer et qui lui avait promis un bon accueil, s'étonnait du retard. Deux ou trois jours s'écoulèrent sans qu'on sût ce qu'était devenu le roi d'Angleterre. On apprit enfin qu'entré en Espagne, et croyant toutes choses finies aux Pyrénées, il avait résolu de se rendre directement à Madrid, et qu'il était en ce moment à Saragosse. Informé que les conférences duraient encore, il arriva à Fontarabie, où don Louis le reçut avec des honneurs plus bienveillants qu'efficaces. La cour d'Espagne, encore en guerre avec la République d'Angleterre, désirait sincèrement le rétablissement des Stuart, et don Louis de Haro s'en était déjà entretenu avec Mazarin, qu'il avait trouvé dans les mêmes sentiments : « Nous sommes tombés d'accord, « écrivait Mazarin à M. Le Tellier<sup>1</sup>, que c'était un trop « méchant exemple pour être laissé impuni à la posté-

<sup>1</sup> Le 25 août 1659.

« rité que celui que des sujets eussent fait le procès à  
« leur roi et l'eussent exécuté à mort, et que la Répu-  
« blique d'Angleterre s'établissant, c'était une puissance  
« à redouter pour tous ses voisins, puisque, sans exagé-  
« ration, elle serait cent fois plus considérable que n'était  
« celle des rois d'Angleterre. » Mais Mazarin qui, après  
tant d'épreuves, touchait au triomphe de sa politique,  
la Fronde et l'Espagne vaincues, la paix rétablie au  
dedans et au dehors, la royauté française élevée au-des-  
sus de ses sujets rebelles, de ses rivaux, et en possession  
de l'ascendant européen, Mazarin était décidé à ne point  
se laisser distraire de cette grande œuvre, et à écarter  
toute complication, toute entreprise qui eût pu en aggra-  
ver la difficulté ou en compromettre le succès. Il était  
d'ailleurs, par prudence, sinon par respect du droit,  
peu enclin à intervenir dans les affaires intérieures des  
autres États, et son bon sens lui faisait penser que la  
république d'Angleterre tomberait probablement d'elle-  
même, tandis que, si des étrangers tentaient de la ren-  
verser, l'entreprise serait bien plus difficile que ne le  
prétendaient les royalistes anglais : « J'ai dit à don  
« Louis, écrivait-il<sup>1</sup>, que je souhaiterais fort que les  
« choses fussent disposées en la manière que le roi  
« d'Angleterre croyait, et que si son rétablissement dé-  
« pendait d'un secours de quatre à cinq mille hommes,  
« je ne doutais pas que le roi Catholique ne les lui fit  
« fournir sans aucun délai, puisque la paix qui allait

<sup>1</sup> Le 16 novembre 1659.

« être conclue le mettait en état de le faire sans en recevoir le moindre préjudice, et que je ne croyais pas que Sa Majesté Catholique voulût partager avec qui que ce soit la gloire du rétablissement du roi d'Angleterre. » Il refusa de voir le roi lui-même ; et lorsque le ministre de Charles à Madrid, sir Henri Bennett, essaya d'entrer inopinément chez le cardinal pour lui arracher une audience qu'il n'avait pu en obtenir, Mazarin lui fit péremptoirement fermer sa porte : « Je lui envoyai dire par Besmeaux <sup>1</sup> que je ne pouvais pas le recevoir, ayant eu sujet d'appréhender qu'un procédé si extraordinaire n'eût été concerté avec don Louis, afin de donner à M. Lockhart quelque ombrage qui pût causer du changement dans nos affaires avec la République d'Angleterre <sup>2</sup>. »

Lockhart en effet était là en même temps que Charles II, toujours vigilant, adroit et fier, et bien mieux traité que le roi. Don Louis de Haro le recevait en audience avouée<sup>3</sup> et s'entretenait avec lui des moyens de rétablir la paix entre les deux États. Mazarin l'admettait dans son intimité familière, lui rendait de bons offices auprès des Espagnols, lui communiquait même quelques-unes des lettres qu'il recevait d'Angleterre sur la situation et les

<sup>1</sup> Le 30 août 1659.

<sup>2</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xvi, c. 45-74; *State-Papers*, t. III, p. 560-562, 569, 572-573;—*Lettres du cardinal Mazarin sur les négociations pour le Traité des Pyrénées*, t. I, p. 92, 151; t. II, p. 194, 199, 252;—*Mémoires de Jacques II*, dans ma *Collection*, t. II, p. 8;—*L'abbé Montague au cardinal Mazarin*, 28 septembre 1659;—*Bordeaux à Mazarin*, 29 septembre 1659 (*Documents historiques*, n° L).

<sup>3</sup> Le 22 août 1659.



plans des royalistes, donnant ainsi à sa prudence les airs au moins de la bassesse, et commettant, pour une bonne politique, d'inutiles indignités. « Si nos amis « pouvaient se tenir sur leurs jambes, » écrivait Ormond à Hyde <sup>1</sup> « jusqu'à ce que le cardinal crût qu'il dépend « de lui de faire pencher la balance et d'en avoir tout « l'honneur, il engagerait probablement alors la France « dans notre cause. Mais pour qu'il eût cette conviction, « il faudrait que son jugement, qui est très-fin, comptât « sur la presque infaillibilité du succès; et en attendant, « il vivra bien, n'importe par quels moyens, avec la « République, et avec son très-habile ministre, Lock- « hart, auquel il porte une haute estime. »—« Je puis « assurer Votre Éminence, » écrivait Bordeaux au cardinal au moment où l'insurrection de Booth était près d'éclater <sup>2</sup>, « que ma conduite a été fort conforme « à ses ordres, et qu'il ne m'est point arrivé de laisser « aller aucune parole capable de produire de la jalousie, « ni de faire espérer aux royalistes que le roi appuie « leurs desseins <sup>3</sup>. »

Jamais la situation du Parlement républicain n'avait semblé meilleure : vainqueur au dedans, il était en sûreté au dehors; son ambassadeur triomphait du roi à Fontarabie comme son général des royalistes dans le comté de Chester. De solennelles actions de grâces furent

<sup>1</sup> Le 29 août 1659.

<sup>2</sup> Le 7 août (28 juillet v. s.) 1659.

<sup>3</sup> Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 538, 540, 544, 549-550, 547; — *Lettres du cardinal Mazarin sur les Négociations des Pyrénées*, t. I, p. 151-152; — *Bordeaux à Mazarin*, 7 août 1659 (*Documents historiques*, n° LI).

célébrées dans tout le pays pour remercier Dieu de la délivrance de la République <sup>1</sup>. La Cité de Londres donna à la Chambre un grand banquet où les deux pouvoirs se prodiguèrent les félicitations et les engagements mutuels <sup>2</sup>. Mais ces brillantes manifestations n'abusèrent personne, et l'appréhension d'un péril imminent pesait sur tous les esprits au milieu des fêtes de la victoire.

Dès qu'il apprit la défaite de Booth, le Parlement s'empessa de témoigner au vainqueur sa satisfaction. Il vota, pour Lambert <sup>3</sup>, un joyau de mille livres sterling et des présents de cent, cinquante et dix livres aux messagers de grades divers qui avaient apporté les nouvelles. Mais à mesure que la reconnaissance s'étalait, la méfiance allait s'aggravant. On disait, dans la Chambre, que Lambert voulait se faire Protecteur, et saisirait probablement cette occasion de le tenter. L'armée, de son côté, ne dissimulait pas son humeur contre le Parlement; en voyant leurs officiers recevoir leurs brevets de la main de l'Orateur, les soldats se moquaient tout haut de leur nouveau général, déclarant qu'ils voulaient l'avoir avec eux à la première campagne, et qu'ils n'iraient pas plus loin que Lenthall ne les conduirait. Lambert ne se hâta point de revenir à Londres après sa victoire : on entendait dire qu'il se promenait dans le pays, sondant les dispositions du peuple, cajolant

<sup>1</sup> Le 6 octobre 1659.

<sup>2</sup> Le même jour 6 octobre; — *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 786, 790, 792, 793; — Whitelocke, p. 684; — *Bordeaux à Mazarin*, 6 octobre 1659 (*Documents historiques*, n° LII).

<sup>3</sup> Le 23 août 1659.

les officiers, faisant même sa cour aux royalistes vaincus. Les soupçons pénétrèrent bientôt plus avant. Lambert était en correspondance avec les officiers généraux qui étaient restés à Londres, Desborough, Mason, Packer et plusieurs autres, influents dans le Conseil général de l'armée ; on crut même savoir qu'il était venu secrètement pour se concerter avec eux, on ignorait dans quel dessein. L'avis arriva qu'à Derby, parmi les officiers des régiments que Lambert avait emmenés contre Booth, un conseil avait été tenu, que cinquante d'entre eux y assistaient, que là, une pétition à la Chambre avait été résolue, et qu'une copie en avait été envoyée à Londres, à trois officiers chargés de la remettre au général Fleetwood qui devait, à son tour, la communiquer au Conseil général de l'armée, avant de la présenter au Parlement. Le 22 septembre, à l'ouverture de la séance, Haslerig, avec son âpreté ardente, entretint la Chambre de ces faits, demandant qu'ils fussent promptement éclaircis, et que Fleetwood, s'il avait la copie de la pétition, fût requis de l'apporter, le soir même, au parlement. Fleetwood vint le soir, raconta ce qu'on savait déjà, et remit à l'Orateur une pièce intitulée : « A l'au-  
« torité souveraine de ces nations, le Parlement de la  
« République d'Angleterre, humble pétition et propo-  
« sitions des officiers sous les ordres de lord Lambert,  
« dans la récente expédition du Nord. » C'était le renouvellement des vœux déjà exprimés huit jours après la rentrée du parlement, par le Conseil général de l'armée, avec cette addition qu'en redemandant que Fleetwood

devînt général en chef permanent, on demandait que Lambert fût nommé son major général, Desborough, lieutenant-général de la cavalerie, et Monk lieutenant-général de l'infanterie. Les faits et les prétentions ainsi constatés, la Chambre remit ses résolutions au lendemain. Le 23 septembre, les portes furent fermées et les étrangers éloignés du vestibule; aucun membre ne put sortir de la salle sans permission expresse; un secret absolu fut ordonné. Fleetwood essaya d'expliquer et d'excuser la pétition. Haslerig demanda, au contraire, que Lambert, son véritable auteur, fût accusé de haute trahison et envoyé à la Tour. Après un vif débat, la Chambre se contenta de voter « qu'il était inutile, onéreux et dange-  
 « reux pour la République d'avoir plus d'officiers géné-  
 « raux que n'en avait déjà établi le Parlement. » On proposa de déclarer en outre « que la pétition et les  
 « propositions qu'elle contenait étaient inopportunes et  
 « de funeste conséquence; » mais la Chambre, à trente et une voix contre vingt-cinq, écarta cette demande, et donna simplement à Fleetwood l'ordre de « communi-  
 « quer son vote aux officiers de l'armée, en les avertis-  
 « sant que leurs procédés étaient irréguliers, et qu'ils  
 « eussent à prendre soin d'en détourner les soldats<sup>1</sup>. »

Des deux parts le gant était jeté et la lutte engagée ;

<sup>1</sup> Clarendon, *Hist. of the Rebell*, l. xvi, c. 21-22; — *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 765, 766, 784, 785; — Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 502, 504, 512, 524-528; — Baker, *Chronicle*, p. 711, 713; — Mistriss Hutchinson, *Mémoires*, t. II, p. 288; — *Bordeaux à Mazarin*, 25 août, 4 septembre 1659 (*Documents historiques*, n° LIII).

le Parlement, déjà si mutilé, n'y avait même pas toutes ses forces; une nouvelle dissension s'opérait sourdement dans son sein. Plus souple que Haslerig, convaincu que la rupture du Parlement avec l'armée perdait la République, et voulant, à tout prix, la sauver, Vane s'était lié avec les officiers et leur prêtait son appui. C'est le propre des esprits subtils et chimériques de croire que le succès est toujours possible et de le chercher tour à tour dans les combinaisons les plus contraires. Vane qui, au nom de l'intérêt de la République, avait déjà sacrifié le peuple aux sectaires, se laissa aller cette fois à sacrifier le Parlement aux soldats, prenant toujours plus bas ses appuis à mesure que sa cause était en plus grand déclin, et cherchant son salut même dans l'abandon de ses principes et de ses amis<sup>1</sup>.

Fleetwood, selon l'ordre qu'il en avait reçu, communiqua, aux officiers réunis chez lui, les résolutions du Parlement. Plusieurs regrettaient sincèrement et tous affectèrent de regretter la démarche qui menaçait la République d'un si grand péril. Il fut résolu qu'on n'insisterait pas sur la pétition des officiers de Lambert, et qu'on en rédigerait une autre, non-seulement plus modérée, mais qui ferait acte d'adhésion à l'autorité du Parlement et promettrait de le soutenir contre tous les perturbateurs de la République. On convint qu'un Conseil

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 525-528; — Mistriss Hutchinson, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. II, p. 289; — Baker, *Chronicle*, p. 711; — Whitelocke, p. 683; — *Bordeaux à Mazarin et à Brienne*, 13 et 20 octobre 1659 (*Documents historiques*, n° LIV).

général des officiers se réunirait dans quatre jours pour discuter cette nouvelle adresse. Mais quand le Conseil se réunit, le projet qui lui fut présenté se trouva tout autre que n'en avait été, chez Fleetwood, la première pensée. Le préambule était plein de protestations de fidélité à la République, et désavouait, au nom de l'armée, toute atteinte à l'autorité, à la liberté et à la dignité du Parlement; on ne prononçait plus aucun nom propre; on ne demandait plus pour Lambert, Desborough, ni aucun autre, aucun titre ou pouvoir nouveau; mais on se plaignait que l'armée eût été calomniée auprès de la Chambre; on justifiait les intentions de tous les officiers, de ceux de Lambert comme de leurs camarades; on réclamait le droit de pétition pour l'armée aussi bien que pour le peuple; on maintenait, en principe, le vœu que le commandement en chef cessât d'être temporaire, et que nul officier ne pût être privé de son emploi sans le jugement d'une cour martiale. On demandait enfin qu'à l'avenir quiconque donnerait au Parlement de fausses informations contre ses serviteurs de l'armée, et sèmerait entre eux des méfiances, fût traduit en justice et sévèrement puni. Des réclamations s'élevèrent, au sein du Conseil, contre ce projet, mélange choquant d'hypocrisie et d'arrogance; les colonels Okey, Hacker, Sanders et plusieurs autres le combattirent vivement; quelques-uns laissèrent même entrevoir qu'ils en écriraient au général Monk, comme ils le firent en effet, pour lui demander d'employer son influence à arrêter des prétentions et des démarches qui amèneraient, entre le Par-

lement et l'armée, une rupture irréparable. Mais ces représentations furent vaines; le Conseil adopta le projet; deux cent trente officiers le signèrent, et Desborough fut chargé de le présenter au Parlement<sup>1</sup>.

Huit jours après seulement, le 5 octobre, Desborough, accompagné de plusieurs officiers, s'acquitta de sa mission et porta l'adresse à la barre de la Chambre, en y ajoutant quelques paroles modestes jusqu'à l'humilité. La Chambre, bien avertie, reçut l'adresse sans aucune marque de mécontentement, remercia les officiers des sentiments qu'ils lui exprimaient, et annonça que le samedi suivant, 8 octobre, elle s'occuperait des questions qu'ils soumettaient à son examen. A l'approche de la crise et sous les regards attentifs du pays, étranger à ces luttes des coterie révolutionnaires et hostile à leurs auteurs, les uns et les autres se sentaient faibles, et nul ne voulait avoir l'air de provoquer la rupture, ni en accepter la responsabilité. Pendant trois jours, la Chambre délibéra sur les divers points de l'adresse, avec des alternatives de prudence et de colère; tantôt elle prenait des mesures pour donner satisfaction aux intérêts légitimes de l'armée, au paiement des soldats, au sort de leurs familles; tantôt, en reconnaissant que tout membre de l'armée avait, comme tout Anglais, le droit d'adresser des pétitions au Parlement, elle tançait les officiers en ajoutant: « Mais que les pétitionnaires sachent bien qu'ils  
« doivent être très-réservés et quant au fond et quant à

<sup>1</sup> Ludlow, *Mémoires*, dans ma *Collection*, t. I, p. 528; — Baker, *Chronicle*, p. 713; — Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 754.

« la forme de leurs vœux , que leur façon de les pré-  
« senter doit être pacifique, que leurs demandes ne doi-  
« vent tendre ni à la perturbation de la République, ni  
« au déshonneur du Parlement, et que c'est leur devoir  
« de se soumettre, en tous cas, à ses décisions. » On fit  
plus que censurer ainsi les démarches des officiers ; on  
prévit leurs violences extrêmes ; et pour leur ôter d'a-  
vance tout moyen légal de gouverner, la Chambre  
décréta, le 11 octobre, que « quiconque établirait ou  
« percevrait, au delà de ce même jour, sur les peuples  
« de cette République, une imposition quelconque, sans  
« leur consentement donné en Parlement, serait coup-  
« ble de haute trahison. » La délibération se poursuivait  
ainsi avec une âpreté péniblement contenue, lorsque,  
le 12 octobre au matin, la Chambre apprit, par le colo-  
nel Okey, que la pétition du Conseil général des officiers  
était imprimée, publiée, et qu'une lettre, signée de Lam-  
bert, de Desborough et de sept autres officiers, l'avait  
répandue dans tous les corps de l'armée, en sollicitant  
leur adhésion expresse, en témoignage de l'unanimité  
de leurs désirs. C'était évidemment la coalition, en atten-  
dant l'insurrection de l'armée contre le Parlement. Has-  
lerig éclata et la Chambre le suivit ; les neuf officiers  
qui avaient signé la lettre, Lambert et Desborough en  
tête, furent révoqués de tous leurs emplois, et des suc-  
cesseurs furent immédiatement désignés pour les corps  
qu'ils commandaient. Le commandement en chef de l'ar-  
mée fut retiré à Fleetwood, et attribué à sept commis-  
saires, parmi lesquels Fleetwood conserva cependant



une place ; Monk, Ludlow, les colonels Morley, Walton, Overton et Haslerig lui-même étaient les six autres. On vota que l'organisation du gouvernement et des Parlements futurs de la République serait, le lendemain, la première affaire à l'ordre du jour ; et pour qu'on fût sûr d'atteindre au lendemain, les régiments des colonels Morley, Okey et Moss, sur lesquels Haslerig comptait, eurent ordre de passer la nuit à la garde de la salle et des approches du Parlement <sup>1</sup>.

Le lendemain, 13 octobre, Westminster et ses environs offraient de toutes parts un aspect de guerre. Informé que Lambert avait résolu de le dissoudre ce jour-là même, le Parlement s'était préparé pour une énergique défense ; les régiments de Morley et de Moss occupaient les portes, les cours et les abords immédiats du palais ; d'autres corps, cantonnés près de Londres, entre autres le régiment de cavalerie du colonel Okey, avaient eu ordre d'arriver en hâte. Lambert, de son côté, avait reçu un billet portant : « Mettez-vous en « sûreté demain ; sans quoi, votre tête est en péril ; » Haslerig avait en effet, dit-on, formé le dessein de le faire arrêter et fusiller sur-le-champ. Malgré l'hésitation de quelques-uns des siens, Lambert prit hardiment l'offensive ; à la tête de son propre régiment d'infanterie, il parcourut les rues, fit barrer celles par lesquelles les

<sup>1</sup> *Journals of the house of C.*, t. VII, p. 792, 794-796 ;— *Parl. hist.*, t. XXI, p. 450, 459-470 ;— Baker, *Chronicle*, p. 714-718 ;— Ludlow, *Mémoires dans ma Collection*, t. II, p. 528-529 ;— White-locke, p. 684 ;— *Bordeaux à Mazarin*, 20 octobre 1659 (*Documents historiques*, n° LV).

membres du Parlement pouvaient se rendre à leur poste, coupa toute communication avec la Cité, et marcha de sa personne sur Westminster. Arrivé près du palais, il se trouva en face du colonel Morley qui, le pistolet à la main, lui dit qu'il tirerait sur lui s'il faisait un pas de plus : « Colonel, » répondit Lambert, « je passerais par là si je voulais ; mais je prendrai un autre chemin ; » et il poussa en effet d'un autre côté. Le colonel Moss était, avec sa troupe, sur le point où il se porta ; Lambert, s'avancant vers les soldats, leur demanda : « S'ils voulaient souffrir que neuf anciens officiers, qui avaient si souvent combattu pour eux et avec eux, fussent dépouillés de leurs emplois et ruinés, eux et leurs familles. » — « Il vaut mieux, » dit Moss, « que neuf familles soient ruinées que si la nation et le Parlement l'étaient eux-mêmes. » Lambert répliqua ; un pour parler s'engagea ; quelques soldats de Moss passèrent à Lambert ; mais la plupart restaient en suspens. La garde à cheval du Parlement arriva, se rendant à son service, et commandée par le major Evelyn ; Lambert alla à lui et l'interpella vivement ; Evelyn regarda autour de lui, comme pour consulter silencieusement ses soldats ; plusieurs se montraient ébranlés ; son lieutenant Caithness le dissuada de résister ; il descendit de cheval, et sa troupe grossit celle de Lambert. Sur ces entrefaites, l'orateur du Parlement, Lenthall, qui se rendait en carrosse à la Chambre, fut arrêté, près de la cour du Palais, par un détachement des gens de Lambert placé là sous le commandement du lieutenant-colo-

nel Duckenfield, l'un de ses plus hardis affidés; Lenthall insista pour passer, rappelant aux soldats qu'il était leur premier général; les soldats lui firent rebrousser chemin en se moquant, et lui offrant de le conduire à Wallingford-House, chez Fleetwood, qui lui donnerait, disaient-ils, des explications : « Si le lieutenant-général « Fleetwood a quelque chose à me dire, » reprit Lenthall, « il peut venir me le dire chez moi; » et il retourna chez lui sans obstacle.

Les choses en étaient là vers le milieu du jour; Lambert avait visiblement l'avantage; Haslerig et les siens firent demander du secours dans la Cité; on leur répondit qu'on ne voulait pas se mêler de la querelle, et que la Cité se bornerait à maintenir l'ordre dans son enceinte. Le public ne prenait aucun intérêt à l'événement ni aux acteurs; les rues étaient pleines de passants indifférents qui allaient, comme de coutume, à leurs affaires, et de curieux presque aussi indifférents qui s'arrêtaient un moment, faisaient quelques questions, et reprenaient leur chemin. Cependant rien ne finissait; sur plusieurs points, les officiers et les soldats des deux partis, postés en face les uns des autres, s'étaient rapprochés, étaient entrés en conversation, et se montraient décidés à n'en point venir aux mains. Quelques membres du Parlement avaient réussi à arriver par la Tamise et à entrer dans leur salle. Le Conseil d'État s'était réuni. Lambert et Desborough d'une part, Haslerig et Morley de l'autre, s'y rendirent : les membres de la Chambre qui avaient pénétré dans Westmins-

ter y furent appelés. Le débat commença violemment; le colonel Sydenham justifia l'acte de l'armée: « La Providence nous en a fait une nécessité, » dit-il; « c'é-  
 « tait notre dernier remède. » Bradshaw, vieux et ma-  
 lade, se leva en s'écriant : « C'est un acte détestable et  
 « que je déteste, et prêt à paraître devant Dieu, je ne  
 « puis souffrir d'entendre blasphémer ainsi son nom, »  
 et il sortit pour aller mourir chez lui, quinze jours après,  
 désespéré et indomptable. Moins susceptibles, les autres  
 membres du Parlement et les officiers continuèrent  
 de s'entretenir; la désunion énervait l'un et l'autre  
 partis; la nécessité pesait sur tous; on l'invoque pour  
 les lâchetés comme pour les violences. Ils reconnurent  
 qu'ils ne pouvaient ni se concilier, ni se combattre. Le  
 Parlement céda; on convint qu'il ne siégerait plus, et  
 que le Conseil général des officiers se chargerait de  
 maintenir la paix publique et de préparer la convoca-  
 tion d'un Parlement nouveau qui réglerait toutes choses.  
 Le Conseil d'État fit donner aux troupes des deux partis  
 l'ordre de rentrer dans leurs quartiers; elles obéirent  
 à l'instant<sup>1</sup>; et par un accord entre des faiblesses mu-  
 tuelles, le Long Parlement se retira sans bruit de cette  
 salle d'où Cromwell, six ans auparavant, l'avait chassé

<sup>1</sup> *Journals of the h. of C.*, t. VII, p. 797;—*Parl. hist.*, t. XXI, p. 471-477;—Ludlow, dans ma *Collection*, t. II, p. 516-535;—Whitelocke, 684-685;—Baker, *Chronicle*, p. 719;—Carte, *Ormond's Letters*, t. II, p. 245-248;—Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xvi, c. 84-85; *State-Papers*, t. III, p. 591, 590;—*Mémoires de Warwick*, dans ma *Collection*, p. 352;—Heath, *Chronicle*, p. 756;—Oldmixon, *The Hist. of the Stuarts*, p. 441-443;—Echard, *History of England*, t. II, p. 852-853;—Rapin Thoiras, *Histoire d'Angleterre*, t. IX, p. 130.

avec tant de fracas, et le subalterne imitateur de Cromwell, Lambert, resta maître du champ de bataille sans avoir vaincu.

DOCUMENTS HISTORIQUES

# DOCUMENTS

HISTORIQUES



I

(Pages 11 et 22.)

1° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 15 septembre 1658.

Monseigneur,

Depuis ma lettre du 13, dont le porteur a été arrêté à Douvres, l'ordre y étant arrivé devant son passage de ne laisser sortir aucun vaisseau des ports, il m'a été témoigné de la part de M. le Protecteur qu'il souhaiterait que la cour de France prit le deuil de son père, que ce serait une marque d'estime et un honneur dont il se sentirait fort obligé au roi et à Votre Éminence, étant très-nécessaire à Son Altesse qu'il paraisse que Sa Majesté le considère autant qu'elle a fait les rois d'Angleterre et autres princes souverains amis et alliés de la France. La même personne qui m'a porté cette parole m'a aussi dit que Son Altesse espérait que j'assisterais à la cérémonie de l'enterrement, et que, suivant l'usage, l'on m'enverrait le deuil. La dernière proposition a été plus importante; elle tend à ce que le roi assiste présentement le Protecteur de 50,000 livres sterling, très-nécessaires pour des dépenses pressantes; comme l'intérêt du présent gouver-



nement ne veut pas que le Parlement soit encore assemblé et que, sans son consentement, il ne se peut lever de l'argent, le secours des amis est recherché : l'on promet de le rendre dans peu de temps, et même l'on se prêterait à donner quelque sûreté. J'ai, sur les deux premiers points, fait espérer une entière déférence au désir de Son Altesse, ne prévoyant pas que le roi fasse difficulté de prendre le deuil pour un prince qui était dans ses intérêts, ni aussi aucun inconvénient à suivre l'exemple de ce qui s'est passé aux funérailles du roi Jacques où les ambassadeurs de France se trouvèrent. Sur le dernier article, je n'ai pas parlé si positivement, et après avoir représenté notre grande nécessité, j'ai promis que le roi ferait son possible pour correspondre à la confiance que M. le Protecteur prend en son amitié. La somme est si modique, et il est si important que ce régime se maintienne, à quoi il y aurait quelque risque le Parlement ne s'assemblant et l'armée n'étant pas payée, qu'il sera sans doute trouvé à propos d'accorder ce prêt; j'ai fait espérer réponse précise dans peu de jours, et la diligence est essentielle; aussi est-elle stipulée dans l'exécution; les ports étant fermés, il m'a été envoyé des ordres pour le passage de mon secrétaire qui rendra la présente à Votre Éminence. Ma lettre du 13 l'aura informée de la proclamation qui fut faite hier en la même forme que celle du défunt Protecteur et avec encore plus d'acclamations du peuple, et jamais la ville ne parut plus tranquille qu'elle ne l'a été dans ce changement; au retour de la cérémonie, M. le Protecteur prêta le serment entre les mains du garde du sceau; après un petit discours, les ministres et ensuite le maire de Londres firent le serment de fidélité; maintenant l'on prépare les funérailles, et les ordres s'expédient pour faire dans les provinces la même proclamation.

Il n'y a rien du dehors qui soit considérable; les ministres de Suède n'ont point encore nouvelle de la prise de Copenhague, mais bien espérance que leur maître en sera maître devant que les Hollandais y envoient du secours.



Je n'ai plus qu'à faire ressouvenir Votre Éminence de la promesse qu'elle a faite au sieur Gédéon, dont les offres méritent quelque reconnaissance ; il sera encore plus en état de servir à l'avenir ; et M. de Faulconbridge aura désormais plus de part aux affaires que ne lui en donnait le défunt Protecteur ; il professe de s'en prévaloir pour servir la France et Votre Éminence quand les occasions s'en présenteront.

2° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 29 septembre 1658.

Monseigneur,

La tranquillité qui a paru les premiers jours que M. le Protecteur a été proclamé dans Londres et dans les autres villes d'Angleterre continue toujours, et il paraît même une générale satisfaction de son gouvernement ; les officiers de l'armée professent aussi d'être fort résolus de le maintenir ; et quoique l'on n'ait pas encore reçu nouvelle de l'armée d'Irlande, il ne se doute point qu'elle ne soit de même sentiment. Quant à celle d'Écosse, le général Monk ayant toujours été bien intentionné, et ayant dans ces derniers temps, donné des assurances de sa fidélité, elle n'est point révoquée en doute, et ainsi toutes choses demeureront au même état. Le Conseil s'assemble tous les jours pour régler les affaires ; et le premier acte qui a paru au commencement de cette semaine a été une déclaration qui confirme tous les officiers dans leurs charges ; ils ne laissent pas d'être obligés de prendre nouvelles commissions. Avant-hier, le maître des cérémonies vint, de la part du Conseil, me donner avis de la mort du défunt Protecteur et de l'établissement du présent par la nomination légitime qui en avait été faite ; il me fit ensuite entendre que l'on espérait des lettres de condoléance et de congratulation de Sa Majesté, comme aussi il était de l'usage que les ministres étrangers eussent de nouvelles lettres de créance ; je lui témoignai qu'il en serait usé aussi civilement que Son Altesse pouvait souhaiter. Je crois néanmoins qu'une seule lettre suffira, et

jusqu'à ce qu'elle soit arrivée , je ne demanderai point audience ; mais je n'ai pas laissé de témoigner au secrétaire d'État les sentiments que le roi et Votre Éminence auraient du changement arrivé, et d'assurer que Sa Majesté se porterait avec joie et chaleur à tout ce qui pourrait contribuer à la satisfaction de Son Altesse et du gouvernement. Ledit sieur secrétaire a professé que son maître aurait un ressentiment très-particulier de ces offres , qu'il ne serait pas moins zélé pour les intérêts de la France que son père, et que la mort qui était arrivée n'altérerait point l'amitié et liaison qui était entre les deux États ; il m'a même, par l'offre de me venir porter ces paroles, engagé à prévenir sa visite pour lui confirmer encore plus particulièrement les dispositions de Sa Majesté en faveur du présent régime. M. Lockhart a reçu ordre d'aller en diligence à la cour pour y faire savoir ce qui s'est passé ici, mais principalement pour y appuyer la proposition que je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Éminence par ma précédente ; il ne m'en a point été parlé depuis ; mais le sieur ambassadeur étant chargé d'en faire la poursuite, l'on témoigne assez que la chose est à cœur, et c'est avec beaucoup de raison. C'est une opinion fort générale que le Parlement ne doit point être encore appelé, crainte qu'à l'ombre de ce corps il ne se forme des factions qui n'oseraient dans un autre temps éclater ; lorsque le gouvernement sera tout à fait établi et qu'il aura pris des mesures pour l'élection des députés, les délibérations du Parlement ne pourront point être suspectes, et l'on pourrait, à toute extrémité, suivre sans péril l'exemple du défunt Protecteur ; beaucoup croient que la nécessité d'argent sera capable de forcer celui-ci à prendre une autre résolution. Néanmoins ce besoin ne paraît pas si grand puisque, ces derniers jours, la solde a été augmentée, celle des cavaliers de 4 sols, et celle de l'infanterie de 2 sols par jour, que depuis quelques années l'on leur avait retranchés : cette libéralité augmente la bonne disposition où ils étaient. Il se dit aussi que le général-major Lambert, dont les inclinations pouvaient être

suspectes, a donné des assurances de sa fidélité, et l'on ne peut voir qu'avec quelque étonnement une soumission si universelle après ce qui avait paru ces dernières années, principalement lorsque le dernier Parlement voulut mettre la couronne sur la tête du défunt Protecteur. Il ne se parle pas encore des affaires du dehors, et l'ambassadeur de Hollande ayant voulu en entretenir cejourd'hui le secrétaire d'État, il l'a remis à un autre temps; nous n'avons aucune nouvelle de Danemark, mais bien des bruits peu fondés que le roi de Suède a été fort maltraité en différentes attaques; d'autres veulent que la ville de Copenhague soit prise; les ministres de ce prince ont arrêté plusieurs officiers de marine, et entre autres un fort estimé, qui a servi sous le Parlement, pour commander la flotte dans la mer Baltique. . . . .

---

## II

(Pages 16 et 22.)

### 1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 26 septembre 1658.

Monseigneur,

Je n'ai reçu que cejourd'huy la lettre dont Votre Éminence m'a honoré, en date du 16; elle me met en état de confirmer au secrétaire les paroles que je lui ai déjà portées de la bonne volonté du roi envers M. le Protecteur et des sentiments de Votre Éminence sur tout ce qui regarde l'intérêt du régime d'Angleterre; je satisferai à cet ordre aussitôt que le sieur secrétaire sera en état d'être vu, et ne manquerai pas de lui témoigner particulièrement l'estime que Votre Éminence en fait. Il a tous ces jours gardé le lit; néanmoins sa maladie ne passe pas pour dangereuse. Je ferai aussi les amitiés qui me sont ordonnées pour le mylord Faulconbridge et le général

Montague. Le premier m'a, en différentes rencontres, renouvelé les assurances de son zèle, et je ne doute pas que, dans la présente conjoncture, toutes ses offres ne soient fort bien reçues. L'on ne se dispose pas encore à donner des audiences publiques aux ministres étrangers pour les condoléances et congratulations que le changement arrivé semble désirer d'eux; c'est en partie afin qu'ils puissent avoir tous reçu des lettres de créance de leurs supérieurs, et aussi pour n'être pas, dans ces commencements, obligé de traiter d'affaires, si ce n'est avec ceux dont ils ont besoin; cependant il se travaille aux établissemens du dedans, et mes précédentes lettres auront fait savoir que le conseil d'État n'oublie pas de prendre toutes sortes de précautions pour tenir l'armée et la ville dans l'intérêt du présent régime; ces deux corps seuls sont capables d'attirer le reste d'Angleterre, et ils se trouvent par leur propre intérêt engagés à le conserver, par l'avantage qu'ils en retirent et le préjudice que toute discussion leur apporterait. La plupart des officiers de l'armée et de la maison de ville se sont enrichis des biens confisqués dans ces derniers temps, et se trouvent en possession des terres du roi, des évêques et des Irlandais; d'autres ont été employés en des commissions odieuses; et ceux qui ne se trouvent attachés d'intérêt appréhendent qu'un changement ne puisse arriver sans les exposer à une ruine totale; ce sont les considérations qui tiennent tant la ville que l'armée dans la soumission, et laissent espérer que le gouvernement continuera et s'affermira tous les jours. Les royalistes mêmes, qui sont bien aises d'avoir un honnête prétexte de s'accommoder au temps, trouvent qu'ils n'ont point de sujet de se plaindre de M. le Protecteur, n'en ayant jamais reçu aucun préjudice, et attribuent leurs inclinations passées au rude traitement que leur faisait le défunt. Il n'y a que quelques républicains qui ne peuvent changer de principe; mais sans un Parlement ils auront peine à se déclarer, et quoiqu'on parle d'assembler ce corps, les plus éclairés ne croient pas que M. le Protecteur s'y doive exposer, ni qu'il en ait la

volonté. Il se parle aussi de la paix avec l'Espagne pour satisfaire le corps des marchands qui la souhaite ; je ne vois pas néanmoins que ce point ait été mis en délibération, et d'ailleurs la guerre n'a pas été jusques à présent si onéreuse à l'Angleterre qu'elle ne trouve autant d'avantage dans la continuation que dans l'accommodement, étant justifié par les registres des douanes que, depuis la rupture, il est entré et sorti autant de marchandises que devant la guerre. La seule chose qui peut donner de la peine présentement, est la paye des arrérages dus à l'armée ; l'on les fait monter à un million de livres sterling ; j'ai déjà informé des mesures qui se projetaient pour en acquitter au moins une partie ; si les affaires du roi ne lui permettent pas d'accorder la demande qui m'a été faite, les choses sont encore en leur entier, n'ayant rien engagé sur la proposition qui m'en fut faite. Jusqu'au retour de mon secrétaire, j'en userai avec la même réserve. Il m'avait été mandé que M. Lockhart passerait à la cour pour traiter de cette affaire ; mais, soit que l'on veuille savoir ce qui m'a été mandé, ou que sa présence soit jugée nécessaire à Dunkerque, son départ a été retardé jusques à présent ; et il est vrai qu'à moins d'envoyer en sa place quelque personne plus vigilante que n'est le commun des officiers anglais, les ennemis auraient assez de facilité, soit en subornant les soldats, ou en les surprenant lorsque l'armée du roi sera éloignée de la côte, de s'emparer de cette ville ; je n'ai pas oublié dans ces derniers temps d'avertir qu'il y fallait prendre garde, ayant d'ailleurs entendu que les gardes ne s'y faisaient pas aussi exactement que dans nos places frontières. L'on pourrait bien, lorsque M. le Protecteur sera sorti des affaires plus pressantes, songer à établir un autre commandant que M. Lockhart, s'il préfère l'ambassade à cet établissement ; quand ce ne serait que pour faire cesser la jalousie qu'ont quelques Anglais de voir entre les mains d'un Écossais trois emplois si considérables. Il n'est pas encore temps de songer à ces changements, et M. Lockhart, étant si proche de M. le Protecteur, pourra conserver ce que M. le précédent Protecteur

lui avait laissé. Je ne puis rien dire de certain des fonds qu'il a laissés ; le bruit public veut que sa famille soit fort riche, encore qu'il paraisse laisser bien des dettes, dont les créanciers sont autant de personnes attachées au gouvernement présent. Je ne me serais pas, Monseigneur, tant étendu sur ce qui se dit présentement, sans l'ordre que Votre Éminence me donne de l'informer exactement de toutes nouvelles, à quoi je ne manquerai pas tous les ordinaires s'il y a sujet d'écrire, et mon silence sera une marque qu'il ne sera rien venu à ma connaissance. Je n'apprends pas que, depuis ma dernière lettre, ni M. le Protecteur, ni le Conseil qui continue d'agir, aient rien fait de considérable ; Son Altesse a reçu tous ces jours les civilités des particuliers et les compliments du maire de Londres. Il a aussi, suivant l'exemple du défunt, passé quelques jours dans la prière, et demain la ville doit être en jeûne sur le même sujet ; toutes les relations qui s'écrivent de la campagne assurent que la proclamation s'y est faite avec encore plus de démonstrations de joie qu'à Londres ; et l'estime de M. le Protecteur augmente tous les jours, étant vrai que ceux qui l'ont visité en sortent fort satisfaits. Il professe de ne souhaiter que le bonheur de la nation et l'amitié de la noblesse. Après que j'aurai entretenu le secrétaire d'État, je pourrai parler plus précisément de ses dispositions à l'égard du dehors, d'où il est arrivé depuis peu un courrier à l'ambassadeur de Hollande qui assure que Copenhague et Cronembourg peuvent attendre les secours de MM. les États généraux ; un envoyé du roi de Suède, arrivé aussi cette semaine, prétend que la dernière de ces deux places était à l'extrémité lors de son départ.

2<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 30 septembre 1658.

Monseigneur,

L'indisposition du secrétaire d'État qui continue, et les occupations qu'ont eues les autres que la dernière lettre de

Votre Éminence m'ordonne de voir de sa part, ne m'ont pas encore permis de satisfaire à cet ordre ; mais j'espère que le prochain ordinaire en portera l'exécution. Je n'ai pourtant rien à ajouter à mes précédentes touchant l'état des affaires d'ici, si ce n'est que ces derniers jours les officiers de l'armée ont été donner à M. le Protecteur de nouvelles assurances de leur obéissance ; ils l'ont aussi prié de vouloir suivre l'exemple de son père, et de remplir les places vacantes du Conseil et de l'armée de personnes dévouées. Le lieutenant général Fleetwood portait la parole ; ils reçurent une réponse en termes généraux qui les satisfit ; il est arrivé en même temps nouvelle de la proclamation faite en Écosse avec applaudissement de l'armée ; celle d'Irlande n'a pas témoigné moins de joie ; ainsi M. le Protecteur et son Conseil n'ont plus présentement d'affaires qui les pressent que de trouver de quoi acquitter les arrérages dus aux troupes. Il m'a été confirmé que M. Lockhart devait aller à la cour pour faire la même proposition que j'ai déjà écrite ; mais devant son arrivée j'aurai vu l'intention de Sa Majesté ; et si elle est telle que je la souhaite, Votre Éminence aura sans doute trouvé à propos de me charger de la réponse qui est attendue avec assez d'impatience ; le retardement a fait renouveler depuis peu l'ordre audit sieur ambassadeur de partir.

Il se parle assez publiquement parmi les marchands de la paix avec l'Espagne, et quelques-uns veulent que déjà l'ouverture en ait été faite au nom de don Alonzo de Cardenas ; mais le temps n'est pas encore propre à traiter de cette matière.

J'apprends présentement qu'il est arrivé un courrier de la part du roi de Suède, qui écrit à M. le Protecteur la prise de Cronembourg par capitulation ; la même lettre fait attendre dans peu celle de Copenhague. Ce sont les seules nouvelles du dedans et du dehors d'Angleterre.

3<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 10 octobre 1658.

Monseigneur,

Je ne puis encore écrire à Votre Éminence l'exécution de ce qui m'a été ordonné, le manquement de lettres de créance m'empêchant de voir M. le Protecteur, et l'indisposition du secrétaire d'Etat le rendant inaccessible. Je n'aurais pas laissé de proposer, par la voie de celui qui m'a fait savoir la nécessité d'argent d'ici, le moyen d'en recouvrer en France dont mon père m'a écrit de la part de Votre Éminence, si je n'eusse été assuré que l'on n'y est pas en état de se prévaloir de cet avis, et que quiconque aurait à Londres de bons effets ne manquerait pas d'argent et ne serait pas obligé d'en chercher ailleurs. . . . .

Il se parle plus positivement que par le passé de la convocation d'un Parlement, soit que M. le Protecteur ait un véritable dessein et nécessité de l'appeler ou qu'il juge à propos de le faire espérer. Tout le monde néanmoins demeure d'accord qu'il n'est pas encore de son intérêt, bien que toutes les armées et les villes principales professent, par des déclarations qu'elles lui adressent tous les jours, de vouloir donner leurs vies et biens pour la conservation du gouvernement en la forme qu'il est établi; la milice de Londres lui en a depuis peu fait grande protestation aux mêmes termes qu'était la déclaration de l'armée, et il n'a jusqu'à présent rien paru pour détruire cette union que quelques prêcheurs qui ont déclamé contre M. le Protecteur avec assez de liberté; il ne témoigne pas s'en mettre en peine, et même, prenant une conduite différente de celle du défunt, il a commencé de donner la liberté à beaucoup de prisonniers; entre autres, le duc de Buckingham l'a eue pour quelques jours, avec espérance de prorogation.

Il n'est point arrivé de nouvelles du Nord depuis celles que le roi de Suède a écrites après la prise de Cronembourg.



Ses ministres ont eu quelques conférences avec des commissaires du Conseil, et il se disait aujourd'hui que quatre vaisseaux d'État sortent des Dunes pour aller vers le Sund; l'ambassadeur de Hollande demanda aussi, après avoir fait ses compliments, des commissaires pour conférer sur des affaires très-pressantes; ils ne lui ont point encore été envoyés, et l'on pourra bien différer jusqu'à ce qu'il arrive des nouvelles du siège de Copenhague. Le bruit courait ici que le roi de Danemark en était sorti et avait battu la flotte des Suédois; mais il ne se trouve point d'auteur certain de cet avis. . . . .

---

### III

(Pages 18 et 22.)

#### 1° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 3 octobre 1658.

Monseigneur,

La lettre qu'il a plu à Votre Éminence de m'écrire le 23 me fut rendue hier; j'avais le jour de devant assuré M. de Faulconbridge de la bonne volonté du roi envers M. le Protecteur et de l'honneur que Sa Majesté rendait à la mémoire du défunt en prenant le deuil et professant un regret très-particulier de sa mort. Je témoignai aussi audit sieur Faulconbridge l'estime que Votre Éminence en faisait et l'amitié dont elle l'honorait; il reçut ces civilités avec toutes les marques de reconnaissance qui s'en pouvaient attendre et me professa un véritable zèle pour son service et un attachement aux intérêts de la France. Je l'exhortai à persévérer dans ces bons sentiments, lui laissant entendre que ses services ne seraient pas rendus à une cour ingrate; si l'on désire s'en prévaloir, il faut user de gratifications, les Anglais n'étant pas aisés à gagner par de simples promesses, et ledit sieur étant d'humeur à profiter de la conjoncture, de crainte que

le temps ne change. Si Votre Éminence juge à propos de l'attacher dans le service du roi et d'en faire la dépense, je pourrai faire une proposition plus précise, et apparemment elle ne sera pas rejetée ni aussi l'argent mal employé. La bonne disposition où ledit sieur me parut me lui fit demander s'il s'était fait aucune ouverture de paix avec l'Espagne, comme l'on me l'avait rapporté, et si quelques bourgeois de Londres avaient été chargés de la faire espérer ; il m'a désavoué le dernier, et est demeuré d'accord que don Alonzo de Cardenas a fait dire que, si ce régime était porté à l'accommodement, il recevrait du roi d'Espagne plus d'avantages que la guerre ne lui en peut produire ; que cette offre a été rapportée sans être mise en délibération, et que les affaires domestiques ne permettent pas de songer encore à d'autres. Il me fut aussi confirmé qu'il y avait grand manquement d'argent et que l'on chercherait toute autre voie que celle du Parlement pour en avoir ; il me demanda si je n'avais point eu de nouvelles sur la tentative qui m'avait été faite. Je témoignai que toutes les propositions de cette nature étaient d'ordinaire accompagnées de tant de difficultés que les résolutions étaient fort lentes, et qu'encore que la volonté fût bonne, faute de puissance l'effet n'y répondait pas toujours. M. Lockhart, qui doit être présentement à la cour, traitera de cette affaire. Le secrétaire d'État me fit hier savoir qu'il avait ordre de s'y rendre, et portait au roi des lettres de créance en la forme ordinaire que l'on a dans de semblables conjonctures ; il s'excusa aussi sur son indisposition de n'être pas venu me voir, me faisant espérer que dans peu de jours il serait en état de m'entretenir des affaires d'ici ; je témoignai à son commis grande impatience de lui communiquer ce qui m'avait été écrit de la cour sur ce même sujet, et lui fis promettre de m'entretenir quand sa santé le permettrait. Jusqu'à ce temps, je ne puis exécuter les ordres de Votre Éminence, ni faire autre diligence pour persuader les nécessités du roi, après ce que j'en ai dit à M. de Faulconbridge ; et dès la première fois qu'il me fut parlé d'emprunt, je répondis

avec toute la réserve nécessaire pour ne pas engager Sa Majesté à un secours impossible. Il ne me fallait pas consulter mon père pour reconnaître la difficulté qu'il y a de tirer de l'argent du roi ; je ne l'éprouve que trop moi-même, et elle m'oblige encore à demander à Votre Éminence le paiement qu'elle me fait espérer depuis six mois et sans lequel mes lettres de change seront protestées, ne sachant autres fonds pour les acquitter ; si c'est son intention que je sois payé, comme j'ai sujet de l'attendre de sa justice et de sa bonté, je la supplie que ce soit sans remise, et aussi de me mettre à l'avenir en état de ne plus l'importuner, ce que je fais avec autant de peine que Votre Éminence en peut avoir à donner l'ordre qui m'est nécessaire. . . . .

2<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 24 octobre 1658.

Monseigneur,

Je ne rendrai qu'après-demain la lettre du roi et celle de Votre Éminence à M. le Protecteur ; mais dès la semaine passée, je détruisis les impressions que ce retardement pouvait avoir causé, dans la visite que je rendis au secrétaire d'État, par les assurances qu'il reçut de la disposition de Sa Majesté et de Votre Éminence envers le régime d'Angleterre. Je ne manquai pas aussi de lui faire offre de l'amitié de Votre Éminence et de témoigner l'estime particulière qu'elle en faisait ; il professa d'être, aussi bien que Son Altesse, fort persuadé qu'il était de leur intérêt d'entretenir l'alliance que le défunt Protecteur avait faite avec la France, et aussi de se sentir fort honoré de l'estime de Votre Éminence, sans néanmoins se départir des expressions générales sur la demande que je lui fis de son amitié ; mais aussi n'oublia-t-il rien qui pût me persuader son zèle en tout ce qui regarderait l'intérêt public et celui de Votre Éminence. . . . .

... Quand au mylord Faulconbridge, je ne doute point que la dépense n'en soit bien employée, et après avoir fait découvrir son sentiment, j'en écrirai plus particulièrement.

... Je n'ai rien à écrire du présent que les assemblées de quelques officiers de l'armée, dans lesquelles ils avaient résolu de demander à M. le Protecteur un général de leur corps, et qu'à l'avenir aucun officier ne fût cassé que par le Conseil de guerre; les discours vigoureux que Son Altesse leur a tenus ont un peu dissipé cet orage, et les principaux d'entre eux ont désavoué d'avoir eu part à ce Conseil; c'est néanmoins l'opinion commune que le lieutenant général Fleetwood et le major général Desborough, le premier beau-frère et l'autre oncle, ont suscité les autres; et bien que l'on témoigne aujourd'hui mépriser cette faction anabaptiste et qu'il leur ait été défendu de s'assembler sur ce sujet, il leur sera néanmoins donné quelque satisfaction, et il se parle de leur accorder que ledit sieur Fleetwood, qu'ils veulent pour général, demeure commandant en chef des troupes d'Angleterre et d'Écosse, avec un pouvoir plus grand qu'il n'a présentement. Cette affaire semble avoir un peu éloigné la convocation du Parlement, y ayant danger de l'assembler devant que les esprits de l'armée soient réunis; il passe néanmoins pour constant que l'on ne peut subvenir aux nécessités de l'État par aucune autre voie. Votre Éminence en aura sans doute entendu parler plus particulièrement à M. Lockhart.

## IV

(Page 22. — Pour les dépêches des 15 et 29 septembre, 3, 10 et 24 octobre, voir les n<sup>os</sup> I, II, III.)

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 31 octobre 1658.

Monseigneur,

Devant que j'eusse reçu la lettre qu'il a plu à Votre Éminence de m'écrire le 26, j'avais, sur la recherche que me fit hier l'un des ministres de Suède, offert de passer tous les offices possibles pour porter M. le Protecteur à secourir d'un nombre de vaisseaux le roi de Suède; mais ayant reconnu, dans la dernière visite que je rendis au secrétaire d'État, le peu de disposition que l'on a ici de contribuer à la perte du roi de Danemark, je ne me serais pas tant pressé de parler de cette assistance si Votre Éminence ne me l'ordonnait. Dès demain je demanderai conférence avec ledit secrétaire d'État et lui représenterai que, le roi de Suède étant à la veille d'être accablé par le grand nombre de ses ennemis, l'Angleterre recevrait plus de préjudice de sa ruine que de celle de son ennemie et n'oublierai aucune raison capable de persuader qu'il faut envoyer en diligence une escadre de vaisseaux que depuis quelques jours on a tenue prête aux Dunes, apparemment pour donner de la jalousie aux Hollandais; mais leur ambassadeur a pu facilement reconnaître que ni la conjoncture des affaires d'Angleterre, ni l'inclination des ministres ne permettaient pas que ce secours fût envoyé; et le ministre de Suède, qui me vint voir hier, m'avoua que, comme Anglais, il ne trouvait pas que M. le Protecteur dût se mêler de cette querelle. Dans mon audience de lundi dernier, il ne se passa rien d'extraordinaire; après avoir rendu la lettre du roi, je présentai celle de Votre Éminence et fis toutes les offres dont

elle m'avait chargé; M. le Protecteur s'étendit fort sur l'estime particulière que défunt son père avait de Votre Éminence et la confiance qu'il prenait en son amitié; il protesta se sentir fort obligé qu'elle lui continuât les mêmes sentiments, et me pria de l'en conjurer encore particulièrement et de l'assurer de ses services en attendant que lui-même le fit, par la réponse qu'il prétend de rendre à la lettre de Votre Éminence. Les officiers de l'armée ne se départent point de leurs demandes, et même il passe pour certain que M. le Protecteur ne leur a encore rien accordé; il doit leur déclarer que, le Parlement ayant établi le gouvernement, le même corps doit consentir aux changements qu'ils prétendent y apporter. Cette décision donne grande espérance aux républicains, et quelques-uns des principaux sont venus à Londres depuis peu; mais tout dépend de la disposition des troupes d'Écosse, et si elles se trouvent bien intentionnées, comme on le présuppose, il ne sera pas difficile d'arrêter les menées de ces officiers. Maintenant le lieutenant général Fleetwood et le major général Desborough paraissent adhérer à leurs sentiments; c'est un effet de la jalousie qu'ils ont eue de ce que M. le Protecteur prenait plus de confiance à d'autres qu'à eux. Le mylord Faulconbridge est celui qui les a choqués davantage; il faut que dans peu l'affaire soit réglée, et l'assemblée de demain découvrira l'esprit des factieux; les apparences ni la raison ne veulent pas qu'ils se portent aux extrémités. J'ai fait pressentir ledit mylord Faulconbridge sur le présent que Votre Éminence a pensé de lui faire; il le recevra et s'engagera à servir. Quelques pierreries pour sa femme seraient plus propres que de l'argent; il s'était attendu à deux Barbes, la mortalité s'étant mise dans les écuries de M. le Protecteur. Ce présent serait bien venu. . . . .

## V

(Page 25. — Pour la dépêche du 31 octobre, voir le n<sup>o</sup> IV.)

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 11 novembre 1658.

Monseigneur,

Depuis la dernière lettre que je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Éminence, il ne m'a pas été possible d'entretenir le secrétaire d'État des affaires de Suède; mais, ayant eu prétexte de visiter les principaux ministres du Conseil, où maintenant toutes les résolutions se prennent, je me suis prévalu de l'occasion pour leur faire connaître qu'encore que l'Angleterre semble n'avoir pas d'intérêt à favoriser la réunion de la puissance du Nord sous un seul prince, M. le Protecteur devait employer ses forces navales à la conservation du roi de Suède qui se trouvait engagé dans une entreprise dont le mauvais succès ne pouvant qu'être suivi de sa ruine entière, ses ennemis se trouveraient en liberté d'assister les nôtres, et d'agir aussi bien contre l'Angleterre que contre la France. Cette considération et les autres raisons dont je me suis servi semblaient avoir porté le garde des sceaux, président du Conseil, et le général Montague dans les sentiments qui s'en peuvent souhaiter; et, peu de jours après, l'affaire ayant été prise en délibération, les autres ministres se trouvèrent si disposés à suivre leur avis qu'il fut envoyé des ordres à la flotte des Dunes de se tenir prête à faire le voyage du Sund. Néanmoins, depuis trois jours, toutes ces dispositions sont changées, et il me fut rapporté hier d'assez bonne part que Son Altesse ne se mêlerait de cette querelle, qu'elle attribue en partie à l'aversion qu'ont quelques-uns du Conseil contre tout ce qui est désiré par le lieutenant-général Fleetwood, dont le frère agit ici pour le roi de Suède.

Il y a aussi dans le Conseil quelques ministres fort zélés pour les intérêts de Hollande. Les uns et les autres trouvent, dans l'état présent des affaires d'Angleterre, un assez beau prétexte pour empêcher que M. le Protecteur ne s'engage dans une nouvelle guerre. Encore que cette répugnance ne soit pas facile à vaincre, je ne laisserai pas de continuer mes instances pour l'envoi d'un secours de vaisseaux, et si le secrétaire d'État se rend inaccessible, je demanderai audience afin de satisfaire les Suédois qui n'oublient pas présentement de rechercher mes offices, ni moi de les en assurer, et des derniers ordres que j'ai reçus de Votre Éminence.

J'étais en peine de savoir d'où procédait la froideur du secrétaire d'État ; mais hier le milord Faulconbridge m'en découvrit sans doute le sujet, m'avertissant que M. Lockhart a depuis peu écrit que Votre Éminence lui avait paru tout autre qu'elle n'était durant la vie du défunt Protecteur ; que l'on était ici fort piqué du refus des cinquante mille livres sterling, cette somme n'étant pas si considérable qu'elle ne pût être trouvée si les dispositions du passé n'étaient pas changées ; qu'au reste, M. le Protecteur se serait senti fort obligé de cette assistance, non pas tant pour l'avantage qu'elle lui aurait produit que parce que cela lui aurait été une marque certaine de l'amitié du roi ; et que quand les affaires ne lui auraient pas permis de l'acquitter si tôt, il n'aurait pas laissé d'être en état de rendre à la France des services assez importants pour dédommager Sa Majesté du retardement. Je témoignai au dit sieur Faulconbridge que l'on avait mal reconnu les sentiments de Votre Éminence, et que quiconque en jugerait par ses propres intérêts ou par ceux de la France ne pourrait pas douter qu'elle ne considérât autant l'amitié de M. le Protecteur d'aujourd'hui ; que, quant à l'emprunt, il fallait attribuer à la seule impuissance, et non pas au défaut de volonté, les difficultés qu'avait trouvées M. Lockhart ; et, après avoir employé toutes les raisons qui pouvaient persuader le dit sieur Faulconbridge de l'un et l'autre, je le priai d'en parler aux mêmes termes et



d'effacer les impressions contraires qui avaient été données à Son Altesse (il me le promet), et de m'avertir exactement du succès. Pour l'encourager davantage, je lui laissai entendre que Votre Éminence songeait à faire faire un présent à sa femme ; ce sera une dépense assez utile ; mais il ne me paraît pas moins nécessaire de faire quelque effort, dans la conjoncture présente, en faveur de M. le Protecteur ; à moins qu'il ne vienne à succomber, il n'y a rien à perdre, et son naturel fort généreux donne sujet de croire qu'un bienfait ne peut être mieux placé.

Les dernières nouvelles que j'ai écrites d'ici auront peut-être fait appréhender quelque notable altération dans l'État d'Angleterre, et il est vrai que la chaleur avec laquelle quelques officiers de l'armée se portaient pour obtenir leurs demandes, et la ferme résolution de M. le Protecteur de ne rien accorder, faisaient faire à tout le monde de mauvais pronostics ; mais, depuis quelques jours, les officiers ont beaucoup changé de conduite, et, soit que les principaux aient été gagnés ou qu'ils jugent ne pouvoir venir à bout de leur dessein sans se porter aux extrémités, ils n'ont fait aucune instance, ni même remis la proposition sur le tapis dans leurs assemblées, qu'ils continuent tous les vendredis, sous prétexte de dévotion. La semaine passée, le milord Faulconbridge, le général Montague et deux autres colonels avec des officiers subalternes de leurs amis, y assistaient sans que les autres s'en formalisassent ; et, apparemment, ils continueront de s'y trouver afin d'arrêter par leur présence les menées de quelques-uns plus factieux que les autres. Le sieur Fleetwood n'a point eu d'autre commission que celle de lieutenant général dont il n'est pas bien satisfait ; l'on veut qu'ayant promis, au nom de M. le Protecteur, à tous les officiers, entière satisfaction sur leurs demandes, il ait été désavoué ; la disposition de son esprit ne fait rien appréhender de cette injure, et, suivant l'opinion la plus commune, M. le Protecteur n'aurait pas de peine à dissiper tous ces mécontentements s'il avait de l'argent pour payer les arrérages dus

à l'armée; mais s'il est nécessité d'appeler un Parlement, l'on peut avec quelque raison appréhender que ce corps, se sentant appuyé d'une partie de l'armée, n'affaiblisse son autorité, encore que les Presbytériens et toute la noblesse lui soient entièrement favorables. C'est tout ce qui se peut écrire présentement des affaires du dedans d'Angleterre. . . .

2<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 18 novembre 1658.

Monseigneur,

J'avais espéré de faire savoir à Votre Éminence, par l'ordinaire d'aujourd'hui, en quelle disposition le secrétaire d'Etat m'avait paru touchant les affaires de Suède; mais il a encore évité tous ces jours de me voir, sous prétexte de sa mauvaise santé et des affaires; les ministres de Suède n'ont pas trouvé plus de facilité à l'aborder, et ses fuites semblent ne pouvoir procéder que d'une résolution déterminée de n'accorder aucun secours; comme l'on attend tous les jours des nouvelles de ce qu'aura fait la flotte de Hollande, que d'ailleurs la saison d'envoyer des vaisseaux dans la mer Baltique se passe, ce régime peut avoir la pensée de gagner du temps, afin de se défendre avec plus de couleur de nos instances. Dans cette impossibilité de rien avancer par mes offices, je ne puis que faire connaître aux susdits ministres suédois mes diligences et ma bonne volonté; ils témoignent être persuadés de l'un et de l'autre; j'ai aussi quelque soupçon que le secrétaire d'Etat m'évite, prévoyant l'embarras où il se trouverait si je le mets sur la négociation du sieur Bodkins qui m'a rapporté que, depuis deux jours, ledit sieur secrétaire d'Etat lui paraît incliner à l'accommodement avec l'Espagne, et lui a promis dans peu une réponse précise avec des dépêches pour Flandre; suivant son rapport, le sieur Downing aura ordre d'entrer en conférence avec don Estevan de Gamarre, et M. le Protecteur se contentera d'abandonner les conquêtes de l'Amérique pour la liberté à quelques vaisseaux anglais d'y trafiquer.

Les bruits publics sont assez conformes à cet avis; et le mylord Faulconbridge me représentant la plupart des ministres du Conseil assez enclins à l'accommodement, il y aurait lieu de croire que cette disposition serait affectée afin d'échauffer la volonté du roi en faveur de ce gouvernement, s'il n'était certain que le parti anabaptiste de l'armée et les républicains souhaitent la paix, qu'aussi la nécessité de l'argent est telle que l'espérance d'en retirer de l'Espagne fera écouter à M. le Protecteur toutes ces propositions, et que tant lui que les autres veulent se rendre agréables au peuple. Ce n'est pas néanmoins une affaire à être traitée présentement ni à être résolue si tôt; je tâcherai de découvrir certainement ce qu'il en est, après avoir traversé cette résolution. . . . .

Je ne laisse pas d'être persuadé de quelque altération dans les esprits d'ici à l'égard de la France; il n'y a pas moins de sujet de croire que M. le Protecteur pourrait bien souffrir grande diminution dans son pouvoir; les officiers de l'armée n'ont point tous ces jours renouvelé leurs prétentions et paraissent fort soumis; mais les principaux ne sont point encore satisfaits, et l'on les voit tous les jours en conférence avec les chefs du parti républicain; il se remarque aussi que quelques-uns des ministres du Conseil, qui étaient fort zélés pour l'intérêt du Protecteur, s'en détachent, craignant de succomber avec lui; d'autres, plus fermes dans leurs principes, sont menacés d'être chassés avec quelques officiers de l'armée bien intentionnés, et il ne se prend aucune résolution pour dissiper cette faction, ce qui fait appréhender qu'enfin elle ne prévale, nonobstant la bonne volonté que les Presbytériens et la noblesse témoignent à M. le Protecteur. Il laisse présentement agir le Conseil avec entière liberté et autorité, et la plupart des résolutions se prennent suivant le désir des officiers de l'armée; on veut que leurs desseins éclateront après les funérailles qui se devaient faire demain; mais elles ont été remises, sans marquer un autre jour. . . . .

3<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 27 novembre 1658.

Monsieur,

J'ai enfin entretenu le secrétaire d'État la semaine passée. Comme les intérêts de Suède étaient le principal motif qui me faisait souhaiter cette entrevue, ils ont aussi fait la principale partie de notre conversation. Je le priai de faire savoir à Son Altesse et au Conseil que le roi, voyant ce prince à la veille d'être accablé par le grand nombre de ses ennemis, et l'Angleterre seule étant capable de le garantir d'un si grand danger par ses forces navales, il m'avait été ordonné d'inviter Son Altesse à lui donner toute l'assistance que l'état de ses affaires permettait, n'étant pas moins l'intérêt de l'Angleterre que de la France de conserver un prince dont la puissance divertit nos ennemis communs et les empêche de tourner contre nous leurs forces. Le dit sieur secrétaire me répondit qu'il était vrai que jusqu'à cette heure Son Altesse n'avait pas jugé à propos de prendre part en la querelle du roi de Suède, qu'elle était peu satisfaite de son entreprise et de la manière dont il en avait usé, rompant un traité si solennel, fait par l'entremise des ministres d'Angleterre, sans donner aucune participation du motif d'un si grand changement; qu'aussi ce n'était point l'intérêt d'ici de favoriser la réduction de tous les pays septentrionaux sous l'obéissance d'un même prince, et que Sa Majesté n'ayant point jusqu'à cette heure paru vouloir appuyer cette conquête, M. le Protecteur n'avait pas cru y devoir contribuer; mais que s'y voyant maintenant invité, il mettrait en délibération et déférerait sans doute aux considérations que j'avais touchées et au désir du roi. J'assurai que Sa Majesté prendrait en fort bonne part cette complaisance, bien que le fruit en dût rejaillir principalement sur l'Angleterre. J'avouai aussi que d'abord le procédé du roi de Suède n'avait point été approuvé en France, mais que tous les ressentiments devaient céder à l'intérêt que nous avons tous de maintenir ce prince, et je priai le dit sieur secrétaire

de représenter à Son Altesse que désormais il ne se pouvait plus différer de prendre résolution sans s'exposer à de grands inconvénients; il en demeura d'accord et me promit une réponse précise le jour même, ou tout au plus tard le lendemain. Il me demanda ensuite si nous ne faisons pas état de continuer les assistances que Sa Majesté avait données au roi de Suède par le passé; ce discours m'ayant fait juger qu'il pouvait avoir la pensée de demander cet argent pour le remboursement de la dépense que coûterait l'armement naval, je voulus lui éloigner cette espérance en lui témoignant que les efforts du passé pourraient bien avoir mis le roi hors d'état de rien faire présentement, et que notre nécessité était grande puisqu'elle n'avait pas permis d'accorder à Son Altesse l'emprunt qu'elle avait demandé, à quoi sans doute le roi se serait porté plus volontiers qu'à l'assistance du roi de Suède; je trouvai que mon pressentiment n'était pas tout à fait mal fondé, et le dit sieur secrétaire me déclara assez ouvertement que c'était sa visée, m'exagérant la grande nécessité de son maître, et qu'il n'était pas juste de lui faire porter toute cette dépense; mais lui ayant fait considérer que jusqu'à présent l'Angleterre ne s'était mise en aucuns frais et que néanmoins elle avait tiré tout le fruit de la diversion que les Suédois avaient faite en Allemagne puisque, sans elle, Dunkerque n'eût pu être pris, que Sa Majesté avait déjà déboursé cette année jusqu'à 400,000 fr., et qu'en invitant M. le Protecteur à secourir un ami commun, je ne prétendais pas lui demander assistance pour la France; il n'insista pas davantage sur cette proposition et me laissa espérer que la résolution de M. le Protecteur serait conforme au désir de Sa Majesté.

.....  
 Cette conférence arriva le 21 au soir; le lendemain ledit sieur secrétaire, au lieu de m'envoyer réponse, me proposa une autre conférence pour le 23, me conviant, à cause de son indisposition, de me rendre chez lui; à quoi ayant satisfait, je le trouvai avec l'un des gardes des sceaux, et ils me déclara-

rèrent que Son Altesse ayant été informée de ce que Sa Majesté m'avait ordonné de lui faire savoir, elle les avait députés pour recevoir encore de moi plus particulièrement ses intentions; je leur fis les mêmes ouvertures, et ils me tinrent aussi les mêmes discours que j'avais entendus dudit secrétaire, se plaignant toujours du roi de Suède. J'entrai dans leurs pensées et professai que le roi n'avait pas plus de sujet de s'en louer, mais que ce n'était pas le temps de témoigner notre ressentiment, qu'il fallait plutôt songer à donner de l'occupation aux troupes d'Allemagne, à moins que nous ne voulussions exposer nos conquêtes de Flandre à un danger très-certain; enfin, après beaucoup de raisonnements, lesdits commissaires me demandèrent encore si Sa Majesté ne continuerait pas d'assister le roi de Suède, et ce qu'elle ferait en cas que l'envoi d'une flotte attirât la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, comme il y avait assez d'apparence, remontrant qu'il ne serait pas juste que Son Altesse soutint seule cette guerre et fût abandonnée de la France; je leur parlai du premier point aux mêmes termes que j'avais déjà fait au sieur secrétaire d'État, et leur ôtai l'espérance que nous voulussions acheter le secours d'Angleterre; mais sur les suites qu'il pourrait produire, je fis entendre que Sa Majesté s'intéresserait en tous les événements, après néanmoins avoir déclaré que je n'avais aucun ordre de rien avancer, n'ayant pas été prévu que Son Altesse dût appréhender la rupture avec les Provinces-Unies pour envoyer du secours à un prince de ses amis, l'usage observé entre toutes les nations le permettant et les Hollandais même en donnant l'exemple. Lesdits sieurs commissaires me demandèrent par écrit cette assurance, et m'en étant défendu sur ce que mes ordres ne s'étendaient qu'à les inviter à secourir le roi de Suède pour leur propre intérêt, enfin nous demeurâmes d'accord que je leur donnerais seulement ma proposition pour servir de fondement à la délibération du Conseil, qu'il me serait fait une réponse contenant le désir de Son Altesse, sur laquelle je déclarerais mon sentiment, et qu'aussitôt je dépêcherais encore pour sa-

voir plus particulièrement les intentions de Sa Majesté sur le traité de garantie que Son Altesse désire devant que de s'engager au secours du roi de Suède. Tous ces papiers ont été envoyés de part et d'autre depuis hier au soir, et ledit secrétaire d'État m'a encore, en recevant les miens, pressé de dépêcher un exprès, crainte que le roi étant éloigné de Paris, les lettres ne demeurent en chemin trop longtemps et que cependant les affaires des Suédois ne déperissent. C'est, Monsieur, ce que je n'ai pas refusé pour ne pas donner un titre au régime d'Angleterre de différer plus longtemps la résolution dont je le presse. Comme les Hollandais sont entrés dans Copenhague et que de quelques jours ils ne seront pas en état d'y transporter un second secours, soit qu'ils le prennent de l'armée de Brandebourg ou de leur propre pays, les Suédois étant encore maîtres de la mer Baltique, suivant les avis de leurs ministres d'ici, l'on aura le loisir de conclure le traité proposé dont j'aurais souhaité que lesdits sieurs commissaires m'eussent donné des articles pour les envoyer; mais ils ne veulent pas entrer plus avant devant que d'être assurés de la volonté du roi, et que j'aie un pouvoir. Il n'y a pas aussi d'apparence que l'on s'expose ici à de nouvelles guerres devant que d'être assuré de la jonction de la France; et comme toutes les dépêches qui m'ont été écrites m'ordonnent de faire des instances en faveur du roi de Suède, et qu'il est aujourd'hui réduit à ne pouvoir pas souffrir l'effort de ses ennemis sans l'appui de ses amis, j'ai cru agir suivant les intentions de Sa Majesté en faisant espérer qu'elle se joindra avec l'Angleterre si son assistance lui attire une guerre. D'ailleurs nos intérêts sont aujourd'hui si unis que les uns ne peuvent être choqués sans que les autres s'en ressentent. Ces considérations feront sans doute approuver un traité de garantie; et en cas qu'il s'y remarquât des inconvénients que je ne prévois pas, il se pourra facilement éluder en y insérant des clauses dont l'effet donnerait tout loisir à ces deux rois de terminer leur querelle devant que la France et l'Angleterre s'en mêlent. Je ne fais point de doute que, si Sa Majesté

jugeait à propos de moyenner quelque accommodement entre lesdits rois de Suède et de Danemark, M. le Protecteur ne préférât ce parti, ses ministres étant persuadés, aussi bien que tout le reste de la nation, que ce n'est pas leur avantage de favoriser la conquête des côtes de la mer Baltique; et cette maxime aurait assez de force sur les esprits pour arrêter le secours d'Angleterre si Sa Majesté ne le pressait, et s'il n'avait été représenté ici que la ruine du roi de Suède est encore plus à craindre que sa trop grande puissance; il sera donc nécessaire, si les ouvertures qui m'ont été faites sont agréables, de m'envoyer un pouvoir et de me faire savoir en même temps jusques où Sa Majesté veut s'étendre, afin que l'attente de nouvelles instructions ne fasse pas perdre l'occasion du secours, et que les ministres de ce Conseil, qui peuvent y être contraires, n'aient pas lieu de rendre la bonne volonté des autres infructueuse. J'ai même quelque soupçon que la proposition de ce traité ne procède de ce principe; mais quoi qu'il en soit, il n'est pas facile de porter ce régime à d'autres résolutions. La copie de l'écrit qui m'a été envoyé et de ma réponse fera voir l'état de cette négociation, et il ne me reste aucun éclaircissement à donner, si ce n'est que j'ai fort nettement fait entendre que le roi ne voulait pas s'obliger à aucun secours d'argent, qu'il en userait comme par le passé si ses affaires domestiques le permettaient, et que ce n'était point son intention de payer la flotte d'Angleterre; qu'ainsi le traité ne peut regarder que la garantie et un engagement à entrer en guerre avec les Hollandais en cas qu'ils la fassent à l'Angleterre. Je n'ai aussi rien à dire sur les offices que M. le Protecteur désire être passés à La Haye, ne jugeant pas qu'ils reçoivent de la difficulté; et il y aurait même sujet d'être surpris si la France et l'Angleterre, agissant de concert, les États Généraux osaient former des desseins qui les choquassent ouvertement, et ne s'appliquaient à la réconciliation des deux rois du Nord. Il est vraisemblable que, sans l'assurance qu'a donnée leur ambassadeur en Angleterre que l'on ne se mêlerait point ici de la guerre de Suède, ils ne se fussent



pas engagés si avant, leurs forces n'étant pas suffisantes pour prévaloir sur celles d'Angleterre et de Suède; c'est ce qui doit faire attendre grande facilité à les porter dans d'autres conseils. Je n'ai point encore communiqué aux ministres suédois résidant ici ce qui s'est passé entre les commissaires de Son Altesse et moi, ayant été requis de ne leur en point parler jusqu'à ce que nous fussions tout à fait d'accord. Cet engagement au secret ne m'a pas néanmoins empêché de leur témoigner en général que les dispositions d'ici étaient fort bonnes et que dans peu ils en verraient les effets; ils ont aussi reçu du secrétaire d'État les mêmes paroles, et professent que le changement procède des offices de la France, la nécessité les rendant plus reconnaissants qu'ils ne le sont dans la prospérité. . . . .

. . . . Je n'ajouterai aussi rien à mes précédentes touchant les affaires d'ici, n'y étant arrivé aucun changement; quelques-uns veulent toujours que M. le Protecteur viendra enfin à bout de la faction anabaptiste de l'armée, et d'autres en jugent bien différemment; cependant toutes choses demeurent au même état, et le Conseil, dans lequel le parti de l'armée a grand pouvoir, continue d'agir à l'ordinaire; il pense maintenant à la convocation du Parlement, le paiement des arrières dus à l'armée ne se pouvant différer plus longtemps sans quelques inconvénients; l'on publie même qu'il a été appréhendé que les soldats n'arrêtassent le corps du défunt Protecteur pour sûreté de leur dette, et que ce soupçon est la seule cause qui l'ait fait enterrer la semaine passée à une heure après minuit; l'on ne laissa pas de laisser son effigie exposée au même lieu où elle était et de continuer les préparatifs pour la cérémonie des funérailles.

4<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 2 décembre 1658.

Monsieur,

Les dispositions d'ici sur les guerres du Nord sont bien différentes de ce qui m'avait paru; ce changement doit être

attribué aux instances que j'ai faites de la part du roi, et sans doute M. le Protecteur et son Conseil ont dû être touchés des considérations qui leur ont été mises devant les yeux pour leur faire prendre plus de part aux intérêts du roi de Suède ; la nouvelle du combat de sa flotte avec celle des Hollandais, étant arrivée au même moment, a pu avancer la résolution que je pressais, et, la semaine passée, sur l'avis que les Hollandais devaient transporter en toute diligence dans la Zélande une partie de l'armée de Brandebourg, les vingt-deux vaisseaux qui avaient été équipés furent commandés et sortirent des Dunes ; ils doivent être présentement à la hauteur de Yarmouth, et le vent leur est fort favorable pour le Sund ; leur ordre est de combattre les Hollandais en cas qu'ils portent du secours par voie d'hostilité. L'ambassadeur de Hollande en a eu communication, et le sieur Downing doit être chargé d'inviter MM. les États Généraux de ne se plus mêler de la guerre de ces deux rois. Ledit ambassadeur m'est venu voir et n'a pas manqué de me mettre sur ce sujet, ni moi de lui faire connaître que, si ses supérieurs avaient intérêt d'empêcher la ruine du roi de Danemark, l'Angleterre ne devait pas moins appréhender celle des Suédois. Il n'a pu contester cette vérité ; mais il a fait son devoir pour me persuader que l'un et l'autre se pouvaient garantir par un accommodement dans lequel tous les amis trouveraient leur compte, qui détacherait l'électeur de Brandebourg du parti des Autrichiens et laisserait aux Suédois assez de puissance pour occuper celle des ennemis. J'ai professé que le roi contribuerait avec joie à une telle paix ; il ne serait pas difficile de porter ce régime dans de semblables sentiments, encore qu'aujourd'hui il fasse paraître assez de chaleur pour l'intérêt suédois. Si la saison continue aussi rude qu'elle est, cette bonne volonté sera inutile, et la glace donnerait à l'électeur de Brandebourg le moyen d'exécuter son dessein. L'un des envoyés du roi de Suède est aussi parti avec environ trois cents matelots et quelques officiers de marine, dont le chevalier Ayscough est le principal et doit servir de vice-amiral dans la flotte

suédoise ; sa réputation est fort grande, et lorsqu'il prit congé de M. le Protecteur, il le régala d'une bague et lui recommanda l'honneur de sa nation. Les autres ministres de Suède restés ici m'ont fort remercié de mes offices ; le roi de Suède reconnaîtra que l'entremise de Sa Majesté a entièrement déterminé ce régime à lui accorder ce secours ; de cette complaisance l'on peut juger que le refus de l'emprunt de cinquante mille livres sterling n'a pas produit si grand ressentiment, et qu'il sera en partie attribué à impuissance, encore que M. Lockhart, arrivé à Londres, nous représente fort riches.

. . . . .  
 . . . . . La cérémonie des funérailles du défunt Protecteur se fera demain ; l'on veut qu'aussitôt il se prendra des mesures pour arrêter les divisions de l'armée, et M. le Protecteur commença dès vendredi dernier à parler aux officiers de l'armée avec vigueur, les avertissant de ne pas abuser du titre de dévotion pour faire des assemblées séditeuses, et de prendre garde que leur conduite ne fasse point deux armées pour une. Ce discours les a un peu aigris ; néanmoins, il reste toujours une grande espérance d'accommodement. L'assemblée du Parlement ne se peut éviter et donne plus d'alarmes ; nous en devons aussi appréhender quelque altération de l'alliance étroite qui est entre la France et l'Angleterre, étant vraisemblable que ce corps fera paix avec l'Espagne. Il s'en parle même déjà beaucoup, et je suis averti de bonne part que la proposition en a été faite, qu'elle n'est point rejetée, et que quelques-uns du Conseil y sont fort enclins. La mémoire du défunt Protecteur n'est pas seule capable de les en détourner, l'état présent des affaires d'Angleterre pouvant donner lieu de changer la conduite qu'il avait tenue de son vivant, outre que, dès lors, la plupart des ministres y étaient contraires. Si l'Espagne est en pouvoir de donner de l'argent, la tentation sera encore plus grande ; et pour combattre ces raisons, il faudra appuyer les nôtres de quelques gratifications, les Anglais étant trop intéressés pour en devoir rien attendre s'ils ne sont bien payés ; prenant ce

chemin, mes oppositions seront plus efficaces. Je ne saurais même concevoir comment il est attendu que j'aie des nouvelles bien certaines des délibérations d'ici sans que le roi fasse fonds pour quelques pensionnaires. Lorsque le défunt Protecteur vivait, comme il agissait de son chef, cette dépense a été épargnée avec moins d'inconvénients ; maintenant que l'autorité est partagée et que le Conseil y a grande part, il est nécessaire d'en user autrement pour peu que cet État soit considéré.

5° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 2 décembre 1658.

Monseigneur,

Le duplicata de ma lettre à M. le comte de Brienne fera savoir à Votre Éminence l'exécution de ce que Sa Majesté désire de l'Angleterre pour la conservation du roi de Suède, et que le secours qui sortit des Dunes sur la fin de la semaine passée peut arriver au Sund devant que la flotte des Provinces-Unies ait transporté l'armée de l'électeur de Brandebourg ; l'avis que l'on a reçu ici de ce dessein a fait avancer le départ de celle d'Angleterre, et déclarer à l'ambassadeur de Hollande que l'on ne pouvait abandonner l'intérêt de la Suède ; il ne s'était pas attendu à cette résolution ; je l'en trouvai hier fort mortifié, et toutes ses réflexions tendent à me faire connaître qu'il est de l'intérêt de la France de s'entremettre d'un accommodement entre les rois de Suède et Danemark qui garantît l'un et l'autre d'une ruine entière ; que l'état de leurs affaires donnerait le temps de faire cette négociation, et que l'électeur de Brandebourg se détacherait facilement de l'intérêt de l'Autriche, pourvu qu'il fût assuré de la garantie de la France et de l'Angleterre contre les entreprises des Suédois. Apparemment les États-Généraux contribueraient au succès d'un tel traité, la puissance d'Angleterre leur faisant perdre l'espérance de sauver le roi de Danemark. Je témoignai audit ambassadeur que le roi s'entremettrait aussi avec joie pour un accommodement si raisonnable ; et si Sa Majesté le

jugeait utile au bien de ses affaires, il serait facile de faire entrer le régime d'Angleterre dans un semblable sentiment ; mais jusqu'à ce que ses intentions me soient connues, je m'abstiendrai d'en faire aucune ouverture. Les lettres dont Votre Éminence m'a honoré les 3 et 25 novembre me donnent lieu d'ajouter que M. Lockhart, qui me vint voir hier, ne m'a pas paru si satisfait qu'elle le croit des offres de ses pierres, m'ayant dit sur ce sujet que la France ne manquait point d'argent quand elle voulait assister ses amis, sans laisser aller aucunes paroles qui témoignassent que M. le Protecteur dût se sentir obligé des avances de Votre Éminence. Je trouvai ledit sieur fort réservé sur toutes les autres affaires dont je lui parlai ; il n'est pas à croire que ce soit un effet de quelque altération des esprits d'ici à l'égard de la France, bien que de différents endroits il m'eût rapporté que l'on écoute les propositions d'accommodement avec l'Espagne. Je n'apprends pas néanmoins que la résolution soit prise d'entrer en traité, et le sieur Fleetwood, ministre de Suède, après m'avoir assuré que l'ambassadeur de Hollande avait aussi fait quelques ouvertures, me laissa entendre que son frère, qui a grand crédit, n'est pas pour la paix. Comme il se dit qu'après la cérémonie des funérailles, qui se feront demain, l'on doit ici entrer en délibération sur les affaires concernant l'établissement du régime d'Angleterre, et que le traité est une des principales, il se peut attendre bientôt éclaircissement des inclinations du Conseil. Suivant la voix publique, il se prendra aussi des mesures pour réunir les officiers de l'armée qui ont continué de s'assembler tous les vendredis, mais sans renouveler leurs propositions ; M. le Protecteur leur parla fort aigrement devant qu'ils s'assemblaient la semaine passée, et bien que son discours les ait mécontentés, il n'en paraissait encore aucun mauvais effet. Cependant les républicains sont pleins d'espérance, et ils ont depuis peu publié le formulaire d'un gouvernement à leur gré ; si le parlement était convoqué devant cette maligne disposition, l'autorité présente serait exposée à quelque dan-

ger ; c'est ce qui en fait douter, encore que les ministres du Conseil le représentent proche.

Je ferai espérer au mylord Faulconbridge la gratification que Votre Éminence trouve à propos de faire à sa femme ; à moins que M. le Protecteur ne succombe, ce sera une dépense fort bien employée, et je croirais que le présent ne doit pas être au-dessous de mille pistoles. . . . .

6° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 9 décembre 1658.

Monsieur,

J'apprehende que mon secrétaire, en passant à Paris, ne vous ait pas rendu ma dépêche, puisque vous n'en accusez pas la réception ; il doit avoir cru que vous fussiez à la cour où je l'avais chargé d'aller tout droit, la diligence m'ayant été recommandée ; s'il a fait cette faute, mes lettres de l'ordinaire précédent l'auront en quelque façon réparée en vous informant du sujet de son voyage ; elles auront fait savoir le départ de la flotte d'Angleterre dont il n'y a aucune nouvelle. Mais si les avis que l'ambassadeur de Hollande me vint communiquer avant-hier sont véritables, ce secours ne sera pas capable de rétablir les affaires du roi de Suède, ni d'empêcher les États Généraux d'envoyer d'autres troupes au roi de Danemark. La dépêche de M. le chevalier de Terlon donnera sans doute tout éclaircissement de l'état des affaires de ces quartiers ; ce qu'il m'en a écrit m'a fait demander aujourd'hui une entrevue avec le secrétaire d'État pour aviser au moyen de réconcilier ces princes ; et bien que, apparemment, aucune résolution déterminée ne doit être prise ici devant la réponse que j'attends, il ne laisse pas d'être à propos, tout retardement pouvant apporter quelque préjudice, de presser ce régime d'examiner la matière, afin qu'il prenne des mesures pour l'exécution de ce qui sera jugé capable d'établir la paix entre les princes du Nord, ou de garantir le roi de Suède de la perte dont il est menacé. Je vois dans les lettres de M. de Thou qu'il a déjà fait des diligences avec

M. Downing pour retarder l'envoi du second secours ; mais les Provinces-Unies semblent être bien intéressées dans la conservation du roi de Danemark, et ont déjà trop offensé son ennemi, ces derniers temps, par l'assistance envoyée à Dantzick et Copenhague, pour ne pas continuer dans leur dessein, à moins que l'Angleterre ne leur fasse appréhender l'emploi de toutes ses forces navales en faveur des Suédois, ou qu'il n'y ait certitude à un accommodement. L'on peut aussi attendre que M. le Protecteur, ayant si bien commencé, persévérera dans les mêmes sentiments que ses ministres m'ont témoignés, si Sa Majesté veut entrer dans un traité de garantie qui ne peut apporter aucun préjudice à la France et engagera d'autant plus l'Angleterre dans nos intérêts. Si les bruits publics étaient bien fondés, M. le Protecteur songerait présentement à s'en retirer et à s'accommoder avec l'Espagne ; mais je n'apprends point que cette disposition soit si prochaine, et vraisemblablement, avant que d'entrer dans aucune négociation au dehors, l'on voudra mettre ordre aux affaires du dedans. Il ne paraît pas que l'on y ait encore mis grand ordre, les officiers de l'armée continuant de témoigner du mécontentement et de s'assembler ; d'où les républicains conçoivent de grandes espérances, si une fois le Parlement peut être convoqué. Il se dit toujours que ce sera dans fort peu de temps, et peut-être le fait-on espérer pour contenir la milice et les autres créanciers de l'Etat. Le danger de cette assemblée est si certain, au jugement des plus clairvoyants, qu'à moins d'une extrême nécessité, ce corps ne doit point être appelé. Le Conseil d'État a d'ailleurs sujet de l'appréhender, et son autorité est aujourd'hui fort grande, jusqu'à pourvoir aux charges de judicature par forme de présentation approuvée, et à donner les ordres pour l'élargissement des moindres prisonniers d'État, dont quelques-uns s'étant pourvus pour leur liberté devant la justice ordinaire, le gouverneur de la Tour n'a pas osé les retenir. Toutes ces entreprises contre l'autorité du souverain procédant de la division des officiers de l'armée, elles n'auront pas de suites

aussitôt qu'ils seront réunis, et c'est présentement la principale affaire d'ici. La cérémonie des funérailles fut faite le 3<sup>e</sup> de ce mois ; il ne s'y passa rien de considérable ni différent des actions de cette nature : sa magnificence consistait en la quantité du deuil qui marcha depuis Somerset jusqu'à Westminster entre deux rangs de mousquetaires, et devant l'effigie du défunt Protecteur, revêtue d'un manteau royal, ayant le sceptre en une main, le globe en l'autre, et la couronne en tête. Le général Fleetwood suivait le chariot, comme représentant l'héritier, et avait à ses côtés le vicomte de Faulconbridge, gendre du défunt, et l'un des ministres conseillers d'État ; le troisième gendre menait en main un cheval, faisant la fonction de grand écuyer ; les ambassadeurs eurent quelques questions avec les envoyés de Suède sur ce que ceux-ci prétendaient être au rang des autres, et non pas à celui des ministres subalternes, fondant leur prétention sur la place honorable que le roi leur maître donnait à l'envoyé d'Angleterre, et aussi sur ce qu'étant ambassadeurs extraordinaires, ils devaient être autant considérés que l'ambassadeur de Hollande. Les commissaires établis pour régler la cérémonie avaient déferé à leur désir en les plaçant immédiatement après l'ambassadeur de Hollande et devant les gardes des sceaux d'Angleterre ; mais il me fallut suivre l'exemple de ce qui s'était passé à l'enterrement du roi Jacques, et contester cette égalité, les gardes des sceaux, de leur côté, ne voulant être précédés que par les ambassadeurs ; enfin, après quelques allées et venues, ils s'en relâchèrent avec protestation pour l'avenir, et je fus prié de trouver bon que, pour mettre quelque différence entre lesdits ministres et les ambassadeurs, néanmoins sans leur faire autre injure que de les déplacer d'un rang qu'on leur avait accordé, le maître des cérémonies avec ses officiers se missent entre eux et nous : à quoi je consentis. Il y eut aussi quelques légères contestations entre les autres ambassadeurs et moi sur ce que je voulus marcher seul et non pas entre celui de Portugal et de Hollande, qui à la fin s'accor-



modèrent à mon désir. La première question fut en partie cause que la cérémonie ne s'acheva que la nuit; et ne l'ayant pas prévu, il ne se trouva pas une chandelle dans l'église de Westminster pour éclairer la compagnie et conduire l'effigie dans une manière de chapelle ardente qui avait été dressée; il n'y eut aussi ni prières, ni sermon, ni oraison funèbre, et, après que les trompettes eurent sonné peu de temps, chacun se retira sans ordre. Il fut jeté ce jour-là force imprimés, tant contre la vanité et la dépense de cette pompe funèbre que contre la validité de tous les actes passés en Angleterre depuis la dissolution du grand Parlement, et aujourd'hui tout le monde se donne grande liberté de dire ses sentiments.

7<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 9 décembre 1658.

Monseigneur,

Il ne s'est rien passé ici qui me donne lieu d'ajouter au duplicata de ma lettre à M. le comte de Brienne touchant les affaires du Nord et du dehors d'Angleterre; seulement ai-je appris que la flotte envoyée au secours du roi de Suède a été repoussée sur les côtes d'ici par le mauvais temps; et il est appréhendé que la saison ne lui soit désormais fort contraire. Je remets aux dépêches que M. de Terlon m'a depuis peu adressées à informer Votre Éminence du véritable succès du combat dont l'ambassadeur de Hollande m'est depuis peu venu faire une relation bien éloignée de celle que les ministres de Suède avaient d'abord publiée. Si la défaite de leur flotte est si grande, M. le Protecteur sera plus obligé de faire effort pour secourir le vaincu; j'ai envoyé cejour d'hui demander conférence avec le secrétaire d'État, à dessein d'en faire prendre la résolution, en attendant la réponse à la dépêche que mon secrétaire doit avoir rendue.

Les divisions du dedans sont toujours au même état, et tout le monde est en attente du Parlement, duquel il semble que le repos ou le désordre dépendent. Cependant le Conseil continue d'agir avec la même autorité. M. Lockhart m'est venu voir ce soir, et m'a chargé d'une lettre pour Votre

Éminence ; il m'a aussi témoigné du déplaisir de ne pouvoir rendre le service qu'elle avait désiré de lui sur le sujet des vaisseaux anglais qui sont à Toulon ; la division entre les officiers sert de prétexte à ce refus, et l'on fait état de les rappeler tous, n'y ayant point d'autre moyen de rétablir entre eux l'ordre et l'obéissance.

J'ai parlé audit sieur ambassadeur de la nécessité qu'il y avait, si les ennemis, pendant l'hiver, faisaient quelque entreprise en Flandre, que la garnison de Dunkerque assistât nos troupes ; il m'a témoigné être très-disposé à le faire ; que néanmoins je devais en parler afin que l'ordre lui en fût donné : ce sera pour la première fois que je verrai le secrétaire d'État. Le marquis de Carracena demande un passe-port à M. le Protecteur pour don Juan d'Autriche, qu'il dit être rappelé par le roi d'Espagne pour commander l'armée opposée au Portugal ; cette civilité ne sera pas refusée.

8<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 16 décembre 1658.

Monsieur,

Les dernières lettres que j'avais reçues de M. de Terlon m'ayant fait connaître en termes fort exprès que ce serait rendre un grand office au roi de Suède de le sortir de la guerre du Danemark et lui procurer une bonne paix, je jugeai à propos de communiquer ce désir au secrétaire d'État, afin que M. le Protecteur prît des mesures prompts pour avancer la réconciliation de ces deux princes ou pour relever le parti suédois. Il ne me fut pas difficile de persuader l'un ou l'autre, et je trouvai encore plus d'inclination à procurer la paix ; l'on est seulement en peine à quelles conditions elle se pourra faire, et s'il faudra appuyer sur l'exécution du traité de Roskiold ou porter le roi de Suède à se départir de la plupart des avantages qu'il en a reçus, en cas que celui de Danemark ne puisse être induit à s'en contenter ; ledit sieur secrétaire me demanda mon avis sur ce point ; je ne crus pas devoir rien décider avant que d'avoir reçu la réponse à mes précé-

dentes dépêches ; je lui proposai de faire pressentir, par les ministres de France et d'Angleterre servant auprès du roi de Suède, quelle peut être sa disposition, et savoir aussi précisément sa présente condition devant que de déterminer les conditions ; je jugeai aussi que cependant il fallait faire à La Haye tout devoir par M. de Thou et le sieur Downing pour arrêter le départ du second secours, et persuader que le roi et M. le Protecteur veulent travailler sérieusement à la pacification de ces princes. Ces ouvertures étant approuvées, nous demeurâmes d'accord d'écrire en conformité à La Haye et en Danemark, et qu'il ne laisserait pas d'être passé outre, aussitôt que le pouvoir m'en serait envoyé, à un traité tendant à la conservation du roi de Suède, comme aussi que Son Altesse chercherait les moyens les plus prompts d'y parvenir en cas qu'une paix avantageuse à nos deux nations ne pût être établie en ces quartiers du Nord. Ce fut le résultat de la conversation que ledit sieur secrétaire d'État et moi eûmes sur cette matière ; je n'y puis rien ajouter, si ce n'est qu'il me paraît fort enclin à l'accommodement et me dit plusieurs fois que c'était l'intérêt d'Angleterre. Il me confirma aussi ce que j'avais déjà appris d'ailleurs que la flotte d'ici avait été repoussée sur les côtes de Norfolk, et que difficilement elle pourrait en cette saison continuer son voyage. Je le priai de suite de faire donner ordre à M. Lockhart d'assister de sa garnison les troupes du roi qui sont restées en Flandre si les ennemis y faisaient quelques entreprises durant le quartier d'hiver, offrant à la pareille l'assistance de nos garnisons si les Anglais étaient attaqués ; il convint de ce mutuel secours. . . . .

On est à la veille d'un Parlement qui doit avoir grande autorité et sera assez enclin à s'accommoder avec l'Espagne. La convocation en a été solennellement résolue dans le Conseil la semaine passée ; et les ordres seront envoyés au premier jour, afin qu'il puisse être assemblé le 7 du mois de février. Le secrétaire d'État en fit la proposition, et l'accompagna de

toutes les considérations qui obligent d'avoir recours à ce remède pour acquitter les dettes publiques et affermir le gouvernement. L'on ne laisse pas d'être étonné que cette résolution se prenne devant que les esprits de l'armée soient réunis ; et bien que ceux qui sont pour le Protecteur paraissent en plus grand nombre, les autres seront en état de traverser son autorité si le Parlement est rempli de républicains. Ce danger étant certain, il y a lieu de croire, et aussi est-ce l'opinion de quelques-uns, que les officiers factieux seront réformés ou que l'on se tient assuré de faire choisir par les provinces des personnes bien intentionnées, et il est vrai que la généralité du peuple, la noblesse et les ministres sont fort contraires à l'autorité que partie de cette milice veut s'attribuer. Il y eut encore la semaine passée grand bruit entre le général major Desborough, l'un des chefs, et le général Montague, le premier s'étant publiquement plaint que l'autre avait formé le dessein, avec le sieur Faulconbridge et quelques officiers, de l'enlever, et le lieutenant général Fleetwood, et de les mener au château de Windsor ; cette accusation était fondée sur une lettre d'avis qu'il disait avoir reçue ; l'accusé désavoua le dessein et demanda que l'auteur de la lettre fût nommé, ce que ledit sieur Desborough refusa, et néanmoins insista qu'il lui fût fait raison. M. le Protecteur prit la parole et le parti dudit sieur Montague, et le Conseil se leva sans mettre l'affaire en délibération. Cette aigreur n'est point encore apaisée, et ayant éclaté, il semble qu'elle doive avoir des suites, dont la plus apparente est la ruine dudit sieur Desborough, homme fort altier, qui doit sa fortune au défunt Protecteur, dont il avait épousé la sœur. . . .

9<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 16 décembre 1653.

Monseigneur,

Il m'a paru dans la dernière lettre de M. de Terlon que le roi de Suède prendrait en si bonne part que la France et l'Angleterre le retirassent de la guerre où il était engagé, que j'ai

cru devoir communiquer ce désir au secrétaire d'État, qui s'est trouvé fort disposé à suivre cette ouverture, et est demeuré d'accord d'écrire aux ministres de M. le Protecteur résidant à La Haye et auprès du roi de Suède, de faire toute diligence pour y disposer les esprits, et reconnaître à quelles conditions ils pourront condescendre, afin que sur ces informations l'on puisse prendre quelques mesures certaines pour l'avancement du traité, et que ces princes puissent être conviés de s'accommoder s'ils ne veulent s'attirer l'inimitié de l'Angleterre. L'on est ici persuadé que le roi de Suède ne voudra pas dédire Sa Majesté et M. le Protecteur, et que celui de Danemark sera aussi contraint de se réduire à des termes raisonnables si les Hollandais peuvent être détournés de lui envoyer un second secours, soit par voies amiables, soit par force, et il y a toute disposition ici à user de l'une et de l'autre. . . . .

La résolution a été enfin publiquement prise dans le Conseil de convoquer le parlement pour le 7<sup>e</sup> du mois de février; ce n'est pas que les esprits de l'armée soient encore bien réunis, y ayant eu depuis peu grand bruit en présence de M. le Protecteur dans le Conseil entre le général-major Desborough et l'amiral Montague, sur ce que le premier disait que l'autre avait fait dessein avec le mylord Faulconbridge de l'enlever et le lieutenant général Fleetwood; les deux accusés ont demandé que l'on leur produisît l'auteur de cet avis et qu'ils répondraient; M. le Protecteur parut prendre leur parti, et ledit sieur Desborough s'emporta jusqu'à dire qu'il n'entrerait plus dans le Conseil si le mylord Faulconbridge, qui n'était pas présent, y était admis. La querelle ne fut point accommodée, et le Conseil se leva sans mettre l'affaire en délibération. Il se dit que depuis l'armée a proposé à M. le Protecteur, pour accommoder tous les différends, qu'il ne pourrait changer les officiers de l'armée que de l'avis et consentement de quatre des principaux qu'elle nommerait, et que l'on est maintenant sur ces termes, et qu'étant nécessaire d'apaiser les aigreurs pour tirer quelque fruit du parle-

ment, cet expédient sera suivi, ou M. le Protecteur sera obligé de faire un coup d'autorité.

10<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 25 décembre 1658.

Monsieur,

J'accusai par ma précédente la réception de la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 8; celle du 14 m'a depuis été rendue avec le billet qui m'apprend l'arrivée de mon secrétaire à la cour; le contenu de l'une et de l'autre ne me donne pas lieu de rien ajouter à ce que j'ai déjà fait savoir des dispositions de ce régime touchant les Suédois; l'on y paraît toujours résolu de les assister, et la semaine passée, le vent ayant changé, la flotte d'ici s'est remise en mer. Les rois de Suède et de Danemark ne laisseront pas d'être conviés à la paix, et si le dernier se veut tenir au traité de Roskiel, son ennemi sera exhorté de l'exécuter, étant jugé de l'avantage d'Angleterre que le passage de la mer Baltique soit sous différentes puissances. Le sieur Downing doit avoir reçu depuis peu de nouveaux ordres de faire tous offices pour porter les États Généraux à entrer dans nos sentiments, et le premier mémoire qu'il a présenté à cette fin avait été concerté ici. Aussitôt que mon secrétaire sera de retour, il se pourra encore prendre des résolutions plus précises sur les affaires de ces quartiers. Cependant la flotte d'Angleterre, jointe à celle du roi de Suède, sera capable d'empêcher qu'il n'entre aucun nouveau secours dans l'île de Zélande, si les quatre mille hommes qui devaient être embarqués en Hollande n'ont gagné le devant, de quoi nous n'avons aucune nouvelle, la poste de Flandre n'étant point arrivée la semaine passée. L'ambassadeur des Provinces-Unies, que j'ai vu ces derniers jours, ne manque pas de professer une grande inclination en ses supérieurs pour l'accommodement, et demeure même d'accord que l'Électeur de Brandebourg doit, par le traité, se détacher du parti de la maison d'Autriche; mais lorsque je lui ai témoigné que l'envoi d'un secours ne s'accordait pas à

cette disposition, que, si elle était réelle, il fallait agir de concert avec nous pour l'avancement de la paix, et non pas travailler à la ruine entière de l'un de ces partis, leur ambassadeur est demeuré sans aucune répartie; d'où il se peut inférer que la province de Hollande a grande confiance de rétablir le roi de Danemark au même état qu'il était avant que d'entrer en guerre, et qu'elle ne changera pas de conduite si elle ne voit la France et l'Angleterre faire de grands efforts pour la conservation du roi de Suède; le traité, pour lequel j'attends des ordres, peut leur faire appréhender que la résolution en aura été prise; il servira aussi à engager ce régime dans la continuation de la guerre contre l'Espagne, le peuple d'Angleterre étant assez affectionné à la couronne de Suède pour approuver tout ce qui peut contribuer à sa conservation. Il ne se doit néanmoins parler avec certitude des inclinations du Parlement devant son assemblée; quelques mesures que M. le Protecteur prenne pour avoir des députés bien intentionnés, un corps composé de cinq cents personnes ne laissera pas d'être bien difficile à gouverner, et les républicains se promettent d'y avoir grande autorité; les ordres pour l'élection seront envoyés aujourd'hui par toutes les provinces. Il n'est pas vraisemblable que cependant l'on entre en négociation avec l'Espagne, et ce serait avec peu de succès si elle prétendait retirer Dunkerque; encore que M. le Protecteur et son Conseil fussent disposés à en tirer de l'argent, ils n'oseraient faire ce commerce, qui les exposerait à un très-grand reproche et donnerait trop d'avantage à leurs ennemis, assez enclins d'ailleurs à faire valoir tout ce qui serait capable de décrier la conduite du présent régime. Ils feront moins de scrupule d'abandonner la Jamaïque, y ayant assez d'autres pays à occuper dans l'Amérique à moins de frais. Si nous avons quelque soupçon que l'Angleterre ne s'accommode avec l'Espagne, elle n'en conçoit pas moins sur ce que les avis de France font faire à M. de Lionne à Madrid, et j'ai déjà été questionné par différentes personnes sur le motif de cette élection; il ne m'est pas facile de les satisfaire, n'en sachant

rien de positif et n'ayant pas même reçu de lettres de la cour depuis qu'elle est à Lyon. M. Lockhart même, en me disant hier adieu, n'oublia pas de m'en toucher quelques mots; je me défis de lui en le mettant sur les bruits qui courent aussi que l'on se veut accommoder ici avec l'Espagne. . . .

Je ne manque pas, dans toutes les occasions, de représenter de quelle conséquence il est à l'Angleterre de bien traiter les catholiques, et leur condition n'a point empiré sous le Protecteur présent; la plupart des prêtres qui étaient prisonniers ont été relâchés, et si le secrétaire d'État m'accorde la liberté de trois que je lui ai demandée, celui que la reine d'Angleterre a recommandé se trouvera élargi, n'y en ayant point d'autre arrêté. Le mylord Henri en a aussi élargi quelques-uns en Irlande sur ma prière, et m'a fait espérer par sa lettre un traitement favorable pour les catholiques; et tant ceux d'Irlande que d'Angleterre doivent bien espérer des inclinations de M. le Protecteur qui suit, en fait de religion, l'exemple du défunt, ne se déclarant pour aucune, afin de les avoir toutes favorables.

11<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 23 décembre 1658.

Monseigneur,

Il ne s'est rien passé ici de considérable depuis ma précédente dépêche, que le départ de la flotte qui se remit en mer la semaine passée; elle a depuis eu le vent assez favorable pour être maintenant au Sund, d'où il n'est venu aucune nouvelle ces derniers jours. Les affaires du dedans d'Angleterre sont aussi dans le même état, la résolution d'assembler le parlement continuant de s'exécuter par l'envoi des ordres pour l'élection des députés; et il semble que le principal soin d'aujourd'hui soit de les avoir bien intentionnés; pour y réussir, la forme des élections a été changée, et au lieu que les comtés dans ces derniers temps s'assembloient en un seul lieu et corps qui les nommait tous, chaque comté n'en élira que deux, et les villes et bourgs choisirent les autres; l'espérance que l'on a de disposer plus facilement des petites communautés



que de tout un peuple assemblé a fait substituer cet ordre à celui qui s'était observé dans la convocation des derniers parlements. Les officiers de l'armée continuent de s'assembler, mais sans presser leurs prétentions.

M. Lockhart doit repasser demain à Dunkerque; il ne fait pas état d'aller à la cour devant le printemps; il a eu assez de peine à s'assurer des fonds pour l'entretien de sa garnison et le remboursement de ses avances.

---

## VI

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne.*

Londres, 11 novembre 1658.

(Voir le n° V.)

---

## VII

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne.*

Londres, 2 décembre 1658.

(Voir le n° V.)

---

## VIII

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne.*

Londres, 18 novembre 1658.

(Voir le n° V.)

---

## IX

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne.*

Londres, 27 novembre 1658.

(Voir le n° V.)

## X

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne.*

Londres, 23 décembre 1658.

(Voir le n<sup>o</sup> V.)

## XI

(Page 38.)

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 16 janvier 1659.

Monseigneur,

Après beaucoup de remises, le secrétaire d'État et le garde des sceaux sont enfin venus chez moi cette après-dînée, et le dernier portant la parole, ils m'ont déclaré que M. le Protecteur avait reçu en bonne part, et comme une marque de l'estime du roi et de l'amitié de Votre Éminence, la communication que je lui avais donnée des recherches d'Espagne et des dispositions de Sa Majesté touchant la paix, dont ils ne voulaient pas aussi me désavouer que Son Altesse n'eût été recherchée par différentes voies; qu'elle s'en était toujours éloignée pour ne se point détacher de la France; que maintenant, puisque Sa Majesté jugeait qu'il était du bien de son État de s'accommoder à des conditions raisonnables, Son Altesse entrait dans les mêmes sentiments et était près de convenir d'un traité particulier, préliminaire du général; que cependant Son Altesse ayant remarqué qu'en pressant le retour de M. Lockhart, j'avais parlé de la prochaine campagne et de rétablir le corps d'infanterie anglais, il les avait aussi chargés d'entrer en conférence sur le renouvellement du dernier traité, étant nécessaire de prendre de bonne heure des mesures, et de convenir des desseins qu'exécuterait l'armée de Flandre. Cette dernière proposition, en suite d'une réponse si générale au point principal de ma

dernière audience, m'ayant fait soupçonner que M. le Protecteur et lesdits sieurs commissaires n'eussent pas bien interprété ce que je leur avais dit de la négociation du sieur Pimentel, ou que, l'état des affaires domestiques d'Angleterre ne leur permettant pas de prendre aucune résolution sur une matière de cette importance devant la séance du Parlement, pour éluder l'éclaircissement que Votre Éminence souhaitait d'avoir, ils ne me proposassent des conférences tant sur un traité préliminaire que de campagne, j'ai fait tout devoir pour leur persuader qu'elle ne désirait le retour de M. Lockhart, ou de tel autre qu'il plairait à M. le Protecteur d'envoyer en France, instruit de ses prétentions, qu'afin de les faire entendre audit sieur Pimentel, et que l'Espagne se disposât à y donner satisfaction, si elle voulait la paix avec la France, devant que l'on entrât dans une négociation publique. Je leur ai aussi renouvelé l'offre que j'avais faite à M. le Protecteur qu'en cas que ses affaires l'obligeassent à s'accommoder promptement, Sa Majesté, pour avancer la paix, se départirait de ses propres avantages autant que la bienséance le permettrait; et pour faire cesser tout prétexte d'amusement, j'ai assuré que non-seulement elle s'engagerait par un traité à ne s'accommoder que conjointement avec l'Angleterre et à la garantie mutuelle, mais que déjà Votre Éminence avait fait perdre audit sieur Pimentel la pensée de nous détacher les uns des autres; qu'ainsi ne pouvant survenir aucune difficulté sur ce traité que lesdits commissaires appellent préliminaire, il ne devait point empêcher que présentement le régime d'Angleterre ne me fit savoir à peu près ses intentions, afin que Votre Éminence fût en état d'en parler précisément lorsque ledit sieur Pimentel repasserait en France. J'ai convié lesdits sieurs commissaires d'en user avec la même franchise et sincérité que M. le Protecteur avait pu remarquer dans le procédé du roi, et à se confier que Votre Éminence n'agissait qu'avec un esprit d'avancer le bien commun de la France et de l'Angleterre à qui la paix pouvait être également nécessaire. Il fallait se prévaloir de la conjuncture et du mauvais état de

l'Espagne pour la faire avec plus d'honneur et de profit. Ce discours leur ayant donné lieu de s'ouvrir un peu plus qu'ils n'avaient fait, après avoir conféré ensemble, ils m'ont formé quelques scrupules ; et entre autres, ils ont trouvé que la bienséance ne voulait pas que l'Angleterre fit ses demandes devant que l'Espagne eût donné les siennes ; que ce n'était point aussi l'usage qu'un État traitât par la voie d'un autre, quoique son allié ; qu'au reste, il serait assez temps d'envoyer un ambassadeur pour la paix quand l'on serait convenu de s'assembler ; qu'alors M. le Protecteur expliquerait ses prétentions ; et ils m'ont encore pressé de me déclarer sur le traité de campagne dont je n'avais point parlé. Je les ai satisfaits sur tous ces points par l'exemple de ce qui s'était passé entre la France et les autres États alliés dans la plupart des anciens traités de paix, et leur faisant connaître qu'il y avait plutôt de la gloire que du déshonneur à proposer le premier les conditions qu'à les recevoir, outre qu'il était assez notoire que, quand même nous rechercherions l'Espagne, ce ne serait pas par la crainte de sa puissance ; qu'au reste il était aussi fort ordinaire de se servir des amis pour faire entendre ses prétentions, et même de convenir ensemble de celles sur lesquelles l'on doit insister, principalement lorsque l'un et l'autre État demeurent d'accord de la garantie du traité qui doit intervenir ; que le roi ne ferait pas difficulté, en pareille rencontre, de la découvrir à M. le Protecteur ; que, si néanmoins il ne voulait pas en user avec la même confiance, il pouvait ordonner audit sieur Lockhart d'en user avec telle réserve que bon lui semblerait ; et quant à l'assemblée publique des ministres de toutes les nations intéressées pour traiter la paix, j'ai ôté l'espérance qu'elle se pût faire devant que les difficultés principales eussent été réglées, crainte de tomber dans les mêmes inconvénients qui s'étaient remarqués en celle de Munster, où l'Espagne ne songea qu'à détacher les alliés de la France ; qu'au reste je n'avais pas demandé un ambassadeur pour traiter de la paix ouvertement, mais quelqu'un qui fût assez informé des inten-

tions de Son Altesse pour, dans l'occasion, les faire savoir; et j'ai encore pressé lesdits sieurs commissaires de porter M. le Protecteur à passer par-dessus tous ces scrupules et à vouloir de bonne foi me déclarer présentement s'il veut s'accommoder, et en ce cas de faire déclarer quel est son intérêt, n'étant pas possible que le roi s'empêche de donner quelque résolution précise audit sieur Pimentel, s'il repasse par la France, à moins de s'exposer au reproche d'avoir rejeté la paix, ce qui tournerait au grand préjudice de la France et à l'avantage de l'Espagne. Lesdits sieurs se sont encore retirés, et, devant que de me répondre, m'ont demandé si nous passerions outre à l'accommodement, encore que l'Espagne ne satisfît pas l'Angleterre. Je leur ai témoigné que, comme le roi ne voulait point traiter sans l'Angleterre, aussi espérait-il que M. le Protecteur réduirait ses prétentions à des termes raisonnables; que ce serait nous engager dans une guerre perpétuelle que la France aurait peine à soutenir. Ils m'ont dit en termes fort précis que présentement ils ne pouvaient me donner tout l'éclaircissement que Votre Éminence souhaitait, mais que, dans peu de jours, je le recevrais; que M. Lockhart aurait aussi ordre de passer en France, et que je pouvais être assuré que M. le Protecteur était disposé à la paix. J'ai reçu cette réponse en recommandant la diligence et représentant la nécessité qu'il y avait de se déterminer promptement. Lesdits sieurs commissaires m'ont aussitôt remis sur le traité de campagne et demandé si je n'avais pas d'instruction particulière. Je leur ai témoigné que Votre Éminence s'étant attendue d'en conférer avec M. Lockhart, elle ne m'en avait écrit qu'en termes généraux, et que je savais seulement qu'elle souhaitait de rendre le corps anglais complet; que, s'ils avaient quelque visée, en me la faisant savoir, j'en informerais Sa Majesté. Lesdits sieurs commissaires ont accepté cette ouverture et m'ont convié aussi de presser qu'il me fût envoyé des instructions; qu'en attendant ils ne laisseraient pas de faire quelque projet et de me le communiquer. Je ne puis juger tant de tous leurs discours sur le

traité de paix que de leur empressement pour renouveler celui de campagne, si ce n'est qu'encore que M. le Protecteur ne puisse éviter de s'accommoder avec l'Espagne, à moins que ses affaires ne changent de face, il ne saurait néanmoins se déterminer à aucun parti devant le Parlement, et que, n'étant pas le maître du Conseil, sans la participation et avis duquel peu d'affaires se décident, il n'a pas voulu lui donner connaissance de celle-ci, crainte qu'étant mise en délibération, la résolution ne fût contraire à ses desseins particuliers. Il se peut aussi faire que, la guerre avec l'Espagne pouvant servir de prétexte pour tirer de l'argent du peuple d'Angleterre, l'on ne veuille pas entrer si tôt en négociation ; ou bien M. le Protecteur appelant le Parlement pour s'en prévaloir contre une partie de l'armée qui oppose ouvertement son autorité, il croit se rendre plus agréable à ce corps en lui remettant la décision de la paix ou de la guerre. Mais, quel que puisse être son motif, il est très-vraisemblable que ses commissaires n'étaient venus qu'avec un esprit d'amusement ; et quelque soin que j'aie pris de leur faire connaître qu'il fallait ou renvoyer M. Lockhart, ou, par quelque autre voie, faire savoir les prétentions de M. le Protecteur, il différera l'un et l'autre jusqu'à la séance du Parlement. Je suis confirmé dans cette opinion par l'assurance que me donnèrent lesdits sieurs commissaires qu'ils n'avaient communiqué à qui que ce soit l'arrivée du sieur Pimentel, étant certain qu'encore que M. le Protecteur ait grande confiance en ses deux ministres, ils n'oseraient tous trois avoir pris une résolution sur une affaire de cette conséquence. Ainsi la proposition qu'ils font d'un traité préliminaire, devant que de s'expliquer sur celui de paix, ne doit être considérée que comme une ouverture faite à dessein de gagner temps ; et quant à celui de campagne pour lequel ils ont tant de chaleur, je crois que leur fin est de s'en servir pour faire voir au Parlement que M. le Protecteur est encore engagé à de grandes dépenses, et faire espérer des conquêtes dans la Flandre par la continuation de la guerre avec l'Espagne, ce qui sera

capable de donner dans la vue de quelques députés de ce corps et de les porter à ouvrir la bourse plus libéralement. Que si Votre Éminence juge à propos de se prévaloir de ces dispositions pour tirer des troupes d'Angleterre, et aussi pour l'engager à ne s'accommoder avec l'Espagne que conjointement avec la France, et à la garantie de la paix, il sera nécessaire d'user de diligence, crainte que le Parlement, qui considérera moins l'intérêt de M. le Protecteur que le repos de la nation, ne trouve plus avantageux de traiter sûrement que de rester toujours engagé avec la France. Je prévois que, par le traité de campagne, l'on stipulera quelque autre place, soit pour la réputation, soit afin de retirer du pays de quoi entretenir la garnison, dont la dépense est beaucoup à charge. Je pourrais aussi avec autant de certitude avancer que l'Angleterre se contentera, dans un traité général, de conserver les conquêtes qu'elle possédera en Flandre ; défunt M. le Protecteur flattait les marchands de l'espérance du commerce dans les Indes pour la restitution de la Jamaïque ; mais le présent régime n'a pas les pensées si élevées, ni la puissance assez affermie pour appuyer de telles prétentions. Tous les avis qui m'ont été donnés, depuis la division des officiers de l'armée, conviennent qu'ils ne sauraient s'empêcher de complaire au peuple, fort enclin à la paix. Cette nécessité laisse croire que l'intérêt d'Angleterre ne peut pas arrêter longtemps l'accommodement général, et qu'il se peut toujours prendre quelque mesure en attendant que M. le Protecteur s'explique davantage. Je rapporterais exactement ce qui se passa dans l'audience qu'il me donna, s'il s'en pouvait tirer quelque lumière ; mais ce ne fut de ma part qu'une relation exacte des propositions du sieur Pimentel, du jugement que Votre Éminence en avait fait, et de tout le contenu de sa lettre du 17<sup>e</sup> du passé ; à quoi M. le Protecteur me répondit en des termes généraux pleins de reconnaissance, tant envers le roi que Votre Éminence, et d'assurances qu'il tâcherait de correspondre à un procédé si obligeant, sans néanmoins entrer dans le particulier des affaires que je lui avais commu-

niquées ; il remit à s'expliquer après qu'il en aurait communiqué à son Conseil. Je ne m'attendais pas à davantage, et même je me serais contenté d'en entretenir le garde des sceaux et le secrétaire d'État, s'il ne m'eût paru que M. le Protecteur l'aurait pu prendre en mauvaise part. Le premier de ces ministres fut son interprète, et l'autre servit à amuser deux du Conseil dont il ne s'était pu défaire. Quand j'entrai à l'audience, bien que je les eusse avertis de s'y trouver seuls, et qu'ils me l'eussent fait attendre, l'embaras fut tel que le garde des sceaux m'avertit de parler de quelque affaire indifférente en cas qu'ils n'eussent pas la discrétion de se retirer. Je ne fus pas en cette peine : lesdits sieurs commissaires, devant que de se retirer, m'ont rendu le traité de garantie sur le secours de Suède, avec peu de changements aux articles que je leur avais donnés ; ils en ont seulement ajouté un par lequel l'Angleterre se réserve la liberté de traiter avec le roi de Suède, qui est sujet à quelque explication, n'étant pas raisonnable que, si elle prend quelque engagement particulier avec ce prince dont elle retire de l'avantage, le roi soit garant des suites et événements, sous prétexte que le secours en aura été la cause originaire. Je ne fais point de doute que, dans la première conférence, nous ne convenions qu'au moins, s'il se fait quelque traité, ce soit avec la participation de Sa Majesté, et qu'ainsi cette affaire ne soit bientôt réglée. Mais, quoi que nous arrêtions pour garantir le roi de Suède du danger où il est, l'Angleterre ne pourra envoyer aucune assistance qu'au mois de mars ; et, sans les glaces, sa flotte aurait été entièrement ruinée devant l'arrivée de celle d'Angleterre, qui a empêché, à ce que prétendent lesdits sieurs commissaires, le départ du secours des Hollandais ; d'où l'on peut juger que les États Généraux prendront tout de bon le parti de persuader la paix, à moins de quelque changement. Ici la voix publique veut que le Parlement pourrait en produire d'assez considérables, et il se voit, par les élections déjà faites, que les plus factieux du Long-Parlement et quelques officiers de l'armée réformée sont députés. Le général Fairfax est même du



nombre. Quelques-uns s'imaginent aussi que les Presbytériens ont fait toute diligence pour se faire nommer, à dessein, s'ils ne se trouvent pas assez puissants d'eux-mêmes pour former un gouvernement à leur gré, de se joindre avec M. le Protecteur contre l'armée. Bien que ces diversités ne soient pas si dangereuses, le présent régime ne laissera pas d'avoir assez de peine, surtout à conserver la chambre des nouveaux seigneurs que le défunt Protecteur a créés. Ce sera la première pierre de scandale. Les députés d'Irlande et d'Ecosse courront aussi risque d'être chassés, étant contre l'usage qu'ils soient admis dans le Parlement d'Angleterre. Ces retranchements affaibliront beaucoup le nombre des amis du gouvernement, qui sera vraisemblablement appuyé par tous les esprits pacifiques. Il a depuis peu été envoyé trois cents hommes de recrues à Dunkerque ; l'embarquement s'en fit aussitôt qu'ils eurent été tirés des vieux régiments, crainte de quelque mutinerie, ce service n'étant pas aussi agréable que celui d'Angleterre.

Votre Éminence aura sans doute reçu les mêmes avis qui sont ici de l'arrivée de la flotte des Indes aux Canaries ; s'ils sont bien fondés, jamais elle ne fut si riche ; l'on parle de quarante-cinq millions de piastres, dont n'y ayant eu que huit d'enregistrés, les officiers ont visité les vaisseaux si exactement qu'ils en ont trouvé jusqu'à quarante ; ce sont les nouvelles de la Bourse de Londres, auxquelles je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que je suis avec respect. . . . .

La présente lettre n'ayant pu être envoyée par l'ordinaire précédent, j'y ajouterai que, depuis l'avoir écrite, le secrétaire d'État est demeuré d'accord de retrancher du traité de garantie l'article qu'il y avait ajouté, mais qu'il ne me parle point d'y apporter l'éclaircissement que sa dernière visite me faisait attendre. Les mêmes bruits que j'ai déjà fait savoir de l'arrivée de la flotte des Indes continuent, et pour ce qui est du dedans d'Angleterre, toutes choses y sont au même état.

2<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 30 janvier 1659.

Monseigneur,

J'accuserai seulement la réception de la lettre dont Votre Éminence m'a honoré, en date du 14, m'ayant été rendue cejourd'hui si tard qu'elle n'a pas pu être déchiffrée; je ne ferai point aussi savoir aujourd'hui les sentiments de M. le Protecteur sur les affaires dont j'ai entretenu ces jours passés le secrétaire d'État, encore qu'il me soit venu voir ce soir avec le garde des sceaux; ils ont remis jusqu'à samedi à me donner l'éclaircissement que la conjoncture des affaires leur permet de me faire savoir, et aussi la signature du traité de garantie; je les ai priés, suivant ce que M. le comte de Brienne m'en avait écrit, qu'il fût envoyé ordre au sieur Downing de représenter à MM. les États-Généraux que l'Angleterre considérant le duc de Neubourg, ce serait choquer Son Altesse aussi bien que Sa Majesté s'ils entraient en guerre avec lui, à moins d'en avoir sujet, ce que sans doute ce prince évitera de donner; cet office a été promis, et s'il est nécessaire, je presserai que l'on agisse avec chaleur en sa faveur. Lesdits sieurs commissaires m'ont dit qu'ils n'avaient autre nouvelle du Nord si ce n'est que le roi de Suède était allé à Frédérisborg, et m'ont encore affirmé que l'Électeur de Brandebourg professait de ne vouloir point s'accommoder sans l'Empereur; le roi de Danemark entrant, comme il y a lieu de le croire, dans de semblables sentiments, il n'y aura autre ressource que d'envoyer le secours naval aussitôt que la mer sera libre. M. le Protecteur professe d'y être résolu. Il y avait un chevalier anglais, estimé bon homme de mer, qui était engagé dans le service de Suède, et était allé avec la flotte d'Angleterre; le mauvais temps l'ayant obligé de relâcher, il refuse maintenant, et tous les officiers qui le suivaient, de continuer dans son dessein, d'où l'on peut juger que les affaires de ce prince ne sont pas en bon état.

Il n'y a rien présentement à écrire d'ici, si ce n'est qu'il paraît beaucoup de députés enclins à la paix et que le parti

des mécontents du gouvernement pourra bien être le plus faible en nombre.

---

## XII

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 5 et 6 février 1659.

Monseigneur,

Ma précédente lettre aura fait savoir à Votre Éminence que les commissaires de Son Altesse me devaient venir trouver avant-hier; cette entrevue a été remise jusqu'à ce soir qu'ils m'ont apporté le traité de garantie que nous avons signé, et en exécution duquel nous devons écrire, par un vaisseau qui part demain, à M. le chevalier de Terlon et au résident d'Angleterre, pour les faire agir tant auprès du roi de Suède que du roi de Danemark; mais afin de donner plus de force à leurs offices, il est jugé à propos de leur envoyer des lettres de créance pour le dernier de ces princes; nous n'avons pas cru pouvoir prendre aucune mesure certaine sur les conditions particulières de cet accommodement avant d'être informés de l'état des affaires du Nord; ce sera cependant aux ministres de France et d'Angleterre d'en user suivant la disposition où ils se trouveront présentement. J'en écrirai en ce sens à M. le chevalier de Terlon, qui pourra faire appréhender au roi de Suède l'abandonnement de la France comme à celui de Danemark sa puissance, s'il ne croyait pas porter l'un et l'autre à la paix. Le résident d'Angleterre parlera aux mêmes termes, et ils seront aussi tous deux avertis qu'en cas que le roi de Pologne et l'Électeur de Brandebourg refusent de s'accommoder sans l'Empereur, ils s'appliquent principalement à celui de Danemark comme le plus pressé, et que si leurs soins ont quelque succès, ils fassent rejeter ou au moins si bien expliquer l'article dudit traité de Roskiel, où il est parlé du passage par le Sund des vaisseaux des autres nations, que le commerce de France et

d'Angleterre n'en reçoive point de préjudice. Nous sommes aussi convenus en même temps de faire savoir à MM. les États-Généraux la résolution du roi et de M. le Protecteur. L'on s'en est même déjà expliqué au sieur de Nieuport, leur ambassadeur, qui, sur l'avis sans doute du traité, m'est venu assurer depuis deux jours qu'il était autorisé, pour obliger ses supérieurs, à se joindre avec nous contre celui desdits princes qui refuserait la paix à des conditions équitables. Je lui témoignai que Sa Majesté aurait très-agréable qu'ils prissent ce parti, et le renvoyai au secrétaire d'État afin que, Son Altesse en étant informée, elle nommât des commissaires et que nous entrassions sans perte de temps en matière; mais il s'est trouvé n'avoir ni pouvoir ni instructions précises, et que MM. les États-Généraux prétendaient régler lesdits princes suivant le traité de Brunnsberg de l'année 1645, sans avoir égard à celui de Roskiel; ce qui a fait juger ici que les avances faites par ledit sieur ambassadeur n'étaient pas à considérer, et qu'il fallait, avant que de venir avec lui à aucune particularité, que ses supérieurs fussent dans d'autres sentimens. Le traité d'aujourd'hui pourra produire ce changement. Je ne manquerai pas, le prochain ordinaire, d'en faire part à M. de Thou. Je me suis aussi chargé de faire savoir au roi de Pologne et à l'Électeur de Brandebourg, par les ministres de France, n'y en ayant point d'Angleterre auprès d'eux, les soins et les diligences que nous voulons apporter pour les réconcilier avec la Suède; et ledit sieur secrétaire doit, par la même dépêche qu'il écrira au sieur Downing en conformité, lui ordonner des offices pour empêcher que les Provinces-Unies ne s'engagent contre le duc de Neubourg. Après que toutes ces informations auront été envoyées, jusqu'à ce qu'il arrive des nouvelles de Zélande, il n'y aura plus rien à faire ici sur ce sujet, ensuite duquel le garde des sceaux m'a dit que Son Altesse lui avait commandé de me confirmer encore qu'elle se sentait fort obligée de la communication que je lui avais donnée tant des ouvertures faites par le sieur Pimentel que des instances de l'Électeur de Mayence; mais

qu'il fallait, devant que de prendre ici aucune résolution sur l'envoi d'un ambassadeur à Augsbourg et que de communiquer les prétentions d'Angleterre, aviser aux moyens de résister aux grands préparatifs que l'Espagne faisait en Flandre, qui semblaient menacer Dunkerque du siège, devant que nos armées fussent en campagne. Ce discours, semblable à celui que j'avais déjà entendu, m'ayant confirmé dans la pensée où j'étais que M. le Protecteur ne pouvait se déterminer qu'après les premières séances du Parlement, j'ai cru me devoir plaindre auxdits sieurs commissaires de ce qu'ils me parlaient avec si peu de franchise, de ne me déclarer pas que Son Altesse ne pouvait présentement songer à la paix, afin que le roi s'accommodât à la nécessité de ses affaires, au lieu qu'en usant avec tant de réserve, c'était nous laisser la défiance que toutes ces remises étaient affectées pour cependant pressentir si l'Espagne n'accordera pas à l'Angleterre quelques conditions plus avantageuses, en s'accommodant sans la France; qu'au reste le traité de campagne ne devait point empêcher que l'on ne s'expliquât sur la paix, non plus que l'assemblée d'Augsbourg n'empêchait la jonction de nos troupes, seules capables de tirer des ennemis des conditions avantageuses et d'arrêter leurs desseins en Flandre, qui ne devaient pas donner jalousie pour Dunkerque, le siège n'en pouvant être fait sans une armée nouvelle plus puissante que celle d'Angleterre; que j'avais déjà informé Votre Éminence du désir de Son Altesse à cet égard, et qu'apparemment dans peu de jours je recevrais des ordres pour en conférer et convenir de ce qui serait possible et raisonnable; que cependant ils ne devaient pas faire scrupule de me dire si Son Altesse ne pouvait s'expliquer sur la paix générale devant la séance du Parlement, afin que j'écrivisse quelque chose de certain, et que Sa Majesté, qui avait répondu de l'Angleterre, pût à l'avenir parler plus assurément de ses dispositions, leur faisant aussi connaître que si elle différait longtems à se déclarer, nos ennemis communs en tireraient de grands avantages et ne manqueraient pas d'insinuer à tous les princes

d'Allemagne que, sous le nom de nos alliés, nous formions de nouveaux obstacles à la paix. Lesdits sieurs commissaires, après s'être entretenus ensemble, m'ont d'abord fait de grandes protestations qu'ils n'avaient point la pensée d'entrer ni publiquement ni secrètement, sans notre participation, en traité avec l'Espagne, que Son Altesse était trop reconnaissante du procédé de Sa Majesté pour en mal user, et qu'elle n'écouterait ni ne recevrait aucune proposition dont nous ne fussions avertis; qu'ils m'avouaient néanmoins, sans m'en pouvoir dire les motifs, qu'elle n'était point aujourd'hui en état de prendre aucune résolution, mais qu'apparemment elle le serait dans peu de temps. J'ai reçu cette confession plus ingénue que les autres discours précédents, avec assurance que le roi tâcherait de sa part de tenir tout en suspens pendant quelques jours, et nous nous sommes fait force protestations de demeurer aussi unis dans le traité de paix que nous l'avions été dans la guerre; encore qu'au mois de mars l'une et l'autre nation doivent être en liberté de pourvoir séparément à ses affaires et de chercher ses avantages. C'est tout ce que j'ai pu retirer desdits commissaires, et il n'y a pas sujet d'être surpris que M. le Protecteur diffère à se déterminer jusqu'à ce qu'il sache quelle doit être à l'avenir sa condition. J'avais fait le même jugement dès la première réponse qui me fut rendue, et depuis deux jours j'ai été averti qu'il ne fallait rien attendre qu'après les premières séances du Parlement. L'avis que M. de Turenne m'avait donné qu'il était nécessaire que M. Lockhart nous assistât de cinq ou six cents hommes de sa garnison, si Oudenarde était assiégé, m'a donné lieu de prier le secrétaire d'Etat que l'ordre en fût envoyé à Dunkerque; il me l'a fait espérer, et que généralement nous pourrions disposer de tout ce qui serait en la puissance de Son Altesse. Mais il appréhende que cette garnison ne soit bien faible, à cause que l'on n'a point de nouvelles de cinq compagnies qui devaient passer de France à Dunkerque, quoiqu'elles aient été embarquées il y a quelque temps. Il m'a aussi dit que le commandant des Anglais, qui sont en

quartiers d'hiver dans l'une de ces deux villes, se plaint fort du mauvais traitement que les habitants leur font, et j'assurai qu'il serait envoyé ordre d'en user mieux à l'avenir. L'avis des projets du duc d'York et l'instance que je fis pour le renvoi de M. Lockhart à la cour mirent fin à notre conférence; le secret me fut promis sur le premier point; et sur l'autre que, dans peu de jours, l'on pourrait envoyer ordre audit sieur ambassadeur de faire un tour à Paris, sans néanmoins se désister de la prière qui m'avait été faite d'écrire à Votre Éminence touchant le traité de campagne, afin que l'on pût de bonne heure prendre ici des mesures pour l'exécution de ce qui sera résolu; nous avons même parlé des recrues du corps anglais, et lesdits sieurs commissaires n'ont pas témoigné que Son Altesse dût faire difficulté de les accorder. Il faut aussi s'attendre qu'elle prétendra étendre ses conquêtes dans le pays, et en tirer des contributions capables de maintenir en partie la garnison de Dunkerque. Si les intentions de Sa Majesté me sont envoyées, la communication que j'en donnerai avancera les résolutions d'ici, et M. le Protecteur ne faisant rien de son chef, son ambassadeur ne pourra rien déterminer si promptement, ni répondre de son maître présent avec tant de certitude qu'il faisait du défunt; le Conseil même remet depuis quelque temps toutes les affaires importantes jusqu'à la séance du Parlement, dont la conduite est si appréhendée qu'il se parle déjà de le rompre, à moins qu'il ne se soumette entièrement au gouvernement du présent régime; de quoi l'on peut douter, vu les inclinations des principaux députés. Ils professent tant d'aigreur contre la milice et tant de passion pour l'établissement de la république que partie de l'armée, détachée des intérêts de M. le Protecteur, pourra être forcée de se réunir par la crainte que, en appuyant ses ennemis, elle n'en soit à la fin détruite. Si les autres bruits qui courent des sentiments de cette assemblée sont véritables, ils écouteront favorablement l'instance que les principaux marchands d'Angleterre doivent faire pour la paix avec l'Espagne. Mais devant que d'en venir là, il faudra régler

d'autres affaires domestiques dont la décision détruira ou affermira la puissance de M. le Protecteur. Le compte que je rends de ce qui s'est dit et passé aujourd'hui entre les commissaires de Son Altesse et moi ne me laisse rien à répondre au contenu de la lettre de Votre Éminence du 44 janvier, si ce n'est que ses précédentes ont dissipé entièrement les jalousies causées par le passage du sieur Pimentel et le prétendu voyage de M. de Lionne qui avaient, avec quelque fondement, donné de l'ombrage, jusqu'à la communication que Son Altesse a eue des ouvertures faites par l'Espagne ; elle paraît bien persuadée de notre sincérité.

Je crois aussi devoir ajouter que, quelque démonstration que fassent les États-Généraux, par leur ambassadeur, de vouloir détacher l'électeur de Brandebourg de la maison d'Autriche, s'ils s'emploient pour y parvenir, ce ne sera qu'à toute extrémité ; et lorsque dans la dernière visite que me rendit ledit sieur ambassadeur, je lui témoignai, parlant sur ce sujet, que ses supérieurs avaient tout crédit auprès de ce prince, il s'en défendit fort, et n'oublia rien pour me persuader que maintenant il déférait fort peu à leurs conseils. Pour ce qui est de l'intention de la province de Hollande sur l'accommodement du roi de Danemark, encore qu'elle ne paraisse pas changée dans le discours que ledit sieur ambassadeur a tenu au secrétaire d'État, il y a sujet à croire que l'engagement dans lequel la France et l'Angleterre viennent d'entrer fera perdre la pensée de dépouiller le roi de Suède de tous les avantages que lui a donnés le traité de Roskiold, s'il se peut encore maintenir quelque temps, et s'il n'arrive rien en Angleterre qui empêche de lui renvoyer la flotte.

6 février.

La présente lettre n'ayant pu être envoyée par l'ordinaire précédent, j'y ajouterai ce qui s'est passé aujourd'hui à l'ouverture du Parlement. Les députés se sont rendus dans la chapelle de Westminster, où M. le Protecteur est aussi venu par eau, accompagné de son Conseil, de sa famille et de quel-



ques officiers de l'armée; après avoir entendu le prêche, il s'est retiré dans une chambre où, les nouveaux seigneurs et les députés des Communes l'étant venus trouver, il leur a parlé debout et découvert, après néanmoins s'être assis et couvert un moment. Le commencement de son discours a été une exagération des soins que le défunt Protecteur avait pris pour établir la paix en Angleterre et de l'état où il l'avait laissée au moment de sa mort; il est ensuite passé aux motifs qui l'avaient obligé d'assembler ce corps, professant qu'encore que Dieu l'eût appelé au gouvernement, il ne voulait point se conduire par ses seules lumières, mais par l'avis du Conseil de la nation, et descendant dans le particulier, il a représenté la grande nécessité qu'il y avait de satisfaire l'armée, à laquelle il était dû beaucoup d'arrérages, et a pris occasion de louer sa grande retenue et la patience avec laquelle elle supportait le retardement de sa paye. Il a ensuite proposé trois points sur lesquels on avait principalement à délibérer : l'un est la religion protestante et les moyens de pourvoir aux désordres dont elle est affligée; l'autre est l'intérêt du roi de Suède, dont il a représenté la ruine préjudiciable et honteuse à l'Angleterre, sa ruine ne pouvant que donner le moyen à ses ennemis d'y former des entreprises. Le dernier point a été la puissance de la maison d'Autriche, qui se rendait formidable, par la réunion apparente de la branche d'Allemagne avec celle d'Espagne, à toute la chrétienté et principalement aux protestants. La fin de ce discours a été une exhortation à l'union, sans laquelle il ne pouvait attendre aucun fruit de l'assemblée; le premier des gardes des sceaux a pris la parole après M. le Protecteur, et ne s'est guère étendu que sur cette même union; cet acte achevé, il s'est retiré de la même manière qu'il était venu, et le Parlement est allé choisir son orateur, qui est un avocat des plus estimés de la nation, sans qu'il ait paru aucune diversité de sentiments sur cette élection.

## XIII

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 20 février 1659.

Monseigneur,

Les derniers ordinaires ne m'ayant apporté aucune lettre de Votre Éminence, et ne s'étant rien passé ici touchant les affaires du dehors d'Angleterre, j'ai seulement à informer de celles du dedans, qui se réduisent aux délibérations du Parlement. Il employa les deux derniers jours de la semaine précédente en prières et à nommer des commissaires pour l'examen de plusieurs matières. Il y eut aussi un assez grand débat sur ce que deux députés, dont l'un est le colonel Cook, entrèrent dans l'assemblée sans avoir prêté le serment que les autres ont prêté; ils s'en excusèrent sous prétexte que ce serait blesser leur conscience de les assujettir à aucun engagement. Cette raison ne fut pas bien reçue de tout le corps; quelques-uns voulaient qu'ils subissent la loi générale, mais d'autres ayant déclaré que c'était seulement une cérémonie peu nécessaire et que, si les députés étaient assez scrupuleux pour ne pouvoir pas donner au serment une interprétation favorable, ils n'y devaient pas être forcés: plutôt que d'entrer plus avant en cette question, l'on les souffrit prendre place, ce qui a servi depuis d'exemple, entre autres au chevalier Vane, l'un des plus signalés républicains de toute la nation, qui entra le premier de la semaine. Ce même jour, l'acte de reconnaissance fut relu, et il ne s'est parlé depuis d'aucune autre affaire, sans que néanmoins l'on soit encore venu au particulier de la question. Toutes les séances se sont passées en harangues fort libres de la part des républicains, et réponses que les affectionnés au gouvernement y ont faites; les plus modérés des premiers prétendent que ce sera bien l'avis d'accorder à M. le Protecteur les mêmes prérogatives et conditions que le roi défunt accepta quand le Long Parlement traita avec lui dans l'île de Wight; cette proposition étant

assez plausible et conforme aux inclinations de la milice, en ce qu'elle détache le commandement de l'armée du chef magistrat, il semble qu'elle doive être enfin suivie, encore que présentement le plus grand nombre des députés soient aveuglement portés à maintenir l'autorité de M. le Protecteur, qui recevrait une grande atteinte par cette séparation, pour laquelle appuyer il parut hier à la porte du Parlement quelques bourgeois qui demandaient à présenter une requête, tant en leurs noms que de beaucoup de gens de bien. L'on leur manda que présentement le corps ne pouvait écouter aucune autre affaire, mais qu'après la conclusion de la délibération qui était sur le tapis, ils pourraient être entendus; il était néanmoins tout public que cette requête avait été signée par quinze ou vingt mille personnes, et tendait à la diminution du pouvoir de M. le Protecteur; d'où l'on peut juger que ses amis prévalent; et il se pourrait dire que de leur fermeté sa grandeur dépendrait, s'il est vrai, comme le général major Lambert l'a avancé, que l'autre Chambre, composée des principaux officiers de l'armée, se soumettra sans peine aux résolutions de celle des Communes. Ce serait faire une relation ennuyeuse que de rapporter tous les autres discours libres qui se tiennent; il suffira, pour faire connaître l'esprit de quelques républicains, de toucher quelques passages de la longue harangue du chevalier Vane. Après une exacte déduction de ce qui s'était passé dans les derniers mouvements auxquels il avait eu grande part, il demeura d'accord que M. le Protecteur défunt avait pu mériter, en travaillant, comme il l'avait fait, à la ruine de la monarchie, l'autorité que le dernier Parlement lui avait confiée; mais venant au fils, il ne trouva en lui aucun titre pour y succéder; et examinant toutes les voies légitimes qui peuvent porter les hommes légitimement à l'autorité souveraine, tâcha de persuader que M. le Protecteur ne pouvait appuyer la sienne d'aucune raison bien solide. Ce discours n'a pas manqué de répartie, y ayant, parmi ses amis, des avocats fort illustres, et ce n'est pas la croyance que les républicains aient la pensée

de le détruire, les trois quarts du corps étant favorables à sa conservation; seulement prétendent-ils de borner son pouvoir et détacher la milice. Cette délibération durera encore quelques jours, quelque diligence que l'on y apporte pour y mettre fin, crainte que les ennemis du Parlement ne gagnent, avec le temps, d'autres députés moins fermes dans leurs sentiments. Le bruit avait couru ces derniers jours que l'armée d'Écosse voulait faire une déclaration de soumission au Parlement; mais jusqu'à cette heure, elle n'a point paru, et c'est encore la créance commune que tout se passera, soit dans les troupes, soit dans le Parlement, suivant le désir de M. le Protecteur, que j'apprends avoir donné des ordres très-précis pour mettre vingt-huit vaisseaux en état de faire voile vers le Sund aussitôt que la saison le permettra. Il m'est aussi assuré que M. Lockhart pourra partir dans la fin de ce mois, et son secrétaire est venu poursuivre ici des ordres; j'attends avec impatience ceux de Votre Éminence sur mon paiement, et qu'elle me continue l'honneur de sa bienveillance, me faisant la justice de croire que je suis, etc.

---

#### XIV

##### *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 10 février 1659.

Monseigneur,

La lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 30 janvier ne venant que de m'être rendue, j'en accuserai seulement la réception aujourd'hui, et le prochain ordinaire en portera la réponse; je n'ajouterai rien aussi à mes précédentes touchant les affaires dont elles ont rendu compte. Le parlement occupe trop le régime d'Angleterre pour permettre présentement aux ministres du Conseil de s'appliquer au dehors; ce n'est pas néanmoins que, depuis l'ouverture de cette assemblée, dont j'ai informé Votre Éminence, il s'y soit pris aucune résolution considérable. La première a été que

vendredi prochain serait un jour de jeûne et d'humiliation pour le corps ; il fut ensuite établi un comité pour examiner les élections contestées, et ce matin la liste des députés a été lue, ce qui a donné lieu à une question assez importante, savoir si les trente nommés pour l'Écosse, en pareil nombre pour l'Irlande, doivent être admis ; ceux qui veulent leur exclusion prétendent qu'ils ne sont point appelés par aucun acte des parlements précédents, ni même par l'usage, mais qu'ils n'ont pour titre qu'une ordonnance du conseil d'État, dont le pouvoir ne s'étend pas jusqu'à régler les parlements ; que, d'ailleurs, l'union de ces deux nations à l'Angleterre n'a point été faite, et qu'elles se doivent plutôt considérer comme provinces conquises, et que, s'il était en la puissance du souverain d'ajouter un si grand nombre de députés, il serait le maître absolu des parlements, puisque, par la même ordonnance, soixante députés sont réputés représenter tout le corps, et qu'il éloignerait les autres, suivant l'exemple pratiqué si souvent par le défunt Protecteur. L'on avait toujours prévu que ce serait une difficulté très-grande, et elle a été formée cejourd'hui ; demain elle s'agitera et donnera lieu de reconnaître les bien intentionnés au gouvernement, encore que quelques-uns d'entre eux soient contraires à cette nouveauté. L'établissement de la Chambre créée par le précédent parlement sera ensuite examiné et ne trouvera guère moins d'opposition ; aussi se peut-il dire que, si M. le Protecteur fait décider ces deux points suivant son désir, tout le reste lui sera fort facile. . . . .

---

 XV

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 20 février 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XIII.)

## XVI

(Pages 72, 79 et 90.)

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 6 mars 1659.

(Il rend compte de la conférence qu'il a eue avec le secrétaire d'État.)

. . . . . Je donnai aussi avis du dessein qu'avaient les ministres d'Espagne de faire passer en Flandre de l'infanterie, et de se servir du duc d'York pour exciter en Angleterre quelques divisions durant la séance du Parlement. Il me dit que M. le Protecteur serait toujours prêt de favoriser les recrues, quand Sa Majesté serait entièrement déterminée de les faire, et qu'il renverrait dans peu M. Lockhart à Paris pour recevoir ses commandements; qu'encore qu'il fût peu vraisemblable que les Espagnols voulussent hasarder un corps d'infanterie considérable dans la Manche, il ne laisserait pas d'être ordonné à tous les vaisseaux anglais de faire garde bien exacte; et que, pour les desseins du duc d'York, quoique quelques députés du Parlement (désignant les républicains) les appuyassent, Son Altesse n'avait pas sujet de les appréhender. Notre conversation finit de ma part après avoir fait savoir les ordres envoyés à Amiens en faveur des régiments anglais, et par des instances réitérées que M. le Protecteur eût à renvoyer au plus tôt M. Lockhart instruit de ses sentiments, ou à me les déclarer. Ledit sieur secrétaire me confirma que j'aurais aujourd'hui de ses nouvelles, et me fit force protestations que Son Altesse n'aurait point de réserve pour Votre Éminence et ne prendrait aucune résolution pour la paix que de concert avec la France.— Cette même déclaration m'a été si souvent et si solennellement faite ces derniers temps que je n'ai pas eu lieu de me plaindre ni de stipuler pour l'avenir une autre correspondance, et je demeure persuadé que l'incertitude de la condition de M. le Protecteur est

seule cause de ce qu'il ne s'explique pas plus ouvertement. C'est à quoi il faut attribuer que M. Lockhart ait différé son voyage, et ç'aurait été une conduite hasardeuse de quitter Dunkerque dans le moment que toute l'armée se voulait déclarer contre le gouvernement, la garnison de cette place étant composée d'officiers aussi assurés à M. Fleetwood qu'à M. le Protecteur. Je n'ai rien à ajouter à mes précédentes touchant les procédés dudit sieur Lockhart, si contraires à ses protestations, si ce n'est que l'avis qui m'a été donné s'est trouvé fort conforme aux discours que lui-même m'a tenus. Je ne puis aussi rien dire encore sur la pensée qu'a Votre Éminence de traiter de Dunkerque. Il est bien certain que M. le Protecteur ne considère pas tant cette conquête que faisait le défunt Protecteur, n'ayant pas des desseins si relevés. Le Parlement même la regarde comme un sujet de dépense et de querelle, et depuis deux jours, un des députés, assez accrédité de soi-même, m'a dit que c'était l'intérêt de la nation de vendre cette place à la France ou à l'Espagne. Néanmoins le conseil d'État aura peine de prendre la résolution s'il n'est pressé par une grande nécessité, crainte de donner prise sur sa conduite. Je ne laisserai pas de tenter, par quelque voie particulière, cet accommodement aussitôt qu'on verra plus clair dans l'établissement du régime; et les Anglais sont assez mercenaires pour ne pas négliger une occasion de profit, pour peu de couleur qui se puisse donner à cette proposition. Le traité de paix en fournira. Il y aurait encore plus de facilité de réussir dans ce dessein si l'on fait entendre que l'Espagne insiste sur la restitution, et s'en départirait plutôt en faveur de la France, à cause de l'intérêt de la religion. Si le Parlement venait à se brouiller avec M. le Protecteur, devant que de lui accorder de l'argent, il y aurait encore plus de facilité de réussir dans ce dessein, à l'avancement duquel je m'appliquerai avec toute diligence. Je n'ai pas cru devoir approfondir de nouveau la pensée qu'ont eue les commissaires de Son Altesse, en me proposant un traité préliminaire. Outre que cette ouverture me parut être

faite seulement pour amuser, je déclarai dès lors qu'il n'y avait autre précaution ni engagement à prendre ensemble qu'à nous obliger de ne point traiter séparément, et de demeurer réciproquement garants du traité de paix. Les deux commissaires tombèrent dans mon sentiment, et depuis il ne s'en est plus parlé. Si la même proposition se remet sur le tapis, j'en userai suivant les ordres de Votre Éminence. . . .

Il ne me reste, pour satisfaire entièrement au contenu des deux lettres de Votre Éminence, qu'à lui dire que M. Faulconbridge ne sera pas difficile à contenter sur la figure du diamant, pourvu qu'il soit de mille pistoles. Le sieur Gédéon n'est pas plus délicat; et encore que l'autorité de M. le Protecteur puisse être affaiblie, la dépense en sera très-utile, et le présent mieux venu dans la conjoncture présente qu'après l'affermissement du régime.—Je dois aussi promettre à Votre Éminence les avis qui me seront donnés tant des dispositions de l'armée que du Parlement. Pour mes jugements sur la conduite de l'un et de l'autre, j'en ferais grand scrupule, à moins d'un accommodement exprès, reconnaissant que les événements y peuvent être contraires, n'étant pas toujours informé par ceux qui conduisent les affaires, et eux-mêmes changeant de conduite fort souvent. Il s'est pu remarquer de mes lettres que, devant la séance du Parlement, M. le Protecteur était menacé d'une liaison entre les officiers de l'armée mécontents et les députés républicains, et que ces deux partis joints ensemble seraient capables d'altérer le gouvernement. Tout le monde, même les plus éclairés ministres de l'État, avait lors cette appréhension; et, dans les premières séances, on a vu qu'elle était bien fondée, grand nombre de députés s'étant ouvertement déclarés pour la république, les sectaires ayant présenté une requête tendant à ce même dessein, et l'armée en ayant aussi, dans ce même temps, projeté une semblable. Pour dissiper tous ces orages, il n'a point été trouvé d'autre voie que celle de réunir les principaux officiers qui fomentaient le soulèvement des au-



tres; et aussitôt que la réconciliation a été faite, les affaires ont changé de face, le parti de M. le Protecteur s'est fortifié dans le Parlement, ses ennemis ont perdu cœur, voyant leur nombre le plus faible et l'armée réunie, et l'acte de reconnaissance ne trouva plus tant d'obstacles. Il se peut même dire que le Parlement, jusques avant-hier, paraissait disposé à lui accorder plus qu'il ne désirait, le rétablissement de la maison des seigneurs ayant été résolu sans que les républicains se missent en devoir de l'empêcher, et la communication du dessein de la flotte ayant été reçue en si bonne part que, le premier jour de cette semaine, il ne se faisait pas de difficulté qu'il fût remis à M. le Protecteur et à son Conseil de conduire cette affaire comme ils trouveraient à propos, ce qui donna lieu à un des députés de me mander que le renvoi lui en avait été fait. Néanmoins, depuis deux jours, leurs esprits ont paru un peu altérés (j'entends parler de ceux qui avaient été attachés aux intérêts du gouvernement). Leur mécontentement procède de ce qu'ils s'étaient imaginé qu'en rétablissant la Chambre haute, elle serait composée des vieux seigneurs et sur l'ancien pied. Mais ils ont trouvé que M. le Protecteur voulait maintenir celle que le défunt a faite, ce qui non-seulement excluerait l'ancienne noblesse, mais aussi détruirait l'autorité du Parlement, en ce que cette Chambre aurait la voix négative sur les Communes, et serait remplie de personnes choisies par le souverain, au lieu que les anciens seigneurs y venaient de leur propre droit. Ce dessein ayant paru avant-hier, lorsqu'il fut question de régler le pouvoir de cette Chambre, il y eut des menaces et reproches entre le parti modéré et les courtisans, sans que les républicains se mêlassent de la querelle ni que la question fût décidée. Elle se doit encore traiter demain. Cependant il fut résolu que la flotte s'équiperait pour être employée suivant ce qui serait jugé à propos. C'est maintenant la question qui est sur le tapis. Le ministre de Danemark a fait, de son côté, courir quelque écrit pour garantir son maître de cet orage; et les Suédois n'oublient pas non plus de faire entendre leurs rai-

sons ; mais ils les accompagnent d'une ostentation de leur puissance plus propre à aliéner qu'à concilier les inclinations. Pour moi, j'ai témoigné à quelques-uns qui m'ont vu que le désir de la France était de concourir avec l'Angleterre à la réconciliation des États du Nord, et que pour y parvenir il fallait envoyer avec la flotte des commissaires pour les y convier. Ce parti pouvait bien être pris, mais les républicains ne peuvent consentir qu'elle aille au nom de M. le Protecteur, prévoyant que ce serait lui donner le commandement des forces. C'est ce qui fait grande la difficulté, comme aussi l'espérance d'emporter ce préjugé a pu porter les ministres du Conseil à faire cette tentative. Du succès, il se pourra juger si le parti de M. le Protecteur est affaibli. Les républicains n'ont d'autre ressource que de le diviser, et difficilement se peut-il connaître s'ils y ont réussi ; mais généralement l'on peut dire que la confusion règne encore dans ce corps composé de courtisans, républicains et modérés, qui veulent un gouvernement dont le pouvoir soit borné et n'appréhendent pas moins de tomber sous la milice que sous les républicains. Cette crainte et la croyance publiquement établie que M. le Protecteur n'a pu regagner les chefs de l'armée sans se remettre entièrement entre leurs mains, sont encore capables d'aliéner les inclinations de beaucoup, et il n'est pas facile de former un jugement certain sur des dispositions si confuses. Je dirai néanmoins qu'il me paraît que l'armée convient avec M. le Protecteur sur quelques points du gouvernement, et consentira à la dissolution du Parlement s'il ne s'y peut pas conformer ; que la Chambre nouvelle fait parti, et que les principaux officiers la composant, ils prétendent la maintenir et par là s'attirer toute l'autorité ; que déjà, dans les affaires du dedans, les sieurs Fleetwood et Desborough s'en attribuent beaucoup, et que M. le Protecteur ne peut éviter la subjection du Parlement sans tomber sous celle de l'armée qui est d'ailleurs toujours divisée, les subalternes étant enclins à un pouvoir plus républicain que les chefs ne souhaitent pas. Il faut espérer que l'ordre s'engendrera de

ces désordres, et qu'enfin tous conviendront à former un gouvernement sous lequel chaque parti trouve son compte.

. . . . .

2<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 15 mars 1659.

Monseigneur,

Ma lettre de l'ordinaire précédent aura informé Votre Éminence de ce que le secrétaire d'État m'avait le même jour mandé et qu'il devait encore me venir voir hier; son indisposition l'en ayant empêché, je l'allai trouver et me plaignis à lui de ce qu'après m'avoir fait écrire que M. le Protecteur me déclarerait ses intentions sur la paix, il ne m'était donné qu'une réponse encore plus générale que les précédentes, et de laquelle il ne se pouvait pas même juger si Son Altesse était en résolution de traiter, au lieu que j'avais attendu qu'elle me communiquerait ses prétentions, ou qu'au moins elle ne ferait pas scrupule de découvrir confidentiellement quel est son présent intérêt ou désir, afin que Sa Majesté en étant avertie pût prendre une conduite qui ne leur fût pas préjudiciable, et aussi se garantir du reproche qu'elle ne saurait éviter en différant de répondre aux empresses que l'Espagne témoigne avoir pour la paix; je conviai donc ledit secrétaire, par toutes les considérations qui pouvaient le persuader, à me mettre en état de sortir Votre Éminence de la peine où elle me témoignait être par toutes ses dépêches. Il ne me fut pas néanmoins possible d'en retirer qu'une réponse semblable à celle que son commis m'avait apportée; il m'avoua bien de m'en avoir fait espérer une plus précise et particulière, mais que c'était sur la créance que les affaires du dedans de l'Angleterre mettraient M. le Protecteur en état de se résoudre; qu'aujourd'hui, comme je le pouvais savoir, sa condition n'était pas plus certaine, qu'il dépendait des délibérations du Parlement, qu'il y avait lieu d'espérer que dans peu de temps tout s'accommoderait et qu'alors je serais averti des intentions de Son Altesse; que

cependant je pouvais assurer qu'elle se sentait obligée de la manière dont nous en usions, et ne se séparerait point des intérêts ni de l'amitié de la France; et il se tint toujours dans ces protestations générales, sans que je le pusse faire descendre dans aucun particulier éclaircissement, bien que je le pressasse de me dire s'il était désiré ici que le roi tint le traité en suspens pour quelque temps, témoignant que Votre Éminence tâcherait de le ménager; sur quoi ledit sieur secrétaire me laissa seulement aller que, puisque M. le Protecteur ne voulait point traiter sans la France, il était à croire que nous en userions aussi amiablement, et persista de se défendre contre tout ce que je lui pus alléguer pour lui faire connaître que Votre Éminence ne pouvait pas s'empêcher de rendre quelque réponse certaine au sieur Pimentel, par cette même déclaration que les affaires du dedans ne permettaient pas de songer à celles du dehors, et qu'aussitôt qu'il se pourrait M. le Protecteur s'expliquerait par moi ou par M. Lockhart. N'en pouvant tirer autre satisfaction, je lui parlai des recrues pour le corps anglais, le priant de m'avertir ingénument si ledit sieur ambassadeur devait bientôt repasser en France, afin que Votre Éminence qui l'attendait pût prendre des mesures certaines pour la campagne prochaine; il me dit qu'encore que ce fût le dessein de M. le Protecteur de le renvoyer, son retour pouvait être différé, et qu'il était à propos que je fusse informé du nombre de soldats que nous désirions et des intentions particulières de Sa Majesté sur le traité de campagne, afin que M. le Protecteur, ayant digéré la matière, pût l'arrêter ici, ou renvoyer ledit sieur Lockhart tout instruit pour en convenir avec Votre Éminence. Je me chargeai d'écrire cette proposition et passai ensuite aux affaires du Nord, en faisant savoir audit sieur secrétaire que la ratification du traité de garantie m'avait été envoyée, accompagnée d'ordres très-express de représenter à Son Altesse de quelle importance il était pour l'intérêt commun de s'appliquer sans remise à la réconciliation des rois de Suède et de Danemark, afin que le premier fût en état d'em-

pêcher le secours que l'empereur projetait de jeter en Flandre; qu'à cet effet il devait être détourné de s'attacher davantage à la conquête du Danemark, crainte cependant que la maison d'Autriche, se prévalant de la conjoncture, n'attirât beaucoup d'autres États et princes dans son parti, et n'exécût son dessein, au hasard même du Danemark dont la conservation ne lui était pas tant à cœur que celle de la Flandre. Je touchai aussi quelque chose des jalousies que les États Généraux avaient d'un traité secret entre M. le Protecteur et le roi de Suède, par lequel quelque place du Sund ou de l'Elbe devait être remise entre les mains des Anglais pour les engager à favoriser la conquête de Copenhagen, et fis remarquer qu'entre autres inconvénients de cette liaison, elle était bien éloignée de la fin que nous nous étions proposée par le traité de garantie, et que pour faire cesser ces défiances auxquelles les discours mêmes des ministres suédois, résidents à Londres, donnent lieu, et qui étaient capables d'aliéner les États Généraux et les porter à quelque extrémité, il était nécessaire de déclarer, tant ici qu'à La Haye et au roi de Suède, que la France et l'Angleterre ne prétendent se mêler des guerres du Nord que pour y mettre fin, que M. le Protecteur ne songe point à s'établir dans ces quartiers, et que le secours naval que l'on prépare en Angleterre doit être employé contre celui des deux rois qui refusera de s'accommoder à des conditions raisonnables. J'assurai que les ministres de France avaient ordre de parler en ces termes, et insistai que semblables instructions fussent envoyées à ceux d'Angleterre. Je laissai aussi entendre, pour découvrir quel en pouvait être le fondement, l'avis que l'un des envoyés de Suède a donné à son maître, que la France était cause qu'il n'eût pas été ici pris plus tôt une résolution de l'assister. Ledit sieur secrétaire me dit, sur le sujet du traité de garantie, que la ratification de M. le Protecteur serait prête dans deux jours, que c'était sa résolution de l'exécuter ponctuellement, et de suivre en cela les mouvements de la France, comme elle avait fait dès le commencement, étant très-constant que sans

L'imitation de la France il ne se fût point mêlé de cette querelle, que les ministres d'Angleterre avaient ordre de parler en cette conformité, et que, quelque bruit qui courût, aucune place n'était offerte à M. le Protecteur, et que ce ne serait pas même de son intérêt d'en accepter, mais que c'était aux Hollandais que l'on proposait de donner les châteaux de Cronembourg et Glückstadt pour les assurer du remboursement des grandes dépenses qu'ils faisaient; qu'au reste il paraissait de grandes difficultés dans l'accommodement des rois de Suède et de Danemark, l'exécution du traité de Roskiel n'étant agréable ni à l'un ni à l'autre, le premier de ces princes prétendant être en état de conserver Cronembourg, et l'autre de recouvrer, avec l'assistance tant desdits Hollandais que de ses autres alliés, les pays qu'il a perdus par ledit traité de Roskiel. Il me communiqua aussi les avis qu'il avait eus de Zélande, par lesquels il paraissait que le roi de Suède devait donner un assaut général à Copenhague avec grande espérance de succès. J'assurai que le roi apprendrait avec beaucoup de joie la disposition où était Son Altesse de rejeter toutes les offres qui lui pourraient être faites et de ne songer qu'à la réconciliation desdits princes; et prévoyant que cette prétendue offre des Hollandais pouvait être un prétexte recherché, je fis connaître qu'il y avait peu d'apparence que le roi de Danemark se voulût dépouiller des deux principales places qui lui resteraient quand il serait délivré de son ennemi, et persistai à ce que l'on pressât l'un et l'autre de ces princes de déférer à leurs amis; que si la flotte d'Angleterre se met en mer, elle soit chargée, devant que d'agir, de proposer l'accommodement, que MM. les États Généraux soient conviés d'agir de même, et d'envoyer ordre à leur ambassadeur résident à Londres d'y convenir des conditions auxquelles chacun doit porter son allié. Ledit sieur secrétaire demeura d'accord de tenir cette conduite, et me dit que la flotte d'Angleterre ne se mettrait pas en mer de quelques jours, bien que son rendez-vous soit au 20 de ce mois, et que l'amiral Montague doive partir demain. C'est à

peu près le résultat de l'entretien que j'eus avec lui sur cette matière. Il s'en peut inférer que l'on ne songe point ici à l'acquisition d'aucune place dans le Nord, encore qu'il me soit rapporté de bonne part que l'offre en a été faite, et d'abord accueillie avec assez de chaleur; mais que depuis quelques jours les commissaires de Son Altesse avaient répondu, sur l'instance qui leur était faite de conclure, que M. le Protecteur en enverrait l'ordre à son ministre résident auprès du roi de Suède. Il paraît aussi de ces discours que l'on souhaite ici l'accommodement, qu'il ne s'omettra rien pour y porter lesdits princes, et qu'il n'a été donné aucun sujet d'écrire des offices de France en des termes dont la fausseté se découvre dans le traité de garantie. Je n'ai pas laissé de désirer que dans l'occasion ledit sieur secrétaire d'État effaçât les impressions que l'un des ministres suédois, qui entretient la correspondance avec le sieur Courtin, que j'apprends être aussi peu équitable juge des actions de la cour de France, peut avoir données, dans la pensée de s'attribuer tout le mérite des résolutions d'ici, où je ne vois pas qu'il y ait maintenant rien à faire touchant la paix du Nord jusqu'à ce que l'on en reçoive des nouvelles. Si M. de Terlon est retourné en Zélande, il y aura trouvé mes lettres, et même aura pu commencer l'exécution du traité de garantie devant l'assaut qui se devait donner à Copenhague. Le mauvais succès de cette entreprise peut rendre le roi de Suède plus traitable. Mais s'il vient à bout de ses desseins, l'on ne doit plus s'attendre à l'accommodement; au moins c'est l'opinion du secrétaire d'État qui me professa encore, en nous séparant, que Son Altesse, soit dans le traité de paix avec l'Espagne, soit dans l'intérêt du septentrion, déférerait aux désirs de Sa Majesté. Il me témoigna aussi espérer une heureuse fin des délibérations du Parlement, que toute la semaine a été occupée sur la Chambre des seigneurs sans avoir beaucoup avancé; seulement a-t-il réduit le débat à cette question, savoir si la maison traitera avec les personnes qui composent présentement l'autre Chambre comme avec l'une des Chambres du

Parlement. Il est bien certain que l'inclination générale de toute l'assemblée en est bien éloignée. Néanmoins la soumission aveugle de quelques députés et la crainte que les autres ont de l'armée est capable de les faire voter contre leurs propres sentiments pour détruire les anciens seigneurs qui ont un grand crédit dans l'élection du présent Parlement, et s'en sont prévalus pour nommer les députés contraires au gouvernement républicain, sans considérer que celui qu'on veut établir ruine entièrement leurs prérogatives; ils s'en aperçoivent maintenant, mais bien tard, et le mieux qui leur puisse arriver sera que quelques-uns d'entre eux soient mêlés avec les nouveaux seigneurs. Le Parlement continuera d'agiter demain cette affaire, et tout le monde demeure d'accord que, si elle est décidée suivant l'intention de la cour, rien ne lui peut être après difficile; je suis aussi persuadé que M. le Protecteur pourra peu après découvrir ses pensées sur la paix. L'armée demeure cependant dans le silence; il s'en attendait une déclaration qui fit voir au public qu'elle était résolue de maintenir le gouvernement comme il est établi; mais les principaux officiers n'ont pas voulu faire cette démarche, bien qu'en effet ils conviennent en ce point avec M. le Protecteur. J'ai déjà écrit que le gouverneur de la Tour de Londres avait été abandonné à la justice ordinaire pour avoir retenu des prisonniers sur les ordres du défunt Protecteur qu'il produisit au Parlement. Ce renvoi met tous ceux qui ont de son temps été emprisonnés en liberté d'en demander la réparation, et il semble que l'on ait voulu immoler à la fureur du peuple ce gouverneur, originairement orfèvre, depuis colonel, maintenant l'un des nouveaux seigneurs, pour laisser quelque ombre de liberté. Il se dit aussi que le secrétaire d'État pourrait être attaqué comme ministre des violences qui ont été exercées en ces derniers temps; il est très-bien avec son maître, et le Parlement se trouve trop soumis pour s'en prendre à son principal officier, à moins que l'armée ne l'entreprît. Dans cette longue séance qui dura jusques à minuit, il y a huit jours, dont j'ai déjà écrit l'ar-



rété, l'un des principaux républicains parla contre la France lui attribuant le dessein que M. le Protecteur avait de secourir le roi de Suède, et condamnant cette grande liaison que l'Angleterre avait avec nous; il se mit même en devoir de persuader que notre amitié était peu constante, que notre traité avec l'Espagne était signé et que l'acquisition de Dunkerque était désavantageuse à l'Angleterre. Ce discours ne fut appuyé d'aucun autre, et le secrétaire d'État me témoigna hier qu'il n'avait fait aucune impression. Aussi ne doit-il être considéré que comme fait à dessein seulement de condamner la conduite du gouvernement, le même qui en est l'auteur s'étant déclaré, lorsque j'arrivai en Angleterre, le plus porté à l'accommodement de la France, et ayant empêché que le Parlement n'envoyât un secours à Bordeaux, à quoi le conseil d'État était lors fort enclin.

## XVII

(Pages 74, 79, 89.)

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 24 février 1659.

Monseigneur,

Les questions qui étaient agitées la semaine passée dans le Parlement pouvant donner quelque curiosité à Votre Éminence de savoir quelle en a été la résolution, je ne laisserai point passer cet ordinaire, quoique je n'aie point reçu de ses lettres, sans l'informer de ce qui en est venu à ma connaissance. Le 21 de ce mois, l'on continua de débattre si le Protecteur serait reconnu ou non. Les républicains ayant, à leur ordinaire, consommé toute la séance en de longues harangues, la délibération fut remise au 22, sans encore que ce jour elle pût être achevée, et le temps fut perdu en débats sur l'exclusion de deux députés, qui furent chassés pour avoir été autrefois du parti du roi. La matière a donc été remise aujourd'hui sur le tapis, et il s'est encore formé un nouvel

incident sur les termes auxquels la question devait être conçue. Mais après beaucoup de contestations, le corps étant demeuré assemblé jusque à ce soir, les bien affectionnés à M. le Protecteur ont prévalu de trente voix, dont il se préjuge que la question sera décidée à leur désir, c'est-à-dire qu'il passera à reconnaître M. le Protecteur. Mais la grande difficulté sera sur son autorité, et à obtenir la voix négative sur le Parlement et le gouvernement de la milice, qui sont deux points fort essentiels.

J'apprends de bonne part que les républicains ont gagné temps tous ces jours, dans l'espérance qu'une partie de l'armée, ménagée par le major général Lambert, ferait une adresse au Parlement, et elle s'est même publiée depuis peu ; mais M. le Protecteur étant averti que la plupart des officiers qui l'ont résolue étaient chez le lieutenant général Fleetwood, il les y alla trouver et leur fit entendre qu'il se porterait à toutes extrémités plutôt que de souffrir que leur requête fût présentée ; cette espèce de menace ne les a pas tout à fait rebutés et l'on attend à tout moment qu'ils se présentent au Parlement. M. le Protecteur semble de son côté être résolu en ce cas d'y aller avec tous ses amis pour les chasser, et quelques-uns croient que la crainte de cette rencontre a fait reculer ledit général Fleetwood et le major général Desborough, chefs des officiers. Ces différentes dispositions ne laissent pas de causer ici quelques alarmes et de faire appréhender du désordre, les troupes étant assez partagées dans leurs sentiments, et M. le Protecteur n'ayant pu s'empêcher de souffrir à Londres dans cette conjoncture les régiments dudit sieur Fleetwood, bien que, suivant la règle de leur service, ils fussent en tour d'être à la campagne ; il faut que dans peu tous ces nuages se dissipent et que l'un ou l'autre parti prévale entièrement ; si c'est celui des républicains, M. le Protecteur n'aura pas plus d'autorité que le duc de Venise, et c'est à quoi tend la requête des officiers. Les ministres du Conseil n'ont pas laissé, durant tout cet embarras, d'écouter les propositions des ministres de Suède, et l'on me

rapporte que, pour engager M. le Protecteur à l'assister de toute sa flotte à la conquête de Copenhagen, ils lui offrent la forteresse de Gluckstadt, se faisant fort de la prendre dans peu de temps avec les vaisseaux anglais. Comme cette proposition est splendide et peut faire concevoir au peuple d'Angleterre de grands avantages pour le commerce d'Allemagne, je vois assez d'inclination, si les affaires du dedans le permettent, à quelque traité sur ce fondement avec les Suédois, et l'on fait beaucoup de diligence pour mettre la flotte en état de sortir dans trois semaines. Je n'ai pas néanmoins communication de tous ces desseins ni par les ministres de Suède ni par le secrétaire d'Etat, ce dernier n'ayant point envoyé au sieur Downing aucun ordre pour parler à MM. les États-Généraux sur le dernier traité de garantie, quoique nous en fussions demeurés d'accord. J'en conçois quelque soupçon que le gouvernement d'Angleterre ne diffère à passer des offices de pacification jusqu'à ce qu'il ait vu quelles mesures se peuvent prendre avec le roi de Suède. La ratification dudit traité me donnera lieu de découvrir ce qui se projette, et si Votre Éminence me fait savoir les intentions du roi, j'agirai en conformité, soit pour l'avancer ou pour l'arrêter, ou pour faire connaître que Sa Majesté ne se tiendra pas obligée d'en garantir les événements. J'avais écrit que M. Lockhart passerait bientôt à la cour, mais M. de Faulconbridge me dit avant-hier que son départ était différé pour quelques jours, et d'ailleurs la conjoncture semble ne lui pas permettre de quitter sa place; nous n'avons rien du dehors d'Angleterre.

2<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 27 février 1659.

Monseigneur,

Les dispositions d'ici sont aujourd'hui bien différentes de ce qu'elles paraissent sur la fin de la semaine passée; une partie de l'armée était alors résolue de présenter au Parlement une requête tendant à la diminution du pouvoir de M. le Protecteur; mais aujourd'hui les sieurs Fleetwood et

Desborough les ayant désavoués publiquement, et même s'étant réunis à Son Altesse, les républicains, dont l'espérance était en partie fondée sur le mécontentement de la milice, se trouvent bien éloignés de leurs desseins, et le parti de la cour a toute liberté d'agir. Je fis savoir, par ma précédente, l'une des résolutions qui fut prise lundi dernier dans le Parlement, dont la séance ayant ce même jour continué jusqu'à dix heures du soir, il fit un autre arrêté assez considérable; les termes du premier sont que ce soit une partie de l'acte de reconnaissance de reconnaître et déclarer Son Altesse Richard, seigneur Protecteur de la république d'Angleterre, Écosse et Irlande, pays et terres qui en dépendent; le second porte que, devant de commettre cet acte de reconnaissance, la maison déclare que les clauses qui pourront borner la puissance du chef magistrat et pleinement assurer les droits et privilèges du Parlement et les droits et libertés du peuple, feront partie dudit acte, et que le présent, ni aucun autre préliminaire qui est ou sera fait sur le sujet dudit acte, ne sera d'aucune force ni obligation pour le peuple jusques à ce que ledit acte entier soit passé; d'où il semble que la condition de M. le Protecteur ne soit pas encore bien établie. Aussi a-ce été l'intention d'empêcher qu'il ne se prévalût du premier résultat devant que sa puissance fût réglée; mais comme ses amis ont déjà prévalu dans ces délibérations sur les républicains qui ne voulaient point passer aucun résultat qui préjugeât la question et donnât un titre à M. le Protecteur, il est à présumer que, les mêmes demeurant fermes dans leurs sentiments, la puissance du gouvernement n'aura point d'autres limitations que celles dont M. le Protecteur sera satisfait, nonobstant la requête de ces sectaires qui s'étaient, dès la semaine passée, présentés au Parlement. Ils y retournèrent avant-hier, et étant admis dans l'assemblée, l'un d'eux délivra la requête sur laquelle il y eut quelques débats, les républicains voulant que, suivant l'usage observé dans le temps du Long Parlement, les pétitionnaires fussent remerciés de leur adresse et soumission;

les courtisans s'y opposant, il fut arrêté que l'orateur leur déclarerait que partie des demandes contenues en la requête avait déjà été prise en considération, que les autres y seraient prises en leur temps, et que la maison attendait d'eux l'acquiescement conforme à leurs expressions. L'adresse de cette requête était au Parlement de la république d'Angleterre, sans faire mention ni dans le titre ni dans le contenu de M. le Protecteur, et conçue aux mêmes termes qu'était celle qui obligea le défunt de rompre le précédent Parlement, tendant à ce qu'il soit établi en Angleterre un gouvernement tel que le peuple puisse jouir de ses libertés ; que les consciences tendres ne soient point forcées ; que l'on ne puisse plus retomber dans les inconvénients qui ont causé les dernières guerres ; que s'il est nécessaire d'entretenir une armée pour la sûreté de la nation, le commandement en soit donné à telle personne qui ne s'en puisse pas servir pour opprimer la liberté du peuple ; qu'aucune levée ne soit faite sans le consentement des Parlements, sur lesquels il ne soit aussi exercé à l'avenir aucune violence, ni contre les particuliers qui s'y adressent, et que même réparation soit faite de celles que quelques pétitionnaires souffrirent du dernier Protecteur. En considération d'une semblable requête, celle des officiers de l'armée avait à peu près les mêmes fins et aurait été de plus grand poids si M. le Protecteur n'en eût empêché la présentation par l'accommodement avec les chefs, dont l'on publie que l'un doive être général et l'autre lieutenant-général de l'armée. Cette réunion semble faire cesser tout le danger où M. le Protecteur était ces derniers jours, et fait perdre cœur aux républicains, dont la seule ressource est de traverser l'établissement d'une trop grande puissance. La séance d'hier fut consommée par une accusation faite contre un grand républicain ; l'on lui reprochait, et il y avait des témoins tout prêts de déposer, qu'ils lui avaient entendu dire que la lecture de Cicéron le touchait plus que celle de la Bible ; cette dénonciation attira des menaces d'autres dénonciations contre les courtisans, et même M. le secrétaire d'État fut nommé par

l'un des républicains qui lui imputa à crime l'entreprise de la Jamaïque; il fut enfin jugé à propos de ne pas entrer dans ces débats, y ayant d'ailleurs assez d'aigreur contre les députés qui se partagent sur les moindres propositions. Ce matin il a été résolu d'examiner demain l'acte de reconnaissance; et sur la lettre écrite par M. le Protecteur qui invitait le Parlement à pourvoir promptement aux fonds nécessaires pour l'entretien de la flotte qu'il faut mettre en mer pour assister le roi de Suède nonobstant l'opposition des républicains, il a été établi un comité pour voir les comptes des trésoriers. Le même député qui fut hier accusé a pris cette occasion pour parler de la paix avec l'Espagne et après avoir exagéré les préjudices de la guerre, il a assuré que l'Espagne ne manquerait pas d'envoyer des propositions d'accommodement aussitôt qu'elle saurait les dispositions d'Angleterre. Le secrétaire d'État a pris la parole et représenté la différence de la condition où cette nation se trouvait aujourd'hui de celle où elle était quand le défunt Protecteur vint au gouvernement; auquel temps il y avait guerre avec toutes les autres nations et paix avec l'Espagne seule, au lieu que maintenant il y a paix avec toutes, hormis avec l'Espagne, dont la guerre avait été si avantageuse à la religion et si glorieuse à l'Angleterre que le Parlement ne se porterait pas si facilement à la paix après y avoir fait une sérieuse réflexion; que néanmoins dans son temps il s'en pourrait parler et que M. le Protecteur soumettrait cette affaire au Parlement. De ce discours, Votre Éminence pourra juger que les réponses qui m'ont été ci-devant faites, sur les ouvertures de paix que j'ai communiquées, ont eu leurs motifs, et que l'on n'est pas encore pressé ici de voir la conclusion de ce qui peut être désiré par la France; mais comme peu de temps doit mettre M. le Protecteur en plus grande liberté, l'on sera bientôt assuré de ses prétentions. Cette longue relation de ce qui s'est passé ici depuis trois jours ne me laisse rien à ajouter pour faire connaître quelle est la présente condition du régime d'Angleterre. Les apparences sont tout à fait favorables, et à

moins de quelque nouveau mouvement de l'armée, il n'y a rien à craindre; ce n'est pas que son autorité ne puisse être bornée; mais celle des rois l'était aussi; et pourvu que la milice lui demeure, il sera plus absolu qu'ils n'ont été, quand même la voix négative sur les Parlements lui serait ôtée et que son Conseil serait établi par ce corps. Ce sont les trois points qui se traiteront désormais sans intermission. Je n'ai pas, devant toutes ces occupations domestiques, jugé à propos de presser une conférence avec le secrétaire d'État, quoiqu'elle m'eût paru assez à propos pour apprendre l'état de la négociation des ministres de Suède, que l'on me confirme avoir fait les offres que Votre Éminence aura vues dans ma précédente lettre; la diligence qu'il apporte pour lever des matelots confirme aussi quelque dessein, encore qu'elle puisse être affectée pour avancer les délibérations et le secours du Parlement. J'ai aussi vu cejourd'hui l'ambassadeur de Hollande qui se défie de quelque traité secret, sans néanmoins qu'il ait pu découvrir rien de particulier, et l'appréhension que le roi de Suède ne remette aux Anglais quelque place du Sund lui fait parler avec grande chaleur d'une ligue défensive avec la France et l'Angleterre; il exagère aussi fort le grand préjudice que nous pourrions recevoir un jour de cette grande liaison entre la Suède et l'Angleterre; néanmoins ses supérieurs ne lui ont point envoyé le pouvoir qu'il attendait pour convenir avec nous des moyens d'avancer la paix des princes du Nord; il dit que ses supérieurs appréhendent que quelques provinces affectionnées au marquis de Brandebourg, à cause de la maison d'Orange, ne fassent difficulté de le presser à aucun accommodement sans la maison d'Autriche, et aussi de solliciter le roi de Danemark d'aucun traité sans ledit Électeur; mais il croit que si nous faisons entendre aux États Généraux que nous avons trouvé à propos de presser lesdits princes de s'accommoder, même suivant le traité dernier de Roskiold, ils prendraient cette occasion pour inviter les provinces à concourir avec nous pour l'avancement de cette paix; et enfin du discours dudit ambassadeur, il me paraît

que lui ou ses supérieurs ont grande alarme. Je l'ai assuré que le prétendu traité de Suède ne m'était point connu, que Sa Majesté n'était point dans le sentiment, en assistant le roi de Suède, de rien faire dont ses autres alliés pussent recevoir du préjudice, mais que toute sa fin était de réconcilier les États du Nord; que quant à la ligue défensive, sans doute M. Borel, qui avait eu ordre de la proposer, trouverait toutes dispositions favorables, et que pour moi il m'était ordonné d'employer tout le crédit du roi auprès de Son Altesse pour maintenir l'intelligence entre l'Angleterre et les Provinces-Unies; que si M. le Protecteur voulait convenir de presser l'exécution du traité de Roskield, j'en demeurais aussi d'accord, et que M. de Thou recevrait ordre d'agir à La Haye en conformité des résolutions prises ici. Aussitôt que la ratification du traité de garantie m'aura été envoyée, je me prévendrai de l'occasion pour parler avec le secrétaire d'État de toutes ces affaires, et presser l'envoi des ordres dont nous étions convenus avec le sieur Downing, s'ils ne sont déjà partis, de quoi il y a sujet de douter, vu les propositions des ministres de Suède et l'armement qui se fait. . . .

5 mars 1659.

La présente lettre n'étant point partie par le précédent ordinaire, je dois y ajouter que le secrétaire d'État m'a fait attendre tout aujourd'hui de ses nouvelles sur l'audience ou conférence que je lui ai demandée pour satisfaire au contenu des deux lettres de Votre Éminence, sans m'en avoir donné; et que je suis, par cette remise, obligé de différer jusqu'au prochain ordinaire l'éclaircissement qu'elle attend; j'ajouterai aussi que, sur la fin de la semaine passée, le Parlement résolut qu'il serait à l'avenir composé de deux chambres, et remit à demain de régler le pouvoir de la nouvelle, sans que les républicains s'opposassent à cette résolution, voyant leur parti de beaucoup plus faible que celui des courtisans. Il y aura néanmoins quelques questions sur la composition de



cette chambre nouvelle, M. le Protecteur voulant maintenir celle que le défunt a composée et la plus grande partie du Parlement étant portée à rétablir les anciens seigneurs, à l'exception de ceux qui ont été en armes pour le roi. Son Altesse semble moins désapprouver la proposition qui se fait de joindre les uns avec les autres, crainte que ceux-ci, étant en plus grand nombre, ne favorisent un jour le retour du roi. Ce matin M. de Buckingham a obtenu sa liberté du Parlement, et le secours pour le roi de Suède ayant été mis en délibération, il a été trouvé à propos de remettre cette affaire au Protecteur et à son Conseil.

---

## XVIII

### 1° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 2 janvier 1659.

Monseigneur,

J'ai depuis peu reçu les dépêches dont mon secrétaire a été chargé, celle qui regarde principalement le traité de garantie, qui ne me donne pas lieu de rien ajouter à ce que mes précédentes lettres ont déjà fait savoir des dispositions d'ici sur cette affaire. Votre Éminence y aura vu l'exécution de ce qu'elle juge à propos d'être fait pour porter les rois du Nord à la paix et détourner l'assistance des Hollandais, et qu'elle approuve les réponses que j'ai faites aux demandes des commissaires de M. le Protecteur. Le mauvais état où il a cru les Suédois a fait avancer le départ de la flotte, sur la confiance que Sa Majesté ne me désavouerait pas, et ses ministres résidents à La Haye et auprès du roi de Suède ont en même temps reçu des ordres très-express de presser l'accommodement. Il a même été déclaré par un écrit à l'ambassadeur de Hollande que l'on ne pouvait abandonner un allié si considérable, et que ses supérieurs devaient joindre leurs offices aux nôtres pour faire cesser une guerre dont les suites ne pouvaient qu'être préjudiciables aux uns et aux autres. La personne de

l'électeur de Brandebourg n'a pas été oubliée, et lorsque les commissaires de Son Altesse et moi avons parlé des moyens de mettre le roi de Suède en état d'occuper toutes les troupes de l'empereur en Allemagne, il ne nous en a point paru de plus solide que de détacher de ses intérêts ledit électeur. A quoi il semble nécessaire que les États généraux concourent. Je n'ai pas aussi manqué de professer que Sa Majesté souhaitait avec autant de chaleur l'accommodement de la Pologne, et sans doute M. le Protecteur ne refusera pas de seconder ce désir, fondé sur des considérations qui doivent toucher le régime d'Angleterre. Ce n'est pas que jusque à cette heure les affaires d'Allemagne aient causé une grande inquiétude, et le défunt Protecteur, auquel j'ai souvent voulu donner jalousie de la puissance de l'empereur pour l'engager à secourir les Suédois, ne m'a paru en aucune manière s'en mettre en peine; en effet, il ne considérait que les États maritimes, sachant bien que les autres n'étaient pas capables de traverser son établissement. Depuis la prise de Dunkerque l'on est un peu plus intéressé aux guerres de ces quartiers; néanmoins, la conservation de cette place n'est pas tellement à cœur qu'elle eût seule produit la résolution de secours qui a été prise, sans les instances de la France et les reproches auxquels le conseil d'État se voyait exposé, s'il abandonnait un prince qui a toujours été uni à l'Angleterre; ce motif étant encore plus puissant à la veille du parlement et devant servir de titre aux demandes d'argent qui lui seront faites, l'on peut attendre que les commissaires de Son Altesse entrent dans tous les expédients capables de garantir les Suédois d'une ruine entière, et qu'à moins de quelque occupation bien pressante, le traité qui m'a été proposé sera bientôt conclu, n'y paraissant aucune difficulté, et n'étant resté, dans ma dernière entrevue avec le secrétaire d'État, qu'à résoudre à quelles conditions l'on obligerait le roi de Suède à s'accommoder, je crois qu'avec justice l'on peut désirer qu'il se tienne au traité de Roskiold, et si l'espérance d'être assisté de ses amis lui donne de plus grandes prétentions, la menace

de l'abandonner le réduira à des termes raisonnables ; ses ministres sont si hauts dans la moindre prospérité que l'on pourrait bien être contraint de venir à cette extrémité. Quant au roi de Danemark, il aura peine à se défendre de la loi qui lui sera donnée, voyant la France et l'Angleterre conspirer sa ruine ; en cas de refus, et aussitôt que le traité de garantie sera signé, je ne manquerai pas d'en informer M. de Thou et le chevalier de Terlon, afin qu'ils agissent suivant les résolutions prises ici. Le dernier aura déjà su en général les diligences que je faisais et leur effet, lui ayant écrit par l'envoyé qui s'en retourna auprès du roi de Suède avec la flotte d'Angleterre. Il ne me reste, Monseigneur, pour répondre entièrement à ce que Votre Éminence m'a écrit sur ce traité, qu'à l'assurer que j'ai déjà dans mes premières conférences fait entendre aux commissaires que la garantie ne pouvait avoir lieu qu'en cas que l'envoi du secours produisit la rupture entre l'Angleterre et les États généraux, et qu'il était assez ordinaire que les princes et États assistassent leurs amis sans entrer en guerre ; ils sont demeurés d'accord de cette maxime ; mais la crainte que, dans la suite, l'aigreur s'augmentant, la guerre ne se déclarât ouvertement, leur a fait désirer la précaution dont il s'agit aujourd'hui ; j'espère que, devant la clôture de la présente, le secrétaire d'État me fera savoir de ses nouvelles sur la conférence que je lui ai proposée, et l'audience que j'ai en même temps demandée pour satisfaire au surplus du contenu des lettres de Votre Éminence ; et vraisemblablement j'aurai dans peu occasion d'informer Son Altesse des desseins du duc d'York, de l'envoi d'infanterie qui se projette en Espagne, et des ouvertures faites par M. Pimentel. Sur le premier avis, il se peut dire que ce ne serait pas une mauvaise fortune pour M. le Protecteur si la famille royale formait quelque entreprise dans la conjoncture présente, le défunt Protecteur n'ayant point eu de plus prompts ni assurés moyens de réunir son armée que de lui faire appréhender semblables desseins ; et il est de ma connaissance que dans les premiers mois de son établissement, sans un

soulèvement de quelques royalistes, il courait grand risque d'être entièrement ruiné, la plus grande partie des officiers qui étaient contraires à sa puissance et à la veille de se déclarer en ayant été retenus par la crainte du retour du roi ; je ne doute pas néanmoins que M. le Protecteur ne se sente obligé de l'avis, ni qu'il manque de donner ordre à ses vaisseaux d'observer exactement tout ce qui se passera par la Manche. Quant aux dispositions à la paix avec l'Espagne qui ont paru ici, et aux défiances que l'on y a conçues du séjour du sieur Pimentel à Lyon, je remets de rendre compte à Votre Éminence de ce qui sera venu à ma connaissance jusqu'au prochain ordinaire ; cependant M. le Protecteur me donnera lieu de l'entretenir ; je ferai en sorte que ce soit seulement en présence du garde des sceaux et du secrétaire d'État par les mains desquels toutes les affaires passent ; mais, le Conseil gouvernant, ils auront peine à n'en pas faire part à d'autres ministres : M. Lockhart s'en étant retourné il y a huit jours à Dunkerque, je ne puis m'adresser à lui ; ce serait d'ailleurs choquer le secrétaire d'État, son seul protecteur, que de prendre d'autre voie que la sienne, et quelque confiance que Votre Éminence ait audit sieur ambassadeur, il est certain que ses relations ont excité ici beaucoup de froideur, et même des plaintes contre Votre Éminence, tant par ses lettres que pendant son séjour, l'avis m'en ayant été donné par le milord Faulconbridge qui est de ses amis. Je tâchai de le découvrir moi-même lorsqu'il fut arrivé à Londres, et l'ayant mis à dessein sur les offres de pierreries que Votre Éminence lui avait faites, il me répondit que la France ne manquait jamais d'argent quand elle voulait en trouver, sans lâcher une parole qui témoignât que cette offre eût été prise en bonne part.

..... Il faut voir la séance du Parlement devant que de décider qui aura plus de crédit en Angleterre ; quoique certainement la plupart de la noblesse soit bien intentionnée pour M. le Protecteur, si les provinces choisissent pour leurs députés des républicains, son autorité sera un peu exposée ;

comme son bien et son mal dépendent de cette élection, il se fait de grandes diligences pour remplir ce corps de gens bien affectionnés, et les seigneurs de paroisses sont fort recherchés. Ceux qui avaient la principale autorité dans le Long Parlement espèrent aussi être députés, et les officiers de l'armée briguent de leur côté; l'on croit que la ville de Londres embrassera les intérêts de M. le Protecteur, ce qui lui serait très-avantageux pour s'en concilier l'affection : il a depuis peu, au préjudice des prérogatives de la milice, renvoyé au jugement du peuple un cavalier qui en faisant sa garde a tué un bourgeois de la ville, après en avoir reçu des coups de bâton; et dans toutes les rencontres l'on tâche de satisfaire les bourgeois. C'est à quoi il faut en partie attribuer ces menaces de lettres de représailles, et le procédé si fier du Conseil contre les Hollandais sur la restitution de trois vaisseaux pris à Bantam.....

Il est arrivé nouvelle que la flotte d'Angleterre était le 20<sup>e</sup> du passé à la hauteur de Schagen, qui est la pointe du Jutland, et qu'elle était résolue de se retourner en Angleterre à cause des glaces et de la rigueur de la saison; mais le temps s'étant un peu adouci, l'on ne sait si elle n'aura point continué son voyage.

2<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne.*

Londres, 5 février 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XII.)

3<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—13 février.

Monseigneur,

J'espère que mes dépêches des 16, 27 janvier et 6 de ce mois feront cesser la surprise où Votre Éminence me paraît être par sa lettre du 30 du passé, et qu'elle reconnaîtra que j'ai accusé la réception de ses précédentes, satisfait au con-

tenu, et rendu compte exact des réponses que les ministres de M. le Protecteur m'ont données. Comme il ne m'est rien échappé de ce qui s'est passé dans nos conférences, ayant même touché les considérations qui m'ont servi à presser ici une prompte résolution sur les ouvertures du sieur Pimentel et les poursuites de l'électeur de Mayence, je ne crois pas mieux satisfaire à l'attente de Votre Éminence qu'en lui envoyant le duplicata de mes précédentes lettres, si la première des siennes n'en accuse point la réception. Elle y trouvera aussi mes sentiments sur les différentes propositions des commissaires de Son Altesse conformes à ce qu'eux-mêmes m'ont enfin déclaré assez ouvertement. Mais ma pensée n'a pas été que, pour remettre jusqu'à la séance du Parlement à se déterminer, M. le Protecteur voulût faire part à tout ce corps d'une négociation qui doit être secrète. Il était plutôt à présumer que l'incertitude de sa condition et la confiance de tirer avantage de la continuation apparente de la guerre pour l'établissement du dedans d'Angleterre, faisaient suspendre l'éclaircissement désiré. Le discours de M. le Protecteur au Parlement ne peut que confirmer le jugement que j'avais fait, et se remarquant que la puissance de la maison d'Autriche et le commerce de la mer Baltique ont servi de prétexte à la convocation de l'assemblée et à la demande d'une assistance d'argent, il n'y a pas de quoi s'étonner que l'on ne se soit pas expliqué qu'en des termes fort généraux, ni que le voyage de M. Lockhart se soit aussi différé jusqu'à ce que l'on lui pût donner des instructions précises; la disposition que M. le Protecteur professe cependant d'avoir et les prétentions à la paix qu'il me semble devoir appuyer, peuvent faire prendre des mesures assez certaines en attendant que sa conduite lui permette de parler ouvertement, ce qu'il y a lieu d'attendre dans peu de jours. Quant à ce qui regarde l'intérêt des rois du Nord, le traité, que Votre Éminence aura présentement, justifie que j'ai exécuté les derniers ordres qui m'ont été envoyés. Il se prépare maintenant un nombre de vaisseaux assez considérable pour l'opposer aux

Hollandais s'ils prenaient le parti d'assister le roi de Danemark. Leur ambassadeur professe qu'ils ne songent qu'à la réconciliation, et hier il me vint assurer d'avoir écrit la déclaration que je lui ai faite, après en être convenu avec le secrétaire d'État, que, quand il aurait pouvoir de convenir avec les députés de Son Altesse et moi des moyens d'avancer cet accommodement, nous serions prêts d'entrer en conférence, et même de résoudre à peu près les conditions auxquelles chacun de nous tâcherait de porter nos alliés. Il croit que cette ouverture sera embrassée par ses supérieurs, mais qu'ils ne peuvent pas envoyer un ambassadeur devant que d'être informés des présentes dispositions du roi de Suède après ce qui s'est passé de part et d'autre, y ayant grand sujet de douter que la médiation soit agréable. Ledit sieur ambassadeur m'a ensuite dit avoir ordre de témoigner ici, comme le sieur Borel le devait faire en France, que les Provinces-Unies entreraient volontiers dans une ligue défensive avec la France et l'Angleterre, et sur ce que je lui ai demandé quelle en pouvait être la fin, il ne m'en a proposé aucune autre que la cessation de beaucoup de jalousies que nous avons les uns des autres. Je n'ai pas laissé de lui faire espérer que Sa Majesté écouterait avec joie cette proposition, et de lui confirmer que ses ordres m'obligeaient d'employer tout son crédit pour prévenir les sujets de mésintelligence entre eux et l'Angleterre. J'avais en effet, dans mes précédentes conférences, convié les commissaires de Son Altesse d'accommoder le différend qui regarde la prise de trois vaisseaux anglais devant Bantam, et aussi, sur le désir dudit ambassadeur, représenté les mauvaises suites qui pourraient arriver si M. le Protecteur permettait à ses sujets d'armer sous les commissions du roi de Suède. Le secrétaire d'État me promit que le sieur Downing aurait des ordres de terminer le premier point, que pour l'armement, il ne savait pas qu'aucun Anglais en eût pris la liberté, et nous demeurâmes d'accord d'en user avec les États généraux de telle façon qu'ils n'eussent pas prétexte de prendre aucune liaison avec l'Espagne.

Je continuerai d'agir sur le même principe, et s'ils envoient ici ordre de traiter sur les affaires du Nord, je ne doute point que nous ne convenions des moyens de rétablir la paix, crainte de s'engager contre un État puissant sur mer, outre que l'on ne croit pas ici l'avantage de la nation de ruiner entièrement le roi de Danemark. Je juge aussi, des discours dudit ambassadeur et de ses fréquentes visites depuis la résolution du traité de garantie, que ses supérieurs veulent éviter les occasions de rompre avec la France et l'Angleterre. Ces belles apparences ne retarderont pas les préparatifs d'ici, et les apparences veulent que M. le Protecteur aura le pouvoir d'exécuter ce qu'il projette. Le Parlement est mieux disposé en sa faveur que l'on ne s'était imaginé; au lieu d'agiter avant-hier l'exclusion des membres d'Écosse et d'Irlande, comme il était attendu, le secrétaire d'État proposa un acte de reconnaissance de M. le Protecteur, prenant pour prétexte que les princes étrangers ne sauraient que juger du gouvernement d'Angleterre jusqu'à ce qu'il parût avoir été reconnu par l'assemblée, et que ce pourrait être un préjudice très-considérable à la nation si dans la présente conjoncture ils refusaient de traiter avec Son Altesse. Cette proposition fut d'abord éloignée par quelques républicains; mais leur nombre se trouva si peu considérable quand l'acte fut lu pour la première fois, et renvoyé à lundi prochain pour être relu, étant de l'usage, devant que de venir aux suffrages, de les relire trois fois. Il a depuis été aussi proposé que les États voisins de l'Angleterre étant en guerre, et donnant, par leurs grands préparatifs, occasion d'appréhender quelque entreprise, il fallait pourvoir au plus tôt à ce qu'il y eût un fonds capable d'équiper une flotte considérable, sur quoi la résolution a été que de lundi en huit jours les trésoriers apporteraient leurs comptes, afin que le Parlement, étant informé des deniers levés, pût mieux reconnaître la nécessité présente. Ce sont les principales affaires qui ont été tous ces derniers jours sur le tapis; le reste du temps a été employé à examiner la plainte d'un des membres du corps contre un major de l'armée qui



a été envoyé à la Tour de Londres, et la requête du major général Overton, prisonnier d'État depuis quelques années dans le château de Jersey, dont il a été ordonné au gouverneur de représenter au Parlement le prisonnier. Il fut aussi fait hier une harangue par l'un des plus illustres républicains de l'Assemblée, tendant à séparer le commandement de la milice du gouvernement politique, mais sans être suivi, d'où il se reconnaît que le parti de M. le Protecteur est le plus fort, et qu'il pourra faire prendre des résolutions favorables à ses desseins; encore que l'on croie qu'il se projette une requête au nom de beaucoup de peuple, tant de Londres que de la campagne, tendant à la diminution de son autorité. Cet acte de reconnaissance fera éclater dans peu tous les mécontentements. Cependant la Chambre des seigneurs n'a aucune correspondance avec celle des Communes, et l'on évite d'entrer dans cette question, qui pourrait aliéner beaucoup de personnes bien intentionnées au gouvernement et contraires au nouveau établissement. . . . .

4° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne.*

Londres, 6 mars 1659.

(Voir le n° XVI.)

5° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—7 mars.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 29<sup>e</sup> du passé, dont le contenu ne me donne rien à ajouter à ce que ma précédente lui a déjà fait savoir de la négociation du colonel Walter, n'en étant rien venu à ma connaissance depuis qui puisse détruire les avis que Votre Éminence a reçus, ni aussi convaincre le secrétaire d'État d'une fausse franchise dans la protestation qu'il m'a faite que ledit colonel n'a eu aucune commission de M. le Protecteur.

Je dois seulement confirmer qu'il ne me paraît point que le père Talbot, jésuite, ait été en Angleterre, ni par quels motifs le régime d'Angleterre voudrait traiter séparément avec l'Espagne, maintenant qu'il reconnaît que le roi désire la paix, que sa condition n'en sera pas meilleure, et qu'il est certain qu'il est de son intérêt particulier de conserver l'amitié de la France, bien loin de lui donner sujet de plainte, et un titre de favoriser un jour le roi d'Écosse dont le retour sera plus facile lorsque les deux grandes couronnes seront d'accord. C'est la seule ressource des royalistes, et soit qu'elle soit bien fondée ou qu'ils se flattent d'une vaine espérance, le parti de M. le Protecteur semble appréhender encore plus de traverses dans son établissement lorsque les États du dehors seront sans occupation, parce qu'ils pourront assister plus facilement sous main son ennemi, et les mécontents du gouvernement d'Angleterre seront plus hardis à former des entreprises s'ils le croient abandonné de la France que quand elle sera dans ses intérêts. Je suis demeuré quasi persuadé par ces considérations, et par les discours qui ont été tenus dans le Parlement, que M. le Protecteur ne se détacherait point de la France, que son empressement pour la paix n'était pas si grand; que les réponses vagues du secrétaire d'État ne procédaient pas moins de sa froideur que de l'incertitude des affaires du dedans, et qu'il ne prendrait point ici aucune résolution précise jusqu'à ce que sa puissance fût un peu plus affermie. Il est vrai que, pour correspondre à la confiance et sincérité dont Votre Éminence a usé depuis que le sieur Pimentel est arrivé à Lyon, M. le Protecteur devait parler plus ouvertement que ses ministres n'ont fait, et ne pas professer une si grande disposition à la paix, si elle était si préjudiciable à ses desseins que le secrétaire d'État m'a laissé entendre dans notre dernière entrevue, depuis laquelle je n'ai pas reçu de ses nouvelles, encore qu'en nous séparant il se fût engagé de m'en donner, et que le dernier jour de la semaine passée, ayant reçu la lettre de Votre Éminence, je lui aie mandé l'impatience où elle était d'être certaine des

intentions de Son Altesse; il remit à cette après-dinée de me rendre réponse; mais je doute que le Parlement se lève assez tôt pour lui donner le temps de satisfaire aujourd'hui à sa promesse, ni ne puis rien assurer si ce n'est que je continuerai de faire connaître qu'il ne se peut plus différer de rendre réponse au sieur Pimentel. Les avis qui s'écrivent du dehors de l'accommodement d'entre la France et l'Espagne, et le succès de la délibération présente du Parlement, pourront porter M. le Protecteur à se déclarer. Quelques marchands de Londres lui ont aussi depuis peu présenté un écrit contenant l'avantage et le préjudice que l'Angleterre reçoit de la guerre avec l'Espagne, et cette remontrance peut être suscitée pour tirer quelque mérite de la résolution qui ne se peut éviter; il s'est même publié que le sieur Whitelocke, ci-devant ambassadeur en Suède et garde des sceaux d'Angleterre, était destiné pour traiter de la paix; mais si l'on en était venu si avant, M. Lockhart en aurait déjà porté la nouvelle, et son retardement doit être en partie attribué à l'irrésolution des ministres d'ici, n'étant pas en effet de bonne grâce de le renvoyer dans la présente conjoncture sans des instructions touchant la paix. Il ne s'est rien passé tous ces jours, touchant celle des princes du Nord, qui soit venu à ma connaissance, et j'attends toujours ledit sieur secrétaire pour presser le départ de la flotte et lever les scrupules qui le pourraient retarder; si ce que s'en publie est vrai, le vent seul l'empêche présentement de se mettre en mer. Il n'est pas néanmoins à présumer que ce soit devant l'échange des ratifications de notre traité de garantie, et que nous soyons demeurés d'accord des instructions qui doivent être envoyées aux ministres de France et d'Angleterre résidant auprès du roi de Suède. L'ambassadeur de Hollande m'a dit depuis deux jours qu'il avait entretenu le secrétaire d'État sur les ouvertures faites à La Haye par le pensionnaire de Hollande sans en retirer rien de positif, ce qui fait juger que l'on n'est pas encore bien déterminé si le roi de Suède sera pressé de se relâcher d'une partie des avantages du traité de Roskiöld.

Il semble aussi, par le discours dudit ambassadeur, que ses supérieurs ne veulent retenir leur secours qu'à cette condition, et il parle de cette affaire avec tant d'empportement que je ne l'ai point trouvé capable de goûter les raisons qui nous devaient empêcher de forcer ce prince à un traité si désavantageux, si nous ne l'y pouvions volontairement porter; c'est une des principales difficultés que le secrétaire d'État m'a formée, et qui est à résoudre. Il n'y a rien de plus considérable à écrire d'ici que la résolution qui fut prise la semaine passée de laisser la séance aux députés d'Irlande aussi bien qu'à ceux d'Écosse, sans entrer dans la question s'ils étaient bien ou mal appelés, ni les priver du suffrage dans leur propre cause. Les autres séances de la semaine furent employées par quelques affaires particulières, et plaintes d'un colonel de l'armée contre un secrétaire du mylord Henry, qu'il accuse de concussion et malversation. Il a été ordonné que ledit secrétaire se présenterait au Parlement. Un gentilhomme, autrefois major dans les troupes du roi, s'est aussi plaint de ce que sans condamnation ni jugement il a été relégué en l'île de Barbade, et là vendu en plein marché comme un esclave; ce traitement a excité quelque bruit, même contre le secrétaire d'État, sans que néanmoins l'on soit venu à aucune résolution. Quelques marchands ont aussi présenté requête au comité du commerce que le Parlement a établi, tendant à ce que, durant la guerre avec l'Espagne, le transport des marchandises qui en proviennent, comme le vin et les fruits, soit défendu; en même temps d'autres ont demandé à M. le Protecteur la paix avec l'Espagne. Présentement la question de la Chambre nouvelle est en débat, et l'opinion générale veut qu'elle sera maintenue. Les presbytériens demeurent fermes dans les intérêts de M. le Protecteur; l'on veut que les principaux aient été gagnés par des promesses de leur donner part au gouvernement, appelant les uns au Conseil et les autres dans l'armée, que les anabaptistes et autres sectaires soient aussi retenus par l'espérance d'entrer en autorité si la Chambre des seigneurs, composée

de leurs chefs, est conservée. Ces deux partis étant d'accord, M. le Protecteur ne peut présentement trouver aucune difficulté à ses desseins. Il ne laisse pas de caresser les soldats, et ce matin il s'est trouvé au lieu où la montre leur a été payée; il l'a accompagnée de paroles de confiance et d'amitié. . . .

Je n'ai point ouï parler du secrétaire d'État, mais j'apprends qu'il a enfin passé, de 174 à 130, que les nouveaux seigneurs seront reconnus; beaucoup d'autres députés se sont absentés pour ne vouloir approuver cet établissement, et n'oser aussi s'y opposer.

6<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—10 mars.

Monseigneur,

J'ai attendu jusques à dix heures du soir le secrétaire d'État; au lieu de m'apporter, comme il me l'avait mandé ce matin, la réponse que j'attendais, son premier commis m'est venu dire de sa part que Son Altesse était si fort embarrassée des affaires domestiques qu'elle ne pouvait prendre encore aucune résolution sur celle que je lui avais communiquée, et que même l'importance dont elle était ne lui permettait pas de la déterminer sans le conseil de son Parlement; que néanmoins M. Lockhart allait recevoir ordre de passer à la cour, et qu'il serait pleinement instruit des intentions de Son Altesse, tant sur cette affaire que sur les recrues dont j'avais parlé audit sieur secrétaire dans notre dernière entrevue; j'ai témoigné audit commis que j'avais fait espérer, suivant la promesse qui m'en avait été faite, quelque chose de plus positif; que Votre Éminence ne pourrait recevoir cette réponse que comme un amusement; que même j'y trouverais de la contrariété en ce que M. le Protecteur déclarait ne pouvoir rien résoudre sans l'avis de son Parlement, et néanmoins promettait d'envoyer présentement M. Lockhart avec pleines instructions; que je priais ledit sieur secrétaire de me donner quelque chose de plus positif à écrire; ledit commis, après

avoir lu un papier contenant son instruction, m'a dit que c'était tout l'éclaircissement qu'il me pouvait donner, et qu'à la vérité, il avait, comme moi, trouvé de la contrariété dans le discours de son maître. Pour en être éclairci, je l'ai chargé de l'aller trouver et de lui faire savoir la peine où il me mettait; qu'il était à propos que je le visse tant sur cette affaire que pour l'échange de la ratification du traité de garantie, et qu'il me fit savoir si je n'avais point d'autre éclaircissement à promettre à Votre Éminence, qui l'attendait avec grande impatience. Ledit commis vient présentement de me rapporter que son maître ne manquerait pas de me voir après-demain; que cependant je vous pouvais transmettre la réponse qu'il m'avait déjà envoyée, ajoutant qu'à la vérité M. Lockhart n'avait pas encore reçu ordre de partir et que même son voyage pouvait être différé quelques jours, avant lesquels il espérait, avec l'assistance du ciel, que M. le Protecteur serait en état de prendre sa résolution et de m'en informer aussi bien que ledit sieur Lockhart. Ce sont les termes de l'un et l'autre message, dont sans doute Votre Éminence ne restera guère plus satisfaite qu'elle ne l'a été des précédentes réponses. Il n'y a pas néanmoins sujet de s'étonner de ces remises, vu l'état des affaires du dedans, qui sont toujours assez incertaines; ce n'est pas que jeudi dernier le Parlement ne résolût, à minuit, après beaucoup de contestations, que M. le Protecteur exécuterait la résolution prise par la maison de mettre en mer une flotte considérable pour la défense de la république et conservation du commerce, sans préjudice de l'intérêt du Parlement dans la milice et du droit de faire la paix et la guerre. Cet arrêté passe pour très-avantageux à Son Altesse en ce qu'il le maintient dans la possession des forces; et quoique la dernière partie semble, par la réserve, établir aussi le droit du Parlement, cette clause est seulement considérée comme un adoucissement pour faire passer le renvoi à M. le Protecteur, et par là non-seulement le reconnaître, mais aussi lui donner la disposition des plus importantes forces de la nation. Les républicains n'étaient

pas de ce sentiment; d'autres voulaient que l'on laissât les princes du Nord vider leur querelle, et que, si la flotte était envoyée, ce fût au nom du Parlement, et pour offrir des conditions d'accommodement devant que d'appuyer aucun intérêt. Tous ces avis différents ont été appuyés par beaucoup de débats, mais le nombre des courtisans a prévalu; il est encore à remarquer que le Parlement a voulu faire le renvoi à M. le Protecteur seul, sans faire mention du Conseil, pour ne pas autoriser le gouvernement en la forme qu'il est établi, et a seulement parlé de l'exécution de la résolution qui avait été prise la veille d'équiper une flotte. L'on n'a pas d'ailleurs voulu parler de l'assistance d'aucun des princes du Nord pour ne rien préjuger, mais seulement de l'avantage du commerce; ce sont les réflexions sur cet acte duquel chaque parti prétend tirer de l'avantage. Le reste de la semaine, il ne s'est rien passé de considérable, et aujourd'hui l'on a recommencé à parler de la Chambre des Seigneurs. La voix publique est contre l'établissement nouveau, et il se dit que M. le Protecteur le veut maintenir, ce qui pourrait causer quelque division entre lui et le Parlement, qui a aussi ce matin entendu le gouverneur de la Tour de Londres, sur la plainte faite contre lui par un gentilhomme prisonnier qu'il n'avait pas remis à la justice ordinaire suivant l'ordre qu'il en avait reçu; sa défense a été une lettre du défunt Protecteur portant qu'il eût à le remettre entre les mains d'un officier pour le transporter en quelque île. Le Parlement n'a pas trouvé cette excuse valable, et a permis au prisonnier de poursuivre les dommages et intérêts contre ledit gouverneur. Il se dit que maintenant l'armée est en meilleure disposition et que les officiers devaient aujourd'hui signer une déclaration pour dissiper les impressions que le public a conçues de leur division.

7<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659. — 17 mars.

Monseigneur,

Les deux dernières lettres des 8 et 12 de ce mois que

Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire ne venant que de m'être rendues, j'en accuserai seulement aujourd'hui la réception, et remettrai au prochain ordinaire à l'informer du succès des instances qu'elle m'ordonne de réitérer sur le sujet de la paix. Ce n'est pas que le dernier entretien du secrétaire d'État donne lieu d'espérer encore aucune solution, à moins que les délibérations du Parlement ne la fassent prendre. Ce n'a point été le manquement de temps qui l'a retardée jusques à cette heure. M. le Protecteur ne fait rien de son chef, et le secrétaire, qui semble avoir la direction des affaires du dehors, m'a souvent insinué que ce n'était pas encore l'intérêt de ce gouvernement de parler de la paix, bien que, suivant les avis qui me sont donnés, Son Altesse y soit fort portée. J'avais bien eu le soupçon que, sous le prétexte des occupations domestiques, il différerait de me rendre une réponse précise pour cependant traiter secrètement avec l'Espagne; le voyage du colonel Walter ne m'avait aussi été caché, non plus que les propositions du père Talbot; il m'a même été rapporté depuis deux jours que M. le Protecteur était pressé par un autre émissaire d'Espagne de se déclarer, et qu'il l'avait renvoyé au secrétaire d'État; et sur ce qu'il se plaignit que ce ministre n'avait aucune inclination à la paix, Son Altesse répondit qu'il était mal informé et que ledit sieur secrétaire la souhaitait plus qu'il ne croyait. Mais les mêmes qui m'ont donné ces informations m'assurent aussi que, tant le secrétaire que les autres ministres du Conseil auxquels la proposition a été faite, ne rendent que des réponses illusoires et qui laissent seulement espérer que, quand notre traité de campagne sera expiré, M. le Protecteur pourra songer à l'accommodement. Le secrétaire d'État m'avait aussi fait savoir la proposition du père Talbot, cordelier réputé fort fripon, qui vint avec Bodkins; et comme les uns et les autres avis se sont trouvés conformes, je jugeai que l'on pouvait se fier aux assurances, qui m'ont été si solennellement réitérées, que l'Angleterre ne traiterait point sans la France; je ne vois pas d'ailleurs que ce soit son intérêt



d'en user autrement, à moins que le roi ne refusât de traiter, étant bien plus avantageux pour l'établissement de M. le Protecteur d'engager Sa Majesté à la garantie de la paix que de se reposer sur la bonne foi de l'Espagne, sans retirer aujourd'hui plus de profit d'un traité séparé qu'il ne s'en pourra ménager demeurant uni avec la France. Je ne m'appuierai pas néanmoins si fort sur ces considérations, ni sur les avis qui me sont donnés que dans la première occasion je ne tâche de découvrir du secrétaire d'État s'il agit avec la bonne foi qu'il professe. Les offres d'un secours d'hommes que Votre Éminence m'ordonne de faire, et dont j'avais déjà fait avance lorsque les officiers de l'armée commencèrent à se diviser, me mettront en état de traiter cette matière. Il s'en peut parler sans scrupule, étant certain que le voyage du colonel Walter a été fort public; et comme on me rapporte qu'il n'avait ni ordre ni commission, je n'y ferai pas beaucoup de réflexion. Pour ce qui est des affaires du Danemark, ma précédente aura fait savoir que j'en ai parlé au secrétaire d'État suivant les intentions de Sa Majesté, et qu'il m'a désavoué le traité secret dont néanmoins j'avais été averti de fort bonne part. En délivrant la ratification, il y a lieu d'insinuer encore que ce n'est pas l'intention de la France de dépouiller le roi de Danemark, ni de favoriser aucune entreprise capable d'apporter de nouveaux obstacles à la paix du Nord, que l'Angleterre a encore plus d'intérêt de souhaiter que la France. Depuis quelques jours, le bruit s'est répandu que Copenhague avait été forcé, et cette nouvelle s'attribue à un envoyé de Pologne arrivé depuis peu. Cependant la flotte demeure en même état, et le général Montague est encore à Londres; l'on veut que ce soit faute d'argent qu'il ne soit pas parti dès la semaine passée; mais M. le Protecteur pourrait bien attendre ce que feront les États généraux et si les ordres qu'a eu le sieur Downing de les convier de concourir avec nous à la réconciliation ne produiront pas quelque effet, devant que de s'exposer à une guerre qu'il a intérêt d'éviter, quand son naturel ne serait pas fort pacifique, son établis-

sement n'étant pas si solide qu'il ne doive appréhender une puissance maritime. Il est bien vrai que le Parlement est composé de membres bien intentionnés, mais l'armée est toujours divisée en différentes factions, et le Protecteur aura peine à s'affranchir du pouvoir du premier de ces corps sans tomber sous la sujétion de l'autre. Il ne fut encore rien conclu la semaine passée sur la question qui est agitée depuis quelques jours, mais apparemment elle sera décidée aujourd'hui, suivant le désir de la cour, ayant passé ce matin, contre l'avis des républicains, que le Parlement se rassemblerait cette après-dinée pour y mettre fin, et quelques chefs presbytériens ayant fort harangué en faveur de cette Chambre des nouveaux seigneurs. Cette affaire terminée, il semble que les autres ne puissent pas recevoir beaucoup de difficulté; aussi tout le monde est en attente de la présente délibération.

80 *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—27 et 31 mars.

Monseigneur,

La lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 22<sup>e</sup> de ce mois m'ayant été rendue aujourd'hui au moment où j'allais chez le secrétaire d'État, je me suis trouvé en condition de satisfaire au contenu, en pressant avec instance la résolution que l'on a différée jusques à cette heure de me donner, et faisant entendre, qu'encore que le sieur Pimentel ait été renvoyé en Flandre, comme ç'a été avec assurance que dans peu le roi serait informé des prétentions du régime d'Angleterre, Sa Majesté ne pouvait, sans s'exposer aux reproches de toute la chrétienté, demeurer plus longtemps dans l'incertitude où elle était de ses sentiments. Je me suis même réduit à ce que, s'il n'était pas possible à M. le Protecteur de se déterminer encore, au moins il découvrit en général son inclination, et je n'ai enfin oublié aucune des raisons que Votre Éminence a touchées dans toutes ses dépêches pour tirer l'éclaircissement qu'elle sou-

haite. Ledit sieur secrétaire ne m'a néanmoins rendu d'abord qu'une réponse semblable aux précédentes, et a continué d'attribuer aux embarras domestiques l'irrésolution de son maître, non que le temps de songer aux autres affaires lui manquât, mais pour ne pouvoir prendre aucun parti devant que le Parlement ait achevé les délibérations qui sont sur le tapis. Il s'est aussi étendu sur les différentes dispositions de cette assemblée à l'égard de la paix, représentant les républicains fort portés à la conclure, même quelques-uns à rompre avec la France, et les autres députés soumis entièrement à la volonté de M. le Protecteur. Ce discours m'ayant donné lieu de demander quelle elle était, ledit sieur secrétaire, après s'être un peu défendu, se voyant pressé, m'a déclaré fort nettement que la nécessité le pouvait forcer à la paix, mais que ce serait contre son inclination, ce qui m'a un peu surpris après des sentiments si contraires qu'il avait professés dans nos autres conférences, et j'ai cru lui devoir dire que, bien que Sa Majesté désirât conserver l'étroite union qui était entre la France et l'Angleterre, et s'accommoder aux affaires de M. le Protecteur, néanmoins la constitution de celles de France ne lui permettant pas de faire une guerre perpétuelle, il était à souhaiter que M. le Protecteur entrât dans cette considération et se disposât de son côté à la paix. J'ai aussi pris cette occasion de parler du voyage qu'a fait le colonel Walter en Flandre, témoignant que, si ce que l'on m'en avait rapporté était vrai, il n'y avait pas ici tant de répugnance à traiter que ledit sieur secrétaire professait. Il m'a fait mille protestations, me priant d'y prendre confiance, que jamais ledit colonel n'avait eu commission de faire aucune ouverture, que l'on lui avait à la vérité donné permission d'aller poursuivre le paiement d'une somme considérable qui lui est due par l'Espagne pour le transport de quelques Irlandais, mais que, bien loin de s'en être servi, l'on lui avait refusé la liberté d'entrer en Flandre; qu'au reste c'était un homme trop imbécile pour être chargé d'une commission de cette importance, qu'il y avait bien

d'autres personnes en Angleterre propres à être employées avec moins de bruit, et que je pouvais promettre sans crainte d'être exposé à aucun reproche, ni désavoué de deçà, que M. le Protecteur ne recevra ni n'écouterà aucune proposition sans en faire part au roi. Ces assurances m'ont été données en des termes si positifs que je n'ai pu m'empêcher de les recevoir comme très-sincères, et suis retombé sur les instances qui avaient été faites par le sieur Pimentel et les paroles que Votre Éminence lui avait données en suite de celles que j'ai reçues ici que M. le Protecteur n'était pas moins porté à la paix que Sa Majesté. Ledit sieur secrétaire, adoucissant la déclaration qu'il venait de faire, m'a témoigné que Son Altesse tiendrait la même conduite que la France ; que dans peu de temps elle pourrait être en état de s'en expliquer davantage, que présentement il ne fallait pas attendre plus d'éclaircissement, et m'a néanmoins demandé si nous conserverions toutes les conquêtes de Flandre, alléguant pour prétexte de sa curiosité que, si l'on était ici informé des conditions auxquelles la France voulait traiter, il se prendrait des mesures plus certaines pour l'accommodement d'Angleterre. Je me suis déclaré peu instruit de ce particulier, faisant espérer que Votre Éminence n'en refuserait point la communication au ministre de M. le Protecteur, et n'ai pas laissé de dire que, suivant mon sentiment, la plupart des places que le roi avait conquises étant de l'ancien domaine de France, elles ne pouvaient être avec justice redemandées ; que, pour les autres, elles se pourraient échanger avec celles que nous avons perdues, et qu'apparemment ce point ne recevrait pas beaucoup de difficulté. Ledit sieur secrétaire n'a point approfondi davantage cette question, et ne voyant pas jour de retirer de lui plus de satisfaction sur le traité de paix, je suis passé aux offres que Votre Éminence m'avait chargé de faire en cas que M. le Protecteur eût besoin d'un secours de France ; elles ont été reçues avec grande démonstration de reconnaissance, et promesse d'en informer Son Altesse. J'ai ensuite voulu parler des affaires du

Nord, et ledit sieur secrétaire a d'abord pris la parole pour me faire part des avis qu'il reçut hier du sieur Downing par un exprès; comme ce n'est que le résultat d'une conférence que ce ministre a eue à La Haye avec le pensionnaire de Hollande dont M. de Thou doit avoir rendu compte, je m'en remets à ce qu'il en aura écrit. Il serait aussi superflu de rapporter à Votre Éminence la longue conversation que nous avons eue sur ce sujet; seulement dirai-je que ledit sieur secrétaire d'État m'a encore solennellement déclaré que M. le Protecteur n'avait aucune pensée de faire des conquêtes en Allemagne ni sur les bords de la mer Baltique, et qu'il n'avait armé qu'à l'instigation de la France pour garantir le roi de Suède contre ses ennemis; que les propositions faites par ledit pensionnaire de Hollande lui paraissaient captieuses, et faites à dessein de gagner temps pendant lequel les Provinces-Unies acheveront de mettre leur flotte en état d'assister puissamment le roi de Danemark; que l'on caressait fort à La Haye M. de Thou pour le faire tomber dans le piège; qu'à la vérité le traité de Roskield devait servir de fondement à celui que nous voulions faire entre ces princes, mais qu'il était à craindre que ni l'un ni l'autre ne l'acceptât; que nous devons résoudre si en ce cas nous appuierions la conquête de Copenhagen quand même ce serait le fait du roi de Suède; que nos offices communs ne produiraient point la réconciliation, si l'on l'abandonnait en laissant aux Hollandais la liberté de porter leur secours au roi de Danemark, sur l'assurance qu'ils donnaient de n'avoir autre prétention que de rétablir lesdits princes au même état qu'ils étaient avant cette dernière guerre. Il m'a encore proposé, pour un troisième parti, de convenir avec les États généraux que ni la France, ni l'Angleterre, ni les Provinces-Unies n'assisteraient leurs alliés d'une année pendant laquelle il démèleront seuls leur querelle ou s'accommoderont; il a désiré mon avis afin que M. de Thou et le sieur Downing parlassent en conformité et que les instructions leur en fussent envoyées dès ce soir. Toutes ces ouvertures ont été en des termes qui font paraître que l'in-

clination d'ici est de favoriser les desseins du roi de Suède, quels qu'ils puissent être, et bien que ledit sieur secrétaire m'ait souvent déclaré que notre seule considération faisait agir l'Angleterre, qu'elle ne devait pas supporter seule la dépense de trois cent mille livres sterling, à quoi se monte l'armement de la flotte, et que si nous ne souhaitions que d'exécuter le traité de Roskield', il ne fallait point se mettre en si grands frais, il m'a semblé que, pour suivre les intentions de Sa Majesté, je ne pouvais donner les mains aux deux dernières propositions, ni aussi demeurer d'accord que le roi de Suède fût laissé en liberté de préférer la conquête du Danemark aux autres entreprises plus avantageuses à la cause commune qu'il pourrait former. Et après avoir fait connaître que M. le Protecteur serait encore plus exposé que nous si les Suédois ne donnaient des affaires à l'empereur, j'ai dit que Sa Majesté de son côté faisait des dépenses plus grandes que l'Angleterre pour les mettre en cet état, et qu'au reste la continuation de la guerre de Danemark était contraire à la fin que nous nous étions proposée par le traité de garantie en ce qu'elle aliénerait toute l'Allemagne, et qu'au lieu de produire une diversion qui empêchât l'empereur d'envoyer des troupes en Flandre, elle le mettrait en état d'exécuter le dessein qu'il en avait fait à la sollicitation de l'Espagne moins intéressée au salut du roi de Danemark qu'à la perte des Pays-Bas; que cette même guerre engageait la France entièrement et les Provinces-Unies, quelques assurances que nous puissions leur offrir de les maintenir dans le commerce de la mer Baltique, avec autant de franchise qu'ils en ont eu par le passé, si le Sund tombait en la puissance du roi de Suède, ce que ledit sieur secrétaire d'État m'avait proposé comme un moyen de leur faire poser les armes. J'ai été d'avis qu'il faut absolument porter le roi de Suède à l'accommodement; pour y parvenir et éviter le piège que les Hollandais pouvaient tendre, la flotte d'Angleterre se devait mettre en mer au plus tôt pour passer le Sund et empêcher le secours des Hollandais; qu'en même temps les ministres de France

et d'Angleterre aient ordre de convier les rois de Suède et de Danemark à l'exécution du traité de Roskiold, et fassent perdre au premier de ces princes toute pensée que nous voulions favoriser la conquête de Copenhagen, ni ses autres desseins sur le Danemark, s'il rejette le conseil de ses amis; qu'ils fassent aussi savoir à son ennemi que ladite flotte n'entreprendra rien à son désavantage s'il ne rejette point cet accommodement, et en effet qu'elle n'agisse pas jusqu'à ce que l'un et l'autre ait fait sa déclaration; que cependant les États-Généraux seront avertis de cette résolution, et conviés de ne point envoyer leur flotte afin d'éviter toutes les occasions d'hostilité, mais plutôt fassent passer des offices auprès du roi de Danemark pour le bien disposer. Ledit sieur secrétaire n'est point tombé dans mon sentiment; il veut que, si la flotte se met une fois en mer, elle appuie les desseins du roi de Suède encore même qu'il refuse la paix et persiste à la conquête de la Zélande, vu que l'Angleterre ne se mêle point de la querelle, et sur ce fondement il n'approuve pas que l'on convienne ici des modifications que les Hollandais veulent apporter au traité de Roskiold. . . . .

Je ne puis dire si la flotte partira, le dit sieur secrétaire ne m'ayant pas répondu catégoriquement sur la demande que je lui en ai faite. Notre différend ou les affaires domestiques pourront bien l'arrêter quelques jours, et Votre Éminence aura, si je ne me trompe, le temps de résoudre mon scrupule causé principalement par ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire de la guerre du Danemark. Je pressai ensuite le renvoi de M. Lockhart, témoignant que l'espérance de son prompt retour l'avait empêché de m'envoyer instructions sur le renouvellement du traité de campagne. Ledit sieur secrétaire d'État m'assura que dans peu de jours il partirait, me laissant néanmoins aller que les affaires d'ici le retenaient.

J'ajouterai à cette relation, qui fait voir les dispositions d'ici touchant la paix avec l'Espagne et celle du Nord, que, m'é-

tant ces jours passés exactement informé de la négociation du père Talbot, jésuite, j'avais trouvé qu'il n'est point en Angleterre et n'y a été depuis longtemps, que c'est son frère le cordelier qui a fait quelques propositions, entre autres celle du mariage du duc d'York avec la sœur du Protecteur, que l'on a traitée ici de ridicule, et que ne pouvant trouver aucune créance, il a repassé en France avec cet archevêque d'Irlande que Votre Eminence m'avait recommandés pour chercher meilleure fortune. Ces mêmes avis m'avais été donnés par Bodkins, et ils me sont confirmés de si bonne part qu'ils doivent passer pour véritables. Je crois d'ailleurs que, si ce régime voulait traiter avec l'Espagne, il ne prendrait pas la voie des prêtres, en ayant beaucoup d'autres. L'ambassadeur de Hollande même a autrefois fait entendre que ses supérieurs n'auraient pas désagréable de rendre un si bon service. Pour ce qui est des inclinations de Son Altesse, elles sont à la paix; mais comme elle se laisse conduire, ses sentiments ne sont pas à considérer, et ses ministres, dont le secrétaire d'État est le principal, jugeant à propos de continuer la guerre, l'accommodement de la France ou le Parlement sont seuls capables de produire d'autres résolutions, et l'on peut prendre des mesures certaines sur les protestations qui m'ont encore été cejourd'hui renouvelées que l'Angleterre ne se détachera point de la France, s'il n'arrive quelque changement dans le gouvernement. Il me paraît aussi, à l'égard des guerres du Nord, que l'on se défie fort de la conduite des Hollandais, et qu'il se professe de ne vouloir point rompre avec eux; néanmoins, l'on ne laissera point d'envoyer la flotte dans le Sund. Mais je ne puis m'empêcher d'avoir toujours ombrage de ce dessein d'appuyer la conquête du Danemark si le roi de Suède ne se peut porter à la paix; j'attends avec quelque impatience la conférence dont le secrétaire est demeuré d'accord pour en être plus éclairé; et après avoir solennellement déclaré que, si l'Angleterre s'engageait en quelque nouvelle guerre par un traité qui lui donnât des places sur les côtes de la mer Baltique, la France ne se croirait pas obligée de



suivre la même fortune, il y aura moins d'inconvénients de laisser agir la flotte d'Angleterre en toute liberté que de refroidir cette ardeur qui paraît et donner un titre d'abandonner à la bonne foi des États-Généraux les affaires du Nord. Comme les ministres de Suède ne m'ont point vu depuis les funérailles de M. le Protecteur, toutes ces négociations se sont passées sans leur participation, et je n'espère pas que leur conduite soit plus louable que celle du sieur Courtin, puisque l'un d'eux témoigne dans ses lettres tant de mauvaise foi. Le traité de garantie effacera l'impression qu'elles ont causée, encore que les ministres de cet État ne publient pas comme il faut que la France a fait prendre la résolution d'envoyer une flotte dans la mer Baltique, ce qui a donné lieu à quelques-uns du Parlement de parler contre notre étroite liaison, et de dire que, quand l'Angleterre se serait engagée, nous l'abandonnerions. L'ambassadeur de Hollande n'a pas de sa part manqué de nous attribuer l'envoi de ce secours, et le roi de Suède serait le seul qui n'en serait pas persuadé. J'ai assez informé M. le chevalier de Terlon pour le mettre en état de faire connaître la vérité. Il me reste, Monseigneur, à parler des affaires d'Angleterre ; elles sont encore au même état que mes précédentes lettres ont fait savoir, le Parlement n'ayant rien résolu tous ces derniers jours de fort considérable à cause de la maladie et mort du dernier Prolocuteur. Un troisième fut hier élu et l'on traita de la liberté du général major Overton qui fut sur l'heure trouvée juste, quoique le secrétaire d'État demandât que l'affaire se remit pour quelques jours. Il fut ensuite ordonné que tous les autres prisonniers d'État détenus dans les îles et châteaux éloignés seraient présentés au Parlement et qu'il serait fait un acte pour empêcher à l'avenir semblables emprisonnements comme contraires aux libertés du peuple. Cejourd'hui l'on a remis sur le tapis la question touchant les membres d'Écosse et d'Irlande ; il s'agit de régler s'ils auront voix délibérative dans leur propre cause, et apparemment l'on aura peine à les en exclure. Il s'est proposé dans la chambre nouvelle un acte qui supprime

le titre de seigneur tant aux nouveaux qu'aux anciens, laissant cette prérogative au seul Protecteur et aux grands officiers. Mais l'ouverture n'a pas été suivie, bien qu'elle soit faite par le major général Desborough. La même chambre a passé un acte conforme à celui de la maison des Communes touchant la disposition de la flotte, la renvoyant à M. le Protecteur; et au lieu que ci-devant la chambre des seigneurs servait d'exemple à celle du peuple, aujourd'hui les nouveaux seigneurs s'y conforment fort régulièrement, passant les actes que les Communes ont arrêtés, et dans les mêmes termes. Quant à l'armée, elle est toujours au même état, et quelques-uns s'imaginent que les mécontentements éclateront lorsqu'il se parlera de milice, et de la voix négative; il est en effet très-certain que la faction opposée à M. le Protecteur subsiste toujours et que l'accommodement des chefs n'est pas aussi solide qu'il serait à souhaiter; la flotte n'est pas encore toute à son rendez-vous, quoique le sieur Montague y soit arrivé.

Le dernier mars 1659.

La longueur de la présente lettre ayant empêché qu'elle n'ait été envoyée assez à temps à la poste de la semaine passée, ce retardement me donne lieu d'ajouter que le Parlement a décidé que les députés écossais demeureraient, eux donnant leurs suffrages dans leur cause. Il se doit demain parler des Irlandais apparemment avec même succès; la chambre des seigneurs a aussi de son côté rejeté l'acte qui exterminait les seigneurs tant nouveaux que modernes, pour se rendre plus agréable à celle des Communes. Je n'ai point eu de nouvelles du secrétaire d'État, quoiqu'il dût me venir voir la semaine passée, et ayant ce soir envoyé chez lui, il s'est excusé sur les grandes affaires qui l'avaient occupé tous ces jours; il m'a aussi mandé que toutes ses lettres de Flandre assuraient la conclusion de notre paix avec l'Espagne, demandant à mon secrétaire si j'en avais l'avis. Je lui ferai savoir ce que les lettres de France m'en disent bien contraire aux bruits qui courent en Flandre. Il n'y a rien de nouveau des

affaires du Nord, si ce n'est que l'ambassadeur de Hollande m'est venu communiquer ce que j'avais déjà su du secrétaire d'État, et me prier de vouloir contribuer au dessein de ses supérieurs. Je le lui ai fait espérer, lui témoignant que le vrai moyen d'attirer la France et l'Angleterre était de faire cesser les sujets de défiance que l'on avait de leurs préparatifs, et de n'envoyer aucun secours en Zélande jusqu'à ce que l'on soit informé de l'intention des rois de Suède et de Danemark; il ne m'a pas répondu précisément, et aussi la flotte d'Angleterre s'assemble vers Yarmouth, et l'on fait état qu'elle sera dans peu de jours à son rendez-vous. Le mylord Faulconbridge, qui m'est venu voir ce soir, m'a fort parlé de chevaux que Votre Éminence lui avait promis, me laissant entendre que M. le Protecteur, qui les devait voir, l'avait fort raillé cejour'hui de ce qu'il s'était fait fort de ce présent.

90 *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres 1659.—10 avril.

Monseigneur,

J'ai tous ces jours attendu le secrétaire d'État, et il devait venir ce soir avec le garde des sceaux, mais celui-ci est venu tout seul et a excusé ledit sieur secrétaire sur les grandes affaires qui l'ont occupé dans ce temps, et a remis à lui l'éclaircissement que j'attendais, me disant seulement que M. Lockhart est parti pour la cour avec quelques instructions, mais non pas telles qu'elles se pourront donner dans peu, n'ayant pas encore été possible de prendre une dernière résolution à cause des affaires du Parlement. Je lui ai fait connaître de quel préjudice pouvait être ce retardement, et l'ai convié de le représenter à M. le Protecteur afin qu'il tire Votre Éminence de l'incertitude où elle se trouve. Ledit sieur garde des sceaux s'est chargé de faire ce rapport et m'a fort assuré que dans peu nous aurions tout éclaircissement. Il m'a ensuite communiqué le départ de la flotte avec des instructions à l'amiral et au ministre d'Angleterre résidant auprès du roi de Suède, conformes à ce que nous avons résolu en

signant le traité de garantie, et a encore remis au secrétaire d'État à m'entretenir plus particulièrement sur ce sujet. Je lui témoignai que cette conférence était nécessaire, n'ayant pu écrire ni à M. de Terlon ni à M. de Thou positivement sur les affaires du Nord, à cause de la diversité de sentimens où ledit sieur secrétaire et moi nous étions trouvés dans notre dernière entrevue; et j'ai pris occasion de lui dire en quoi ils différaient pour l'obliger aussi à me découvrir plus particulièrement quels ordres ont été donnés à l'amiral Montague; il m'a confirmé que ce n'était point l'intérêt de l'Angleterre d'appuyer la conquête du Nord et que la flotte n'entreprendrait rien en faveur du roi de Suède s'il rejetait l'accommodement, mais que c'était aux ministres de France et d'Angleterre, qui résident auprès de lui, à régler avec lui les conditions du traité, et non pas à MM. de La Haye. . . .

L'on n'est pas encore ici hors d'affaire, quoique le Parlement ait décidé le premier jour de la semaine la question de la nouvelle chambre; il y en a d'autres fort importantes à la veille d'être débattues; celle de la milice est remise à demain et l'on croit qu'elle recevra quelque traverse si, comme il se publie, une partie des officiers de l'armée, entre autres ceux qui composent la nouvelle chambre, se joignent aux républicains pour séparer le commandement de l'armée du gouvernement civil. Il ne s'est rien passé de fort considérable dans les délibérations de ces derniers jours; seulement s'est-il ordonné un jeûne et parlé des impositions qui se lèvent sur l'Angleterre, dont l'on veut régler le temps, et ce du consentement même de la cour, qui voit que ce serait choquer quelques députés de les déclarer perpétuelles, quoique l'on fasse état d'en obtenir la continuation à longues années.

10<sup>o</sup> *Extrait et traduit de la lettre anglaise du colonel Talbot au colonel Preston.*

Bruxelles.—12 avril 1659.

J'ai pensé de vous communiquer une chose pour la dire

à M. le cardinal. Le père Pierre Talbot, jésuite, mon frère, est allé la semaine passée à Londres, employé par le marquis de Caracena et don Alonzo de Cardañas, vers le Protecteur. Le secrétaire d'État Thurloe lui a envoyé un passe-port. Je suis la seule personne qui le sache, outre ceux que j'ai nommés, car ledit père Talbot me dit à son partement qu'il faut que j'obéisse aux ordres du marquis de Caracena. Ainsi ledit marquis et don Alonzo de Cardañas me parlèrent hier en particulier, et me dirent qu'il me faudra aller bientôt à Londres après mondit frère le père Pierre Talbot. Je vous dirai qu'il est chargé de faire de grandes offres au Protecteur de la part dudit marquis de Caracena, et que Newport ou Ostende lui seront donnés en ôtage s'ils se peuvent accorder. Je suis résolu de me venger de ceux qui m'ont perdu ici. Je vous prie donc de faire savoir ceci à M. le cardinal et de l'assurer de ma part que, lorsque je découvrirai davantage de cette affaire, je lui en donnerai avis. J'espère que par votre moyen il m'en reconnaîtra quelque jour, car il me doit une récompense de mes souffrances. J'ai été réformé deux fois. J'ai perdu mille hommes que j'avais amenés d'Irlande, j'ai été arrêté et tous mes officiers. Je demande qu'il plaise à Son Éminence écrire à M. de Bordeaux en ma faveur, et à M. le Protecteur, comme Son Éminence a confiance en moi. Je m'assure que vous répondrez bien de moi à Son Éminence; je vous prie de m'envoyer lesdites deux lettres. Je me tiens assuré de l'ami que j'ai en Angleterre de mener l'affaire à bout. Et si par malheur je manque à faire cette levée, je me rendrai auprès de vous avec ma commission de colonel réformé, et y vivrai comme je pourrai; faites pour moi telle capitulation qu'il vous plaira; je la tiendrai et donnerai aussi bonne caution qu'il y ait en Angleterre. Tenez ceci fort secret; n'en dites rien à M. Talbot, le prêtre: il n'est pas secret. M. le duc d'York n'a pas blâmé ma résolution que je lui ai dite de vous aller trouver.

11<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 21 avril 1659.

Monseigneur,

Ayant fait savoir au secrétaire d'État que je souhaitais de l'entretenir, il me vint voir avant-hier; je lui parlai de la paix conformément aux deux lettres de Votre Éminence des ix<sup>e</sup> et xj<sup>e</sup>, exagérant le préjudice que l'irrésolution de M. le Protecteur produisait, et la nécessité où le roi se trouvait d'accepter des conditions raisonnables, si elles lui étaient offertes. Je me plaignis aussi de ce que, nonobstant toutes les assurances qui m'avaient été données de renvoyer M. Lockhart avec des instructions, il avait paru tout nouveau dans cette affaire, et témoignai qu'elle était si fort à cœur au roi qu'encre que ledit sieur ambassadeur eût sans doute rendu compte de la conférence qu'il avait eue avec Votre Éminence, il m'avait néanmoins été ordonné de presser Son Altesse de prendre sa résolution, crainte que Sa Majesté ne fût forcée, contre son inclination, de traiter séparément, à quoi elle ne se porterait qu'à toute extrémité et en prenant toutes les précautions pour procurer aussi à l'Angleterre la paix, lorsque le gouvernement jugerait à propos de la faire. Ledit sieur secrétaire d'État commença sa réponse par des plaintes de la défiance que Votre Éminence avait témoignée, audit sieur Lockhart, d'une négociation secrète, et me réitéra les mêmes protestations qu'il m'avait déjà faites que jamais Walter ni autre n'avait eu commission, et que les avis contraires qui avaient été donnés devaient venir de personnes qui voulaient exciter de la jalousie entre la France et l'Angleterre, étant certain que l'Espagne ne savait pas plus les intentions de Son Altesse que le Turc, et qu'il m'avait toujours été parlé avec très-grande sincérité; que je ferais plaisir à M. le Protecteur d'en renouveler les assurances, et qu'il ne se recevrait ici aucune proposition de paix sans la communiquer à la France; qu'au reste les grandes instances que j'avais faites ayant obligé M. le Protecteur de considérer quels avantages nous en pouvions rece-

voir présentement, il avait paru que jamais accommodement ne fut plus à contre temps, puisqu'il donnerait à l'Espagne le moyen de rétablir sa grande puissance et de parvenir à la monarchie universelle qu'elle s'est proposée ; que la conquête du Portugal ne lui pourrait pas manquer ; qu'en Allemagne l'Empereur et ceux de son parti n'auraient pas moins de facilité d'accabler le roi de Suède ; que les Provinces-Unies ne seraient pas exemptes de danger, et que la France aussi bien que l'Angleterre auraient peine, durant une paix, à se garantir des divisions domestiques ; que M. le Protecteur ayant mis toutes ces considérations devant ses yeux, il ne savait à quoi attribuer notre grand empressement au moment que l'Espagne était dans sa décadence, et que, avec la continuation d'une guerre de quelques années, elle serait réduite à un tel état que ses voisins n'auraient plus sujet de prendre jalousie de sa grandeur. Que Son Altesse néanmoins ne laisserait pas de se conformer aux désirs du roi, et qu'à cet effet, il serait envoyé pouvoir à M. Lockhart de traiter avec le ministre d'Espagne, qui était en France, s'il se trouvait muni d'un pareil pouvoir de son maître, comme il l'avait fait entendre. Je jugeai à propos de repartir audit sieur secrétaire d'État qu'il était vrai que de différents endroits il s'était écrit que l'Angleterre traitait secrètement avec l'Espagne, que je lui en avais même fait des reproches, et que si Votre Éminence en avait encore parlé à M. Lockhart, c'était un effet de la franchise dont elle continuait d'user en déclarant tout ce qu'elle avait sur le cœur ; qu'au reste ce soupçon avait été aussi en partie formé par les réponses si indifférentes qui m'avaient été données depuis quatre mois et le peu de confiance que le Protecteur prenait en la France, ne découvrant point ses véritables sentiments ; mais que sans doute les protestations qui m'étaient réitérées, dont je me chargeais de rendre compte, dissiperaient entièrement les impressions que nous pouvions avoir. Et quant aux motifs qui portaient le roi à souhaiter la paix, je lui dis qu'il ne serait pas difficile de les pénétrer à ceux qui savaient en quel état la France se trouvait réduite par une guerre de tant

d'années qui l'avait épuisée d'hommes et d'argent, et qui aliénait tellement l'esprit du peuple que la continuation serait capable d'exciter des soulèvements et de donner le moyen à nos ennemis de réparer leurs pertes ; que d'ailleurs toute la chrétienté en recevrait tant de préjudice qu'il serait impossible d'éviter que la plupart des États ne se joignissent contre les auteurs de leurs maux et que, sans les grandes avances qui furent faites à Francfort par les ambassadeurs du roi, du consentement de M. le Protecteur défunt, pour effacer l'impression qu'avait conçue toute l'Allemagne de notre répugnance à la paix, elle aurait pris des mesures contre nous avec la maison d'Autriche ; que le même inconvénient serait encore aujourd'hui à craindre en rejetant un traité honorable dans lequel il se pourra prendre toute sorte d'assurance pour le roi de Suède, les États généraux et nos autres alliés ; que si, au préjudice de ces précautions, la maison d'Autriche faisait quelques entreprises contre eux, la France et l'Angleterre auraient un juste sujet de recommencer la guerre avec l'approbation des autres nations et de leurs propres sujets, qu'elle se pourrait même faire plus avantageusement après quelques années de repos. Qu'à la vérité le roi de Portugal se trouverait en quelque danger, mais qu'outre qu'il ne serait pas raisonnable d'exposer les autres nations à tant de maux pour le conserver, il se pourrait réserver quelque liberté de lui envoyer des troupes auxiliaires et d'en user de la même façon que nous avons autrefois fait en faveur des Provinces-Unies ; que pour ce qu'il était des guerres domestiques, elles nous paraissaient présentement plus à craindre en France que durant la paix, et que si l'Angleterre en était affligée, nous serions aussi plus en état d'assister le présent gouvernement contre ses ennemis. Qu'enfin, nous ne pouvions souhaiter une plus favorable conjoncture pour traiter avantageusement et qu'il ne paraissait aucune raison qui dût empêcher M. le Protecteur d'envoyer au plus tôt des instructions à son ambassadeur et de réduire ses prétentions à des termes raisonnables, insinuant toujours que nous ne pouvions pas différer davantage d'écouter le sieur



Pimentel que j'avais déjà fait revenir de la frontière de Flandre, sur des nouveaux ordres de sa cour, pour m'appuyer de ce que j'avais dit de son départ. Ledit sieur secrétaire d'État reçut tous mes discours avec parole précise qu'il en serait usé suivant le désir du roi, sans entrer dans le particulier des conditions de notre accommodement que Votre Éminence pourra juger n'être guère agréable ici, et je ne sais si ledit sieur ambassadeur n'avait ordre de traîner la fin en longueur autant qu'il pourra. Ses instructions auraient même pu être encore différées sans la crainte que nous ne traitassions séparément, comme il fut publié.

Je passai ensuite aux affaires du Nord et témoignai audit sieur secrétaire qu'ayant fait savoir les sentiments où je l'avais laissé dans notre dernière entrevue, il m'était ordonné de confirmer à Son Altesse que nous jugions l'accommodement du Danemark absolument nécessaire à la cause commune, et que pour y parvenir il fallait ôter au roi de Suède toute espérance de secours, s'il ne se réduisait pas à l'exécution du traité de Roskiel; que je savais néanmoins qu'il s'attendait d'être appuyé par l'Angleterre dans la conquête du Danemark; que ses ministres d'ici n'en faisaient pas mystère; que celui de France, qui est auprès de lui, me l'avait écrit, et que je ne pouvais pas dissimuler qu'il ne me parût très-véritable, vu la conduite que l'on avait tenue ici en envoyant cette flotte sans me communiquer les instructions données à l'amiral, quoique nous fussions demeurés d'accord de ne rien faire que de concert; que si Son Altesse était encore aujourd'hui dans cette disposition, il fallait parler franchement, et lever par là les justes soupçons que nous devons avoir de ses sentiments afin que, s'ils ne s'accordaient pas à nos principes, le roi pût prendre de bonne heure ses mesures et ne se laissât plus amuser davantage par toutes les paroles qui m'ont été données, ni par le traité de garantie qui semblait n'avoir été désiré ici qu'afin de mieux couvrir les desseins particuliers de M. le Protecteur. Je m'étendis aussi fort sur les préjudices que la guerre du Nord nous a apportés, les

grandes dépenses que la France avait faites pour maintenir le roi de Suède, sans en avoir reçu aucun fruit et sans espérance d'en tirer d'autres que la diversion des forces de l'Empereur, dont la descente en Flandre n'est guère moins à redouter par l'Angleterre que par la France, encore que nous soyons les premiers exposés. Ledit sieur secrétaire d'État, après m'avoir écouté patiemment, me dit qu'il était aussi venu me voir pour me parler sur ce sujet et me faire des plaintes de ce que Votre Éminence a dit au sieur Borel qu'il y avait de quoi s'étonner de ce que ses supérieurs ne faisaient pas plus de diligence pour envoyer leur secours au roi de Danemark et le garantir d'une ruine entière qui rejaillirait sur leurs sujets; que si les États généraux n'avaient point oublié leurs intérêts, ils feraient un dernier effort pour chasser le roi de Suède de ses dernières conquêtes; que la France n'approuvait pas sa conduite, et qu'il fallait aussi prendre garde à celle d'Angleterre, y ayant un traité secret entre M. le Protecteur et ce prince, et que c'était contre l'avis de la France qu'elle envoyait d'ici une si grande flotte dans la mer Baltique. Ledit sieur secrétaire d'État ajouta que M. de Thou en avait parlé en des termes fort semblables à La Haye, de quoi Son Altesse était fort surprise; qu'elle ne s'était engagée dans cette affaire qu'à la suscitation de la France; que j'en pouvais rendre le témoignage puisque c'était moi qui avais fait des instances très-pressantes pour faire armer une flotte sur la fin de l'automne, et pris Dieu à témoin qu'il ne s'était pas fait depuis aucun traité avec la Suède; qu'il n'était aussi arrivé aucun changement dans les desseins du régime d'Angleterre, et qu'il n'avait encore présentement autre but que l'exécution du dernier traité de garantie; qu'à la vérité, dans notre dernière conférence, il ne s'était pas tout à fait trouvé dans mes sentiments, mais que les ordres du général Montague ne laissaient pas d'être tels que je les avais désirés, et que s'ils ne m'avaient été particulièrement communiqués, c'était sa faute; qu'ainsi notre défiance était sans fondement et qu'il y avait plus de sujet de nous soupçonner de changement, ce qui mettait M. le

Protecteur en peine. Je désavouai audit sieur secrétaire que Votre Éminence eût tenu tels discours au sieur Borel, mais non pas qu'elle n'eût pu concevoir quelque défiance d'un dessein particulier de l'Angleterre différent de la fin que nous nous étions proposée, après ce qui s'était écrit de Suède et d'ici; que néanmoins cette jalousie n'aurait pas été capable de faire parler Votre Éminence si positivement, ni de lui faire exhorter les États généraux à prendre des conseils contre l'intérêt de la France qui ne veut pas la ruine du roi de Suède; qu'il n'était pas à présumer que nous eussions fait autant de dépenses et pris tant de soins pour après contribuer à la ruine de ce prince; que ces avis donnés par le sieur Borel étaient sans fondement et à dessein d'exciter de la jalousie entre la France et l'Angleterre, et que M. le Protecteur était trop avisé pour ne pas découvrir l'artifice, que je le désabuserais facilement s'il se voulait donner la patience de lire tout ce que Votre Éminence m'avait écrit sur ce sujet, offrant audit secrétaire de lui communiquer ses lettres, et enfin je lui témoignai que comme de tous côtés nous avions des défiances, il était nécessaire, pour les dissiper, de parler nettement. Que de ma part je me trouvais assez instruit des intentions du roi pour lui confirmer qu'il était toujours dans le sentiment d'appuyer les intérêts du roi de Suède s'il voulait s'accommoder au traité de Roskiel sans aucune modification, mais aussi de lui ôter l'espérance de secours s'il rejette cette proposition; qu'au cas qu'il l'accepte et que son ennemi la rejette, la flotte d'Angleterre agira ouvertement en sa faveur. J'ai aussi fait connaître que nous trouvions l'accommodement de Pologne et de Brandebourg absolument nécessaire, et désirions qu'il fût mandé à l'amiral Montague d'agir sur ces fondements. Ledit sieur secrétaire d'État me protesta qu'il en avait déjà eu l'ordre en partant, que l'on le réitérerait cejour'hui par un vaisseau qui devait partir pour le Sund, que l'exécution s'en ferait de bonne foi, et que j'en pourrais par cette commodité informer le ministre de France. Il me convia aussi d'en avertir M. de Thou afin qu'il déclare que le roi et M. le Protecteur

sont portés d'un même esprit, et que les États généraux concourent de leur part à la réconciliation et ne se flattent pas que la France approuvât qu'ils tinssent une autre conduite; je lui fis encore répéter, crainte d'équivoque, en quels termes il écrirait audit amiral, à qui toute la négociation est remise, et les ayant trouvés fort précis et tels que je les venais de proposer, je me chargeai d'en faire parler de même à La Haye et en Suède. Nous convînmes aussi qu'il fallait prendre garde que le roi de Suède n'amusât l'amiral d'Angleterre sous différents prétextes, dans la pensée que sa présence arrêtant le secours des Hollandais, Copenhague serait réduit par la famine et la peste, que l'on dit y être très grande, à se soumettre au vainqueur..... Je ne vois pas qu'il se puisse désirer davantage de M. le Protecteur que l'exécution de toutes ces promesses; elle ne se fera sans un peu de violence, la paix lui paraissant très-désavantageuse dans la conjoncture présente. Il s'est déjà remarqué que les avis, arrivés ici de différents endroits qu'elle était conclue, ont relevé le cœur aux républicains; ils se persuadent que le présent régime d'Angleterre ayant plus à craindre du dedans, ne s'attribuera pas tant de puissance. Cette considération peut avoir causé tant de remise et doit faire perdre la croyance qu'il se soit traité secrètement avec l'Espagne. Il m'a aussi semblé que toutes les paroles que m'a données le secrétaire d'État, touchant les affaires du Nord, ne portaient pas d'une volonté bien libre, et je n'ai pas manqué, écrivant aujourd'hui au secrétaire de M. de Terlon, de l'avertir qu'il observât les ministres d'Angleterre, n'étant vraisemblable que le roi de Suède en ait attendu la flotte avec tant d'impatience sans avoir cru qu'elle seconderait ses desseins entièrement éloignés de la paix. . . . .

... Il arriva hier à Londres un envoyé de Danemark auquel on fera entendre les résolutions prises en faveur de son maître et j'ai déjà fait savoir à celui de Pologne la disposition où était M. le Protecteur de s'employer avec la France pour

l'accommodement du traité de ses supérieurs. Les apparences de notre paix avec l'Espagne pourront faire prendre ici ce parti et perdre la pensée d'aucun établissement en ces quartiers, l'acquisition et la conservation n'en pouvant qu'être très-difficiles si le roi de Suède seul s'en mêlait. Un officier français, parti d'Elseneur sur le commencement de ce mois, rapporte que son infanterie est trop affaiblie pour entreprendre une seconde attaque sur Copenhagen, mais que si la flotte d'Angleterre empêche qu'il n'y entre des vivres, elle ne pourra pas se maintenir longtemps, ce qui en fait parler ici comme d'une conquête certaine. Le Parlement n'a rien résolu de fort important tous ces derniers jours ; ses principales délibérations ont encore été sur la manière de traiter avec la chambre nouvelle, et il arrêta la semaine passée de n'en point recevoir de parole si elle n'était portée par les membres qui la composent, encore que la chambre des seigneurs eût accoutumé d'envoyer ses messages par des officiers de la justice. M. le Protecteur écrivit aussi vendredi dernier à l'orateur du Parlement en lui adressant la requête de l'armée ; l'un et l'autre fut mal reçu, et il fut fort trouvé à redire à la suscription de la lettre en ce qu'elle qualifiait le Parlement de Chambre des Communes. Ces petits chagrins semblent ne pas produire grande altération dans le gouvernement pourvu que l'armée ne soit point contraire. L'on avait cru tous ces jours que les officiers inférieurs publieraient quelque acte à son désavantage, mais il ne paraît point encore, et ceux de la cour sont assez remplis d'espérance d'un bon succès dans tous leurs desseins. Il n'y a aucune nouvelle certaine de la flotte ; l'on ne laisse pas de la croire présentement arrivée au Sund, le vent ayant changé ces derniers jours, et quelques passagers rapportant qu'elle était à la hauteur de Scagey au commencement de la semaine passée.

J'ai fait savoir à M. de Faulconbridge la bonne volonté de Votre Éminence, dont il m'a prié de lui rendre très-humbles grâces en attendant qu'il s'acquitte de ce devoir.

12<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 24 avril 1659.

Monseigneur,

J'ai reçu les deux lettres que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire les 16 et 19 de ce mois; mes précédentes ayant assez amplement fait savoir les dispositions qui m'ont paru ici sur la paix d'Espagne et l'accommodement des rois du Nord, je n'ai rien à écrire de l'un et de l'autre, ne s'étant rien passé, si ce n'est qu'hier le garde des sceaux et le secrétaire d'État me confirmèrent qu'il avait été envoyé pouvoir à M. Lockhart et ordre à l'amiral Montague pour agir suivant les résolutions déjà prises, et que nous demeurâmes d'accord de faire demain l'échange de la ratification du traité de garantie; ils me parlèrent aussi des bruits qui courent que la paix a été conclue à Paris, et je les assurai que tout était en son entier, le roi ayant voulu entendre des nouvelles de Son Altesse devant que se déterminer absolument, comme l'on a envoyé de Flandre même des articles assez vraisemblables, il n'est pas facile de désabuser le peuple de l'opinion qu'il a conçue d'un accommodement fort désiré, si ce n'est par les principaux du gouvernement. Votre Éminence ayant M. Lockhart sur les lieux pourra reconnaître par sa conduite s'ils y sont aussi contraires que le secrétaire d'État m'a paru, sans néanmoins me déclarer que le colonel Walter était présentement à Londres, où il arriva la veille de Pâques. Le même qui m'en a confirmé l'avis que Votre Éminence avait déjà reçu, me rapporte que l'on ne l'a point encore voulu écouter crainte d'offenser la France, mais que le colonel Walter prétendait, si ledit sieur secrétaire remettait plus longtemps de l'admettre, de prendre d'autres voies, et que, si l'Angleterre voulait traiter séparément, l'Espagne ne ferait point la paix avec la France; je fais état de mettre demain ledit sieur secrétaire d'État sur ce sujet, et s'il m'en fait mystère, je ne laisserai pas d'apprendre d'ailleurs le train de cette négociation, ayant relation particulière avec celui auquel le jésuite

s'est découvert. Je ne manquerai pas aussi de presser qu'il soit fait un manifeste sur le départ de la flotte; mais il me reste toujours quelque ombre de la sincérité des protestations dudit sieur secrétaire qui m'était venu voir pour faire instance en faveur des intéressés à la prise faite par le capitaine Laroche, appuyant en même temps les raisons que j'ai écrites à M. le comte de Brienne. Les miennes, quoique plus solides, ne les firent pas départir de leurs instances, et après les avoir interpellés de donner, à la clause qui parle de la cessation d'actes d'hostilité, le même sens qu'elle a dans tous les traités qui se sont faits entre l'Angleterre et les autres États, voyant qu'ils parlaient de lettres de marque, je leur laissai entendre que quand le roi n'aurait pu avec la raison et la justice prévenir le renouvellement de ces actes d'hostilités, il se servirait d'autres voies pour en garantir ses sujets; ainsi nous nous séparâmes sans demeurer d'accord. Le Parlement n'a délibéré ces trois derniers jours que sur des affaires particulières, et entre autres il a déclaré un colonel de l'armée, pour des violences par lui exercées lorsqu'il était major général d'une province, incapable de jamais exercer charge de police en Angleterre; quelques-uns voulaient le casser de l'armée, mais la pluralité se contenta de le dégrader des autres emplois pour ne pas choquer la milice, d'ailleurs peu satisfaite de voir que le Parlement ne défère point à ses demandes et cherche avec tant de sévérité les actions du passé. Ce mécontentement ou quelque autre dessein a fait assembler les officiers chez le lieutenant-général Fleetwood; ils commencèrent hier par prières et oraisons; aujourd'hui ils continuent, et quelques-uns d'entre eux rapportent qu'ils projettent d'établir un Conseil d'État tout nouveau, de réformer l'armée, c'est-à-dire de casser les amis de M. le Protecteur, de choisir un général et de prendre quelques mesures pour tirer du Parlement leurs arrérages. Je ne veux pas garantir que cet avis soit en tout véritable, mais il semble que cette assemblée doive produire dans peu quelque changement. . . . .

## XIX

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 27 février 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XVII.)

## XX

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 15 mars 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XVI.)

## XXI

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 1659.—20 mars.

Monseigneur,

Je n'ai vu tous ces jours ni le secrétaire d'État ni aucun autre ministre; ils ont été si occupés dans le Parlement qu'avec bienséance je ne pouvais pas demander à les entretenir; et aussi n'y avait-il pas apparence d'en retirer aucune satisfaction, les affaires se trouvant au même état que quand ledit sieur secrétaire a demandé du temps pour faire prendre une résolution sur l'affaire qu'il m'a été ordonné de lui communiquer. Il ne se peut pas même juger si le titre de ces remises cessera bientôt, se formant tous les jours de nouveaux incidents qui empêchent que le Parlement ne puisse décider les questions de la détermination desquelles dépend l'établissement du régime d'Angleterre. Votre Éminence aura pu voir, dans la dernière lettre que je me suis donné l'honneur de lui écrire, que le corps s'était rassemblé l'après-dinée à dessein de mettre quelque fin sur la reconnaissance des nouveaux seigneurs; mais après avoir été assis jusques à



une heure après minuit, l'indisposition de l'Orateur obligea de mettre la délibération au lendemain, sans rien conclure; tout ce temps fut consommé par les longues harangues de tous les partis; il y eut même des reproches et menaces de part et d'autre, et l'un des députés ayant voulu donner de la terreur en représentant M. le Protecteur armé, le général Fairfax s'emporta fort et se fit tenir, ne voulant plus demeurer dans un lieu où l'on prétendait faire prendre par force des résolutions. Le secrétaire d'État ne fut pas épargné sur ce qu'il laissa aller quelques paroles contre les républicains; et même, si la question eût été vidée ce soir, le parti de la cour ne l'aurait pas emporté. Le lendemain le Parlement demeura encore assis jusques à dix heures du soir, et il passa seulement d'ajouter à la question : « Sauf le droit des anciens pairs qui n'ont rien fait contre le gouvernement, en cas qu'ils soient légitimement appelés, d'être membres de cette Chambre des seigneurs. » Cet adoucissement fut proposé par le parti de la cour pour donner quelque satisfaction aux vieux pairs, et par cette apparence empêcher beaucoup de députés qui en dépendent de se joindre aux républicains. Il ne passa néanmoins que d'une voix de faire cette addition à la question, ceux qui ne veulent point du tout traiter avec la nouvelle Chambre y étant contraires; il semblait que le parti de la cour ayant prévalu avant-hier, l'affaire dans le fond ne dût plus recevoir de difficulté et dût être terminée hier; mais il fut formé un nouveau incident, savoir si les députés d'Écosse et d'Irlande devaient avoir voix dans cette affaire, et ce fut apparemment à dessein d'affaiblir, en les éloignant, le parti de la cour. L'indisposition de l'Orateur l'ayant obligé de demander que la compagnie le déchargeât de l'emploi, ou au moins lui donnât du temps pour se recouvrer, son excuse fut admise; un autre fut élu pour servir pendant son absence seulement, et la nouvelle question remise à ce matin; elle s'est agitée et a été remise à demain, sans grande apparence d'être terminée, la matière pouvant donner lieu à tous les orateurs de gagner temps; ainsi l'on ne peut encore prévoir

quand ce sera la fin de tous ces débats, ni quand M. le Protecteur sera en état de songer à d'autres affaires. Hier, le major général Overton que le Parlement a fait emmener de Jersey, où il était prisonnier, entra dans Londres, ayant un cortège de 4 à 500 chevaux, gens volontaires qui étaient allés au-devant de lui ; l'on ne laissa pas de le tenir encore resserré, et la cour a été peu satisfaite de la vanité qu'il a eue de souffrir que ce peuple l'accompagnât et que même la plupart portassent du laurier. Telle fut l'entrée de ces trois particuliers qui avaient été mutilés par le jugement des évêques d'Angleterre devant ces derniers mouvements ; mais il n'y avait point en ces temps d'armée pour maintenir l'autorité du roi, et le Parlement était disposé autrement que celui d'aujourd'hui, ce qui ôte tout sujet d'appréhender les suites de ces assemblées populaires. La veuve du ministre Hewett, qui fut décapité l'été passé, a aussi ces derniers jours présenté requête contre ceux qui ont jugé son mari, et il a été fait d'autres plaintes contre les majors généraux qui ont gouverné le pays quelque temps ; mais toutes ces procédures ne sont en aucune façon considérées, le Parlement étant bien intentionné. C'est, Monseigneur, tout ce que les affaires ici me donnent présentement sujet d'écrire ; je remets aux lettres du secrétaire de M. de Terlon à informer Votre Éminence du succès de l'assaut que les Suédois ont donné à Copenhagen ; leur perte s'est d'abord publiée ici plus grande qu'elle n'est, et pour empêcher qu'elle ne produise quelque mauvais effet, les ministres de cette nation font maintenant courir le bruit que leur roi a depuis emporté la ville ; mais le secrétaire d'État n'en a point la nouvelle, et elle est peu vraisemblable. Le général Montague est tous les jours sur le point de partir pour la flotte ; je n'apprends pas néanmoins qu'elle se doive encore mettre en mer, et si l'événement de cet assaut n'a fait prendre quelque autre résolution, l'on ne se pressera pas de la faire sortir devant que l'on ait des nouvelles de celle de Hollande.

. . . . .

## XXII

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 24 avril 1659.

(Voir le n° XVIII.)

## XXIII

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 28 avril 1659.

Monseigneur,

L'ordinaire d'aujourd'hui ne m'ayant point apporté de lettres de Votre Éminence, et n'ayant point vu tous ces jours les ministres de M. le Protecteur, je ne me donne l'honneur de lui écrire que pour satisfaire la curiosité qu'elle peut avoir pour les affaires du dedans de l'Angleterre. Ma précédente a déjà fait savoir l'assemblée du Conseil de guerre, composé de tous les hauts et bas officiers, même des enseignes, qui se trouvent à Londres, et les matières que l'on m'avait rapporté devoir être traitées. Il y fut en effet parlé de la réformation des officiers peu religieux et qui n'avaient point d'intérêt dans l'armée, même du généralat, comme aussi de demander au Parlement une confirmation de tout ce qui s'est passé devant et après la mort du roi, et qu'il fût pris des sûretés contre les royalistes. La suppression de la royauté fut aussi mise sur le tapis, mais ce fut sans venir à aucune conclusion; seulement fut-il arrêté de se rassembler après-demain et que cependant un comité de douze officiers examinerait la matière. L'événement de ces délibérations et quelques avis d'un dessein formé de séparer le commandement de l'armée du gouvernement civil, jusque-là qu'il se parlait déjà de faire plusieurs généraux pour affaiblir le pouvoir du Protecteur, ayant donné l'alarme, ses amis ont aujourd'hui fait arrêter dans le Parlement, nonobstant les

traverses des républicains, qu'il sera défendu aux officiers de s'assembler sans le consentement de M. le Protecteur et du Parlement; qu'ils se retireraient chacun à sa garnison, et que ceux qui refuseraient de reconnaître l'un et l'autre seront cassés; qu'il leur sera donné un acte d'indemnité pour les actions passées, qu'il sera pourvu au paiement de leurs arrérages et que les royalistes s'éloigneront de Londres; la Chambre nouvelle doit être conviée de donner son consentement à ces délibérations, et si elle en fait difficulté, il ne laissera pas d'être passé outre à l'exécution. Dans le même temps que ces résolutions se prenaient, M. le Protecteur a mandé les officiers, sous prétexte de leur faire savoir ce que le Parlement était disposé de faire sur la requête qu'ils lui avaient présentée; et après leur avoir promis satisfaction entière, il s'est plaint de leurs assemblées dernières comme contraires au respect qu'ils lui doivent et au Parlement, leur en a défendu la continuation et commandé de se retirer où leurs charges les appellent. Le major-général Desborough a voulu justifier ce qui s'était passé dans les assemblées; M. le Protecteur n'a pas laissé de leur réitérer l'ordre de se séparer, professant un oubli du passé; et sur ce commandement ils sont sortis sans répartir, et aussi sans que l'on puisse dire certainement qu'ils y obéiront. L'on me rapporte présentement que M. le Protecteur a été averti d'un dessein formé de l'arrêter cette nuit, et que pour le prévenir tous ceux de son parti ont ordre de se tenir sous les armes. Il est en effet assez vraisemblable que, si l'armée doit agir, ce sera dans peu, crainte que le Parlement lui étant contraire, aussi bien que la ville et toutes les personnes de condition, et la cour ayant aussi quelques officiers fermes dans ses intérêts, tous ces corps joints ensemble ne rompent leur entreprise. C'est aussi l'opinion la plus plausible qu'elle ne se portera pas aux extrémités, les chefs et les moindres officiers étant trop établis pour hasarder sans nécessité leurs fortunes. Il s'en pourra écrire plus positivement par le prochain ordinaire. Il s'est publié ces derniers jours que l'accommodement

de la France et de l'Espagne était conclu, et quelques-uns s'imaginent que cette créance a pu contribuer au mouvement présent, soit qu'il se juge à propos de l'effacer, soit que les avis en soient venus ; il se dit maintenant que M. Lockhart a écrit, par ses dernières lettres, la rupture du traité. M. le Protecteur a aussi voulu persuader aux officiers un soulèvement des royalistes en Écosse ; mais ce parti, par politique ou crainte, n'a pas dans tous ces temps donné le moindre sujet de jalousie, et il ne se parle plus que de celui de l'armée avec laquelle les chefs des républicains passent pour être unis. Il ne s'est point traité d'aucune autre affaire considérable dans le Parlement à qui les Trembleurs présentèrent avant hier une requête pour la liberté de quelques-uns de leurs frères prisonniers, offrant d'entrer en leur place ; après les avoir entendus, il leur fut commandé de se retirer chacun chez soi et de vivre en repos. La Chambre des Communes envoya aussi la semaine passée l'acte du jeûne à la nouvelle maison, qui les reçut fort honorablement et les traita de la même manière que ses députés le seront. Pourvu que l'armée se soumette, tout se passera sans doute avec la satisfaction du régime.

Il n'est point arrivé de nouvelles de la flotte d'Angleterre ; l'on ne laisse pas de la croire arrivée au Sund. Quelques vaisseaux venus de la côte d'Espagne rapportent que celle du trésor était arrivée à Cadix. Je n'ai point vu le secrétaire d'État tous ces jours, quoiqu'il m'eût paru dans la résolution de m'apporter la ratification du traité de garantie : cette remise est excusable dans la conjoncture présente.

. . . . .

---

 XXIV

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 1659. — 17 avril.

Monseigneur,

Les deux lettres que Votre Éminence m'a fait l'honneur de

m'écrire, les ix<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup>, ne m'ont pas été rendues assez tôt pour y répondre cejourd'hui; seulement l'assurerai-je que j'userai de toute diligence pour satisfaire au contenu, que ce n'est pas faute de m'être assez expliqué que M. Lockhart n'a pas eu d'autres instructions, et qu'il ne peut affecter d'être si peu informé que pour ménager quelque temps. Je ne désavouerai pas aussi que le régime d'Angleterre n'ait sujet de vouloir traîner l'affaire en longueur, et il sera remarqué dans mes lettres que le secrétaire d'Etat me l'a fait entendre, mais non pas avec toute la confiance qu'il devait prendre, et cette manière d'agir avec tant de réserve est ici fort ordinaire. Je ferai demain tout devoir pour l'obliger de parler plus ouvertement. Je n'ai cependant rien à ajouter à mes précédentes ni sur cette matière ni sur les affaires du Nord, si ce n'est qu'il paraît, par ce que m'a écrit le secrétaire de M. le chevalier de Terlon, depuis peu, que le roi de Suède se persuade fort d'être assisté par l'Angleterre dans ses desseins et qu'il ne prétend pas renoncer à la conquête de Copenhagen. J'avais cru que le secrétaire d'Etat éclaircirait le doute où j'étais, mais son silence a continué tous ces jours, et il me donne lieu de lui parler avec toute la fermeté qui peut être désirée pour faire prendre ici des résolutions avantageuses à l'intérêt commun.

Il n'a été passé tous ces jours aucun acte considérable dans le Parlement, et il s'est principalement occupé à régler le nom et le titre qui sera donné aux membres de l'autre maison, lorsque les Communes traiteront avec eux, sans qu'aucune résolution ait encore été prise, quelques-uns voulant les traiter de *seigneurs* et les autres de *sieurs*; et quant aux civilités, il a été arrêté que la nouvelle chambre n'en recevrait pas plus qu'elle n'en ferait. Il a aussi été débattu si le Parlement ordonnerait aux ministres d'annoncer le jour de jeûne, ou les convierait; le premier terme a été trouvé le plus convenable. La question des impositions n'est pas encore réglée; les officiers de l'armée ont présenté une requête à M. le Protecteur tendant au paiement de leurs arrérages, à l'assoupissement de toutes recherches contre ceux qui ont exécuté les

ordres du gouvernement dans ces derniers temps, et à la persécution des royalistes qu'ils accusent de faire force menées ; cette remontrance fut résolue dans un conseil d'officiers où les amis de M. le Protecteur se trouvèrent prévaloir en nombre ; les autres ne laissèrent pas de témoigner assez de fermeté dans leurs sentiments, et l'on prétend qu'ils se sentent appuyés par la pluralité des officiers subalternes. Cette requête est aussi en des termes qui laissent les prétentions des uns et des autres en leur entier, s'y parlant avec grande vénération des actes du Long Parlement, et faisant paraître un esprit d'agir toujours sur les anciens principes, ce qui fait juger diversement des intentions de toute l'armée. Il n'y a aucune nouvelle de celle de mer depuis son départ, quoiqu'il soit arrivé ces derniers jours un vaisseau du Sund, et les vents ont été depuis quelque temps si contraires qu'elle ne peut y être arrivée à moins puisqu'elle ne s'est pas prévaluée du beau temps qu'il a fait la semaine passée.

2<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 24 avril 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XVIII.)

3<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 28 avril 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXIII.)

XXV

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 1<sup>er</sup> mai 1659.

Monseigneur,

Ma précédente lettre a représenté les affaires d'Angleterre en un état assez incertain, et il semblaît alors que dans peu de jours l'on serait éclairé de la fin qu'elles devaient avoir ; néanmoins je ne me trouve pas assez informé pour en parler positivement : il paraît toujours de la division dans l'armée

et entre une partie des officiers et M. le Protecteur dont le Parlement continue d'appuyer les intérêts. Mais l'arrêté qu'il avait fait pour dissiper l'assemblée des officiers se trouve éludé par les difficultés que fait la Chambre nouvelle de donner son consentement à ces défenses ; il n'y a pas même d'apparence qu'elle les autorise, et quand l'acte lui fut présenté, il ne passa que d'une voix à le lire, partie du corps voulant le rejeter sans l'examiner. Cependant les officiers, le major-général Desborough portant la parole, allèrent hier témoigner à M. le Protecteur que leurs assemblées ne portant point de préjudice à son intérêt particulier ni à celui du public, ils croyaient les pouvoir continuer, et l'après-dîner ils se rendirent chez le lieutenant-général Fleetwood sans traiter d'aucune affaire ; il les renvoya en leur disant que pour lors il n'y avait rien à faire ni aussi à craindre : chacun ne laisse pas de se tenir sur ses gardes, et l'on veut que M. le Protecteur ait encore été averti d'un dessein sur sa personne, que les Trembleurs et autres sectaires sont prêts de se joindre à l'armée si elle se soulève, qu'une grande partie des officiers a signé un écrit tendant à l'union, et que même quelques colonels de la milice de Londres ont été assurer le sieur Fleetwood qu'ils étaient résolus de courir la même fortune que l'armée pour maintenir la vieille cause. D'autre côté, le Conseil de la ville se déclare pour M. le Protecteur et le Parlement, sans que néanmoins les uns et les autres viennent à une manifeste rupture ; ils ont tous tant d'intérêt à demeurer unis, étant enrichis des dépouilles du Roi et du clergé, que difficilement se porteront-ils aux extrémités, et le parti qui tiendra le plus ferme attirera l'autre dans son sentiment. Jusques ici M. le Protecteur a parlé avec fierté, et ayant le Parlement, la ville et une partie de l'armée bien intentionnés, il ne semble pas courir grand danger. Celui même où l'on le croit exposé est capable de contribuer à son affermissement et de tirer du Parlement des résolutions qu'il n'aurait pas prises dans une autre conjoncture pour se prévaloir de la présente. La question de la milice a été mise



sur le tapis, et ce corps s'est rassemblé cet après-dîner pour la décider : il s'agit de savoir si la milice dépendra de lui seul dans l'intervalle des Parlements, ou de lui et du Conseil qui lui sera donné. A moins que les inclinations du Parlement changent, cette matière ne sera pas si longtemps en débat que fut l'établissement de la nouvelle Chambre, et si la décision est en sa faveur, il aura gagné sa cause contre l'armée. Je ne laisse pas d'être persuadé qu'il s'accommodera aux désirs des chefs, et préférera ce parti à celui de se remettre entre les mains du Parlement, composé de gens peu solides qui l'abandonneraient dans le besoin, dont quelques-uns ne sont de son côté qu'autant qu'ils croient que leur dessein de rappeler le Roi le permet ; les plus éclairés d'ici sont dans ce même sentiment, et il ne semble pas que l'on puisse juger autrement des dispositions où l'Angleterre se trouve. Ces embarras domestiques n'ont pas empêché de songer au dehors, et le secrétaire d'État me vint hier au soir communiquer le projet d'un traité entre la France, l'Angleterre et les États-Généraux pour l'avancement de la paix du Nord, me conviant de l'examiner et de lui faire savoir ce matin mon sentiment, avec offre d'ajouter ou diminuer ce qui me semblerait à propos ; il me pria aussi d'écrire à M. de Thou en conformité de ce dont nous serions demeurés d'accord ici, afin qu'il ne fit pas difficulté d'en convenir avec M. Downing, à La Haye, où il serait dépêché un exprès qui porterait ma dépêche ; j'ai satisfait au désir dudit sieur secrétaire, n'ayant rien trouvé dans les articles, dont j'ai envoyé une copie à M. le comte de Brienne, qui ne soit conforme aux intentions du roi et au traité de garantie que j'ai signé, et duquel les ministres de Son Altesse rejetèrent les mêmes articles qu'ils proposent aujourd'hui : elle pouvait avoir en ce temps d'autres visées, mais maintenant il y a lieu de croire qu'elle ne songe qu'à la paix. J'ai témoigné audit sieur secrétaire que la France ne souhaitait pas avec moins de chaleur la paix de Pologne ni ne la croyait moins nécessaire pour l'intérêt commun, et il m'a promis que l'amiral Montague

aurait ordre d'en faire instances très-pressantes auprès du roi de Suède; s'il y avait quelque autre précaution à prendre pour l'avancement de la paix de ces questions, j'en pourrai être averti et faire donner ici des ordres assez à temps, M. de Thou faisant quelque scrupule de signer sans un pouvoir exprès : ledit sieur secrétaire d'État me demanda ensuite des nouvelles de la paix, se plaignant de n'avoir point reçu de lettres de M. Lockhart par la poste, mais bien de Flandre et d'autres endroits d'où l'on écrivait qu'elle était conclue et que nous restituerions toutes les places de Flandre, même Gravelines; je lui avouai que les lettres particulières en parlaient fort positivement, mais que la bonne foi avec laquelle le roi agissait ne permettait pas qu'il vînt à une dernière conclusion devant que l'intérêt de ses alliés fût réglé; qu'à la vérité, Sa Majesté et toute la France souhaitaient fort la fin de la guerre, et que pour jouir de ce bonheur elle ne plaindrait pas quelques places, pourvu que le Roussillon lui demeurât. Je pris sur ce sujet occasion de lui dire que sans doute M. le Protecteur ne s'attacherait pas aussi à la conservation de tout ce qu'il a acquis dans la guerre; il me témoigna que, bien loin de rien abandonner, il fallait que l'on lui donnât de quoi entretenir Dunkerque, qui serait autrement trop à charge à l'Angleterre. Ce discours me donna lieu de proposer la vente de la place comme le plus sûr moyen à éviter la difficulté qu'une prétention si extraordinaire produirait. Ledit sieur secrétaire d'État ne me rendit aucune réponse sérieuse, et seulement me confirma que M. Lockhart avait ordre très-exprès d'entrer en traité et de se prêter à des termes raisonnables; il me laissa aussi aller que l'on appréhendait que les troupes débandées ne passassent en Angleterre; je lui avouai que, si elles n'étaient point séparées de la terre par un canal si large, ce danger serait à craindre, mais qu'une flotte nécessaire pour le transport d'une armée ne pouvant être équipée sans de grandes dépenses ni sans le consentement de la France ou de l'Espagne, si elles étaient en paix avec l'Angleterre, un tel armement ne serait pas souffert, et

que même pour plus de sûreté il pourrait y être pourvu par le traité de paix : cette ouverture fut bien reçue. Ledit sieur secrétaire demeura aussi d'accord de celle que je lui fis de publier le traité qui doit être signé à La Haye, pour faire connaître à tout le monde que nous ne songions qu'à la réconciliation des États du Nord ; je lui renouvelai, en nous séparant, les offres de l'assistance du roi si elle était nécessaire pour l'affermissement de ce régime dans la présente conjoncture ; ledit sieur secrétaire m'en remercia en termes généraux, sans entrer en matière ni sans me témoigner, comme il avait fait autrefois, aucune espérance d'une heureuse fin des mouvements qui paraissent, bien que son air et son entretien fussent plus rians qu'à son ordinaire, ce qui me laissa quasi persuadé qu'avec beaucoup de fondement l'on le publie être d'intelligence avec les sieurs Fleetwood et Desborough. J'apprends, en finissant, que le Parlement n'a encore rien résolu, et qu'il est arrivé nouvelle que la flotte est entrée dans le Sund.

---

 XXVI

 1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

 Londres, 1<sup>er</sup> mai 1659.

 (Voir le n<sup>o</sup> XXV.)

 2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 5 mai 1659.

Monseigneur,

Si mes dernières n'ont point été retenues en Angleterre, elles auront préparé Votre Éminence à recevoir sans surprise les nouvelles de ce qui s'y est passé depuis le premier de ce mois ; il est vrai que le mal ne paraissait pas si présent et que l'on espérait encore ce même jour de trouver quelque voie d'accommodement ; mais les chefs de l'armée se voyant amusés par des négociations, tandis que les amis de M. le Pro-

tecteur pressaient le Parlement à prendre des résolutions tendant à son établissement et à leur ruine, ils jugèrent à propos de pourvoir à leur sûreté et de faire par force ce qu'ils ne pouvaient obtenir de bonne grâce. A cet effet, jeudi, sur le minuit, ils mirent les troupes sous les armes es-environs de Whitehall, et les principaux d'entre eux s'étant rendus dans Saint-James, sans vouloir admettre dans leur Conseil ceux qui étaient reconnus bien intentionnés pour la cour, ils envoyèrent le major-général Desborough avec une douzaine d'officiers demander à M. le Protecteur qu'il eût à rompre lui-même le Parlement dès le lendemain. Ces députés le trouvèrent avec quelque peu d'officiers de ses amis et déjà informé de la résolution prise par le Conseil de guerre, mais aussi déchu de la confiance qu'il avait eue en quelques régiments, dont les officiers subalternes abandonnèrent leurs colonels pour suivre les autres corps, jusque-là même qu'une compagnie de cavalerie refusa de suivre son capitaine qui la menait à Whitehall : quoique M. le Protecteur fût averti de cette aliénation générale, et qu'à peine ses amis avaient pu trouver deux cents hommes dans toutes les troupes disposés à les suivre, il ne laissa pas de témoigner de la fermeté et de déclarer qu'il souffrirait toute sorte de violence plutôt que d'accorder la demande qui lui était faite. Ce refus obligea ledit sieur Desborough de venir aux menaces et de lui faire connaître qu'il n'était pas en état non pas même de différer d'une heure la résolution que l'armée avait prise, lui laissant néanmoins la liberté, s'il ne voulait pas aller en personne dissoudre le Parlement, d'en donner la commission à quelqu'un de son Conseil ; Son Altesse voyant une nécessité inévitable, et ceux qui étaient auprès de lui étant entrés dans le sentiment de se soumettre à la force, après avoir donné quelque marque de son déplaisir et de sa répugnance, promit ce qu'il ne pouvait refuser : ledit sieur Desborough et les autres députés se retirèrent sur cette parole, et allèrent attendre l'exécution dans une maison proche, où le secrétaire d'État leur porta, sur les deux à trois heures du matin, les ordres

adressés au garde du sceau. Dans cet entre-temps, quelques compagnies de cavalerie et d'infanterie entrèrent dans la cour de Whitehall et s'y comportèrent assez licencieusement, surtout dans les caves, et il y eut aussi force allées et venues, et l'on veut qu'il fut convenu de ne point détruire entièrement M. le Protecteur, mais de le laisser gouverner avec le Conseil qui lui sera donné, sans néanmoins qu'il se mêle de l'armée, qui demeura tout le deuxième dans les places de Londres, et proche de Whitehall, vis-à-vis d'où il y avait un corps-de-garde qui arrêta quelques officiers et soldats réputés être du parti de la cour, qui voulaient y entrer. Ce grand mouvement n'empêcha pas que les membres du Parlement ne se rendissent à l'heure accoutumée dans Westminster. Aussi lorsqu'ils furent assis, le premier garde des sceaux, président de la nouvelle Chambre, y déclara l'intention de Son Altesse, et il fut résolu d'appeler les Communes pour leur faire la lecture des lettres du grand sceau portant la dissolution du Parlement. Mais ce message leur étant envoyé par l'huissier à la verge noire, comme il avait été ci-devant arrêté de ne recevoir aucune parole de cette chambre que par quelqu'un des membres, que d'ailleurs le sujet de l'invitation était peu agréable, après un débat de deux heures, il fut résolu de n'en prendre point de connaissance, et pour empêcher que par quelque autre voie l'ordre de la dissolution ne fût notifié, ils remirent l'assemblée à cejourd'hui, et se séparèrent sur l'heure; dans cette délibération, la violence des officiers de l'armée fut fort détestée; quelques-uns proposèrent de les déclarer tous traîtres, d'autres de demander l'union de la ville de Londres et de s'y assembler. Les presbytériens, entre autres, parurent fort animés, et le général Fairfax fit le mauvais; quelques républicains en affectèrent aussi du mécontentement: néanmoins il ne fut rien conclu, beaucoup de députés souhaitant et ayant sous main fomenté la dissolution du Parlement pour le voir trop aveuglement attaché à l'intérêt de M. le Protecteur. Aussitôt que les Communes furent levées, les gardes des sceaux allèrent dans leur

Chambre et y firent la lecture de la commission de Son Altesse, présumant qu'il suffisait de déclarer sa volonté dans le lieu de leur séance. Le reste de ce jour il ne se passa rien de remarquable, si ce n'est que M. Fleetwood alla voir M. le Protecteur qui le reçut d'abord fort mal, et ne laissa pas d'entrer après en particulier où ils demeurèrent quelque temps. Le 3<sup>e</sup> de ce mois, il se tint un grand Conseil d'officiers, où il fut principalement parlé des moyens de trouver de l'argent pour satisfaire les troupes, et établir un comité de dix d'entre eux pour aviser aux affaires les plus pressantes. Il fut ce même jour imprimé une proclamation de la dissolution du Parlement que M. le Protecteur déclara avoir faite pour des considérations importantes, sans dire que ce soit par l'avis de son Conseil. Une grande partie des députés n'a pas laissé ce matin de se rendre à Westminster, où ayant trouvé quelque cavalerie en garde et la Chambre du Parlement fermée, ils se sont contentés de frapper à la porte et de témoigner leur mécontentement. Il a été aussi publié un commandement à tous les royalistes et catholiques de sortir de Londres, sous prétexte que les uns et les autres cabalent ici pour le roi. La ville de Londres n'a pas été de son côté sans quelque action : le maire et quelques colonels de la milice qui avaient, peu de jours auparavant, fait prendre dans leur Conseil de guerre la résolution de s'unir à l'armée pour le maintien de la vieille cause, se sont rassemblés, et afin de se conformer entièrement à cette première déclaration, ils ont depuis cassé quelques officiers d'entre eux dont les principes étaient différents ; aussi jusqu'à présent il ne paraît aucune opposition à l'autorité des chefs de l'armée. Ce n'est pas que le corps de la ville, composé des presbytériens, n'y soit contraire, et principalement les ministres qui jugent bien que leurs décimes sont en danger si le gouvernement tombait entre les mains des anabaptistes et autres sectaires dont le lieutenant-général Fleetwood est réputé le protecteur ; aussi se dit-il que quelques-uns d'entre eux avaient offert à M. le Protecteur de faire soulever la ville en sa faveur s'il voulait s'y retirer, et qu'il

se serait prévalu de cette bonne volonté si son Conseil ne l'en avait détourné; d'où l'on infère qu'il était d'intelligence avec l'armée. Je ne puis pas parler si certainement de ce qui arrivera que du passé, ni quelle sera la forme nouvelle du gouvernement. Beaucoup sont persuadés que M. le Protecteur demeurera dans sa place au moins quelque temps, que les sieurs Fleetwood et Desborough auront toute l'autorité, que le Conseil continuera d'agir, qu'il s'appellera un autre Parlement mieux intentionné pour le bien public. D'autres croient qu'enfin la république se rétablira, la plus grande part des officiers inférieurs de l'armée souhaitant cette forme de gouvernement, que même ils ont déjà jalousie de leur chef pour le croire dans d'autres inclinations, et qu'ils ont nommé des agitateurs, suivant l'exemple du passé, pour la conservation de leurs intérêts. L'on veut aussi que le major-général Lambert et quelques autres officiers cassés par le défunt Protecteur, prétendent d'être rétablis dans leurs charges, et qu'ayant une partie de l'armée qui les appuie la division se pourra bien mettre entre eux; que le manquement d'argent est capable de causer le même désordre; que sans un Parlement, le fonds nécessaire pour payer les arrérages dus à l'armée ne se peut trouver; il faudra rappeler le vieux, n'y ayant pas lieu d'espérer qu'aucun autre en accorde. Quelques-uns aussi appréhendent que les troupes d'Écosse et d'Irlande désapprouvent l'entreprise de celles d'Angleterre, et que mylord Henry et le général Monk fomentent de la division. L'on sait d'ailleurs que l'amiral Montague est parti bien intentionné pour M. le Protecteur, et il est vraisemblable que la noblesse et le peuple se déclareraient contre l'armée, soit en faveur du roi dont l'on affecte le retour, soit en faveur de M. le Protecteur, s'ils voyaient le moindre corps appuyer l'un ou l'autre intérêt. Ce sont les réflexions qui se font sur ce changement arrivé qui tient les esprits en suspens, et dont les plus éclairés de tous les partis ne savent quelles seront les suites. Il ne laisse pas de me paraître que M. le Protecteur conservera son titre sans aucun pouvoir, que le Conseil de

l'armée gouvernera sous son nom, que le sieur Fleetwood sera fait général et le sieur Desborough lieutenant-général, que celui-ci aura la meilleure part au gouvernement, étant plus habile que l'autre, que les officiers qui ont suivi le parti du Protecteur seront cassés, et quelques-uns des colonels réformés par le défunt, rétablis; que les troupes d'Écosse et d'Irlande ne se détacheront point de la cause commune, quand même leurs chefs les y voudraient porter, ce que l'on ne soupçonne point du général Monk : l'amiral Montague donne plus de jalousie; mais outre qu'il n'est pas absolu dans la flotte, elle ne peut rien faire contre le gouvernement, à moins qu'il n'y eût division dans l'armée, et que pour ce qui est de l'argent, toutes autres voies que celles du Parlement seront mises en usage. Il semble aussi que les républicains ne sont pas satisfaits de ces établissemens, que néanmoins ils les souffriront avec moins de peine que l'affermissement du Protecteur, y ayant plus d'espérance que ce régime tombera enfin en une république, que si tout le pouvoir était entre les mains d'un seul. Il se projette une déclaration qui, dans peu de jours, donnera lieu de juger plus certainement des choses. Cependant toutes autres affaires cessent, et ayant ce soir renvoyé chez le secrétaire d'État, qui était allé à la campagne, pour lui faire savoir que je souhaitais lui confirmer dans cette conjoncture les sentimens que je lui avais témoigné, il a bien reçu ma civilité, et même m'a mandé que dans un jour ou deux il me verrait; mais il n'a pas voulu entrer en matière lorsque mon secrétaire lui a parlé des affaires du Nord. Je tâcherai néanmoins, dans la première rencontre, de satisfaire au désir qu'a l'ambassadeur de Hollande de faire concevoir l'article (du traité qui se doit signer à La Haye) concernant la réconciliation des Provinces-Unies avec le roi de Suède, en des termes plus pressants, à quoi je ne vois aucun inconvénient. Il est vrai que le temps n'est présentement guère propre à faire changer les ordres envoyés au sieur Downing, et le général Fleetwood inclinera sans doute à favoriser la cause des Suédois, pour lesquels son



frère agit à Londres, s'il ne juge nécessaire de rappeler la flotte dont il est venu aujourd'hui des nouvelles. . . .

## XXVII

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 12 mai 1659.

Monseigneur,

Je vis le 9 de ce mois le secrétaire d'Etat et lui parlai d'abord de la suspension d'armes aux termes que Votre Éminence m'avait prescrits, le conviant de faire prendre, dans le Conseil qui continue de s'assembler, une prompte résolution sur ce sujet. Il me dit que M. Lockhart lui en avait écrit par le dernier ordinaire, mais que ne faisant point savoir l'état de notre négociation ou traité avec l'Espagne, et l'Angleterre ne recevant aucun avantage d'une trêve de si peu de temps, M. le Protecteur ne pouvait y entrer; qu'il aimerait mieux la paix ou au moins une suspension d'armes de six mois tant par terre que par mer; que ce serait autrement donner à l'Espagne la commodité de se préparer à l'attaque de Dunkerque et à passer des troupes en Angleterre cet été, ce qui l'assujettirait à être autant sur ses gardes et à tenir la même garnison dans cette place que s'il n'y avait aucune suspension d'armes, et néanmoins le priverait des avantages que la guerre peut produire. Il me fit aussi quelque plainte de ce que nous voulions comprendre l'Angleterre comme un État allié, sans lui donner le temps de faire un traité séparé, et me rebattit plusieurs fois que Votre Éminence n'avait point communiqué l'état de la négociation du sieur Pimentel, quoiqu'il fût public que la paix était signée; que dans cette incertitude M. le Protecteur n'avait pu approuver la trêve et qu'il était mandé à M. Lockhart de faire une pareille déclaration. Ce discours m'obligea d'exagérer encore plus particulièrement toutes les considérations que Votre Éminence a touchées dans ses dernières lettres pour faire connaître audit

sieur secrétaire d'État la nécessité d'une courte suspension, et qu'une plus longue donnerait à l'Espagne l'avantage d'accabler le Portugal, de soulager la Flandre et de se mettre en état de refuser les conditions qu'elle offrait aujourd'hui. Je relevai ses plaintes, et le faisant ressouvenir de la conduite qui s'était tenue depuis l'arrivée du dit sieur Pimentel à la cour, je lui reprochai civilement que nous avons agi avec plus de franchise et d'ingénuité que l'Angleterre, dont le régime n'avait jamais voulu déclarer ses intentions ; qu'aujourd'hui même M. Lockhart, quoiqu'il professât d'avoir un pouvoir de traiter, agissait de telle manière que l'on ne pouvait pas croire qu'il eût ordre de conclure, et que ces retardements obligeaient en partie Sa Majesté de condescendre à une trêve qui ne pouvait être d'aucun préjudice à l'intérêt de l'Angleterre, soit qu'il voulût la paix ou la guerre, surtout dans la présente conjoncture, étant à présumer qu'elle n'était pas en condition de faire de grandes conquêtes sur l'Espagne, et que M. le Protecteur et le Conseil d'État avaient trop d'affaires domestiques pour s'appliquer avec liberté à celles du dehors devant que les présents démêlés soient apaisés, ce que nous ne pouvions pas attendre sans grand inconvénient, à moins d'une suspension qui laisse toutes choses au même état où elles sont. Je l'ai ensuite assuré que, quand les conditions d'entre la France et l'Angleterre seraient accordées, dont je n'avais aucun avis certain, si nos alliés ne pouvaient obtenir la paix à des termes raisonnables, nous ne les abandonnerions pas ; qu'ainsi en quelque état que fût notre traité, il ne leur devait pas donner de jalousie, et qu'au reste M. Lockhart ne pouvait avec fondement écrire que nous n'approuvions pas qu'il traitât séparément, étant certain que l'alternative lui avait été proposée, comme je lui justifiai par l'article de la lettre de Votre Excellence qui en fait mention, et enfin, après un assez long discours qu'il serait inutile de rapporter, je pressai ledit sieur secrétaire de tirer le Roi de l'embarras où il serait si, ayant une trêve en Flandre, les Espagnols attaquaient Dunkerque ou faisaient quelque entreprise sur l'An-

gleterre ; il parut persuadé de mes raisons et promit que, dès le soir même, il me serait donné quelque réponse précise, sans que j'aie depuis eu de ses nouvelles. Avant que de quitter cette matière, pour découvrir ses sentiments sur le voyage du père Talbot, je lui dis, par manière de raillerie, que j'avais cru le trouver plus disposé à la trêve, ledit père s'étant vanté à quelques-uns de ses amis de l'avoir convaincu que la paix était nécessaire à l'Angleterre ; il me désavoua d'avoir jamais entendu de lui aucune proposition de cette nature, me protesta encore que M. le Protecteur d'aujourd'hui n'avait eu la pensée de traiter avec l'Espagne si ce n'est depuis que la France l'a désiré, et que, si l'on avait donné des avis contraires, c'était à dessein d'exciter de la défiance entre les deux nations. Je passai après aux affaires du Nord, et, suivant le désir de l'ambassadeur de Hollande, proposai que l'article du traité qui se doit signer à La Haye concernant la réconciliation des Provinces-Unies avec le Roi de Suède fût conçu aux termes que MM. les États Généraux souhaitent ; il me dit que le Conseil ne l'avait trouvé à propos, et m'ayant fait voir qu'ils demandaient que non-seulement nous les réconciliassions, mais qu'il fût aussi expressément porté que la flotte d'Angleterre abandonnerait ce prince s'il ne ratifiait le traité d'Elbing avec toutes les dilucidations que les États Généraux y ont ajoutées, et que la France et l'Angleterre demeurassent garantes de l'exécution, je ne jugeai pas non plus que lui de la bienséance d'entrer dans ce détail, et ainsi nous demeurâmes d'accord qu'il serait seulement envoyé des ordres aux ministres de France et d'Angleterre résidents près le Roi de Suède, de favoriser par leur entremise l'accommodement desdites Provinces-Unies à des conditions dont elles aient sujet d'être satisfaites, et de passer semblables offices avec autant de chaleur pour la Pologne et le Brandebourg. Ledit sieur secrétaire d'État me confirma que les dernières nouvelles qui lui ont été écrites de Zélande représentaient le Roi de Suède fort mécontent de ce qu'on voulait l'obliger à tenir le traité de Roskiel ; que néanmoins

M. le Protecteur persistait dans les sentiments qu'il a déjà déclarés; et pour en donner encore une marque certaine, il me remit en main la ratification du dernier traité dont l'échange avec celle du Roi avait été différée jusques à cette heure. Je finis ma visite par les mêmes offres et démonstrations d'amitié que j'avais déjà fait porter audit sieur secrétaire, le priant d'assurer M. le Protecteur que le roi n'épargnerait rien pour sa conservation. Ledit sieur secrétaire reçut ces civilités avec force remerciements, se chargea de les rapporter à Son Altesse, et me voulut faire croire qu'il y avait apparence de réconciliation, l'armée s'étant satisfaite par la dissolution du Parlement qu'il blâma d'avoir agi avec un peu trop de dureté à l'égard des officiers. Il est néanmoins très-constant que dans ce même temps les chefs avaient résolu la convocation du Long Parlement, et que la déclaration s'en imprimait; l'on veut qu'elle ait depuis été retirée et qu'il se fasse un nouveau projet de gouvernement dans lequel M. le Protecteur aura part en qualité de chef d'un Conseil qui sera composé en partie de ces sectaires de la cinquième monarchie, afin de contenter tous les partis; mais il n'y a encore rien de bien certain, si ce n'est que les officiers cassés par le défunt Protecteur ont été établis dans les charges de ceux qui avaient paru ennemis de la République, en faveur de laquelle il se publie tous les jours force manifestes et déclarations adressés à l'armée d'ailleurs assez portée à suivre ses anciens principes; et bien que les chefs qu'ils ont eus aient d'autres visées et veuillent maintenir la division, il leur sera néanmoins bien difficile de réussir dans leurs desseins pour avoir perdu tout crédit parmi les troupes. Le général Lambert est plus suivi qu'eux. Les sentiments des troupes d'Écosse et d'Irlande décideront la question. Il s'en parle toujours avec incertitude et l'on ne peut encore en avoir reçu des nouvelles, quoiqu'il ait ces derniers jours couru un bruit que le milord Henry était dans la même condition que M. le Protecteur, c'est-à-dire en une manière d'arrêt. Les royalistes sont cependant pleins de grandes espérances, et il est vrai que peu d'as-

sistance serait capable de les mettre en bonne posture. Quelques-uns d'entre eux se flattent que M. le Protecteur et ceux de son parti ne sont pas éloignés de se joindre à eux, et les républicains, pour le rendre odieux, l'accusent d'avoir depuis peu traité avec le sieur Massey, ce qui n'est pas vraisemblable. Il y a plus de sujet de croire que, devant la fin de la semaine, le gouvernement sera établi, crainte que, la faiblesse de l'armée, qui n'est que de sept à huit mille hommes, étant reconnue, les mécontents ne se prévalussent de la confusion et que les factions ne se formassent. Si le Long Parlement rentrait en autorité, il ne différerait pas longtemps l'accommodement avec l'Espagne. Personne ne doute ici que celui de France ne soit signé, ni du mariage du Roi avec l'Infante ; si les avis qui en sont donnés de toutes parts sont bien fondés, j'espère que Votre Éminence considérera qu'étant destiné chancelier de la Reine et l'usage voulant que des personnes de ma profession soient employées dans les négociations de cette qualité, j'ai un titre de prétendre la préférence, et qu'il y a quelque justice, après tant d'années de service dans un climat froid, de m'approcher du soleil. . . . .

Le secrétaire vient de me mander que Son Altesse ayant considéré les raisons que je lui avais dites dans ma dernière entrevue pour lui faire donner les mains à une suspension d'armes, quoiqu'elle eût été dans d'autres sentiments, avait pris la résolution de se conformer à ceux de Sa Majesté, et qu'à cet effet il était ordonné à M. Lockhart d'accepter la trêve, par la lettre qu'il m'a prié de lui faire tenir. Ledit sieur secrétaire m'a aussi mandé qu'il y avait espérance d'accommodement, et il est vrai que les officiers ne paraissent pas être d'accord entre eux-mêmes. J'ai aussi reçu du secrétaire d'Etat deux paquets qui viennent de Zélande et qui feront savoir l'état des affaires de ces quartiers.

---

 XXVIII
1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 5 mai 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXVI.)2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 12 mai 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXVII.)

---

 XXIX
1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 12 mai 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXVII.)2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 15 mai 1659.

Monseigneur,

Je faisais savoir par ma dernière lettre que les officiers de l'armée n'étaient pas bien d'accord, les uns voulant rappeler le Long Parlement et les autres établir un Conseil dont M. le Protecteur serait le chef. Après beaucoup de négociations entre eux et les principaux républicains, il a enfin été arrêté d'avoir l'un et l'autre; la déclaration s'en dresse présentement et elle sera publiée cette semaine, s'il n'arrive encore quelque changement dans les dispositions d'aujourd'hui peu favorables à M. le Protecteur, cette assemblée étant composée des vieux républicains qui ont détruit la royauté; l'on a jugé à propos de les faire rasseoir afin d'avoir un corps qui, ayant nom de Parlement, pût faire des lois et des levées d'argent; mais ce sera en effet ce Conseil qui dirigera toutes les affaires; il sera composé des chefs de l'armée, entre lesquels

le général major Lambert a maintenant la vogue, et des plus signalés républicains dont le chevalier Vane est réputé le chef ; ces deux auront grande autorité, et il ne paraît rien en Angleterre ni en Écosse qui la doive contester. Le général Monk avait, par sa première réponse, demandé l'interprétation de cette vieille cause devant que de s'expliquer ; mais il a depuis, par un exprès, déclaré qu'il ne se détacherait point de l'intérêt de l'armée. Quelques gouverneurs des places d'Angleterre, entre autres celui de Hull que l'on croyait fort fidèle à M. le Protecteur, ont pris le même parti. Et quant aux troupes d'Irlande, quoiqu'il n'en soit point encore arrivé de nouvelles, l'on ne s'en met point en peine ; elles ont tant d'intérêt à conserver ce pays où sont tous leurs biens, que difficilement se pourraient-elles résoudre de le laisser à la merci des habitants du pays pour venir faire la guerre en Angleterre. Ainsi tout se passera sans effusion de sang, quoiqu'il y ait force mécontents et que les presbytériens soient extrêmement contraires à ceux qui entrent en pouvoir ; aussi sont-ils fort disposés à prendre leurs dîmes pour en payer l'armée et à laisser la liberté de conscience. Le prochain ordinaire portera sans doute les particularités de ce nouveau établissement sur lequel il se travaille.

### 3<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 26 mai 1659.

Monseigneur,

Je n'avais pas douté que les agitations de l'Angleterre ne dussent causer de l'impatience d'en apprendre les suites ; aussi n'ai-je pas laissé passer aucun ordinaire sans les écrire avec toutes les particularités qui méritaient quelque réflexion. Ma dernière lettre faisait savoir que le Parlement délibérait sur l'établissement des officiers de l'armée ; devant que la résolution finale fût prise, le sieur Lambert, accompagné de 18 autres colonels, a présenté au Parlement les articles que j'ai déjà envoyés et qui avaient été projetés devant la

séance de ce corps, dont une partie a paru prendre en mauvaise part cette adresse qui prescrit la forme du gouvernement ; pour l'adoucir, il se répand que l'armée ne prétend point imposer une nécessité de suivre ce modèle, et que même elle ne désire pas que tous lesdits articles soient approuvés, entre autres celui qui regarde la pension de M. le Protecteur ; mais que, par bienséance, elle n'a pu s'empêcher de donner quelque marque d'estime à la mémoire du défunt, et qu'il a fallu aussi, pour ne point passer tout d'un coup d'une extrémité à l'autre, proposer un gouvernement approchant de celui qui a été détruit, et que cette visée a fait demander un Conseil pour coopérer avec le Parlement ; il avait même été résolu d'établir l'un en rappelant l'autre ; mais le sieur Vane et trois autres des plus signalés républicains, dans une conférence qu'ils eurent avec les chefs de l'armée, les persuadèrent de s'en remettre au Parlement peu disposé à former ce sénat qu'il faudrait composer d'officiers de l'armée d'ailleurs assez autorisés ; il a été trouvé plus à propos de faire un Conseil d'État de trente et un membres, dont vingt et un seront pris du Parlement et les dix autres du dehors. Le choix de la plupart se fit le dernier jour de la semaine passée et s'est achevé ce matin ; il a aussi été arrêté que sept de ce Conseil, dont le sieur Fleetwood serait le chef, présenteront tous les officiers de l'armée, et qu'ils prendront nouvelle commission du Parlement bien résolu de borner si fort le pouvoir, tant du commandant en chef que des autres principaux officiers, qu'ils ne puissent jamais disposer des subalternes fort caressés dans la présente conjoncture. Il se parle même de changer tous les ans de général ; mais par les articles que l'armée a présentés, elle reconnaît ledit sieur Fleetwood sans aucune limitation de temps, et difficilement se pourra-t-on dispenser de lui accorder une commission conforme. Il n'a point encore été pourvu aux offices de justice. L'aversion est si grande contre ceux qui ont été en charge sous le Protecteur que, quelque excuse et justification qu'ils aient pu alléguer, et quoique la plupart d'entre eux soient assis dans le Parlement, ils seront déposés-



dés, et ce matin l'orateur du Parlement a fait la fonction de chancelier par provision, ce qui a empêché le Parlement de s'asseoir cejour d'hui que peu de temps; il s'est levé après avoir résolu de payer les arrérages dus aux armées de terre et de mer, et après avoir ordonné au Comité d'envoyer au fils aîné du dernier Protecteur lui demander l'état des dettes de défunt son père et des siennes, comme aussi son sentiment à l'égard du présent gouvernement. Cette dernière question semble être faite pour avoir un titre de lui refuser sa pension s'il ne se soumet, et il pourra bien en être détourné par les nouvelles arrivées depuis vingt-quatre heures d'Irlande; elles portent que le milord Henry, nonobstant sa déclaration, s'est fortifié dans Dublin de deux régiments à sa dévotion, qu'il a trouvé le moyen de donner de l'argent auxdites troupes et tiré parole des chefs qu'ils ne recevront ordre que de lui ou de M. le Protecteur, et que les gouverneurs des principales places s'y sont retirés avec ferme résolution de ne point reconnaître aucune autre autorité. Ces avis remplissent tous les mécontents d'espérance d'une guerre civile. Les royalistes se persuadent que cette division favorisera le retour du roi, le milord Henry n'étant pas capable de se maintenir sans quelque autre puissance, et n'y en ayant point sur laquelle il puisse mieux trouver son compte que celle du prince légitime. Les parlementaires ne paraissent pas néanmoins fort alarmés, et se flattent que les troupes d'Irlande suivront l'exemple de celles d'Angleterre lorsqu'elles verront le gouvernement établi et le Protecteur hors d'état de se prévaloir de leur bonne volonté; ils témoignent aussi être persuadés que ces mêmes troupes ne s'accommoderont pas avec le roi d'Écosse, n'en pouvant tirer autre avantage que la confirmation des acquisitions qu'elles ont faites en Irlande, dont la jouissance leur sera plus assurée en se soumettant au Parlement, qui projette déjà des réformes dans la justice. L'armée même semble n'en être pas exempte, bien que la puissance soit entre ses mains et que, si elle avait retiré sa protection, le Parlement ne subsisterait pas un moment, quoique le Conseil de la ville de Londres ait

résolu, sur la proposition du maire, de le reconnaître. C'est, Monseigneur, l'état présent des affaires d'Angleterre ; j'y dois ajouter, pour répondre à la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 21 du courant, qu'il m'avait toujours paru que le roi verrait avec regret l'établissement d'une république en Angleterre, et qu'ayant, dans ces derniers temps, reconnu que l'armée inclinait à ce gouvernement, j'ai souvent renouvelé les offres de l'assistance du roi, croyant que M. le Protecteur, y prenant confiance, se porterait à quelque résolution hardie. Mais soit que le cœur lui ait manqué, comme beaucoup le croient, ou que ses amis n'aient pas voulu s'exposer aux événements d'une guerre civile, il ne m'a jamais été répondu qu'en termes généraux ; et au lieu de m'avouer le danger, le secrétaire d'État, la veille même que le Long Parlement fut rappelé, me manda qu'il y avait grande espérance d'accommodement avec l'armée. Lorsque depuis je lui ai continué les assurances de la bonne volonté du roi, il s'est contenté de m'en remercier et m'a même offert ses offices auprès du nouveau régime. Après un si grand abattement et l'abandonnement dans lequel se trouvait M. le Protecteur, et d'ailleurs sa réputation étant telle qu'il n'est pas à croire qu'aucun homme veuille hasarder pour lui sa vie et son bien, je ne vois pas avec quel succès la France peut entreprendre sa défense. Il est vrai que présentement l'armée d'Irlande témoigne être disposée à suivre son frère, que l'inclination de la flotte est encore douteuse et que les mécontents d'Angleterre sont en grand nombre. J'avoue aussi que, suivant la voix publique, le présent régime n'a pas encore un solide fondement, que l'armée n'est pas satisfaite de sa conduite, que les petits officiers se défient des chefs, que les presbytériens professent de se ranger du côté de quiconque se déclarera contre le Parlement, et que ces confusions laissent croire qu'il n'y a rien de si facile que la conquête d'Angleterre ; plusieurs même m'ont insinué que c'était une belle conjoncture pour la France si elle voulait employer ses troupes pour son compte ou en faveur du roi d'Angleterre ; mais il faut attendre une déclaration plus

expresse des troupes d'Irlande devant que de former des desseins sur leur mécontentement, et il est à craindre que quand elles verront le Parlement agir sans opposition, et les armées d'Angleterre et d'Écosse portées d'un même esprit, tous les officiers subalternes ne suivent leur exemple et n'arrêtent le milord Henry. Il est aussi fort incertain que le général Montague dispose de la flotte; son vice-amiral, plus connu et plus accredité parmi les matelots, est un grand républicain, outre que, sans un grand fonds que la France ou l'Espagne seules peuvent fournir, elle ne peut se tenir en mer. Pour ce qui est des mécontents d'Angleterre, les plus éclairés de la nation sont aussi bien que moi persuadés qu'ils ne sont plus capables d'y exciter le moindre soulèvement, et que quand une armée étrangère y viendrait prendre terre, les uns attendraient l'événement comme ils firent lorsque le roi d'Angleterre entra avec les Écossais en 1650, et que les autres, par l'aversion qu'ils ont contre les étrangers, surtout contre les Français, se réuniraient pour s'opposer à nos progrès, encore que nous embrassassions le parti du roi. Ces considérations me persuadent qu'il n'y a présentement rien de solide à faire en faveur du Protecteur qu'à fomentier les divisions d'Irlande et fournir de quoi entretenir les troupes si elles ne se détachent point de ses intérêts; et après qu'elles se seront, par une rupture ouverte, engagées contre la République, s'il ne paraît en Angleterre aucunes forces qui les appuient, et si le roi aime encore mieux favoriser le rétablissement de celui d'Écosse que de voir l'Angleterre sous une république, il faudra porter le Protecteur à s'accommoder avec ce prince, de quoi il ne s'éloignera pas s'il perd l'espérance de retour. Le milord Henry aura encore moins de peine à prendre ce parti, pouvant mieux y trouver son compte qu'avec le Parlement s'il est une fois entré en une guerre, et c'est aussi le plus grand obstacle qu'on puisse opposer contre la République dont les gouverneurs se réuniront, et, aux dépens de leur autorité, se résoudront à plaire au peuple s'ils voient leur établissement en quelque danger. Je chercherai des voies pour faire connaître à M. le

Protecteur les sentiments de Sa Majesté ; elles se trouveront avec peine, n'y ayant plus ni des amis du défunt , ni de ses propres domestiques ou officiers, que le sieur Fiennes ci-devant garde des sceaux et le secrétaire Thurloe, qui n'aient pris place au Parlement, et fait une espèce d'amende honorable ; ces deux - ci même n'auraient pas été plus constants que les autres si l'on les avait voulu recevoir à miséricorde, et ils sont si bien dans leurs affaires que difficilement s'engageront-ils dans aucun parti ; le milord Faulconbridge s'est retiré à cent lieues d'ici et il ne reste personne auprès du Protecteur capable d'affaires, ni dont la fidélité soit à l'épreuve. Pour ce qui est de M. Lockhart, l'on ne témoigne pas appréhender ses résolutions quand sa garnison serait en sa disposition ; la vente de Dunkerque est considérée comme le plus grand mal qu'il puisse faire et elle se souffrirait sans chagrin ; que s'il veut conserver la place, ce ne peut-être qu'aux dépens de l'Angleterre ; et en s'accommodant ainsi, quelque bonne volonté qu'il ait, les effets n'en sauraient être considérables, et l'argent qui lui a été donné ne servira guère au rétablissement de son maître. Il est même à craindre que l'on n'en ait ici quelque connaissance, les Anglais étant la plupart faux et les Augier grands républicains ; je croirais l'emploi des deniers du roi plus utiles auprès du milord Henry pour maintenir ses troupes dans la fidélité, n'y ayant rien à espérer que de ce côté-là ; à moins que le roi ne veuille, étant en paix avec l'Espagne, entreprendre la conquête d'Angleterre, dont le régime est assez disposé à prendre jalousie de la France. Pour l'éviter, il est nécessaire de m'envoyer ordre de le reconnaître. J'ai cependant fait dire que sans doute cela ne serait pas différé, et que même je ne laisserais, s'il se présentait quelque occasion pressante, d'agir pour l'intérêt commun des deux nations, d'entrer en conférence et de convenir de ce qui serait jugé convenable à l'un et à l'autre. Le Comité répondit à mon secrétaire que si je voulais que cette offre fût portée au Parlement, elle devait être mise par écrit ; je ne l'ai pas jugé encore nécessaire, et il suffit d'avoir fait cette démarche pour effacer la défiance que

l'on pourrait avoir de notre aversion contre le nouveau régime. L'ambassadeur de Hollande communiqua en même temps la résolution de ses supérieurs sur les affaires du Danemark ; et le sieur Downing ayant envoyé avant-hier par un exprès le traité projeté ici , le Comité en donna aussitôt communication audit sieur ambassadeur et l'assura qu'il serait dépêché une frégate avec ordre au sieur de Montague pour agir en conformité ; outre que les ministres d'État d'aujourd'hui ont publié être contraires à l'invasion de la Zélande, l'on peut être ici bien aise d'avoir un si beau prétexte de tenir la flotte éloignée tandis que le gouvernement s'établit. Il ne me reste rien à ajouter touchant leurs délibérations et les dispositions qui m'y paraissent, ni aucune autre nouvelle, si ce n'est qu'un vaisseau de Biscaye, qui transportait trois à quatre cents Espagnols à Ostende, a été pris dans la Manche, qu'il est arrivé à Plymouth un ambassadeur extraordinaire de Portugal pour France, que les lettres de Lubeck assurent la défaite de l'armée navale du roi de Suède proche l'île Dalsew. Cette disgrâce achèvera de le porter à la paix.

## XXX

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 12 mai 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXVII.)2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 26 mai 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXIX.)3<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 29 mai 1659.

Monseigneur,

J'ai cru ne pouvoir mieux m'adresser qu'au sieur Thurloe pour satisfaire au contenu de la dernière lettre de Votre Émi-

nence , et ayant hier ménagé une entrevue avec lui à la campagne, je l'assurai que le roi n'épargnerait ni argent ni troupes pour rétablir M. le Protecteur, s'il y avait jour à y réussir ; que ses amis pouvaient prendre des mesures sur ce fondement , et qu'aussitôt que je serais informé de leurs desseins je les ferais savoir avec tout le secret et la circonspection nécessaires ; qu'aussi de leur part j'attendais qu'ils en useraient de même et ne nous commettraient pas à offenser le présent régime mal à propos. Ledit sieur secrétaire, après une narration de la surprenante et extraordinaire disgrâce de son maître, me dit qu'il lui communiquerait au plus tôt les offres du roi, et que dans deux jours je saurais s'il s'en peut prévaloir, demeurant d'accord que ce serait une entreprise qui tournerait à sa ruine entière et à celle de ses amis, et dont la France pourrait aussi recevoir du préjudice si le succès en était mauvais. Pour reconnaître ce que l'on en pouvait espérer, je demandai audit sieur secrétaire l'état d'Irlande et les dispositions d'Angleterre ; il me parut persuadé que le milord Henry était absolu sur son armée, que les inclinations de celle d'Écosse étaient douteuses et que les mécontentements augmentaient tous les jours en Angleterre, les officiers ne trouvant pas dans le Parlement les facilités qu'ils s'étaient proposées et le peuple ne croyant pas la conduite du Parlement différente de celle qu'il tenait devant sa dissolution ; que d'ailleurs toute la nation était bien affectionnée au Protecteur ; qu'aussi rien ne manquait que de l'argent pour entretenir les uns dans leur bonne volonté et fomenter parmi les autres de la division ; que néanmoins il ne pouvait pas encore me parler bien positivement de l'avenir devant que d'avoir entretenu Son Altesse. Je ne le pressai pas aussi davantage, et seulement lui fis-je connaître qu'il était à propos, dans une affaire de cette qualité, d'agir de concert avec toute confiance, d'ouvrir son cœur et de découvrir le mal comme le bien ; que c'était la plus sûre voie de porter le roi à faire tous les efforts dont la France serait capable ; au lieu que s'il ne voyait pas un procédé correspondant à ses avances, il pourrait

prendre d'autres conseils et abandonner l'entreprise, qui ne peut qu'être très-difficile et de grande dépense. Ledit sieur Thurloe protesta qu'il en serait usé aussi bien que nous pouvions souhaiter de la part de M. le Protecteur, que son propre intérêt ne lui permettait pas de s'engager dans une guerre domestique à moins de voir grande apparence à une heureuse fin ; il me recommanda même de ne le point nommer, et par tous ses discours témoigna tant d'appréhension des événements, que sans doute il ne hasardera rien témérairement. Je lui demandai ensuite si M. Lockhart ne lui avait rien écrit en parlant de Paris ; il me dit que son secrétaire était arrivé et lui avait donné une lettre en créance, mais qu'il n'avait pu encore l'entretenir, et même me demanda des nouvelles de la paix avec l'Espagne en des termes qui laissent croire qu'elle n'est pas jugée favorable à nos desseins présents, de quoi je tâchai de le désabuser, après néanmoins quelques reproches de ce qu'il ne m'avait pas parlé sur ce sujet franchement lorsque nous pouvions éloigner le traité. Nous nous séparâmes sans plus longue conversation, la remettant à un autre jour, et convenant de nous revoir avec telle circonspection que le présent régime n'en puisse prendre jalousie, ce qui ne manquerait pas d'arriver s'il se savait que nous eussions été deux fois ensemble. J'avais ce même jour fait dire au sieur Fiennes, ci-devant garde du sceau, que je souhaitais de le visiter, le jugeant assez attaché au précédent gouvernement pour lui confier les sentiments de Sa Majesté ; il se défendit de me recevoir, et dans l'entretien qui se fit avec mon secrétaire il parut sans espérance de retour, parlant du milord Henry comme s'il n'était pas capable de maintenir la division de l'armée d'Irlande ; mais aussi ne croit-il pas que le Parlement s'accorde longtemps avec les officiers de guerre, les uns et les autres voulant s'attribuer l'autorité entière ; il est vrai que jusques à cette heure l'union n'a point été parfaite, les grands officiers prétendant l'établissement d'un sénat qu'ils composeraient d'eux-mêmes, les inférieurs inclinant à une république gouvernée par les

Parlements successifs, dans l'intervalle desquels il y aura un Conseil d'État avec pouvoir d'exécuter leurs lois et statuts. Le Parlement est aussi assez partagé, quelques-uns étant vrais républicains et les autres n'en ayant que le nom. Quant aux armées éloignées, quoi que m'en ait dit le sieur Thurloe, Monk et les autres officiers des troupes qu'il commande ont écrit depuis peu une lettre au Parlement, pleine de soumission, et je ne vois personne qui doute qu'elle ne soit conforme à leurs inclinations, cette armée étant composée de tous les régiments que le défunt Protecteur savait être portés à la république et qu'il éloignait exprès crainte d'en être traversé dans ses desseins. M. Lockhart et sa garnison en ont écrit une semblable au Parlement dont son secrétaire a été porteur; elle est encore trouvée plus soumise que l'autre, et l'on prétend qu'il n'a pas été en état d'en user autrement, n'étant pas le maître de ses troupes. Le sieur Thurloe ne m'avait point fait part de cette déclaration qu'il pouvait savoir, encore qu'elle ne fût pas venue jusqu'à moi quand je le vis, et Votre Éminence jugera si elle est conforme aux engagements dudit sieur Lockhart. Il n'est point arrivé de nouvelles d'Irlande depuis celles que j'ai déjà écrites, et l'on croit que les lettres de ce quartier étant supprimées, les affaires n'y doivent pas aller suivant le désir du régime; que néanmoins le milord Henry ne tirera autre avantage de la bonne volonté de ses troupes qu'un accommodement avantageux, n'ayant qu'environ douze mille hommes dont la plus grande partie est nécessaire pour la conservation du pays; si l'on lui donnait le moyen de les augmenter et de passer un corps en Angleterre, il y aurait lieu d'en attendre quelque chose de plus considérable, et les mécontents se réuniraient, surtout s'ils voyaient la France appuyer ce même parti ou celui du roi d'Écosse; je n'oublierai pas, lorsque le sieur Thurloe me rendra réponse, devant que de rien engager, de faire tout devoir pour découvrir si ses projets ont des fondements solides, et j'en puis cependant surseoir toute résolution. Je n'ai rien à écrire si ce n'est que ces derniers jours le Parlement s'est occupé à



chercher le moyen de payer les armées; que la vente de Whitehall et Somerset-House, maisons royales, a été le premier qui se soit présenté; aussi a-t-elle été ordonnée; il s'est fait sur ce sujet quelques discours fort aigres contre le Protecteur défunt; l'on a aussi entendu la requête d'accusation présentée contre l'un de ses plus affidés ministres, quoiqu'il ait pris séance dans le Parlement. L'examen des articles de l'armée a été remis à samedi. Il y a eu quelque mécontentement des soldats sur ce qu'il se faisait difficulté de payer une partie de leur solde qui avait été retranchée par le défunt Protecteur; ils furent aussitôt apaisés par l'assurance que l'on leur donna d'une entière satisfaction. Il se dit que les subalternes officiers ont projeté une requête contre les chefs, entr'autres les sieurs Fleetwood et Desborough, les accusant de vouloir maintenir la tyrannie. Le Conseil d'État ne s'est point encore assis, et le comité a été continué pour le reste de la semaine. L'ordre que le Parlement lui avait donné d'envoyer à M. le Protecteur le qualifiait seulement de fils aîné du dernier général des forces d'Angleterre; cette commission n'est pas encore exécutée. Ce même comité a nommé trois commissaires pour conférer sur le traité signé à La Haye avec l'ambassadeur de Hollande qui m'est venu ce matin faire des civilités de la part de ses supérieurs sur les soins que j'avais pris ici pour l'avancement dudit traité, où il se trouve encore quelque clause de garantie mutuelle touchant le commerce et les impositions du Sund, à laquelle il n'avait pas été jugé ici à propos de s'engager. Ledit sieur ambassadeur m'a aussi témoigné que les États Généraux prévoyaient une grande difficulté à porter le Roi de Danemark de traiter sans ses alliés; je suis demeuré d'accord que c'était un grand obstacle et que la France ne souhaitant pas moins l'accommodement de Pologne que celui de Danemark, le roi ne refuserait pas d'ordonner à son ambassadeur d'agir avec autant de chaleur pour l'un que pour l'autre, et que si le régime d'Angleterre voulait entrer dans de pareils sentiments et envoyer les mêmes ordres à l'amiral Montague,

le roi de Suède aurait peine à s'en défendre. C'est en effet le seul et assuré moyen d'empêcher la continuation de la guerre de Pologne, étant fort vraisemblable que ce prince ne quittera la Zélande que pour poursuivre ses conquêtes en Prusse. Si le Parlement confère avec moi, je lui parlerai en ces termes. La nouvelle du combat des flottes de Hollande et de Suède se trouve fausse ; celle-ci s'est retirée, à l'approche de l'autre, auprès des Anglais.

4<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 2 juin 1659.

Monseigneur,

Le silence du sieur Thurloe ne peut que surprendre Votre Éminence ; il ne m'a point fait savoir de ses nouvelles depuis notre entrevue dont j'ai rendu compte, et je ne saurais attribuer cette conduite qu'à la crainte qu'il a de s'engager dans une affaire dont l'événement soit douteux, n'étant pas à présumer que, s'il voyait jour au rétablissement de son maître, il refusât l'assistance du roi ; après lui avoir offert si positivement, il ne me reste rien à faire que d'attendre sa résolution. Je me trouve cependant assez en peine de satisfaire à l'ordre qui m'est réitéré, par la lettre de M. le comte de Brienne du 25<sup>e</sup>, de traverser l'établissement de la République, n'y ayant aucune apparence d'y réussir si ce n'est que M. le Protecteur eût un parti en Angleterre ou que ses amis se rangent du côté du roi d'Écosse. Je suis averti, par une personne qui se prétend bien informée, que c'est leur résolution, n'y ayant rien à faire sans le nom du Protecteur, que l'on assure aussi être dans le même sentiment. Il est assez vraisemblable que l'Angleterre retombera sous sa puissance, ou qu'il s'y formera une parfaite république, et que pour la faire rentrer dans sa première condition, la division d'Irlande doit être fomentée. Comme jusques à cette heure il ne m'a pas paru que la France voulût appuyer les intérêts du roi d'Angleterre, je n'ai pris aucune mesure avec ceux de son parti ; et même depuis notre alliance avec le défunt Protecteur, ils m'ont considéré comme

leur ennemi. Il ne serait pas difficile aujourd'hui de trouver créance auprès d'eux si l'on était porté à les appuyer. J'attendrai des ordres exprès devant que de leur faire aucune avance, cette démarche étant fort délicate et l'événement assez incertain ; beaucoup parlent ou font du bruit sans dessein de s'exposer, et à moins que les forces d'Angleterre ne se divisent ou qu'un corps de l'armée d'Irlande ou des troupes étrangères n'y fassent descente, il ne faut pas attendre que ni les presbytériens qui sont les plus anciens, ni les royalistes prennent les armes ; encore est-il à craindre que les uns et les autres n'attendent l'événement d'un combat devant que de se déclarer ; c'est l'opinion des plus sensés d'entre eux-mêmes. Je crois aussi qu'il faut ménager le temps si l'on veut rien entreprendre. Autrement, ce régime, s'il n'est prévenu, s'armera assez puissamment pour opprimer ses ennemis, réunira les esprits de l'armée d'Angleterre en lui accordant partie de ses demandes, et ménagera celle d'Irlande, dont personne ne croit que le milord Henry soit capable de maintenir la division. Les derniers qui en sont venus assurent que huit régiments se sont déclarés pour lui et quatre contre, et que toutes les villes, excepté celle de Drogheda, ont suivi l'exemple des premiers, et qu'il est résolu de ne se point soumettre au Parlement. Je suis aussi assuré que quelques-uns des principaux officiers sont fort enclins à rappeler le roi ; mais en ce pays ils ne sont que rarement suivis des subalternes, et ceux-ci des soldats, si ce n'est que le commandement des uns soit conforme aux principes des autres. L'exemple de cette indépendance se voit tous les jours à Londres, où les caporaux s'assemblent et délibèrent sur les affaires publiques ; les officiers, d'un autre côté, tiennent leurs conseils, et tous témoignent appréhender une oligarchie et demandent une république, qui compâtrirait difficilement avec la disposition présente des esprits d'Angleterre. Le Parlement ne laisse pas de considérer leurs inclinations, et la semaine passée il commença de délibérer sur les articles de l'armée ; ceux qui regardent la forme du gouvernement, la liberté de conscience et la réformation des lois n'ont point

reçu de difficulté ; il a aussi été arrêté que l'on bornerait la séance du Parlement ; les autres articles sur lesquels il écheait plus de débat, entre lesquels se trouve celui qui parle de la pension de M. le Protecteur, ont été remis à mercredi. L'on attend que cependant il donne sa réponse aux demandes que le sieur Vane et deux autres députés lui portèrent la semaine passée, suivant l'arrêté de la compagnie que j'ai déjà fait savoir ; ils ne le traitèrent point de *seigneur* mais de *Sir*, qui revient à *Monsieur*, et lui dirent qu'ils venaient, de la part de leurs maîtres, lui présenter un écrit dans lequel il n'y avait rien qui ne tendit au bien de la République et à son propre avantage, et qu'il eût à donner sa réponse par écrit, ce qu'il leur promit au plus tôt ; elle était attendue cejour'hui, et il aura peine à refuser l'acte de soumission que l'on désire de lui, se trouvant dans le pouvoir du Parlement et toujours logé à Whitehall, où le Conseil d'État commença de s'assembler la semaine passée et continua hier, quoique dimanche, sur le sujet d'une conspiration découverte dont il ne se dit aucune particularité, si ce n'est que quelques armes ont été découvertes en différents endroits d'où elles ont été enlevées, comme tout ce qui s'est trouvé chez les marchands et armuriers. Il a aussi été tiré ce matin, de chaque compagnie de cavalerie, dix maîtres pour être envoyés en quelques provinces où l'on appréhende un soulèvement. Il avait été résolu, devant cette défiance, d'équiper un nombre de vaisseaux considérable, les côtes d'Angleterre en étant dépourvues, et il se fait des levées d'infanterie pour fortifier l'armée de terre. Ces préparatifs donnent créance aux bruits qui courent d'un prompt soulèvement, et que le roi est déjà embarqué avec des troupes pour faire descente en Angleterre. Quoique tout le monde paraisse persuadé de la vérité de ces avis et qu'ils me soient confirmés de différents endroits, j'ai néanmoins peine à y ajouter foi, et les républicains pourraient bien affecter ces alarmes pour réunir les esprits de l'armée, suivant la pratique ordinaire du défunt Protecteur, qui trouvait d'ordinaire des complots à la veille de son établissement. Le soulèvement d'Irlande est le

plus certain obstacle que le Parlement trouve à ses desseins et qu'il espère néanmoins surmonter aisément. J'avais cru recevoir aujourd'hui des lettres de créance pour le saluer de la part du roi, n'y voyant aucun inconvénient, quels que puissent être son inclination et ses desseins, n'étant pas possible que mon séjour ne cause grande jalousie, à moins de reconnaître la seule autorité qui est en Angleterre; comme je ne serais pas autrement souffert longtemps, quelque disposition qu'il y eût à un soulèvement, il faut faire cette démarche ou me rappeler. J'apprends que le père Talbot a déjà entretenu un des ministres de l'État, et lui a offert la continuation de la guerre entre l'Espagne et la France si le Parlement voulait remettre les choses au même état qu'elles étaient devant la guerre que l'Espagne prétend n'avoir point eue contre l'Angleterre, mais seulement contre le Protecteur; la proposition ne fut point rejetée mais remise à quelques jours à cause de l'embarras. Il se dit même que depuis l'un des White est passé en Flandre, et je ne doute point que l'on ne se porte ici à tout ce que la bienséance permettra pour avoir la paix avec l'Espagne, étant un des plus solides moyens de gagner l'affection du peuple, surtout de Londres, outre que l'on professe de désapprouver la conduite du défunt Protecteur; je ne puis pas espérer que tout ce qui se passera sur ce sujet vienne à ma connaissance, étant assez vraisemblable que les résolutions seront prises entre quelques particuliers devant que d'être portées dans le Conseil et le Parlement, où il sera peut-être assez à propos de faire quelques pensionnaires; Votre Éminence connaît mieux que moi l'utilité que l'on en peut retirer. Il ne me paraît rien de résolu pour les affaires du Nord. L'ambassadeur de Hollande prend le soin de solliciter la ratification et l'exécution du traité signé à La Haye, et pour ne laisser rien qui retarde l'un et l'autre, ses supérieurs lui ont envoyé par un exprès des lettres de créance qu'il doit au premier jour présenter; il se parle toujours incertainement des inclinations de la flotte d'Angleterre qui est dans le Sund, d'où il n'y a point de nouvelles. Ma précé-

dente a fait savoir la déclaration soumise à M. Lockhart ; son secrétaire est toujours à Londres et demande le remboursement des avances qu'il a faites pour maintenir sa garnison et pour fortifier Dunkerque.

---

### XXXI

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 26 et 29 mai 1659.

(Voir les nos XXIX et XXX.)

---

### XXXII

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 17 juillet 1659.

Monseigneur,

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 du courant, avec la copie de la réponse au Conseil d'État, qui était arrivée dès la semaine passée ; sa lecture et la relation que M. Lockhart a faite des sentiments où il avait trouvé Votre Éminence ont entièrement satisfait le Parlement, et l'un de ses députés m'a, depuis, témoigné tant de joie de voir la France si bien intentionnée qu'il ne se peut pas douter que cette assemblée ne fût auparavant dans de grandes jalousies des inclinations de sa Majesté, quelques paroles que j'eusse données pour les dissiper.

Les ordres qui ont depuis été envoyés audit sieur Lockhart de se rendre à Bayonne aussitôt que le roi lui aura donné audience, sont des marques que la confiance s'établit, et j'y avais attribué les ouvertures que me fit, il y a trois jours, l'un des ministres du Conseil pour ajuster le différend arrivé dans ma réception ; le même m'exagéra fort la manière obligeante dont Votre Éminence avait usé sur le sujet de la

suspension d'armes, et me laissa persuadé que désormais il sera facile de porter ce régime dans les sentiments que la France peut souhaiter; il semble néanmoins avoir depuis désapprouvé les avances qui m'avaient été faites pour faciliter mon audience; l'honneur que recevra M. Lockhart achèvera de le porter à la raison. Je n'ai cependant rien à négocier puisque la suspension d'armes est acceptée et que les plénipotentiaires sont partis pour la Suède avec des instructions conformes au traité signé à la Haye; j'en ai donné avis à MM. de Thou et Terlon, et si les paroles qui m'ont été portées sont sincères, tout s'y passera de concert avec ce dernier.

. . . . .

L'autorité du Parlement s'affermit, quoiqu'il soit toujours fort divisé sur le sujet du gouvernement; les vrais républicains s'opposent au sieur Vane, qui veut établir une manière d'oligarchie composée de sectaires de la cinquième monarchie; Lambert et quelques autres officiers de l'armée s'accordent avec lui en ce point. Les officiers subalternes conviennent avec les purs républicains, et ceux-ci ont suscité depuis deux jours, une requête, au nom de quelques gentilshommes, tendante à leur dessein; beaucoup se persuadent que cette diversité d'inclinations produira une notable division, mais il me semble que les plus résolus attireront les autres plutôt que de les aliéner. Cependant, les mécontentements du peuple augmentent, et, pour s'en garantir, ils se mettent entre les mains des sectaires. Pour ce qui est des royalistes, ils attendent à tout moment un soulèvement général des presbytériens ou nouveaux royalistes; mais à moins de quelque descente de troupes du dehors d'Angleterre, qui n'est pas apparente, ou d'une division, ils sont trop riches pour s'exposer. J'avoue que j'ai plus écouté, dans ces derniers temps, que parlé de leurs projets, sans néanmoins laisser aller un mot qui fit croire que la France voulût s'engager contre le présent régime. Ma conduite a été fondée sur ce qu'il m'a été ordonné de ménager tous les partis et de faire savoir quelles mesures il se pouvait prendre pour traverser l'éta-

blissement de la République. Quoique j'en aie usé avec telle circonspection qu'il n'en pût arriver aucun inconvénient, je serai désormais encore plus réservé, puisque les sentiments d'aujourd'hui sont changés. Il ne se parle plus de vendre les meubles de Whitehall, mais bien de Hamptoncourt, encore avec assez d'incertitude; aussitôt que la résolution en sera prise, j'en enverrai l'état; je puis par avance avertir qu'il y a neuf tableaux du vieux Mantegna, qui représentent les triomphes de César, et deux tentures de tapisserie fort estimées; M. le duc de Créqui pourra s'en souvenir. Comme je pourrais n'avoir pas le temps de recevoir des ordres de Votre Éminence devant son éloignement, il serait à propos que M. Colbert sût ses intentions, et même fût autorisé pour payer ce qu'elle désire acheter.

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 18 août 1659.

Monseigneur,

Je n'ai encore rien à écrire d'ici que la continuation du soulèvement arrivé dans le comté de Chester; tous les avis veulent que le parti se fortifie tous les jours, que la province de Lancashire soit aussi en armes, et que les dispositions de la principauté de Galles ne soient guère meilleures, que même les soulevés se soient rendus maîtres de quelques autres places et châteaux, mais de peu de considération, et qu'il se fasse des attroupements en beaucoup d'autres provinces. Ces nouvelles peuvent être crues puisqu'elles ne sont pas désavouées par les ministres du gouvernement, et qu'il s'est imprimé que les soulevés étaient déjà jusqu'à 4 ou 5,000 hommes, outre ceux de la duché de Lancashire. Le Parlement a, pour les dissiper, fait partir, dès la semaine passée, trois régiments d'infanterie et autant de cavalerie qui doivent joindre d'autres troupes sur leur chemin; le rendez-vous est au 27 de ce mois, à la ville de Coventry, assez loin de Chester. Le major-général Lambert sortit hier de Londres, et l'on fait état que ce corps d'armée de 5,000 hommes



sera, dans le commencement de la semaine prochaine, proche des ennemis. Le colonel Desborough a aussi été envoyé avec d'autres troupes vers les provinces de l'Ouest, dont l'on a quelques jalousies; et comme ces détachements laissent la ville de Londres et les provinces voisines assez dégarnies, il se délivre des commissions pour des levées nouvelles de régiments volontaires. Les trois régiments qui étaient dans le service de France ont aussi été mandés. Cependant la milice de cette ville est sous les armes, et il n'en sort personne sans passe-port; l'on continue aussi d'arrêter la noblesse, et il n'y a plus assez de prisons pour la loger; cette précaution semble avoir été assez nécessaire, étant certain qu'il se devait faire des assemblées en différents endroits assez proches, si les troupes ne se fussent trouvées au rendez-vous. Il y a quelques chefs illustres de presbytériens que l'on ne saurait avoir, et dont l'éloignement donne beaucoup d'ombrage pour être personnes fort accréditées et mal intentionnées. Le général Fairfax, qui s'en était allé aux bains, a été mandé et est retourné. Le dernier Protecteur s'est aussi justifié du soupçon que l'on avait de lui; mais quelques-uns des officiers qui ont été cassés pour être attachés à ses intérêts ne se trouvent point, et il en a été pris qui n'ont pas désavoué d'être complices de la conspiration, dont il semble que les suites ne soient plus tant à craindre si la ville de Londres ne s'émeut. Le maire et beaucoup d'autres bourgeois, surtout les sectaires, sont fort affidés au gouvernement; mais le parti presbytérien, bien plus considérable, est peu satisfait, et les ministres ne manquent pas de fomenter leur mécontentement. Il s'est proposé à la maison de ville de présenter une requête au Parlement tendant aux mêmes fins que la déclaration du chevalier Booth, qui professe de se soumettre à un Parlement libre, et prétend que celui d'aujourd'hui ne peut exercer une autorité légitime, puisque la plus grande partie des membres en sont chassés. C'est la substance des écrits qui se sont publiés sous son nom, et auxquels il n'est pas facile de répondre. Si la maison de ville entrait dans ce même

sentiment, il serait difficile de refuser cette demande ; mais l'on prétend de dissiper la pensée que quelques uns en peuvent avoir, fomentés par les ministres presbytériens fort intéressés en cette insurrection, quelques-uns d'entre eux ayant excité le peuple comme à une guerre sainte. Ceux de Londres prêchent un accommodement, et ils ont raison d'appréhender la ruine d'un parti qui attirerait sans doute la leur.

Le Parlement n'a, tous ces jours, été occupé qu'à donner des ordres sur l'affaire présente ; il s'y était proposé de donner pouvoir audit sieur Lambert de faire quelque accommodement avec les soulevés, mais cette ouverture n'a pas été suivie ; il s'est aussi mis en délibération de rétablir quelque officier de l'armée depuis peu cassé, sur l'assurance que donnait le lieutenant-général Fleetwood de son affection à la république, sans que son appui ait pu rien gagner ; et l'aversion qu'a ce corps pour les officiers qui ont été favorables au gouvernement d'une singulière personne excite de la jalousie dudit sieur Lambert, qui n'aurait point été employé si les officiers n'avaient témoigné le désirer.—Je n'ai reçu que ce jourd'hui de nouvelles lettres de créance, et comme M. le comte de Brienne me mande que Votre Éminence juge de la bienséance que je ne prenne point l'audience si le Parlement ne met de la différence dans ma réception, ce sera un sujet de négociation avec les ministres du Conseil pour les faire convenir de quelque distinction qui soit proportionnée à la dignité du roi et de la France.

Je n'apprends pas qu'il soit arrivé des nouvelles du Sund depuis ces derniers jours, ni qu'il se soit passé rien de remarquable, que la mort du prince de Wurtemberg, qui était en France l'hiver passé.

J'ai reçu la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 4<sup>er</sup> du mois ; le contenu me donne seulement lieu d'ajouter qu'il ne se parle présentement d'aucune vente, et que quand la résolution s'en prendra, je ferai toute diligence pour en informer Votre Éminence, que je supplie de

vouloir donner les ordres qu'elle m'a depuis peu fait espérer.

Il m'est rapporté présentement que des nouvelles viennent d'arriver au Conseil qui l'assurent que le nombre des soulevés est bien moindre qu'il ne croyait, et ne peut au plus être que de 2,000 hommes.

3<sup>e</sup> *M. de Bordeaux à M. le comte de Brienne.*

Londres, 18 août 1659.

J'ai reçu les deux lettres dont vous m'avez honoré, en date du 9<sup>e</sup> d'août, qui accompagnaient celle du roi au Parlement; le contenu des premières me confirme qu'il a été jugé que je n'avais pas mal à propos fait difficulté d'être traité d'égal avec l'ambassadeur des Provinces-Unies, et que c'est encore le sentiment de Son Éminence que j'insiste sur le nombre ou la qualité des membres qui me doivent venir prendre; je tâcherai d'en faire convenir les ministres du Conseil devant que de prendre audience, et elle ne se différera pas beaucoup si M. Lockhart a parlé suivant les ordres de ses supérieurs quand il a promis toute sorte de satisfaction; il semble d'ailleurs que le présent régime ne soit pas en état de refuser une civilité qui sera désirée absolument de la France. . . .

. . . . .

---

XXXIII

*M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 10 juillet 1659.

Monsieur,

Le démêlé que j'ai eu avec le Parlement est toujours au même état, et le Conseil a dépêché un exprès à M. Lockhart sur ce sujet; jusqu'à son retour, ce différend ne prendra pas de fin, encore que l'on reconnaisse d'avoir agi avec beaucoup d'emportement. Pour sauver ce procédé du blâme que

tout le monde lui donne, les ministres du régime veulent établir qu'ils m'ont fait savoir la résolution prise, il y a dix ans, de ne mettre point de différence dans la réception des ambassadeurs, que ceux d'Espagne s'étaient soumis à cette loi, et que j'ai refusé l'audience; en quoi il n'y a mot de vérité; et le maître des cérémonies soutient n'avoir rapporté au Parlement et à moi que ce qui se sera vu dans ma précédente dépêche, depuis laquelle il m'a encore été insinué que le régime négocierait par M. Lockhart si je ne voulais pas demander audience au Parlement, et qu'il s'attendait que, si la France n'avait pas d'ailleurs résolu de faire la guerre à l'Angleterre en faveur de la famille royale, comme beaucoup d'avis le veulent, le roi m'ordonnât de passer sur ces formalités. J'ai témoigné me mettre peu en peine par qui les volontés d'ici fussent portées, et que, si Sa Majesté voulait user de complaisance envers ce régime, je n'aurais aucune répugnance à exécuter ses ordres; mais que devant qu'ils me fussent envoyés, je ne pouvais avec honneur me départir d'une demande si raisonnable, après le bruit qui s'était fait. Il me semble aussi plus à propos que, si le roi ne se soucie pas qu'il soit apporté de la différence entre ses ministres et ceux des autres États, l'on lui en ait toute l'obligation. Ces considérations et le désir qui m'a paru que j'éloignasse, autant qu'il me serait possible, la reconnaissance du présent régime, me feront attendre sans inquiétude les ordres de Sa Majesté. Je suis certain, et il se peut reconnaître par le soin qui a été pris ici de dépêcher un exprès en France, que, quelque fierté que professent les ministres de l'État, ils sont en peine de la manière que sera reçu leur manquement de respect, qui fait concevoir aux mécontents de grandes espérances. J'ai déjà écrit les plaintes contre ma lettre de créance; elles se continuent publiquement, et il s'établit que c'était par civilité seulement que j'étais reconnu ambassadeur; et dans la réponse que le Conseil d'État fit hier à ce que je lui avais écrit touchant la suspension d'armes, il ne me donna pas le titre dû à cette qualité, me traitant de *lord* simple-

ment, ou *seigneurie*, au lieu d'*excellence*; l'adresse même n'est pas aux termes qu'elle devait être, bien que, n'ayant pris dans mon écrit que le titre d'ambassadeur de France, sur ce que l'un des ministres du Conseil témoigna qu'il était désiré que je me qualifiassse ambassadeur du roi de France auprès du Parlement de la république d'Angleterre, je n'en eusse pas fait difficulté. Ce sont de petites chicanes qui font connaître les dispositions des esprits d'ici, et leur pente à recevoir ombrage des moindres bagatelles dans le temps qu'ils donnent tant de sujet de trouver à redire à leur procédé; je ne manquai pas hier au soir d'en faire des reproches assez forts au même ministre du Conseil qui me vint trouver, et de lui déclarer que, quand le Conseil manquerait à son devoir envers la France, elle n'en perdrait pour cela rien de sa dignité; il attribua fort nettement cette façon d'agir à l'aigreur causée tant par la lettre du roi que par le refus que j'ai fait de prendre audience; il prétendit encore me prouver que je n'étais point établi ambassadeur auprès du nouveau régime. Cette question donna lieu à un long raisonnement qu'il serait ennuyeux de rapporter, et nous le finîmes sans conclusion, ledit ministre soutenant toujours la conduite du Parlement. . . . .

Il n'oublia pas aussi ce dilemme que la France voulait faire la guerre à l'Angleterre ou entretenir la bonne intelligence; qu'au premier cas, quelque civilité dont il fût usé en mon endroit, elle ne changerait point notre dessein, et qu'au dernier, nous ne romprions pas sur une cérémonie; qu'ainsi le Parlement attendait le retour du courrier dépêché. Nous passâmes ensuite au sujet qui avait amené chez moi ce ministre, le premier des plénipotentiaires destinés pour la paix du Nord; c'était pour savoir les particularités de la suspension d'armes que le Conseil d'État m'avait demandées par son écrit, et dont j'avais remis à l'informer par les ministres qu'il me députerait. Sa plus grande peine fut d'entendre ce qu'emportaient ces mots : *jusqu'à nouvel ordre*; je

lui dis que la surséance n'ayant pas été déterminée à cause de l'incertitude du temps auquel la paix serait conclue ou la négociation rompue, il avait été jugé nécessaire de parler indéfiniment, et que l'intention était de ne rien entreprendre les uns sur les autres jusqu'à ce que l'on fût mutuellement convenu de rentrer en guerre, ce qui dépendait du succès qu'aurait le voyage de Son Éminence. Ledit ministre me demanda aussi la copie de l'acte arrêté par la France et l'Espagne, présupposant que le Parlement ne pouvait délibérer sans le voir ni sans en savoir le contenu ; je ne me trouvais pas en état de le satisfaire, mais je lui promis d'écrire le désir d'ici, qui me semble assez raisonnable. Il se peut cependant voir, de la réponse du Conseil d'État, qu'il accepte la suspension d'armes. Je reconnus aussi, par le discours de ce même ministre, que M. Lockhart a ordre de retourner auprès de Son Éminence après qu'il aura présenté sa lettre de créance au roi ; que toutes les instructions et dispositions des plénipotentiaires d'ici sont expédiées, et qu'ils doivent partir demain ou après-demain ; mais il ne s'ouvrit pas sur le particulier ; et je n'apprends pas de l'ambassadeur de Hollande, ni d'ailleurs, que leurs ordres publics soient différents du traité signé ; la ratification a été résolue *mutatis mutandis*. Le sieur Downing doit rester à la Haye pour faire les changements, qui ne sont que du nom de Protecteur en celui de la république d'Angleterre. Il a été proposé ce matin que, pour bien établir l'amitié entre les deux républiques d'Angleterre et de Hollande, il fallait envoyer à celle-ci des personnes bien entendues et qualifiées. Cette proposition, suivie de la nomination du chevalier Vane à cet emploi, est considérée comme un prétexte recherché pour l'éloigner d'Angleterre par ceux qui sont jaloux de son crédit, que l'on prétend diminué depuis que, parlant dans l'assemblée de la forme du gouvernement, il avança que le peuple étant fol, l'autorité ne lui devait pas être confiée, mais bien à des personnes pieuses et saintes, sous le nom desquelles sont entendus les sectaires de la cinquième monarchie auxquels il

prêche fort régulièrement. Cette ouverture ne fut pas suivie, et il n'est pas encore certain quelle sorte de république agréera au Parlement, les sentiments des membres étant assez différents; la matière n'a point depuis été remise sur le tapis, et la plus considérable résolution de ces derniers jours a été la confirmation du payement des dîmes aux ministres jusqu'à ce qu'il se soit trouvé quelque autre fonds pour les maintenir. Les trembleurs ne sont pas satisfaits de cet acte, mais il est prudent de contenter les presbytériens, dont le nombre excède de beaucoup celui de tous les autres sectaires ensemble. Il se fait d'autres propositions pour acquitter les dettes publiques; mais elles ne sont point encore trouvées considérables, n'étant que des recherches contre ceux qui ont été dans l'emploi ces derniers temps. L'acte d'indemnité n'est point encore passé, et l'on parle d'en excepter cinq ou six personnes dont le secrétaire Thurloe est du nombre, quoique suivant l'opinion publique il ait fait tout devoir pour se concilier avec le gouvernement, jusque même à donner des avis très-salutaires, entre autres que, dans l'assemblée qui se fait à Bayonne, il y doit être traité du rétablissement du roi d'Angleterre à condition qu'il donnera aux catholiques liberté de conscience et abolira les lois pénales faites contre eux. Ce bruit sans fondement semble donner de l'alarme au gouvernement; au moins en témoigne-t-il avoir, et sur ce prétexte presse l'établissement des milices du pays. Les lettres du milord Henry ont été lues dans le Parlement; elles assurent son passage en Angleterre et qu'il s'est démis du gouvernement; celles de l'armée ne font pas paraître moins de soumission, et l'on travaille à la réformation des officiers dont grande partie doit être changée, pour rétablir ceux que le Protecteur défunt a chassés de l'emploi. Il est arrivé nouvelles de Dunkerque qui assurent que la mutinerie des soldats, causée par le défaut de payement, est apaisée, et l'on n'a pas laissé d'y envoyer d'ici quelques commissaires.

## XXXIV

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 12 et 26 mai 1659.

(Voir les n<sup>os</sup> XXVIII et XXIX.)2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 2 juin 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXX.)3<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 3 juin 1659.

Monseigneur,

Je crois devoir envoyer après l'ordinaire qui est parti cette nuit, et s'il se trouve avoir passé la mer, jusque en France, pour faire savoir à Votre Éminence que ce matin le Parlement a reçu une lettre du milord Henry, dont l'adresse était au comité, pleine de soumission, et que la même fait espérer une pareille déclaration des officiers de l'armée, qui étaient assemblés pour la résoudre. Il s'ajoute que l'arrivée de la déclaration du Parlement a produit ce grand changement, et qu'aussitôt qu'elle a paru les plus affidés dudit milord se sont rangés du côté du nouveau Parlement. Ces particularités sont de peu de conséquence, mais l'on regarde cette réunion des troupes comme le dernier coup que pouvait recevoir M. le Protecteur; aussi a-t-il ce même matin envoyé sa réponse par écrit, par laquelle il se soumet au Parlement et au gouvernement, lui offre ses services et en demande la protection. Cet acte était accompagné d'un état de ses dettes et de ses biens. La compagnie en est demeurée satisfaite, aussi bien que de la dépêche de son frère. Il ne reste rien désormais à désirer pour l'établissement de la république, si ce n'est l'uniformité de sentiments entre ceux qui la composent; comme ils voient un grand obstacle levé, leur autorité de-



meurera plus absolue, et l'on attend que toutes les villes suivent l'exemple de quelques-unes qui ont déjà fait des adresses au Parlement. Londres n'a pas encore fait cette démarche, quoique la résolution en ait été prise il y a quelques jours dans le conseil de la bourgeoisie. Les alarmes d'un soulèvement semblent s'être dissipées à la lecture de ces deux actes, et il s'est proposé ce matin dans le Parlement de passer un acte d'oblivion pour tout le passé. L'ambassadeur de Hollande a eu aussi audience publique dans la compagnie et s'est fort étendu sur les affaires de Suède. Il sera sans doute jugé à propos de me mettre en état de faire la même démarche, et c'est en partie le motif qui me fait dépêcher un exprès, prévoyant que toute remise causerait de la défiance, et que d'ailleurs Votre Éminence peut souhaiter, dans la conjoncture présente, d'être précisément informée de ce qui se passe ici.

. . . . .  
 . . . . .

4<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 7 juillet 1659.

Monsieur,

Je croyais rendre compte aujourd'hui de l'audience que j'attendais avant-hier, mais il se forma un incident qui la fit remettre, et à moins que le Parlement ne change de sentiment, elle pourra bien être différée encore jusqu'à ce qu'il m'ait été envoyé des ordres sur la question dont il s'agit. Aussitôt que la lettre de créance du roi m'eut été rendue, j'en donnai avis à un des ministres du Conseil, et après lui avoir déclaré ce que Sa Majesté désirait du Parlement devant que de le reconnaître, je lui fis aussi entendre qu'il se devait apporter quelque différence à la réception d'un ambassadeur de France et à celle de celui d'un État inférieur, suivant l'usage observé autrefois en Angleterre et dans les autres États; suggérant que si la distinction ne s'établissait pas dans la qualité des membres du Parlement qui me de-

vaient venir prendre pour m'introduire à l'audience, elle devait au moins être dans leur nombre, afin qu'il parût au dehors que l'Angleterre considérait d'une autre façon la France qu'un royaume ou république inférieure en puissance. Je proposai aussi de mettre quelques troupes sous les armes au lieu des gardes du corps à qui l'on fait prendre les armes en France pour honorer les ambassadeurs des premiers États. Ma prétention fut reçue sans contredit, et même avec un aveu assez exprès de sa justice; néanmoins le maître des cérémonies m'étant venu avertir le 4 de ce mois que le Parlement me donnerait audience le lendemain matin sur les dix heures, je le trouvai tout neuf et il me déclara n'avoir ordre d'en user autrement que comme il s'était pratiqué avec l'ambassadeur de Hollande, ce qui m'obligea de le charger de marquer au Conseil que cette grande égalité blessait un peu la dignité de la France, et qu'il en devait être usé en droit avec la même différence qui serait apportée entre l'ambassadeur d'Angleterre et ceux de quelque prince ou république moins considérable, insistant à ce qu'au moins il me fût envoyé plus grand nombre de députés au Parlement pour m'accompagner à l'audience. Il me promit de faire ses diligences sans me former aucune difficulté; je n'eus point néanmoins de ses nouvelles jusques au lendemain qu'à l'heure destinée pour l'audience, il vint seul me dire que messieurs du Conseil n'avaient pu changer les ordres donnés pour ma réception, étant émanés du Parlement, qu'il était aussi trop tard pour faire prendre dans cette assemblée une nouvelle résolution; que tout ce qui s'était pu faire avait été d'augmenter le nombre des soldats et des carrosses qui furent employés à l'audience de l'ambassadeur de Hollande, mais qu'il n'y avait que trois commissaires et que le chef était le même qui lui avait été envoyé. Je crus devoir insister sur la différence que j'avais, dès le commencement, proposée, et priai encore le maître des cérémonies de s'en retourner au Parlement pour y exprimer mon désir, et que j'aimais mieux différer mon audience d'une heure, même d'un jour ou deux,

et l'avoir plus honorable ; que je me satisferais quand , au lieu de trois commissaires , il m'en serait envoyé quatre , et que le roi n'avait pas moins sujet de se formaliser que l'on affectât ici un traitement si égal entre la France et les autres États inférieurs , que si l'ambassadeur d'Angleterre était reçu de la même manière que celui de Gênes ou de quelque autre État inférieur. Aussitôt que cette proposition eut été rapportée au Parlement , quelques-uns prirent occasion de déclamer contre la France et son inclination envers le présent régime ; et au lieu de mettre l'affaire en délibération , il fut ordonné de congédier les carrosses , de quoi le maître des cérémonies me vint donner avis comme de soi-même et sans ordre. Ce procédé assez brusque fut d'abord publié partout Londres et jugé un peu violent , même imprudent , étant toujours observé , en Angleterre plus qu'en un autre État , de distinguer les ambassadeurs , et le nouveau régime n'ayant pas de sujet de prendre en mauvaise part mon insistance , ni de se cabrer sur une occasion si légère et dans le temps qu'il a besoin de ménager ses voisins , surtout la France , seule capable de traverser son établissement. Ces mêmes considérations m'ayant fait douter que le maître des cérémonies n'eût dans son rapport aigri les esprits , j'envoyai hier chez le même ministre du Conseil , pour lui témoigner que j'étais surpris de ce grand emportement et que l'on donnoit si mauvaise interprétation à ma conduite après avoir apporté toutes les facilités possibles pour m'accommoder au désir du régime et m'être si bien expliqué à lui sur ma prétention ; il m'a mandé qu'à la vérité la manière de me recevoir avait été réglée par le Conseil en son absence , et que , s'il eût été présent , cette question aurait été prévenue , aussi bien que beaucoup d'autres difficultés qu'il avait fait éviter ; que mes lettres de créance ne s'étaient point trouvées , ni dans la forme ni dans la substance , telles que le Parlement en pût être content , jusque-là que beaucoup avaient prétendu qu'elles ne m'établissent pas ambassadeur , mais seulement présupposaient que je l'avais été du temps du Protecteur , ce qui ne me pouvait pas

servir de titre aujourd'hui ; que d'ailleurs il avait été donné des avis ici qui confirmaient notre mauvaise volonté envers le régime, et que, s'étant trouvés si mal disposés, peu de chose avait été capable de faire prendre telle décision ; qu'au reste le maître des cérémonies avait rapporté que je ne me satisfaisais ni du nombre ni de la qualité, quoique autrefois l'ambassadeur d'Espagne n'eût pas été traité plus honorablement, et que l'Angleterre n'ayant jamais mis de la différence entre cette couronne et celle de France, nous n'avions pas intérêt s'ils rendaient plus ou moins d'honneur aux autres États, et qu'il ne fallait s'attendre que le Parlement changeât ses ordres quand même il devrait avoir la guerre. Ce discours fort fier m'a obligé de renvoyer ce matin au même ministre pour l'éclaircir premièrement sur le fait, et aussi lui faire entendre que la France n'était pas en état de recevoir la loi ; que si d'abord le Conseil eût envoyé quelqu'un pour conférer sur cette difficulté et m'eût apporté de bonnes raisons, je m'y serais rendu ; mais que maintenant, après l'éclat qui s'était fait, je ne pouvais, sans diminution de la dignité de la France, me relâcher, et qu'il y avait moins d'inconvénient que le Parlement rendit la civilité qui en était désirée ; qu'ainsi je le conviais de prendre quelque résolution convenable à l'intérêt que les nations ont de vivre en bonne intelligence et de suivre de meilleurs conseils que ceux qui peuvent être suggérés par la colère ou par la défiance mal fondée ; qu'au reste c'était une grande délicatesse de trouver à redire que les lettres du roi me supposassent ambassadeur, et de vouloir que, me trouvant ici revêtu de cette qualité, Sa Majesté parlât comme si elle m'envoyait tout de nouveau en Angleterre ; qu'il n'y avait pas plus de sujet de se plaindre de ses expressions bien qu'elles ne fussent pas peut-être si affectueuses que celles du roi de Suède et autres États, comme il m'avait été remarqué, cette différence ne procédant que de la mauvaise condition où se trouvaient ceux-ci, outre que nous n'avions guère accoutumé de prendre le style des autres nations ; j'ai ajouté à cette répartition, qui m'a semblé devoir être proportionnée

au discours du ministre, qu'en mon particulier j'étais fort fâché que l'on fût ici fort enclin à mal interpréter tout ce qui procédait de la France, que j'aurais souhaité trouver quelque voie honorable pour sortir de ce démêlé, et qu'il ne m'en paraissait aucune; mais que le Parlement pouvait avec bienséance prendre d'autres résolutions s'il considérait que je n'étais pas ici en qualité d'ambassadeur ordinaire, tous les pouvoirs en vertu desquels j'ai traité me qualifiant extraordinaire, et ma lettre de créance leur étant en quelque façon relative. Cette ouverture m'a semblé la plus capable de donner ici un titre de rentrer en soi-même, étant certain que, sans quelque diminution d'honneur après un si grand bruit, je ne puis me satisfaire d'une réception semblable à celle de l'ambassadeur de Hollande. J'ai aussi fait dire au même ministre que, voyant mon audience différée, je ne voulais pas néanmoins remettre l'exécution des ordres qui m'avaient été envoyés d'avertir le Parlement que la suspension d'armes entre la France et l'Espagne a été prorogée, et que, si l'Angleterre la veut continuer, il fallait le déclarer par quelque acte. Je n'ai pas laissé d'en écrire ce matin au Conseil d'État, le conviant de prendre une prompte résolution; elle sera sans doute envoyée à M. Lockhart à cause de la querelle qui a donné lieu à l'ambassadeur de Hollande de me visiter aujourd'hui, sous prétexte de m'entretenir des affaires du Sund, mais en effet à dessein de me parler de ce qui s'était passé, dont il s'est trouvé bien informé de toutes les raisons que peut alléguer le Parlement pour justifier son dernier procédé à mon égard; elles se réduisent à l'usage observé depuis son établissement de traiter tous les ambassadeurs également, quoique néanmoins en ma considération on avait fait mettre sous les armes un régiment et augmenté le nombre des carrosses, au lieu qu'à son audience il n'y avait que quelques files de mousquetaires; il a aussi voulu adoucir l'aigreur que le Parlement a témoignée; la fin de sa conversation a été de me porter à l'accommodement, duquel je ne me suis pas éloigné, pourvu que ce fût en conservant la dignité de la France; il

ne me semble pas néanmoins à propos de témoigner de l'empressement, et puisqu'il ne m'a point été donné de réponse, je dois attendre devant que de faire aucune autre démarche, crainte qu'elle n'augmentât la fierté de ce régime qui, dans cette rencontre, est tout extraordinaire. Il s'en peut inférer que l'on n'est pas ici bien persuadé des intentions du roi, et que les différents bruits qui courent que la France songe à rétablir celui d'Angleterre ont fait grande impression ; il est aussi certain, l'ayant appris de différents endroits, que ma lettre de créance a été trouvée fort froide, que même il avait été remis au Conseil à considérer si elle devait être reçue, et qu'encore qu'il eût arrêté de dissimuler, il ne laissait pas de conserver assez de chagrin, dont je n'avais pas été particulièrement informé. La copie de ma lettre n'ayant été vue qu'au moment que l'audience m'a été assignée, le mécontentement doit avoir contribué au refus de la civilité particulière que je prétendais, puisque les ministres du Conseil, à qui je m'en étais auparavant expliqué, n'y avaient point trouvé à redire ; s'ils eussent formé quelque difficulté, ou si même le Conseil m'eût payé de raison, j'aurais évité la question ; mais le maître des cérémonies ne m'ayant allégué que le temps, et ne voyant pas que les ordres du roi me pressassent fort de prendre audience, je n'ai pas cru me devoir départir si légèrement d'une prérogative qui s'accorde aux ministres de France dans les autres États. Si le Parlement tient son cœur, je serai aussi bien en état dans quelques jours qu'aujourd'hui de le voir. La pensée m'est venue, pour sauver les apparences et lui donner un titre de mettre quelque différence dans ma réception, de prendre qualité d'ambassadeur extraordinaire ; il serait en ce cas à propos de m'envoyer nouvelle lettre pour user même de quelque complaisance envers le régime ; il se pourrait apporter quelque changement dans le style, et au lieu de renfermer ma créance à ce qui regarde les affaires de Suède, de quoi l'on se plaint ici, de la concevoir en termes généraux. Encore que le gouvernement ne soit pas si établi ni en tel état que l'on le doive

appréhender, la division étant toujours grande entre ceux qui le composent et les chefs de l'armée, jusque-là que le général Fleetwood offrit, il y a deux jours, de remettre sa commission, néanmoins, si le roi le veut ménager, il faut prendre cet expédient, le Parlement étant composé d'esprits assez extravagants pour oublier en cette occasion, aussi bien qu'ils font dans beaucoup d'autres affaires, leur propre intérêt. Il sera aussi à propos de témoigner à M. Lockhart, s'il se trouve encore à la cour, le sentiment de Sa Majesté sur cette rencontre qui empêchera que les plénipotentiaires destinés pour le Sund ne me voient. Leur instruction devait être levée ce matin dans le Parlement, après quoi ils doivent partir. Les ministres de Suède, dans leur première audience, ont fait instance pour obtenir une entière assistance d'Angleterre, et leur discours tend à persuader que leur maître maintient seul l'intérêt protestant, que la France et l'Espagne ont été portées, par les intrigues des jésuites, à faire la paix dans le temps que la maison d'Autriche était armée, afin qu'elle eût toute facilité de l'opprimer; il accuse aussi les Provinces-Unies d'être entrées dans ce même intérêt, et nous reproche d'avoir apporté du retardement et de l'obstacle aux desseins de leur roi; il y a de quoi s'étonner que, recevant tous les jours toute sorte d'assistance de la France, ses ministres osent parler en ces termes. L'ambassadeur de Hollande ne manque pas de les relever, et je ne vois pas que l'on les ait ici fort approuvés. Le Parlement a, ces derniers jours, continué de travailler sur les moyens d'avoir de l'argent, et a résolu de lever en quatre mois l'année entière; il a demandé un emprunt à la ville de Londres sans l'obtenir; l'acte d'indemnité a aussi été remis sur le tapis sans avoir été arrêté. Les Trembleurs ont présenté une requête tendant à la cassation de tous les ministres anti-chrétiens; après un long débat il passa de les remercier. Le milord Henry a encore renouvelé les assurances de sa soumission et qu'il viendrait en Angleterre. L'on continue de mettre les milices en état dans toutes les provinces.

5<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 29 juillet 1659.

Monseigneur,

Je suis toujours en même état avec le Parlement, et les dernières lettres de M. le comte de Brienne ne me donnent pas lieu de redemander audience devant que d'avoir reçu des ordres ; cette froideur n'a pas empêché que le chevalier Vane et deux autres ministres du Conseil ne soient venus ce jour chez moi. Après quelques civilités et démonstrations de reconnaissance des sentiments du roi envers le régime d'Angleterre, ils m'ont parlé des affaires du Sund et proposé que la difficulté qui se présentait sur la restitution de Bornholm et Drontheim étant de telle conséquence qu'elle pourrait arrêter les médiateurs s'ils n'avaient des instructions précises de leurs supérieurs, il était jugé ici à propos de leur en envoyer, et afin de ne rien résoudre que de concert avec la France, de savoir mon avis. J'ai déclaré n'avoir point d'information sur ce point assez précise pour donner l'éclaircissement qui m'était demandé, mais que notre pensée avait été, en convenant du traité passé à la Haye, que les ministres de France, Angleterre et Hollande ajustassent sur les lieux les difficultés qui se présenteraient dans cet accommodement, en se conformant autant qu'il serait possible au traité de Roskiel, ce qui ne les empêchait pas de pourvoir à la satisfaction des deux rois par quelque échange ou autre récompense, une paix de cette qualité ne se devant pas retarder pour une place de plus ou de moins ; que sur ce fondement Sa Majesté ne désirait pas l'Angleterre si elle jugeait nécessaire de prendre quelque expédient, et qu'il fallait seulement éviter le reproche auquel nous serions exposés si nous contribuions à dépouiller le roi de Suède des conquêtes qu'il a faites dans la première guerre. Lesdits ministres ont paru entrer dans ces sentiments plutôt par leur contenance que par aucune réponse positive, n'ayant fait que recevoir mon discours et professer que jusqu'à présent, sans la flotte d'Angleterre, le roi de



Suède aurait été accablé par ses ennemis, ce qu'il reconnaissait bien. La fin de cette conversation a été une assurance très-précise qu'il ne se passerait rien, ni à la Haye et en Zélande, que de concert avec les ministres de Sa Majesté, et que l'intention du Parlement était de pacifier ces quartiers du Nord le plus tôt qu'il se pourrait, afin de se décharger de la grande dépense qu'apporte la flotte. J'ai aussi fait espérer que les ministres de France correspondraient à cette conduite, et croyant faire tomber sur les difficultés de mon audience, j'ai passé aux nouvelles que le Conseil avait reçues de M. Lockhart, leur demandant s'il n'avait point encore présenté ses lettres de créance; ils n'ont pas approfondi cette matière, et après m'avoir dit qu'il avait ordre de se rendre à Bayonne aussitôt que l'audience lui aura été donnée, ils m'ont renouvelé les protestations du désir qu'a le Parlement de bien vivre avec la France et d'agir en toutes rencontres de concert. . . . .

Il y a, ces derniers jours, eu grandes alarmes; l'on croyait l'armée si mécontente qu'elle eût résolu de rompre le Parlement cette semaine; mais cet orage est dissipé; cette mésintelligence semblait procéder des longueurs qui s'apportaient à l'acte d'indemnité, à la remise du paiement des arrérages dus à l'armée et à l'établissement de la milice. Pour faire cesser ces sujets de plainte, le Parlement a enfin passé cet acte d'oblivion ou d'approbation de tout ce qui a été fait sous les Protecteurs, à la réserve des charges et honneurs conférés; il a aussi fait espérer satisfaction sur le second point, et les officiers subalternes ont été persuadés que la milice ne tendait qu'à la sûreté du pays contre les ennemis du gouvernement, entre autres les royalistes, contre lesquels il se projette un acte de bannissement de tous ceux qui n'ont point été reçus autrefois à composition. Soit qu'en effet ils aient eu quelque dessein ou qu'il ait été jugé nécessaire de le faire croire, l'on a fait tous ces jours de grandes recherches dans Londres, et les troupes ont été les nuits sous les armes. Cette rumeur est aujourd'hui apaisée, et le Parlement paraît sans

déliciance de l'armée ; il n'a pas laissé de mettre sur pied une compagnie de 160 maîtres pour sa garde.

6<sup>o</sup> *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 31 juillet 1659.

Monsieur,

J'avais remis à cejourd'hui de répondre plus particulièrement à quelques points de la lettre qu'il vous avait plu de m'écrire le 20 du courant ; celle du 27 qui m'a depuis été rendue traitant des mêmes matières, la réponse que j'y ferai m'acquittera de ce devoir et fera savoir qu'ayant voulu conformer ma conduite à vos sentiments et donner lieu au Parlement de faire quelque démarche qui me permît de demander encore audience avec bienséance, le chevalier Vane, auquel je me suis adressé, m'a mandé que M. Lockhart avait eu un si bon accueil en France qu'il était juste d'user de pareille civilité à mon endroit et de chercher quelque expédient pour me satisfaire, mais qu'il était à propos de ne rien presser devant la réception des nouvelles lettres de créance que ledit sieur Lockhart a assuré me devoir être envoyées, afin que le Parlement eût un titre de revenir et se portât à ce que j'en puis désirer. Ce discours, accompagné d'offres de ses offices particuliers, me ferait espérer lesdites lettres si votre dernière dépêche ne me paraissait assez éloignée de cette résolution, quoique ce soit la plus honnête voie pour sortir de ce démêlé, et que Sa Majesté puisse, avec moins de préjudice, faire une réponse obligeante à la lettre du Parlement et me donner une qualité dont ledit sieur Lockhart se trouve revêtu, que de souffrir une égalité entre ses ministres et ceux des États de moindre dignité, surtout après que la question a été émue. Je ne connais pas bien quel fondement a eu M. Lockhart d'écrire qu'il y avait disposé la cour de France, mais il est bien certain que le régime d'Angleterre l'attend, et que, jusqu'à ce qu'il soit désabusé, bien loin de faire aucune démarche pour avancer mon audience, il l'éloignera voyant que son

ambassadeur n'en est pas plus mal regardé. Ainsi l'on ne doit pas se persuader que je sois recherché, et il faut me soumettre au traitement commun à tous les ambassadeurs ou m'envoyer des lettres plus agréables au Parlement; j'ai quelque impatience de savoir lequel des deux partis sera jugé moins déshonorable, et d'être par là en état d'agir autrement que ces derniers jours dans les affaires qui se présenteront. J'avais pris occasion de faire parler audit sieur Vane sur ce que M. de Thou m'avait mandé que, dans la ratification du dernier traité signé à la Haye, le Parlement avait oublié de donner au roi les titres qui lui sont convenables, plutôt faute d'y avoir pris garde qu'à dessein, comme il a paru par la facilité que j'ai trouvée à faire concevoir cet acte aux termes qui peuvent être désirés. Les plus éclairés du gouvernement reconnaissent trop l'intérêt qu'ils ont de ménager Sa Majesté pour ne lui pas complaire, et il se sera pu remarquer dans mes dépêches, aussi bien que dans les discours de M. Lockhart, qu'ils sont portés de cet esprit. Je ne voudrais pas assurer que notre traité avec l'Espagne ne leur donnât quelque jalousie. Les différents entretiens que j'ai eus avec quelques ministres de l'État me laissent croire que c'est leur plus grande alarme, et ils auraient de la peine à n'en point prendre en entendant tous les bruits qui se répandent. Que si leur ambassadeur les représente pleins de grande confiance et assez bien établis pour n'avoir rien à craindre du dedans de l'Angleterre, c'est un discours plus politique que véritable; il ne faut pas lui ajouter plus de foi que quand il parle avec tant d'indifférence de la paix d'entre l'Angleterre et l'Espagne; je suis assuré qu'elle est fort souhaitée, et ledit sieur Vane, dans sa dernière visite, ne m'en fit point de mystère, me confirmant encore que ce régime ne songeait qu'à bien vivre avec tous les États voisins et qu'à assurer le dedans, persuadé qu'il ne peut être considéré au dehors tant que son autorité ne sera pas bien affermie. Tant que M. Lockhart demeurera dans ces termes, il doit trouver créance, mais non pas lorsqu'il affirmera que le Parlement se tient au-dessus de tous les revers

de la fortune, se pouvant dire aujourd'hui qu'il paraît autant de disposition à un changement que j'en aie vu depuis mon séjour en Angleterre; tout le monde y est mécontent; les inclinations même de l'armée sont assez partagées, et sans la crainte que la division ne rappelât le roi, elle n'aurait pas tant attendu à chasser le Parlement, en soi-même assez peu uni, y ayant deux factions formées, dont l'une est d'accord avec l'armée et l'autre ne songe qu'à la ruiner. Les premiers officiers se sont vus, cette semaine, accusés d'avoir voulu rappeler le milord Richard au gouvernement; la dénonciation a été entendue dans le Conseil et dans le Parlement, mais on n'a pu justifier ce fait, qui s'est trouvé n'avoir autre fondement que sur un bruit public. La ville de Londres avait aussi professé ces derniers jours de n'être pas satisfaite de l'ordre du Parlement qui l'oblige de mettre la milice sur pied, et elle présenta une requête tendante à la diminution du nombre de la cavalerie, et à ce que, sans son consentement, elle ne pût être employée dans aucun service; l'un et l'autre lui ont été refusés, et elle obéit. Il y a eu proche de Londres quelque soulèvement des paysans pour lesquels dissiper l'on a envoyé d'ici trois compagnies de cavalerie. S'il fallait croire les royalistes, l'on serait tous les jours à la veille d'une émotion générale de ceux de leur parti, et je suis quasi persuadé que, pour peu de secours qu'ils crussent avoir de dehors, ils se porteraient à quelque entreprise contre le gouvernement, que la levée de cette nouvelle milice rend encore plus odieux, étant assez onéreuse au peuple et de peu de profit. C'est la condition présente du Parlement, dont les assemblées n'ont produit tous ces jours aucune résolution considérable; il doit s'appliquer sans intermission à régler la forme du gouvernement et pourvoir à la sûreté publique et faire fonds pour les dépenses. J'apprends que depuis peu le Conseil a dépêché un vaisseau à la flotte avec quelques instructions. Le ministre de Suède, en ayant eu l'alarme, m'est venu voir, après une interruption de visite pendant huit jours, et a fait tout devoir pour tirer de moi quelque éclaircissement des intentions d'ici,

se plaignant de ce que, dans les dernières conférences qu'il a eues, l'on lui a témoigné de la disposition à obliger son maître de se départir de quelques avantages du traité de Roskiold. Je n'ai point guéri ni augmenté ses défiances, me tenant dans des termes généraux; je l'ai assuré d'avoir, suivant les ordres du roi, passé les mêmes offices sous le présent gouvernement que du temps des Protecteurs pour porter l'Angleterre à s'armer en faveur de son maître, non pas afin de favoriser la conquête du Danemark et de la Pologne, mais bien pour le garantir de tant d'ennemis que cette guerre lui avait suscités et lui procurer une paix honorable, et sur ce que présentement les médiateurs étaient sur les lieux et que sans doute ils chercheraient tous les moyens de satisfaire les deux partis. J'ai ensuite convié ledit ministre d'écrire en ces termes à sa cour afin de la désabuser des impressions qui lui avaient été données que nous traversions ses desseins. Il a bien entendu que je lui reprochais d'avoir donné ce faux avis, et s'en est voulu justifier en le désavouant et professant de reconnaître que j'avais agi fort avantageusement pour son maître; mais quoiqu'en effet ce dût être son sentiment, il a tenu un langage bien différent dans ses lettres. Le surplus de sa conversation me laissa persuadé que son maître ne s'accommoderait pas avec la Pologne si facilement que nous le croyions s'il est obligé de faire la paix avec le Danemark. Je lui témoignai que la France ne souhaitait pas moins l'une que l'autre et que ce serait un traité de peu de force s'il n'était général. Cette raison ne sera pas de grand poids, à moins qu'elle ne soit secondée par la nécessité de déférer au désir des autres nations, et il est à craindre que l'Angleterre ne s'intéresse pas tant à la paix de Pologne qu'elle veuille la presser avec autant de chaleur que celle de Danemark, pour laquelle il a été ordonné des instructions très-précises aux plénipotentiaires d'ici; et si celles qui leur ont été envoyées depuis peu les mettent en liberté de laisser au roi de Danemark Drontheim et Bornohlm, à quoi je vois toute apparence, il ne fera pas scrupule de traiter sans ses alliés, en ayant un

assez beau prétexte; c'est la pensée des ministres d'ici et de l'ambassadeur de Hollande qui m'a, dans notre dernière entrevue, déclaré que le roi obligerait ses supérieurs très-sensiblement s'il donnait ordre à son ambassadeur d'acquiescer à ces conditions de paix. Je l'assurai que M. de Terlon se porterait à tout ce que la bienséance permettrait pour les satisfaire, et ce fut ensuite de cet entretien que les ministres du Conseil me vinrent trouver au commencement de la semaine pour savoir mon sentiment sur ce sujet. Les intérêts de l'électeur de Brandebourg n'ont point été mis sur le tapis; il est considéré seulement comme allié des Polonais; ainsi son accommodement sera remis après celui de Danemark, que les grandes dépenses des deux flottes obligent de presser plus que les autres. Quant au Portugal, il ne faut attendre rien d'ici; la déclaration m'a souvent été faite que l'on souhaitait fort la conservation de cette couronne, mais non pas jusques à vouloir continuer la guerre avec l'Espagne. L'on peut seulement espérer que les États généraux soient invités de s'accommoder. Je pourrai, étant en état d'agir, ménager les offices sans crainte qu'ils nous soient reprochés. Je ne vois pas tant de nécessité de m'employer en faveur des catholiques : le Parlement ne songe point à les tourmenter; si les principaux osaient, il leur donnerait toute liberté. La proposition fut même faite hier de les décharger des taxes qu'ils payent et de s'assurer d'eux par quelque voie; mais l'on craint d'exciter trop de clameurs des presbytériens et autres sectaires qui voient bien que ce serait leur ruine, les désordres présents de la religion faisant connaître le développement de la nation. Quelques bruits se sont répandus que le roi persécuterait les sujets religionnaires, mais c'est avec si peu de fondement qu'ils ne font aucune impression. Il est arrivé ce jourd'hui des nouvelles de Sund qui représentent le roi de Danemark comme toujours ferme dans la résolution de ne point traiter sans ses alliés, quelques instances que les commissaires hollandais lui aient faites. Ceux d'Angleterre n'étaient point encore arrivés.

7<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 7 août 1659.

Monseigneur,

La lettre dont Votre Éminence m'a honoré, en date du 23 juillet passé, me donne lieu de l'assurer que ma conduite a été fort conforme à ses ordres, et qu'il ne m'est point arrivé de laisser aller aucune parole capable de produire de la jalousie ni de faire espérer aux royalistes que le roi appuie leurs desseins; et je n'entretiens avec eux aucune relation que celle qui est nécessaire pour me mettre en état d'informer Votre Eminence des affaires d'Angleterre. Je ne puis en écrire aujourd'hui qu'une grande disposition à un soulèvement, non pas tant des seigneurs, de ceux qui ont été de tout temps pour la royauté, que de la noblesse commune, réputés presbytériens, que l'on croit assez portés à un gouvernement républicain; et il est certain que, depuis le rappel du Parlement, ladite noblesse a fait grand amas de chevaux, et que, suivant les mémoires qui ont été donnés, il en est parti de Londres pour équiper une armée plus nombreuse que n'est celle du Parlement; que beaucoup de gentilshommes se sont engagés à fournir un nombre d'hommes à proportion de leurs biens, qu'ils ont fait une division des provinces d'Angleterre, et que ces derniers jours chacun s'est retiré dans celle où il doit servir, avec si peu de discrétion que beaucoup d'entre eux ont pris congé publiquement de leurs amis devant que de s'en aller à leur rendez-vous. Il m'est aussi rapporté que l'insurrection devait commencer à la fin de cette semaine, mais elle a été différée jusqu'à la prochaine, faute de munitions de guerre; que le roi devait passer en Angleterre, mais qu'il lui a été mandé de différer jusqu'à ce que ceux de son parti aient pu former un corps considérable, de crainte que, s'il venait plus tôt, toutes les forces de la république ne se tournassent contre lui et ne l'opprimassent devant que le secours lui pût être donné, ce qui ruinerait entièrement son parti; au lieu que le soulèvement étant géné-

ral et les corps commandés par des particuliers, la ruine de l'un ne sera pas de si grand préjudice à la réputation du parti, et n'empêchera pas les autres de pousser leur pointe. L'on veut que le Parlement soit assez informé du dessein en général, mais non pas des particularités, et qu'il ne soit pas en état de l'empêcher n'ayant pas assez de forces pour garder Londres et le plat pays. En effet les principaux du gouvernement sont ou affectent d'être alarmés, et tous ces jours le Parlement ni le Conseil ne se sont occupés qu'à prévenir le mal qui les menace. Il a été fait un acte pour obliger, sous des peines très-rigoureuses, tous les maîtres de maisons, tant de Londres que de la campagne, d'envoyer dans vingt-quatre heures un état de leurs armes et des personnes qui sont chez eux. Il s'est fait des recherches en beaucoup d'endroits, et l'on a trouvé, chez des bourgeois de cette ville, des cuirasses et force balles d'acier. Quelques gentilshommes assez qualifiés ont aussi été arrêtés à la campagne, où l'on a envoyé de la cavalerie, principalement dans les provinces occidentales et méridionales, d'où il se dit que le soulèvement doit commencer. Le Parlement a continué aussi de donner les ordres pour l'établissement des milices et fortifier les vieilles troupes par des recrues. C'est la présente disposition de l'Angleterre; tout le monde attend la suite, et beaucoup s'imaginent que les royalistes manqueront de cœur quand il faudra venir à l'action, la plupart de ceux que l'on croit engagés étant trop riches pour s'exposer, à moins d'une division de l'armée qui a trop d'intérêt à se tenir unie pour que l'on en représente quelque corps bien intentionné pour la cause du roi. Il ne se parle même plus, depuis tous ces bruits, de la mésintelligence d'entre les grands officiers et le Parlement. Il faut que dans peu de jours cet orage soit entièrement dissipé, puisque l'emprisonnement de quelques-uns des principaux fera découvrir les autres complices, ou que toute l'Angleterre soit en armes. Je ne laisse cependant de témoigner aux ministres du Conseil le même désir de voir le Parlement; et sur ce que M. de Brienne m'a écrit que Votre Éminence trouvait à pro-



pos que, pour le satisfaire et lui donner lieu de me faire plus d'honneur qu'à un ambassadeur de Hollande, de m'envoyer d'autres lettres de créance, j'en ai fait part aujourd'hui au sieur Vane, le conviant de disposer l'assemblée à correspondre au procédé si obligeant de Sa Majesté; il m'a mandé que je pouvais attendre toutes les civilités que le Parlement pourrait me rendre, et s'est même fort étendu sur les bonnes dispositions de cette assemblée envers la France, quelle que pût être sa fortune, et soit que l'Angleterre continuât la guerre avec l'Espagne ou qu'elle fit la paix; sur le sujet de laquelle je dois rapporter que quelques autres ministres de ce cet État ont laissé entendre que ce n'était pas leur avantage de conserver des conquêtes au delà de la mer, que Dunkerque était à charge et ne servait qu'à entretenir de la mésintelligence avec l'Espagne; qu'ainsi, s'ils en étaient crus, elle n'empêcherait pas la paix. Ce sentiment de quelques particuliers ne doit pas être pris pour celui de tout le corps; il est néanmoins de quelque poids et fait voir que l'accommodement est ici fort souhaité. J'ai reconnu aussi qu'on était depuis peu rentré dans quelque jalousie de la France, et il m'est rapporté qu'elle était fondée sur les avis que M. Lockhart avait donnés par ses dernières lettres; j'y veux attribuer la curiosité que l'on a eue d'ouvrir les miennes de l'ordinaire d'aujourd'hui, entre autres, celle de Votre Éminence dont le contenu doit avoir effacé toutes défiances.

Je n'ai rien, Monseigneur, à ajouter des affaires du dedans d'Angleterre, le Parlement ayant seulement été occupé sur les milices et autres règlements qui regardent la sûreté domestique; il a remis cependant de délibérer sur la forme du gouvernement, quoiqu'il semble que, s'il l'établissait en parfaite république, ce serait apaiser grand nombre de mécontents. Il n'y a rien du dehors que les plaintes qu'ont faites les ministres de Suède au Conseil d'État, de ce qu'après avoir engagé leur maître dans une guerre pour l'avantage de la cause commune, au lieu de l'appuyer, la République se joignait aux Hollandais pour le priver du principal avantage

de tous ses travaux. Ce discours assez fier n'a pas fait changer les résolutions déjà prises, et ledit sieur Vane m'a mandé que les plénipotentiaires d'ici devaient avoir reçu les dernières instructions qui leur avaient été envoyées touchant le bailliage de Drontheim et les quatre cent mille rixdallers, et qu'ils agiraient en conformité avec toute diligence. L'ambassadeur de Portugal a cette semaine demandé audience du Conseil pour y faire nouvelle instance sur la liaison qu'il a déjà proposée avec l'Angleterre, aux mêmes termes que sa cour l'avait demandé à la France, et aussi afin d'exciter le présent régime à s'employer auprès des Provinces-Unies pour l'avancement du traité commencé par don Fernando de Tellès; mais il ne croit pas que le roi soit en état aujourd'hui de l'acheter si cher, ayant besoin pour se soutenir de son argent; je ne vois pas de dispositions à lui donner une réponse fort favorable sur la première proposition, au moins devant que l'on ait des nouvelles de M. Lockhart, l'esprit du gouvernement n'étant pas de s'engager dans aucune liaison qui lui produise la guerre. . . . .

8<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 18 août 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXII.)

9<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 31 août 1659.

Monseigneur,

Je n'ai point encore vu le Parlement, n'ayant pas jugé à propos de demander audience devant que d'avoir concerté avec quelques ministres du Conseil ma réception. Le chevalier Vane et un autre me vinrent trouver hier; ils demeurèrent bien d'accord de la distinction que je prétends devoir être mise entre les ambassadeurs de France et ceux des autres États de moindre dignité, et professèrent que le Parlement se tenait obligé de correspondre aux civilités qu'a

reçues son ambassadeur; mais ils ne purent convenir des différences que je leur proposai, et même déclarèrent que le Conseil d'État n'était pas autorisé de délibérer sur ce sujet devant que le renvoi lui en eût été fait par le Parlement, et désirèrent que, pour lui en faire prendre la résolution, je fisse savoir à l'Orateur la réception des nouvelles lettres de créance, et que Sa Majesté entendait qu'il en fût usé en mon endroit avec autant de civilité que M. Lockhart en a trouvé en France. Je n'ai pas fait scrupule de suivre cette ouverture; et si la disposition de ce corps est telle que lesdits ministres l'assurent, il se trouvera quelque expédient qui terminera notre démêlé avec mutuelle satisfaction. Je me prévalus de cette entrevue pour savoir les résolutions qui avaient été prises sur les affaires du Nord, et il me fut confirmé que le Parlement avait approuvé la dernière convention faite à la Haye entre le sieur Downing et les commissaires des États-généraux, que les plénipotentiaires d'Angleterre avaient aussi ordre de presser le roi de Suède de remettre aux médiateurs ses prétentions pour les places qu'il possède en Prusse, mais non pas jusqu'à faire les déclarations qui lui doivent être portées pour mettre fin au traité de Danemark, sur lequel il me fut dit que les deux rois se plaignaient également des deux républiques, mais que l'Angleterre n'était pas en condition d'agir autrement ni de tenir sa flotte plus longtemps en mer. Ainsi l'on peut, avec beaucoup de fondement, attendre que ce traité sera bientôt en sa perfection. Je fis aussi convenir lesdits ministres des réformations nécessaires dans la ratification du traité de la Haye, et ils s'excusèrent du retardement sur les grandes occupations que le Conseil avait eues dans ces derniers temps. Après que j'eus tiré d'eux les éclaircissements que j'en désirais, ils me demandèrent des nouvelles de ce qui se passait entre Votre Éminence et don Louis de Haro, se plaignant de n'en avoir pas reçu depuis le 4<sup>er</sup> de ce mois, et ils passèrent ensuite à une espèce de reproche de la disposition où l'on était en France d'assister le roi d'Angleterre aussitôt que la paix

d'Espagne serait signée, fondant ce discours sur quelques avis qu'ils disaient avoir reçus depuis peu, que déjà il se faisait des préparatifs dans nos ports pour cette expédition. Je leur témoignai que cette défiance ne pouvait être donnée que par des ennemis communs de la France et de l'Angleterre, et qu'il n'était pas à présumer que le roi voulût sortir d'une guerre qui lui pouvait produire beaucoup d'avantages pour entrer dans une autre d'aucune utilité et contre ses alliés, qu'ainsi le Parlement devait seulement se mettre en peine des mouvements domestiques et des mécontentements de la ville de Londres. Cette réponse donna lieu auxdits ministres de parler de leurs affaires, et il me parurent pleins de confiance que la ville ne se souleverait point, et que le parti du chevalier Booth n'était pas en état d'attendre le corps que commande le sieur Lambert; ils m'exagérèrent aussi les grandes forces qu'a présentement sur pied le Parlement et les grands dangers dont il était autrefois sorti avec bien moins de puissance, y ayant aujourd'hui, compris les milices, plus de cent mille hommes sous les armes. J'assurai que le roi apprendrait avec joie ce bon état et que la tranquillité se rétablît en Angleterre; elle n'y est pas néanmoins encore puisque les soulevés ne sont pas dissipés et que leur nombre passe pour être plus considérable que les ministres du gouvernement ne le publient; il est vrai que l'on n'entend point qu'ils aient exécuté encore aucune entreprise, ni même réduit le château de Chester; ils se sont contentés jusques à cette heure d'envoyer des partis pour ramasser des armes, s'emparer de quelques châteaux et exciter les peuples que l'approche de l'armée rendra plus froids qu'ils n'ont d'abord paru; mais quand cette première chaleur ne serait point passée, il n'est pas à croire qu'à moins d'une fortune extraordinaire les soulevés se puissent défendre contre toutes les troupes du Parlement; et aussi se sont-ils attendus que les autres provinces prendraient les armes en même temps, et principalement la ville, ce qui serait arrivé sans les diligences qui se sont faites pour l'empêcher. Il y eut encore avant-hier grande alarme de Lon-

dres, et le Conseil d'Etat manda sur le soir le maire et les échevins; le président leur fit une déduction des dangers où toute la nation avait été, du dessein qui avait été formé de piller la ville et des véritables motifs du soulèvement arrivé dans la province de Chester; la conclusion fut une invitation de concourir avec le Parlement pour prévenir de si grands maux, et ensuite la lecture d'un acte du Parlement qui déclare le chevalier Booth et tous ceux de son parti ou qui lui adhéreront traîtres à l'Etat. La lecture en fut faite à l'issue dans toutes les places de la ville en présence du maire et à la tête de deux compagnies de cavalerie; soit que ce procédé résolu ait intimidé les bourgeois ou que d'ailleurs la crainte que la populace ne se prévalût de l'occasion pour les piller ait changé les résolutions, la nuit du mardi au mercredi, qui devait produire une grande insurrection, a été aussi tranquille que les précédentes. Le Parlement ne laisse pas de prendre des précautions contre la mauvaise volonté qui continue, et il a, suivant l'offre que les sectaires ont faite de s'armer, ordonné la levée de trois régiments, dont le sieur Vane commandera l'un. Ceux qui sont venus de France sont aussi entrés dans Londres et il ne se laisse aucune personne suspecte en liberté. Si les presbytériens, que l'on croit intéressés à conserver le parti du sieur Booth, ont à faire un effort, ce doit être bientôt. Autrement ils ne seraient plus à temps; c'est de quoi Votre Éminence sera informée par mes premières.

10<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 1<sup>er</sup> septembre 1659.

Monseigneur,

La lettre dont Votre Éminence m'a honoré le 14 août ne parlant que des difficultés qui se présentaient dans ma réception, j'y répondrai en lui faisant savoir que je fus enfin avant-hier averti par le maître des cérémonies que le Parlement me donnerait audience ce matin et que le comte de Pembroke, le général Fleetwood et le chevalier Vane m'y conduiraient. Ces deux

derniers ne se sont point trouvés, et en leur place le comte de Salisbury et le chevalier Wentworth ont fait la civilité. Outre la différence qui s'est trouvée en la qualité de ces députés telle que je l'avais d'abord demandée, la compagnie des gardes du Parlement était sous les armes, dans la place de Westminster, depuis l'entrée de laquelle jusques au degré qui conduit à la chambre du Parlement, par la grande salle; il y avait deux rangs de mousquetaires de plus qu'en l'audience de l'ambassadeur de Hollande ni même en celle de l'ambassadeur de Portugal. Il y avait encore, dans la chambre où je me suis reposé, un fauteuil et un tapis de pied d'extraordinaire; le reste s'est passé en la manière accoutumée, et après avoir fait mon compliment et présenté la lettre du roi avec mon discours en français et anglais, l'Orateur ne m'a donné autre réponse si ce n'est qu'il informerait la maison de ce que j'avais dit; je remets à un autre jour à faire savoir si le Parlement en est resté satisfait, pouvant être que ses sentiments auront été différents de ceux des mêmes membres qui m'ont remis chez moi, ou que leur approbation aura été un effet de complaisance; comme ils m'ont témoigné beaucoup de satisfaction, j'en ai aussi de ma part professé une entière des civilités du Parlement, et grande partie de notre conversation dans l'aller et dans le retour n'a été qu'une mutuelle protestation du désir qu'ont le roi et la République de maintenir une parfaite correspondance entre les deux États. Le surplus de notre entretien fera savoir l'état présent de l'Angleterre. Ils m'ont assuré que ce matin le Parlement avait reçu la confirmation, par les lettres du général Lambert, d'une nouvelle qui fut apportée dès avant-hier au soir, de la déroute du chevalier Booth et des siens, arrivée jeudi 28 du passé, sur les onze heures du matin, proche le bourg de Northwich, à dix ou douze milles de Chester. Devant que de venir au combat, le dit chevalier avait envoyé proposer un accommodement afin d'éviter l'effusion du sang, et offrir de se soumettre à un Parlement libre. Ledit Lambert avait répondu que ses ordres lui donnaient

seulement pouvoir de combattre, qu'il n'y avait point d'autre accommodement que de mettre les armes bas, qu'en ce cas il s'emploierait de tout son cœur auprès du Parlement pour lui procurer sa grâce. Cette proposition ne fut point agréable, et les soulevés, préférant la fortune du combat, vinrent les premiers à la charge; mais après avoir fait leur décharge d'assez loin, tant la cavalerie que l'infanterie, ils se retirèrent en désordre dans la ville de Chester, à la faveur des bois et chemins creux. L'armée du Parlement les a poursuivis, faisant beaucoup de prisonniers et répandant fort peu de sang. Les victorieux ne parlent que de quatre hommes de tués de leur côté, et prétendent que leur nombre était bien inférieur à celui des vaincus, qui avaient deux mille deux cents hommes de pied et environ quatre mille chevaux. Les royalistes ne demeurent pas d'accord de cette histoire, et veulent que le chevalier Booth ait seulement séparé ses troupes, jetant son infanterie dans Chester, et qu'il soit encore en campagne à la tête de la cavalerie, avec dessein d'éviter le combat décisif et d'attendre que la ville de Londres ou quelques autres provinces se soulèvent; mais il est peu vraisemblable que les ministres d'Etat annonçassent si positivement une nouvelle de cette qualité si elle n'avait quelque fondement, et il me paraît seulement par leur discours que la défaite n'est pas si grande qu'il ne puisse encore rester des corps entiers capables de conserver la ville de Chester et d'entretenir la guerre quelque temps, les généraux de ce pays étant plus propres pour la campagne que pour les sièges. L'envoi de deux régiments d'infanterie, depuis même la venue de ces bonnes nouvelles, laisse croire que la guerre n'est pas encore tout à fait finie, quand la déroute serait véritable comme je le présume. Il est d'ailleurs très-certain que depuis deux ou trois jours le Parlement témoigne plus d'alarmes que par le passé, jusques-là qu'il se doit défendre que personne n'ait à sortir de sa maison passé neuf heures du soir; ainsi en usa autrefois Guillaume le Conquérant pour se défendre de la mauvaise volonté des habitants du pays; elle n'est guère

moindre aujourd'hui, et si quelque disgrâce arrivait au régime d'Angleterre, il aurait de la peine d'en revenir. Sa défiance est aussi augmentée par les avis qui lui sont venus que le roi est descendu en Angleterre et que même il est dans Londres, ce qui a donné lieu à des recherches très-exactes toutes ces nuits, sans en excepter les collèges et autres lieux publics où l'on a pris toutes les armes qui se sont trouvées ; il ne sera pas néanmoins difficile au roi de se tenir caché ; mais je ne vois pas grande apparence de succès à ses desseins après la disgrâce arrivée au sieur Booth, si elle est telle que l'État l'a publiée, étant à présumer que les mécontents seront bien refroidis, et que ceux qui sont restés en armes se porteront avec joie à les quitter si le Parlement n'use pas de rigueur en leur endroit. Il ne se doit pas néanmoins parler bien positivement de l'avenir jusques à ce que l'on ait des nouvelles plus particulières de cette rencontre dans laquelle peu de personnes ont été tuées de part et d'autre. Je n'ai point appris qu'il soit arrivé aucun avis de Zélande ; seulement m'a-t-il été confirmé que partie de la flotte d'Angleterre est rappelée et que MM. les États-généraux sont convenus de retirer pareil nombre de leurs vaisseaux. Les commissaires du Parlement n'ont pas manqué de me demander des nouvelles de la conférence de Votre Éminence et de don Louis de Haro ; je leur ai fait savoir ce que les lettres particulières de M. Lockhart m'en ont appris. Le Conseil d'Etat en aura sans doute reçu de plus certaines, mais aucun d'eux n'est de ce corps ; ils m'ont parlé de la paix avec l'Espagne aux mêmes termes que j'avais entendu d'autres, jusques à laisser aller que la conservation de Mardick et de Dunkerque n'était pas assez avantageuse à l'Angleterre pour devoir empêcher l'accommodement. Le chevalier Vane et les autres, qui ont la principale direction des affaires étrangères, peuvent être d'un autre esprit. Je ne manquerai pas de satisfaire à ce que Votre Éminence m'ordonne touchant la vente des meubles du roi, quand il s'en parlera ; maintenant l'on ne songe qu'à faire argent du bien des soulevés et qu'à déclarer



traîtres quelques seigneurs qui se sont mis en armes dans les provinces.

---

## XXXV

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 8 mai 1659.

Monseigneur,

Les trois dernières lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 16 et 30<sup>e</sup> du passé et 4<sup>e</sup> du courant, m'ont été rendues depuis si peu de temps que je n'ai pu faire autre diligence pour satisfaire au contenu que de demander conférence au secrétaire d'État, qui m'a remis à demain. Le prochain ordinaire informera de ses sentiments sur ce que je lui dois communiquer, si déjà M. Lockhart ne les a reçus; les embarras domestiques semblent empêcher que l'on ne se détermine ici avec toute la promptitude qui serait à souhaiter; mais aussi laissent-ils lieu de croire que la suspension d'armes n'y sera pas rejetée, et que même elle est assez nécessaire pour donner à M. le Protecteur et aux chefs de l'armée temps de se reconnaître, et de former un gouvernement. Il me paraît aussi, par le discours de différentes personnes, que l'on juge être de la dignité de l'Angleterre de faire la paix par un traité particulier, et sans doute il sera désiré d'en user de même à l'égard de la trêve; si ledit sieur secrétaire d'État n'avait pas encore envoyé les instructions de M. le Protecteur sur l'un et l'autre point, je le presserai d'user de diligence, et lui ferai entendre qu'au cas que Sa Majesté ne puisse différer la conclusion de la trêve, elle prendra toutes les sûretés nécessaires pour la conservation de Dunkerque, en quoi l'Angleterre est seulement intéressée, puisque la cessation d'armes ne peut point s'étendre sur la mer. Quant aux guerres du Nord, après les ordres qui ont été envoyés au général Montague, les déclarations qu'il a

faites aux rois de Suède et de Danemark, et le consentement que M. le Protecteur a donné à un traité entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, pour l'avancement de la paix de ces quartiers, il n'y a rien à en désirer que l'augmentation de quelques articles qui concernent l'intérêt particulier desdites provinces; leur ambassadeur l'a demandé tous ces jours avec instance, et je me suis engagé d'en parler au secrétaire d'État, ne voyant aucun inconvénient à user de cette complaisance, si ce n'est que le temps n'est guère propre pour traiter ici présentement des affaires du dehors. Ma précédente lettre n'a pu faire savoir l'état de celles du dedans et ne pas exciter quelque curiosité; il s'y sera remarqué que le Conseil général des officiers avait député dix des principaux d'entre eux pour diriger les matières; leur première démarche a été de faire payer trois mois aux troupes du fonds qui s'est trouvé dans le trésor du public; ce beau commencement n'a pas empêché que, s'étant reconnu par leurs délibérations et négociations avec M. le Protecteur, qu'ils étaient entièrement portés à lui conserver le titre et les apparences de l'autorité pourvu qu'il renonçât au commandement de la milice, tous les officiers subalternes, de leur propre mouvement ou à l'instigation de quelques républicains, ne se soient détachés d'eux, et s'étant assemblés dans l'une des garnisons, ils se sont ouvertement déclarés pour le rétablissement de la république et le rappel du Long Parlement, à l'exclusion des membres qui furent contre la mort du roi; ils ont aussi professé de vouloir remettre en charge tous les officiers de l'armée cassés par le défunt Protecteur pour ne s'être pas voulu soumettre à son gouvernement. Un troisième corps s'est formé de quelques quartiers-maîtres et caporaux auxquels se sont joints des sectaires de toutes espèces qui sont aussi pour la république. Ces différentes inclinations et la fermeté que les chefs ont reconnue dans les subalternes leur ayant fait perdre l'espérance de réussir dans le dessein qu'ils avaient de gouverner sous le nom de M. le Protecteur, ils ont ce soir pris le parti de s'accommoder à la

multitude pour n'en être pas abandonnés, et à cet effet ont déjà résolu de rappeler le Long Parlement pour gouverner jusqu'au mois d'août, et cependant établir les fondements d'une parfaite république; après quoi il se séparera laissant un Conseil jusqu'à ce qu'un autre Parlement ait été assemblé; de casser les officiers qui ont adhéré à M. le Protecteur, et d'établir en leur place ceux que le défunt Protecteur avait réformés, ou qui d'eux-mêmes s'étaient retirés pour ne pouvoir souffrir son gouvernement. J'apprends même que déjà le général-major Lambert a eu son régiment que commandait le milord Faulconbrige, qui s'est retiré le jour même de la dissolution du Parlement; par ce changement il se peut juger que M. le Protecteur est en mauvaise condition, puisque les plus grands ennemis de sa maison et du gouvernement monarchique rentrent en charge. Il se voit aussi que les sieurs Fleetwood et Desborough se sont trompés dans leurs mesures, et que par le rétablissement de Lambert l'autorité tombe de leurs mains, étant plus habile et plus accrédité qu'eux dans les troupes; aussi ne se sont-ils portés à cette résolution qu'à toute extrémité. Il pourra même y arriver encore quelque changement en ce qui regarde le rappel du Long Parlement, pour n'y avoir aujourd'hui que fort peu de députés en état de s'asseoir, et aussi à cause de la grande répugnance que le peuple et partie de l'armée témoignent en avoir; aussi l'on peut encore attendre les nouvelles du prochain ordinaire devant que juger du gouvernement qui doit être en Angleterre, et de la destinée de M. le Protecteur auquel ces divisions laissent quelque espérance; si l'armée d'Irlande ou d'Écosse se déclarait en sa faveur, elle serait mieux fondée. Les officiers d'ici sont persuadés que ni l'une ni l'autre, principalement la dernière, n'entreprendront sa querelle, et néanmoins les courtisans attendent beaucoup du général Monk, et de l'inclination que les troupes ont dans ces derniers temps témoignée au milord Henry. Quant à la flotte, on ne s'en met guère en peine, étant composée d'officiers républicains sur lesquels le général Montague n'aura pas

grand crédit, outre qu'à moins d'une division entre les armées de terre, elle ne peut nuire à aucun parti, si ce n'est qu'elle se rendit au roi d'Angleterre, ce qui n'est pas appréhendé, les chefs, officiers et matelots ayant leurs biens et familles en Angleterre, qu'ils ne hasarderont pas légèrement. Pendant ces agitations et irrésolutions, M. le Protecteur demeure en quelque manière d'arrêt, la garde l'observe, peu de personnes le voient, et ses principaux amis s'éloignent. La ville demeure aussi sans prendre parti; mais le maire et quelques colonels de la milice se sont déclarés favorables aux desseins de l'armée, et la plupart des autres bourgeois qui se sont enrichis des dépouilles des évêques et des biens confisqués, crainte de la division qui ouvrirait la porte au roi d'Angleterre, sont très-disposés à suivre le même exemple; quelques presbytériens seulement paraissent d'humeur plus remuante; mais s'ils prenaient les armes ce serait plutôt pour rappeler le roi qu'en faveur de M. le Protecteur, auquel j'ai assuré le secrétaire d'État que Sa Majesté apprendrait avec beaucoup de regret sa condition présente, et de lui offrir ce qui est au pouvoir de la France, capable de contribuer à la réconciliation et à son avantage; je m'étendrai demain davantage sur ce sujet, évitant néanmoins de rien avancer qui blesse la présente puissance. C'est toute la diligence qui se peut faire dans l'incertitude des événements, dont les peuples en apparence ne sont guère touchés; les changements leur sont si ordinaires qu'ils regardent celui-ci avec un esprit fort indifférent. Je fais état de répondre plus particulièrement par ma précédente au surplus de ce qu'il a plu à Votre Éminence de m'écrire par ses dernières lettres; cependant, je n'ai qu'à la supplier de croire que je suis avec respect, etc.

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 16 juin 1659.

Monseigneur,

Je n'ai point été honoré de lettres de Votre Éminence ces derniers jours, et il ne s'est rien passé ici de fort consi-

dérable ; mais j'ai, ces derniers jours, vu quelques ministres de l'État et des royalistes ; de la conversation des premiers, il me paraît que l'on attend ici que la France et l'Espagne troubleront l'établissement de la république d'Angleterre autant qu'elles pourront, et que le Parlement prend des mesures sur ces mauvaises volontés en mettant une puissante flotte en mer ; que même l'ordre a déjà été donné pour croiser devant Ostende et Nieupoort ; que, pour ne pas aliéner les Hollandais, ce régime tâchera d'entretenir une parfaite correspondance avec eux et leur donnera toute satisfaction dans le traité qui se doit négocier entre les princes du Nord. Je reconnais aussi que les principaux du Parlement sont d'accord avec les chefs de l'armée, que tous veulent former une république dont ils aient l'administration entière sans laisser au peuple que l'apparence du pouvoir, mais qu'une grande partie du Parlement veut que chacun à son tour vienne au gouvernement, et que ceux-ci fomentent les soldats et officiers subalternes pour repousser le dessein des autres, ce qui pourrait bien produire une dislocation du Parlement, composé de personnes dont les inclinations et intérêts sont fort différents, quoique le nombre ne soit que de quatre-vingts, pour être quelques-uns de ceux qui ont le plus agi sous le Protecteur, par cette considération, dégradés de leurs emplois et missions, les autres de vrais républicains qui parlent contre l'armée avec le même emportement que s'ils ne lui devaient pas leur retour et rétablissement. Le troisième parti est de ceux qui ont contribué avec les officiers à détrôner le Protecteur, et conviennent avec eux pour faire établir un gouvernement tout particulier, et ce sont les plus habiles. Comme ils ne sont pas en si grand nombre que les autres, il leur faut user d'adresse, et beaucoup s'imaginent que, s'ils pouvaient conserver l'autorité, plutôt que de la remettre entièrement aux mains du peuple, ils rappelleraient le Protecteur et gouverneraient sous son nom. Cette diversité de desseins tient les esprits en suspens, et il ne faut point douter que, sans la jalousie du dehors, elle ne causât quelque division considé-

nable. Quant aux royalistes, ils sont persuadés que l'irrégularité du présent régime et la crainte des secousses excitera, en ceux même qui ont été les plus grands ennemis du Roi, un grand désir de le rappeler, que beaucoup de gentils-hommes, non pas de la première noblesse fort décréditée, mais considérés dans le pays, entrent dans ce même sentiment, et qu'ils sont résolus de prendre les armes aussitôt qu'ils verront la moindre apparence de réussir. L'on me rapporte que la division dans l'armée, ou une descente d'étrangers que le roi d'Angleterre fait espérer, leur semble nécessaire, et ils auraient peine à se soulever sans l'un ou l'autre, la plupart d'entre eux étant trop riches pour se hasarder mal à propos et reconnaissant que ce serait réunir les partis que de se déclarer devant le temps, la ville de Londres se trouvant assez partagée et ainsi peu disposée à s'armer, encore que les troupes de l'armée fussent attirées au loin par un soulèvement. J'ai vu aussi le sieur Fiennes, ci-devant garde des sceaux, pour découvrir s'il restait quelque espérance à M. le Protecteur ; je trouve qu'il blâme sa conduite, la comparant à celle de Roboam ; il me parut avoir quelque connaissance des dernières propositions que j'ai faites au sieur Thurloe, laissant aller que ce ministre n'était pas homme à entrer dans des desseins de guerre et que la Providence divine ayant voulu ainsi disposer du gouvernement d'Angleterre, il n'y avait d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Ce n'est pas qu'en même temps il ne professât de croire que la division se mettrait entre l'armée et le Parlement, chacun de ces corps voulant gouverner. De ces discours, il se reconnaît que du côté de M. le Protecteur il y a peu de chose à espérer, puisque ses plus confidens ministres en ont si mauvaise opinion, et que le retour du roi d'Angleterre a plus d'apparence ; que néanmoins tout est fort incertain sans une division. J'ai encore appris que le sieur Talbot a eu ordre de Flandres de ne plus parler d'accommodement avec l'Angleterre jusqu'à nouvel ordre. Il s'est publié ici que M. Lockhart avait reçu de l'argent du roi devant son départ de Paris,

qu'il devait lui livrer la place et qu'à cet effet les troupes anglaises qui sont dans notre service s'en étaient approchées. C'est sans doute ce qui donna lieu aux ministres du Conseil de me demander si je savais le motif de leur marche. Il est à croire que ledit sieur Lockhart aura dissipé ce soupçon et que, s'il ne me voit pas, c'est pour ne pas en donner de soi-même.

Il est arrivé des nouvelles du Sund qui assurent que la flotte commandée par Ruyter était à la pointe Sckagin et que l'amiral Opdam était dans le grand Belt avec les vaisseaux danois; l'amiral Montague, qui se trouve être des colonels réformés, est à Cronembourg; il lui a été dépêché un exprès d'ici depuis peu de jours pour l'informer de la résolution prise d'exécuter le traité signé à La Haye, et qu'il devait être envoyé des commissaires du Conseil, que quelques-uns voulaient avoir aussi ordre de proposer une ligue entre l'Angleterre, les rois de Suède et de Danemark et les Provinces-Unies pour s'opposer à celle que l'on prétend être faite entre la France et l'Espagne, à la ruine des États protestants. Ce n'est qu'un bruit qui ne trouve pas entière créance; mais il ne se doute plus que la paix et le mariage du roi avec l'infante d'Espagne ne soient conclus, ni que Votre Éminence ne parte bientôt pour Bayonne. C'est ce qui me donne lieu de lui demander comme une grâce très-particulière qu'elle me permette d'être du voyage; si mes services étaient nécessaires ici, je ne lui ferais pas cette prière avec tant d'instance, mais dans la conjoncture présente il n'y a rien à faire en Angleterre, et mon absence peut servir d'un prétexte pour différer la reconnaissance du Parlement, s'il n'est pas jugé encore à propos de faire cette démarche. . . . .

3<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au comte de Brienne.*

Londres, 16 juin 1659.

Monsieur,

J'ai vu par la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 8 du

courant que la résolution de reconnaître le nouveau régime d'Angleterre avait bien été prise dans le conseil du Roi, mais qu'il y avait été jugé de la bienséance de différer cette démarche jusqu'à ce que le Parlement eût, par quelque écrit, donné des marques de ses inclinations et de son respect envers la France. . . . .

Je n'ai pas néanmoins manqué, aussitôt que la volonté du Roi m'a paru, de ménager l'entrevue de quelques ministres du Conseil et de leur faire entendre les présentes dispositions de Sa Majesté envers le régime d'Angleterre, et ce qu'elle en attend devant que de lui en donner des démonstrations publiques ; j'accompagnai cette déclaration d'assurances fort positives qu'elle voulait entretenir l'intelligence entre les deux nations, afin d'éloigner la pensée, que l'on pourrait autrement avoir ici, que nous ne songeons qu'à ménager du temps pendant lequel il se prendra des mesures contre l'établissement de la République, comme le bruit s'en est déjà répandu, et que même il se projetait un traité à cette fin entre la France et l'Espagne, ce qui n'excite pas ici de petites jalousies. Lesdits ministres du Conseil d'Etat reçurent mon discours sans témoigner de prendre en mauvaise part la déférence que Sa Majesté désirait, et se chargèrent en quelque façon d'y porter le Parlement, sans laisser connaître au public qu'il fit une démarche recherchée. Je me prévalus de la même occasion pour leur parler des affaires de Suède aux termes qui me sont prescrits, et ils me confirmèrent que le Parlement était bien intentionné pour la paix du Nord, que pour l'avancer il avait été résolu d'envoyer à la flotte deux conseillers d'Etat dont l'un d'entre eux avait été choisi pour négocier, en qualité de plénipotentiaire, cet accommodement, et que devant leur départ j'aurais communication de leurs ordres, qui ne peuvent tendre à favoriser les conquêtes du roi de Suède. Après tant de belles paroles et démonstrations d'amitié qui ont été données à l'ambassadeur des États-généraux, dont la puissance maritime ne pouvait



qu'être beaucoup appréhendée dans l'état présent d'Angleterre, il ne faut pas douter que les Provinces-Unies ne soient fort ménagées et caressées, encore que la France ne s'entremette pas pour entretenir l'amitié entre les deux républiques; ce n'est pas qu'il ne soit jugé que celle-ci détruira l'autre un jour. Mais ceux qui gouvernent la Hollande aujourd'hui, appréhendant que le rétablissement du roi d'Angleterre ne favorisât celui du prince d'Orange, ils songent plutôt à prévenir le mal prochain que de l'éloigner, et ils pourraient bien par ce moyen prendre des engagements avec la république d'Angleterre, de laquelle le roi recevrait tout devoir d'amitié et aide dans ses desseins s'il guérissait les jalousies que l'on a ici de son aversion contre la forme du présent gouvernement. Pour se garantir de la mauvaise volonté et des entreprises que les princes du dehors pourraient former à son désavantage, il fait état de mettre en mer de si grandes forces navales que les troupes étrangères ne puissent passer en Angleterre; pour celles du dedans, elles semblent aujourd'hui si disposées à maintenir la République que le roi d'Angleterre ne doit pas attendre qu'elles le rappellent, ni que la diversité des sentiments qui semblent être entre les grands et les petits officiers produise jamais de la division entre eux. Il y a, en effet, plus de sujet à croire qu'ils s'accordent, et peut-être à la ruine du Parlement dont une partie suscite les derniers afin d'obliger les autres à se départir des instances qu'ils font sur l'établissement d'un Sénat en pouvoir égal avec les Parlements. Cette question n'est point encore terminée et le mécontentement qu'elle produit entre ces deux corps remplit les royalistes de beaucoup d'espérance. Il ne faut pas douter que tous les vieux seigneurs du pays ne soient dans ce parti; néanmoins la plupart sont si rebutés et curieux de conserver leurs biens, qu'à moins de voir un succès certain ils auraient de la peine à se soulever. L'intérêt du roi est aussi appuyé par les presbytériens, quoique républicains dans leurs principes, et c'est la seule crainte de ces sectaires que les anabaptistes et autres sec-

taires ne gouvernent qui les porte contre le présent régime ; s'ils avaient les armes en main et se trouvaient les plus forts, peut-être changeraient-ils de sentiments. Leur mauvaise volonté oblige le gouvernement à mettre les armes du pays entre les mains des sectaires, même des Trembleurs, qui jusqu'à cette heure avaient affecté de ne rechercher que la paix avec la liberté de conscience. L'esprit de Dieu, suivant lequel ils se règlent, leur permet maintenant de se mêler des affaires du monde, et le Parlement semble se vouloir servir d'eux. Il n'y a rien de fort considérable à écrire des délibérations de cette assemblée ; elle a principalement été occupée la semaine passée sur l'acte d'indemnité que l'armée désire, sans que néanmoins il ait encore été entièrement résolu, à cause des restrictions que les uns et les autres y veulent apporter, contre les sentiments des officiers qui souhaitent un oubli général de tout ce qui s'est passé sous le précédent gouvernement. L'établissement de la Chancellerie et le choix des gardes du sceau a aussi occupé une partie des dernières séances. Et enfin le sieur Bradshaw qui a présidé au procès du Roi et deux avocats ont été subrogés à la place des anciens officiers, quoique l'un de ceux-ci soit encore du Conseil d'État et même ait été plénipotentiaire pour le traité de Suède et qu'il fût d'ailleurs appuyé par le lieutenant général Fleetwood. Le Parlement a encore, ces derniers jours, résolu d'augmenter la paie à chaque soldat d'infanterie d'un sol par jour, et celle des cavaliers de trois, que le défunt protecteur leur avait retranchés. La ville de Londres présenta une requête, il y a deux jours, tendant à ce qu'il soit établi un gouvernement moins sujet aux changements, que personne ne soit molesté ni inquiété dans sa conscience, que les ministres jouissent des revenus qui leur sont loyalement acquis, qu'il soit pourvu à la sûreté du commerce et à ce que la ville pourvoie aux charges de sa milice ; la lecture ayant été faite, l'orateur remercia les députés des expressions affectueuses de la requête, et leur fit espérer qu'il serait pourvu au contenu. Il est aussi arrivé des officiers de l'armée d'Irlande

avec des propositions un peu dures, mais l'on prétend qu'elle ne désire pas d'obtenir toutes ses demandes, et entre autres celles qui concernent l'intérêt de milord Henry. Le Conseil d'Etat a fait abattre la chapelle où était exposée l'effigie du défunt Protecteur, qui ne paraît plus, et le comité auquel l'examen des dettes de M. le Protecteur avait été renvoyé a trouvé à propos qu'outre le paiement de ses dettes, il lui fût donné cinq mille livres sterl. de revenu en fonds de terre à perpétuité, et jusqu'à ce qu'il s'en soit trouvé, de lui en assigner dix mille à prendre tous les ans sur les postes. M. Lockhart est arrivé la semaine passée et s'est envoyé excuser sur ses grandes affaires de ce qu'il ne me visitait pas. J'avais parlé de lui en quelques occasions aux termes qui sont désirés, et trouvé assez de disposition à le maintenir dans ses emplois, outre que les sieurs Fleetwood et Desborough, oncles de sa femme, sont encore assez considérés dans le gouvernement, et que sa soumission a fort satisfait; il y a si peu de jalousie de la famille de M. le Protecteur que l'on ne fait pas grand scrupule d'employer ceux qui se tiennent attachés. J'apprends en finissant la présente que le Parlement a résolu aujourd'hui que sa séance ne s'étendra pas au-delà du 1<sup>er</sup> mai prochain, que le sieur Fleetwood ne sera lieutenant général qu'aussi longtemps que le Parlement sera assis, s'il n'en est autrement ordonné devant sa séparation; que des sept qui doivent nommer les officiers de l'armée, il y en aura au moins cinq de présents, et que les provisions seront expédiées gratis au nom du Parlement; demain il se doit traiter de la forme du gouvernement.

4<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 1<sup>er</sup> septembre 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXIV.)

5<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 27 septembre 1659.

Monseigneur,

Je vous ai écrit il y a trois jours par le comte de Furstem-

berg pour vous saluer. Hier, nos nouvelles de Hollande sont venues, et comme les miennes disent des choses un peu considérables, je vous écris pour vous en faire part.

Les ambassadeurs d'Angleterre et des États généraux, ayant enfin disposé le roi de Danemark à accepter aveuglément la médiation, se transportèrent près du roi de Suède qui les attendait dans une tente d'armée qu'il avait fait tendre entre son quartier et celui des ambassadeurs, ayant près de lui quelques sénateurs de Suède et grande suite d'officiers; les ambassadeurs arrivés et reçus à la conférence et audience, le sieur Sidney, ambassadeur anglais, portant la parole et parlant au roi, lui dit en peu de discours, mais beaucoup de bonnes raisons, la nécessité qui devait disposer le roi de Suède de faire la paix et celle qui avait porté ses alliés de convenir entre eux de quelques conditions qu'ils avaient jugées utiles pour leurs intérêts communs et pour les siens particuliers; et après, lui voulant communiquer ce projet de traité arrêté à La Haye en juin dernier entre la France et l'Angleterre et les États-Unis, le roi ne le voulut ni voir ni entendre, mais parlant et s'adressant premièrement aux ambassadeurs d'Angleterre, il leur dit: « Je vous accepte bien pour mes médiateurs tant que vous demeurerez dans les termes de bons amis, mais non pour mes arbitres; » et se tournant et s'adressant aux ambassadeurs des États-Unis, il leur dit: « Je vous refuse pour mes médiateurs, puisque vous êtes mes ennemis. » Sur quoi tous les ambassadeurs se parlèrent; lui parla aussi à part aux sénateurs de Suède; et les ambassadeurs ayant entre eux résolu de se retirer sans parler davantage, se retirèrent et le firent savoir au roi de Danemark qui les a requis que, conformément audit projet, ils veuillent le secourir et agir contre le roi de Suède, leur ennemi commun, ce qui lui a été accordé. Ledit roi de Danemark a aussi et incontinent averti les États généraux de tout, et les prie de l'assister, et il a dépêché vers l'Electeur de Brandebourg pour le prier de retourner avec les forces de la ligue que les flottes pourront porter partout.

J'ai oublié ci-dessus qu'après que le roi de Suède eut ainsi parlé aux Anglais et Hollandais, il ajouta : « Vous faites des traités sur vos flottes et moi je prends mes résolutions sur mon épée. »

Et les ambassadeurs d'Angleterre ont résolu de renvoyer partie de leurs navires, et d'en laisser 15 ou 20, pour demeurer et hiverner, au secours du Danemark ; les États en laisseront autant ; avec cela ils en auront assez pour chasser les Suédois de la mer, étant résolus d'envoyer en Angleterre pour le ravitaillement de ces navires devant l'hiver, ce qu'ils pourront faire trois fois si ils veulent. Ainsi voilà le roi de Suède attaqué par les Polonais dans la Prusse qui ont assiégé Graudentz avec vingt mille Polonais ou Impériaux, en Poméranie par les troupes liguées, et en Danemark par ses alliés ; si il est ruiné ou abattu, je crois que cela ferait un très-notable changement dans les esprits de nos alliés en Allemagne. Ils ne peuvent rien d'eux-mêmes, et quand ils pourraient, ils ne risqueraient rien contre l'empereur, et si quelqu'un pense autrement, il fera mal son compte, par l'induction d'Angleterre.

6<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 29 septembre 1659.

Monseigneur,

Les défiances que les ministres du gouvernement d'Angleterre affectent me donnent aujourd'hui plus de sujet d'écrire que les affaires qui se sont passées ces derniers jours ; ma lettre de la semaine passé a déjà fait savoir à Votre Éminence qu'il paraissait ici beaucoup de jalousie ; j'ai depuis été confirmé que le sieur Vane et ceux de son parti témoignent ouvertement être persuadés que le roi d'Angleterre était sur les côtes de France dans le temps de la dernière insurrection, que depuis il était passé en Espagne pour ménager, dans l'entrevue de Votre Éminence et du seigneur Louis de Haro, quelque traité à son avantage, et que Sa Majesté était entièrement portée à entreprendre son rétablissement. Afin de

mieux exprimer au public cette opinion, le Conseil a depuis peu refusé à des infirmes la permission de passer en France, sous prétexte que c'était un pays suspect, et il n'arrive aucun incident qui ne leur serve de titre pour colorer leurs jalousies ; j'ai fait tout devoir pour les dissiper, et ayant recherché d'où elles pouvaient procéder, il m'a été dit par des personnes assez éclairées que c'était sans doute une politique au sieur Vane qui voulait par ses alarmes intimider et retenir ceux qui s'opposent à ses desseins. Cette conduite est entièrement conforme à celle que tenait le défunt Protecteur pour unir l'armée; et le présent régime a, comme lui, la fortune que les royalistes secondent ses artifices en se vantant d'être appuyés de la France aussitôt qu'elle sera dégagée de la guerre d'Espagne. Il se publie aussi en même temps que cette couronne ne veut point la paix avec l'Angleterre, de quoi Votre Éminence étant assez informée, elle jugera par ce fondement, outre ces bruits, quel doit être celui des autres. Il me paraît aussi par la réserve dont le Conseil d'État use traitant des affaires du Nord, et par l'entretien que j'ai eu depuis peu avec l'ambassadeur de Hollande, que les ministres d'ici doutent que la France ait procédé sincèrement dans l'accommodement des rois de Suède et de Danemark, et croient que même Sa Majesté a continué d'assister le premier de ces princes de sommes considérables, au lieu de lui ôter toute espérance de secours. Cette espèce de reproche m'a été fait par ledit sieur ambassadeur, en suite des plaintes contre le gouvernement d'Angleterre de ce qu'il avait amusé les États généraux pour les empêcher d'agir lorsque la saison le permettait, et que maintenant l'on les laissait seuls engagés à soutenir le roi de Danemark au préjudice de traités auxquels lesdits États n'auraient point consenti si la France ne les y eût conviés ; qu'encore que M. de Thou n'eût pas signé les dernières conventions d'entre les deux républiques, il ne les avait pas contredites et même avait fait espérer que l'ordre lui serait envoyé de les souscrire. Ces plaintes furent suivies d'une déclaration que ses supérieurs ne laisseraient pas de pour-

suivre leur pointe , et n'épargneraient ni le sang ni le bien de leurs sujets pour garantir le Danemark. Je fis entendre audit sieur ambassadeur que, comme les deux républiques avaient pris des résolutions bien éloignées du traité du 21 mai, et en quelque façon injurieuses au roi de Suède, Sa Majesté n'était pas obligée de les appuyer, et avait plutôt sujet de se plaindre d'un procédé qui choquait la bienséance et la bonne foi ; que toutefois M. de Terlon n'avait point agi avec moins de chaleur pour porter le roi de Suède à ce que les autres médiateurs lui proposaient ; que ces remises d'argent à Hambourg étaient ou supposées ou faites devant que l'on fût convenu de presser l'accommodement; et quant à la conduite d'Angleterre, que ce n'était pas à moi de la justifier, mais qu'elle me paraissait n'avoir eu autre fin que la réconciliation, et qu'au reste il serait bien rude d'exiger d'ici que la guerre s'y déclarât contre un prince pour la conservation duquel il s'était fait tant de dépenses. Je ne doute point que ledit ambassadeur n'ait tenu un langage fort approchant aux ministres du Conseil, et qu'il ne leur soit resté quelque défiance que le roi n'avait pas cette paix fort à cœur, puisque l'on continue de traiter de ces affaires sans m'en faire part, quoique le sieur Vane m'eût assuré qu'il en serait usé autrement. Je ne juge pas à propos de faire plus d'instance pour en avoir communication; et la résolution ayant été prise de ne point renvoyer cet hiver des vaisseaux sur la mer Baltique, il n'y a rien à ménager jusqu'au printemps ; cependant les plénipotentiaires d'Angleterre retourneront, et leur rapport donnera lieu à de nouveaux conseils; il pourrait bien être que le Parlement souhaiterait la continuation de la guerre en ces quartiers, dans la pensée qu'elle en attirerait d'autres et donnerait nouvelle occupation aussi bien aux troupes de France que d'Allemagne, si Sa Majesté prétend obliger l'empereur de retirer ses troupes de la Poméranie. Cette considération est assez puissante pour étouffer le ressentiment que le procédé du roi de Suède envers les plénipotentiaires d'Angleterre a excité, et laisser agir les Hollandais seuls, pourvu

que le Danemark se puisse maintenir, étant très-certain que sa ruine est estimée préjudiciable au commerce d'Angleterre et que l'on ne se fie point à l'amitié du roi de Suède.

Je n'ai rien à écrire des affaires du dedans d'Angleterre si ce n'est que le crédit du sieur Vane et des millénaires, autrement dits les saints, qui attendent le règne de Jésus-Christ, augmente tous les jours, qu'ils ont fait tomber la proposition d'un engagement contre l'autorité d'une personne singulière, et que quelques-uns d'entre eux présentèrent avant-hier une manière de requête au Parlement qui tend à exautoriser ceux qui ont agi sous les Protecteurs et à former une république dont les vrais élus de Dieu aient l'administration. Ledit sieur Vane passe pour avoir excité cette adresse, et les chefs de l'armée pour être joints avec lui, et tous résolus de former un Conseil de quarante personnes de leur sentiment qui auront toute l'autorité et la voix négative sur le Parlement, sous prétexte que, si le peuple était en pleine liberté, il rétablirait le roi. La faction des vrais républicains traversera cet établissement, capable de produire de la division même dans l'armée. Il n'est sorti tous ces jours aucun acte considérable du Parlement; ses principales occupations ont été sur les impositions et à dégrader le comté de Chester de ses privilèges; il a aussi ordonné que le comte d'Arundel, détenu à Wardour pour être fol, sera transféré en Angleterre, et renvoyé au Conseil de délibérer tant sur le rappel des ministres qui sont en Zélande que sur les mémoires présentés par l'ambassadeur de Hollande, et la relation de l'amiral Montague qui est retourné sans ordre. L'escadre des huit vaisseaux qui étaient dans la mer Méditerranée est de retour aux Dunes. Le général Monk, estimé l'un des meilleurs officiers de l'armée, a depuis peu demandé permission de se retirer sous prétexte d'affaires et maladie, mais vraisemblablement pour n'être pas bien satisfait. Ses amis ont empêché que sa lettre n'ait été lue dans le Parlement et veulent le retenir dans le service. Le sieur Lambert devait arriver aujourd'hui à Londres, après avoir pacifié et désarmé les provinces suspectes.



7<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres,... septembre 1659.

Monseigneur,

La satisfaction que Votre Éminence, par sa lettre du 4<sup>e</sup> de ce mois, me témoigne avoir eue de la régularité avec laquelle je l'ai informée de ce qui s'est passé en Angleterre, ne me permettait pas de laisser passer un ordinaire sans avoir l'honneur de lui écrire si l'état présent de cette république m'en fournissait autant de sujet qu'il y en a eu ces derniers temps. Mais depuis la déroute des soulevés, il n'a paru aucun événement considérable ni résolution du Parlement qui méritât d'être mandée. Les affaires du dehors ne m'ont point aussi produit plus de matière, n'ayant rien eu à traiter avec les ministres de l'État. Comme ils reçoivent par M. Lockhart toutes informations sur la paix avec l'Espagne, ils se servent sans doute de cette même voie pour déclarer à Votre Éminence leurs sentiments ; s'ils sont conformes à ceux que professent tous les membres du Parlement, le traité d'Angleterre ira le même pas que celui de France ; ce n'est pas que la prospérité ne fasse naître à quelques-uns le désir de conserver les conquêtes, et qu'il ne se parle aujourd'hui de la Jamaïque comme d'un poste très-avantageux pour le commerce d'Angleterre ; jusque-là, que quelques marchands ont proposé d'équiper un nombre de vaisseaux à leurs dépens pour le maintien de cette île, moyennant quelques concessions ; mais il ne leur a point été rendu de réponse, et elle se réglera suivant les avis qui viendront de la frontière d'Espagne. S'il était souhaité de reconnaître plus particulièrement les inclinations du gouvernement d'Angleterre touchant la paix, il me faudrait donner lieu d'en parler aux ministres du Conseil. Je fis la semaine passée reproche au chevalier Vane de ce que, depuis quelque temps, il ne s'agissait plus avec la même correspondance et concert dans les affaires du Nord qui avait été entretenue, même devant mon audience du Parlement, ne m'étant fait aucune part du retour de la flotte ni

des derniers ordres envoyés aux plénipotentiaires d'Angleterre. Ledit sieur me manda que, si le Conseil avait pris de nouvelles résolutions, elles m'auraient été communiquées, et quant à la flotte, qu'il n'en pouvait encore parler avec certitude; néanmoins l'avis était venu lors de son arrivée; le général Montague est depuis deux jours ici; il a été entendu par le Conseil, et a fait approuver sa conduite, quoiqu'elle ne fût pas entièrement conforme à ses ordres qui l'obligeaient à laisser quinze vaisseaux dans le Sund, où il n'y en a maintenant que trois pour le transport des ministres d'Angleterre. Je ne puis attribuer le désaveu que m'en faisait ledit sieur Vane, ni la réserve dont tant lui que les autres ministres usent maintenant, qu'au dessein qu'ils ont de laisser aux Hollandais toute liberté de forcer le roi de Suède à l'accommodement; et comme ils s'imaginent que la France souhaiterait que les deux républiques ne se portassent pas à l'extrémité, ils veulent éviter les instances que j'en pourrais faire en maintenant leurs résolutions secrètes. Cette même considération doit aussi avoir fait différer jusqu'à cette heure, contre l'usage, de m'avertir que le Parlement a autorisé le Conseil pour traiter avec moi. Je ne laisserais pas néanmoins de passer sur cette formalité s'il me paraissait que les sentiments de Sa Majesté, touchant la paix du Nord, fussent différents de ceux où se trouvent aujourd'hui les deux républiques, et que l'on dût obtenir de celle de l'Angleterre une plus grande modération que d'abandonner les Suédois après être convenu de se joindre avec les Hollandais contre celui des deux rois qui refusera la paix, surtout dans une conjoncture qui ne permet pas au Parlement d'entrer en guerre avec un autre État puissant sur mer, en faveur d'un prince dont le dernier procédé a été un peu choquant, et dont la trop grande puissance est capable d'exciter de la jalousie. Il est même fort vraisemblable que, si la flotte d'Angleterre ne se fût pas trouvée dans le Sund lorsque le présent régime est rentré dans l'autorité, elle n'y aurait pas été envoyée, et l'on m'a quelquefois voulu faire croire que la considération de la France

empêchait qu'elle ne fut rappelée. Il n'en serait pas usé aujourd'hui avec tant de complaisance, s'il est vrai, comme quelques-uns me l'ont représenté, que les principaux du gouvernement soient entrés en méfiance des inclinations de Sa Majesté envers la république ; je ne puis pas pénétrer sur quel fondement, n'étant rien venu à ma connaissance qui doive donner ces impressions et assurances. Les autres nouvelles qui se peuvent écrire aujourd'hui sont peu considérables, et le Parlement a continué tous ces jours de traiter des mêmes matières qui étaient auparavant en agitation, sans rien conclure ni sur l'union de l'Écosse à l'Angleterre, ni sur la forme que doit avoir la république. L'examen de cette dernière question a été remis à un comité pour faire son rapport dans un mois ; il y a eu grand débat sur l'engagement contre la famille royale et le gouvernement d'une personne singulière que quelques-uns de l'assemblée ont proposé, quoiqu'il soit conforme aux déclarations du Parlement ; néanmoins le sieur Vane et les sectaires de la cinquième monarchie, qui attendent le règne de Jésus-Christ, s'y sont fort opposés ; les principaux aussi de l'armée, et ceux qui appréhendent quelque révolution, n'en font pas moins de scrupule, et il y a eu, entre les chefs de parti, des paroles assez aigres la dernière fois que cette question fut agitée. Ledit sieur Vane offrit la semaine passée une armée qui ne coûterait rien à la république ; il entendait sans doute la composer de ceux auxquels il prêchait d'ordinaire et qui, dans le temps du dernier soulèvement, étaient déjà disposés à composer trois régiments ; mais l'on ne se prévaut pas aujourd'hui de leur bonne volonté, l'armée étant suffisante pour la garde du pays. Jacques Nayler, cet illustre Trembleur, a été mis en liberté par acte du Parlement, et le maire de Londres continue dans sa charge pour être très-affectionné à la cause. Il ne s'est point encore procédé au jugement des prisonniers, dont le nombre augmente tous les jours des personnes les plus qualifiées du pays ; le sieur Faulconbridge entre autres a été mandé depuis peu, et le chevalier Booth a remis entre les mains de ses commissaires une

liste de beaucoup de personnes qui devaient prendre les armes ; la difficulté sera de les convaincre, et le Conseil est présentement occupé sur cette affaire.

. . . . .

8<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 6 octobre 1659.

Monseigneur,

Je ne saurais mieux informer Votre Éminence de ce qui s'est passé à Londres ces derniers jours qu'en lui envoyant le duplicata de ma lettre à M. de Brienne ; elle fera savoir les prétentions de quelques officiers de l'armée et la soumission du Conseil de guerre au Parlement. Le sieur Lambert, soupçonné d'avoir eu grande part à ce dessein, s'en justifia fort, et même pria le lieutenant-général Fleetwood de demander pour lui au Parlement la permission de se retirer, afin de faire cesser les jalousies que la continuation de ses services dans l'armée pourrait causer. Ledit sieur Fleetwood ne se chargea point de cette commission, et il ne paraît plus maintenant ni d'altération ni diversité de sentiment entre ces deux corps, l'armée professant de vouloir demeurer ferme dans les intérêts du Parlement ; il se dit que ces mêmes propositions ont été envoyées en Écosse et en Irlande ; mais la dernière déclaration y arrivera aussitôt, et d'ailleurs ces deux armées sont en partie composées d'officiers rétablis depuis peu, qui ne se départiront pas si facilement de l'obéissance. L'on ne laisse pas de croire que le Parlement a couru quelque danger de perdre son autorité. Il continue de traiter les affaires du Nord sans ma participation, et les avis que Sa Majesté envoie des troupes dans l'Allemagne pour y faire diversion ne peuvent que confirmer le régime d'Angleterre dans cette conduite si réservée, que l'ambassadeur des Provinces-Unies imite fort exactement, s'étant abstenu dans mes dernières entrevues de s'ouvrir sur ce sujet. Je ne laisse pas d'apprendre que les intentions d'ici ne sont guère favorables aux desseins du roi de Suède. . .

. . . . .

## XXXVI

*M. de Bordeaux a M. de Brienne.*

Londres, 17 juillet 1659.

Monsieur,

Je n'avais pas été honoré de vos lettres ni de celles de M. votre fils depuis le départ de Son Éminence jusqu'à cejour d'hui, que la vôtre du 13<sup>e</sup> m'a été rendue avec copie de celle que le Conseil d'État d'Angleterre avait écrite à Son Éminence, et sa réponse qui arriva ici dès la semaine passée; la lecture satisfit entièrement le Conseil, et il résolut aussitôt d'envoyer ordre à M. Lockhart de se rendre en qualité d'ambassadeur à l'assemblée qui se doit faire à Bayonne, après avoir eu audience du roi; le rapport en a depuis été fait au Parlement, et a dissipé une partie des défiances que donnait notre paix avec l'Espagne, qu'on craignait qui fût l'avant-coureur d'une guerre en faveur du roi d'Écosse. Au même moment que cette résolution se faisait, l'un des plénipotentiaires envoyés au Sund me vint dire adieu comme ami particulier, et après quelques discours sur le sujet de son voyage, il me fit part des avis que ledit sieur Lockhart avait donnés, et du bon effet qu'ils avaient produit ici, jusque même à m'avouer que la république n'avait plus rien à craindre puisqu'elle était assurée de l'amitié de la France et des Provinces-Unies, toutes les autres puissances de l'Europe n'étant pas capables de traverser son établissement; cette confession fort naturelle fut suivie de quelque témoignage de déplaisir que le différend survenu en ma réception ne fût point encore terminé, et il me proposa l'entremise de l'ambassadeur de Hollande pour l'ajuster; je professai de n'avoir pas moins de regret de ce petit démêlé, et que, si la bien-séance me l'avait permis, j'aurais passé par-dessus toutes ces pointilles afin d'exprimer plutôt les inclinations du roi, mais que la question ayant été une fois émue, il y avait moins d'in-

convénient au Parlement d'en user avec la civilité que je prétendais, qu'à moi de m'en départir ; qu'au reste ce n'était pas une affaire de si grande conséquence qu'il fallût un médiateur étranger, et que lui-même pouvait bien faire l'accommodement ; il se chargea d'en parler devant son départ à quelques-uns des principaux du Conseil, où il ne pouvait point retourner, en ayant pris congé, et me proposa qu'au lieu d'augmenter le nombre des membres du Parlement, il me fût envoyé l'un des comtes qui prennent place en cette assemblée, ce changement se pouvant faire sous prétexte que l'un de ceux qui me devaient venir prendre était aujourd'hui chef du Conseil, et ne pouvait être employé à cette cérémonie. J'acceptai cette ouverture, et le lendemain l'ambassadeur de Hollande me vint encore offrir ses offices, me faisant entendre qu'il avait vu des ministres du Conseil et les avait trouvés fort portés à me donner tout contentement ; je lui rapportai en quels termes j'en étais demeuré avec le susdit plénipotentiaire et lui confirmai que, de ma part, je ferais toutes les avances qui seraient souhaitées pour donner un titre au Parlement de revenir. Il semblait qu'après ces paroles portées, mon audience ne se différerait plus ; néanmoins ledit sieur ambassadeur me vint hier retrouver, et me dit qu'ayant revu les mêmes ministres du Conseil, ils avaient bien offert de faire leur possible, comme particuliers, pour porter le Parlement à suivre l'expédient qui m'avait été proposé, mais que ce n'était pas chose certaine d'y réussir, ce corps étant composé d'esprits fort chatouilleux, et qui pouvaient faire difficulté de m'envoyer une personne plus qualifiée que la première fois ; que tout ce qui me pouvait être promis était une audience aussi prompte et honorable qu'elle se donne ici, si je la voulais demander une seconde fois ; je n'ai pas cru me devoir presser sur une offre de cette qualité devant que d'avoir été informé des sentiments de la cour, surtout voyant que M. Lockhart devait se présenter en qualité d'ambassadeur, et que c'était une conjoncture propre à régler ce différend avec avantage, puisque sans doute il désirera une autre

réception que celle qui se ferait à l'ambassadeur de Hollande, et que c'est aussi l'intention de Sa Majesté de le traiter plus honorablement. L'on se défend ici sur ce que, dans les commencements de la république, l'ambassadeur d'Espagne n'avait pas été mieux reçu; mais quand nous demeurerions d'accord de l'égalité, l'honneur qui lui fut fait en ce temps ayant été depuis communiqué aux ministres d'un Etat inférieur en dignité, il y a lieu de ne s'en pas satisfaire. Apparemment le prochain ordinaire lèvera le scrupule que j'en fais; cependant il n'y aura point de commerce entre les ministres de l'État et moi; aussi n'y a-t-il plus d'affaires à traiter, puisque les plénipotentiaires sont partis dès le 14 du courant avec des instructions pour la paix du Nord. Celui qui me vint voir me parut fort persuadé que les rois de Danemark et de Suède n'étaient pas en état de rejeter les conseils de leurs amis, et me confirma que c'était l'intention d'ici qu'ils s'accommodassent promptement; il ne me voulut pas parler précisément de la restitution de Bornholm et de Drontheim, mais je ne laissai pas de reconnaître que le Conseil d'État voulait complaire aux Provinces-Unies en ce point, et si elles insistent à maintenir le roi de Danemark dans ces places quoiqu'il les ait abandonnées par le traité de Roskiold, les plénipotentiaires d'ici s'y accommoderont. Il m'a aussi été assuré que tout se passera de concert avec M. de Terlon; néanmoins, la France n'ayant point de flotte en mer, la voix de son ministre n'aura pas tant de force; je l'ai informé fort exactement de ce qui est venu à ma connaissance, même de mes soupçons, et il ne lui sera pas difficile de pénétrer s'ils seront bien fondés; j'en ai usé aussi régulièrement à l'endroit de MM. de Thou et de Lumbres; il avait été proposé dans le Parlement d'envoyer quelque personne signalée à la Haye pour y affermir l'amitié avec les États-généraux, et le sieur Vane fut mis sur le tapis, mais son parti prévalut sur ceux qui voulaient l'éloigner sous ce prétexte assez spécieux; l'alliance des Provinces-Unies étant ici considérée comme la plus importante à la conservation du présent régime, leur ambas-

sadeur l'a proposée en y comprenant la France, et sans doute M. Lockhart aura des ordres sur ce sujet. Les Suédois ne manquent pas de leur côté d'exciter des défiances tant de cette république que de nous; et soit que leur ministre soit offensé de la déclaration que la France lui a faite qu'elle ne l'assisterait plus s'il rejette la paix, ou qu'il s'imagine porter l'Angleterre à embrasser ses intérêts en lui donnant jalousie des autres États, ses ministres parlent de nous avec peu de reconnaissance des bienfaits qu'il a reçus de Sa Majesté. Notre paix avec l'Espagne leur sert d'un grand titre pour insinuer que les États catholiques se vont unir à la ruine des protestants et surtout de l'Angleterre. . . . .

Les avis que M. Lockhart a écrits de Poitiers ont causé moins de joie aux républicains qu'aux royalistes; quelque confiance que l'on prenne à la bonne volonté de la France, ils ne laissent pas d'appréhender qu'il ne se forme au dehors des orages capables de changer le gouvernement d'Angleterre, dont tout le monde témoigne d'être mécontent; ce n'est pas que la république soit généralement désapprouvée, mais l'on ne saurait imaginer que ceux qui sont en autorité veuillent s'en dépouiller, et les plus contraires à la monarchie professent qu'il vaudrait mieux rappeler le roi que de souffrir un gouvernement tel qu'ils le projettent. Quelques gentilshommes particuliers présentèrent hier à la maison une requête tendant à lui donner une meilleure forme; ils furent remerciés par l'Orateur; mais bien que partie de l'assemblée adhère à leurs sentiments, il ne se prend aucune résolution sur ce désir assez général; elle se remet jusqu'à ce que tous les autres établissements soient faits. Celui de la milice, dans toutes les provinces, est le plus considérable qui ait paru ces derniers jours; beaucoup se persuadent que l'armée en aura de la jalousie, et il semble en effet qu'elle sera hors d'état d'entreprendre contre l'autorité des Parlements si une fois le peuple est armé; ce sont les anabaptistes et les trembleurs à qui l'on prend la plus grande confiance; les presbytériens en murmu-



rent sans se soulever, et même il ne s'en parle plus tant depuis que les dîmes ont été confirmées aux ministres; il a été donné cette semaine des avis qui ont produit des recherches dans Londres et la saisie de tous les chevaux pour reconnaître tre leurs maîtres, sans qu'il se soit trouvé personne de suspect; l'on a aussi mis en délibération un acte fort rigoureux contre les royalistes, et celui d'indemnité est toujours en débat. Il a été ordonné que tous ceux qui habitent Whitehall en sortiront dans six jours; sous cet ordre est compris le milord Richard, et pour le garantir contre ses créanciers, le Parlement l'a mis sous sa protection pour six mois; son frère, le colonel Henry, est arrivé à Londres et s'est présenté au Conseil d'Etat, qui, après l'avoir entendu, lui a permis de se retirer en quelque une de ses maisons. La Compagnie des Indes Orientales a prêté une grosse somme au Parlement, dont il s'est servi pour payer cejourd'hui les troupes; il continuera ses soins pour trouver de plus grands fonds, et l'on procède à la vente des maisons royales; les daims de Hamptoncourt y ont même été exposés.

---

### XXXVII

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 2 juin et 7 juillet 1659.

(Voir les nos XXX et XXXIV.)

---

### XXXVIII

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 26 juin 1659.

Monseigneur,

Je n'ai point encore présenté mes lettres de créance, ayant jugé, du contenu des lettres de M. de Brienne, qu'il était

désiré que j'attendisse jusqu'à ce que le Parlement eût écrit au Roi. Comme les ministres du Conseil savent que cette considération seule m'a retenu tous ces jours, ils n'en doivent pas concevoir aucun ombrage; et même les paroles que je leur ai portées de la bonne volonté de Sa Majesté et les offres de Votre Éminence leur ont, ce me semble, fait prendre la dernière résolution de dépêcher M. Lockhart pour le croire plus agréable qu'aucun autre; il me vint avant-hier faire part de son retour à Dunkerque, d'où il passera en France, sans s'ouvrir en aucune manière sur ses ordres; seulement me paraît-il devoir aller près de Votre Éminence, si elle se trouvait partie de Paris devant son arrivée; il me fit aussi force protestations de sa reconnaissance envers le présent régime qui lui conserve le gouvernement de Dunkerque, et me demanda encore ce qui se ferait en France après que la suspension d'armes serait expirée, témoignant que le Conseil d'État en était en peine; je ne lui pus donner plus d'éclaircissement que dans sa première visite, et il ne fut point parlé dans toute notre conversation des vingt mille écus, ne l'ayant pas trouvé nécessaire puisqu'il repassait en France, et aussi ne m'en fit-il aucune mention quoique je lui en donnasse assez de sujet. Quelques heures après m'avoir quitté, il me manda par son secrétaire que l'on l'obligeait à partir le soir même et que le sieur Vane viendrait, dans deux ou trois jours, me voir, ce qu'il m'a sans doute annoncé pour me faire entendre qu'il avait rapporté que je ne prendrais aucune connaissance ni de son envoi ni de ses lettres jusqu'à ce que quelques-uns du Conseil m'en eussent fait part, étant de la bienséance, après avoir déclaré que je ne pouvais m'adresser au Parlement devant qu'il eût donné quelques marques de son respect envers la France, que sa résolution me soit communiquée; aussitôt que cette démarche aura été faite, je me croirai en liberté de le voir et de lui parler aux termes qui me seront prescrits. Je n'ai cependant rien à écrire d'ici, si ce n'est qu'il semble à quelques-uns que le sieur Vane, principal ministre de ce régime, ne porterait point ledit sieur Lockhart,

ni ne le renverrait en France s'il n'avait donné de grandes preuves de son détachement de tout autre intérêt; jusque-là qu'un grand républicain m'a dit depuis peu que sans doute il devait avoir révélé de grands mystères, et qu'il fallait que l'on prétendit ici découvrir par lui les inclinations de la France, puisqu'il était employé, y ayant beaucoup de raisons de le tenir pour suspect et de le traiter de même façon que tous ceux qui ont eu relation avec le Protecteur, quand ce ne serait que pour récompenser ceux qui ont été zélés au parti républicain. Cette pensée peut être mal fondée et ledit sieur Lockhart est trop loyal pour révéler les sentiments que Votre Éminence lui avait déclarés devant son départ de Paris. Néanmoins il est de mon devoir de rendre compte de ce qui m'est rapporté, y ayant plus d'inconvénient à le taire qu'à l'écrire. Je dois aussi faire savoir qu'il passe pour constant, entre les royalistes, que la France prend des mesures pour le rétablissement du Roi d'Angleterre, et que le neveu de milord Jermyn a été renvoyé en Flandre avec quelque proposition bien avantageuse, d'où ils conçoivent de grandes espérances; et l'un des plus affectionnés à ce parti, soit pour me sonder ou qu'il fût mal informé, me vint hier dire que plusieurs d'entre eux avaient reçu avis de la bonne disposition de Sa Majesté envers leur Prince, que même il lui était permis de passer en France et qu'il se traitait de son mariage avec Mademoiselle, moyennant lequel toute l'assistance nécessaire à son rétablissement lui serait donnée. Le même me représenta aussi que le peuple d'Angleterre était très-mécontent du gouvernement; et que, dans toutes les provinces, les plus accrédités de la noblesse étaient fort près de prendre les armes; il m'en nomma même quelques-uns que je sais être assez contraires au présent régime; et la fin de tout son discours fut de me persuader que la France pouvait facilement rétablir le roi d'Angleterre et par là s'acquérir l'affection de toute la nation. Je professai d'ignorer les nouvelles qui m'étaient rapportées, sans néanmoins désavouer que Sa Majesté fût fort bien intentionnée; mais je témoignai que, quand elle aurait à s'engager

dans une affaire de cette qualité, ce ne serait qu'après avoir reconnu particulièrement la volonté et les efforts dont les royalistes seraient capables ; j'exagèrai ensuite les difficultés qu'il y aurait à passer en Angleterre des troupes, le gouvernement ayant des forces maritimes si considérables et la nécessité qu'il y avait d'un port, tant pour la facilité du débarquement que pour s'y retirer en attendant que le peuple se fût armé ; il ne me fut point donné de satisfaction sur toutes ces objections, et je ne trouvai rien de bien positif qu'un grand désir de rappeler le Roi avec disposition au soulèvement général, s'il paraissait le moindre corps qui occupât l'armée tandis que les mécontents s'assembleraient ; sur quoi l'on peut prendre en effet des mesures. Il m'a aussi paru que le mécontentement des principaux officiers donnait quelque espérance ; mais elle est assez légèrement fondée, les subalternes étant entièrement à la dévotion du Parlement qui doit être rempli de grande confiance, puisque ces derniers jours, sur la requête présentée par les habitants d'un des comtés d'Angleterre, il a mis en délibération s'il supprimerait les dîmes, et qu'il ne passa que du suffrage de l'Orateur à traiter cette affaire en grand Comité, ce qui est indirectement rejeter la proposition, au lieu que partie de l'assemblée voulait la renvoyer à un Comité particulier, et par là préjugeait qu'elle n'était pas désagréable. L'acte d'indemnité a encore été débattu ces derniers jours, et les officiers ont continué de prendre leurs commissions des mains de l'Orateur, auquel le général Monk a écrit qu'il plût au Parlement de ne faire aucune réformation dans ses régiments. Il lui a été répondu que la maison aurait égard à sa personne et qu'elle en userait envers les autres officiers selon leur mérite ; et quoique cette prière dudit général soit en des termes fort respectueux, elle n'a pas laissé de passer auprès de quelques-uns pour une espèce de menace, et les mêmes s'imaginent que le milord Henry est en état de ne pas obéir à l'ordre qui lui a été envoyé. Le lieutenant général Fleetwood fit, il y a deux jours, dans le Parlement quelques discours en sa faveur, mais il ne fut pas appuyé et

cette tendresse qui a paru à l'endroit du Protecteur, après sa soumission, n'a pu faire prendre encore la résolution d'acquiescer ses dettes suivant l'avis du Comité, quoiqu'avant-hier il se soit vu sur le point d'être arrêté prisonnier par ses créanciers qui avaient envoyé des officiers de justice jusque dans Whitehall pour le saisir ; il se renferma fort à propos dans un cabinet.

Il n'y a rien de nouveau du Nord et les plénipotentiaires d'ici se préparent à partir dans le commencement de la semaine prochaine. L'ambassadeur de Portugal ayant demandé des commissaires du Conseil, ils allèrent hier recevoir ses propositions qui tendent à faire entrer son roi et la république en l'alliance que la France a refusée, et à l'engager dans sa conservation ; il m'avait communiqué son dessein que j'approuvai fort, et même j'assurai d'avoir ordre de le favoriser, que j'en avais déjà entretenu quelques ministres de l'État et qu'ils paraissaient assez bien intentionnés. Mais l'offre de ces offices ne guérit pas l'alarme qu'a ledit ambassadeur d'une chute entière de son prince ; et en effet, outre que l'Angleterre ne continuera pas la guerre pour sa seule considération, ses forces ne seraient pas capables de garantir cette couronne.

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 17 juillet 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXII.)

XXXIX

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 26 juin 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXVIII.)

---

**XL**

*M. de Bordeaux au comte de Brienne.*

Londres, 10 juillet 1659.

(Voir le n° XXXIII.)

---

**XLI**

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 7 août 1659.

(Voir le n° XXXIV.)

---

**XLII**

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au comte de Brienne.*

Londres, 10 juillet 1659.

(Voir le n° XXXIII.)

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 17 juillet 1659.

(Voir le n° XXXVI.)

---

**XLIII**

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 16 juin 1659.

(Voir le n° XXXV.)

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 17 juillet 1659.

(Voir le n° XXXII.)

## XLIV

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 5 juin 1659.

Monseigneur,

Les nouvelles que j'écrivis avant-hier et celles que les ordinaires précédents auront portées peuvent servir de réponse à la lettre dont Votre Éminence m'a honoré le 31 mai, puisqu'elles lui font savoir l'état présent de la république d'Angleterre, et que quand la division se mettrait encore entre l'armée et le Parlement, il ne peut arriver aucun changement en Angleterre ni produire que le roi puisse cependant s'empêcher d'en reconnaître la présente autorité, et que pour peu que cette démarche se différât, elle ne manquerait pas de me prescrire un temps pour recouvrer des lettres de créance ou pour me retirer. Ce compliment a déjà été fait ici en pareil cas, et les inclinations de la France sont assez suspectes ici pour n'en pas user autrement, quelques bonnes paroles que je donnasse en particulier aux ministres de l'État. Comme ce n'est pas l'intention du roi de rompre avec l'Angleterre et qu'il n'est point aussi de la bienséance d'attendre jusques à la dernière extrémité, que d'ailleurs tout paraît aujourd'hui soumis en Angleterre et que les autres États ont déjà fait la démarche attendue de la France, il sera sans doute jugé à propos de renvoyer en diligence mon courrier avec des ordres exprès; j'en parlerai même comme s'ils étaient déjà venus, et ménagerai ce temps sous prétexte de préparer mon équipage. Ceux qui gouvernent sont néanmoins assez éclairés pour pénétrer que nous avons voulu voir ce que ferait le milord Henry, et il ne me sera pas facile d'effacer cette impression par les offices particuliers que je pourrai passer auprès de ceux d'entre eux avec lesquels j'ai quelque relation; le sieur Vane n'est pas de ce nombre, s'étant toujours contenté de recevoir et de me faire ses civi-

lités par ses plus proches qui me voient, et excusé des visites, durant la vie du Protecteur, sur ce qu'elles lui auraient donné de l'ombrage. Il y a deux autres gentilshommes dont le conseil serait capable de porter l'une ou l'autre couronne, et peut-être toutes deux, si une fois elles se voient en paix, à entreprendre la querelle du prince légitime; mais j'en retirerai seulement un aveu qu'il n'y a rien à faire à moins d'une division de l'armée, ou que quelque État étranger ne passe en Angleterre un corps de cavalerie et d'infanterie fort considérable; que cette division ne peut point être produite par les intrigues de dehors, plus propres à réunir les esprits qu'à les aliéner, mais sur les mécontentements domestiques; que la plupart de ceux qui font du bruit demeureront dans leurs maisons, attendant l'événement d'un combat, s'il paraissait des forces étrangères; qu'ainsi elles devraient être en état de soutenir un premier choc, ce qui rend leur passage assez difficile sans une désertion de la flotte d'Angleterre en grande partie, tant qu'elle sera seule plus puissante en mer que celles de France et d'Espagne jointes ensemble; et quant au mécontentement des presbytériens dont la faction est plus considérable que celle du Roi, qu'il ne les portera jamais à s'armer s'il n'y a aussi un corps qui attire et occupe les troupes de la République. Je n'ai pas jugé devoir, sur ces mémoires fort vraisemblables, m'avancer davantage, et puisque ma circonspection se trouve conforme aux sentiments de Votre Éminence, et que Sa Majesté aime mieux *dissimuler* les siens à l'égard de ce régime que de les témoigner inutilement, je n'ai qu'à observer soigneusement ce qui se passera, et si M. le Protecteur ou ceux de son parti me paraissent en posture d'entreprendre, à les encourager par les assurances du secours de la France, et qu'à témoigner aux royalistes les mêmes dispositions en faveur de leur prince, sans professer moins de bonne volonté publiquement qu'en particulier aux républicains, et à faire savoir, avec autant de régularité que ci-devant, tout ce qui pourra venir à une connaissance, à quoi je ne manquerai de satisfaire. Il ne s'est rien passé ces



deux derniers jours qui me donne lieu d'ajouter à mes derniers avis, si ce n'est que différentes lettres d'Irlande les ont depuis confirmés, que les menées de quelques particuliers qui voulaient semer de la division et débaucher les esprits n'ont pu empêcher, aussitôt que la déclaration du Parlement a paru, que les officiers de l'armée ne s'y soient conformés et n'aient professé d'adhérer à la vieille cause; que le milord Henry a été obligé de s'accommoder, et que ne restant rien en ces quartiers qui puisse troubler le repos public, le Parlement semble n'avoir plus qu'à ménager l'armée, et à si bien régler le gouvernement que les grands et petits officiers et le peuple en soient satisfaits. Il se devait hier traiter de l'article qui regarde l'établissement d'un Sénat coordonné avec les Parlements; la question s'est remise, et quelques-uns veulent que l'on travaille à persuader les officiers de n'y point insister, ou qu'au moins ils n'exigent pas que ce corps soit perpétuel, mais qu'à l'exemple des Parlements il s'élise tous les ans, auquel cas la liberté publique n'en recevrait pas tant d'atteinte que si ce sont toujours les mêmes personnes qui le composent; c'est la grande affaire de ce temps. Les autres, dont il s'est parlé hier, ne sont pas fort importantes; l'on projette un acte pour l'établissement des milices du pays, et l'état des dettes particulières du Protecteur, qui est de 30,000 livres sterling, fut lu et renvoyé à un comité, auquel il fut aussi ordonné de considérer quelle honorable subsistance le Parlement assignerait au sieur Richard Cromwell, fils aîné du défunt, pour en faire le rapport au Parlement. Il avait chargé ces jours passés le Conseil d'État d'examiner l'état de l'Angleterre avec les étrangers devant l'interruption de sa séance, ce qui témoigne un dessein de rentrer dans la même condition, et de renouveler tous les traités faits depuis, pour ne laisser aucun souvenir agréable d'un gouvernement détruit. Il ne m'est pas confirmé que personne ait été envoyé en Flandre, pour traiter de la paix; mais le père jésuite est toujours ici, et ceux de sa compagnie l'ayant voulu renvoyer de là la mer, sur la plainte qu'a faite

le roi d'Écosse de ses négociations, il a fait voir des ordres supérieurs, d'où il se reconnaît que son voyage n'est pas sans commission. Aussi a-t-il eu quelque conférence avec le sieur Scott, qui fait la fonction de secrétaire d'État, et Votre Éminence peut prendre des mesures sur ce fondement que ce régime est tout à fait porté à la paix d'Espagne, et qu'il se parle de celle de France depuis peu comme si elle était fort incertaine; quelques-uns même assurent que les troupes de l'empereur sont en marche; les propositions du jésuite peuvent servir de fondement à ces bruits. J'ai déjà fait savoir l'audience de l'ambassadeur de Hollande; il l'eut hier du Conseil d'État, et le convia de prendre résolution sur le traité signé à La Haye; l'on lui a demandé sa proposition par écrit; ce procédé lui fait appréhender de la lenteur dans les délibérations. Il est néanmoins assez vraisemblable que l'on se prévaudra de ce titre pour tenir la flotte éloignée. Ce n'est pas que, quelle que soit l'inclination de l'amiral et quand tous ses officiers seraient du même sentiment, ils n'eussent peine, à moins d'un parti formé contre la république, à se défendre de lui obéir. Je n'ai rien de nouveau à écrire de M. Lockhart; son secrétaire est toujours à Londres sans me voir; il n'aura pas eu besoin de l'argent que Votre Éminence lui a prêté pour entrer dans Dunkerque; dès Calais, il se déclara prêt à suivre les sentiments de sa garnison; ce fut un moyen plus sûr pour être admis dans la place. J'ai touché quelques mots de ce prêt au sieur Thurloe, qui en parut surpris; il m'a fallu passer par ses mains pour faire savoir la bonne volonté du roi au Protecteur, que l'on a observé depuis que l'armée a levé le masque. Il sera désormais libre, ayant donné la déclaration qui était désirée de lui; c'est une pièce assez authentique et extraordinaire pour pouvoir être jointe à la présente. . . . .

. . . . .

---

 XLV

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 31 juillet et 7 août 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXIV.)

---

## XLVI

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 29 juillet et 7 août 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXIV.)

---

## XLVII

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 14 août 1659.

Monseigneur,

Les nouvelles d'aujourd'hui confirment que les défiances du Parlement et les bruits publics n'étaient pas sans fondement ; il est certain, et les avis en sont arrivés cejourd'hui, que le chevalier George Booth, l'un des membres du Parlement qui en a été rejeté avec le parti presbytérien, se prévalant de l'inclination qui était dans la province de Cheshire à se soulever contre le présent régime, a fait assez grande assemblée de gentilshommes, et qu'ils se sont rendus maîtres de Cbester, la ville capitale, peu forte, mais grande et très-capable de servir de retraite. Le gouverneur s'est retiré dans le château avec peu de soldats, mais sans espérance de le pouvoir défendre jusqu'à l'arrivé du secours, n'y ayant point d'infanterie dans tout le pays ni ès environs. Il y a aussi du monde en armes dans le Lancashire, limitrophe du Cheshire, sans que néanmoins il s'y soit encore rien exécuté de

considérable. Le Parlement n'a pas sitôt été averti qu'il a commandé trois régiments d'infanterie et le major-général Lambert pour réduire les soulevés, et dès cette après-dînée quelques soldats ont été montés et sont partis. Les suites de cette insurrection sont d'autant plus appréhendées que les chefs sont fort estimés et de grande fortune ; leur déclaration, qui paraît déjà, ne fait aucune mention du roi, mais seulement des libertés du peuple et privilèges du Parlement qu'ils prétendent avoir été violés par la séance de celui d'aujourd'hui, la plus grande partie des membres en étant chassée. Ils ont avec eux des plus illustres ministres presbytériens, et, dans l'exhortation qui s'est faite aux soldats cette après-dînée, le prédicateur s'est fort emporté contre tous ceux de cette secte aussi bien que contre le roi, qui a pensé perdre l'un de ses principaux officiers, le colonel Massey ; les troupes du Parlement l'avaient pris, mais il a eu la fortune de se sauver. Il n'a rien paru dans les provinces voisines de Londres, quoiqu'il y eût quelques rendez-vous assez proches ; la cavalerie s'y étant trouvée, peu de personnes s'y rendirent. Le danger sera plus grand lorsque l'armée sera éloignée. L'on fait état de mettre les milices en campagne en cas de besoin, et de les payer sur le pied des vieilles troupes durant le service. Le Parlement a été si occupé sur cette affaire qu'il n'a pu délibérer sur la forme du gouvernement. L'accord fait à la Haye le mois passé pour avancer la paix du Nord avait été ratifié il y a deux jours ; le dernier acte qui oblige l'Angleterre et les Provinces-Unies de se joindre contre celui des deux rois qui refusera de s'accommoder, n'a pas encore été mis en délibération, n'étant arrivé ici que d'hier ; mais il ne faut pas douter que le régime n'approuve tout ce qui facilitera le retour de sa flotte, plus nécessaire dans la présente conjoncture sur les côtes d'Angleterre que dans le Sund. Je n'ai point encore reçu la lettre de créance que M. le comte de Brienne me devait envoyer ; après l'avoir fait attendre ici, si elle n'arrivait pas bientôt, le retardement s'attribuerait à un refroidissement causé par l'état des affaires

domestiques, dont je ne manquerai d'informer Votre Éminence par tous les ordinaires.

2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 18 août 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXIV.)

3<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 25 août 1659.

Monseigneur,

Les derniers ordinaires ne m'ont point apporté de lettres de Votre Éminence, et je n'ai pas aussi eu des nouvelles du Parlement, quoique l'Orateur ait fait savoir que j'avais de nouvelles lettres de créance à présenter; ainsi, j'ai seulement à informer Votre Éminence de ce qui s'est passé en Angleterre depuis ma précédente. Les avis qui sont venus de Chester et des autres pays voisins veulent que le chevalier Booth se fortifie tous les jours par la jonction de beaucoup de personnes de qualité, et que, pour favoriser le dessein de ceux qui voulaient prendre les armes, il ait envoyé dans les provinces voisines quelques partis dont l'un a été poussé par des troupes du Parlement et a laissé huit prisonniers; que depuis il se soit rapproché de Liverpool, place proche de la ville de Chester, dont le Parlement avait fait démolir les fortifications; que dans d'autres provinces plus proches d'ici, quelques gentilshommes se soient assemblés, entre autres dans celle de Leicester, où le comte de Stamford, beau-père du chevalier Booth, s'est rendu maître d'un château de quelque défense. Il y avait aussi ces derniers jours un rendez-vous à dix lieues de Londres, où le sieur Mordaunt, qui a fait toutes les allées et venues en Flandre, et le frère de M. Daubigny s'étant trouvés avec environ 150 autres, la milice du pays les a dissipés et pris quelques-uns, mais non pas des chefs; il y a eu, en d'autres provinces, de semblables attroupements avec pareil succès, et le Parlement ayant été

averti qu'il s'en devait faire un assez proche de Londres, dont les chefs n'étaient pas encore sortis, il les fit arrêter avant-hier et mettre à la Tour; le comte d'Oxford est du nombre. L'on continue de s'assurer, dans toutes les provinces, de la noblesse, qui passe pour être généralement mal affectonnée au gouvernement et engagée à se soulever. Quant à Londres, il est certain qu'elle était disposée à suivre cet exemple, et que le major Brown, ci-devant marchand de bois, devait se mettre à la tête des mécontents; mais le dessein ayant été découvert, leurs mesures ont été rompues, et les 2,500 hommes de pied qui sont dans les places, outre la milice, dont les officiers sont bien affectonnés au gouvernement, et la diversité des sentiments de la bourgeoisie, semblent la vouloir tenir dans la submission, à moins que les soulevés de la campagne ne fissent quelque progrès considérable et n'attirassent une partie de ces troupes. Le Parlement continue cependant la levée des régiments volontaires de ces sectaires qui ont offert de le servir: ce sont indépendants, anabaptistes, millénaires et trembleurs; suivant le projet qui se fait, il s'en formera un corps, outre ceux qui seront mis dans la milice du pays dont le gouvernement commence déjà de se prévaloir. Les ministres presbytériens font tout devoir en quelques endroits pour exciter le peuple, et soit que l'on regarde leur conduite ou que l'on considère le chevalier Booth et les autres chefs qui se sont joints à lui, la guerre leur doit être imputée en partie; il paraît peu des anciens royalistes qui soient en armes, et quelques-uns même semblent être assez jaloux de ce que tout se passe sans eux pour ne se guère mettre en peine du succès, que ceux du gouvernement attendent fort prompt et favorable; ils n'avouent que 4,000 hommes en armes, la plupart cavalerie et noblesse, contre lesquels Lambert mène 6 à 7,000 hommes, tant de la vieille armée que des troupes de province, qui ont ordre de le joindre; il doit être maintenant proche de ses ennemis, et la ville de Chester n'ayant que des murailles sèches, sans remparts, ne passe pas pour être de facile défense, principale-

ment si le château tient encore pour le Parlement. Mais les royalistes veulent que le chevalier Booth ait 7 à 8,000 hommes bien armés, que l'infanterie soit aussi bonne que celle du Parlement, que le pays soit fort, qu'ainsi difficilement l'on le pourra forcer à un combat, et que tirant la guerre en longueur, les autres provinces d'Angleterre s'armeront contre le Parlement, le nombre des mécontents augmentant tous les jours, faute d'établir une forme de gouvernement auquel chacun puisse à son tour avoir part. Il n'est pas facile de faire un jugement certain sur des opinions et relations si différentes ; je puis seulement dire que les dispositions sont fort mauvaises, que tout le monde se prépare à remuer, et que, s'il arrivait la moindre disgrâce au Parlement, il aurait de la peine d'en revenir ; que même il a jalousie de Lambert, et prévoit qu'il suivra l'exemple du défunt Protecteur. Il y a lieu de croire que les premières nouvelles que l'on aura de Lambert donneront lieu de juger de la longueur de cette guerre qui tient les esprits en suspens avec assez de raison, s'agissant de la ruine de l'un des deux partis, principalement de celui des presbytériens qui composent le plus puissant corps d'Angleterre, les autres n'étant ni si qualifiés ni en si grand nombre. Il s'était parlé de quelque mouvement en Irlande, mais je n'en apprends pas la confirmation. La tranquillité est entière en Écosse, et il a été mandé au général Monk d'envoyer deux régiments en Angleterre. Le bruit s'était répandu que le général Montague avait été mis hors de charge par les plénipotentiaires du Parlement, mais l'on en a été désabusé aujourd'hui par l'arrivée de l'express qu'ils ont dépêché. Les lettres que M. de Terlon m'a envoyées par lui informeront Votre Éminence de l'état des affaires de ces quartiers du Nord, sur le sujet desquelles il ne me paraît ici aucun changement, quoique les ministres de Suède se plaignent fort hautement des dernières conventions des deux républiques ; il se dit que leur maître tâchera de gagner l'hiver sans conclure, dans la pensée que, les deux flottes se trouvant obligées de se retirer, il lui restera toute liberté d'ache-

ver la conquête de la Zélande. Il me reste seulement à ajouter que, suivant quelques rapports, les lettres de M. Lockhart ont donné ici quelque espérance que le voyage de Votre Éminence sur la frontière n'aurait pas tout le succès que la France en attend ; je veux croire que si cet avis a été donné, il se trouvera mal fondé.

---

## XLVIII

### 1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 7, 14, 18 et 25 août 1659.

(Voir les n<sup>os</sup> XXXIV et XLVII.)

### 2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 11 août 1659.

Monseigneur,

Je satisfais à l'ordre que Votre Éminence m'a donné, ne doutant pas que ma précédente lettre n'ait excité quelque curiosité de savoir l'état présent de l'Angleterre. Le Parlement ayant ces derniers jours continué ses soins pour découvrir les particularités du soulèvement projeté, et quelques lettres interceptées lui ayant confirmé qu'il se devait faire aujourd'hui, il s'est mis en état de le prévenir, et à cet effet a envoyé la plus grande partie de sa cavalerie, avec des hommes détachés de l'infanterie qu'il a montés, dans toutes les provinces pour y saisir la noblesse suspecte. Les ordres ont aussi été donnés de mettre en diligence la milice sur pied et les ministres du Conseil ont été autorisés, pour couvrir leurs amis, à prendre les armes. Il s'est en même temps usé de toutes sortes de précautions pour tenir Londres dans le devoir, la milice nouvelle et vieille ayant été sous les armes, les portes gardées aussi bien que les avenues pour empêcher que personne n'en sortît ; ce qui a été jugé nécessaire depuis que l'on a reconnu que les apprentis et beau-



coup d'artisans allaient joindre les mal intentionnés de la campagne, et que sous main l'on leur donnait de l'argent pour s'équiper et s'armer; il s'est aussi continué de faire dans la ville de grandes recherches à dessein de s'en assurer, tellement qu'il ne soit plus nécessaire d'y tenir beaucoup de troupes dont l'on pourrait avoir besoin en dehors où l'insurrection doit commencer. Il ne s'est pas néanmoins trouvé de résistance chez les gentilshommes qui ont été arrêtés, dont le nombre est déjà si grand qu'il semble que le dessein doive être rompu. Ceux qui passent pour y être engagés sont jeunes gens fomentés par d'autres que la crainte de la confiscation retient, et il est certain que, depuis les derniers mouvements d'Angleterre, il n'a point paru tant de disposition, dans tous les ordres du peuple, à un soulèvement. L'on devait d'abord prendre pour prétexte le rétablissement des membres du Parlement qui en furent chassés devant la mort du roi, afin de le rendre plus favorable; mais la véritable fin ne paraît que trop en ce que l'entreprise est conduite par les royalistes et que déjà l'amnistie s'est publiée; elle n'excepte que peu de personnes qui ont eu part à la mort du roi défunt. Quelques bruits ont couru que le milord Richard, retiré maintenant à la campagne, était de la partie; mais c'est avec peu de fondement, bien que quelques officiers de l'armée, de ceux qui ont été cassés pour être attachés à ses intérêts, aient été arrêtés. Entre les prisonniers, il y a la fille du comte de Berkshire qui faisait tenir une lettre d'avis à un gentilhomme de se trouver aujourd'hui au rendez-vous. Il n'y a point encore d'autre personne fort considérable, mais l'on espère qu'il s'en trouvera et que le trésor public se prévaudra des confiscations. C'est, Monseigneur, l'état présent d'Angleterre qui ne se peut pas dire bien tranquille; et bien que, suivant l'opinion des plus sensés, le danger soit passé, il se peut différer d'en parler positivement jusques à ce qu'il y ait des nouvelles des provinces. Le Conseil d'État n'a point eu d'autre affaire plus importante à traiter tous ces jours, et le Parlement de son côté n'a songé qu'à remplir les places de la milice, et à

quelques réglemens de dedans peu considérables. Il doit s'appliquer dans trois jours à former le gouvernement afin d'effacer les impressions qui se donnent que les chefs de l'assemblée ne songent qu'à se perpétuer dans l'autorité, ce qui aliène bien des esprits. J'attends toujours la lettre de créance que M. le comte de Brienne m'a fait espérer pour demander audience ; il n'est point arrivé de nouvelles du dehors et j'ai seulement à faire savoir que l'ambassadeur de Hollande m'a ce matin communiqué que ses supérieurs lui ont ordonné de demander au Conseil de cet État que les plénipotentiaires d'Angleterre aient ordre de convier le roi de Suède à remettre au jugement de la France, d'Angleterre et des Provinces-Unies, la récompense en argent que la Pologne lui donnera pour la restitution des places qu'il possède en Prusse. Je n'ai point rejeté cette proposition, ni aussi ne me suis engagé de l'appuyer ; mais s'il m'en est parlé par les ministres du Conseil, je ne m'éloignerai pas des ouvertures qui, sans blesser la bienséance, pourront avancer l'accommodement des deux princes puisqu'il est souhaité par Sa Majesté.

### 3<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 4 septembre 1659.

Monseigneur,

La lettre que je me suis donné l'honneur d'écrire à Votre Eminence par le précédent ordinaire l'aura informée de la fuite du chevalier Booth et de ceux de son parti ; elle apprendra par la présente qu'ils ont été entièrement dissipés après que la seule contenance des troupes du Parlement les eut mis en déroute, sans néanmoins autre perte que de trente morts et environ deux à trois cents prisonniers. Le sieur Lambert, pour se prévaloir de leur épouvante, marcha aussitôt vers Chester où la plus grande partie des fuyards s'étaient retirés ; mais la nuit même, tous les chefs, officiers et soldats l'ayant abandonné, il trouva le lendemain les portes ouvertes et y entra avec quelques-unes de ses troupes, sans souffrir qu'elles y fis-

sent du désordre, suivant la parole qu'il en avait donnée aux habitants. Liverpool ayant aussi été laissée en sa liberté, elle manda qu'elle avait toujours tenu pour le Parlement et que même le colonel Irland qui commandait dedans, s'était déclaré pour le même intérêt, quoiqu'il eût pris commission du chevalier Booth ; quelques autres petits châteaux où il avait mis garnison ont aussi été réduits sans combattre, et il ne reste plus en armes que le chevalier Middleton qui s'est retiré dans son château avec quelques troupes, sans autre espérance que d'obtenir capitulation ; si ledit sieur Booth eût pris ce parti et tâché de conserver la ville de Chester, il aurait pu se garantir de la disgrâce dans laquelle il est tombé ; voulant se sauver à Londres, déguisé en habits de femme, avec trois valets, il a été reconnu dans une hôtellerie et livré par l'hôte aux soldats qui l'emmenèrent hier dans la tour de Londres où aussitôt le chevalier Vane et Haslerig l'allèrent interroger par ordre du Parlement. Le major général Egerton, l'un des autres chefs, et le colonel de Derby ont aussi été pris, outre beaucoup d'autres personnes de qualité engagées dans la même cause. Par leurs dépositions, ils ne se trouvent point avoir été si forts que l'on les publiait, ni avoir, en tout compris, plus de trois ou quatre mille hommes. Ce corps était néanmoins capable, en évitant le combat, d'entretenir la guerre quelque temps et de donner cœur aux mécontents des autres provinces qui auraient pu, voyant l'armée attachée à quelque place, prendre les armes ; mais pour tenir cette conduite avec succès, il fallait des chefs plus expérimentés que le chevalier Booth, que toute la ville de Londres regrette et dont la chute ruine les espérances des royalistes ; aussi y a-t-il peu d'apparence de ressource, à moins de division entre l'armée et le Parlement. Ce dernier corps a depuis ordonné un remerciement au général Lambert avec un joyau de mille livres sterling ; mais la proposition qui a été faite de lui donner patente de major général de toutes les forces n'a pas été agréable ; quelques gratifications ont aussi été ordonnées à ceux qui ont pris lesdits officiers, et en même temps il s'est établi un comité pour

procéder à la confiscation du bien des délinquants, que l'on fait monter à trois millions de livres de revenu, si tous les prétendus coupables sont convaincus. Il se trouve quelque difficulté sur l'établissement des juges, le Parlement ayant désapprouvé l'usage des cours de justice et étant assez douteux que les douze pairs ou jurés qui doivent, suivant les lois du pays, juger les criminels, se portent à condamner ceux qui ont pris les armes pour avoir un Parlement libre ; cet embarras et les aigreurs que causerait une trop grande sévérité pourront porter le Parlement à la douceur, même envers ledit chevalier Booth, principalement s'il veut découvrir ceux qui étaient obligés de prendre les armes dans les autres provinces, à quoi il se pourrait bien laisser aller pour sauver sa vie, n'étant pas d'ailleurs obligé de ménager des personnes qui l'ont abandonné après l'avoir embarqué dans une si mauvaise affaire. Mais quelque esprit de douceur que prenne le régime, ce serait contre l'attente de tout le monde si les biens ne souffraient un peu et s'il ne se servait de cet avantage pour acquitter une partie des dettes publiques et diminuer d'autant les impositions qui ont été doublées depuis peu de jours, ce que le peuple supporte avec assez d'impatience ; l'on ne témoigne pas aujourd'hui appréhender sa mauvaise volonté, et toutes ces recherches, gardes extraordinaires, tant dans la ville que dehors, ont cessé ; il ne se parle même plus de la descente du roi d'Angleterre, et le Parlement paraît dans une grande confiance, avec quelque fondement, n'y ayant aujourd'hui personne en état de s'opposer à la présente autorité. Elle en aura plus de liberté pour agir dans les affaires du dehors. Il est arrivé cette semaine des lettres de Zélande qui représentent le roi de Suède entièrement éloigné de la paix ; la lecture en a été faite dans le Parlement sans y prendre aucune résolution ; sur ce refus, il est à croire que les ministres du Conseil me donneront quelque communication de leurs pensées devant que de rien déterminer, et je ne manquerai pas en ce cas de faire, suivant les intentions de Sa Majesté, tout devoir pour prévenir qu'ils ne se portent à la guerre contre

les Suédois, comme quelques-uns l'ont déjà proposé ; ce n'est pas que les inclinations générales du présent régime ne soient favorables au roi de Danemark et aux États généraux, persuadés que la ruine de ce dernier prince rejaillirait sur leurs sujets. Cette impression ne sera pas facile à lever et elle les engagera dans de grands efforts, à moins qu'ils ne croient que la France en aurait du ressentiment ; à dire vrai nous n'aurons pas sujet de leur savoir mauvais gré quand ils insisteront à l'exécution des traités accordés entre la France et les deux républiques, ni le roi de Suède n'aura rien à nous reprocher si son refus lui attire quelque disgrâce et si, ne déférant point aux conseils de ses amis qu'autant qu'ils s'accordent à son ambition, l'on l'abandonnera à sa bonne ou mauvaise fortune ; la prise de Naskon et l'approche de l'hiver lui font rejeter l'accommodement ; mais les Danois prétendent que quand la saison ne permettrait pas à leurs confédérés de les délivrer cette année, ils ne laisseront pas de se maintenir jusques à ce que la mer Baltique soit navigable, et qu'alors si les Anglais ne s'y opposent point il ne sera pas difficile, avec le secours de dehors, de reprendre Cronembourg et les autres places. Sur ce projet, l'on peut faire état d'avoir encore l'année prochaine, dans ces quartiers du Nord, occasion d'employer ceux qui sont fort enclins à la guerre. Si les avis précédents de M. Lockhart avaient donné lieu de croire que la paix de France et d'Espagne recevrait des difficultés, ses dernières lettres parlent tout autrement et la représentent certaine. J'apprends aussi qu'elles assurent que Sa Majesté n'abandonnera point l'Angleterre si l'Espagne ne voulait pas se porter à des termes raisonnables, et sans doute cette confiance avec le succès des affaires domestiques, rendrait les ministres de cette république plus difficiles à se départir de leurs conquêtes. Il me reste seulement, Monseigneur, à faire savoir que le Parlement paraît satisfait de la lettre du roi et de mon discours, et qu'il a remis au Conseil à traiter avec moi sur les affaires qui se présenteront ; elles me manquent présentement.

## XLIX

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 4 septembre 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XLVIII.)2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 11 septembre 1659.

Monseigneur,

Je n'accuserai point la réception d'aucun ordre de Votre Éminence, et j'ai seulement à lui faire savoir qu'il ne reste présentement personne en armes contre le régime d'Angleterre, le château du chevalier Middleton s'étant rendu sans que ceux qui le défendaient aient pu obtenir autre condition que la liberté de se retirer d'Angleterre dans deux mois s'ils ne peuvent, pendant ce temps, obtenir grâce du Parlement, dont les commissaires ont continué d'examiner le sieur Booth. Il a reconnu fort ingénument d'avoir traité avec le sieur Mordaunt, agent du roi d'Angleterre, et que sa femme avait reçu lettres de cette Majesté; il a aussi découvert tout le dessein, sans néanmoins nommer les auteurs, ayant désiré de n'être pas pressé de faire une chose qui blesserait son honneur, et l'on a eu jusques à cette heure la complaisance de recevoir ce qu'il a volontairement voulu avouer. Ses discours ont aussi fait voir que la mésintelligence s'était déjà mise entre lui et les autres chefs, sur ce qu'il refusait de proclamer le roi d'Angleterre; que, contre son avis, ils s'étaient approchés de l'armée du Parlement et engagés au combat, et que, devant qu'il fût arrivé à la tête des troupes, les mêmes qui avaient voulu si opiniâtrément attaquer Lambert s'étaient mis en fuite; que depuis, les ayant voulu rallier dans Chester pour défendre la ville, ils avaient refusé de porter davantage les armes pour une cause qu'ils disaient être abandonnée de Dieu. Le Parlement a encore reconnu, tant par lui que par d'autres prisonniers,

que beaucoup d'autres provinces et personnes de condition devaient en même temps suivre cet exemple, et il ne faut pas douter que, si tous ceux qui s'étaient engagés eussent tenu leur parole, le roi d'Angleterre ne fût aujourd'hui en état de paraître dans ce pays; mais les uns ont été prévenus et arrêtés, les autres n'ont pas eu le cœur de se montrer, et quelques-uns ont joué à fausse compagnie; tout ce parti est maintenant si mortifié et abattu, que de leur propre aveu il n'en faut plus rien attendre contre la présente autorité, à moins d'une division dans l'armée ou d'un secours étranger. Le Parlement paraît aussi être dans une grande confiance; il a déjà congédié la plupart de la milice du pays pour soulager le peuple de cette charge; il doit même licencier les régiments des sectaires et remettre la garde du pays à la vieille armée, pour le paiement de laquelle l'on fait état de se prévaloir des biens tant des coupables que de ceux qui, depuis l'année 1648, ont agi en faveur du roi, et déjà la commission est émanée pour procéder à la vente. Le Parlement a encore ces derniers jours repris le débat sur la forme du gouvernement, sans rien conclure, et ce ne sera pas sans peine que ceux qui ont maintenant l'autorité en main condescendront à établir une république parfaite. Les chefs de l'armée entrent dans leurs sentiments, et sous prétexte que le peuple est mal intentionné, ils proposent un sénat en pouvoir égal avec les Parlements. Cette question semble à beaucoup devoir produire un jour de la division. Il n'est pas moins vraisemblable que quelque officier de l'armée pourra bien, avec le temps, avoir l'ambition du défunt Protecteur, et le sieur Lambert étant considéré comme le seul capable de marcher sur ses pistes, il se prendra toutes sortes de mesures et précautions pour l'arrêter; ainsi son élévation recevra plus de difficulté. Quant au retour du roi d'Angleterre, à moins d'un secours étranger, il paraît entièrement éloigné; ainsi l'on peut, avec beaucoup de raison, croire que les ministres du régime parlent sincèrement lorsqu'ils professent qu'avec l'amitié de la France ils n'ont rien à craindre. Je n'en ai point vu aucun ces derniers

jours, et contre mon attente ils ont, sans m'en faire part, envoyé aux plénipotentiaires de Zélande l'ordre d'exécuter les dernières conventions passées à La Haye pour la pacification des rois de Suède et de Danemark. A la vérité ce régime n'était pas en état de prendre d'autre parti, puisque la flotte d'Angleterre avait été mandée. Le sieur Vane m'avait seulement avoué qu'une partie devait retourner et que les Hollandais retireraient pareil nombre de leurs vaisseaux. Mais l'un des membres du Parlement vient tout à l'heure de me dire qu'il est arrivé depuis quelques heures des nouvelles que l'amiral Montague est sur la côte d'Angleterre et qu'il n'a laissé au Sund que trois vaisseaux, quoique les Hollandais n'aient retiré que neuf des leurs, d'où l'on peut juger que le roi de Suède a donné les mains à l'accommodement, en suite de la déclaration faite par celui de Danemark qu'il était prêt de traiter séparément, ou que les plénipotentiaires anglais ont cru que la présence de leur flotte ne pouvait que rendre les Suédois plus difficiles et qu'il n'était pas nécessaire, après les arrêtés d'entre les deux républiques, de tenir en mer un si grand nombre de vaisseaux, surtout dans un temps qu'ils semblaient être plus nécessaires sur les côtes d'Angleterre. Quels que puissent être les motifs, les Hollandais auront maintenant toute liberté d'agir suivant les traités, mais non pas d'aller au delà; c'est de quoi je pourrai écrire plus positivement par le prochain ordinaire.

### 3<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 29 septembre 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXV.)

## L

### *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 29 septembre 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXV.)



## LI

*M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 7 août 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XXXIV.)

## LII

*M. de Bordeaux au comte de Brienne.*

Londres, 6 octobre 1659.

Monsieur,

Il ne faut pas chercher ailleurs la cause du retardement de mes lettres que dans l'irrégularité du départ de l'ordinaire de Londres, qui s'avance ou se diffère suivant la disposition de l'air, ce qui m'oblige quelquefois d'envoyer après la poste, lorsque les affaires ou les nouvelles en méritent la dépense. Je n'ai pas eu sujet de le faire ces derniers jours, et mes dépêches auront été trouvées plus pleines de réflexions et de raisonnements conjecturaux que de résolutions prises ici soit pour l'établissement du régime, soit pour l'avancement de la paix du Nord. Je n'ai encore aujourd'hui rien à mander de plus positif sur ce dernier point, et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 du passé, me donne seulement lieu de dire qu'encore que le général Montague s'était bien séparé d'avec le roi de Suède, et que tant lui que les officiers de la flotte aient été chargés de chaînes d'or, le Parlement n'en paraît pas néanmoins plus enclin à embrasser les intérêts de ce prince, et ses libéralités répareront avec peine le mauvais effet de son emportement; les ennemis mêmes de ce régime louent la fierté avec laquelle le colonel Sidney lui a répondu; et si ce mécontentement public ne porte pas le Parlement à suivre les inclinations des Provinces-Unies, au moins leur sera-t-il laissé toute liberté d'assister le Danemark suivant la résolution qu'elles en ont prise, et j'apprends que le Conseil

d'État retire ses plénipotentiaires, ne jugeant plus que leur entremise soit d'aucune utilité ; il se parle aussi de rappeler tous les officiers anglais tant de mer que de terre qui sont au service du roi de Suède, et déjà, sur les instances de l'ambassadeur de Hollande, défenses très-expresses ont été faites dans tous les ports d'Angleterre d'y recevoir ses armateurs qui faisaient grand tort au commerce et avaient été interrompre la pêche du hareng, que font, en cette saison, les Hollandais sur les côtes d'Écosse. Ce dernier ordre procède plutôt de complaisance envers lesdites Provinces-Unies que d'aigreur contre leur ennemi, et ce sera faire un jugement solide des intentions d'ici que de croire les principaux du gouvernement portés à entretenir une entière correspondance entre les deux républiques. Ce sentiment peut compatir au désir de voir la guerre allumée chez tous les autres États de l'Europe, et l'on ne peut blâmer leur politique lorsqu'ils souhaitent les voisins occupés afin que ni la pensée ni le pouvoir ne leur viennent de favoriser le rétablissement du roi d'Angleterre. Si l'Espagne était aussi capable que la France d'appuyer ses intérêts, la paix se pourrait bien acheter aux dépens de Dunkerque et de la Jamaïque ; les marchands anglais ne s'y opposeraient pas, et grande partie du Parlement est persuadée que la conservation de ces places est plus onéreuse qu'avantageuse. Mais ceux qui ont la direction des affaires étrangères n'appréhendant pas assez l'Espagne, ni ne considérant si fort le commerce que le déshonneur et le reproche que leur pourrait attirer l'abandonnement de ces conquêtes, à moins que ce ne fût à des conditions qui donnassent dans la vue du peuple, cette restitution pourra recevoir de la difficulté, et apparemment M. Lockhart ne la favorisera pas. Les mêmes professent depuis quelque temps tant de jalousie de la France que ledit sieur ambassadeur pourrait être soupçonné de leur en avoir fourni le sujet par ses informations, s'il n'était pas vraisemblable que ces défiances ont été affectées. Je n'ai pas oublié de faire tout devoir pour les dissiper, reconnaissant assez que, quand Sa Majesté n'aurait

pas besoin de ménager l'Angleterre, elle devrait éviter que la sincérité des assurances qu'elle donne de son amitié ne fût pas suspecte; et si mes soins ont eu quelque succès, tous ces bruits du passage du roi d'Angleterre par la France et de l'engagement pris par Sa Majesté et le roi d'Espagne en sa faveur n'auront pas produit le fruit qu'en attendent ceux qui les ont publiés. Il semble même que leurs motifs cessent maintenant, puisque leur desseins ont été prévenus; c'était l'opinion de quelques-uns qu'après le retour de Lambert l'armée présenterait une requête au Parlement; l'avis ne s'est trouvé que trop vrai: trois colonels en avaient la semaine passée été chargés par les officiers qui ont défait le chevalier Booth, et ils devaient la proposer dans le Conseil de guerre devant que d'être portée au Parlement; elle tendait à l'obliger de faire le sieur Fleetwood général, Lambert lieutenant général, le colonel Desborough major général de la cavalerie, Monk major général de l'infanterie, le colonel Berry commissaire général de toutes les forces de la république. Il était aussi demandé paiement des arrérages qui leur sont dus, jugement des coupables de la dernière insurrection, l'établissement d'un sénat coordonné en puissance avec les Parlements, et que les églises et charges civiles fussent remplies de personnes bien zélées et dévotes, c'est-à-dire des sectaires de la cinquième monarchie. Ce projet ayant été découvert par lesdits officiers au sieur Haslerig, chef de la faction républicaine, il en avertit le Parlement le 2<sup>e</sup> de ce mois avec grande exagération des conséquences de ces propositions; le sieur Fleetwood, qui était présent, ne les ayant pas désavouées, il fut ordonné que les trois colonels qui en étaient chargés la remettraient; à quoi ayant obéi, le même jour et le lendemain se passèrent en débats, et il fut enfin arrêté que la requête n'était point nécessaire et de dangereuse suite, et que le sieur Fleetwood assemblerait le lendemain les officiers de l'armée pour leur faire savoir la résolution du Parlement, ce qui fut exécuté avant-hier, et le Conseil de guerre demeura d'accord de se conformer au désir du Parlement, dont quel-

ques membres parurent fort emportés dans cette délibération, et proposèrent même de rappeler plutôt le roi que de laisser prendre à l'armée une si grande autorité; d'autres voulurent rejeter toute la trame sur le sieur Lambert, et furent d'avis de l'envoyer dans la Tour de Londres. Le sieur Vane et ceux de son parti, que l'on croit tenir la main aux chefs de la milice, adoucirent les esprits, représentant que le régime n'avait ni dedans ni dehors d'autres amis ni appui, et que ce serait s'exposer à une ruine entière que de la choquer; que les principaux officiers n'étaient pas coupables de la faute des autres inférieurs, et que le sieur Lambert n'avait pas mérité un si mauvais traitement, mais plutôt d'être récompensé des services qu'il a rendus depuis tant d'années. Ces raisons furent goûtées, et présentement le calme est rétabli. Néanmoins ceux qui considèrent que l'armée n'a encore rien commencé qu'elle n'ait achevé, ne regardent sa soumission que comme une cure palliatrice, et croient que les chefs, entre autres Lambert, duquel il se témoigne publiquement grande jalousie, ne font que différer afin de mieux prendre leurs mesures et de ménager les officiers inférieurs, dont grande partie est encore pour une vraie république; les plus habiles du gouvernement ont d'autres visées et veulent se maintenir en autorité, et s'ils n'en viennent à bout il se formera quelque division notable. Ledit sieur Vane professe déjà d'être peu satisfait, et sous prétexte d'indisposition s'est retiré pour quelques jours à la campagne, peut-être dans la pensée que son absence fera reconnaître la nécessité de sa présence, n'y ayant en effet aucun ministre dans le Conseil si éclairé que lui, principalement sur les affaires du dehors dont il avait l'entière conduite sur les fins de la première séance du Parlement. Au même temps qu'il s'y traitait des prétentions de l'armée, la maison de ville lui vint présenter une requête contre la continuation du présent maire comme contraire à leurs privilèges, auxquels ni les rois ni les précédents Parlements n'ont jamais donné atteinte; il fut remis à ce jourd'hui d'y délibérer; cependant les bourgeois déclarent

qu'ils ne reconnaîtront plus le maire après le dixième du courant qu'expire son année, quelle que soit la résolution du Parlement. Tous ces démêlés ne peuvent que laisser l'esprit en suspens sur l'établissement du régime d'Angleterre, et satisfaire ceux qui n'ont point intérêt ni inclination de le voir bien affermi. La religion n'est pas en meilleure condition, et jamais les catholiques ne furent plus remplis d'espérance d'obtenir la liberté de conscience. Mais il faut que les saints prennent le dessus ; leurs maximes sont bien plus contraires aux presbytériens, tels que sont les sectaires de France, qu'aux catholiques, et s'ils ne changeaient de sentiment se trouvant dans l'autorité, ils ne persécuteraient personne pour la foi. Les dépositions du chevalier Booth et de plusieurs autres prisonniers furent lues dans le Parlement la semaine passée, et il fut ordonné que le milord Faulconbridge, qui était auparavant sous garde, serait envoyé à la Tour de Londres, quelque instance que fit le sieur Fleetwood pour l'empêcher. Telle est la condition présente de ceux qui étaient les plus accrédités sous le défunt Protecteur, pour être soupçonnés d'avoir trempé, de conseil ou autrement, dans la dernière insurrection, et s'il y avait des preuves suffisantes contre tous, l'État s'enrichirait de leurs biens ; mais la plupart ont été assez avisés pour ne communiquer leur dessein qu'à peu de personnes, et il n'y a que Booth qui les accuse.

---

### LIII

#### 1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 23 août 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XLVII.)

#### 2<sup>o</sup> *Le même au même.*

Londres, 4 septembre 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> XLVIII.)

## LIV

1<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 15 octobre 1659.

Monseigneur,

La lettre dont Votre Éminence m'a honoré le 22<sup>e</sup> du mois passé m'a fait demander des commissaires pour confirmer au Conseil d'État les bonnes dispositions de Sa Majesté envers le gouvernement d'Angleterre ; cette diligence me paraît fort à propos dans un temps que de tous côtés il lui est donné des avis capables de fomentér les jalousies qu'a excitées le passage du roi d'Écosse par la France, duquel je n'avais su jusqu'à cette heure comment parler, le voyant confirmé par toutes les lettres de Flandre et de France, sans que néanmoins il m'en fût rien mandé. Les paroles que je dois porter effaceront sans doute l'impression que le Parlement pourrait en avoir conçue, et je ne saurais porter une nouvelle plus agréable que d'assurer qu'il ne se prendra en France aucun engagement contre ses intérêts, quelque espérance dont se flattent les royalistes et autres ennemis du régime. Il n'est rien venu de nouveau à ma connaissance touchant les affaires du Nord, dont je fais état de parler aux ministres d'ici, et de leur reprocher la grande réserve avec laquelle ils ont agi ces derniers temps, dans la croyance que Sa Majesté n'avait pas pressé l'accommodement des rois de Suède et de Danemark avec toute la chaleur qui pouvait être attendue. Votre Éminence sera informée, par le duplicata de ma lettre à M. de Brienne, des délibérations du Parlement et de l'armée de ces derniers jours ; il s'en peut reconnaître que ces deux corps sont divisés en deux factions, l'une des vrais républicains réputés presbytériens, l'autre des anabaptistes et millénaires ou saints, que la première prévaut dans le Parlement, et que l'autre n'y est pas si puissante, mais qu'elle a de son côté la plus grande partie des officiers de l'armée, ce qui fait juger que,

soit par purgation ou dissolution du Parlement, elle prendra toute l'autorité, et que dans peu de jours l'on verra encore quelque nouveau établissement. Le Conseil de guerre est présentement assemblé pour résoudre la déclaration que ses députés ont dressée ; quoiqu'elle parle de soumission, la substance n'a rien qui en approche, et il passe pour constant que les officiers ne veulent plus dépendre du Parlement, mais d'un Conseil de guerre ; c'était le sujet de leur querelle avec le dernier Protecteur et la cause de sa ruine ; l'on ne doute pas que les troupes d'Écosse et d'Irlande n'entrent dans le sentiment de celles d'Angleterre, et le général Monk a déferé à l'instance que le lieutenant-général Fleetwood a faite de continuer dans le service. La plupart des officiers de la garnison de Dunkerque ont été changés, comme aussi ceux des trois régiments qui étaient dans le service de France, pour ne s'être pas trouvés de si bonnes mœurs qu'il leur convient d'être. Le commandant nommé pour Dunkerque n'est point encore parti, et il semble que l'on attend ici M. Lockhart. J'apprends que les marchands font grande plainte de ce qu'à Rouen il ne leur a pas été permis de charger devant que les vaisseaux français eussent pris fret, ce qui ne s'était point encore observé en France ; ils doivent présenter requête au Parlement pour faire poursuivre la révocation de ces ordres que l'on croit contre la volonté de Sa Majesté.

Je prendrai, Monseigneur, la liberté de témoigner à Votre Éminence que, comme la réconciliation des couronnes de France et d'Espagne lui produit toute la gloire qui se peut retirer des négociations, et les vœux de tous les Français, je ressens toute la joie que doivent particulièrement avoir ceux qu'elle honore de sa bienveillance, et qui professent comme je fais, d'être avec passion, etc.

2<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au comte de Brienne.*

Londres, 13 octobre 1659.

Monsieur,

La lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 4 du courant me

met plus en état d'agir auprès du régime d'Angleterre que je ne l'avais été ces derniers jours, puisque me faisant savoir le fondement de ses jalousies et les intentions de Sa Majesté à l'égard des guerres du Nord, je puis maintenant parler de l'un et de l'autre, ce que j'évitais crainte d'être trouvé mal averti ou de perdre créance en désavouant des faits notoirement véritables, tel qu'est le passage du roi d'Angleterre par Rouen, où même il a été régalé chez le nommé Scott, marchand écossais, et son embarquement à Saint-Malo qui se publiait ici, auquel néanmoins je ne voulais pas ajouter foi devant que l'avis m'en eût été confirmé; il ne servirait aujourd'hui de rien d'en disconvenir, et aussi prétends-je seulement de persuader les ministres du Conseil, dans la conférence que je leur ai demandée, que Sa Majesté n'a pu prévenir leur surprise et qu'elle n'en doit pas être moins éloignée de prendre des engagements contre les intérêts du régime, quelques ombrages que ses ennemis lui en donnent : s'il m'arrive de les dissiper, je pourrai découvrir quelles sont les présentes dispositions envers le roi de Suède, et sans déclarer celles de Sa Majesté, je ne laisserai pas de faire entendre qu'il n'est pas de l'intérêt de l'Angleterre de suivre les mouvements des Provinces-Unies, dont l'ambassadeur m'avait, dans la dernière entrevue, rapporté les demandes de ce prince qui ne témoignaient point que ses pensées soient à la paix. Ce serait en effet se flatter que de croire que l'envie lui en puisse venir si une fois il reconnaît que la France et les princes d'Allemagne veulent s'armer pour lui conserver les domaines qu'il possède dans l'empire, puisque sans rien hasarder il se maintiendra au moins dans ses conquêtes du Danemark et pourra s'en rendre à la fin seul maître si les habitants de Copenhague se voient hors d'espérance d'être délivrés de siège. Ainsi ce n'est pas sans raison que les États généraux assez éclairés font tant d'instance pour arrêter le secours de la France; et bien que le soin qu'ils prennent pour la conservation du Danemark semble nous exciter à en user de même envers notre allié, il y a néanmoins cette différence que l'un



est sur la défensive et l'autre sur l'offensive, que celui-ci peut facilement et avec honneur se tirer de peine en faisant cesser le prétexte qu'a l'empereur d'attaquer la Poméranie, et rompre les liaisons que l'Électeur de Brandebourg et d'autres États prendront sans doute avec la maison d'Autriche pour se garantir d'une puissance qui ne se propose point de bornes, se pouvant avec beaucoup de fondement attendre que le roi de Suède, après la conquête du Danemark, portera ses armes ailleurs et déférera encore bien moins aux conseils pacifiques de ses armes lorsqu'il se verra sans nécessité de leurs secours ; sa conduite passée ni son ambition ne permettent pas d'en faire un jugement plus favorable, et ni les menaces qu'il fait de s'accommoder avec l'empereur, ni la défense de la religion protestante dont il fait ostentation auprès des États de même créance, ne doivent plus aujourd'hui être considérés que comme des artifices pour avancer ses desseins. Mais l'intérêt que la France peut avoir d'établir dans l'Allemagne un prince capable de balancer la puissance de la maison d'Autriche ou d'y entretenir la guerre, doit être jugé un motif plus solide puisqu'il fait préférer l'agrandissement des Suédois à l'amitié de quelques autres États ; il est à souhaiter que l'Angleterre entre dans les mêmes sentiments, et je ferai tout devoir pour y porter ses ministres lorsqu'ils me donneront lieu de les entretenir ; je n'ai cependant rien à écrire sur ce sujet de plus positif que ce qui aura été recueilli de mes précédentes lettres ; elles auront appris que les négociations du général Montague n'ont eu ici aucune suite, que même son retour a été en apparence blâmé et qu'il ne s'en est justifié que par l'approbation qu'y avaient donnée les autres plénipotentiaires, dont l'un voulait bien retenir partie de la flotte, mais pour la joindre à celle de Hollande contre les Suédois ; l'avis des autres fut plus modéré. L'on ne parle point de renvoyer aucune escadre dans le Sund ; quand la saison le permettrait, telle délibération se remettrait jusques à l'arrivée desdits plénipotentiaires qui ont liberté de repasser en Angleterre à moins que le roi de Suède changeât d'esprit. Le succès des troupes impé-

riales tant dans la Poméranie que dans la Prusse royale pourrait produire cet effet, et le passage du secrétaire Coyet de Hollande en laisse encore quelque espérance; néanmoins si M. de Terlon ne fait point perdre celle du secours de la France, il n'est pas à présumer que la paix se rétablisse en ces quartiers du Nord. Ce serait aussi contre toute raison que l'Angleterre s'engagerait aujourd'hui dans une nouvelle guerre par ressentiment; le sieur Vane et sa faction sont trop politiques pour ne pas reconnaître le préjudice qu'ils en recevraient, et le colonel Sidney, de soi-même considérable, est assez habile pour ne pas inspirer une vengeance à contre-temps. L'on professe de vouloir la paix avec tous les voisins, entre autres avec l'Espagne, le commerce d'Angleterre ne se pouvant rétablir tant que la guerre continuera; et il se sera reconnu, par la conduite de M. Lockhart, si ce désir général s'accorde aux maximes des principaux du gouvernement qui pourraient juger nécessaire, pour le maintien de leur autorité, de laisser quelque ennemi du dehors à craindre; bien que le présent régime semble être affermi par la déroute des royalistes, la constitution est néanmoins telle que la sortie d'un péril est une entrée dans un autre, et qu'après avoir détruit ses ennemis il lui faut combattre les divisions domestiques aussi dangereuses et contre lesquelles les alarmes de guerre étrangère sont plus efficaces que tous les autres moyens qui se mettent en usage. Ma lettre de la semaine précédente a fait savoir les propositions de partie de l'armée, l'arrêté du Parlement pour les éluder et la soumission du Conseil de guerre qui se devait exprimer par une déclaration formelle; tous ces jours, le comité des officiers députés pour dresser cet acte s'est assemblé sans en convenir; le plus grand nombre voulait insérer une demande de réparation d'injures contre les membres du Parlement qui, en proposant l'envoi du sieur Lambert dans la Tour de Londres, ont donné si mauvaise interprétation au désir de la brigade du Nord qu'il commandait, comme aussi que désormais la disposition des charges de l'armée sera remise à un comité des principaux officiers,

Ces clauses ont paru trop dures à ceux qui sont vrais républicains, et le rapport doit être fait aujourd'hui dans le Conseil de guerre général pour y prendre une résolution finale qui pourra bien aller à quelque adoucissement, mais non pas à donner toute satisfaction au Parlement, nonobstant les diligences des députés républicains, par l'avis desquels la maison de ville a obtenu liberté de choisir un autre maire. Les mêmes, pour se fortifier, projettent de remplir les places des députés morts par une nouvelle élection, sans néanmoins rappeler ceux qui ont été chassés ni leur en substituer d'autres, et ont arrêté que le magistrat civil aura pouvoir correctif en matière de religion. Mais Vane et son parti se joignant à l'armée dont la plus grande partie ne veut pas souffrir que le Parlement prenne tant d'autorité, il est à croire que la prudence des autres sera confondue; l'on parle même de chasser quelques-uns des principaux, et tout le monde est dans l'attente d'un changement; s'il arrive, Vane et Lambert auront grande part au gouvernement; le premier est retourné de la campagne et continue d'agir. La cour d'Angleterre ne peut que concevoir de grandes espérances de toutes ces partialités, et en effet personne ne juge que la nation puisse être en repos que par son rétablissement, l'ambition des particuliers ne permettant pas qu'une véritable république s'y puisse former, et n'étant pas vraisemblable que les chefs de l'armée et ceux qui, sous titre de sainteté, prétendent s'attribuer la puissance, se maintiennent longtemps en intelligence. L'événement de ces désordres se pourra voir sans inquiétude, maintenant que la France et l'Espagne sont en paix. C'est pourquoi les sujets de l'une et de l'autre nation doivent rendre des actions de grâce au ciel et à ceux dont les soins ont contribué à un si grand ouvrage. Il s'est fait depuis peu grand bruit à la Bourse de Londres de ce que la ville de Rouen n'a pas voulu souffrir que les vaisseaux anglais chargeassent devant que les Français eussent pris fret, ce qui ne s'était point encore observé. Les marchands doivent représenter requête au Parlement pour obtenir, par son entremise, la révocation de ces ordres nouveaux

que l'on prétend n'être point émanés de l'autorité royale. La ville de Londres prépare un grand festin pour jeudi au Parlement et aux principaux de l'armée, après qu'ils auront employé la plus grande partie de ce jour dans les temples à rendre grâce de la déroute du sieur Booth, auquel l'on ne dit rien, non plus qu'aux autres prisonniers; les divisions d'entre l'armée et le Parlement donnent d'autres occupations.

3<sup>o</sup> *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 20 octobre 1659.

Monseigneur,

J'avais, pour satisfaire au contenu de la lettre que Votre Éminence me fit l'honneur de m'écrire le 22 du passé, demandé au Conseil d'État des commissaires, mais ayant souhaité de recevoir en pleine assemblée ce que j'avais à lui communiquer, je me conformai à son désir, et le 14 de ce mois je lui fis entendre que les ordres de Sa Majesté m'obligeaient d'assurer le Parlement qu'elle conservait en son endroit les mêmes sentiments que j'avais déjà exprimés, et se proposait d'entretenir, avec le gouvernement d'Angleterre, une parfaite correspondance; que si, pour affermir celle qui avait été établie par les derniers traités, principalement par celui de 1655, il était jugé à propos de les renouveler, le roi donnerait tous les ordres nécessaires pour concerter et convenir avec les ministres de la république des changements convenables à la constitution de son présent régime, et qu'enfin Sa Majesté se porterait avec joie à tout ce qui sera capable d'avancer le bien commun des deux nations et confirmer la réalité de ses bonnes intentions; que ces assurances étant renouvelées dans une conjoncture qui ne permettait pas de douter de leur sincérité, elles devaient trouver une entière créance et faire plus d'impression que des bruits publics, ou les avis de ceux qui tâchaient de fomentier de la jalousie entre nos deux États, et se prévalaient à cet effet de quelque rencontre qui ne devait s'attribuer qu'à la surprise et à la facilité de passage que les ennemis mêmes de Sa Majesté ont trouvée

par la France. Je déclarai ensuite avoir aussi ordre de témoigner au Conseil que le roi voyait avec beaucoup de déplaisir le peu de succès que jusqu'à cette heure avaient eu les soins qui s'étaient pris conjointement pour pacifier les États du Nord, et les préjudices que la continuation de la guerre en ces quartiers pouvait apporter aux autres princes, principalement à ceux qui sont obligés de garantir l'exécution du traité de Munster; que, pour prévenir ces inconvénients, Sa Majesté avait encore depuis peu ordonné à son ambassadeur résidant auprès du roi de Suède de faire nouvelle instance pour le porter à l'accommodement; mais que quand un conseil si salutaire ne pourrait pas prévaloir, Sa Majesté ne croyait pas qu'il fût de la dignité ni de l'intérêt des amis de ce prince de convertir à sa ruine le secours qui l'a garanti de ses ennemis, ni que le Parlement prît des résolutions capables d'aliéner l'amitié d'une nation que l'Angleterre a toujours estimée et dont elle a tant mérité ces derniers temps, quelque aigreur que d'autres États s'efforcent d'exciter, et que si l'exemple de Sa Majesté était de quelque poids, il ne serait point usé d'autres voies, pour avancer cet accommodement, que de celles qui se pratiquent d'ordinaire entre les États alliés dont les raisons et conseils pourraient à la fin prévaloir sur les espérances d'une grande conquête qui semble avoir apporté quelque obstacle à la paix d'entre la Suède et le Danemark. Je touchai après quelques mots des différends qui restent à régler touchant les places de la Nouvelle France, demandant des commissaires pour y mettre fin, et qu'au moins toutes choses fussent rétablies au même état qu'elles étaient lors du traité de 1655, et finis mon audience par la demande de quinze ou vingt français qui se trouvent avec les soldats espagnols pris il y a quelques mois dans leur passage de Saint-Sébastien en Flandre. Le président du Conseil, suivant le style du Parlement, me répondit seulement qu'il ferait rapport à la compagnie de mon discours, et le lendemain le maître des cérémonies me le demanda de sa part par écrit, à quoi je satisfis, sans que j'aie eu depuis de ses nouvelles. Il pour-

rait bien arriver que l'on ne se presserait pas de me donner aucune réponse, les expressions de la bonne volonté du roi pouvant passer pour des civilités dont M. Lockhart témoignera la reconnaissance, et ce que j'ai dit des affaires de Suède n'étant qu'une invitation à prendre des conseils qui peut-être ne s'accordent pas aux inclinations des principaux ministres du gouvernement, plus portés à complaire aux Provinces-Unies qu'au roi de Suède. J'aurais pu, dans une conférence, reconnaître leur disposition, et les presser même d'agir auprès des États généraux pour les retirer de l'engagement où ils entrent, mais je n'ai pu me défendre de parler en plein Conseil ; et s'il ne me donne lieu, par l'envoi de quelques-uns de ses ministres, de traiter plus particulièrement de cette matière, ce sera un effet de la résolution qui a été prise d'autoriser, par un consentement public, tout ce que feront lesdits États généraux pour l'avancement de la paix du Danemark. L'un des ministres de Suède m'en fit hier des plaintes et, ne se contentant pas de blâmer l'Angleterre de ce qu'elle abandonnait son maître dans une guerre si juste, il étendit ce reproche sur tous ses autres amis, sans exception de la France, et par beaucoup de raisons s'efforça de me prouver que, quelque garantie qu'ils lui offrent, la paix ne pouvait être sûre ; je crus devoir relever un discours si plein de méconnaissance et conforme aux avis qu'autrefois ce même ministre a donnés que Sa Majesté avait traversé l'envoi de la flotte d'Angleterre, et je lui dis qu'il ne pouvait parler de cette sorte à moins d'ignorer les efforts que la France avait faits tous ces derniers temps en faveur de son maître, s'exposant même, par cette assistance, à perdre l'affection d'autres États et à leur donner sujet de soupçonner que sous main elle fomentait la guerre du Danemark ; que c'était aussi se trop flatter de croire persuader au public que le roi de Suède ne peut s'assurer contre celui de Danemark avec la garantie de la France et de l'Angleterre ; qu'il serait sans doute jugé que l'espérance de conquérir tout le Danemark lui ferait plutôt rejeter la paix que la crainte d'un prince si faible ou la

défiance des deux États dont le pouvoir aussi bien que la bonne volonté lui étaient assez connus ; qu'au reste, en prenant le parti de la guerre, il s'attirait tant d'ennemis que Sa Majesté ne serait pas capable de l'en garantir et qu'elle aurait peine à faire rentrer l'Angleterre dans les mêmes sentimens que le gouvernement passé et le présent régime auraient eus tant qu'ils s'étaient persuadés le roi de Suède disposé à s'accommoder. Après avoir donné cette petite mortification audit ministre, des plus arrogants que la Suède puisse employer, je lui communiquai les dernières instances que j'avais faites au Conseil, et l'assurai que les ordres de Sa Majesté m'obligeaient de continuer les mêmes offices, sur lesquels néanmoins il ne fallait pas si fort se reposer que de refuser un accommodement honorable ; en effet, le Parlement ne pourra que très-difficilement être induit à souffrir que la mer Baltique tombe dans la puissance d'un seul prince, quelque franchise et prérogative qui puisse être offerte à l'Angleterre, la foi des traités n'étant pas si solide que quiconque a le pouvoir en main trouvera des prétextes pour y contrevenir ; il peut d'ailleurs souhaiter que la guerre s'allume en Allemagne, et ne se met guère en peine de l'interruption présente du commerce de la mer Baltique, ce qui me fait douter que, quand on renouvellerait avec M. Lockhart les traités d'alliance, et qu'il serait stipulé que ce régime fit tout devoir pour détourner les Hollandais de la défense du roi de Danemark, que l'exécution en fût bien sincère ou avec succès, la ruine de ce prince ne pouvant qu'être suivie de celle de leur commerce dans le Nord ; ainsi je ne vois point d'apparence à aucun traité tant que le roi de Suède prétendra conserver les îles du Danemark, quelque offre que fasse son secrétaire à La Haye, ni qu'il puisse venir à bout de ses desseins et conserver désormais ses conquêtes. Les bruits publics veulent toujours que la France doive entreprendre la défense et le rétablissement du roi d'Angleterre ; mais les ministres du gouvernement sont maintenant assez informés des résolutions prises sur la frontière pour ne pas concevoir des

ombrages ; ils parlent de la paix avec l'Espagne assez indifféremment, et même font maintenant espérer à l'ambassadeur de Portugal une réponse sur ses propositions, semblable à celle que la cour avait faite à la France pour une ligue étroite ; si néanmoins l'inclination générale du peuple et des vrais républicains du Parlement avait lieu, tous ces avantages ni la conservation de Dunkerque et de la Jamaïque n'arrêteraient pas l'accommodement avec l'Espagne ; non que ses forces soient estimées capables de remettre le roi d'Angleterre sur le trône, mais afin de faire revivre le commerce fort ruiné depuis la guerre ; les chefs du parti le plus autorisé doivent avoir des maximes qui ne s'accordent pas à ce désir, et pourront bien se prévaloir de la froideur qu'affectera le Conseil d'Espagne pour continuer la guerre et par elle tenir les esprits du dedans en jalousie ; il ne se peut néanmoins parler positivement de l'avenir tant que le gouvernement sera incertain. Ma dernière lettre représentait les officiers assemblés pour résoudre une déclaration de quelque conséquence à son affermissement ; l'aigreur qui s'excita entre eux les empêcha de rien déterminer ce même jour ; mais le lendemain ils arrêtèrent un acte dont le commencement justifie la brigade que commandait le sieur Lambert qui professe une constante volonté de maintenir le gouvernement républicain, traite de calomnie la pensée que quelques-uns ont eue que l'armée projetait d'élever à l'autorité une personne singulière, et demande qu'à l'avenir punition soit faite de ceux qui voudraient semer de la division entre ces deux corps dont l'union est si nécessaire pour maintenir la tranquillité publique. Ce préambule, en termes assez fiers, est suivi de quelques propositions dont la première regarde la réconciliation de cette même brigade avec le Parlement, et demande le paiement des arrérages dus à l'armée, et qu'il soit pourvu aux soldats estropiés et aux veuves de ceux qui sont morts dans le service ; que, pour entretenir une bonne discipline militaire, il ne se chasse ni soldat ni officier que par un Conseil de guerre ; qu'aucun aussi ne soit établi en charge que sur la



présentation d'un comité desdits officiers; que le Parlement prévienne, pour éviter la confusion qui pourrait arriver si l'armée manquait de chef, considérant que la commission du sieur Fleetwood est près d'expirer, et que ceux qui ont depuis peu exposé avec tant de succès leur vie pour le salut de la république soient récompensés. Cette requête fut présentée et lue au Parlement le 15 par le colonel Desborough accompagné d'autres officiers; ils furent sur l'heure, suivant l'usage, remerciés des expressions si affectueuses de cet acte. L'Orateur leur dit aussi que déjà il avait été pourvu à une partie de leur demande, savoir le paiement des arrérages, et à la subsistance tant des estropiés que des veuves, et que les autres points seraient pris en considération au plus tôt. Ce devait être avant-hier, mais le débat se remit à aujourd'hui, et il a été ce matin arrêté de ne point examiner le préambule, mais de venir aux articles. Cependant les républicains ne sont pas demeurés oisifs; ils ont tâché tous ces jours d'attirer à leur parti des officiers pour leur faire signer une déclaration contraire à celle du Conseil de guerre composé de deux cent trente, tant grands que petits officiers, et quelques-uns, entre autres les colonels nouvellement rétablis, se sont trouvés assez disposés à désavouer la généralité; ils se font même forts de l'armée d'Écosse, sur ce que depuis deux jours le général Monk a écrit au Parlement qu'il avait empêché que la requête de la brigade du Nord ne fût souscrite par les troupes qui sont sous son commandement; et l'on veut que les deux partis aient dépêché en Écosse pour ménager ce chef et faire approuver ou désavouer aux officiers les dernières propositions. Suivant les réponses qui arriveront, le Parlement sera plus ferme ou plus accommodant, et cependant les délibérations tireront en longueur; c'est la seule affaire qui soit aujourd'hui sur le tapis; elle paraît de telle importance que du succès dépend la ruine de l'une des deux factions et la forme du régime. Le Parlement n'a passé tous ces jours aucun acte considérable et n'a pu même terminer la question qui regarde le remplacement des places vacantes par la mort

des députés, le parti de l'armée traversant cette recrue qui serait sans doute composée de presbytériens; toutes ces partialités n'empêchèrent pas que le 7 de ce mois le Parlement et l'armée ne se trouvassent au festin de la maison de ville à l'issue de quelques prêches que les Trembleurs eurent l'impudence d'interrompre, nonobstant le respect dû à trois corps si considérables; le maire de Londres fut obligé de les faire chasser, et le Parlement projette un acte pour réprimer à l'avenir semblables entreprises. . . . .

---

## LV

### *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 4 septembre 1659.

(Voir le n<sup>o</sup> LIV.)

---

## LVI

(Ce numéro comprend huit lettres du cardinal Mazarin, adressées, du 16 septembre au 13 novembre 1658, sept à M. de Bordeaux et une à Richard Cromwell devenu Protecteur. Je n'ai pas eu les copies de ces lettres à temps pour les intercaler, à leurs dates, dans la correspondance de M. de Bordeaux avec le cardinal; mais je ne le regrette pas; présentées à part et ensemble, elles mettent la politique et la façon de traiter de Mazarin dans un jour encore plus clair et plus frappant.)

### *1<sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

De Fontainebleau, le 16 septembre 1658.

Je vous remercie du soin que vous avez pris de me donner part en diligence de l'avis que vous avez reçu de l'extrémité de la maladie de M. le Protecteur; j'en ai toute la douleur

et toute l'inquiétude imaginable , quoique je veuille encore espérer qu'il en sortira heureusement ; néanmoins, en cas qu'il plût à sa divine Majesté d'en disposer autrement, je vous prie d'assurer M. le milord Faulconbrige et toute sa famille qu'ils peuvent faire un fondement très-assuré sur la protection du roi pour leurs intérêts, et qu'en mon particulier je leur rendrai tous les services qu'ils pourront recevoir de moi. Enfin, vous ne sauriez leur faire des offres qui aient trop d'étendue de la part de Sa Majesté et de la mienne, et que les effets ne leur confirment dans la suite en toutes occasions. Surtout il ne faudra pas qu'ils négligent ce qui est nécessaire pour la sûreté de Dunkerque. J'attends de vos nouvelles avec une extrême impatience, et je demeure, etc.

## ADDITION DE LA MAIN DU CARDINAL :

Lorsque le courrier que vous avez dépêché était sur le point de partir, il est arrivé l'autre avec la nouvelle de la mort de M. le Protecteur, que Leurs Majestés ont reçue avec un sensible déplaisir ; et en mon particulier j'en ai la dernière affliction, non-seulement pour les raisons de l'intérêt public, puisque je suis persuadé que la continuation de sa vie aurait à la fin contraint les ennemis à donner les mains au repos de la chrétienté, mais par l'amitié que je sais bien que Son Altesse avait pour nous. Je vous prie de témoigner mes sentiments à toute sa famille, et l'assurer, commençant par M. son successeur, que je ne perdrai aucune occasion de le servir. Vous direz, s'il vous plaît, la même chose à M. le secrétaire d'État, de l'amitié duquel je souhaiterais fort d'être assuré, ayant grande estime pour son mérite, et étant persuadé que d'une solide correspondance entre nous les intérêts des deux royaumes pourraient recevoir grand avantage. Enfin, vous devez être en une continuelle action, pour faire connaître, de la part du roi, à toute la famille de M. le Protecteur, et à ses bons amis et adhérents, que la France ne manquera point de les assister de tout ce qui pourra dépendre d'elle, et qu'en se confiant en vous ils peuvent vous faire connaître ce

qu'il y aura à faire de votre côté, et je tâcherai de faire confirmer les offres que vous aurez faites : mais je vous prie de prendre seulement garde qu'il serait impossible au roi de donner assistance d'argent, car Sa Majesté n'en a pas, ni moyen d'en trouver présentement, pour les choses mêmes qui regardent son service, qui sont très-pressées ; et d'ailleurs il y a apparence que Son Altesse aura laissé un très-grand fonds. Il faut aussi qu'on donne de bons ordres pour la conservation de Dunkerque et de Mardyck, car il ne faut pas douter que les Espagnols se serviront du duc d'York et du roi même pour tâcher de détourner les Anglais qui sont dans notre armée et dans les places, se prévalant de cette conjoncture. J'ai dépêché de delà là dessus à M. l'ambassadeur Lockhart. Je n'oublierai rien de ce qui pourra contribuer à l'avantage de la cause commune. Je vous prie de présenter mes compliments en particulier à milord Faulconbrige, et de lui dire qu'il peut compter sur moi comme sur un serviteur qui lui est assuré. J'ose représenter que les plus grandes diligences doivent regarder la ville de Londres et l'armée ; car si on peut bien assurer ces deux points, tout le reste ira bien. Je vous prie aussi d'assurer M. l'amiral de mon amitié, et de nous donner souvent de vos nouvelles, et de vous servir de la voie de l'ordinaire, car on reçoit les lettres avec plus de sûreté.

2<sup>o</sup> *Minute d'une lettre du cardinal Mazarin  
à M. de Bordeaux.*

Sans date.

Monsieur,

Vous avez vu par les lettres que je vous ai écrites de Fontainebleau que, sans attendre de voir quelle face prendraient les affaires d'Angleterre, et si la dignité de Protecteur serait conservée en la personne de M. le milord Richard, l'intention du roi était que vous assurassiez celui-ci et toute la famille qu'ils pouvaient faire, en toutes sortes d'événements,

un fondement certain sur l'amitié et protection de Sa Majesté et sur mon très-humble service; de sorte que la proclamation de M. le Protecteur d'à-présent donne bien ici une joie extraordinaire par le concours universel de tous les suffrages de ceux du Conseil, des officiers de l'armée et des bourgeois de Londres, et par toutes les autres circonstances dont elle est accompagnée; mais elle n'ajoute rien à la passion qu'on avait déjà de le servir; on a aussi prévenu le désir que Son Altesse a témoigné qu'on portât le deuil de la mort de feu monsieur son père, puisque Leurs Majestés et toute la cour l'avaient déjà pris avant que j'eusse reçu votre lettre, et je vous puis dire sans exagération que c'est là la moindre démonstration que le roi veuille faire de la considération que Sa Majesté a pour la mémoire de M. le Protecteur et de son amitié pour celui qui lui succède si dignement. Aussi a-t-elle fort approuvé les termes auxquels vous avez parlé là-dessus et la résolution que vous avez prise d'assister aux funérailles d'un prince de qui la mort lui a donné beaucoup de douleur. Je vous ai déjà témoigné combien j'en étais touché en mon particulier; mais je vous avoue que ce que j'ai su depuis des dernières marques qu'il m'a données de son estime et de sa confiance et de la manière avec laquelle il s'en est expliqué avec monsieur son fils, m'a donné de nouveaux mouvements de tendresse et de reconnaissance qui ont redoublé la douleur que j'avais d'une si grande perte, à ce point que je ne puis vous l'exprimer, et sur quoi vous ne sauriez trop vous étendre avec monsieur son fils, en lui faisant mes compliments. Je crois donc que Son Altesse demeurera satisfaite sur les deux premiers points que vous lui avez fait insinuer; mais je serais bien fâché que vous vous fussiez engagé sur le troisième, qui regarde quelque assistance d'argent. Car le roi se trouve dans une impuissance absolue d'y pouvoir donner aucune. . . . en a assez de connaissance, et que l'on est obligé d'emprunter de tous côtés pour soutenir la guerre de Flandre. En mon particulier, je suis en défaut d'argent comptant pour fournir aux dépenses qu'il a fallu

faire en Allemagne et aux sièges de Dunkerque et de Gravelines, croyant pouvoir dire avec la dernière sincérité . . . . . , avec plus de joie ce que je ferais pour assister Son Altesse dans la nécessité présente où elle peut être; et votre protestation ne peut paraître suspecte, puisque quand je n'agirais par zèle et inclination, je le ferais par politique, connaissant assez combien il importe aux intérêts de la France que le présent régime d'Angleterre se soutienne dans l'état où il est. Je vous prie donc de représenter cette impuissance et le déplaisir que j'en ressens le plus fortement que vous pourrez, pour en rendre M. le Protecteur bien persuadé, et afin de sortir de ce mauvais pas avec votre adresse ordinaire, de sorte que Son Altesse ne doute point de la bonne volonté de Sa Majesté et du zèle que j'ai pour ce qui le regarde.

### 3° *Le cardinal Mazarin à M. le Protecteur.*

De Paris, le 25 septembre 1658.

Monsieur,

J'ai tant de raisons d'être sensiblement touché de la mort de feu Son Altesse Sérénissime M. le Protecteur, que je n'emploierai pas beaucoup de paroles pour témoigner à Votre Altesse Sérénissime la douleur qu'elle m'a causée, laquelle j'éprouve bien être de celles qu'on renferme dans un triste silence, parce qu'elles sont au-dessus de l'expression; et véritablement quand je ne regarderais pas l'intérêt du roi et de l'État dans la perte d'un prince si illustre et si bien intentionné pour cette couronne, il m'a donné, même dans les derniers moments de sa vie, des marques si obligeantes et si glorieuses d'estime, de confiance et d'amitié, que je ne puis assez regretter sa perte; ce qui adoucit en quelque façon mon déplaisir dans ce funeste accident, c'est de voir que Votre Altesse Sérénissime ait été proclamée son successeur, avec un applaudissement si universel, et d'être fort persuadé que non-seulement elle se conformera à ses sentiments, pour

établir une union indissoluble avec la France, mais qu'elle voudra bien m'honorer de la même bienveillance que Son Altesse avait pour moi, puisque j'ai une très-forte passion de les mériter par mes services, et la qualité de, etc.

4<sup>o</sup> *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

De Paris, le 5 octobre 1658.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 26 du mois passé : je vous remercie de la ponctualité avec laquelle vous m'informez de l'état où sont les affaires en Angleterre, et je vous prie de continuer. Je suis bien aise de voir que le présent régime s'affermisse de plus en plus, et que M. le Protecteur s'acquière l'estime et l'affection de tout le monde. Je demeure d'accord que l'assemblée d'un Parlement pourrait exposer les choses à quelque changement, mais je ne vois pas quels moyens on trouvera de pouvoir soutenir la guerre et toutes les autres dépenses qu'il y a à faire, sans cette convocation du Parlement. Je vous prie de m'éclaircir un peu là-dessus ; et cependant vous devez éviter, comme je vous ai déjà mandé, de laisser espérer aucune assistance de ce côté-ci, parce que nous sommes dans une impuissance absolue d'en donner, quoique le roi ait pour cela toute la disposition et la bonne volonté imaginable ; ç'a été M. Lockhart qui a différé d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu de venir à la cour, pour faire les compliments de son nouveau maître, sur ce que je lui ai mandé que Sa Majesté l'en dispensait présentement, aimant beaucoup mieux qu'il demeurât à Dunkerque pour la sûreté de cette place, où il peut être utile en diverses rencontres au service même de ladite Majesté. Mais comme il pourra s'acquitter de sa commission dans quelque temps, il faut que vous tâchiez d'empêcher qu'on n'envoie quelque autre personne ici en sa place, parce que ce ne serait qu'un embarras et une dépense superflue pour M. le Protecteur et pour nous ; le sieur Lockhart peut aussi fort aisément faire les fonctions de son

ambassade, s'il conserve son gouvernement ; car l'hiver il est en liberté de venir ici, et le roi étant à la campagne presque tout l'été, il peut demeurer dans sa place pendant ce temps-là, qui est celui auquel elle pourrait courir quelque risque. Il est même de la satisfaction de Sa Majesté que cela soit ainsi ; c'est pourquoi vous devez contribuer en ce qui pourra dépendre de vous, afin que l'on n'y apporte aucun changement. Cependant je demeure, etc.

5° *Le cardinal Mazarin à M. le président de Bordeaux.*

De Paris, le 19 octobre 1658.

Monsieur,

J'ai reçu toutes vos lettres, dont la dernière est du 10 de ce mois. Je m'étonne que vous n'eussiez pas encore reçu celles du roi que vous a adressées M. de Brienne, et les miennes en créance pour le compliment de condoléance que vous devez faire à M. le Protecteur, dont je ne doute point que vous ne vous soyez à présent acquitté, et que vous n'ayez aisément détruit les méchantes impressions qu'on voulait prendre occasion de ce délai de faire concevoir des sentiments de Sa Majesté à l'égard du présent régime d'Angleterre.

Sur ce que M. l'ambassadeur Lockhart m'avait écrit qu'il avait ordre de venir à la cour, je lui ai mandé qu'à présent il devait hâter son voyage, le roi devant partir dans peu de jours pour celui qu'il a résolu de faire du côté de Lyon, de sorte que je crois qu'il sera bientôt ici, et on examinera avec lui les propositions qu'il fera sur une assistance d'argent, dont cependant il sera bon à dire que nous sommes dans une si grande nécessité que vous ne croyez pas que Sa Majesté soit en état de satisfaire à la passion qu'elle aurait de donner cette nouvelle marque de son affection à M. le Protecteur.

M. de Brienne a été chargé de vous faire savoir les



intentions du roi sur la difficulté qui se pourrait rencontrer à la cérémonie des funérailles de feu M. le Protecteur; sur quoi je m'assure que vous vous serez réglé.

Je me réjouis de la liberté de M. le duc de Buckingham, à qui je vous conjure de nouveau de continuer à rendre tous les bons offices qui seront en votre pouvoir.

Si vous jugez qu'en faisant quelque régal au milord Faulconbrige, ou à sa femme, cela l'échaufferait davantage pour les intérêts de cette couronne, on le fera très-volontiers, et vous n'aurez qu'à me mander ce qui sera le plus de leur inclination.

Mandez-moi aussi si le sieur Bodquin est un homme de qui l'on puisse tirer quelque utilité, car en ce cas-là on pourra lui donner encore quelque gratification.

### 6<sup>o</sup> *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Le 25 octobre 1658.

Monsieur, vous savez mieux que personne quels étaient les sentiments de feu M. le Protecteur pour les intérêts du roi de Suède. Je ne doute point que M. le Protecteur d'aujourd'hui n'en soit le successeur, aussi bien que de sa dignité, et ne veuille suivre les errements et la conduite d'un père si intelligent et si habile. Combien la France et l'Angleterre sont intéressées à procurer l'affaiblissement de l'ennemi commun, avec lequel elles sont en guerre, la chose est assez visible. Elle l'est encore par le même principe que cette couronne et cette république contribuent selon leur portée à la subsistance et à l'affermissement du roi de Suède, afin qu'il occupe directement ou indirectement les forces de la maison d'Autriche d'Allemagne, toutes dévouées au service de celle d'Espagne. Mais il est nécessaire que ce ne soit pas seulement par démonstration et par mine que l'Angleterre contribue à ce dessein; il faut que ce soit par des effets proportionnés à son pouvoir et à l'exigence des occasions, comme fait la France.

L'entreprise où le roi de Suède se trouve embarqué aujourd'hui est d'une telle conséquence pour lui et pour la cause commune, qu'elle mérite bien que l'Angleterre fasse un effort aussi bien que nous, pour l'aider à en sortir avec honneur. L'effort pourtant ne sera pas trop grand pour elle, puisqu'il ne s'agit que de l'assister de quelques vaisseaux, et qu'elle est si puissamment armée par mer. Vous conférerez du détail de cela avec le résident de Suède, et appuierez ses offices de toute la force des vôtres. C'est l'intention du roi que je vous explique et pour laquelle je vous ai fait cette lettre d'un style si précis. Vous ménagerez pourtant en ceci de telle sorte votre conduite qu'il ne paraisse point que nous visions directement « qu'à la conservation d'un allié qui nous est fort considérable, » et comme quelques autres de nos alliés croient pouvoir assister son ennemi sans nous désobliger et sans rompre avec nous, il nous est permis d'user du même privilège sans les désobliger aussi et sans rompre avec eux, et suivre la loi de notre intérêt, comme ils suivent celle du leur. Cela doit être réciproque. Vous jugerez bien de qui j'entends parler.

7<sup>o</sup> *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

D'Auxerre, le 31 octobre 1658.

Monsieur,

J'ai reçu votre dépêche du 17 octobre. Il est bon que vous preniez soin de continuer à nous informer de ce qui se passe de delà, et surtout de tâcher à découvrir quelle est l'inclination du présent régime à l'égard des Hollandais et des affaires du Nord, car il est très-important de savoir au vrai ce qui en est.

M. l'ambassadeur Lockhart a fait ses compliments au roi et à la reine, et à Monsieur; il m'a vu aussi deux fois, et m'a parlé de l'assistance d'argent. Je lui ai fait connaître que nous n'étions pas en état d'en pouvoir donner; et néanmoins, pour lui témoigner l'affection que j'ai pour tout ce qui peut regarder la satisfaction de M. le Protecteur, je lui ai offert de

mes pierreries qui valent au delà de deux cent mille écus, et je l'ai fort pressé de les prendre. Mais après m'avoir fait connaître à quel point il était touché de la manière dont j'en usais, il m'a fait de grands remerciements de l'offre, sans les avoir voulu recevoir. Il m'a dit seulement qu'il espérait que, dans le voyage que nous faisons, nous deviendrions assez riches pour pouvoir assister nos amis ; et moi je lui ai répliqué que très-volontiers le roi le ferait avec grande joie, quand il en aurait les moyens. C'est tout ce que je vous écrirai à présent, remettant à vous entretenir plus particulièrement une autre fois.

8<sup>o</sup> *Le cardinal Mazarin à M. le président de Bordeaux.*

Du 15 novembre 1658.

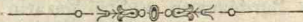
Monsieur,

J'ai été bien aise de voir par votre dépêche du dernier du passé de quelle manière s'était passée votre audience publique sur les compliments de condoléance et de congratulation que vous avez eu ordre de faire à M. le Protecteur, et que Son Altesse ait reçu si obligeamment les assurances de mon très-humble service, que vous me ferez plaisir de lui confirmer en toute occasion le plus vivement que vous pourrez ; j'espère qu'elle dissipera aisément les factions qui commençaient de s'élever contre son autorité ; mais je vous prie de prendre soin d'être bien averti de tout ce qui se passera sur ce sujet, et de m'en informer ponctuellement. Quand je serai de retour à Paris, je ferai chercher deux beaux barbes pour les envoyer au milord Faulconbrige ; cependant mandez-moi de quelle valeur doivent être les pierreries dont on fera présent à M<sup>me</sup> sa femme, et me croyez toujours, etc.

(Archives des Affaires étrangères de France.)

# TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.



## LIVRE I

Avènement de Richard Cromwell au Protectorat.—Attitude, envers lui, des puissances du continent.—Premiers symptômes de discorde entre l'armée et le Protecteur.—Réserve de Monk.—Inquiétudes des partisans de Richard.—Convocation d'un Parlement.—Élections.—Conduite des royalistes.—Ouverture du Parlement.—État des partis.—Débats sur la reconnaissance de Richard;—sur les deux Chambres;—sur les affaires étrangères;—sur les finances;—sur les actes arbitraires d'Olivier Cromwell et de ses agents.—Le Parlement se brouille avec l'armée.—Perplexité de Richard.—Le Conseil général des officiers lui impose, malgré sa résistance, la dissolution du Parlement. Page 1

## LIVRE II

L'armée rappelle le Long Parlement.—Difficultés qu'il rencontre.—Ce qu'il fait pour les surmonter.—Son administration intérieure.—Sa politique extérieure.—Ses premiers succès.—Ses dissensions intestines.—État du parti royaliste.—Ses nouveaux éléments.—Dispositions de Charles II.—Hyde, son principal conseiller.—Menées des partisans du duc d'York.—Complot royaliste.—Trahison de Willis.—Insurrection de Booth.—Il est défait par Lambert.—Charles II à Fontarabie.—Menées de Lambert et de l'armée contre le Parlement.—La querelle éclate.—Le Parlement destitue Lambert.—Lambert chasse le Parlement, Page 134

## DOCUMENTS HISTORIQUES

I. 1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	233
2 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	235
II. 1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	237
2 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	240
3 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	242
III. 1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	243
2 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	245
IV. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	247
V. 1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	249
2 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	252
3 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	254
4 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	259
5 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	262
6 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	264
7 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	267
8 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	268
9 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	270
10 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne. . . . .	272
11 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	274
VI. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne . . . . .	275
VII. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne . . . . .	Ibid.
VIII. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne . . . . .	Ibid.
IX. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne . . . . .	Ibid.
X. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne . . . . .	276
XI. 1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	Ibid.
2 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	284
XII. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	285
XIII. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	292
XIV. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	294
XV. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	295
XVI. 1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	296
2 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	301

XVII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . .	307
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	309
XVIII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . .	315
	2 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne. . . . .	319
	3 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . .	Ibid.
	4 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin et au comte de Brienne. . . . .	323
	5 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . .	Ibid.
	6 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	327
	7 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	329
	8 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	332
	9 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	341
	10 <sup>o</sup> Extrait et translaté de la lettre anglaise du colonel Talbot au colonel Preston. . . . .	342
	11 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . .	344
	12 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	352
XIX.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	354
XX.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
XXI.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
XXII.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	357
XXIII.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
XXIV.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . .	359
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	361
	3 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	Ibid.
XXV.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
XXVI.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . .	365
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
XXVII.	Le même au même . . . . .	371
XXVIII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . .	376
	2 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	Ibid.
XXIX.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . .	Ibid.
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
	3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	377
XXX.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . .	383
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
	3 <sup>o</sup> Le même au même. . . . .	Ibid.
	4 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	388
XXXI.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . .	392

XXXII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	392
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	394
	3 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. le comte de Brienne . . . . .	397
XXXIII.	M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	Ibid.
XXXIV.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	402
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
	3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
	4 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	403
	5 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	440
	6 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	442
	7 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	447
	8 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	420
	9 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
	10 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	423
XXXV.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	427
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	430
	3 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au comte de Brienne . . . . .	433
	4 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	437
	5 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
	6 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	439
	7 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	443
	8 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	446
XXXVI.	M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	447
XXXVII.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	451
XXXVIII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	455
XXXIX.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
XL.	M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	456
XLI.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
XLII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	Ibid.
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
XLIII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
XLIV.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	457
XLV.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	464
XLVI.	M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
XLVII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
	2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	463
	3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
XLVIII.	1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	466

TABLE DES MATIERES.

	507
2 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	466
3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	468
XLIX. 1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	472
2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
3 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	474
L. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	Ibid.
LI. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	475
LII. M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	Ibid.
LIII. 1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	479
2 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	Ibid.
LIV. 1 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	480
2 <sup>o</sup> M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . .	481
3 <sup>o</sup> M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	486
LV. M. de Bordeaux au cardinal Mazarin . . . . .	492
LVI. 1 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	Ibid.
2 <sup>o</sup> Minute d'une lettre du cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	494
3 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. le Protecteur . . . . .	496
4 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	497
5 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. le président de Bordeaux . . . . .	498
6 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . . .	499
7 <sup>o</sup> Le même au même . . . . .	500
8 <sup>o</sup> Le cardinal Mazarin à M. le président de Bordeaux . . . . .	504

